

SOLVAY

Rapport Annuel Intégré 2025



Essential for Generations

Notre raison d'être



Nous sommes la **Chimie Essentielle**, qui rend le progrès possible pour les **générations futures**

Nos convictions et comportements fondamentaux



**Atteindre
l'excellence**

FOCALISATION



**Accomplir davantage
ensemble**

COLLABORATION



**Créer un
impact durable**

RESPONSABILITÉ

Sommaire



À Map Ta Phut, en Thaïlande, nous exploitons le principal site de production de bicarbonate de sodium d'Asie du Sud-Est ainsi qu'une usine de peroxydes à haute performance. Ces installations approvisionnent des secteurs essentiels, de la santé et du traitement des gaz de combustion à l'électronique et l'alimentation. Par ailleurs, le site finance et pilote le projet de reboisement des mangroves, qui contribue à protéger la biodiversité locale, à dynamiser l'économie régionale et à sensibiliser nos collaborateurs ainsi que les communautés locales.

1. Solvay en bref	04
2. Stratégie	20
3. Performance des activités	31
4. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	49
5. Gestion des risques	95
6. Déclaration de durabilité	109
7. États financiers	201
8. Rapports du commissaire et Déclaration de responsabilité	315
9. Glossaire	329



01



Solvay en bref

06 Profil et chiffres clés

08 Messages des Présidents

- Message du Président du Conseil d'administration
 - Entretien avec le CEO
-

12 Nos activités : l'écosystème Essentiel

- Deux segments clés
 - La chimie au service du progrès : notre impact global
-

16 Faits marquants de 2025

Notre activité : essentielle, indispensable, responsable

QUI SOMMES-NOUS ?

160 ans d'opportunités et de progrès

Depuis plus de 160 ans, Solvay est moteur de progrès. Notre histoire consiste à façonner des éléments essentiels qui permettent à la société de progresser. Les molécules que nous produisons sont, depuis des décennies, indispensables à de nombreux secteurs industriels. Invisibles à l'œil nu... mais bien présentes dans les pneus de votre voiture électrique, intégrées dans les semi-conducteurs qui alimentent vos outils d'IA, et indispensables pour purifier l'air et l'eau que nous partageons.

Nous sommes un leader mondial de la Chimie Essentielle. Ce positionnement unique constitue notre avantage concurrentiel. Nous sommes stratégiquement situés entre la production de commodités à grande échelle et les marchés de niche hautement spécialisés. Notre entreprise est suffisamment grande pour bénéficier d'un leadership en matière d'économies d'échelle et de coûts, tout en étant présente dans toutes les régions clés pour être proche de ses principaux clients et de ses chaînes d'approvisionnement régionales. Nos innovations visent à rendre nos opérations plus efficaces, plus durables et plus compétitives à long terme.

Notre raison d'être, *Nous sommes la Chimie Essentielle, qui rend le progrès possible pour les générations futures*, est la boussole qui guide chaque investissement et chaque décision stratégique.

NOS VALEURS FONDAMENTALES

Les personnes et la planète en priorité

En tant que leader industriel responsable, nous nous engageons à faire avancer le progrès social et à être moteur dans la transition écologique. Notre engagement en faveur de la durabilité et de l'excellence est au cœur de toutes nos activités.

La sécurité et l'intégrité sont les principes fondamentaux et non négociables qui guident chacune de nos actions. Chez Solvay, nos collaborateurs sont notre priorité. Des ateliers au Conseil d'administration, notre objectif de « zéro accident » se traduit par une intensification des formations à la sécurité et des réformes de la gouvernance lancées en 2025. Nous accordons la priorité au bien-être de nos salariés et à l'esprit de collaboration et d'entraide, comme en témoigne la réalisation, avec un an d'avance sur le calendrier, de notre engagement à verser un salaire conforme au référentiel *living wage* à 100% de nos collaborateurs.

Avec For Generations, notre feuille de route de durabilité, nous nous engageons à créer un impact social et environnemental positif et durable, en menant la transition vers un avenir neutre en carbone d'ici 2050, tout en maintenant notre compétitivité à long terme. ●

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

Une présence mondiale, des relations de proximité sur tous les continents

41 Pays		Europe	Amérique du Nord ¹	Amérique latine ¹	Asie et Reste du monde ²
4,3 Md€ Chiffre d'affaires net sous-jacent		1,5 Md€	0,9 Md€	0,7 Md€	1,1 Md€
~ 8 400 Collaborateurs		5 230	847	1 373	993
43 Sites de production		18	8	5	12

1. Le chiffre d'affaires net du Mexique et un site de production sont consolidés avec l'Amérique du Nord à partir de 2025 (auparavant en Amérique latine)

2. Inclut le Moyen-Orient et l'Afrique.

Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière.

INDICATEURS FINANCIERS

(2025 vs.2024)

EBITDA sous-jacent	Marge d'EBITDA sous-jacent	Free cash flow ² aux actionnaires Solvay des activités poursuivies	ROCE ³	Dividende ⁴ par action
881 M€ -13,4% (en organique ¹)	20,7% -1,8 pp (en organique ¹)	350 M€	13,6%	2,43 €

INDICATEURS DE DURABILITÉ



Planet progress
Climat et nature



Better life
Collaborateurs et communautés

Émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2⁵ 6,4 Mt eq. CO₂ -29% versus 2021 -30% d'ici 2030	Sortie du charbon⁸ Nombre de sites consommant du charbon pour produire de l'énergie 3 -2 versus 2021 d'ici 2030 sur tous les sites sauf Devnya (Bulgarie)	Sécurité Blessures à reporter (RI⁹) 44 -1 versus 2023 zéro accident	Parité hommes-femmes % de femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur¹⁰ 28,8% +2,5 pp versus 2023 30% d'ici 2030 Viser la parité hommes-femmes
Émissions de gaz à effet de serre Scope 3^{5,6,7} 11,5 Mt eq. CO₂ -13% versus 2021 -20% d'ici 2030	Biodiversité % de terrains perméables situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité, dans le cadre d'une gestion positive de la biodiversité 16% 30% de terres consacrées à la biodiversité d'ici 2030	Salaire décent pour 100% des collaborateurs en 2026 100% Atteint avec un an d'avance	

1. Croissance organique hors effets de conversion de change et de périmètre. 2. Le free cash flow aux actionnaires de Solvay est le free cash flow après paiement des intérêts nets, des coupons sur obligations hybrides perpétuelles et des dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle. Cela représente le cash flow disponible aux actionnaires Solvay pour payer le dividende et/ou réduire la dette financière nette. 3. Rendement sur capitaux employés (ROCE) des activités poursuivies. 4. Dividende brut recommandé à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2026. 5. Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière. 6. Émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur (fournisseurs et clients). Les cinq catégories prioritaires d'émissions de périmètre 3 sont les suivantes : « Achats de biens et services », « Activités liées au carburant et à l'énergie », « Transformation des produits vendus », « Utilisation des produits vendus » et « Traitement en fin de vie des produits vendus ». 7. Les émissions de périmètre 3 de 2021 se concentrent sur les cinq catégories prioritaires avec la nouvelle méthodologie de 2024. Celle-ci est basée sur le GHG Protocol (biens et services achetés, activités liées au carburant et à l'énergie) et les directives comptables du WBCSD pour le reporting des émissions de GES des entreprises dans la chaîne de valeur du secteur chimique. 8. Comprend le charbon et les produits du charbon utilisés dans la production d'énergie. 9. Périmètre : salariés et sous-traitants de Solvay. Données 2025 telles que publiées dans le rapport annuel intégré de Solvay. 10. Les catégories de cadres sont définies sur la base de la méthode d'évaluation des emplois Hay. Les niveaux d'encadrement intermédiaire et supérieur désignent l'ensemble du personnel interne actif ayant des points Hay supérieurs à 530.

Maintenir le cap

Message de Pierre Gurdjian, Président du Conseil d'administration

Lorsque je regarde les performances de Solvay en 2025, je suis profondément fier de ce que nous avons accompli et de *la manière* dont l'avons fait. Alors que l'année a été marquée par une volatilité persistante des marchés, une incertitude géopolitique croissante et une pression continue sur la demande, nos équipes ont fait preuve d'une discipline et d'une résilience remarquables. En maîtrisant tous les éléments que nous pouvions contrôler, en restant alignés et en nous concentrant sans relâche sur nos priorités stratégiques, nous avons obtenu des résultats qui témoignent de la solidité de notre portefeuille et de l'engagement de nos collègues.

Plus que jamais, nous restons fidèles à notre stratégie Essential for Generations. Chaque mot est important : être compétitifs dans le domaine des produits « essentiels » plutôt que dans celui des commodités ou des spécialités, et renforcer nos atouts à long terme. Nous restons tout aussi attachés à notre politique de dividende stable ou progressive et à la notation « investment-grade » de nos actions.

L'environnement est difficile, mais c'est précisément dans ce contexte que la clarté des objectifs, la détermination dans l'action et la rigueur dans l'exécution font toute la différence.

Notre transformation s'est poursuivie, axée sur la simplification et le renforcement de notre modèle opérationnel mondial. Conjugués à l'optimisation de notre empreinte industrielle et à la finalisation de la séparation avec Syensqo, ces efforts ont déjà permis d'accroître notre efficacité et de réduire nos coûts.

En parallèle, nous avons investi pour l'avenir. En Chine, pour soutenir la prochaine génération de semi-conducteurs. En France, pour produire des oxydes de terres rares destinés aux aimants permanents, indispensables à des applications à forte valeur ajoutée telles que les véhicules électriques. En Italie, notre silice bio-circulaire innovante, fabriquée à partir de cendres de balles de riz, permet à nos clients de réduire leurs émissions.

Nous avons réalisé de réels progrès dans chaque domaine de notre stratégie de durabilité, guidés par notre feuille de route For Generations. Nos émissions de CO₂ (Scope 1 & 2) ont diminué de 29% depuis 2021, et nous avons récemment annoncé un plan visant à réduire de moitié les émissions de notre usine espagnole d'ici 2027. Nous avons également renforcé notre engagement en faveur de la sécurité et du bien-être de nos collègues, en améliorant nos règles et notre gouvernance, et en offrant un salaire décent à tous nos collègues dans le monde, en avance sur le calendrier.

Nous continuons à accorder une attention toute particulière à la culture qui nous permettra de réaliser nos ambitions. Nous sommes très heureux du niveau élevé d'engagement et de cohésion de nos collègues. Et nous restons attentifs à stimuler encore davantage le dialogue et le sentiment d'appartenance, indispensables pour garantir une exécution sans faille.



« Notre état d'esprit est décisif dans notre ambition d'être Essentiel. Cette année, nous l'avons vu en action chez Solvay. »

Tout au long de l'année 2025, le Conseil d'administration est resté profondément engagé et résolument déterminé à guider l'entreprise dans un environnement complexe. Nous avons renforcé le dialogue constructif et orienté vers l'avenir instauré l'année dernière avec la direction générale, ce qui a également consolidé les bases d'une confiance mutuelle indispensable à la création de valeur à long terme.

Je suis fier de dire que la solide gouvernance que nous mettons en place à la tête de l'entreprise a été confirmée par les très bons résultats de l'évaluation externe du Conseil d'administration, réalisée cette année pour la première fois par le nouveau Conseil mis en place après la séparation.

Tous ces progrès sont possibles grâce à la confiance et au soutien continus de nos actionnaires, qui restent inestimables alors que nous réaffirmons notre engagement envers notre politique de dividende. Je suis tout aussi reconnaissant envers nos clients pour leur confiance renouvelée. Répondre à leur besoin de solutions plus durables et plus compétitives nous motive au quotidien.

Je remercie également nos collègues de Solvay pour leur dévouement et leurs efforts constants. Je suis profondément reconnaissant envers l'Executive Leadership Team, qui accomplit un travail extraordinaire. Sa vision claire, sa rigueur d'exécution et son réel leadership incitent les équipes à donner le meilleur d'elles-mêmes.

Enfin, je remercie les membres de notre Conseil d'administration pour leur engagement et la qualité de leur contribution. Leurs compétences et expériences variées ont été d'un grand soutien pour le Groupe au cours des deux dernières années.

Dans un monde marqué par l'incertitude, notre raison d'être demeure notre boussole : *Nous sommes la Chimie Essentielle, qui rend le progrès possible pour les générations futures.* La Chimie Essentielle fait non seulement référence à nos produits et à notre position unique au sein de l'industrie, mais aussi à notre solide héritage en matière d'innovation et de progrès pour la société. Notre état d'esprit est décisif dans notre ambition d'être Essentiel. Cette année, nous l'avons vu en action chez Solvay : la capacité à voir la réalité telle qu'elle est, le courage de prendre les décisions qui s'imposent et la confiance en notre aptitude à tenir nos engagements.

L'esprit Solvay est en action.

Pierre Guojian

Résilience et transformation pour construire le futur

Interview avec Philippe Kehren, Chief Executive Officer

Comment décririez-vous la performance de Solvay en 2025 ?

Philippe Kehren ➤ 2025 a été une année d'exécution ciblée et de progrès concrets. Dans un environnement qui est resté difficile tout au long de l'année, nous avons généré un free cash flow solide tout en faisant avancer les engagements stratégiques et de durabilité qui transforment Solvay afin que l'entreprise reste Essentielle pour les générations à venir.

Nous avons accéléré notre transformation en une entreprise plus simple, efficace et compétitive. Nous avons tiré les leçons de 2024 pour renforcer la sécurité au travail, avons respecté notre engagement d'offrir un salaire décent au niveau mondial, avec un an d'avance, avons progressé dans notre feuille de route pour la transition énergétique et investi sur des marchés de niche, en forte croissance. Cette année a également marqué la fin du Transition Service Agreement avec Syensqo, achevant notre évolution vers une totale indépendance.

Je tiens à remercier tous nos collègues pour leurs efforts et leur engagement, qui ont rendu possible ces réalisations.

Dans un contexte de forte volatilité économique et de tensions géopolitiques, comment analysez-vous les résultats de cette année ?

P.K. ➤ Notre chiffre d'affaires net s'est établi à 4,3 milliards d'euros, en repli par rapport à l'année précédente, en raison de la pression concurrentielle persistante sur nos ventes de carbonate de soude dans certains marchés d'exportation, et des conditions de marché difficiles, à l'échelle régionale, pour notre activité Coatis. Dans le même temps, nos activités de peroxydes, bicarbonate et Special Chem ont enregistré une croissance organique positive par rapport à 2024, et les ventes de Silica ont bien résisté.

Notre EBITDA annuel est également en baisse, à 881 millions d'euros, conformément à nos prévisions actualisées communiquées en juillet. Notre marge d'EBITDA est restée solide à 20,7%. Dans un marché peu porteur, il est essentiel de concentrer vos efforts là où ils peuvent avoir le plus d'impact. C'est ce que nous avons fait à travers notre programme d'excellence opérationnelle, qui a généré plus de 100 millions d'euros d'économies supplémentaires en 2025, soutenant la performance globale de l'entreprise.

Malgré ces difficultés et des ventes en baisse, nous avons généré un free cash flow important de 350 millions d'euros. Notre politique rigoureuse d'allocation de la trésorerie, avec des investissements de 292 millions

d'euros, a permis de soutenir l'ensemble de nos engagements essentiels, y compris notre feuille de route pour la transition énergétique et des investissements sélectifs pour la croissance future.

Dans l'ensemble, cette performance reflète la solidité intrinsèque de notre portefeuille de produits, essentiels à une large variété de marchés finaux. Même dans un environnement difficile, nous avons été en mesure de générer les liquidités nécessaires pour soutenir la croissance à long terme du Groupe et nos engagements financiers envers nos actionnaires.

Dans quelle mesure la stratégie Essential for Generations a-t-elle soutenu la performance du Groupe ?

P.K. ➤ Notre stratégie a joué un rôle central dans notre performance. En actionnant de manière cohérente tous les leviers stratégiques, nous avons renforcé notre compétitivité et accéléré notre transformation. Nous avons honoré nos engagements envers toutes nos parties prenantes : en offrant à nos clients des solutions plus compétitives et durables ; en donnant à nos collaborateurs les moyens de s'épanouir dans un environnement en mutation, en développant leurs compétences et leurs capacités ; et en créant de la valeur pérenne pour nos actionnaires, soutenue par une solide génération de trésorerie.

Cette année, nous avons collectivement relevé nos exigences en matière d'excellence opérationnelle, un facteur clé de compétitivité dans le domaine de la Chimie Essentielle. Nos équipes ont accéléré la digitalisation de nos usines et déployé à grande échelle des initiatives visant à simplifier nos opérations industrielles et à améliorer notre maîtrise des coûts. En visitant nos sites et en échangeant avec nos collègues, je perçois une forte dynamique à travers l'entreprise, et nous en voyons déjà l'impact : nous gagnons en efficacité tout en réduisant sensiblement nos coûts.

En parallèle, nous avons poursuivi la transformation de notre empreinte industrielle afin qu'elle reste compétitive et alignée avec les besoins du marché. Pour cela, nous avons dû prendre des décisions difficiles, telles que l'ajustement de la production de carbonate de soude en Espagne, annoncée début 2026. Nous avons également accéléré notre sortie de certaines gammes de produits fluorés, telles que le TFA et ses dérivés, dont la production cessera dans l'ensemble du Groupe d'ici début 2026.

Quels bénéfices votre stratégie a-t-elle apportés à vos clients et à la planète ?

P.K. ➤ Notre stratégie, portée par notre feuille de route de durabilité For Generations, vise à offrir des produits compétitifs et durables tout en tirant parti de notre présence mondiale pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement locales, plus courtes et plus résilientes. Avec, à la clé, un bénéfice pour nos clients et la planète.



« Nous réaffirmons notre vision à long terme en tant qu'entreprise de la Chimie Essentielle. »

nous, et je suis extrêmement fier d'avoir tenu notre objectif d'offrir un salaire conforme au référentiel *living wage* à 100% de nos salariés, avec un an d'avance sur le calendrier prévu. Par ailleurs, nous sommes restés fidèles à notre engagement d'assurer un accompagnement complet à tous les collaborateurs concernés par notre réorganisation.

À travers notre nouvelle culture, qui s'appuie sur nos valeurs et comportements fondamentaux, nous donnons à nos collègues les moyens de se responsabiliser, de développer leurs compétences et de cultiver un véritable esprit de collaboration, afin de garantir un impact maximal. Nous voyons ce changement s'opérer sur le terrain, dans nos usines et au sein de nos équipes.

Quelles sont vos perspectives et votre message pour 2026 ?

P.K. ➤ En termes de perspectives, je m'attends à ce que 2026 soit à nouveau une année incertaine et difficile. Cependant, nous réaffirmons notre vision à long terme en tant qu'entreprise de la Chimie Essentielle.

La période que nous venons de traverser a prouvé que notre modèle est non seulement robuste, mais qu'il est aussi le plus pertinent pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Nous agissons, nous accélérons notre transformation et nous restons pleinement concentrés sur tous nos engagements, notamment le maintien d'une structure financière solide et d'une gestion rigoureuse du cash, afin de soutenir notre politique de dividende et notre notation « investment-grade ».

Au nom de l'ensemble de l'Executive Leadership Team, je tiens à remercier nos actionnaires, nos clients et toutes nos parties prenantes à travers le monde pour leur confiance tout au long de l'année. J'adresse également nos chaleureux remerciements au Conseil d'administration pour son soutien et sa confiance. Enfin, je veux dire toute notre gratitude à mes collègues de Solvay. Votre talent, votre expertise et votre adhésion à notre nouvelle culture nous rendent chaque jour plus forts.

Ensemble, nous ne faisons pas que nous adapter au changement ; nous continuons à construire sur nos solides fondations d'entreprise leader et responsable, parfaitement positionnée pour concrétiser nos ambitions dans la Chimie Essentielle. ●

Nous accompagnons l'essor des semi-conducteurs de nouvelle génération et la révolution digitale en doublant notre capacité de production de peroxyde d'hydrogène ultra-pur, de qualité électronique, en Chine. Nous renforçons la souveraineté industrielle de l'Europe avec de nouvelles capacités de production dans les terres rares à La Rochelle, sécurisant ainsi l'approvisionnement en matériaux essentiels pour la mobilité électrique. Nous favorisons également la mobilité durable grâce à notre première unité de silice bio-circulaire à Livourne, récemment inaugurée en présence de clients et de partenaires clés. Par ailleurs, nous sommes en train de convertir nos sites à travers le monde à la silice à base de déchets de sable, en commençant par nos sites chinois et sud-coréen en 2026. Enfin, nous accélérons notre action en faveur du climat en investissant à Torrelavega, en Espagne, afin d'éliminer progressivement le charbon et de réduire de moitié les émissions de CO₂ de l'usine d'ici 2027.

Toutes ces réalisations illustrent notre stratégie en action : ciblée, rigoureuse et résolument orientée vers la création de valeur à long terme.

La transformation implique un profond changement culturel. Comment mobilisez-vous vos collègues ?

P.K. ➤ Nos collaborateurs sont les architectes de notre transformation et de notre succès ; ils sont notre atout le plus précieux, et je leur fais confiance pour faire preuve d'agilité, d'adaptabilité et d'engagement. Ma priorité absolue est de garantir leur sécurité, leur bien-être et leur implication. Nous avons lancé un vaste programme de transformation de notre culture de la sécurité, soutenu par une gouvernance renforcée. Parce que la sécurité est une question d'attention et de discipline, nous déployons un nouveau programme de formation et de coaching pour les responsables de l'ensemble de nos sites. L'équité et l'inclusion sont fondamentaux pour

Nos activités : l'écosystème Essentiel

Notre activité est structurellement résiliente. Nos positions solides sur les marchés, nos procédés à la pointe de la technologie, nos marchés finaux diversifiés et notre implantation mondiale unique sous-tendent ce modèle. La grande majorité de notre portefeuille, composée de produits essentiels à une large gamme d'applications de la vie quotidienne, est alignée sur la croissance du PIB, et offre ainsi de la prévisibilité. En dehors de ces marchés, la plupart de nos activités servent également des applications de niche à haute valeur ajoutée, présentant un potentiel de croissance à deux chiffres.



Deux segments clés

Solvay possède un portefeuille d'actifs ciblés et de qualité qui constituent des références dans l'industrie. Il comprend cinq technologies mondiales (carbonate de soude et bicarbonate, peroxydes, silice, dérivés fluorés et terres rares) ainsi qu'une solide activité régionale dans les solvants et la chaîne polyamide en Amérique latine. Ces activités sont structurées autour de deux segments, définis par le rôle essentiel que jouent leurs produits dans l'économie mondiale.

Basic Chemicals

62%

Les Indispensables

(Soda Ash & Derivatives, Peroxides)

Nos technologies

Carbonate de soude	26%	Bicarbonate	14%
Peroxydes	22%		

De quoi s'agit-il ?

De grands volumes de produits chimiques de base, essentiels à de nombreuses industries.

Position sur le marché

Nos produits répondent aux besoins de marchés matures et résilients où Solvay est une référence de confiance.

Principaux marchés finaux



Biens de consommation et Soins de santé



Alimentation et Nutrition animale



Ressources, Environnement et Énergie



Bâtiment et Construction

Performance Chemicals

38%

Les Facilitateurs

(Silica, Special Chem, Coatis)

Nos technologies

Silice précipitée	12%	Solvants et chaîne polyamide	11%
Terres rares	8%	Dérivés fluorés	7%

De quoi s'agit-il ?

Des produits adaptables aux besoins des clients grâce à nos formulations uniques et à notre expertise en matière d'application.

Position sur le marché

De solides positions sur leurs marchés.

Principaux marchés finaux



Automobile



Biens de consommation et Soins de santé



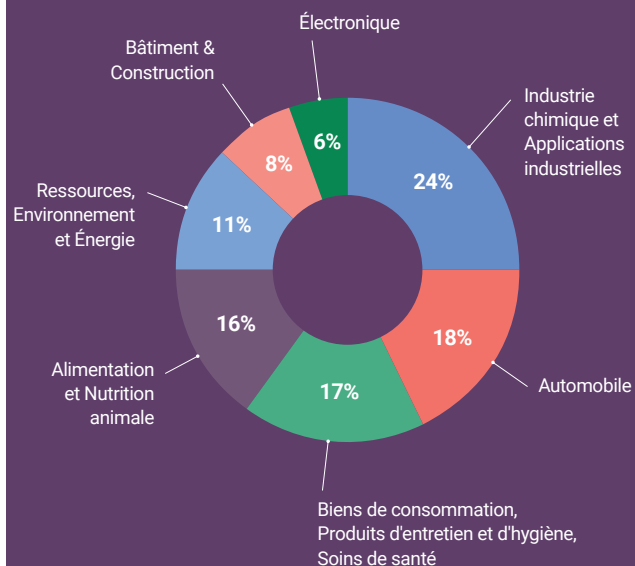
Électronique



Applications industrielles

% du chiffre d'affaires net sous-jacent du Groupe
Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière.

Essentiel à des marchés finaux diversifiés



% du chiffre d'affaires net sous-jacent du Groupe



01.

01. Notre chimie améliore le quotidien : notre bicarbonate fait lever les pâtisseries, notre peroxyde d'hydrogène stérilise les emballages alimentaires, et notre carbonate de soude façonne les contenants en verre qui protègent ce que vous mangez.

02. Les aimants permanents alimentent la révolution des véhicules électriques, et nous les rendons plus circulaires. À La Rochelle, nous produisons des oxydes de terres rares pour aimants permanents, sécurisant des chaînes d'approvisionnement durables hors de Chine, grâce au sourcing primaire et au recyclage.



La chimie au service du progrès : notre impact global

Notre portefeuille de Chimie Essentielle est en parfaite adéquation avec les mégatendances les plus pressantes à l'échelle mondiale. Nous sommes au service d'un grand nombre de clients sur un large éventail de marchés finaux, dont aucun ne représente plus du quart de notre chiffre d'affaires.

Dans le domaine de la **mobilité durable** (*Automobile*), nous facilitons la transition vers les véhicules électriques et répondons à la demande de pneus plus écologiques. Notre silice réduit la résistance au roulement, ce qui permet d'économiser du carburant ou de prolonger l'autonomie des véhicules électriques, et d'augmenter la durée de vie des pneus. Notre innovation de procédé qui inclut désormais des matières premières circulaires va aider l'industrie du pneu à se rapprocher de son objectif de 40% de contenu circulaire d'ici 2030. Notre solution de brasage de l'aluminium, qui permet de réaliser des assemblages légers, est la référence de l'industrie. Grâce à notre carbonate de soude, qui fait partie des composants clés des batteries lithium-ion, et à notre peroxyde, qui est essentiel pour récupérer de manière sûre et efficace les métaux critiques des batteries en fin de vie, nous bouclons la boucle de la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques. Nos solutions contribuent également à accroître la durabilité des matériaux de carrosserie.



02.



01.

01. Nous fournissons des solutions chimiques de haute pureté indispensables au nettoyage avancé, alors que les appareils électroniques ne cessent de se miniaturiser.

02. Nos produits soutiennent l'énergie propre, du carbonate de soude pour verre solaire aux terres rares pour aimants d'éoliennes. Nos formulations sur mesure purifient l'air, notamment grâce à nos sorbants à base de sodium, pour le traitement des gaz de combustion liés à l'incinération, l'industrie et le transport maritime aux fouds lourds.

03. Notre Bicar®pharma, utilisé en hémodialyse, est fabriqué dans des installations de classe mondiale selon les normes les plus strictes, garantissant une pureté inégalée du produit et une transparence totale de la chaîne d'approvisionnement.

04. Les bâtiments consomment près de la moitié de notre énergie, et les fenêtres peuvent représenter jusqu'à un quart des pertes de chaleur. Le carbonate de soude est un ingrédient clé du verre plat, indispensable au double et triple vitrage pour une construction éco-énergétique.



02.

Dans le **monde numérique** (*Électronique*), la révolution de l'IA et du calcul haute performance repose sur nos intrants ultra-purs. Nous sommes un fournisseur stratégique de l'industrie des semi-conducteurs avec notre peroxyde d'hydrogène ultra-pur de qualité électronique, indispensable aux processus de nettoyage et de gravure nécessaires à la miniaturisation croissante des puces électroniques intégrées. Nous offrons également des terres rares de qualité électronique, avec des solutions prêtes à formuler pour le polissage mécano-chimique (CMP).

Pour notre **souveraineté industrielle et les énergies propres** (*Ressources, Environnement et Énergie*), nous nous appuyons sur notre expertise unique en séparation et purification pour créer un pôle européen de terres rares pour aimants permanents. Ces aimants sont indispensables aux éoliennes, aux moteurs électriques et à l'électronique de pointe. Nos technologies de bicarbonate sont essentielles pour purifier les gaz de combustion industriels, et permettre ainsi à l'industrie lourde de respecter les normes environnementales strictes. Par ailleurs, notre peroxyde d'hydrogène est crucial pour la purification de l'eau et le traitement des déchets.

En matière de **santé et de bien-être** (*Biens de consommation, Produits d'entretien et d'hygiène, Soins de santé, Alimentation et Nutrition animale*), nos produits améliorent la sécurité et la qualité de vie au quotidien. Nos solutions sont utilisées dans des applications médicales (hémodialyse



03.



04.

par exemple) et pour garantir les normes les plus élevées de sécurité et d'hygiène dans les produits de consommation. Nos éléments essentiels sont également utilisés dans diverses applications alimentaires, en particulier dans les emballages.

Enfin, dans le domaine de l'**habitat économe** (*Bâtiment et Construction*), nos molécules sont des intrants essentiels pour la construction et les revêtements. Notre carbonate de soude joue un rôle fondamental dans la production de verre plat, notamment le double et le triple vitrage requis pour les bâtiments économes en énergie. Il contribue ainsi à réduire la consommation de chauffage et de climatisation. Des produits comme les solvants verts favorisent la transition vers des revêtements et des peintures à base de composés organiques plus durables et à faible volatilité.

Plus d'informations sur [solvay.com](https://www.solvay.com)



L'avantage de la proximité : sécurité et durabilité

Le fait de réaliser plus de 80% de nos ventes à l'échelle régionale ou locale est un élément clé de notre modèle opérationnel. En plus d'être un avantage concurrentiel, c'est un facteur essentiel de résilience et de durabilité.

En implantant nos 43 sites de production mondiaux et régionaux dans des zones géographiques clés, nous garantissons à nos clients des chaînes d'approvisionnement locales.

Grâce à cette présence régionale, nous pouvons :

1 Améliorer notre résilience en réduisant la dépendance à de longues routes maritimes internationales et complexes.	2 Accroître notre compétitivité en diminuant significativement les coûts de transport.	3 Diminuer notre impact environnemental en limitant les émissions liées à la logistique.

>80%

DE VENTES RÉGIONALES OU LOCALES



Faits marquants de 2025

2025 a été une année décisive durant laquelle nous avons accéléré notre transformation et réalisé des progrès tangibles à travers tous leviers stratégiques. Les faits marquants suivants illustrent l'impact de notre stratégie.

TRANSFORMATION

Transformer Solvay pour le futur

Dans un environnement de marché difficile, nous avons accéléré notre transformation en profondeur : nous avons rationalisé notre modèle organisationnel et opérationnel, modernisé nos usines grâce à la digitalisation, en déployant plus de 4 500 capteurs de maintenance proactive, et optimisé notre empreinte industrielle. Avec 211 millions d'euros d'économies structurelles cumulées depuis 2024, nous avons dépassé nos prévisions et atteint plus de la moitié de l'objectif ambitieux de 350 millions d'euros d'ici 2028. —

POUR EN SAVOIR PLUS, REPORTEZ-VOUS À LA **PAGE 25**



TRANSFORMATION

Renforcer notre culture de la sécurité

Nous avons lancé un vaste programme de transformation afin de renforcer notre culture de la sécurité et progresser dans le respect des normes de sécurité fondamentales dans l'ensemble du Groupe, avec pour objectif « zéro accident ». —

POUR EN SAVOIR PLUS, REPORTEZ-VOUS À LA **PAGE 24**





BETTER LIFE

Solidarité de proximité

Nous avons lancé le *Solvay Solidarity Program*, un élément central de notre feuille de route de durabilité For Generations, afin de soutenir nos collaborateurs et leurs communautés locales confrontés à des difficultés importantes et imprévues. Axé sur les besoins essentiels tels que la santé, l'éducation et la sécurité, ce programme offre un filet de sécurité et reflète l'engagement de longue date de Solvay à créer un impact social positif. —

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Accélérer notre sortie du charbon en Espagne

Nous avons annoncé un grand projet de transition énergétique dans notre usine de Torrelavega. La nouvelle unité de cogénération biomasse, la plus importante d'Espagne, marque une étape décisive dans notre sortie du charbon. Elle devrait réduire de moitié les émissions de CO₂ du site d'ici 2027. —

POUR EN SAVOIR PLUS, REPORTEZ-VOUS À LA PAGE 27



BETTER LIFE

Salaire décent : objectif atteint !

Preuve de notre engagement en faveur du progrès social, nous avons atteint notre objectif de verser un salaire conforme au référentiel *living wage* à 100% de nos collaborateurs dans le monde, avec un an d'avance sur notre calendrier. —

POUR EN SAVOIR PLUS, REPORTEZ-VOUS À LA PAGE 24



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Une feuille de route mondiale pour la transition énergétique

En qualité de président du groupe de travail Sustainable Business (SB) COP30 sur la transition énergétique, Solvay a collaboré avec des leaders économiques mondiaux pour élaborer des recommandations politiques communes en faveur d'une transition énergétique mondiale équitable. Leur rapport utilise huit de nos études de cas innovantes comme cadre pour des investissements verts reproductibles à grande échelle. —



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
SOLUTIONS DURABLES

Hydrogène renouvelable: renforcer la durabilité des industries essentielles

Le partenariat de dix ans entre Solvay et Sapio sur notre site de Rosignano, en Italie, vise à développer le premier hub européen d'hydrogène renouvelable. Opérationnel d'ici mi-2026, ce projet devrait réduire les émissions de CO₂ du site d'environ 15%, permettant à Solvay de fournir des produits plus durables aux industries essentielles, telles que le traitement de l'eau, l'électronique, l'énergie et la sécurité alimentaire. —



OPPORTUNITÉS À FORT POTENTIEL
CIRCULARITÉ

Assurer la souveraineté industrielle dans les terres rares

Nous avons inauguré une unité innovante de séparation et de purification des terres rares à La Rochelle, en France, établissant ainsi un pôle européen clé pour les aimants permanents, essentiels aux véhicules électriques, aux éoliennes et à l'électronique. Par ailleurs, nous avons annoncé notre intention de séparer d'autres terres rares en 2026, faisant de Solvay le premier acteur en Europe à offrir ces matériaux indispensables. —

POUR EN SAVOIR PLUS, REPOTEZ-VOUS À LA **PAGE 29**

OPPORTUNITÉS À FORT POTENTIEL

Approvisionnement stratégique pour les semi-conducteurs

Nous avons doublé la capacité de production annuelle de peroxyde d'hydrogène ultra-pur de qualité électronique de notre site de Zhenjiang (Chine), ce qui nous permet de répondre à la demande mondiale croissante de semi-conducteurs de pointe. —

POUR EN SAVOIR PLUS, REPOTEZ-VOUS À LA **PAGE 29**





PROTECTION DE LA NATURE

Initiative pionnière pour la biodiversité avec l'UICN en France

Nous testons actuellement un programme scientifique avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur notre site de Dombasle. En analysant les impacts et en fixant des objectifs locaux, ce programme pilote permettra de créer un modèle reproductible, soutenant ainsi l'objectif de Solvay de consacrer, d'ici 2030, 30% de ses terres situées à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité à la conservation et à la restauration de la nature. —

PROTECTION DE LA NATURE

Avancée majeure en matière de résilience hydrique au Brésil

Nous avons annoncé un progrès remarquable en matière de résilience hydrique dans notre usine de Santo André : nous avons atteint un taux de réemploi de l'eau de 94% grâce à un partenariat stratégique avec Veolia. Ce succès a permis d'assurer la continuité de nos opérations dans la région de São Paulo sujette aux sécheresses, en économisant 350 000 m³ d'eau douce (soit l'équivalent de 133 piscines olympiques) chaque année et en conduisant l'usine vers une indépendance hydrique quasi-totale. —

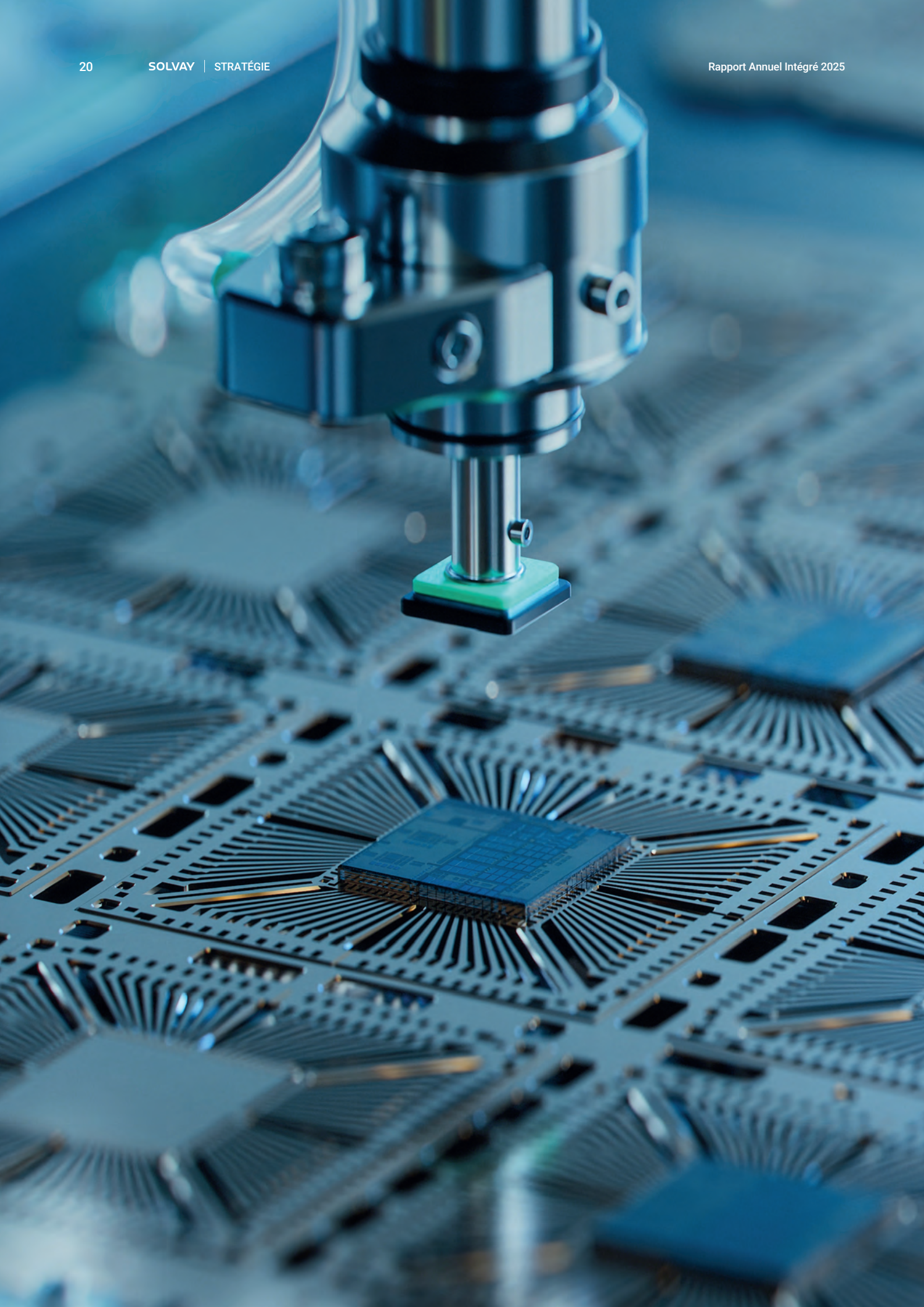
INNOVATION DE PROCÉDÉS CIRCULARITÉ

Production de silice bio-circulaire en Italie

Nous avons inauguré notre première unité de production de silice bio-circulaire brevetée à Livourne (Italie). Celle-ci transforme des cendres de balles de riz d'origine locale et biosourcées en silice haute performance pour la fabrication de pneus verts. Il s'agit d'une étape clé de notre feuille de route mondiale pour la production de silice circulaire, qui adapte les solutions aux matières premières régionales, et prévoit la conversion d'autres sites de production à la silice issue de déchets de sable. —

POUR EN SAVOIR PLUS, REPORTEZ-VOUS À LA **PAGE 28**





02



Stratégie

22

Un leader de la Chimie Essentielle : fondements et vision

- Nous sommes la Chimie Essentielle : un modèle unique
 - Notre stratégie Essential for Generations
 - Nos collaborateurs et notre culture, acteurs de notre transformation
-

25

Notre stratégie en action : renforcer notre résilience et accélérer la transformation

- Améliorer notre excellence opérationnelle, moteur de la transformation
 - Progresser dans notre transition énergétique avec une feuille de route robuste et maîtrisée
 - Développer des innovations de rupture dans les procédés
 - Continuer à investir de manière sélective pour le futur
-

Un leader de la Chimie Essentielle : fondements et vision

Début 2025, nous avons annoncé notre ambition d'être un leader de la Chimie Essentielle. Notre nouvelle stratégie, guidée par notre feuille de route de durabilité For Generations, garantira notre succès à long terme et créera une valeur durable pour nos parties prenantes et la planète.



Nous sommes la Chimie Essentielle : un modèle unique

Notre modèle opérationnel est essentiel en matière d'avantage concurrentiel. Nos produits ne sont ni des commodités ni des spécialités. Ce sont des produits chimiques essentiels, qui servent d'intrants à une multitude d'industries en aval. Notre silice hautement dispersible, par exemple, rend les pneus plus sûrs et plus économes en énergie. Notre carbonate de soude est indispensable à la production de verre. Et notre peroxyde d'hydrogène est essentiel à des applications en pleine expansion telles que la fabrication de puces électroniques et le recyclage des batteries.

Ce qui nous différencie vraiment en tant qu'entreprise de produits chimiques essentiels, c'est notre manière d'opérer :

- **Des opérations axées sur les économies d'échelle** : nous exploitons de grandes usines à forte intensité capitalistique qui produisent en continu. Elles sont un gage de maîtrise des coûts, de durabilité et d'évolutivité en concentrant l'innovation sur les procédés.
- **Une différenciation fondée sur l'expertise** : nous mobilisons nos technologies exclusives, notre expertise de pointe et notre savoir-faire pour développer des relations étroites et durables avec nos clients.

Ce modèle nous permet de tirer profit de la prévisibilité et de la stabilité des produits chimiques essentiels tout en investissant de manière sélective dans des niches à forte croissance et à forte valeur ajoutée. Ce positionnement offre à Solvay la résilience nécessaire pour faire face aux cycles économiques.





Notre stratégie Essential for Generations

Notre raison d'être, *Nous sommes la Chimie Essentielle, qui rend le progrès possible pour les générations futures*, est le fondement de notre stratégie. Notre ambition d'être un leader de la Chimie Essentielle est portée par trois piliers de création de valeur, qui sont soutenus par quatre leviers stratégiques.

FONDAMENTAUX Les piliers de notre succès

Nous avons identifié les fondamentaux du succès de Solvay :

- **Leadership sur nos marchés** : nous consolidons et développons nos positions de leader dans nos technologies clés, afin d'être l'acteur de référence sur les marchés que nous avons choisis.
- **Maîtrise des coûts** : nous concentrons sans cesse nos efforts sur l'efficacité opérationnelle et l'optimisation des coûts afin de conserver notre avantage en tant que producteur de qualité à moindre coût.
- **Durabilité** : notre engagement à travers la feuille de route For Generations fait de la durabilité une source d'avantage compétitif, en stimulant le développement de procédés et de produits plus propres, au bénéfice de nos clients, communautés, salariés et investisseurs.

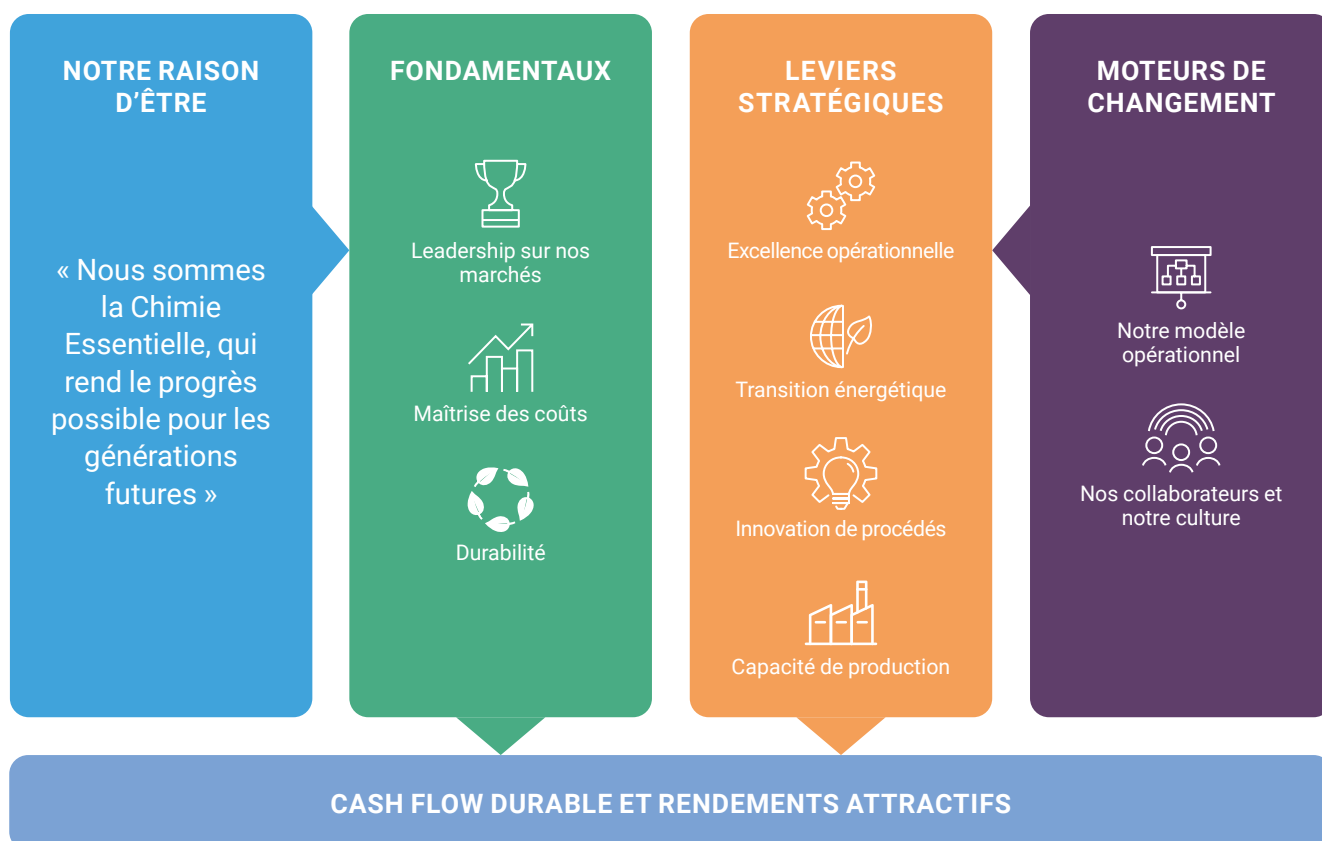
Ces atouts sont renforcés par notre solide expertise produits et les technologies de pointe de nos procédés, dans lesquelles nous innovons en permanence dans toutes nos activités.

QUATRE LEVIERS STRATÉGIQUES Nos modes d'action

Nous concentrons nos priorités et nos ressources sur quatre leviers stratégiques afin de créer une valeur durable pour nos parties prenantes et la planète. Nous visons à :

- **Améliorer notre excellence opérationnelle** : simplifier en profondeur notre modèle opérationnel, accélérer la digitalisation, et assurer l'optimisation et la compétitivité de notre empreinte industrielle.
- **Progresser dans notre transition énergétique** : avancer de manière décisive vers la neutralité carbone d'ici 2050 et investir dans des projets majeurs visant à éliminer les combustibles fossiles pour répondre aux attentes des parties prenantes.
- **Développer des innovations de rupture dans les procédés** : réinventer nos principaux procédés de fabrication pour les rendre plus efficaces, durables et compétitifs, et conserver notre avantage technologique.
- **Continuer à investir de manière sélective pour le futur** : croître avec le marché dans nos activités de base et nous développer sur des marchés de niche prometteurs, à forte croissance et à fort potentiel.

Stratégie Essential for Generations





Nos collaborateurs et notre culture, acteurs de notre transformation

Le succès de notre stratégie repose sur nos collaborateurs compétents et engagés, indispensables à nos activités, ainsi que sur notre nouvelle culture, moteur de changement.

Nos collaborateurs sont au cœur de la transformation que nous menons au sein du Groupe, et nous leur faisons confiance pour faire preuve d'agilité, de flexibilité et de motivation. A travers notre nouvelle culture qui s'appuie sur nos valeurs et nos comportements fondamentaux, nous responsabilisons nos collaborateurs et leur donnons les moyens de développer leurs compétences et leurs capacités, tout en favorisant un fort esprit de collaboration. Notre approche donne des résultats concrets, comme en témoignent les niveaux élevés d'engagement observés dans nos enquêtes Pulse 2025, qui mesurent deux fois par an le bien-être et l'engagement des salariés.



Promouvoir une nouvelle culture de la sécurité

Responsabiliser nos collaborateurs commence par notre engagement à prendre soin de chacun, en faisant de la sécurité un élément central de la culture de Solvay. En 2025, nous avons lancé un programme visant à transformer notre culture de la sécurité, axé prioritairement sur l'évolution des mentalités et des comportements. Cette initiative repose sur trois piliers : un nouveau programme de formation et de coaching en leadership pour tous nos responsables industriels ; le déploiement continu de nos règles d'or (Life Saving Rules) renforcées ; et un nouveau modèle de gouvernance de la sécurité garantissant la responsabilisation de chacun, des sites industriels jusqu'au sommet de l'entreprise. Déployée dans neuf usines pilotes, la première vague du programme de formation et de coaching vise à s'assurer que le leadership en matière de sécurité soit constamment incarné et renforcé à tous les niveaux.

Rendre le progrès possible grâce nos collaborateurs

Outre la sécurité, nous donnons la priorité à la santé, au bien-être et au développement professionnel de nos collaborateurs. Nous les soutenons à travers des initiatives telles que Solvay Cares (qui offre des avantages sociaux supplémentaires dans le monde entier, notamment un congé parental pour tous, un congé pour les aidants et un soutien en matière de santé mentale) et le nouveau Solvay Solidarity Program, qui fournit un filet de sécurité essentiel en période de difficulté.

Pour soutenir la croissance, nous proposons un large éventail de formations dans nos académies. Nous avons également lancé « Leadership in Action », une série de sessions courtes et percutantes sur notre culture et nos comportements, accessibles à tous les salariés. Nous prônons un environnement de travail inclusif, en promouvant la diversité, y compris dans le recrutement, et en comblant les écarts de rémunération liés au genre.

Changement culturel pour maximiser la création de valeur

Notre nouvelle culture et nos comportements constituent un socle commun pour accompagner le changement et optimiser notre efficacité. Dans nos sites industriels, cela se traduit par une transformation de notre approche de l'innovation : nous passons d'une culture valorisant les initiatives locales ou individuelles à l'adoption systématique des meilleures solutions développées partout au sein du Groupe.

En nous concentrant sur les meilleures pratiques mondiales et la standardisation de nos méthodes de travail, nous créons un langage commun et un modèle opérationnel qui facilitent grandement le partage et le déploiement à grande échelle entre nos métiers et nos zones géographiques. C'est ainsi que nous incarnons nos valeurs : en nous focalisant sur ce qui génère réellement de la valeur, en collaborant davantage et en créant un impact durable en tant qu'organisation mondiale unifiée.

Notre stratégie en action : renforcer notre résilience et accélérer la transformation

En 2025, Solvay s'est concentrée sur les facteurs qu'elle pouvait contrôler : mettre en œuvre sa stratégie à travers les quatre leviers stratégiques pour renforcer sa résilience et mener à bien sa transformation dans un environnement volatil.

Nous avons pour objectif de générer un cash flow durable afin d'offrir les rendements attractifs qu'attendent nos actionnaires ; de fournir à nos clients des produits plus durables et plus compétitifs ; et de garantir un environnement de travail sûr et une expérience enrichissante à nos collaborateurs. Pour y parvenir, nous transformons Solvay en profondeur et nous améliorons radicalement notre mode de fonctionnement pour la génération à venir.



Améliorer notre excellence opérationnelle, moteur de la transformation

Depuis la scission de nos activités de spécialités pour créer Syensqo, Solvay est un groupe recentré et rationalisé. Conformément à notre stratégie Essential for Generations, nous avons lancé une transformation en profondeur afin de simplifier notre modèle opérationnel et de le rendre plus rentable et durable.

L'excellence opérationnelle est le premier levier pour accélérer la transformation organisationnelle du Groupe, la standardisation et la digitalisation étant des facteurs clés, permettant de générer jusqu'à 350 millions d'euros d'économies d'ici 2028. En 2025, dans un environnement macroéconomique difficile, nous avons accéléré cet agenda en réalisant 101 millions d'euros d'économies, soit 211 millions d'euros d'économies cumulées depuis le début du programme. Ces progrès démontrent notre capacité à mener des changements structurels.

9 000

capteurs déployés
dans nos usines d'ici 2027

211 M€

Économies cumulées
depuis 2024

Améliorer nos opérations industrielles grâce à la digitalisation

Afin d'améliorer sans cesse l'efficacité et la fiabilité de nos opérations, nous avons lancé notre stratégie « digital-first », en nous appuyant sur notre envergure et l'homogénéité de nos opérations pour déployer rapidement des outils standardisés dans toutes les régions.

Une révolution dans notre stratégie de maintenance

Nous passons d'une maintenance périodique à une maintenance conditionnelle en utilisant les données en temps réel de capteurs (température, vibration, bruit) pour anticiper les défaillances des équipements et optimiser les délais d'intervention. Cette approche proactive détermine la durée de vie restante des équipements, ce qui réduit les coûts de réparation et permet une planification efficace. Nous sommes rapidement passés de quelques centaines de capteurs dans le monde en 2023 à plus de 4 500 à fin 2025, créant ainsi un outil industriel plus résilient et plus fiable. L'objectif est d'atteindre 9 000 capteurs d'ici 2027.

Intégrer performance, durabilité et efficacité

Nous transformons la gestion des matériaux industriels et de l'énergie grâce au digital. En mettant en place des tableaux de bord standard en temps réel et en vue « hélicoptère » dans toutes les salles de commande, nous donnons aux opérateurs et aux ingénieurs un accès instantané aux indicateurs clés : sécurité, production en temps réel, consommation de matériaux et d'énergie. Il s'agit d'un véritable changement de culture : la durabilité et l'efficacité apparaissent désormais indissociables de l'excellence opérationnelle, et ceci dès l'atelier. Le déploiement de cette initiative sera quasiment finalisé au premier trimestre 2026.

Optimiser en continu notre empreinte industrielle

Afin d'assurer notre résilience et notre compétitivité à long terme, nous adaptons en permanence notre empreinte industrielle à l'évolution du marché et à nos priorités stratégiques. Cela implique de concentrer les ressources là où nous pouvons créer le plus de valeur et de consolider nos activités pour renforcer nos positions. En 2024 et 2025, nous avons avancé dans cet agenda en réalignant notre portefeuille et en optimisant notre empreinte industrielle.

Ajuster notre présence régionale à la demande

Nous avons rationalisé notre activité Peroxides en réduisant nos capacités en Europe, en fermant notre usine au Portugal et en adaptant notre gamme de produits au Royaume-Uni. De même, nous avons ajusté la production de carbonate de soude à Torrelavega (Espagne), afin de mieux correspondre à la demande régionale tout en tirant parti de l'offre plus compétitive de notre usine nord-américaine de Green River pour servir les marchés d'Amérique latine. Ces actions reflètent notre volonté de renforcer notre excellence opérationnelle et notre agilité stratégique, afin que notre empreinte industrielle reste efficace, compétitive et alignée sur les besoins des clients.

S'adapter à la dynamique des marchés

À Salindres (France) et à Bad Wimpfen (Allemagne), nous avons annoncé l'arrêt, d'ici 2026, de certaines gammes de produits fluorés, notamment

l'acide trifluoroacétique (TFA) et ses dérivés associés, et de certains de ses produits inorganiques, tels que le fluorure d'hydrogène. Ces décisions reflètent l'évolution du marché et soutiennent notre transition vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Du fait de ce réalignement de son portefeuille, Solvay aura cessé la production de TFA et de tous ses dérivés au sein du Groupe début 2026.

Consolider notre expertise pour soutenir la croissance

Bad Wimpfen deviendra le pôle mondial de la technologie Nocolok®, renforçant ainsi notre solide position dans le brasage de l'aluminium pour l'automobile. Cela comprend la construction d'une installation de pointe dédiée aux pâtes et peintures, ainsi que le transfert du Nocolok® Tech Center et de la production depuis Garbsen (Allemagne), dont les opérations devraient cesser d'ici 2028.

Transformer les fonctions du Groupe

Nous transformons fondamentalement les fonctions du Groupe en mettant en œuvre un nouveau modèle opérationnel cible (Target Operating Model). Cette initiative rationalise et homogénéise les méthodes de travail au sein de toutes les fonctions de l'entreprise. Par ailleurs, nous intégrons des outils avancés de digitalisation et d'IA pour accroître notre efficacité, en particulier au sein de nos centres de services partagés.



Progresser dans notre transition énergétique avec une feuille de route robuste et maîtrisée

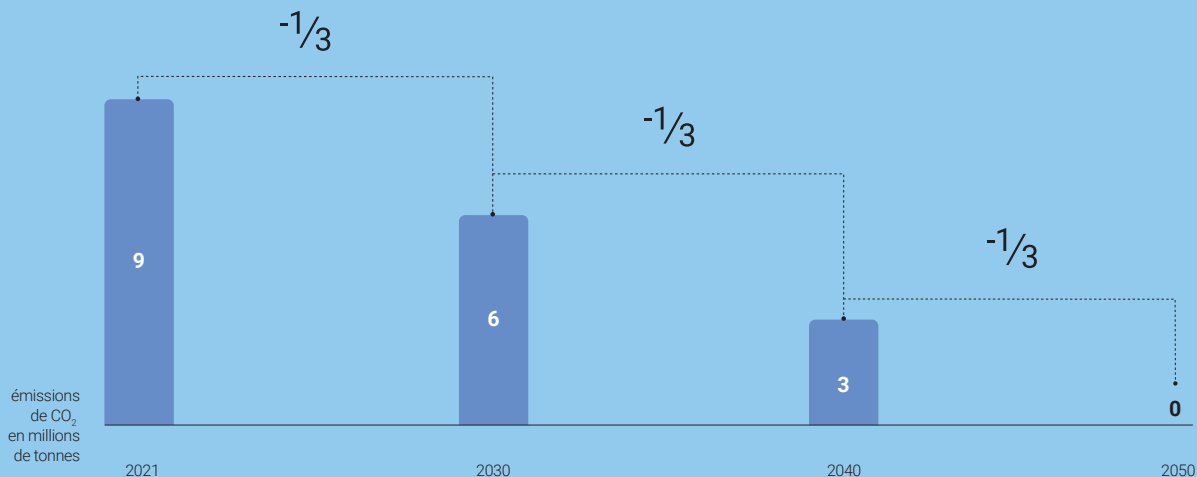
Nous travaillons activement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Notre feuille de route combine transition énergétique et réinvention de nos procédés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. D'ici 2030, nous réduirons les émissions de Scope 1 et 2 de 30% et les émissions de Scope 3 de 20%, tout en éliminant progressivement le charbon de l'ensemble de nos sites, à l'exception de Devnya (Bulgarie) où la disponibilité limitée de sources d'énergie renouvelable locales, fiables et durables à moyen et long terme, impose d'identifier des solutions alternatives. À cette fin, nous continuerons à travailler sur toutes les options, y compris les petits réacteurs nucléaires modulaires, dont la mise en œuvre nécessite davantage de temps.

Cette feuille de route est un impératif stratégique, porté par notre engagement en faveur de la planète, les attentes des clients et la nécessité de conserver notre compétitivité. En Europe, où les coûts de l'énergie et du carbone augmentent, la durabilité de nos opérations est essentielle à notre succès à long terme.

Notre bilan parle de lui-même : Solvay a déjà réduit de moitié ses émissions de Scope 1 et 2* au cours des 20 dernières années. Sur cette base, notre feuille de route fixe des jalons clairs : une réduction d'un tiers d'ici 2030, une

*dans le périmètre actuel de Solvay.

Notre feuille de route pour la transition énergétique



Sortie du charbon 4 sites en Europe et aux États-Unis	Sortie du charbon Devnya, Bulgaria	Innovations y compris de nouvelles technologies
Autres projets de transition énergétique Innovation de procédés Nouvelle technologie de contrôle des émissions à Green River, États-Unis; et e.Solvay	Autres projets de transition énergétique Innovation de procédés e.Solvay et autres	10% de compensation Innovation de procédés e.Solvay et autres

seconde réduction d'un tiers d'ici 2040 et la neutralité carbone d'ici 2050. En 2025, nous avons capitalisé sur la forte dynamique des projets de 2024, tels que la sortie du charbon à Green River (États-Unis) et à Rheinberg (Allemagne), pour réduire encore nos émissions de CO₂. Nous avons continué à mettre en œuvre notre plan de transition énergétique. Nous nous sommes associés à Veolia pour remplacer le charbon par des combustibles dérivés de déchets (CSR) locaux sur notre site de Dombasle, en France. La nouvelle installation devrait démarrer en 2026 et vise à réduire environ 200 kilotonnes d'équivalent CO₂ par an. Par ailleurs, nous avons annoncé un autre projet majeur d'abandon du charbon en Europe (Espagne).

Notre feuille de route, qui comprend la sortie du charbon, le déploiement d'innovations de procédés comme e.Solvay et l'introduction de technologies de pointe, est conçue pour être à la fois robuste et économiquement viable. Afin de préserver notre compétitivité à long terme, certains investissements critiques seront soutenus par des financements stratégiques de partenaires externes et des aides gouvernementales.

Réduire de moitié les émissions de CO₂ sur notre site de Torrelavega d'ici 2027

Torrelavega est la dernière étape en date de notre processus de décarbonation, après l'arrêt du charbon sur d'autres sites. D'ici 2027, cette usine réduira ses émissions de CO₂ de près de 50%, tout en maintenant sa compétitivité à long terme. À cette fin, Solvay a conclu un contrat de fourniture d'énergie à long terme avec ENSO, qui construira et exploitera la plus grande unité de cogénération biomasse d'Espagne. Celle-ci remplacera le charbon thermique par de la biomasse locale d'origine durable, constituée de sous-produits de scierie recyclés et de résidus d'entretien forestier.

-29%

Émissions de CO₂
(Scope 1 et 2)
par rapport à 2021

-13%

Émissions de CO₂
(Scope 3)
par rapport à 2021



Développer des innovations de rupture dans les procédés

Depuis plus de 160 ans, Solvay transforme la manière de faire de la chimie, et cette transformation se poursuit encore aujourd'hui. Nous réinventons nos procédés de fabrication pour les rendre plus durables, et offrons des produits qui aident nos clients à réduire leur empreinte environnementale et à rester compétitifs. Cet engagement en faveur de l'innovation de procédés constitue notre singularité et permet à des pans entiers de l'industrie de devenir plus durables.

Au-delà de la transition et de l'efficacité énergétiques, nous avons besoin d'innovations de procédés de rupture pour parvenir à la neutralité carbone. Ces innovations, telles que le procédé de production de carbonate de soude e.Solvay, sont essentielles pour réduire les émissions et l'exploitation des ressources, tout en créant des produits plus durables et plus compétitifs pour nos clients.

200

collaborateurs en
Recherche et Innovation

6

centres de recherche
majeurs dans le monde

21

nouvelles demandes
de brevets

+10% versus 2024



Réinventer notre procédé pour produire de la silice circulaire à l'échelle mondiale

Inventeur de la silice hautement dispersible (HDS) pour pneus, Solvay continue d'être pionnier en matière d'innovation en développant une stratégie mondiale pour la production de silice circulaire, anticipant ainsi les ambitions de durabilité de ses clients et les réglementations à venir. La silice représente environ 10% du poids des « pneus verts », et les fabricants de pneus visent environ 40% de matières premières circulaires d'ici 2030.

Notre feuille de route comprend deux solutions novatrices :

- Une silice bio-circulaire dérivée de la cendre de balles de riz, un sous-produit agricole renouvelable.
- Une silice circulaire produite à partir de déchets de sable certifiés ISCC PLUS¹.

Début 2026, nous avons inauguré notre première unité de production de silice bio-circulaire à Livourne (Italie), en utilisant une technologie exclusive qui transforme la cendre de balles de riz en silice hautement dispersible ultra-performante, avec une empreinte carbone significativement réduite. En parallèle, nous avons commencé à produire de la silice précipitée avec des matières premières circulaires à base de déchets de sable, en commençant par Qingdao (Chine) et Gunsan (Corée du Sud), avec un développement prévu à l'échelle mondiale. Ces étapes constituent une avancée majeure dans le développement de notre gamme de silice circulaire, et renforcent notre position de leader dans le développement de solutions pour la mobilité durable.

1. La certification ISCC PLUS (International Sustainability and Carbon Certification Plus) est un schéma de certification de durabilité qui valide la traçabilité et la durabilité des matériaux biosourcés et recyclés dans divers secteurs industriels.



Continuer à investir de manière sélective pour le futur

Pour sécuriser la création de valeur à long terme, nous conjuguons des investissements disciplinés dans nos métiers de base et une expansion ciblée sur des marchés à fort potentiel. Notre approche repose sur deux principes directeurs :

- Accompagner nos clients sur les marchés traditionnels dont la croissance est proche du PIB, en investissant de manière sélective où et quand la demande l'exige (à travers des extensions de capacités, la construction de nouvelles usines ou des partenariats), mais toujours lorsque nous disposons d'un avantage compétitif et d'une feuille de route claire en matière de développement durable.
- Capter la croissance des applications en forte expansion, lorsque nos technologies permettent de développer de nouvelles solutions qui répondent aux enjeux mondiaux.

En 2025, tout en menant à bien nos ajustements structurels, nous avons poursuivi nos investissements sélectifs pour l'avenir. À Zhenjiang (Chine), nous avons doublé la capacité de production de peroxyde d'hydrogène de qualité électronique (H_2O_2) pour soutenir la fabrication de semi-conducteurs de nouvelle génération et la révolution numérique mondiale. A travers notre coentreprise Peróxidos do Brasil, nous construisons une nouvelle usine satellite myH₂O₂® pour approvisionner un projet majeur d'usine de pâte à papier dans la Brazil Pulp Valley. Cette technologie exclusive rapproche la production de nos clients, réduisant ainsi le transport et l'impact environnemental.

Ces investissements reflètent notre détermination à soutenir la croissance, la durabilité et l'innovation, afin que Solvay continue d'être un partenaire de confiance sur les marchés matures comme sur les marchés émergents.

53 M€

Investissements
« de croissance » sur un total
de Capex de 292M€

Développer nos capacités en terres rares pour les aimants permanents

Solvay est un expert en terres rares depuis plusieurs décennies. Notre site de La Rochelle (France) les traite depuis 1948. Aujourd'hui, nous nous concentrons sur la séparation, la purification et la formulation au service d'applications avancées telles que le contrôle des émissions automobiles, le polissage des semi-conducteurs, l'optique de précision, l'énergie verte et l'imagerie médicale. Notre présence en France, au Japon et en Chine est un gage de continuité des opérations pour nos clients, même en cas de perturbation de la chaîne d'approvisionnement.

En 2025, nous avons inauguré une nouvelle ligne de production d'oxydes de néodyme-praséodyme pour aimants permanents à La Rochelle. Nous avons également commencé à produire du samarium et annoncé l'ajout d'autres terres rares (dysprosium et terbium) en 2026, ce qui fait de Solvay le premier fournisseur de ces matériaux essentiels en Europe. Ces éléments sont indispensables aux véhicules électriques, aux éoliennes et à la transition énergétique. Par ailleurs, nous avons conclu des accords stratégiques de fourniture d'oxydes de terres rares avec Permag (États-Unis), Arnold (Suisse), Less Common Metals (Royaume-Uni) et Noveon (États-Unis).

Alors que la demande d'aimants permanents devrait atteindre jusqu'à 15 kilotonnes en Europe d'ici 2030, pour les véhicules électriques et les éoliennes, nous visons à couvrir jusqu'à 30% du marché européen à travers des investissements progressifs, pour un total de 50 à 100 millions d'euros. Notre stratégie comprend également des partenariats avec les acteurs de la chaîne de valeur afin de construire des chaînes d'approvisionnement sûres et durables en dehors de Chine, en nous approvisionnant à la fois auprès de sources primaires et de sources recyclées. Par ailleurs, nous explorons d'autres terres rares pour des applications haut de gamme telles que l'aéronautique et les technologies médicales.



3. Performance des activités

3.1. Vue d'ensemble des résultats consolidés	32	NOTE P9 : Free cash flow	39
3.2. Contexte de préparation	35	NOTE P10 : Fonds de roulement net	39
3.2.1. Comparaison des résultats et réconciliation des indicateurs du compte de résultats sous-jacent	35	NOTE P11 : Dette nette sous-jacente	40
3.2.2. Mesures des performances alternatives (APM)	35	NOTE P12 : Provisions	40
3.2.3. Description des segments opérationnels	35	NOTE P13 : ROCE	41
3.3. Chiffres sous-jacents du Groupe	36	3.4. Chiffres sous-jacents par segment	41
NOTE P1 : Chiffre d'affaires net	36	NOTE P14 : Basic chemicals	42
NOTE P2 : Coûts sous-jacents des matières premières et énergie	36	NOTE P15 : Performance chemicals	43
NOTE P3 : EBITDA sous-jacent	37	NOTE P16 : Corporate	43
NOTE P4 : Amortissements et dépréciations sous-jacents	37	3.5. Réconciliation des chiffres sous-jacents avec les chiffres IFRS	44
NOTE P5 : Charges financières nettes sous-jacentes	37	3.6. Chiffres par action	46
NOTE P6 : Charges d'impôts sous-jacentes	38	NOTE P17 : Résultat par action	47
NOTE P7 : Profit sous-jacent des activités abandonnées	38	NOTE P18 : Dividende	47
NOTE P8 : Investissements	38	3.7. Perspectives 2026	48

3. Performance des activités

Note relative à la section sur la Performance des activités : Les chiffres comparatifs ont été retraités conformément aux changements mentionnés en 3.2 Contexte de préparation.

3.1. VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Données financières

Chiffres clés de l'année	Notes	IFRS			Sous-jacent		
(en M€)		2025	2024	%	2025	2024	%
Chiffre d'affaires net	P1	4 123	4 540	-9,2%	4 262	4 686	-9,0%
<i>Frais opérationnels nets excluant amortissements & dépréciations</i>	P2	-3 451	-3 744	+7,8%	-3 381	-3 634	+7,0%
EBITDA	P3	672	795	-15,5%	881	1 052	-16,3%
Marge d'EBITDA					20,7%	22,5%	-1,8pp
Amortissements & dépréciations d'actifs	P4	-404	-362	-11,5%	-320	-320	+0,1%
EBIT		269	433	-38,0%	561	732	-23,3%
Charges financières nettes	P5	-112	-113	+1,1%	-128	-132	+2,6%
Charges d'impôts	P6	-120	-87	-38,3%	-127	-155	+17,9%
<i>Taux d'imposition</i>	P6				29,7%	26,0%	+3,7pp
Profit des activités poursuivies		37	233	-84,2%	306	445	-31,3%
Profit / perte (-) des activités abandonnées	P7	-	-	n.m.	-	2	n.m.
Profit / perte (-) de la période		37	233	-84,2%	306	447	-31,6%
Profit (-) / perte attribué aux participations ne donnant pas le contrôle		-7	-10	-30,3%	-9	-15	-42,1%
Profit / perte (-) attribué aux actionnaires Solvay		30	223	-86,7%	297	432	-31,2%
Résultat de base par action (en €)	P17	0,28	2,12	-86,6%	2,84	4,11	-30,9%
dont des activités poursuivies	P17	0,28	2,12	-86,6%	2,84	4,10	-30,6%
Dividende ⁽¹⁾	P18	2,43	2,43	-	2,43	2,43	-
Investissements des activités poursuivies	P8				292	355	-17,6%
Conversion en cash sous-jacent (activités poursuivies)	P8				66,8%	66,3%	+0,5%
FCF aux actionnaires Solvay des activités poursuivies	P9				350	361	-3,0%
Ratio de conversion en FCF (12 derniers mois, activités poursuivies)					40,5%	34,6%	+5,9pp
Fonds de roulement net	P10	399	577		418	601	
<i>Fond de roulement net / chiffre d'affaires trimestriel annualisé</i>	P10				9,3%	11,6%	
Dettes nettes financières	P11				1 597	1 544	+3,4%
Ratio de levier sous-jacent	P11				1,8	1,5	+23,5%
ROCE (activités poursuivies)					13,6%	17,6%	-4,0pp

(1) Recommended dividend for 2025

Données extra-financières

En 2025, Solvay a réalisé des progrès significatifs dans l'ensemble des initiatives, comme détaillé ci-dessous :

Planet progress	2025	2024	2021	Progrès vs 2021	Objectifs 2030
Emissions de GES Scope 1 & 2 ^{(a)(b)} Million de tonnes équ. CO ₂	6,4	7,6	9,1	-29%	-30% vs 2021
Emissions de GES Scope 3 ^(a) 5 catégories prioritaires ^{(c)(d)} Million de tonnes équ. CO ₂	11,5	12,1	13,2	-13%	-20% vs 2021
Sortie du charbon ^(e) Nombre de sites consommant du charbon pour la production d'énergie	3	3	5	-2	Tous les sites en 2030, sauf Devnya
Biodiversité ^{(f)(i)} % de terrains perméables situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité dans le cadre d'une gestion positive de la biodiversité	16%	N/A	N/A	N/A	30%
Better life	2025	2024	2023	Progrès vs 2023 ^(j)	Objectifs
Sécurité ^(g) Blessures à reporter - RI	44	41	45	-1	Viser le zéro accident
Diversité % de femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur ^(h)	28,8%	27,3%	26,3%	+2,5ppt	30% en 2030
Salaire décent ⁽ⁱ⁾ % d'employés recevant un salaire décent ^(a)	100%	N/A	N/A	N/A	100% en 2026

(a) Le périmètre de reporting de ces indicateurs est aligné sur le périmètre de consolidation financière.

(b) Méthodologie améliorée en 2025 pour estimer les émissions de SF6 avec une précision accrue. Les données de référence et les chiffres de 2024 ont été retraités en conséquence.

(c) Les 5 catégories d'émissions de scope 3 sont « Achats de biens et services », « Activités liées au carburant et à l'énergie », « Transformation des produits vendus », « Utilisation des produits vendus » et « Traitement en fin de vie des produits vendus ».

(d) Les émissions de scope 3 de 2024 et 2021 se concentrent sur 5 catégories ajustées avec les améliorations de précision des données de 2025.

(e) Comprend le charbon et les produits du charbon utilisés dans la production d'énergie.

(f) 16% des terres perméables sont sous conservation ou restauration. L'impact nature-positif reste à quantifier.

(g) Périmètre : employés et sous-traitants de Solvay.

(h) Les catégories d'encadrement sont définies sur la base de la méthodologie d'évaluation des emplois Hay. Les niveaux d'encadrement intermédiaire et supérieur désignent l'ensemble du personnel interne actif ayant des points Hay supérieurs à 530.

(i) Révision de la base 2021 vers 2023 pour les indicateurs sociaux pour être plus pertinent à la suite de la scission de Syensqo.

(j) Indicateur de performance introduit après 2021.

Planet Progress

À fin 2025, la réduction cumulée des émissions des Scope 1 et 2 depuis 2021 s'élève à -29%, soit -2,6 Mt éq. CO₂ à périmètre constant, se rapprochant de l'objectif de Solvay de -30% d'ici 2030. Par rapport à 2024, la réduction est liée de manière équitable aux projets de décarbonation et à la baisse des niveaux d'activité.

Depuis octobre 2024, la nouvelle technologie d'oxydation thermique régénérative (RTO), une première dans l'industrie de l'extraction de trona, est opérationnelle à Green River, dans le Wyoming. Combinée à l'arrêt du charbon à Green River (États-Unis) et à Rheinberg (Allemagne), également finalisé en 2024, cette initiative a joué un rôle clé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2025. De nouveaux progrès seront réalisés grâce aux projets de sortie progressive du charbon annoncés précédemment en France (combustible dérivé des déchets) et en Espagne (biomasse).

En 2025, 26 millions d'euros de dépenses d'investissement ont été alloués au plan de transition énergétique de Solvay. Entre 2026 et 2030, les investissements dédiés aux projets de transition énergétique devraient se situer entre 25 millions et 35 millions d'euros par an.

À fin 2025, la réduction cumulée des émissions du Scope 3 – pour les 5 catégories prioritaires – depuis 2021 atteint -13%, soit -1,7 Mt CO₂eq à périmètre constant. Par rapport à 2024, la réduction de -0,6 Mt CO₂eq est principalement liée à des niveaux d'activité plus faibles.

En matière de biodiversité, Solvay pilote à Dombasle une approche scientifique élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) visant à générer des résultats rapides, intègres et positifs pour la nature (RHINO). Ce projet pilote permettra de créer un modèle reproductible et soutiendra l'objectif de Solvay de consacrer 30% de ses terrains situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité à des actions de conservation et de restauration, avec des impacts positifs tangibles d'ici 2030.

Better Life

Solvay a lancé en 2025 un important programme de transformation de sa culture de la sécurité, visant à améliorer la performance dans ce domaine sur l'ensemble de ses sites. Malgré une hausse d'une année sur l'autre du nombre d'accidents déclarables, Solvay a observé une amélioration en termes de gravité en 2025. Solvay reste déterminé à réduire le taux d'accidents pour progresser vers son ambition de zéro accident.

La proportion de femmes occupant des postes de management intermédiaire et supérieur a augmenté pour atteindre 28,8% en 2025, soit +1,5 pp par rapport à 2024, rapprochant ainsi le Groupe de son objectif de 30% d'ici 2030. Cette progression confirme la conviction de Solvay que la diversité constitue un moteur essentiel d'innovation et un avantage compétitif dans l'industrie.

Avec un an d'avance sur son calendrier, Solvay a atteint en mars 2025 son engagement consistant à garantir un salaire décent à 100% de ses collaborateurs dans le monde, conformément à l'initiative Forward Faster des Nations Unies. Des mécanismes de suivi continu ont été mis en place pour s'assurer que ce standard soit maintenu à l'avenir.

3.2. CONTEXTE DE PRÉPARATION

3.2.1. Comparaison des résultats et réconciliation des indicateurs du compte de résultats sous-jacent

Outre les comptes IFRS, Solvay présente des indicateurs de performance du compte de résultat sous-jacent afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance économique du Groupe. Ces chiffres IFRS sont ajustés pour les impacts sans incidence sur la trésorerie de l'Allocation du prix d'acquisition (PPA) liés aux acquisitions, les coupons des obligations hybrides perpétuelles, classées en tant que capitaux propres en IFRS, mais traitées comme de la dette dans les états sous-jacents, et pour d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la déformation de l'analyse et permettant la lecture de la performance sous-jacente du Groupe et la comparabilité des résultats sur la période de référence.

3.2.2. Mesures des performances alternatives (APM)

Solvay utilise des indicateurs de performance alternatifs pour mesurer sa performance financière, tels que décrits ci-dessous. Solvay estime que ces mesures sont utiles pour analyser et expliquer les changements et tendances de ses résultats d'exploitation, car ils permettent de comparer la performance de manière cohérente. Les définitions des différentes mesures présentées ici figurent dans le glossaire à la fin de ce rapport financier.

3.2.3. Description des segments opérationnels

En 2025, le Groupe est organisé en interne selon les segments de reporting suivants :

- **Basic Chemicals** héberge des activités de produits chimiques intermédiaires axées sur des marchés matures et résilients. Solvay est un leader mondial dans le domaine du carbonate de soude, du bicarbonate et des peroxydes. Ces entreprises mondiales partagent des caractéristiques économiques similaires et desservent des marchés majeurs tels que le bâtiment et la construction, les biens de consommation et l'alimentation.
- **Performance Chemicals** héberge une gamme plus large de produits (dans les activités Silica, Coatis et Special Chem) qui peuvent être personnalisés sur la base d'une expertise unique en matière de formulation et d'application. Ces activités partagent des caractéristiques économiques similaires et sont également des actifs de haute qualité avec des positions fortes sur leurs marchés.
- **Corporate** comprend les services centraux généraux et autres services commerciaux, tels que les Global Business Services, ainsi que l'expertise en matière d'approvisionnement et d'énergie.

Activités Basic Chemicals

- **Soda Ash & Derivatives** - (1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 9 sites de production): Solvay est un leader mondial dans la production de carbonate de soude et de son dérivé, le bicarbonate de sodium. Le carbonate de soude est utilisé par les clients dans le verre de construction, les panneaux solaires, les conteneurs et emballages en verre, les batteries lithium-ion pour les véhicules électriques, les détergents et les produits chimiques. Les solutions de Solvay à base de bicarbonate de sodium sont destinées aux marchés de l'alimentation et de la nutrition animale mais aussi aux applications en croissance telles que le traitement des gaz de combustion ou de la santé.
- **Peroxides** - (0,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 20 sites de production): Solvay est un leader mondial dans le domaine du peroxyde d'hydrogène. Cet oxydant respectueux de l'environnement est utilisé comme agent de blanchiment, de décontamination, de désinfection et à des fins antispetiques dans des industries telles que la pâte à papier, le textile, l'eau et l'alimentation. Il sert d'intermédiaire pour la production de produits chimiques, tels que l'oxyde de propylène et le caprolactame. Il est également essentiel dans les applications émergentes et en pleine croissance, notamment dans les secteurs des semi-conducteurs, de l'énergie photovoltaïque, de l'exploitation minière urbaine et des batteries.

Activités Performance Chemicals

- **Silica** - (0,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 7 sites de production): Solvay est un producteur mondial de silice précipitée, composant essentiel dans les secteurs des pneumatiques, des produits d'entretien et des soins à la personne, de l'alimentation humaine et animale. En tant que leader mondial de l'innovation dans le domaine de la silice hautement dispersible (HDS), Solvay offre aux fabricants de pneus du monde entier le plus vaste portefeuille de silice HDS et développe différents grades de spécialité pour toutes les parties du pneu, offrant des performances environnementales inégalées qui permettent de réduire la consommation de carburant et d'augmenter l'autonomie des batteries des véhicules électriques.
- **Coatis** - (0,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 2 sites de production): Solvay fournit des solvants à haute performance et des dérivés de polyamide, principalement pour le marché latino-américain. Coatis est un leader régional important dans le domaine des solvants oxygénés utilisés dans les peintures, l'hygiène et les soins à domicile, ainsi que dans la production de phénol et de dérivés, utilisés comme intermédiaires pour produire des résines synthétiques employées dans les fonderies, la construction et les abrasifs.
- **Special Chem** - (0,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires net sous-jacent, 10 sites de production): Solvay produit des formulations à base de fluor et de terres rares pour l'automobile, l'électronique, ainsi que pour des applications de niche chimiques et industrielles. Solvay est un partenaire stratégique du secteur de l'automobile pour la production de matériaux pour le contrôle des émissions et le brasage de l'aluminium, ainsi que pour l'industrie de l'électronique, en fournissant des matériaux de nettoyage et de polissage pour les semi-conducteurs. En 2025, Solvay a commencé la production commerciale de terres rares pour aimants permanents, qui sont des composants essentiels des moteurs de véhicules électriques, des énergies renouvelables, de la robotique et de l'électronique avancée.

3.3. CHIFFRES SOUS-JACENTS DU GROUPE

NOTE P1
CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Evolution du chiffre d'affaires net

(en M€)	
2024	4 686
Périmètre	-7
Conversion devises	-122
Volume et mix	-209
Prix	-86
2025	4 262

Le chiffre d'affaires net sous-jacent de 4 262 millions d'euros pour l'ensemble de l'année est en baisse de -9,0% par rapport à 2024 (-6,5% en organique), principalement en raison de la baisse des volumes (-4,5%).

Chiffre d'affaires net par marchés finaux

Chiffre d'affaires net sous-jacent par marchés finaux (en %)	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Solvay
Automobile	1%	47%	18%
Biens de consommation, entretien de la maison, soins d'hygiène et de santé	19%	13%	17%
Alimentation et nutrition animale	21%	9%	16%
Ressources, environnement et énergie	16%	4%	11%
Bâtiment et construction	10%	5%	8%
Electronique	5%	7%	6%
Industries chimiques et applications industrielles	28%	16%	24%

De plus amples informations sur le chiffre d'affaires et notamment le détail du chiffre d'affaires par pays et par région sont disponibles dans les Etats financiers à la NOTE F1 Chiffre d'affaires et information par segment

NOTE P2
COÛTS SOUS-JACENTS DES MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE

Les dépenses globales de matières premières du Groupe s'élèvent à environ 0,84 milliard d'euros en 2025 (contre 0,95 milliard d'euros en 2024). Les dépenses en matières premières peuvent être réparties en plusieurs catégories : les dérivés de minéraux pour 31% (silicate de sodium, fluorure de calcium, hydroxide de sodium,...), les dérivés du pétrole brut pour 26% (cumène, adiponitrile, butanol,...), les dérivés du gaz naturel pour environ 19% et les autres dérivés pour 23%.

Les coûts énergétiques nets représentent environ 0,54 milliard d'euros (contre 0,68 milliard d'euros en 2024). La répartition par région est la suivante : en Europe (67%), suivie des Amériques (22%), et de l'Asie et du reste du monde (11%). Les principales sources d'énergie utilisées sont le gaz naturel (net des ventes de vapeur et d'électricité) pour 37% (contre 33% en 2024), le coke, l'anhracite, le coke de pétrole et le charbon pour 34% (contre 35% en 2024), l'électricité pour 20% (contre 25% en 2024), la vapeur, l'hydrogène et la biomasse pour 8% (contre 7% en 2024).

De plus amples informations sur la consommation d'énergie sont disponibles dans la Déclaration de durabilité à la note NOTE E1-5 Consommation et mix d'énergie

NOTE P3

EBITDA SOUS-JACENT

Évolution de l'EBITDA sous-jacent - par segment

(en M€)

2024	1 052
Périmètre	-7
Conversion devises	-28
Basic Chemicals	-153
Performance Chemicals	-3
Corporate	+19
2025	881

Évolution de l'EBITDA sous-jacent - par levier

(en M€)

2024	1 052
Périmètre	-7
Conversion devises	-28
Volume et mix	-41
Impact net des prix	-62
Coûts fixes	-63
Autres	+29
2025	881

L'EBITDA sous-jacent de 881 millions d'euros en 2025 est en baisse de -16,3% (-13,4% en organique), avec un impact négatif de périmètre et des taux de change (-3,3%). Les volumes ont reculé (-3,9%), principalement dans le carbonate de soude, tandis que l'effet net des prix a diminué (-5,9%), surtout dans le carbonate de soude et pour Coatis. Globalement, la marge d'EBITDA s'établit à 20,7%, soit -1,8 pp sur un an.

NOTE P4

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SOUS-JACENTS

Les charges d'amortissement et de dépréciation s'élèvent à 320 millions d'euros en 2025, stables par rapport à 320 millions d'euros en 2024.

NOTE P5

CHARGES FINANCIÈRES NETTES SOUS-JACENTES

(en M€)

		2025	2024
Charges d'emprunts		-101	-111
Intérêts sur prêts & dépôts à court terme		17	24
Autres gains & pertes sur endettement net		-2	-5
Charges nettes sur emprunts	a	-86	-91
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	b	-	-
Coût d'actualisation des provisions	c	-43	-41
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	d	-	-
Charges financières nettes	e = a+b+c+d	-128	-132

Dans l'ensemble, les charges financières nettes ont légèrement diminué pour atteindre 128 millions d'euros en 2025, contre 132 millions d'euros en 2024.

NOTE P6

CHARGES D'IMPÔTS SOUS-JACENTES

(en M€)		2025	2024
Profit / perte (-) de la période avant impôts	a	433	600
Résultat des entreprises associées & coentreprises	b	5	4
Impôts sur le résultat	c	-127	-155
Taux d'imposition sous-jacent	e = -c/(a-b)	29,7%	26,0%

L'augmentation de 3,7 points de pourcentage, passant de 26,0% en 2024 à 29,7% en 2025, est principalement due aux conséquences de certaines dépréciations effectuées en 2025 sur les actifs d'impôts différés dans certains pays européens et à la fin d'un régime fiscal favorable en Thaïlande.

NOTE P7

PROFIT SOUS-JACENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

A la fin des exercices 2025 et 2024, aucun élément significatif du Groupe n'était classé comme activité abandonnée.

NOTE P8

INVESTISSEMENTS

(en M€)		2025	2024
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	a	-191	-272
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclues du free cash flow		-	-
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	b	-29	-13
dont les dépenses d'investissement relatives à la scission partielle et exclues du Free Cash Flow		-	2
Paieement de passifs locatifs	c	-61	-63
Investissements	d=a+b+c	-282	-347
Investissements de Peroxidos do Brasil	g	-11	-8
Investissements sous-jacents des activités poursuivies	h=d+g	-292	-355
Basic Chemicals		-165	-234
Performance Chemicals		-95	-90
Corporate		-32	-31
EBITDA sous-jacent	i	881	1 052
Basic Chemicals		614	786
Performance Chemicals		307	324
Corporate		-40	-58
Conversion en cash sous-jacent (activités poursuivies)	j = (h+i)/i	66,8%	66,3%
Basic Chemicals		73,1%	70,2%
Performance Chemicals		68,9%	72,3%

Les investissements sous-jacents dans les activités poursuivies se sont élevés à 292 millions d'euros en 2025, soit une baisse de -18% par rapport aux 355 millions d'euros enregistrés en 2024, en raison d'une discipline d'investissement rigoureuse et diminution des montants liés à l'achèvement du projet d'extension de Green River.

Le ratio de conversion en cash sous-jacent a augmenté à 66,8%, soit +0,5 point de pourcentage par rapport à 66,3% en 2024, la baisse de l'EBITDA étant compensée par la baisse des investissements.

De plus amples informations sur les principaux projets d'investissements sont disponibles dans les Etats financiers à la note F16 Flux de trésorerie des activités d'investissement – acquisition/cession d'immobilisations et de participations

NOTE P9
FREE CASH FLOW

(en M€)		2025	2024
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	a	682	615
dont contributions volontaires aux pensions	b	-	-30
dont flux de trésorerie liés à la gestion de portefeuille et exclus du free cash flow	c	-50	-87
Flux de trésorerie des activités d'investissement	d	-200	-281
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclus du Free Cash Flow	e	2	-2
Acquisition (-) de participations - Autres	f	-	-13
Prêts aux entreprises associées et aux sociétés non consolidées	g	-4	1
Cession (+) de filiales et participations	h	5	1
Paieement de passifs locatifs	i	-61	-63
FCF	j = a-b-c+d-e-f-g-h+i	468	400
FCF des activités abandonnées	j	-	-
FCF de Peroxidos do Brasil	k	-28	17
Intérêts nets reçus/(payés) des activités poursuivies	l	-88	-57
Intérêts nets reçus/(payés) de Peroxidos do Brasil	m	5	4
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle (activités poursuivies)	n	-7	-4
FCF aux actionnaires Solvay des activités poursuivies	n = j+k+l+m	350	361
FCF aux actionnaires Solvay des activités poursuivies (LTM)	s	350	361
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle (activités poursuivies) (12 derniers mois)	t	-7	-4
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	u	881	1 052
Ratio de conversion en FCF sous-jacent (12 derniers mois, activités poursuivies)	v=(s-t)/u	40,5%	34,6%

Le *Free cash flow* aux actionnaires Solvay des activités poursuivies atteint 350 millions d'euros en 2025, soutenu par des investissements contenus à 292 millions d'euros et une contribution positive du besoin en fonds de roulement de 172 millions d'euros, reflétant une forte discipline, la sortie du TSA (Transition Services Agreement) avec Syensqo et le faible niveau d'activité en fin d'année. Les sorties de trésorerie liées aux provisions ont été plus élevées en 2025, à -260 millions d'euros, dont -60 millions d'euros pour le projet de transition énergétique de Dombasle et -57 millions d'euros pour les restructurations post-spin-off, principalement dans le segment Corporate et l'activité Fluorine. Les flux de financement ont également augmenté, 2025 étant la première année de paiement intégral des intérêts sur les obligations émises en avril 2024.

NOTE P10
FONDS DE ROULEMENT NET

Fonds de roulement net		2025	2024
(en M€)		31 décembre	31 décembre
Stocks	a	587	623
Créances commerciales	b	622	826
Autres créances courantes	c	346	396
Dettes commerciales	d	-773	-810
Autres passifs courants	e	-382	-458
Fonds de roulement net (IFRS)	f = a+b+c+d+e	399	577
Fonds de roulement net (Peroxidos do Brasil)	g	19	24
Fond de roulement net sous-jacent	h=f+g	418	601
Chiffre d'affaires trimestriel	i	1 129	1 291
Chiffre d'affaires trimestriel annualisé	j = 4*i	4 516	5 163
Fond de roulement net sous-jacent / chiffre d'affaires trimestriel annualisé	k = h / j	9,3%	11,6%

Le ratio du fonds de roulement net sous-jacent sur le chiffre d'affaires a diminué à 9,3% en 2025, soit une baisse de 2,3 points de pourcentage par rapport aux 11,6% enregistrés en 2024, reflétant une discipline stricte en matière de niveaux de stocks et une baisse des créances résultant à la fois de la fin du contrat de services de transition (TSA) avec Syensqo et du faible niveau d'activité en fin d'année.

NOTE P11

DETTE NETTE SOUS-JACENTE

Dette nette financière		2025	2024
(en M€)		31 décembre	31 décembre
Dettes financières non courantes	a	-1 838	-1 983
Dettes financières courantes	b	-332	-155
Dette financière brute IFRS	c = a+b	-2 170	-2 138
Dette brute financière sous-jacente	d = c+h	-2 152	-2 099
Autres instruments financiers	e	18	16
Trésorerie & équivalents de trésorerie	f	536	539
Trésorerie et équivalents de trésorerie totaux	g = e+f	554	555
Dette nette financière IFRS	i = c+g	-1 615	-1 583
Dette nette financière de Peroxidos do Brasil	h	18	39
Dette nette financière sous-jacente	j = i+h	-1 597	-1 544
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	k	881	1 052
Ratio de levier sous-jacent	l = -j/k	1,8	1,5

(en M€)

Dette nette à fin 2024	-1 544
FCF aux actionnaires Solvay	350
Dividendes aux actionnaires Solvay	-254
Acquisitions et cessions	-21
Révaluations, changement de périmètre et autre	-129
Dette nette à fin 2025	-1 597

La dette financière nette sous-jacente s'élevait à 1,6 milliard d'euros fin 2025, globalement stable (+53 millions d'euros) par rapport à fin 2024, les paiements de dividendes (254 millions d'euros) et les nouveaux contrats de location (155 millions d'euros, principalement pour la chaudière biomasse à Rheinberg et le nouvel ERP) étant largement compensés par le free cash flow de 350 millions d'euros. Le ratio de levier sous-jacent était de 1,8x fin 2025.

NOTE P12

PROVISIONS

(in M€)

Provisions à fin 2024	-1 544
Paiements	285
Nouvelles provisios nettes	-163
Dénouement de provisions	-92
Rendement des actifs	51
Réévaluations	55
Changement de périmètre & autre	5
Provisions à fin 2025	-1 403

Les provisions s'élevaient à 1,4 milliard d'euros fin 2025, en baisse de -141 millions d'euros par rapport à fin 2024, comprenant 627 millions d'euros d'avantages du personnel (principalement les pensions) et 529 millions d'euros de provisions environnementales.

De plus amples informations sur les provisions sont disponibles dans les Etats financiers à la NOTE F31 Provisions.

NOTE P13
ROCE

ROCE

(en M€)		Tel que calculé	Tel que calculé
EBIT (LTM)	a	561	732
Impact comptable des EUAs et des amortissements & dépréciations de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) des sociétés acquises	b	-3	-3
Numérateur	c = a+b	558	728
Fonds de roulement - industriel	d	631	696
Fonds de roulement - autre	e	-75	-134
Immobilisations corporelles	f	2 123	2 184
Immobilisations incorporelles	g	200	219
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	h	352	281
Participations dans des entreprises associées & des coentreprises	i	75	77
Autres participations	j	20	30
Goodwill	k	774	782
Dénominateur	l = d+e+f+g+h+i+j+k	4 100	4 135
ROCE	m = c/l	13,6%	17,6%

Le ROCE était de 13,6% in 2025, -4,0 points de pourcentage par rapport à 17,6% en 2024, en raison d'une baisse de l'EBIT.

3.4. CHIFFRES SOUS-JACENTS PAR SEGMENT

Segment overview

(en M€)	2025	2024	%	% organique
Chiffre d'affaires net	4 262	4 686	-9,0%	-6,5%
Basic Chemicals	2 630	2 842	-7,5%	-6,0%
Soda Ash & Derivatives	1 713	1 907	-10,2%	-9,1%
Peroxides	917	935	-1,9%	+0,4%
Performance Chemicals	1 632	1 834	-11,0%	-7,2%
Silica	515	543	-5,1%	-2,6%
Coatis	470	631	-25,6%	-19,9%
Special Chem	647	660	-1,8%	+0,6%
Corporate	-	10		-82,5%
EBITDA	881	1 052	-16,3%	-13,4%
Basic Chemicals	614	786	-21,9%	-20,0%
Performance Chemicals	307	324	-5,4%	-0,9%
Corporate	-40	-58	+31,5%	n.m
Marge d'EBITDA	20,7%	22,5%	-1,8pp	
Basic Chemicals	23,4%	27,7%	-4,3pp	
Performance Chemicals	18,8%	17,7%	+1,1pp	
Investissements des activités poursuivies	292	355	-17,6%	-
Basic Chemicals	165	234	-29,3%	
Performance Chemicals	95	90	+6,2%	
Corporate	32	31	+1,5%	
Conversion en cash (activités poursuivies)	66,8%	66,3%	+0,5pp	-
Basic Chemicals	73,1%	70,2%	+2,8pp	
Performance Chemicals	68,9%	72,3%	-3,4pp	

NOTE P14

BASIC CHEMICALS

(en M€)	2025	2024	%	% organique
Chiffre d'affaires net	2 630	2 842	-7,5%	-6,0%
Soda Ash & Derivatives	1 713	1 907	-10,2%	-9,1%
Peroxides	917	935	-1,9%	+0,4%
EBITDA	614	786	-21,9%	-20,0%
Marge d'EBITDA	23,4%	27,7%	-4,3pp	-
Investissements des activités poursuivies	165	234	-29,3%	-
Conversion en cash	73,1%	70,2%	+2,8pp	-

Evolution du chiffre d'affaires net

(en M€)	
2024	2 842
Périmètre	3
Conversion devises	-47
Volume et mix	-95
Prix	-73
2025	2 630

Le chiffre d'affaires de Basic Chemicals pour l'ensemble de l'année 2025 a diminué de -7,5% (-6,0% en organique) par rapport à 2024, sous l'effet négatif du périmètre et des taux de change (-1,5%), de la baisse des volumes (-3,4%) et des prix (-2,6%).

Les ventes de Soda Ash & Derivatives en 2025 ont diminué de -10,2% (-9,1% en organique). Les ventes de carbonate de soude ont légèrement baissé sur les marchés européens et nord-américains en raison de la faiblesse persistante de la demande dans les secteurs de la construction et du verre creux, et ont considérablement diminué sur les marchés maritimes en raison de la pression croissante sur les prix liée aux surcapacités en Chine. Les ventes de bicarbonate ont en revanche augmenté par rapport à l'année précédente grâce à la demande croissante sur les marchés de l'alimentation animale et du traitement des gaz de combustion.

Les ventes de Peroxides pour 2025 ont diminué de -1,9% (+0,4% en organique). Les volumes sont restés stables sur le marché marchand, mais ont augmenté pour les grades électroniques, sous l'effet de la croissance de l'industrie des semi-conducteurs.

L'EBITDA annuel du segment a reculé de -21,9% (-20,0% en organique). Cette baisse est attribuable à la diminution des volumes et à la faiblesse des prix sur le marché export du carbonate de soude, ainsi qu'à l'absence de nouvelle licence Peroxides en 2025. La marge EBITDA a diminué à 23,4%, soit une baisse de -4,3 pp par rapport à l'année précédente.

NOTE P15
PERFORMANCE CHEMICALS

(en M€)	2025	2024	%	% organique
Chiffre d'affaires net	1 632	1 834	-11,0%	-7,2%
Silica	515	543	-5,1%	-2,6%
Coatis	470	631	-25,6%	-19,9%
Special Chem	647	660	-1,8%	+0,6%
EBITDA	307	324	-5,4%	-0,9%
Marge d'EBITDA	18,8%	17,7%	+1,1pp	-
Investissements des activités poursuivies	95	90	+6,2%	-
Conversion en cash	68,9%	72,3%	-3,4pp	-

Evolution du chiffre d'affaires net

(in M€)	
2024	1 834
Périmètre	-
Conversion devises	-75
Volume et mix	-113
Prix	-13
2025	1 632

Le chiffre d'affaires de Performance Chemicals pour l'année 2025 a diminué de -11,0% (-7,2% en organique) par rapport à 2024, avec un impact défavorable du périmètre et de la conversion (-4,1%) ainsi qu'une baisse des volumes (-6,2%) tandis que les prix sont restés stables (-0,7%).

Le chiffre d'affaires de Silica pour l'année 2025 a diminué de -5,1% (-2,6% en organique), en raison d'une légère baisse des volumes dans les applications pour pneumatiques.

Les ventes de Coatis en 2025 ont diminué de -25,6% (-19,9% en organique), avec une baisse des volumes sur tous les marchés finaux en raison d'une forte concurrence asiatique et d'une demande faible, exacerbée par l'augmentation des droits de douane américains.

Les ventes de Special Chem pour 2025 ont diminué de -1,8% (+0,6% en organique), avec une légère croissance des volumes pour les applications liées aux terres rares, en particulier dans l'électronique, compensée par une baisse de la demande sur les marchés des dérivés fluorés.

L'EBITDA annuel a reculé de -5,4% (-0,9% en organique), avec des volumes globalement stables et un effet net des prix négatif. La marge d'EBITDA s'est élevée à 18,8%, en hausse de +1,1 pp sur un an.

NOTE P16
CORPORATE

(en M€)	2025	2024	%	% organique
Chiffre d'affaires net	-	10	-	-82,5%
EBITDA	-40	-58	+31,5%	n.m.
Investissements des activités poursuivies	32	31	+1,5%	-

L'EBITDA de l'année s'est établi à -40 millions d'euros, soit +18 millions d'euros par rapport à 2024. En excluant l'impact de +40 millions d'euros lié à l'optimisation du portefeuille de droits d'émission de CO₂ de Solvay, l'EBITDA aurait été de -80 millions d'euros, soit -22 millions d'euros de moins qu'en 2024, ce qui s'explique entièrement par les coûts orphelins temporaires liés à la sortie du TSA (-23 millions d'euros).

3.5. RÉCONCILIATION DES CHIFFRES SOUS-JACENTS AVEC LES CHIFFRES IFRS

Compte de résultat consolidé de l'année (en M€)	2025			2024		
	IFRS	Ajustements	Sous-jacent	IFRS	Ajustements	Sous-jacent
Chiffre d'affaires	4 746	139	4 885	5 130	146	5 276
dont autres produits de l'activité	623	-	623	590	-	590
dont chiffre d'affaires net	4 123	139	4 262	4 540	146	4 686
Coût des ventes	-3 743	-84	-3 827	-3 984	-96	-4 080
Marge brute	1 003	55	1 058	1 146	50	1 196
Frais commerciaux	-96	-3	-98	-93	-3	-96
Frais administratifs	-393	-4	-397	-326	-10	-336
Frais de recherche & développement	-23	-1	-23	-34	-1	-35
Autres gains & pertes d'exploitation	-21	37	16	-91	89	-2
Résultat des entreprises associées & coentreprises	39	-34	5	38	-34	4
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-164	164		-134	134	-
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques	-76	76	-	-73	73	-
EBIT	269	292	561	433	299	732
dont EBITDA	672	209	881	795	257	1 052
dont Amortissements & dépréciations d'actifs	-404	84	-320	-362	42	-320
Charges nettes sur emprunts	-85	-	-86	-76	-15	-91
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	-	-	-	-	-	-
Coût d'actualisation des provisions	-26	-17	-43	-15	-25	-41
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	-1	1	-	-22	22	-
Profit / perte (-) de la période avant impôts	157	276	433	320	280	600
Impôts sur le résultat	-120	-7	-127	-87	-68	-155
Profit / perte (-) de la période des activités poursuivies	37	269	306	233	212	445
Profit / perte (-) de la période des activités abandonnées	-	-	-	-	2	2
Profit / perte (-) de la période	37	269	306	233	214	447
attribué aux actionnaires Solvay	30	267	297	223	209	432
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	7	2	9	10	5	15
Résultat de base par action (en €)	0,28	2,56	2,84	2,12	1,99	4,11
dont des activités poursuivies	0,28	2,56	2,84	2,12	1,97	4,10
dont des activités abandonnées	-	-	-	-	0,02	0,02
Résultat dilué par action (en €)	0,28	2,53	2,82	2,10	1,97	4,07
dont des activités poursuivies	0,28	2,53	2,82	2,10	1,95	4,06
dont des activités abandonnées	-	-	-	-	0,02	0,02

Le chiffre d'affaires déduit du coût des ventes (marge brute) selon les normes IFRS s'est élevé à 1 003 millions d'euros, contre 1 058 millions d'euros sur une base sous-jacente, afin de tenir compte du passage de la mise en équivalence à la consolidation proportionnelle selon la méthode APM modifiée pour Peroxidos do Brasil.

L'EBITDA sur une base IFRS s'élève à 672 millions d'euros, contre 881 millions d'euros sur une base sous-jacente. La différence de 209 millions d'euros s'explique par les ajustements suivants des chiffres IFRS, effectués dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats sous-jacents :

- 77 millions d'euros pour ajuster le « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure » (sans tenir compte des éléments d'amortissement et de dépréciation d'actifs), y compris les coûts engagés pour les initiatives de restructuration liées à la transformation de la société.
- 76 millions d'euros liés aux « Assainissements historiques et aux principaux litiges juridiques », principalement en raison des provisions environnementales héritées et des honoraires d'avocats pour des litiges majeurs.
- 24 millions d'euros pour ajuster le passage de la mise en équivalence à la consolidation proportionnelle selon l'APM modifié pour Peroxidos do Brasil.

L'EBIT sur une base IFRS s'élève à 269 millions d'euros, contre 561 millions d'euros sur une base sous-jacente. La différence de 292 millions d'euros s'explique par les ajustements de 209 millions d'euros au niveau de l'EBITDA mentionnés ci-dessus, et par 84 millions d'euros au niveau des « Amortissements & dépréciations d'actifs ». Ces derniers comprennent 87 millions d'euros d'ajustements pour l'impact de la dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles dans le « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure ».

Les charges financières nettes sur une base IFRS étaient de -112 millions d'euros contre -128 millions d'euros sur une base sous-jacente. Les -16 millions d'euros d'ajustements réalisés sur les charges financières nettes IFRS comprennent principalement :

- -16 millions d'euros liés à l'impact net de l'augmentation des taux d'actualisation sur l'évaluation des passifs environnementaux au cours de la période.
- -5 millions d'euros liés à la réévaluation des plans de rémunération variable à long-terme (LTI) en raison de l'inclusion des actions Syensqo.
- 4 millions d'euros liés aux charges financières de Peroxidos do Brasil.

Les Impôts sur une base IFRS s'élevaient à -120 millions d'euros contre -127 millions d'euros sur une base sous-jacente. L'effet lié aux ajustements du résultat avant impôts est compensé par des provisions pour dépréciation, ce qui se traduit par un ajustement net de -7 millions d'euros.

Le profit / (perte) de la période attribué aux actionnaires Solvay, sur une base IFRS, était de 30 millions d'euros et de 297 millions d'euros sur une base sous-jacente. La différence de 267 millions d'euros reflète les ajustements décrits ci-dessus de l'EBIT, des charges financières nettes et des impôts.

3.6. CHIFFRES PAR ACTION

Chiffres clés historiques par action

		2025	2024
Nombre d'actions (en milliers d'actions)			
Actions émises à la fin de l'exercice	a	105 876	105 876
Actions propres à la fin de l'exercice	b	1 398	1 411
Actions détenues par Solvac à la fin de l'exercice	c	32 622	32 622
Actions en circulation à la fin de l'exercice	d = a-b	104 478	104 465
Moyenne des actions en circulation (calcul de base)	e	104 472	105 001
Moyenne des actions en circulation (calcul dilué)	f	105 497	106 055
Chiffres par action (en €)			
Capitaux propres attribués aux actionnaires Solvay		9,76	12,82
Profit de la période sous-jacent (base)	g	2,84	4,11
Profit de la période IFRS (base)	h	0,28	2,12
Profit de la période IFRS (dilué)	i	0,28	2,10
Dividende brut ⁽¹⁾	j	2,43	2,43
Dividende net ⁽¹⁾	k = j*(1-30%) ⁽²⁾	1,70	1,70
Chiffres du cours de l'action (in €) ⁽³⁾			
Le plus haut		35,59	39,35
Le plus bas		25,62	22,21
Moyenne		29,37	30,72
A la fin de l'exercice	l	27,16	31,16
Ratio cours/résultat sous-jacent	m = l/g	9,56	7,58
Ratio cours/résultat IFRS	n = l/h	97,00	14,70
Rendement sur dividende brut	o = j/l	8,9%	7,8%
Rendement sur dividende net	p = k/l	6,3%	5,5%
Chiffres du marché boursier ⁽³⁾			
Volume quotidien moyen (en milliers d'actions)		266	321
Volume annuel (en milliers d'actions)	q	67 869	82 060
Volume annuel (en M €)		1 966	2 417
Capitalisation boursière, fin d'année (en M €)	r = l*d/1000	2 838	3 255
Taux de rotation	s = q/a	65,0%	77,5%
Taux de rotation ajusté du flottant	t = q/(a-b-c)	94,5%	114,2%

(1) Dividende 2025 recommandé, en attente de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2026.

(2) Précompte mobilier belge applicable, 30% depuis 2017.

(3) Les données boursières sont basées sur toutes les transactions enregistrées par Euronext ; toutes les données relatives au prix des actions tiennent compte du cours de clôture d'Euronext.

NOTE P17

RÉSULTAT PAR ACTION

		2025	2024
Profit attribué à Solvay (en M€)			
Profit de la période sous-jacent	a	297	432
Profit des activités poursuivies sous-jacent	b	297	430
Profit de la période IFRS	c	30	223
Profit des activités poursuivies IFRS	d	30	223
Nombre d'actions (en milliers d'actions)			
Actions émises à la fin de l'exercice	e	105 876	105 876
Actions propres à la fin de l'exercice	f	1 398	1 411
Actions en circulation à la fin de l'exercice	g = e-f	104 478	104 465
Moyenne des actions en circulation (calcul de base)	h	104 472	105 001
Moyenne des actions en circulation (calcul dilué)	i	105 497	106 055
Chiffres par action (en €)			
Profit de la période sous-jacent (base)	j = a/h	2,84	4,11
Profit des activités poursuivies sous-jacent (base)	k = b/h	2,84	4,10
Profit de la période IFRS (base)	l = c/h	0,28	2,12
Profit des activités poursuivies IFRS (base)	m = d/h	0,28	2,12
Profit de la période IFRS (dilué)	p = c/i	0,28	2,10
Profit des activités poursuivies IFRS (dilué)	q = d/i	0,28	2,10

NOTE P18

DIVIDENDE

Conformément à la politique de dividende, le Conseil d'administration a décidé de proposer un dividende de 2,43 euros bruts par action, sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026. S'il est approuvé et compte tenu du dividende brut intérimaire de 0,97 euro par action payé le 21 janvier 2026, un dividende brut final de 1,46 euro par action sera payé le 20 mai 2026.

3.7. PERSPECTIVES 2026

En 2026, Solvay anticipe que les tensions géopolitiques et macroéconomiques persisteront et continueront de peser sur la demande des marchés finaux, tandis que la pression concurrentielle sur les prix devrait se maintenir dans certaines lignes de produits. Les dépenses de transformation (sortie du Transition Services Agreement, déploiement du nouvel ERP, restructuration des activités Fluorine) continueront d'avoir un impact négatif sur l'EBITDA et le Free Cash Flow, avant de s'atténuer progressivement à partir de 2027. Enfin, le groupe poursuivra en 2026 l'optimisation de son portefeuille de droits d'émission de CO₂, avec un impact similaire à celui observé en 2025.

Perspectives de Solvay pour l'exercice 2026:

- EBITDA sous-jacent entre 770 millions et 850 millions d'euros. Ce chiffre inclut en 2026 un impact négatif de 20 millions d'euros lié aux devises (sur la base d'un taux EUR/USD de 1,20) ainsi que 40 millions d'euros de dépenses de transformation. Solvay est exposée à différentes devises. L'impact annuel moyen de la conversion des devises sur l'EBITDA sous-jacent est estimé à environ €10 millions pour un mouvement de 5 cents USD, et à €5 millions pour un mouvement de 25 cents BRL.
- Free Cash Flow aux actionnaires de Solvay des activités poursuivies d'au moins 200 millions d'euros, net d'environ 90 millions d'euros de dépenses de transformation, et avec des investissements plafonnés à 300 millions d'euros.
- Économies structurelles cumulées attendues à environ 300 millions d'euros fin 2026.

Solvay réaffirme son engagement envers les piliers de sa politique financière : un dividende stable à croissant et une notation « investment grade ».

4. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

4.1	Introduction	50	4.7	Principales caractéristiques de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	87
4.2	Faits marquants de l'année	50			
4.3	Capital, actions et actionnaires	51	4.7.1	Rôles et responsabilités	87
4.3.1	Capital	51	4.7.2	Environnement de contrôle	88
4.3.2	Actions Solvay	51	4.7.3	Gestion des risques	88
4.3.3	Actionnaires	52	4.7.4	Activités de contrôle	88
4.3.4	Relations avec les investisseurs et les analystes	52	4.7.5	Suivi du contrôle interne	89
			4.7.6	Informations et communication	89
			4.7.7	Audit interne	89
4.4	Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration	54	4.8	Audit externe	90
4.4.1	Conseil d'administration	54	4.9	Dérogation au code de 2020	90
4.4.2	Comités du Conseil d'administration	61	4.10	Éléments à publier en vertu de l'article 34 de l'Arrêté royal belge du 14 novembre 2007	91
4.5	Executive Leadership Team (ELT)	64			
4.5.1	ELT	64			
4.6	Rapport de rémunération 2025	67			
4.6.1	Introduction	67			
4.6.2	Conseil d'administration	68			
4.6.3	Rémunération de l'Executive Leadership Team (ELT)	71			
4.6.4	Déclarations de conformité des rémunérations du CEO et des membres de l'ELT	86			

4. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

4.1. INTRODUCTION

Solvay SA/NV (« Solvay » ou la « Société »), dont le siège est situé en Belgique, cotée sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris, s'engage à respecter les principes belges de gouvernance et de publication d'informations les plus exigeants. Nous cherchons à renforcer constamment nos pratiques de gouvernance d'entreprise, avec une attention particulière accordée à la transparence et à la promotion d'une culture de création de valeur durable à long terme, en ligne avec notre raison d'être.

Le Conseil d'administration de Solvay est responsable de la réflexion stratégique à long terme du Groupe et de superviser, questionner et soutenir la mise en œuvre de la stratégie de Solvay par l'Executive Leadership Team.

Conformément à la loi belge, Solvay adhère aux principes et recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code belge de gouvernance »), basé sur le principe de « se conformer ou expliquer ». Les versions anglaise, française et néerlandaise de ce Code belge de gouvernance sont accessibles sur le site du Comité belge de la gouvernance.

Le Conseil d'administration de Solvay a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la « Charte de gouvernance »), qui a été mise à jour pour la dernière fois le 4 mars 2025. Cette Charte est disponible en anglais et en français sur le site web de Solvay. Elle décrit les principaux aspects de l'approche de Solvay en matière de gouvernance d'entreprise, y compris sa structure de gouvernance et les règles internes du Conseil d'administration, de ses comités et de l'Executive Leadership Team.

En outre, Solvay publie dans son Rapport annuel intégré une Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui comprend les informations requises par le Code belge des sociétés et associations (ci-après le « Code des Sociétés et Associations » ou « CSA ») et le Code belge de gouvernance. La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise comprend des informations factuelles supplémentaires concernant les pratiques de gouvernance d'entreprise de Solvay et les modifications pertinentes apportées à celles-ci. Elle inclut également des détails sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et sur les événements pertinents qui ont eu lieu au cours de l'année précédente.

Cette section du Rapport annuel intégré constitue la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise de Solvay pour l'année 2025.

4.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En 2025, le Conseil d'administration de Solvay a supervisé l'Executive Leadership Team (ELT) en apportant une contribution et un soutien constructifs sur une série de sujets relatifs aux priorités stratégiques, de durabilité et opérationnelles, notamment la stratégie 'Essentials' de Solvay et les priorités stratégiques des GBU dans un environnement de marché difficile. Le Conseil d'administration a revu la Charte de Gouvernance d'entreprise et conféré une nouvelle délégation de pouvoirs à l'ELT, qui poursuit le déploiement de notre ambitieux programme de transformation. Celui-ci vise à repenser notre organisation avec un modèle opérationnel de gouvernance centrale solide, tout en veillant au respect de nos engagements en matière de réduction des coûts structurels.

4.3. CAPITAL, ACTIONS ET ACTIONNAIRES

4.3.1. Capital

Le 31 décembre 2025, le capital social de Solvay s'élevait à 236 583 447,18 euros et était représenté par 105 876 416 actions ordinaires émises.

4.3.2. Actions Solvay

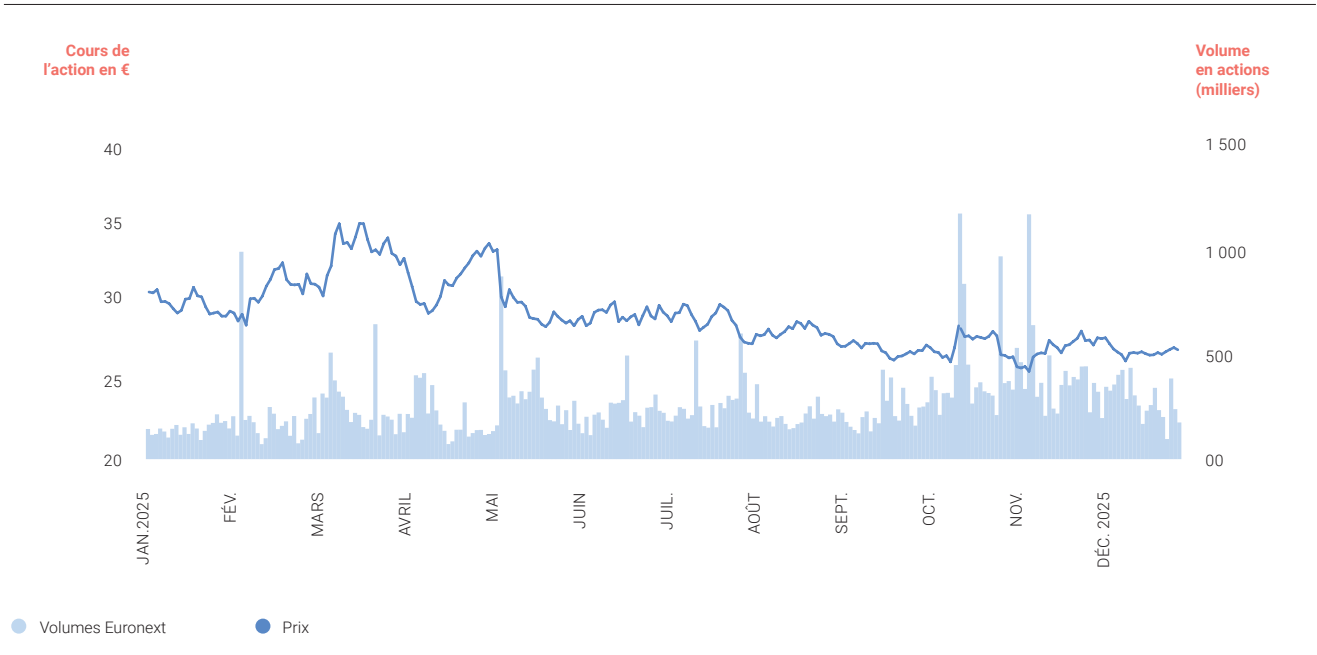
Solvay (SOLB.BE) est cotée sur Euronext Bruxelles, son marché primaire. Solvay est aussi cotée sur Euronext Paris. L'action Solvay est également négociée de gré à gré (OTC) via un programme de « American Depository Receipt » (ADR) non sponsorisé.

Le 31 décembre 2025, Solvay fait partie du BEL20, l'indice principal en Belgique. L'action Solvay fait également partie d'autres indices majeurs, dont Euronext Next 150, SBF 120 et d'autres indices des familles STOXX, FTSE ou MSCI, entre autres.

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, le cours de clôture moyen de l'action Solvay était de 29,37 euros. La fourchette de prix était comprise entre 25,62 euros et 35,59 euros. Le volume quotidien moyen des transactions tel que rapporté par Euronext était de 266 151.

Le cours de clôture de l'action Solvay au 31 décembre 2025 était de 27,16 euros (contre 31,16 euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 12,8%).

Cours de l'action Solvay et volumes des opérations sur Euronext de janvier 2025 à décembre 2025



4.3.3. Actionnaires

Structure de l'actionariat

Au 31 décembre 2025, le capital de Solvay était composé de 105 876 416 actions ordinaires. Il n'existe pas de catégories d'actions différentes, toutes les actions Solvay bénéficient des mêmes droits. Chaque action détient un droit de vote selon le principe « une action, une voix ».

Les actions ordinaires de Solvay peuvent être détenues en tant que :

- Actions nominatives : actions inscrites au registre des actions de Solvay, gérées par le Service Actionnaires de Solvay ; ou
- Actions dématérialisées : actions inscrites en compte au nom de l'actionnaire auprès d'un gestionnaire de compte agréé ou d'un organisme de compensation.

Les déclarations de transparence sont requises par la législation belge et les statuts de Solvay, lorsque la participation dépasse les seuils de 3%, 5%, 7,5% ou tout multiple de 5% des droits de vote de Solvay. Sauf indication contraire, cette section du présent rapport annuel intégré fait référence aux droits de vote théoriques, en tenant compte de toutes les actions auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ces droits est suspendu.

Au 31 décembre 2025, les investisseurs suivants avaient indiqué par des déclarations de transparence avoir franchi le seuil de 3% :

Institutions	Droits de vote	Instruments financiers équivalents	Total	Date de la notification
Solvac	30,81%	0%	30,81%	9 août 2024
Groupe Goldman Sachs	0,03%	5,51%	5,54%	19 juin 2025
DME Advisors/DME Capital Management (Greenlight Capital)	5,21%	0%	5,21%	15 mars 2024
Groupe UBS AG	0,17%	3,20%	3.37%	5 décembre 2025

Solvac

Le principal actionnaire de Solvay est Solvac SA (« Solvac »). Solvac est une société anonyme de droit belge, fondée en 1983. Ses rapports annuels indiquent que son actif principal est constitué d'actions de Solvay et de Syensqo SA/NV.

Dans sa dernière notification à Solvay datée du 9 août 2024, Solvac indique posséder 32 621 583 actions de Solvay, soit 30,81% du nombre total d'actions émises par Solvay.

Les actions de Solvac sont négociées sur Euronext Brussels. Elle compte environ 14 000 actionnaires. Parmi ceux-ci, plus de 2 400 sont liés aux familles fondatrices de Solvay et Solvac qui, ensemble, détiennent environ 77% des actions de Solvac.

Un accord de relation avec Solvac n'a pas été jugé nécessaire jusqu'à présent. Dans le cadre de sa nouvelle Gouvernance d'Entreprise mise en œuvre fin 2023, Solvay continue à se féliciter de la représentation proportionnelle des représentants de Solvac au sein de son Conseil d'administration, signe d'un engagement à long terme en faveur de ce nouveau chapitre de l'histoire de l'entreprise et de son succès.

Actions propres

De temps à autre, Solvay acquiert ses propres actions sur le marché afin de satisfaire aux obligations d'octroi d'actions Solvay au titre de ses plans PSU et RSU (unités d'actions liées à la performance et unités d'actions restreintes).

Au 31 décembre 2025, Solvay détenait un total de 1 398 438 actions propres, réparties comme suit :

- 1 220 974 actions Solvay détenues par Solvay SA ; et
- 177 464 actions Solvay détenues par Solvay Stock Option Management SRL (« SSOM »), une filiale indirecte à 100% de Solvay SA. Les droits de vote attachés aux actions détenues par Solvay Stock Option Management sont, de droit, suspendus.

4.3.4. Relations avec les investisseurs et les analystes

Solvay maintient un dialogue ouvert, constant et constructif avec la communauté des investisseurs. Solvay s'efforce toujours de fournir des informations pertinentes et précises afin de promouvoir la compréhension de ses activités et de sa stratégie, aidant ainsi la communauté financière à former ses propres évaluations et avis. Des informations détaillées sur nos activités commerciales, notre stratégie et nos performances financières sont disponibles dans diverses publications réglementaires et autres, telles que ce rapport annuel intégré, les rapports financiers et les communiqués de presse, ainsi que dans des informations complémentaires, telles que les webcasts disponibles sur le site Internet de l'entreprise.

L'équipe Relations Investisseurs entretient une relation étroite avec eux tout au long de l'année. Le CEO et le CFO accordent également la priorité aux interactions avec les différents membres de la communauté des investisseurs.

4.3.4.1. Interactions avec les analystes « sell-side »

Solvay est suivie par 17 analystes « sell-side » qui fournissent régulièrement des analyses sur la Société. La liste à jour des analystes couvrant Solvay est publiée sur le site Internet de Solvay.

En plus des réunions individuelles, e-mails et appels réguliers, Solvay organise des vidéoconférences trimestrielles réunissant la direction et la communauté financière, après la publication des résultats du Groupe. Ces vidéoconférences ciblent les analystes, mais elles sont accessibles à tous les investisseurs, et restent disponibles sous la forme de vidéos ou en transcription sur le site Internet de Solvay.

Lorsque les opportunités le permettent, par exemple lorsque la direction de Solvay entreprend des roadshows investisseurs ou participe à des conférences investisseurs, des réunions en face à face avec des analystes sont également organisées périodiquement dans les principales villes financières.

En mars 2025, lors de la vidéoconférence sur les résultats annuels, Solvay a présenté sa nouvelle stratégie « Essential for Generations » et sa feuille de route en matière de développement durable « For Generations ». La présentation a donné de plus amples informations sur les leviers stratégiques et les nouvelles ambitions et engagements en matière de développement durable. En novembre 2025, un point complet sur le programme d'excellence opérationnelle et les économies de coûts associées a été présenté.

4.3.4.2. Interactions avec les investisseurs et les actionnaires

Solvay interagit principalement avec les investisseurs institutionnels après l'annonce des résultats trimestriels, semestriels et annuels. En 2025, Solvay a participé à de nombreux événements, y compris avec des dirigeants du Groupe. Parmi ces événements, 24 conférences et roadshows ont été organisés dans des pays d'Europe et d'Amérique du Nord, ainsi que des réunions virtuelles en plus de ces événements.

Le CEO et le CFO ont assisté à de nombreuses réunions avec la communauté financière. Ils ont abordé différents sujets, dont les résultats trimestriels, les conditions de marché, les perspectives pour l'année en cours et la stratégie à moyen terme.

Solvay organise également des réunions régulières avec son actionnaire de référence, Solvac. En 2025, le CEO a effectué deux présentations au Conseil d'administration de Solvac, après les résultats semestriels et annuels du groupe Solvay.

Enfin, Solvay échange régulièrement avec les investisseurs et actionnaires individuels. En 2025, l'équipe Relations Investisseurs a participé au VFB Happening, un rassemblement d'actionnaires individuels organisé à Gand, en Belgique.

4.3.4.3. Interactions avec les agences en conseil de vote, les fournisseurs d'analyses ESG et les équipes de gestion et d'investissement responsable de nos actionnaires

La direction de la Société rencontre régulièrement les agences en conseil de vote, les fournisseurs d'analyses ESG et les équipes de gestion et d'investissement responsable de nos actionnaires. Cet exercice a pour objectif de faire le point sur les évolutions et engagements clés de Solvay en matière de gouvernance et/ou d'ESG. En 2025, les thèmes abordés comprenaient :

- définition et fonctionnement du Conseil d'administration et de l'ELT ;
- feuille de route et résultats en matière d'ESG ; et
- nouvelle politique de rémunération de la Société.

Solvay considère que ces engagements lui donnent également la possibilité de mieux comprendre les changements apportés aux méthodologies et politiques des équipes de gestion des actionnaires et des fournisseurs de services externes, ainsi que de solliciter activement leurs avis sur la manière dont Solvay peut améliorer ses pratiques et sa communication dans le domaine ESG.

4.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.4.1. Conseil d'administration

4.4.1.1. Structure et composition

La composition et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un examen continu afin de s'assurer que les bons profils sont représentés, appuyés par les compétences et l'expérience jugées nécessaires pour mener à bien la stratégie commerciale et de durabilité.

	· M. Pierre Gurdjian (Président et administrateur indépendant) · Mme Aude Thibaut de Maisières* (Vice-présidente) · M. Philippe Kehren (administrateur exécutif et Chief Executive Officer) · M. Thomas Aebischer (administrateur indépendant) · M. Thierry Bonnefous* · M. Yves Bonte (administrateur indépendant) · M. Wolfgang Colberg (administrateur indépendant) · M. Melchior de Vogüé* · Mme Marjan Oudeman (administratrice indépendante) · Mme Annette Stube (administratrice indépendante)
--	---

* Administrateur dont la nomination a été proposée par Solvac à la Société.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était composé de 10 membres et présentait les particularités suivantes :

- Les rôles de Président du Conseil d'administration et de CEO sont distincts.
- Neuf des dix administrateurs du Conseil d'administration sont des administrateurs non exécutifs et représentent diverses compétences, comme le souligne la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs ci-dessous (voir page 59).
- Trois des dix administrateurs (30%) sont des femmes.
- Six des dix administrateurs (60%) sont considérés comme des administrateurs non exécutifs indépendants selon les critères définis par le Code belge de gouvernance, et ont également été reconnus comme indépendants par les Assemblées générales annuelles et extraordinaires respectives au cours desquelles ces administrateurs non exécutifs ont été élus. Trois des dix administrateurs ont été nommés sur proposition de Solvac.
- Le mandat de chacun des dix membres du Conseil d'administration est de quatre ans.
- Le Conseil d'administration est composé de six nationalités différentes.

Le tableau suivant contient des informations sur les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2025 :

☐ Année de nomination ☒ Présence aux conseils d'administration en 2025	
 Pierre Gurdjian Président du Conseil d'administration Administrateur indépendant Belge / Né en : 1961 ☒ 2022 ☒ 8/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 12 000 Mandats Solvay SA : Président du Conseil d'administration Président du Comité Financier Membre du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination Expiration du mandat : 2026 Diplômes : Diplôme d'ingénieur commercial de l'Université libre de Bruxelles (VUB – Belgique) MBA de la Harvard Business School (États-Unis) Autres fonctions et expériences : Membre du Conseil d'administration de Lhoist ; Membre du Conseil d'administration de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Belgique) Cofondateur de la plate-forme de développement du leadership sociétal « 40 under 40 » en Belgique Auparavant : Senior Partner chez McKinsey & Company, notamment responsable de la division Capital humain de McKinsey de la région EMEA, et ancien président du Conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Membre du Conseil d'administration d'UCB SA	 Aude Thibaut de Maisières Vice-Présidente du Conseil d'administration Administratrice non indépendante Belge / Née en : 1975 ☒ 2020 ☒ 7/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 2 562 Mandats Solvay SA : Vice-Présidente du Conseil d'administration Présidente du Comité ESG Membre du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination Expiration du mandat : 2028 Diplômes : MBA de la Columbia Business School, New York (États-Unis) MSc de la London School of Economics, Londres (Royaume-Uni) MA de l'Université de La Sorbonne, Paris (France) Autres fonctions et expériences : Membre du Conseil d'administration, Paradigm Capital Value Fund SICAV Cofondatrice et directrice générale de Sonic Womb Productions Limited Auparavant: Membre du Comité d'investissement du Fonds d'innovation Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun

✳ Année de nomination ☒ Présence aux conseils d'administration en 2025



Philippe Kehren

Administrateur exécutif

Français / **Né en** : 1971

✳ 2023 ☒ 8/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 6 836

Mandats Solvay SA :

Président de l'Executive Leadership Team
Membre du Comité Financier et du Comité ESG

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Master of Science in Chemical Engineering de l'Université du Wisconsin - Madison (États-Unis)
Diplôme d'ingénieur pétrolier (spécialité raffinage, ingénierie et gaz) de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Paris (France)
Diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique, Paris (France)

Autres : Aucun

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun



Thomas Aebischer

Administrateur indépendant

Suisse / **Né en** : 1961

✳ 2023 ☒ 8/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 1 360

Mandats Solvay SA :

Président du Comité d'Audit et des Risques
Membre du Comité Financier

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Advanced Management Program, Harvard Business School (États-Unis)
Examens de fiduciaire et école d'experts-comptables suisses, Zurich (Suisse)

Autres fonctions et expériences :

Président du Comité d'audit et Vice-président du Conseil d'administration de dormakaba, Rümlang, Suisse
Président du Comité d'audit de Sika AG, Baar, Suisse
CEO de Diethelm Keller Holding Ltd.
Auparavant : CFO de RWDC Industries, VPE et CFO de LyondellBasell, CFO du groupe Holcim

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration de dormakaba, Rümlang, Suisse
Membre du Conseil d'administration de Sika AG Baar, Suisse

✦ Année de nomination ✨ Présence aux conseils d'administration en 2025	
 Thierry Bonnefous Administrateur non indépendant Français / Né en : 1979 ✦ 2023 ✨ 8/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 2 523 Mandats Solvay SA : Membre du Comité ESG Expiration du mandat : 2027 Diplômes : Master of Engineering, Science and Technology de l'École Polytechnique, Paris (France) Master of Science in Project, Innovation and Design Management de l'École Polytechnique, de l'École des Mines et de l'École des Ponts - ParisTech (France) INSEAD - Advanced Management Executive Programme (Singapour & France) Autres fonctions et expériences : Directeur du programme Train digital d'Alstom Auparavant : postes de direction en conception et ingénierie chez PSA Peugeot Citroën (aujourd'hui Stellantis), suivis de postes en R&D, gestion de projets et management général chez Alstom Mandat d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun	 Yves Bonte Administrateur indépendant Belge / Né en : 1961 ✦ 2023 ✨ 8/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 1 000 Mandats Solvay SA : Membre du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination Expiration du mandat : 2027 Diplômes : Diplôme d'études supérieures en commerce, administration et gestion, et Master en génie civil (métallurgie et ingénierie des matériaux) de l'Université Catholique de Louvain (Belgique) International Directors Programme à l'INSEAD Business School, Paris (France) Autres fonctions et expériences : Président du Conseil d'administration et Chief Executive Officer de Domo Chemicals NV Président du Conseil d'administration de Domo Chemicals Holding NV Auparavant : membre du comité de direction de Yara International et postes de direction chez LyondellBasell Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun

✦ Année de nomination

☑ Présence aux conseils d'administration en 2025



Wolfgang Colberg

Administrateur indépendant

Allemand / **Né en** : 1959

✦ 2021 ☑ 8/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 5 525

Mandats Solvay SA :

Président du Comité de Rémunération
Membre du Comité d'Audit et des Risques, du Comité Financier et du Comité de Nomination

Expiration du mandat : 2029

Diplômes :

PhD en Sciences Politiques (Business Administration and Business Informatics), Université de Kiel, (Allemagne)

Autres fonctions et expériences :

Président d'AMSilk GmbH (Allemagne)
Partenaire industriel de Capmont (Allemagne)
Auparavant : Membre du Conseil d'administration de Fire (BC) Holdco Ltd. (Royaume-Uni), CFO d'Evonik Industries et CFO de Bosch and Siemens Home Appliance Group

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration de Thyssenkrupp AG et de Burelle SA



Marjan Oudeman

Administratrice indépendante

Néerlandaise / **Née en** : 1958

✦ 2015 ☑ 7/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 1 473

Mandats Solvay SA :

Présidente du Comité de Nomination
Membre du Comité d'Audit et des Risques, du Comité de Rémunération et du Comité ESG

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Diplômée en droit, Rijksuniversiteit Groningen (Pays-Bas)
Master en Administration des affaires de l'Université de Rochester New York, (États-Unis) et de l'Erasmus Universiteit Rotterdam (Pays-Bas)

Autres fonctions et expériences :

Membre du Conseil d'administration de SHV Holdings et de KLM NV
Présidente de Groenvermogen, Fonds d'innovation néerlandais pour l'hydrogène vert
Auparavant : membre du Comité exécutif et directrice de la division Strip Products chez Tata Steel Europe, membre du Comité exécutif d'AkzoNobel

Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration d'UPM-Kymmene Oyi

✦ Année de nomination ✨ Présence aux conseils d'administration en 2025	
 Annette Stube Administratrice indépendante Danoise / Née en : 1967 ✦ 2023 ✨ 7/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 3 601 Mandats Solvay SA : Membre du Comité ESG Expiration du mandat : 2027 Diplômes : Master en psychologie (spécialisation en développement organisationnel) de l'Université de Copenhague (Danemark) Autres fonctions et expériences : Membre du Conseil d'administration du WWF (Danemark) Chief Sustainability Officer au sein du groupe LEGO Auparavant : membre du Conseil d'administration de Fortum Oyj, vice-présidente exécutive et responsable du développement durable chez Stora Enso, responsable du développement durable chez A.P.Møller-Maersk Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun	 Melchior de Vogüé Administrateur non indépendant Français / Né en : 1962 ✦ 2023 ✨ 8/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 4 990 Mandats Solvay SA : Membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité Financier Expiration du mandat : 2027 Diplômes : Master en commerce, administration et gestion de HEC (École des Hautes Études Commerciales), Paris (France) Maîtrise en commerce, administration et gestion de l'Université Paris IX-Dauphine (France) Diplôme d'analyste certifié de la Société française des analystes financiers, Paris (France) Autres fonctions et expériences : Membre du Conseil d'administration du Centre médical de Bligny CFO du groupe Etex Auparavant : CFO de différentes filiales de gestion de l'eau du groupe Suez Environmental au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Porto Rico ; CFO et co-CEO de Tessenderlo Chemie Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Membre du Conseil d'administration et président du Comité des Risques et d'Audit de Solvac SA

4.4.1.2. Matrice des compétences et des qualifications des administrateurs

Collectivement, les membres du Conseil d'administration apportent le large éventail de compétences et d'expérience nécessaires pour développer et superviser la stratégie à long terme du groupe Solvay. Cette expérience a été regroupée dans la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs. Les compétences et expériences au sein du Conseil d'administration couvrent l'industrie et les marchés internationaux avec, pour nombre d'entre eux, des responsabilités de direction, et des domaines fonctionnels tels que les ressources humaines.

Cette matrice aide également le Comité de Nomination, en collaboration avec le Conseil d'administration, à identifier les compétences et l'expérience nécessaires lors de l'examen de la candidature de nouveaux membres du Conseil d'administration pour contribuer à mener à bien la stratégie commerciale et de durabilité de Solvay.

Les compétences et l'expérience des administrateurs sont présentées dans la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs ci-dessous.

	Industrie chimique	Finance	Gouvernance	Industrie	Recherche & développement	Digital/IT	Ressources humaines	ESG	International
Pierre Gurdjian	X	X	X	X			X		X
Philippe Kehren	X	X		X	X			X	X
Thomas Aebischer	X	X	X	X		X			X
Thierry Bonnefous				X	X	X		X	X
Yves Bonte	X	X	X	X	X			X	X
Wolfgang Colberg	X	X	X	X		X	X		X
Marjan Oudeman	X	X	X	X	X		X	X	X
Annette Stube			X	X			X	X	X
Aude Thibaut de Maisières	X	X	X		X			X	X
Melchior de Vogüé	X	X	X	X		X			X

4.4.1.3. Diversité au sein du Conseil d'administration

Solvay accorde de l'importance à la diversité de ses administrateurs, notamment en termes de sexe, d'âge, de nationalité, d'expérience, d'éducation et de compétences. Les détails des qualifications et de l'expérience des membres du Conseil d'administration figurent aux sections 4.4.1.1 et 4.4.1.2. La composition du Conseil d'administration satisfait aux exigences légales applicables en Belgique en matière de diversité des genres, bien que le Conseil d'administration considère qu'il s'agit du seuil minimum à atteindre et qu'il examinera en permanence les exigences de ses investisseurs institutionnels et des agences en conseil de vote. L'engagement de Solvay en faveur de la diversité au niveau du Conseil d'administration est également attesté par les critères de nomination des administrateurs énumérés à la section 6.1.2 de la Charte de Gouvernance, qui est disponible sur le site Internet de Solvay.

4.4.1.4. Fonctionnement

- Les statuts prévoient que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La réunion du Conseil d'administration est convoquée par le Président ou, en son absence, par la Vice-Présidente ou par un administrateur en charge de la gestion journalière. Le Conseil d'administration est convoqué chaque fois que l'Executive Leadership Team, un administrateur en charge de la gestion journalière ou trois administrateurs le demandent. De plus amples informations sur le fonctionnement du Conseil d'administration sont fournies dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.
- En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois, dont sept fois en présentiel. Le tableau ci-dessous indique le taux de participation individuelle des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2025.

Conseil d'administration	
Huit réunions en 2025	
Présence	• M. Pierre Gurdjian : 8/8 • Mme Aude Thibaut de Maisières : 7/8 • M. Philippe Kehren : 8/8 • M. Thomas Aebischer : 8/8 • M. Thierry Bonnefous : 8/8 • M. Yves Bonte : 8/8 • M. Wolfgang Colberg : 8/8 • M. Melchior de Vogüé : 8/8 • Mme Marjan Oudeman : 7/8 • Mme Annette Stube : 7/8
Principaux domaines de discussion, d'examen et décisions	• Revue des activités avec vue d'ensemble des performances et projets clés de la Société et des enjeux du marché, ainsi que sur les développements géopolitiques et macroéconomiques • Deux sessions stratégiques axées sur la stratégie « Essentials » de Solvay et les priorités stratégiques des GBU, la trajectoire de performance à moyen terme du Groupe, l'allocation des dépenses d'investissements, ainsi que l'ambition et la stratégie en matière de développement durable • Fusions et acquisitions ; gestion des portefeuilles et opportunités • Budget, résultats consolidés et profil financier, initiatives en matière d'investissements et d'utilisation du capital, simplification de la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, acompte sur dividende, extension des accords de facilités de crédit, programme de rachat d'actions pour la couverture de la rémunération variable à long terme • Mise à jour de l'évaluation de la double matérialité au titre de la CSRD ainsi que des objectifs de développement durable • Plan d'audit interne, risques du Groupe, gestion globale des risques et conformité • Gouvernance du Conseil d'administration, auto-évaluation du Conseil d'administration appuyée par un consultant externe, mises à jour sur la culture et les ressources humaines, planification de la succession • Nouvelle politique de rémunération et révision de la rémunération des cadres dirigeants • Point sur la sécurité, le programme de transformation et le modèle opérationnel de la Société

4.4.1.5. Publication d'informations en vertu de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations

Le 4 mars 2025, le Conseil d'administration a appliqué la procédure de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations relative aux conflits d'intérêts à la rémunération de Philippe Kehren, CEO, comme suit :

« Philippe Kehren a annoncé l'existence d'un conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, concernant la résolution relative à sa rémunération, à ses objectifs de performance et au versement de sa rémunération variable à court terme 2024.

Enfin, M. Colberg a présenté la proposition de rémunération des cadres dirigeants. M. Kehren s'est récusé sur la question de la rémunération du CEO.

Rémunération du CEO

M. Kehren a quitté la réunion. Le Conseil d'administration a discuté des performances du CEO pour l'année 2024 et de la proposition d'augmentation de salaire, conformément à la recommandation du Comité de Rémunération, sur la base des critères de référence et de l'évaluation des performances du CEO.

RÉSOLUTION

Après délibération, le Conseil d'administration a approuvé (i) la rémunération du CEO, (ii) les objectifs de performance du CEO, et (iii) le versement de la rémunération variable à court terme 2024 du CEO, étant entendu que Philippe Kehren n'a pas pris part au vote.

M. Kehren a rejoint la réunion par la suite ».

4.4.1.6. Évaluation

Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil d'administration, sous la direction du Président du Conseil d'administration et du Comité de Nomination, évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement, ses informations et ses interactions avec la direction générale, ainsi que la composition et le fonctionnement des Comités qu'il a créés.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur ces différents points.

En outre, tous les trois ans, l'évaluation est menée par un consultant externe.

Le Comité de Nomination, ainsi qu'un consultant externe le cas échéant, analysent les résultats de l'évaluation et soumettent des conclusions et des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration décide des éventuelles améliorations à apporter à l'issue de ce processus d'évaluation.

Une auto-évaluation approfondie du Conseil a été réalisée en 2025, avec l'appui d'un consultant externe. L'évaluation annuelle a conclu que le Conseil d'administration a fonctionné efficacement au cours de l'année, démontrant une gouvernance solide, un engagement constructif et une supervision appropriée soutenant la stratégie et les objectifs à long terme de la Société. L'évaluation a également identifié certains domaines susceptibles d'être renforcés, que le Conseil abordera au moyen d'actions ciblées et d'initiatives de développement continu au cours de l'année à venir.

4.4.1.7. Initiation et formation continue des membres du Conseil d'administration

Un programme d'initiation est en place pour les nouveaux administrateurs. Il comprend un examen de la stratégie, des activités et de la gouvernance du Groupe.

Le Conseil d'administration s'engage également activement sur le thème du développement durable grâce aux mises à jour régulières du Comité ESG.

Les visites de sites font également partie du programme de formation continue du Conseil d'administration. Elles consistent en des réunions avec la direction et les équipes locales, des présentations commerciales et des visites sur le terrain.

4.4.2. Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a mis en place les comités permanents suivants : le Comité d'Audit et des Risques, le Comité Financier, le Comité de Rémunération, le Comité de Nomination et le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance (« Comité ESG »). Les principes régissant la composition, le rôle et les missions des comités ainsi que leur règlement intérieur sont précisés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

La composition des comités est régulièrement examinée, notamment pour déterminer si elle répond aux attentes de notre base d'actionnaires diversifiée et aux attentes du marché. Tous les comités clés (Comité d'Audit et des Risques, Comité de Nomination et Comité de Rémunération) sont composés uniquement d'administrateurs non exécutifs, dont la majorité sont indépendants. Plus important encore, ces comités sont composés de membres qui ont l'expérience et les compétences nécessaires pour apporter de la valeur et leur permettre de remplir efficacement leur mandat. Le Group Corporate Secretary (Secrétaire Général du Groupe) fait office de secrétaire de chacun des Comités du Conseil d'administration.

4.4.2.1. Comité d'Audit et des Risques

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité d'Audit et des Risques ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Six réunions en 2025
Composition	· M. Thomas Aebischer (Président) : 6/6 · M. Wolfgang Colberg : 6/6 · M. Melchior de Vogüé : 6/6 · Mme Marjan Oudeman : 6/6

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- quatre membres
- le CFO est invité aux réunions
- tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants
- tous les membres sont des experts financiers et remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures

Les règles internes relatives au Comité d'Audit et des Risques sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni six fois et a principalement :

- examiné et pris en considération les rapports du CFO, du Head of Group Accounting and Reporting, du Head of Group Internal Audit and Risks, du Head of Tax et de l'auditeur chargé de l'audit externe, EY Bedrijfsrevisoren BV / EY Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par M. Eric Van Hoof) ;
- examiné l'indépendance, les services autres que services d'audit et l'efficacité de l'auditeur externe, EY, et recommandé le renouvellement de son mandat pour une période de trois ans (y compris les services d'audit liés à la CSRD) ;
- examiné les risques majeurs du Groupe sur la base de la matrice des risques Groupe et de sessions approfondies sur certains risques, contrôles et processus sous-jacents ;

- examiné la méthode d'audit des informations sur le développement durable exigées par la directive CSRD ;
- examiné et émis des recommandations sur la préparation des communiqués de presse annonçant les résultats du groupe Solvay ainsi que et les états financiers trimestriels ;
- examiné le rapport trimestriel du Group General Counsel sur les litiges importants en cours, ainsi que les mises à jour en matière de conformité.

4.4.2.2. Comité Financier

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité Financier ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Quatre réunions en 2025
Composition	· M. Pierre Gurdjian (Président) : 4/4 · M. Philippe Kehren (CEO) : 4/4 · M. Thomas Aebischer : 4/4 · M. Wolfgang Colberg : 4/4 · M. Melchior de Vogüé : 4/4

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- cinq membres
- quatre administrateurs non exécutifs et le CEO
- le CFO est invité aux réunions
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures

Les règles internes relatives au Comité Financier sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité Financier s'est réuni quatre fois et a principalement :

- émis des avis et des recommandations au Conseil d'administration sur des questions financières, notamment le montant de l'acompte sur dividende et le dividende final ; le montant, les conditions et les devises d'endettement ; l'émission de garanties ; la notation de crédit ; le contrôle de la solidité de la solvabilité du bilan du groupe Solvay ; la couverture des risques de change ; la couverture de nos plans de rémunérations variables à long terme via un programme de rachat d'actions ; la gestion et la couverture des risques liés au CO₂ (EUA) ; le contenu de la communication financière ; et la modification et l'extension des facilités de crédit.
- examiné la préparation des communiqués de presse annonçant les résultats du groupe Solvay et émis des recommandations.

4.4.2.3. Comité de Rémunération

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité de Rémunération ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Deux réunions en 2025
Composition	· M. Wolfgang Colberg (Président) : 2/2 · M. Yves Bonte : 2/2 · M. Pierre Gurdjian : 2/2 · Mme Marjan Oudeman : 2/2 · Mme Aude Thibaut de Maisières : 1/2

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- cinq membres
- tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants
- le Chief People Officer est invité aux réunions ainsi que le Chief Executive Officer (sauf pour les questions qui le concernent personnellement)
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures

Les règles internes relatives au Comité de Rémunération sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité de Rémunération s'est réuni deux fois et a principalement :

- examiné le rapport de rémunération de la Société pour la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise figurant dans le rapport annuel ;
- examiné les niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et de l'ELT ;
- examiné la rémunération, les rémunérations variables à court et long termes ainsi que l'évaluation des performances de l'ELT ;
- examiné l'octroi de rémunérations variables à long terme (unités d'actions liées à la performance et stock-options) à la direction de la Société ;
- finalisé la politique de rémunération en collaboration avec un consultant externe. La politique de rémunération mise à jour a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires en mai 2025.

4.4.2.4. Comité de Nomination

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité de Nomination ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Trois réunions en 2025
Composition	· Mme Marjan Oudeman (Présidente) : 3/3 · M. Yves Bonte : 3/3 · M. Wolfgang Colberg : 3/3 · M. Pierre Gurdjian : 3/3 · Mme Aude Thibaut de Maisières : 2/3

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- cinq membres ;
- tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants ;
- le Chief People Officer et le Chief Executive Officer sont invités aux réunions ;
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité de Nomination sont énoncées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité de Nomination s'est réuni trois fois et a principalement :

- examiné son mode de fonctionnement et ses qualifications, y compris la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs, le processus de nomination, l'évaluation du Conseil et de sa performance ;
- mené des discussions sur les talents et examiné les plans de succession de l'ELT et de la GLT (Global Leadership Team, composée des cinq membres de l'ELT, du Chief Sustainability Officer, du Chief Information Officer et des quatre présidents des GBU) afin de préparer la relève en cas d'urgence et de besoins à court et à moyen terme ;
- rencontré des talents clés de l'organisation, tant en groupe qu'individuellement, afin d'identifier les successeurs potentiels à l'ELT/GLT ;
- été informé du développement des compétences en ingénierie et construction du Groupe.

4.4.2.5. Comité Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité ESG ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Trois réunions en 2025
Composition	· Mme Aude Thibaut de Maisières (Présidente) : 2/3 · M. Thierry Bonnefous : 3/3 · M. Philippe Kehren : 3/3 · Mme Marjan Oudeman : 3/3 · Mme Annette Stube : 3/3

Le Comité ESG a été créé en 2021 et fait l'objet d'une évaluation et d'une évolution permanentes. À cet égard, dans le cadre des modifications apportées à la Charte de Gouvernance à la suite de la Scission partielle, les rôles et missions respectifs du Comité ESG et du Comité d'Audit et des Risques en termes d'indicateurs clés de performance (ICP) ESG ont été précisés.

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- cinq membres, dont le CEO et des administrateurs non exécutifs ;
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité ESG sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité ESG s'est réuni trois fois et a principalement :

- conseillé le Conseil d'administration sur la mise à jour annuelle de l'analyse de double matérialité et de l'identification des impacts, risques et opportunités pertinents pour Solvay, telle que définie par la Directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD), et examiné ces enjeux matériels dans le cadre de la publication d'informations sur le développement durable exigée par la CSRD ;
- surveillé les performances et notations ESG de Solvay ainsi que l'évolution de la réglementation et du marché ;
- formulé des recommandations pour aider le Conseil d'administration à piloter le programme global de développement durable « For Generations » et plus particulièrement sur les sujets suivants : sécurité, atténuation du changement climatique, pollution, transition vers un modèle commercial durable et chaîne de valeur responsable ;
- accueilli un représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui aide Solvay à obtenir des effets positifs tangibles pour la nature, conformément à notre engagement en faveur de la biodiversité.

4.5. EXECUTIVE LEADERSHIP TEAM (ELT)

4.5.1. ELT

Après la finalisation de la Scission partielle, le Conseil d'administration a nommé les membres suivants de l'Executive Leadership Team (« ELT ») :

- M. Philippe Kehren (Chief Executive Officer)
- M. Alexandre Blum (Chief Financial and Strategy Officer)
- Mme Lisa J. Brown (Group General Counsel and Corporate Secretary)
- M. Lanny Duvall (Chief Operations Officer)
- Dr. Mark van Bijsterveld (Chief People Officer)

L'ELT est composé de cinq membres, dont une femme, ce qui représente 20% des membres de l'ELT. L'ELT est chargé de l'exécution de la stratégie, effectue des revues d'activité et de sécurité, prend les décisions sur l'allocation du capital, le budget, les fusions et acquisitions et la trésorerie en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration, valide les recrutements et les promotions clés, et effectue régulièrement des analyses approfondies, notamment sur les ressources humaines, la stratégie, les finances, le développement durable, l'innovation et autres sujets spécifiques, en fonction de l'actualité.

En 2025, l'Executive Leadership Team de Solvay a pris plusieurs initiatives, y compris :

- La visite d'un grand nombre de ses sites et activités dans le monde entier.
- Elle a poursuivi la promotion de la nouvelle culture de la Société, en redéfinissant sa Raison d'être et ses Convictions fondamentales afin de mieux positionner Solvay sur le marché, en soutenant sa transformation et en définissant notre façon de travailler ensemble.
- Elle a grandement œuvré au développement de la stratégie de la Société et des priorités stratégiques des GBU sous la supervision du Conseil d'administration.
- Elle a lancé une feuille de route et un programme ambitieux et renforcé sur la sécurité de l'ensemble de nos opérations avec le soutien d'un consultant externe, afin de s'assurer que nos lieux de travail restent sûrs et productifs.
- Elle a poursuivi la mise en oeuvre de la transformation en profondeur du Groupe, portant sur les coûts, les méthodes de travail et la culture afin de soutenir l'amélioration et la simplification des processus. Cela comprenait le lancement d'un nouveau projet ERP et la refonte des processus opérationnels associés.
- Elle a défini une matrice de délégation des pouvoirs actualisée et exhaustive.
- Elle a examiné le planning de la succession aux postes clés de direction.
- Elle a continué à mettre l'accent sur les initiatives de digitalisation dans l'ensemble de l'organisation, en particulier dans le cadre du programme STAR Operations, avec un plan précis pour chaque usine. Ces efforts préparent Solvay à être plus agile et mieux équipée sur le plan numérique.

Toutes ces réalisations reflètent la volonté collective de transformer Solvay en une entreprise plus simple, plus compétitive et plus durable.

En dehors des réunions régulières visant à passer en revue les principaux projets et initiatives et à assurer les activités quotidiennes, l'ELT s'est réunie officiellement 11 fois en 2025 pour partager des informations, décider des activités et projets relevant de son mandat et aligner les priorités, ce qui a permis à Solvay de poursuivre ses engagements malgré un environnement de marché difficile.

Le tableau suivant contient des informations sur les membres de l'ELT au 31 décembre 2025 :

✦ Année de nomination	
 Philippe Kehren Chief Executive Officer Français / Né en : 1971 ✦ 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 6 836 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Master of Science in Chemical Engineering de l'Université du Wisconsin - Madison (États-Unis) Diplôme d'ingénieur pétrolier (spécialité raffinage, ingénierie et gaz) de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Paris (France) Diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique, Paris (France) Président de l'Executive Leadership Team Membre du Comité Financier et du Comité ESG Expérience : Président et responsable du développement durable de la GBU Soda Ash & Derivatives de Solvay	 Alexandre Blum Chief Financial and Strategy Officer Français / Né en : 1973 ✦ 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 3 214 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Master's degree in Business, Administration and Management de HEC (École des Hautes Études Commerciales), Paris (France) Membre de l'Executive Leadership Team et Chief Financial and Strategy Officer Expérience : Group Controlling Director chez Solvay et Finance Director de l'activité Soda Ash & Derivatives Postes financiers clés en Belgique, en France, en Chine et en Russie
 Lisa J. Brown Group General Counsel and Corporate Secretary Britannico-belge / Née en : 1978 ✦ 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 1 610 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : LL.B. (Hons) en droit de l'Université de Derby (Royaume-Uni) Diplôme de pratique juridique de la Nottingham Law School (Royaume-Uni) Conseil en marques agréé au Royaume-Uni, Londres (Royaume-Uni) Membre de l'Executive Leadership Team et Group General Counsel and Corporate Secretary Expérience : Chief Legal Officer du Groupe Sibelco, de WABCO et de SSL International Responsable juridique dans de nombreux secteurs, notamment l'automobile, les technologies de transport, la santé et l'industrie pharmaceutique grand public, les dispositifs médicaux, la fabrication industrielle, les minerais industriels et l'exploitation minière en Europe, en Asie et aux États-Unis	 Lanny Duvall Chief Operations Officer Américain / Né en : 1968 ✦ 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 4 230 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Licence en sciences, génie chimique de l'Université de Washington, Seattle (États-Unis) Membre de l'Executive Leadership Team et Chief Operations Officer Expérience : Chief Operations Officer chez Heubach, et différentes fonctions chez Nouryon/AkzoNobel, Arkema S.A., BlueStar Group, Celanese et Rohm & Haas Poste de direction dans le développement et l'exécution de stratégies de fabrication, de chaîne d'approvisionnement, de capital, d'intégration de fusions-acquisitions et d'excellence opérationnelle dans des entreprises situées aux États-Unis, en Asie, en Europe et au Mexique

✦ Année de nomination	
 Mark Van Bijsterveld Chief People Officer Néerlandais / Né en : 1969 ✦ 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 6 750 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Doctorat en études commerciales à l'Université Radboud, Nijmegen (Pays-Bas) Master en psychologie organisationnelle à l'Université de Leiden (Pays-Bas) Membre de l'Executive Leadership Team et Chief People Officer Expérience : Chief HR Officer chez Signify, et fonctions RH chez Royal Philips N.V., Microsoft et Deloitte, responsable des équipes RH monde depuis les Pays-Bas et la Belgique	

Le rôle, les responsabilités, la composition, les procédures et l'évaluation de l'ELT sont décrits en détail dans la Charte de Gouvernance, disponible sur le site Internet de Solvay.

4.6. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2025

4.6.1. Introduction

Nos collaborateurs sont et ont toujours été au cœur de notre entreprise. Leur dévouement, leur collaboration et leur expertise sont essentiels à la réalisation de notre objectif de rendre le progrès possible pour les générations futures. Ce rapport est aligné sur la politique de rémunération approuvée lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2025. Il décrit la poursuite de la mise en œuvre de nos priorités stratégiques et la transformation de notre Société qui en résulte. Il s'appuie sur des pratiques de rémunération qui visent à soutenir la réalisation des objectifs, renforcer la gouvernance et favoriser une réussite durable à long terme.

Exécution de la stratégie et transformation : notre Société poursuit sa transformation avec la standardisation et la simplification de ses procédés mondiaux afin d'améliorer sa compétitivité globale. Nous optimisons l'allocation des ressources de manière à maximiser notre impact et à réaliser des investissements stratégiques dans des domaines clés où Solvay peut exercer son influence unique pour créer de la valeur durable à long terme. Il ne s'agit pas d'une simple restructuration, c'est une évolution continue vers un Solvay plus agile, plus résilient et mieux préparé pour l'avenir, capable d'apporter de la valeur de façon durable à toutes les parties intéressées. Cela nécessite un engagement profond pour s'améliorer sans cesse, une attention permanente pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients, et une détermination sans faille pour atteindre nos objectifs ambitieux en matière de durabilité. En 2025, nous avons renforcé notre engagement en faveur de la sécurité en lançant un programme de transformation de la culture de la sécurité à l'échelle du groupe, reposant sur trois piliers : le développement des responsables de première ligne grâce à un programme dédié au leadership en matière de sécurité, la standardisation et la simplification des principales normes de sécurité de l'entreprise, et la mise en place d'une gouvernance claire en matière de sécurité, du niveau des sites jusqu'à la direction, afin de piloter efficacement les performances.

Agenda social : nous sommes profondément engagés dans un dialogue constructif avec nos partenaires sociaux et dans l'écoute active des points de vue de nos collaborateurs. En tant qu'employeur responsable, nous sommes fermement engagés dans une démarche d'amélioration continue, notamment dans le domaine des relations sociales. C'est une conviction de longue date de notre Groupe. Nous croyons en une communication ouverte à travers le dialogue social, en la prise en compte proactive des préoccupations des collaborateurs et en la collaboration pour trouver des solutions qui profitent à la fois à l'entreprise et à ses collaborateurs. Grâce à ce partenariat régulier et continu, nous nous efforçons de créer un avenir meilleur, fondé sur la confiance et le respect mutuel, pour Solvay et ses collaborateurs. Nous reconnaissons également que les relations sociales constructives sont un facteur clé dans la mise en œuvre de notre stratégie et la transformation de notre Société. Nous répondons activement aux préoccupations et négocions sur des questions telles que les conditions de travail, les droits des collaborateurs et les changements organisationnels, afin de créer un environnement de travail positif, coopératif et adapté aux enjeux du futur. Notre engagement porte sur le droit du travail et les droits des communautés locales, comme indiqué dans l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale et le développement durable signé avec IndustriALL Global Union en 2011.

Culture Solvay : le développement intentionnel d'une culture qui élève à la fois nos collaborateurs et nos ambitions constitue l'un des moteurs de notre transformation. Nous sommes convaincus que la culture constitue le fondement des entreprises d'exception. Lorsque les collaborateurs éprouvent un sentiment d'appartenance et ont à leur disposition les moyens de s'épanouir, ils accomplissent des choses extraordinaires. La culture de Solvay repose sur trois valeurs fondamentales : Atteindre l'excellence, Accomplir davantage ensemble et Créer un impact durable. Ces valeurs, et les comportements qui les animent, guident notre conduite au quotidien. Les Comportements clés, qui sont le focus, la collaboration et la responsabilité, sont totalement intégrés dans nos méthodes de travail et nos processus RH à tous les niveaux de l'organisation, du Conseil d'administration à l'atelier et de São Paulo à Shanghai. En 2025, nous avons entièrement repensé notre portefeuille de formations afin d'offrir à tous les collaborateurs et cadres dirigeants l'opportunité de grandir et d'évoluer en accord avec ces valeurs. Nous avons créé le programme «Leadership in Action», une série de trois ateliers dynamiques de deux heures qui donnent aux dirigeants les outils et les cadres nécessaires pour incarner les comportements attendus au sein de la Société. Nous avons également créé une Académie du leadership ainsi qu'un programme de formation professionnelle pour soutenir ces valeurs. Nous nous engageons à faire de Solvay un environnement véritablement inclusif, dans lequel chaque salarié se sent valorisé, inspiré et armé pour contribuer à un avenir meilleur pour toutes nos parties intéressées. Pour renforcer cette ambition, nous avons lancé des ateliers de leadership inclusif dans le monde entier, afin de favoriser une collaboration plus étroite et nous permettre d'atteindre l'excellence ensemble. Ces ateliers continueront à être largement déployés en 2026.

Équité, inclusivité et égalité : chez Solvay, nous sommes convaincus que l'équité, l'inclusivité et l'égalité sont des principes fondamentaux qui sous-tendent une organisation prospère et florissante. Ces valeurs guident nos actions et la manière dont nous prenons soin de nos collaborateurs. Le versement d'un salaire décent à tous nos collaborateurs est l'un des piliers de cet engagement. Pour nous, un salaire décent est plus qu'un chiffre. Il représente la dignité, la sécurité et la capacité pour nos collaborateurs de satisfaire leurs besoins fondamentaux et de subvenir à ceux de leur famille. La réalisation de cet objectif était une priorité absolue de Solvay, et nous sommes fiers d'y être parvenus en 2025, avec un an d'avance sur notre engagement. L'équité salariale mérite tout autant notre attention. Nous nous engageons à rendre nos pratiques de rémunération équitables et transparentes. Cela implique d'évaluer régulièrement les écarts de rémunération au sein de notre organisation et de revoir nos processus de paie afin d'identifier et de corriger les disparités. Nous tenons notre promesse d'équité et d'inclusivité en mettant en place des actions mesurables. L'équité salariale est essentielle pour favoriser la confiance, l'engagement et le sentiment d'appartenance de chaque salarié de Solvay. Nous poursuivons la réalisation de notre engagement à bâtir un environnement de travail diversifié et inclusif en reconnaissant l'importance primordiale de la diversité des genres, des nationalités, des origines et des points de vue, car elle stimule l'innovation, améliore la prise de décision et renforce nos résultats financiers. L'objectif de parité hommes-femmes, avec une première étape de 30% de femmes à des postes de direction intermédiaires d'ici 2030, s'inscrit dans le cadre de ces efforts continus. Nous avons réalisé d'importants progrès en la matière en atteignant un taux de 28,8% en 2025 (+1,5%). Nous sommes ainsi sur la bonne voie pour atteindre cet objectif et aller encore plus loin.

Relation et implication des collaborateurs : nous croyons fermement au pouvoir des relations humaines authentiques, des voies de communication courtes et d'un climat de travail ouvert et transparent. Nous savons que ces éléments sont des moteurs fondamentaux de l'implication et de la motivation du personnel, et créent un environnement dans lequel nos collaborateurs se sentent valorisés, écoutés et motivés pour donner le meilleur d'eux-mêmes. En 2025, l'engagement des collaborateurs est resté élevé à 78%, avec près de 80% de nos collaborateurs qui ont exprimé leurs opinions dans le cadre de sondages Pulse réguliers. Ce taux de participation remarquable reflète la force de notre culture, fondée sur la confiance, le dialogue ouvert et le respect mutuel. Après le succès de notre programme « Make Life Easier », nous avons lancé le programme « Make Life Easier for Industrial », qui aide nos sites à rester en contact avec leurs collaborateurs et Solvay dans le monde entier, à renforcer le dialogue et la communication, ainsi qu'à simplifier certains processus administratifs. Fin octobre, nous avons relancé le programme de solidarité de Solvay pour apporter un soutien à nos collaborateurs et à leurs communautés. Cette initiative constitue un filet de sécurité essentiel en cas de difficultés exceptionnelles causées par des événements imprévus (crises humanitaires de grande ampleur, telles que des pandémies ou des catastrophes naturelles, par exemple) ou des urgences personnelles soudaines (maladie grave, perte inattendue d'un être cher, etc.). Depuis qu'il a été relancé, le programme a déjà accompagné six collaborateurs en 2025 aux États-Unis, au Brésil, en Belgique, en Allemagne, en Inde et au Royaume-Uni. À travers ce fonds, nous réaffirmons notre engagement à apporter un soutien à long terme et à bâtir ensemble un avenir meilleur.

4.6.2. Conseil d'administration

4.6.2.1. Introduction

En 2025, Solvay a conservé la structure de rémunération du Conseil d'administration, qui comprend des émoluments fixes et des jetons de présence, conformément à la politique approuvée lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 mai 2024.

4.6.2.2. Principes de rémunération

Les administrateurs de Solvay sont rémunérés avec des émoluments (rémunération fixe et jetons de présence), conformément à la structure de rémunération du Conseil d'administration. En outre, si les administrateurs de Solvay se voient confier des fonctions spéciales distinctes de leur mandat d'administrateur, ils peuvent également recevoir une rémunération fixe supplémentaire décidée par le Conseil d'administration, qui ne sera accordée que pour la durée de ces fonctions spéciales. Cette procédure repose sur l'article 24 de nos statuts, qui dispose que :

- « Les administrateurs reçoivent des émoluments fixes dont l'Assemblée générale détermine les modalités et l'importance. La décision de l'Assemblée générale demeure maintenue jusqu'à décision contraire.
- Le Conseil d'administration est autorisé à accorder aux administrateurs chargés de fonctions spéciales distinctes de leur mandat d'administrateur des émoluments fixes en supplément des émoluments prévus à l'alinéa précédent.
- Les administrateurs chargés de la gestion au quotidien et les membres de l'Executive Leadership Team ont chacun droit, en outre, à une rémunération variable déterminée par le Conseil d'administration sur la base de leurs performances individuelles et des performances consolidées du groupe Solvay ».

La rémunération du Conseil d'administration est déterminée en fonction des rôles et des responsabilités de chaque administrateur (participation à des comités du Conseil d'administration) et des pratiques des entreprises de taille similaire et de complexité internationale. La rémunération du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires.

4.6.2.3. Rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration

Conformément au vote de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2024, la rémunération fixe et les jetons de présence ci-après ont été attribués pour 2025.

	Montant brut en €
Conseil d'administration	Rémunération fixe (Président)
	275 000
	Rémunération fixe (Vice-président)
	95 000
	Rémunération fixe (membre)
	67 000
	Jetons de présence
	2 000
Comité d'Audit et des Risques	Rémunération fixe (Président)
	18 000
	Rémunération fixe (membre)
	8 000
	Jetons de présence (Président)
	2 000
	Jetons de présence (membre)
	2 000
Autre Comité	Rémunération fixe (Président)
	16 000
	Rémunération fixe (membre)
	6 000
	Jetons de présence (Président)
	1 000
	Jetons de présence (membre)
	1 000

Autres considérations relatives à la rémunération du Conseil d'administration :

- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des jetons de présence supplémentaires s'ils assistent à plusieurs réunions de comité à la même date.
- Le jeton de présence le plus élevé prévaudra.
- Conformément à la politique de rémunération, la rémunération brute annuelle fixe du CEO (émoluments) est compensée par sa rémunération annuelle en tant que membre de l'ELT, et il reçoit des jetons de présence pour les réunions du Conseil d'administration auxquelles il assiste.
- Il n'y a pas de jetons de présence aux comités pour le président du Conseil d'administration, ni pour le CEO.
- Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune rémunération supplémentaire en lien avec leurs résultats ou d'autres critères de performance. Plus précisément, ils n'ont pas droit à des bonus annuels, des options sur actions ou des unités d'action liées à la performance, ni à aucun régime de retraite complémentaire.
- Solvay rembourse les frais de déplacement et les dépenses des administrateurs pour les réunions liées à leurs fonctions au sein du Conseil d'administration et de ses comités.
- Le Groupe fournit un soutien administratif au président du Conseil d'administration en mettant à sa disposition un bureau et les services du Secrétariat général. Les autres administrateurs non exécutifs reçoivent l'appui logistique du Secrétariat général en fonction de leurs besoins.
- Solvay veille par ailleurs à souscrire les polices d'assurance usuelles pour couvrir les activités du Conseil d'administration dans le cadre de son mandat.

4.6.2.4. Directives sur l'actionnariat pour le Conseil d'administration

Solvay reconnaît que le Code belge de gouvernance d'entreprise recommande une rémunération partielle des membres du Conseil d'administration sous forme d'actions (principe 7.6), et que la politique de rémunération de Solvay ne le prévoit pas. Toutefois, le Comité de Rémunération considère que la politique de rémunération actuelle est conforme à l'esprit du principe 7.6 du Code belge de gouvernance en raison des directives sur l'actionnariat applicables aux administrateurs non exécutifs, qui doivent détenir des actions pour un montant équivalant à 100% de leur rémunération brute annuelle fixe.

L'introduction en 2024 de la structure de rémunération du Conseil d'administration, qui prévoit un rééquilibrage de la rémunération totale du Conseil d'administration au profit d'une plus grande rémunération fixe, a augmenté l'exigence de détention d'actions pour les membres du Conseil d'administration.

Ces actions doivent être conservées pendant au moins un an après le départ de l'administrateur non exécutif du Conseil d'administration et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans à compter de leur acquisition. Les administrateurs non exécutifs perçoivent les dividendes attachés à ces actions en même temps que les autres actionnaires. Les actions détenues par les membres du Conseil d'administration sont détaillées à la section 4.4.1.1 du présent rapport annuel intégré.

4.6.2.5. Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'administration par la Société ou par une société affiliée

Vue d'ensemble du Conseil d'administration et des comités

	Conseil d'administration	Comité Financier	Comité d'Audit et des Risques	Comité de Rémunération	Comité de Nomination	Comité ESG
Pierre Gurdjian	Président	Président				
Aude Thibaut de Maisières	Vice-Présidente					Présidente
Philippe Kehren						
Annette Stube						
Marjan Oudeman					Président	
Melchior de Vogüé						
Thierry Bonnefous						
Thomas Aebischer			Président			
Wolfgang Colberg				Président		
Yves Bonte						
Nombre de réunions	8	4	6	2	3	3

Il n'y a pas de jetons de présence aux comités pour le président du Conseil d'administration, ni pour le CEO.

Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'administration par la Société ou par une société affiliée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025

	Total	Conseil d'administration		Comités	
En €	Montant total brut, y compris rémunération fixe	Rémunération fixe du Conseil d'administration ⁽¹⁾	Jetons de présence au Conseil d'administration ⁽²⁾	Rémunération fixe aux Comités	Jetons de présence aux Comités
Pierre Gurdjian	291 000	275 000	16 000	0	0
Aude Thibaut de Maisières	141 000	95 000	14 000	28 000	4 000
Philippe Kehren	16 000	0	16 000	0	0
Annette Stube	90 000	67 000	14 000	6 000	3 000
Marjan Oudeman	133 000	67 000	14 000	36 000	16 000
Melchior de Vogüé	112 000	67 000	16 000	14 000	15 000
Thierry Bonnefous	92 000	67 000	16 000	6 000	3 000
Thomas Aebischer	122 000	67 000	16 000	24 000	15 000
Wolfgang Colberg	137 000	67 000	16 000	36 000	18 000
Yves Bonte	98 000	67 000	16 000	12 000	3 000
Total	1 232 000	839 000	154 000	162 000	77 000

(1) Les émoluments fixes du CEO Philippe Kehren pour le Conseil d'administration sont inclus dans sa rémunération annuelle fixe.

(2) Une réunion du Conseil d'administration consistait en un Comité d'Audit et des Risques élargi à tous les membres du Conseil d'administration, ce qui a eu pour conséquence que les membres du Comité d'Audit et des Risques n'ont reçu que le jeton de présence du comité.

4.6.3. Rémunération de l'Executive Leadership Team (ELT)

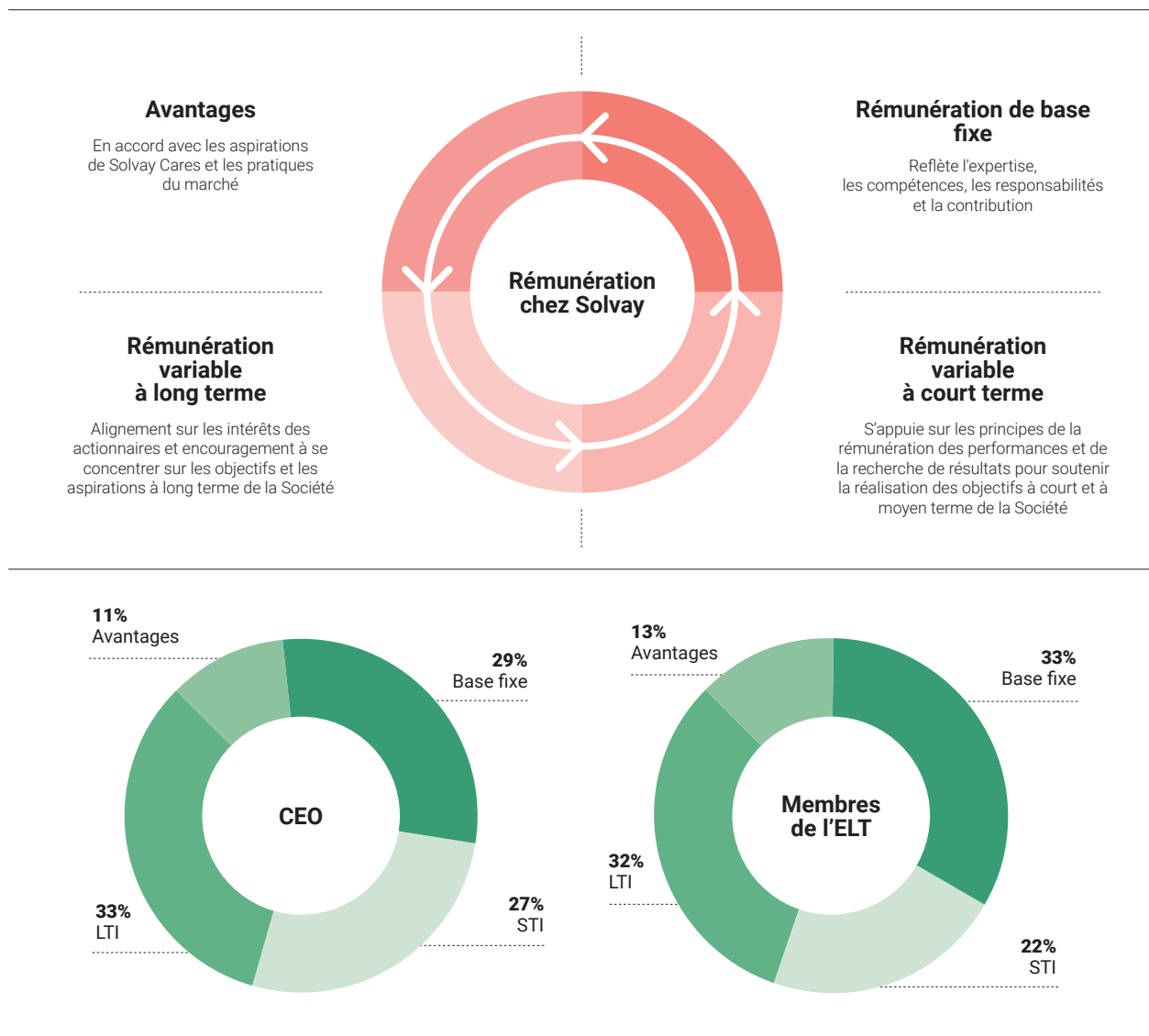
4.6.3.1. Philosophie et politique de rémunération de Solvay

La politique de rémunération de Solvay est conçue pour récompenser de manière appropriée les membres de l'Executive Leadership Team (ELT) pour leur expertise, leurs responsabilités et leurs performances individuelles. Elle valorise la méritocratie et les performances tout en maximisant les rendements de manière responsable et durable pour toutes les parties intéressées. Elle vise à attirer, motiver et retenir les meilleurs talents en s'alignant sur les normes du marché et les intérêts à long terme des actionnaires. Ces principes directeurs déterminent également les politiques et les programmes de rémunération proposés aux collaborateurs de Solvay dans le monde entier. Le Comité de Rémunération passe régulièrement en revue les pratiques de rémunération et les informations publiées par Solvay, ainsi que les pratiques du marché afin de s'assurer que la politique de rémunération demeure appropriée. Toute modification de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et/ou de l'Executive Leadership Team doit être soumise aux actionnaires conformément au Code des sociétés et des associations (CSA).

La structure de rémunération est conçue selon les principes suivants, qui s'appliquent aux membres de l'ELT et aux autres cadres exécutifs :

- La **rémunération fixe** vise à fournir un revenu conforme au marché, qui est régulièrement revu par le Comité de Rémunération en tenant compte de son positionnement par rapport à la médiane du marché de référence, des performances et des changements de fonction.
- La **rémunération variable à court (STI) et à long terme (LTI)** est conditionnée à la réalisation d'objectifs stratégiques, notamment l'obtention de résultats durables, et récompense l'excellence des résultats obtenus.
- La **rémunération totale** est fixée à un niveau jugé compétitif sur le marché et dans le secteur concernés afin d'attirer, de retenir et de motiver les personnes possédant les talents adéquats nécessaires à la réalisation de la stratégie du Groupe et à la performance de l'entreprise.
- Les **décisions relatives aux rémunérations** sont justes, équitables et durables, tiennent compte des niveaux de rémunération de l'ensemble du personnel, et présentent un juste équilibre entre coût et valeur.

Les éléments clés de la politique de rémunération de Solvay sont résumés dans le tableau en tenant compte de la rémunération cible :



4.6.3.2. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d’incitation

Cette section figurait auparavant dans la Déclaration de durabilité - Informations générales - Gouvernance (Gov-3).

La performance en matière de durabilité fait partie intégrante de nos différents programmes d’intéressement depuis plusieurs années, et concerne tous les groupes de collaborateurs. En 2025, nous avons rappelé l’engagement de Solvay en faveur de la durabilité dans nos mécanismes de rémunération variable à court et à long terme.

- Mécanisme de rémunération variable à long terme (LTI - Long Term Incentive) : applicable aux cadres supérieurs et à la direction
- Mécanisme de rémunération variable à court terme (STI - Short Term Incentive) : applicable aux cadres, aux cadres supérieurs et à la direction
- Plan mondial de participation au bénéfice (GPS - Global Profit Sharing) : applicable aux collaborateurs non-cadres

Tous ces mécanismes ont pour objectif commun de récompenser les collaborateurs qui atteignent les objectifs stratégiques de l’entreprise. Les mécanismes sont structurés autour de deux ou trois piliers de performance : la performance financière, la performance en matière de durabilité et, dans le cas du mécanisme STI, la contribution individuelle.

Les indicateurs de performance en matière de durabilité sont inclus dans les politiques de rémunération du Groupe, notamment la politique de rémunération des cadres, le mécanisme STI, le plan LTI et le plan mondial de participation au bénéfice, dans le cadre du pilier « Durabilité ».

Les objectifs liés à la durabilité représentent :

- 20% du LTI
- 15% du STI
- 15% du plan mondial de participation au bénéfice

Les conditions des mécanismes de rémunération variable sont validées et mises à jour à différents niveaux de l’entreprise.

Pour le STI, les KPI's (Key Performance Indicators) sont définis en fonction du budget de la Société et des objectifs fixés pour l’année à venir. Le processus de définition des objectifs comporte plusieurs étapes :

- Un premier examen est effectué par le Comité de gestion de la rémunération variable, qui émet une recommandation à l’intention de l’Executive Leadership Team.
- La recommandation est ensuite présentée au Comité de Rémunération qui l’examine et la soumet pour validation au Conseil d’administration.
- Le Conseil d’administration donne son approbation finale.

De même, le plan LTI est mis en place chaque année pour une période de trois ans, les KPI étant définis en fonction des objectifs et de l’ambition à long terme de la Société. Le processus d’approbation implique le Comité de gestion de la rémunération variable, l’ELT, le Comité de Rémunération et le Conseil d’administration.

Dans le plan STI et le plan mondial de participation au bénéfice, les objectifs 2025 en matière de développement durable pour tous les collaborateurs éligibles au titre du pilier Durabilité ont été fixés comme suit :

Objectifs de rémunération variable à court terme 2025	
Intensité des GES (scope 1 et 2)	0,80
Sécurité (blessures enregistrables)	35
Diversité (% de femmes dans l’encadrement intermédiaire et supérieur)	27,9

Dans le plan LTI, la réduction des émissions de GES (scope 1 et 2) est le seul KPI de durabilité. Les objectifs et réalisations sont communiqués à la fin de la période de performance.

La réduction des émissions de GES (scope 1 et 2) reste un objectif clé de la LTI pour la Société. En revanche, elle a été remplacée en 2025 par l’intensité des GES dans le plan STI. Ce changement reflète mieux le fonctionnement de notre Société et s’aligne sur l’empreinte carbone par tonne de produit, qui est un indicateur important pour nos clients. L’intensité des GES est définie comme les émissions (scope 1 et 2) liées à la fabrication d’une unité de produit. Elle est exprimée en tonne d’équivalent CO₂ par tonne de produit. Une intensité de GES spécifique est définie pour chacune de nos GBU. L’intensité des GES du Groupe correspond à la moyenne pondérée des intensités de GES des GBU.

4.6.3.3. Utilisation des données du marché

Conformément à la politique de rémunération, la rémunération des membres de l'ELT est comparée à celle d'un groupe de référence qui reflète la taille, le secteur, la complexité et l'environnement concurrentiel de Solvay, tout en garantissant des conditions compétitives pour attirer les talents recherchés.

Conformément à notre cycle d'évaluation semestriel, la dernière évaluation comparative des cadres dirigeants avec le groupe de référence a été réalisée en 2023. Une nouvelle analyse comparative a débuté en octobre 2025 avec l'aide de consultants externes. Le groupe de référence a été validé et affiné sur la base des données disponibles, de la répartition géographique, de la pertinence sectorielle et de la position relative de Solvay au sein de ce groupe.

Le groupe de référence mis à jour reste constitué de sociétés chimiques et industrielles européennes comparables dont la présence internationale, le modèle économique, le chiffre d'affaires annuel et les effectifs placent Solvay globalement autour de la médiane du groupe. Composé de 17 sociétés, le groupe de référence s'inscrit dans la fourchette des pratiques courantes du marché, qui est comprise entre 15 et 20 entreprises.

Le Comité de Rémunération vise à positionner les niveaux de rémunération de Solvay à la médiane du marché pour tous les éléments clés de l'enveloppe de rémunération.

Alfa Laval	Arcadis	Covestro	Drax Group
Evonik	Fuchs	Imerys	IMI
K+S	Kemira	Lanxess	SSAB
Umicore	Valeo	Wacker Chemie	Weir Group
Yara			

Les changements apportés au groupe de référence sont les suivants :

- Suppression : Saint-Gobain, Holcim, ACEA et OCI
- Ajout : Imerys et Yara

4.6.3.4. Composition de la rémunération et opportunités de rémunération des membres de l'ELT au 31 décembre 2025

La composition de la rémunération des membres de l'ELT à la fin de la période de référence par le rapport est présentée ci-dessous, ainsi que leur rémunération directe totale à l'objectif.

	Rémunération fixe annuelle	Mesure de la valeur	Objectif de rémunération variable à court terme	Objectif de rémunération variable à long terme (unités d'actions liées à la performance)	Objectif de rémunération variable à long terme (unités d'actions restreintes)	Valeur totale de la rémunération variable à long terme	Rémunération directe totale à l'objectif
En €							
Philippe Kehren CEO et président de l'ELT	846 450	Montant	804 128			973 418	2 623 996
		% du salaire	95%	80,5%	34,5%	115%	Fixe 32% / Variable 68%
Alexandre Blum CFO et membre de l'ELT	522 500	Montant	339 625			496 375	1 358 500
		% du salaire	65%	66,5%	28,5%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Lanny Duvall Membre de l'ELT	501 600	Montant	326 040			476 520	1 306 160
		% du salaire	65%	66,5%	28,5%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Mark Van Bijsterveld Membre de l'ELT	480 700	Montant	312 455			456 665	1 249 820
		% du salaire	65%	66,5%	28,5%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Lisa Brown Membre de l'ELT	465 025	Montant	302 267			441 774	1 209 066
		% du salaire	65%	66,5%	28,5%	95%	Fixe 38% / Variable 62%

4.6.3.5. Rémunération de base et avantages

Rémunération de base fixe

La rémunération de base fixe reflète l'expérience, les compétences, les responsabilités et les performances d'un individu. Elle est régulièrement revue sur la base des éléments suivants :

- positionnement par rapport à la médiane du marché de référence ;
- performances individuelles et de l'entreprise ;
- changements dans le cadre de la fonction.

Dans le cadre de l'examen annuel des rémunérations, le Comité de Rémunération prend également en compte l'expérience des parties intéressées, y compris l'augmentation moyenne accordée aux collaborateurs ainsi que celle du groupe de référence, lorsqu'il accorde des augmentations à la rémunération de base fixe des cadres exécutifs.

La rémunération de base, qui n'inclut pas la valeur des avantages offerts aux membres de l'ELT, sert de base au calcul des objectifs de la rémunération variable. La rémunération de base du CEO et des membres de l'ELT est détaillée à la section 4.6.3.8 du présent rapport annuel intégré.

En 2025, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de la rémunération de base fixe de 4,5% pour le CEO et les membres de l'ELT, en fonction des performances, de la position et de l'évolution sur le marché, ainsi que de l'évolution générale des salaires du personnel de Solvay en Belgique. En 2026, le Conseil d'administration a recommandé une augmentation de la rémunération de base fixe de 3,5% pour le CEO et pour les membres de l'ELT en fonction des performances et de la position de la Société sur le marché de référence.

Avantages et retraite

Conformément aux aspirations de « Solvay Cares », les avantages sont considérés comme un élément essentiel de la proposition de valeur des cadres exécutifs de Solvay et ne dépendent pas des performances individuelles. Solvay veut s'assurer que la nature et le niveau de ces autres avantages sont conformes aux pratiques du marché et à ceux offerts aux autres cadres supérieurs du Groupe.

Conformément aux pratiques du marché belge, le CEO a signé un accord contractuel de cadre exécutif indépendant. Les membres de l'ELT installés en Belgique ont des accords contractuels de cadre exécutif indépendant similaires :

- Alexandre Blum (CFO)
- Lisa Brown (General Counsel et Corporate Secretary)
- Lanny Duvall (Chief Operations Officer)

Les cadres exécutifs indépendants ont droit à une rémunération de base annuelle fixe en vertu de leur accord contractuel avec la Société, qui inclut également des cotisations de retraite (plan à cotisations définies), une couverture décès, invalidité et santé ainsi que certains avantages en nature (voiture de fonction, par exemple).

Les membres de l'ELT installés hors de Belgique sont en principe engagés dans le cadre d'un contrat de travail et ont droit à des cotisations de retraite (plan à contributions définies) et une couverture décès, invalidité et santé selon les dispositions des régimes applicables conformément aux pratiques du marché de leur pays d'origine. C'est le cas de Mark Van Bijsterveld (Chief People Officer) qui est engagé sur la base d'un contrat de travail local aux Pays-Bas.

4.6.3.6. Plan de rémunération variable à court terme (STI)

Opportunités de rémunération variable à court terme

Les opportunités de rémunération variable à court terme 2025 ont été définies à la suite de l'approbation de la nouvelle politique de rémunération de Solvay lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025. Dans le détail, l'opportunité de rémunération variable du CEO Philippe Kehren a été fixée à 95% de sa rémunération de base fixe. Pour les autres membres de l'ELT, l'opportunité de rémunération variable était de 65% de leur rémunération de base fixe.

Les paiements restent compris entre 0% et 200% de l'objectif de rémunération variable à court terme.

Malus et recouvrement

Conformément à la politique de rémunération, le Comité de Rémunération peut, à sa discrétion, activer les dispositions de malus et de recouvrement dans des circonstances exceptionnelles (atteinte grave à la réputation, défaillances dans la gestion des risques, erreurs financières, fautes professionnelles, violations de la réglementation, pertes importantes, détérioration de la santé financière, etc.). Le recouvrement peut aller jusqu'à trois ans de rémunération variable au titre de la politique de rémunération.

Définition des objectifs de performance de la rémunération variable à court terme

Chaque année, le Conseil d'administration fixe des objectifs de performance pour le Groupe et le CEO. Ce processus se déroule généralement lors de la réunion du Conseil d'administration de février / mars.

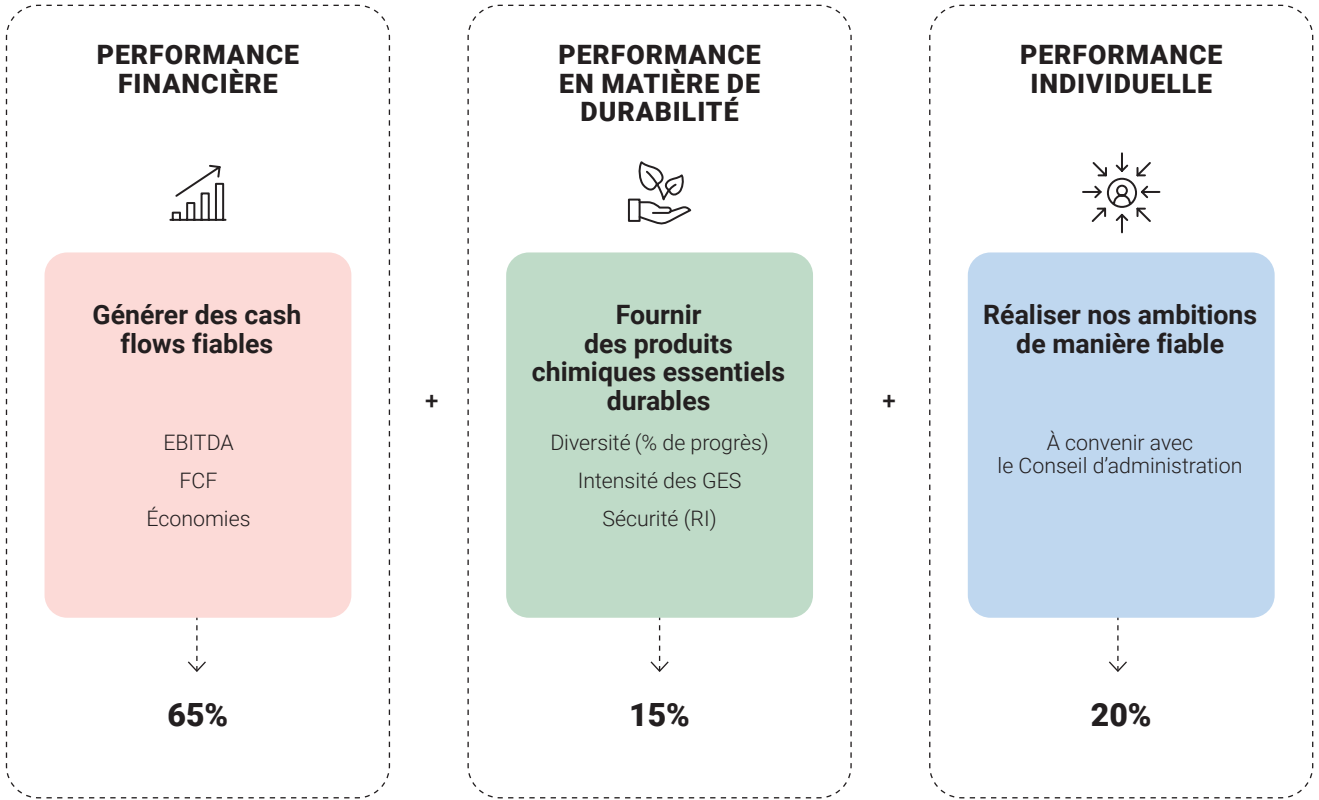
Les objectifs de performance sont des objectifs ambitieux, mais atteignables, qui tiennent compte des contributions des différents acteurs de l'entreprise, tout en étant alignés sur les ambitions à long terme et les objectifs de durabilité de Solvay communiqués au marché. Les rémunérations maximales sont réservées à des niveaux de performance exceptionnellement élevés, afin de garantir le respect du principe de rémunération de la performance. En outre, ce processus veille à ne pas inciter les cadres exécutifs à prendre des risques excessifs qui pourraient mettre en péril la stabilité, la réputation et la viabilité à long terme de l'entreprise.

Conformément aux pratiques du marché, et en raison de la sensibilité commerciale des objectifs à court terme, Solvay ne communique que rétrospectivement les objectifs de performance et leur réalisation. Dans un esprit de transparence, Solvay communique toutefois les catégories d'objectifs à court terme qui seront utilisées pour l'année de performance en cours (voir « Objectifs de rémunération variable à court terme pour 2026 » ci-dessous).

Objectifs de performance de la rémunération variable à court terme pour 2025

La rémunération variable à court terme offre une opportunité de rémunération basée sur la réalisation d'objectifs financiers, non financiers et individuels annuels prédéterminés.

Elle inclut trois grandes catégories de performances (financières, durabilité et individuelles) assorties des pondérations suivantes pour tous les membres de l'ELT ⁽¹⁾ :



Les objectifs individuels sont personnalisés en fonction du rôle et des responsabilités spécifiques de chaque membre de l'ELT au sein de l'organisation. Ces objectifs sont prédéterminés et peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs. Ils sont examinés et validés par le Conseil d'administration. Le CEO est absent des réunions du Comité de Rémunération et du Conseil d'administration lors des discussions portant sur sa rémunération.

(1) De plus amples informations sont disponibles dans les sections « Résumé des objectifs de rémunération variable à court terme du CEO pour 2025 » et « Objectifs de rémunération variable à court terme pour 2026 ».

Performances du Groupe en 2025

Les résultats du Groupe pour 2025 sont les suivants :

		Minimum 0%	Objectif 100%	Maximum 200%	Résultat	
Performance financière	EBITDA en m€	881	950	1 050	1 150	0%
	FCF en m€	260	300	350	360	184%
	Économies en m€	80	100	110	150	121%
Performance en matière de durabilité	Intensité des GES	0,85	0,80	0,75	0,74	200%
	Sécurité (RI)	44	≥41*	35	≤28	0%
	DEI (% de femmes S19+)	26,9	27,9	28,8	28,9	190%

* En cas de décès, le score de sécurité est de 0%

Commentaires sur les performances du Groupe

L'EBITDA sous-jacent pour l'exercice 2025 complet a atteint 881 millions d'euros, soit une baisse organique de -13,4%. Les volumes ont diminué de -3,9%, principalement pour Soda Ash, tandis que l'effet net des prix a reculé de -5,9%, surtout pour Soda Ash et Coatis. La marge d'EBITDA s'établit à 20,7%, soit -1,8 pp sur un an. Pour la deuxième année consécutive, l'objectif d'économies a été dépassé, atteignant 110 millions d'euros en 2025, principalement grâce à des améliorations structurelles des coûts variables de production et de logistique, ainsi que des coûts fixes de production. Le free cash flow s'est élevé à 350 millions d'euros en 2025, avec des décaissements liés aux provisions plus importants, compensés par une contribution positive de la variation du fonds de roulement et des investissements contenus à 292 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice.

En 2025, le pilier Durabilité du plan STI est resté axé sur trois indicateurs clés de performance d'importance égale : le climat, la sécurité et la diversité.

- Pour le climat, les émissions de GES ont été remplacées en 2025 par l'intensité des GES. Nous avons dépassé l'objectif Climat (0,74 tonne d'équivalent CO₂ par tonne de produit) grâce à la décarbonation efficace de nos opérations. Fin 2025, une incertitude dans la déclaration des émissions de SF6 a conduit à leur exclusion du périmètre de l'intensité GES, sans affecter les résultats (des informations supplémentaires sont disponibles dans la section BP2 de la Déclaration de durabilité). La réduction des émissions de SF6 sera incluse dans le périmètre des objectifs 2026.
- Nous avons dépassé l'objectif Diversité (28,8% de femmes dans la catégorie S19+), ce qui nous rapproche de notre objectif de 30% d'ici 2030.
- Les performances en matière de sécurité ont été insuffisantes, avec 44 incidents, mais zéro décès.

Résumé des objectifs de rémunération variable à court terme du CEO pour 2025

La section ci-dessous donne un aperçu des objectifs STI fixés pour le CEO et de ses performances par rapport à ces objectifs.

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Performances
Groupe - 80%	EBITDA en €	25%	0%
	Free Cash Flow en €	25%	46%
	Économies en €	15%	18%
	Développement durable - Progrès en matière de diversité	5%	9,5%
	Développement durable - Sécurité (RI)	5%	0%
	Développement durable – Intensité des GES	5%	10%
Individuels - 20%	Améliorer les performances stratégiques de l'entreprise	20%	30%
	Renforcer la crédibilité de Solvay sur les marchés		
	Renforcer l'efficacité organisationnelle		
	Réaliser la transformation du Groupe		

Performance du Groupe

Les détails sur les résultats de la performance du Groupe se trouvent dans la section « Performances du Groupe en 2025 » ci-dessus.

Performance individuelle du CEO

Améliorer les performances stratégiques de l'entreprise

Au cours de l'année 2025, le CEO a apporté une contribution significative à la performance stratégique de Solvay. Il a mené avec succès des initiatives clés de transformation et de productivité, assurant la continuité de l'exécution malgré un contexte commercial difficile. Son engagement personnel, particulièrement visible à travers l'ensemble de l'organisation, a favorisé un meilleur alignement interne et stimulé la motivation des employés. Grâce à sa solide expertise industrielle, il a su orienter efficacement les équipes et offrir au leadership comme au Conseil d'administration une direction marquée par la stabilité et la clarté. Durant les périodes d'incertitude, il a maintenu un cap stratégique affirmé et rassuré les parties prenantes, contribuant à une trajectoire d'amélioration régulière.

Renforcer la crédibilité de Solvay sur les marchés

Tout au long de l'année, le CEO a renforcé la crédibilité de Solvay auprès de ses principales parties prenantes. Il a su gérer de manière exemplaire les relations avec le Conseil d'administration, les actionnaires, les investisseurs et les partenaires institutionnels. Par une communication claire et transparente, il a instauré un climat de confiance et contribué à améliorer la réputation externe de Solvay. Son dialogue constructif avec les syndicats et les représentants du personnel a favorisé un climat social positif. À l'échelle européenne, il s'est imposé comme une voix reconnue et influente du secteur, renforçant ainsi la position de Solvay dans les discussions réglementaires et industrielles.

Renforcer l'efficacité organisationnelle

Le CEO a contribué de manière significative à l'efficacité organisationnelle en renforçant la cohésion et l'engagement. Sa présence de leader à travers tous les niveaux de l'entreprise a favorisé l'alignement, soutenu la collaboration et renforcé la discipline d'exécution. Les employés ont constamment fait preuve d'un engagement élevé, en partie grâce à son implication visible et à sa passion pour l'entreprise. Sa capacité à se connecter avec les équipes, à écouter et à formuler clairement les attentes a contribué à une organisation plus unifiée et guidée par un objectif commun.

Réaliser la transformation du Groupe

Le CEO a joué un rôle déterminant dans l'avancement de l'agenda de transformation du Groupe cette année. Animé par une passion pour l'excellence industrielle et un engagement affirmé en faveur de l'évolution culturelle, il a su maintenir la dynamique des progrès malgré un environnement complexe. Il a mobilisé les équipes avec efficacité, soutenu l'élan du changement et clarifié les priorités essentielles de la transformation. Son leadership a constitué un levier clé pour faire avancer l'entreprise durant cette phase charnière.

Synthèse de la performance individuelle de l'ELT pour le plan STI 2025

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Réalisations 2025
Performances individuelles - CFO	Renforcer les relations avec les marchés financiers	20%	30%
	Déployer efficacement la nouvelle stratégie du Groupe		
	Renforcer l'équipe des cadres dirigeants en Finance		
	Réaliser la transformation du Groupe		
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Réalisations 2025
Performances individuelles - COO	Renforcer la sécurité au sein du Groupe et réaliser les actions dans le cadre du programme STAR Operations	20%	30%
	Réaliser les objectifs en matière d'énergie et d'achats		
	Créer une organisation GBS adaptée aux enjeux du futur		
	Réaliser la transformation du Groupe		
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Réalisations 2025
Performances individuelles - General Counsel & Corporate Secretary	Soutien aux activités de l'entreprise et gestion du patrimoine intellectuel	20%	20%
	Améliorer la gouvernance d'entreprise		
	Garantir la conformité et l'éthique		
	Réaliser la transformation du Groupe		
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Réalisations 2025
Performances individuelles - CPO	Développer l'agilité des effectifs et les futures compétences	20%	30%
	Renforcer l'équipe des cadres dirigeants		
	Promouvoir la culture et l'engagement des collaborateurs		
	Réaliser la transformation du Groupe		

Les mesures de performances ont une pondération similaire.

Objectifs de rémunération variable à court terme de l'ELT pour 2026

Le Conseil d'administration a décidé de conserver la même répartition des objectifs de performance pour le CEO et les membres de l'ELT pour l'exercice 2026 : 65% pour les résultats financiers, 15% pour la durabilité et 20% pour les objectifs individuels.

Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - CEO	Accélérer la transformation du Groupe	20%
	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	
	Préserver la création de valeur dans un macro-environnement en évolution	
Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - CFO	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	20%
	Accélérer la transformation du Groupe	
	Maintenir une structure du capital efficace	
Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - COO	Accélérer la transformation du Groupe	20%
	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	
	Exécuter la transformation digitale industrielle	
	Renforcer les talents et les plans de succession dans le secteur industriel	
Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - General Counsel & Corporate Secretary	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	20%
	Renforcer la gouvernance et la conformité au sein du Groupe	
	Accélérer la transformation du Groupe	
Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - CPO	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	20%
	Accélérer la transformation du Groupe	
	Renforcer la continuité du leadership	
	Préserver la culture d'entreprise et maintenir un haut niveau d'engagement des employés	

Comme les années précédentes, en raison de la sensibilité commerciale entourant les objectifs à court terme fixés, Solvay publiera rétrospectivement les performances réalisées par rapport aux objectifs de performance spécifiques fixés par le Conseil d'administration.

4.6.3.7. Rémunération variable à long terme (LTI)

Solvay vise à motiver les membres de l'ELT en mettant en œuvre une rémunération variable à long terme (LTI), dans laquelle une partie substantielle des attributions d'actions est subordonnée à des critères de performance alignés sur la stratégie communiquée par l'entreprise. Cette approche encourage l'alignement des intérêts des membres de l'ELT sur ceux des actionnaires, la promotion de la responsabilité et la création de valeur à long terme par l'exécution stratégique et l'excellence des performances.

Solvay utilise deux plans d'intéressement liés aux actions : le premier concerne les unités d'actions liées à la performance (Performance Share Units, PSU), qui sont acquises en fonction de la réalisation d'objectifs financiers et non financiers à long terme prédéfinis sur une période de performance de trois ans, dans le but de promouvoir la croissance de la valeur de l'entreprise à long terme et la durabilité. Le deuxième programme d'actions consiste en des unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU) dont les droits sont acquis sur trois ans et qui ont pour objectif de retenir les cadres exécutifs et d'encourager l'actionnariat.

Conformément à la politique de rémunération et aux pratiques du marché belge, la rémunération variable à long terme versée aux membres de l'ELT a été répartie comme suit :

- 70% sous forme d'unités d'actions liées à la performance (PSU) ; et
- 30% sous forme d'unités d'actions restreintes (RSU).

Opportunités de rémunération variable à long terme

Comme pour la rémunération variable à court terme, les opportunités de rémunération variable à long terme 2025 ont été établies à la suite de l'approbation de la nouvelle politique de rémunération de Solvay lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025. Dans le détail, l'opportunité de rémunération variable du CEO Philippe Kehren a été fixée à 115% de sa rémunération de base fixe. Pour les autres membres de l'ELT, l'opportunité de rémunération variable était de 95% de leur rémunération de base fixe.

En mars 2025, le Conseil d'administration a distribué 64 509 PSU et 27 647 RSU aux membres de l'ELT. De plus, 145 cadres exécutifs et collaborateurs à haut potentiel ont également participé au plan de rémunération variable à long terme.

Unités d'actions liées à la performance (PSU)

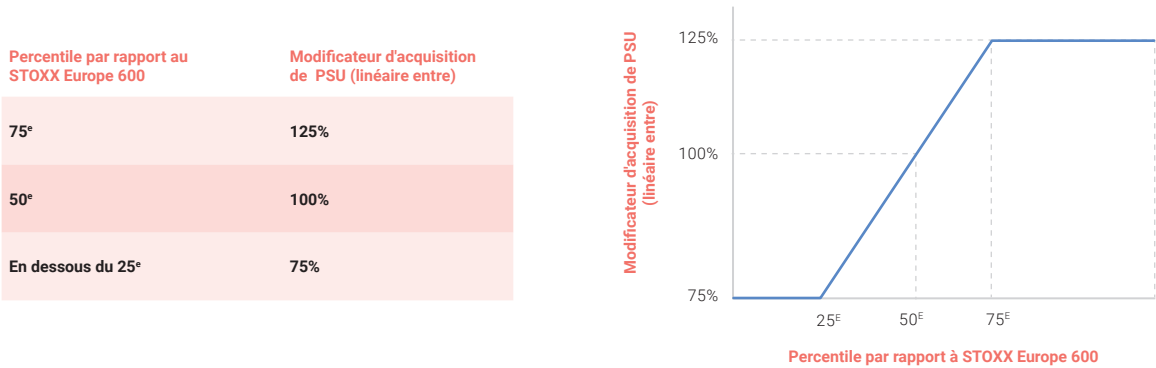
Les PSU représentent 70% de la rémunération variable à long terme annuelle. Elles sont bloquées pendant trois ans à compter de leur date d'octroi, sous réserve de la réalisation des objectifs de performances préétablis mesurés à l'issue de la période de performance des trois ans. Le gain peut varier de zéro, si les performances minimales ne sont pas atteintes, à un maximum de 150%, si les objectifs maximaux sont atteints.

Les objectifs de performance sont répartis selon deux axes :

- résultats financiers (60% à 80% de l'attribution) ;
- développement durable (20% à 40% de l'attribution).

Les objectifs et leur pondération respective sont établis en fonction de la stratégie à moyen et long terme du Groupe.

En outre, lors de la détermination du niveau d'acquisition des PSU, une mesure de performance supplémentaire a été introduite à partir de 2023 pour comparer la performance du Groupe à la performance TSR des sociétés de l'indice Stoxx 600, ce qui garantit que l'ELT se concentre clairement sur la création de valeur pour les actionnaires. Lorsque le résultat des PSU est supérieur à zéro, la mesure du TSR peut diminuer le résultat des PSU de 25% si le TSR se situe dans le quartile inférieur de l'indice Stoxx 600, et augmenter le résultat des PSU de 25% si le TSR se situe dans le quartile supérieur de l'indice Stoxx 600. Si la performance se situe entre le 25e et le 75e percentile, le résultat des PSU est ajusté de manière linéaire avec le 50e percentile comme performance « conforme à l'objectif ». Cette mesure prévoit qu'aucune augmentation d'octrois n'intervienne sauf en cas de performance supérieure à la médiane.



Conformément à la politique de rémunération approuvée en mai 2025, la performance TSR pour le plan d'action lié à la performance à compter de l'octroi 2025 sera évaluée par rapport à celle de l'indice STOXX Europe Chemicals.

Le Conseil d'administration évalue la réalisation des objectifs fixés sur la base des résultats audités du Groupe.

Chaque année, le Conseil d'administration détermine le budget disponible à distribuer et le volume total des PSU disponibles est ensuite alloué à la population éligible.

Unités d’actions restreintes (RSU)

La part restante de la rémunération variable à long terme prend la forme de RSU (30%). Les cadres exécutifs reçoivent des actions qu'ils peuvent acquérir au bout de trois ans. Les RSU sont assorties de conditions d'emploi ou de présence, et les dividendes s'accumulent uniquement sur les attributions acquises et sont versés à la fin de la période d'acquisition de trois ans.

PSU et RSU attribuées en 2025 aux membres de l'ELT

Pays	Nom	Fonction	Nombre de PSU ⁽¹⁾	Nombre de RSU ⁽¹⁾
Belgique	Philippe Kehren	CEO et Président de l'ELT	22 073	9 460
Belgique	Alexandre Blum	CFO et membre de l'ELT	11 256	4 824
Belgique	Lanny Duvall	Membre de l'ELT	10 806	4 631
Pays-Bas	Mark Van Bijsterveld	Membre de l'ELT	10 356	4 438
Belgique	Lisa Brown	Membre de l'ELT	10 018	4 294
Total			64 509	27 647

(1) Le prix des PSU/RSU attribuées en mars 2025 était de 30,87 €.

Résultats du plan PSU de la rémunération variable à long terme

Plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2022-2024

Le plan LTI 2022-2024 est détaillé à la page 79 du rapport annuel intégré 2024.

Les paiements effectués en 2025 aux membres de l'ELT dans le cadre du plan PSU 2022-2024 sont présentés dans la section 4.6.3.8 « Montant total des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au CEO et aux autres membres de l'ELT ».

Plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2023-2025

Le plan PSU 2023, hérité d'avant la scission partielle, est évalué sur une période de trois ans selon un tableau de bord équilibré basé sur : (1) la croissance organique de l'EBITDA (jusqu'à 2 points) ; (2) la croissance du ROCE (jusqu'à 2 points) ; (3) les émissions de GES (jusqu'à 1 point). Le pourcentage de versement est déterminé par le nombre total de points obtenus. Un score de 0-4 donne droit à 0 %, 5-6 à 50 %, 7-9 à 100 %, 10-12 à 125 %, et 13-15 à 150 % de la valeur attribuée.

Critères de performance	Pondération	Année de performance 2023			Année de performance 2024			Année de performance 2025		
		Objectif	Résultat	Points	Objectif	Résultat	Points	Objectif	Résultat	Points
Croissance organique de l'EBITDA sous-jacent	40%	-3%	-5%	0	-13%	-9%	2	+13%	-13%	0
Croissance du ROCE (bp)	40%	-140	-181	0	-320	-285	2	+170	-400	0
Réduction des émissions de CO ₂ (Mt)	20%	10,4	9,2	1	7,17	7,46	0	7,10	6.44	1

Au cours de la période examinée, Solvay n'a pas atteint les objectifs 2025 fixés pour la croissance organique de l'EBITDA (13 %) ni pour la croissance du ROCE (170 points de base), ce qui a conduit à l'obtention de zéro point. En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (Mt), un point a été obtenu grâce au résultat de 6,44.

Par conséquent, 6 points ont été obtenus à la fin de la période de performance, ce qui conduit à un versement de 50 %. Plus spécifiquement, pour les membres de l'ELT, le versement PSU s'élèvera à 55,5 %. Cela reflète une performance TSR au 60e percentile pour 2023, avant la scission partielle, ainsi qu'une performance TSR au 62e percentile pour 2024 et 2025. De plus, les participants ont reçu l'intégralité des dividendes accumulés, calculés sur la base du nombre d'unités acquises au cours de la période de trois ans.

Le Conseil d'administration confirme que le résultat reflète l'application strictement mécanique des critères de performance préétablis et qu'aucun ajustement discrétionnaire n'a été effectué.

Plans PSU de la rémunération variable à long terme non acquis

Plans LTI	Objectifs	Pondération
PSU 2024-2026	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	Croissance du ROCE (bp)	40%
	Réduction des émissions de CO ₂ /GES (Mt)	20%
PSU 2025-2027	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	ROCE	40%
	Réduction des émissions de CO ₂ /GES (Mt)	20%
PSU 2026-2028	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	ROCE	40%
	Réduction des émissions de CO ₂ /GES (Mt)	20%

Clauses de recouvrement relatives à la rémunération variable à long terme

Solvay est en droit de demander aux participants des plans PSU et RSU de rembourser tout montant payé, ou toute action livrée, au titre desdits plans pendant une période de trois ans à compter de la date du paiement, sur la base de résultats erronés qui ont été ajustés ou corrigés par la suite. Cette clause de recouvrement n'a pas été appliquée dans le passé, car ce type d'événement ne s'est pas produit.

Plans de stock-options (SOP - options sur actions)

Le plan de stock-options historique a été remplacé par les plans PSU et RSU décrits ci-dessus. Toutefois, au 31 décembre 2025, des options sur actions restaient en circulation au titre des SOP 2018, 2019, 2020 et 2021, et les règles y afférentes sont rappelées ci-dessous.

En droit belge, contrairement à la plupart des autres juridictions, les impôts sur les options sur actions sont dus au moment de l'octroi. Solvay, comme d'autres sociétés belges, n'a donc pas fixé de critères de performance supplémentaires pour déterminer l'acquisition des options sur actions. La période d'acquisition des options sur actions est de trois années civiles complètes (elles seront donc acquises le premier jour de la quatrième année suivant l'année d'octroi), suivie d'une période d'exercice de quatre ans.

Lors de leur octroi, les SOP ont donné à chaque bénéficiaire le droit d'acheter des actions Solvay à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur marchande des actions au moment de leur attribution. Chaque année, le Conseil d'administration détermine le volume des options sur actions disponibles à distribuer, sur la base d'une évaluation de la valeur économique au moment de l'attribution, en utilisant la formule Black-Scholes. Le volume total des options disponibles est ensuite attribué à la population éligible.

Caractéristiques :

- les options sur actions sont attribuées à leur valeur monétaire (juste valeur marchande) ;
- elles peuvent être exercées pour la première fois trois années civiles complètes après leur octroi ;
- elles ont une durée maximale de huit ans ;
- elles ne sont pas transférables entre vifs ;
- le plan comprend une clause de *bad leaver*.

Les SOP en cours ont été ajustées dans le cadre de la scission partielle afin de préserver les intérêts des bénéficiaires. Ces ajustements ont été décrits dans le rapport annuel de Solvay de 2023.

Le SOP 2022 est le seul plan qui n'a pas été ajusté dans le cadre de la scission partielle. Par conséquent, les options sur actions 2022 restent des « basket options » permettant à leurs détenteurs d'acquérir une action Solvay et une action Syensqo contre le paiement du prix d'exercice. Ce plan était soumis à des conditions de performance communiquées dans le rapport annuel 2024 de Solvay.

Étant donné que ces conditions ont été atteintes, les bénéficiaires pourront exercer leurs options au titre du SOP 2022 entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027. Le prix d'exercice des options est de 84,34 €, ce qui correspond à la juste valeur marchande de l'action Solvay au moment de l'attribution (août 2022).

Options sur actions et actions attribuées et détenues par les membres de l'ELT en 2025

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des soldes d'options sur actions, de RSU et de PSU émises et détenues par les membres de l'ELT au 31 décembre 2025. Aucune nouvelle option sur actions n'a été attribuée en 2025.

Options sur actions des membres de l'ELT								
Nom	SOP	Solde au 31/12/2024	Attribuées en 2025	Exercées en 2025	Expirées en 2025	Acquises	Non acquises	Solde au 31/12/2025
Philippe Kehren	Solvay (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	2 573				2 573		2 573
	Syensqo (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	2 573				2 573		2 573
	Basket options ⁽²⁾	7 616					7 616	7 616
Alexandre Blum	Solvay (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	4 716				4 716		4 716
	Syensqo (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	16 307			3 182	13 125		13 125
	Basket options ⁽²⁾	-				-		-
Total	Solvay (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	7 289				7 289		7 289
	Syensqo (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	18 880			3 182	15 698		15 698
	Basket options ⁽²⁾	7 616					7 616	7 616

(1) Options sur actions attribuées dans le cadre des SOP historiques qui reflètent les ajustements décrits ci-dessus (« Ajustements des plans SOP, PSU et RSU en cours dans le contexte de la scission partielle ») et qui, par conséquent, donnent à leur détenteur le droit d'acquérir une action Solvay ou une action Syensqo contre le paiement de prix d'exercice distincts.

(2) Options sur actions attribuées dans le cadre du SOP Po2 2022 et qui, par conséquent, donnent droit à une action Solvay et à une action Syensqo contre le paiement d'un prix d'exercice unique.

Aucun autre membre de l'ELT ne détenait d'options sur actions au 31 décembre 2025.

Plan d'actions (PSU et RSU) de l'ELT

Nom	Nombre d'actions	Solde au 31/12/2025	Acquises	Non acquises
Philippe Kehren	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056	5 028	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	4 311	4 311	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	26 258		26 258
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	11 254		11 254
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	22 073		22 073
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	9 460		9 460
Alexandre Blum	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	4 714	2 357	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	2 024	2 024	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	13 390		13 390
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	5 739		5 739
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	11 256		11 256
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	4 824		4 824
Lanny Duvall	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	4 714	2 357	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	4 270	4 270	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	12 855		12 855
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	5 509		5 509
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	10 806		10 806
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	4 631		4 631
Lisa Brown	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056	5 028	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	4 311	4 311	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	11 917		11 917
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	5 108		5 108
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	10 018		10 018
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	4 294		4 294
Mark Van Bijsterveld	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056	5 028	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	4 311	4 311	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	12 319		12 319
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	5 280		5 280
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	10 356		10 356
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	4 438		4 438
Total	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	39 596	19 798	0
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	19 227	19 227	0
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	76 739		76 739
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	32 890		32 890
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	64 509		64 509
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	27 647		27 647

Directives sur l'actionnariat

Afin d'aligner les intérêts des cadres exécutifs sur ceux des actionnaires, l'obligation de constituer et de conserver une participation dans Solvay équivalente à 150% de la rémunération de base fixe pour le CEO et à 100% de la rémunération de base fixe pour les autres membres de l'ELT est incluse dans la politique de rémunération. Cette participation doit normalement être constituée sur une période maximale de cinq ans.

Les actions acquises pour satisfaire à cette exigence doivent être conservées au moins un an après le départ du membre de l'ELT et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans après l'acquisition des actions.

Veuillez noter qu'à ce stade, chaque membre de l'ELT constitue encore son portefeuille d'actions. Toutefois, dans un esprit de transparence, la participation des membres de l'ELT est détaillée à la section 4.5.1 du présent rapport annuel intégré.

Éléments extraordinaires

Le Conseil d'administration de Solvay n'a pas fait usage de son pouvoir discrétionnaire pour accorder des paiements et/ou avantages supplémentaires au CEO ou à tout autre membre de l'ELT. Il n'y a donc pas d'éléments extraordinaires liés au pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration à signaler.

4.6.3.8. Montant total des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au CEO et aux autres membres de l'ELT

Conformément à la politique de rémunération et sur la base de l'évaluation par le Conseil des performances du Groupe et de l'ELT en 2025, la rémunération du CEO et des autres membres de l'ELT était la suivante (en €) :

Nom, fonction	Rémunération fixe/salaire de base ⁽¹⁾	Rémunération variable ⁽²⁾		Rémunération directe totale	Éléments extra-ordinaires	Avantages		Rémunération totale (hors éléments extraordinaires)
		Rémunération annuelle variable pour l'année 2025 payée en 2026	Valeur de la rémunération acquise en actions en 2025			Retraite	Autres ⁽³⁾	
Philippe Kehren, CEO et président de l'ELT	853 338	908 191	398 953	2 160 481	0	263 715	125 900	2 550 096
Alexandre Blum, CFO et membre de l'ELT	516 875	383 573	187 046	1 087 494	0	150 186	118 656	1 356 336
Lanny Duvall, membre de l'ELT	500 230	368 230	0	868 459	0	144 534	105 020	1 118 013
Lisa Brown, membre de l'ELT	460 018	311 153	0	771 171	0	137 657	59 454	968 282
Mark Van Bijsterveld, Membre de l'ELT	476 263	352 887	0	829 150	0	137 185	119 791	1 086 126

(1) La rémunération fixe du CEO comprend à la fois les émoluments fixes et les jetons de présence au Conseil d'administration.
(2) La rémunération acquise en actions 2025 est composée des PSU et RSU 2022 acquises le 31 décembre 2024 et payées en mars 2025, ainsi que du dividende équivalent payé en numéraire.
(3) Les autres avantages comprennent les avantages à long terme (couverture décès, invalidité, santé) et les avantages en nature.

Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et des performances de l'entreprise

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la rémunération des membres du Conseil d'administration et de l'ELT par rapport aux performances du Groupe sur une période de cinq ans.

	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération					
Rémunération du Conseil d'administration (€)	1 620 587	1 575 538	2 182 606	1 240 000	1 232 000
Rémunération du CEO (€)	4 025 971	5 738 535	5 842 772	2 291 965	2 550 096
· Ilham Kadri (€) (CEO jusqu'au 8 décembre 2023)	4 025 971	5 738 535	5 704 676	-	
· Philippe Kehren (€) (CEO à partir du 9 décembre 2023)	-	-	138 096	2 291 965	2 550 096
Rémunération des membres de l'ELT (€)	7 707 462	8 327 681	8 117 104	4 714 450	4 528 757
Ratio entre la rémunération du CEO et la rémunération moyenne des collaborateurs	x59	x75	x85	x35	x37
Performances de Solvay					
	2021	2022	2023	2024 ⁽¹⁾	2025 ⁽¹⁾
Bénéfices sous-jacents pour la période (en millions d'euros)	1 081	1 772	1 430	445	306
EBITDA sous-jacent (en millions d'euros)	2 356	3 229	2 923	1 052	881
Free Cash Flow (en millions d'euros)	1 043	1 255	1 041	361	350

(1) Les performances sont basées sur le nouveau périmètre de Solvay à la suite de la scission partielle.

Le rapport entre la rémunération du CEO (cadre le mieux payé du Groupe) et celle du salarié Solvay le moins bien payé en Belgique en 2025 est de 46x, contre 40x en 2024, 125x en 2023, 114x en 2022 et 90x en 2021. La rémunération 2025 du CEO correspond à la somme des rémunérations indiquées à la section 4.6.3.8. Le salarié le moins bien payé est défini comme un salarié à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année. Comme indiqué dans le précédent rapport, nous prévoyons une augmentation du ratio pour l'année à venir, principalement en raison de la faible valeur initiale d'acquisition des LTI pour le nouveau CEO. Sur la base de l'objectif de rémunération du CEO pour 2025, le ratio serait de 53x.

4.6.3.9. Principales dispositions relatives aux relations contractuelles des membres de l'ELT avec la Société et/ou une de ses sociétés affiliées, y compris à la rémunération en cas de départ anticipé

Les membres de l'ELT, y compris son CEO, ont, dans le cadre de leurs responsabilités, des mandats d'administrateur dans des filiales du Groupe. Lorsque ces mandats sont rémunérés, cette rémunération est intégrée dans les montants cités précédemment, que le mandat soit exercé à titre salarié ou indépendant au sens de la législation locale.

Les membres de l'ELT ont été nommés à titre indépendant et ont conclu avec Solvay un contrat de gestion de droit belge d'une durée déterminée de quatre ans tacitement renouvelé lors du renouvellement de leur mandat. À titre exceptionnel, le CPO (M. Mark Van Bijsterveld) possède un contrat de travail de droit néerlandais.

Les modalités de cessation d'emploi suivantes ont été convenues avec le CEO et les membres de l'ELT :

En cas de résiliation par Solvay du contrat du CEO (M. Philippe Kehren), du CFO (M. Alexandre Blum), de la General Counsel (Mme. Lisa Brown) et du COO (M. Lanny Duvall) ou en cas de non-renouvellement de leur mandat à l'issue d'une période de quatre ans, ils bénéficieront d'une indemnité conventionnelle de rupture égale à 12 mois de rémunération (calculée sur la base de leur rémunération fixe annuelle et de leur rémunération variable à court terme à l'objectif). Leur contrat prévoit une période de non-concurrence de 12 mois après le licenciement et le versement d'une indemnité égale à 50% de leur rémunération pendant cette période, à moins que Solvay ne renonce à l'application de la clause. Si elle est due par la Société, cette indemnité est incluse dans l'indemnité de licenciement, de laquelle elle est déduite.

Si Solvay met fin au contrat de travail du CPO (M. Mark Van Bijsterveld), celui-ci recevra une indemnité de départ égale au montant le plus élevé entre l'indemnité de transition prévue par le droit néerlandais et 12 mois de salaire brut (la base de calcul de cette indemnité de départ est le salaire annuel brut et la moyenne de la rémunération variable à court terme perçue au cours des trois dernières années). Son contrat de travail prévoit une période de non-concurrence de 12 mois après son licenciement.

Si M. Philippe Kehren démissionne, il doit respecter un préavis de six mois. Si M. Alexandre Blum, Mme Lisa Brown, M. Lanny Duvall, ou M. Mark Van Bijsterveld démissionnent, leur préavis est de trois mois.

Tous les membres de l'ELT sont soumis aux accords de non-concurrence décrits ci-dessus en cas de démission, à moins que Solvay ne renonce à l'application des clauses.

En cas de changement de contrôle de la Société, Mme Lisa Brown peut mettre fin à son contrat avec un préavis de trois mois en notifiant la Société dans les six mois suivant la survenance de ce changement de contrôle. Dans ce cas, elle recevra une indemnité de départ aux mêmes conditions qu'un licenciement par Solvay (si elle est due par la Société, l'indemnité de non-concurrence est incluse dans l'indemnité de licenciement, dont elle sera déduite).

4.6.4. Déclarations de conformité des rémunérations du CEO et des membres de l'ELT

Ce rapport a été préparé par le Comité de Rémunération.

Les rémunérations du CEO et des membres de l'ELT sont conformes à l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, qui prévoit que, sauf disposition statutaire contraire ou approbation expresse par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, au moins un quart de la rémunération variable doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins deux ans, et un autre quart doit au moins être basé sur des critères prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins trois ans.

Les rémunérations sont définies par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de Rémunération. Ces rémunérations sont également conformes au Code belge de gouvernance d'entreprise (2020).

La rémunération variable des membres de l'ELT et du CEO est composée des éléments suivants :

- prime annuelle (STI) reposant sur les performances réalisées par rapport aux objectifs de performance financière et en matière de durabilité du Groupe, et sur les performances individuelles telles que mesurées par rapport à une série d'objectifs individuels prédéterminés ; et
- plans à long terme (PSU & RSU) perçus sous forme d'actions.

Les dépenses du CEO et des membres de l'ELT sont régies par les mêmes règles que celles applicables à tous les cadres du Groupe, à savoir la justification, poste par poste, de tous les frais professionnels. Les frais privés ne sont pas pris en charge. En cas de dépenses mixtes (par exemple, véhicules), une règle de proportionnalité est appliquée de la même manière à tous les cadres au même poste.

Selon la législation belge, toute modification de notre politique de rémunération doit être soumise à l'approbation des actionnaires avant d'être mise en œuvre.

4.7. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE

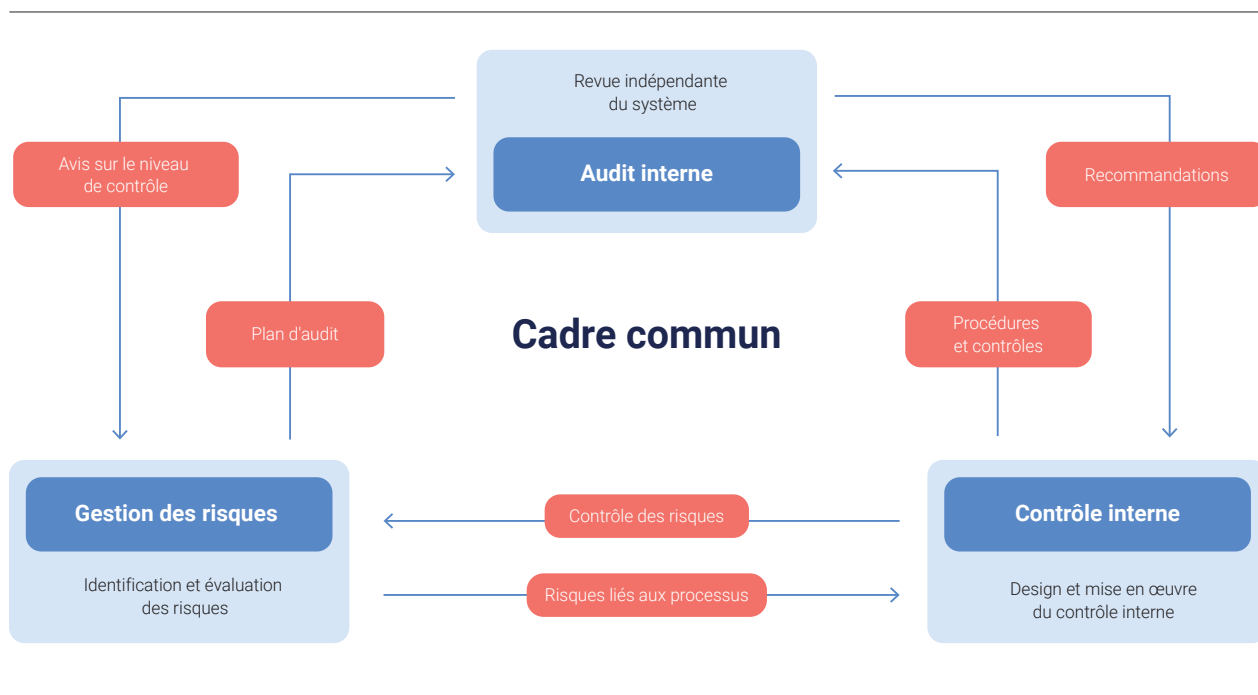
Le cadre de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne de Solvay s'inspire des principes du Committee of Sponsoring Organizations (COSO).

4.7.1. Rôles et responsabilités

Les dirigeants et les cadres de Solvay endossent la responsabilité d'assurer la gestion des risques et le contrôle interne dans leurs Global Business Units (GBU) et leurs Fonctions respectives. Cela s'applique à la fois aux questions financières et aux questions liées au développement durable.

Le département Audit Interne et Gestion des risques (Internal Audit & Risk Management - IARM) organise les activités d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'une fonction d'assurance globale visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Les équipes Gestion des risques et Contrôle Interne formulent des conseils et s'assurent que les dirigeants sont bien en mesure de relever les défis en jeu. Elles sont chargées d'établir et de maintenir un système exhaustif et cohérent de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe qui est examiné de manière indépendante par l'équipe d'Audit interne.



Le niveau de risque que Solvay est disposé à accepter dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et dans l'objectif de créer de la valeur pour les actionnaires est défini et géré au moyen de plusieurs mesures qualitatives et quantitatives, telles que des limites, des seuils d'alerte et des indicateurs. Le département IARM communique directement et de manière régulière avec le Comité d'Audit et des Risques, et au moins une fois par an avec le Conseil d'administration, afin de s'assurer que les activités de gestion des risques menées par la direction de Solvay sont alignées sur les orientations Conseil d'administration.

Solvay a mis en place un système de contrôle interne conçu pour s'assurer, sur une base raisonnable, que :

- les lois et règlements en vigueur sont respectés ;
- les politiques et les objectifs fixés par la direction générale sont mis en œuvre ;
- les informations financières et celles relatives au développement durable sont exactes ; et
- les processus internes sont efficaces et efficients, notamment ceux qui contribuent à la protection des actifs de Solvay.

Les cinq éléments du système de contrôle interne suivant le cadre du COSO, et le rôle de l'Audit Interne en tant que fournisseur d'assurance indépendant sont décrits ci-dessous.

4.7.2. Environnement de contrôle

En tant que fondement du système de contrôle interne, l'environnement de contrôle reflète le ton de la direction, favorisant ainsi la prise de conscience et le comportement éthique de tous les collaborateurs. Ses divers éléments créent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités tout en démontrant l'engagement de la direction en matière de conformité.

- Le Code d'Intégrité des Affaires est disponible sur le site Internet de Solvay. Il fait référence aux politiques et procédures sous-jacentes. Les collaborateurs reçoivent régulièrement une formation sur le Code. *Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » dans la Déclaration de durabilité.*
- Un service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique (Ethics Hotline), géré par une tierce partie, permet aux collaborateurs de signaler toute violation potentielle du Code d'Intégrité des Affaires, s'ils ne peuvent pas se rapprocher de leurs supérieurs hiérarchiques ou du dispositif de suivi de la conformité, ou s'ils souhaitent rester anonymes. *Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » dans la Déclaration de durabilité.*
- Des processus et des contrôles normalisés, y compris des délégations d'autorité et des règles de signature, ainsi que l'application du principe de séparation des tâches, sont en place pour les activités financières et celles relatives à la durabilité, ainsi que pour les transactions.

4.7.3. Gestion des risques

Le processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe tient compte des objectifs stratégiques de l'entreprise et des résultats de l'évaluation de double matérialité dans la cadre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Il se décompose en plusieurs phases :

- analyse des risques (identification), évaluation des risques et décision sur la manière de gérer les risques critiques ;
- mise en œuvre de plans d'atténuation avec les Risk Owners responsables de l'exécution ;
- contrôle de l'adéquation et de l'efficacité des plans d'atténuation des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit une fois par an avec le CEO et tous les autres membres du Conseil d'administration pour discuter des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté et les approuver (« Risques du Groupe »). Au cours de l'année, le Comité d'Audit et des Risques examine systématiquement les progrès réalisés et invite régulièrement les dirigeants et les Risk Owners concernés à donner un aperçu de leurs évaluations des risques et de leurs avancées concernant les mesures d'atténuation des risques identifiés.

Pour plus d'informations sur la gestion des risques d'entreprise, y compris une description des principaux risques du Groupe et des actions mises en place pour les éviter ou les atténuer à différents niveaux de l'organisation, veuillez vous référer au chapitre Gestion des risques de ce rapport.

4.7.4. Activités de contrôle

Solvay utilise une méthode systématique pour concevoir et mettre en œuvre des activités de contrôle interne dans les processus les plus significatifs du Groupe. Elle comprend une étape d'évaluation des risques visant à définir les principaux objectifs de contrôle des processus au niveau de l'entreprise, des plates-formes mondiales de services partagés dénommées Global Business Services (GBS), des Global Business Units (GBU) et des sites, afin de garantir la production d'états financiers et de durabilité fiables. Sous le parrainage du CFO, un réseau de responsables de processus appelés Corporate Process Owners et de représentants des GBU a été mis en place pour promouvoir un système de contrôle interne adapté aux risques de chaque GBU et de chaque fonction de l'entreprise.

Après la phase d'évaluation des risques, les contrôles sont conçus et décrits par les Corporate Process Owners, avec le soutien de l'équipe de Contrôle interne. Les descriptions des contrôles sont utilisées comme référence pour le déploiement et l'évaluation du contrôle interne dans l'ensemble du Groupe. Un responsable du processus est chargé de l'exécution du contrôle à chaque niveau de l'organisation.

Solvay met en place des politiques et des processus qui s'appliquent à tous les collaborateurs dans les domaines financiers suivants : le contrôle de gestion, les finances et la trésorerie, le contrôle financier, la communication financière, la fiscalité et les polices d'assurance. Des activités de contrôle sont définies pour tous ces processus financiers et dans tous les projets majeurs à l'échelle du Groupe, comme les acquisitions et les cessions. Par ailleurs, un Guide du Rapport Financier en ligne explique de quelle manière les règles IFRS doivent être appliquées dans l'ensemble du Groupe.

Les éléments financiers sont consolidés mensuellement et analysés par les équipes de contrôle de gestion à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que par le département Group Accounting & Reporting et l'Executive Leadership Team. Les éléments sont analysés à l'aide de contrôles de plausibilité et de cohérence, ainsi que de diverses autres méthodes, telles que l'analyse des écarts, l'analyse de ratios et la comparaison avec les prévisions.

En plus de l'analyse mensuelle du reporting, l'Executive Leadership Team effectue une analyse approfondie de la performance des GBU chaque trimestre, dans le cadre des revues sur les prévisions d'activité (forecasts).

Les processus de contrôle interne des activités et transactions relatives au développement durable qui sont considérées comme significatives au titre de l'évaluation de la double matérialité suivent la même approche que les contrôles internes sur les rapports financiers. Les processus et contrôles internes couvrant les enjeux matériels sont conçus et décrits par les Corporate Process and Control Owners, avec le soutien de l'équipe de Contrôle interne. En fonction de leur champ d'application, ces contrôles sont soit mis en œuvre de manière centralisée, soit déployés au niveau approprié de l'organisation et exécutés sous la supervision du responsable.

Les principales politiques et procédures à l'échelle du Groupe relatives aux impacts, risques et opportunités matériels qui doivent être suivies par tous les salariés et partenaires commerciaux externes, le cas échéant, constituent le fondement sous-jacent du cadre de contrôle interne de la durabilité. *Pour plus de détails sur ces politiques, veuillez vous référer à la section MDR-P dans le chapitre 6.1.4. Evaluation de la Double Matérialité, qui énumère les politiques relatives aux Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels.*

En outre, pour garantir l'exactitude de la déclaration de durabilité, un ensemble de politiques et de processus à l'échelle du Groupe a été élaboré et déployé auprès de toutes les parties concernées de l'organisation.

En outre, les risques liés au reporting en matière de durabilité et les stratégies d'atténuation sont identifiés, y compris les risques associés aux rapports incomplets ou incohérents, à l'exactitude des données saisies et aux erreurs manuelles dans le processus d'établissement des rapports. Le Groupe a mis en place des contrôles d'évaluation et des contrôles d'accès, et des auditeurs externes effectuent également des tests (à l'exclusion du contrôle interne) sur les rapports de durabilité dans le cadre de l'assurance limitée fournie sur la Déclaration de durabilité de la Société.

Nous nous engageons à continuer d'améliorer la maturité du cadre de contrôle interne de Solvay pour le reporting sur la durabilité. À cette fin, nous nous concentrons sur la mise en œuvre des observations émises par l'auditeur externe et celles identifiées lors de notre propre revue de conception. Des plans d'action prévoyant la répartition des responsabilités et des échéances, ainsi qu'un suivi et un examen réguliers, sont en place.

4.7.5. Suivi du contrôle interne

Nous avons instauré la même gouvernance pour nos rapports financiers et de durabilité. Le Comité d'Audit et des Risques surveille l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Il supervise le travail de l'équipe d'Audit Interne et de Gestion des Risques en ce qui concerne le suivi des finances, du développement durable, des opérations et de la conformité. Il est tenu informé de la portée, des programmes et des résultats des évaluations des risques, des tests de contrôle interne, des auto-évaluations du contrôle interne et des travaux d'audit interne. Il vérifie également que les recommandations d'audit sont correctement mises en œuvre. *Pour plus d'informations sur le travail de l'Audit interne, veuillez vous référer à la section 4.7.7. ci-dessous.* Le rôle et les responsabilités du Comité d'Audit et des Risques sont détaillés dans la Charte du Comité d'Audit et des Risques figurant dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Solvay.

En outre, le département Éthique et Conformité effectue des enquêtes sur des violations potentielles au Code d'Intégrité des Affaires. *Pour plus d'informations sur le travail du département Éthique et conformité, veuillez vous référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » de la Déclaration de durabilité.*

4.7.6. Informations et communication

Les systèmes d'information pour l'ensemble du Groupe sont gérés par le département IT. La plupart des activités du Groupe sont soutenues par un petit nombre de systèmes Enterprise Resource Planning (ERP) intégrés. La consolidation financière est assurée par un outil dédié.

Les procédures de reporting financier et les contrôles internes garantissent que toutes les informations importantes transmises par Solvay aux investisseurs, aux créanciers et aux autorités de contrôle soient précises, transparentes, et divulguées en temps utile, et qu'elles donnent une image fidèle des évolutions, des fondamentaux financiers et de la performance. Pour le reporting de la durabilité, le processus de collecte et d'examen des données est davantage manuel. Des contrôles sont mis en place pour s'assurer que les informations communiquées sont correctes et complètes.

Avant chaque clôture trimestrielle, le département Group Accounting & Controlling fournit des instructions détaillées par écrit à tous les intervenants financiers concernés.

La publication des résultats financiers trimestriels et des déclarations annuelles relatives à la durabilité fait l'objet de différentes étapes d'examen et d'approbation :

- l'équipe Relations investisseurs conçoit, développe et transmet les messages et les informations sur le Groupe en tenant compte des besoins des marchés financiers. Cela se fait sous la supervision et le contrôle de l'Executive Leadership Team.
- Le Comité d'Audit et des Risques s'assure que les États financiers et la Déclaration de durabilité (en coordination avec le Comité ESG) et les communications de Solvay SA et du Groupe sont conformes aux principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour Solvay SA), à la directive CSRD et aux normes correspondantes.
- Le Conseil d'administration approuve les états financiers périodiques consolidés et ceux de Solvay SA (trimestriels, semestriels et annuels), la Déclaration de durabilité et toutes les communications qui s'y rapportent.

4.7.7. Audit interne

L'équipe d'Audit Interne fournit une assurance indépendante et objective, fondée sur les risques, afin de renforcer et de protéger la valeur de l'organisation. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et méthodologique pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus et procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'équipe effectue des missions d'audit interne dans l'ensemble du Groupe sur la base de sa Charte d'Audit et du plan d'audit interne annuel fondé sur les risques, approuvé par le Comité d'Audit et des Risques. Le plan d'audit est préparé en tenant compte des données internes et externes, des facteurs de risque et des niveaux de référence. Il comprend à la fois des audits au niveau des entités et des missions transversales à l'échelle du Groupe, afin de couvrir les principaux risques du Groupe identifiés dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise.

Les missions sont délimitées, planifiées et définies sur la base d'une analyse des risques axée sur les principaux domaines de risque. Il incombe à la direction de veiller à ce que les recommandations de l'audit interne soient traduites en plans d'action et mises en œuvre. L'état d'avancement de la mise en œuvre est suivi par l'équipe d'Audit Interne et fait l'objet de rapports réguliers à l'Executive Leadership Team et au Comité d'Audit et des Risques.

En 2025, l'Audit Interne a mené dans toutes les régions de Solvay 17 missions portant sur l'efficacité des opérations et des contrôles internes, ainsi que sur des sujets de gouvernance, de conformité, d'intégrité des affaires, de sécurité des informations et de protection de la valeur.

L'Internal Audit and Risk Management Director rend compte directement au Chief Financial Officer, et indirectement au Président du Comité d'Audit et des Risques. Elle participe à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques et présente périodiquement un rapport d'activité résumant les missions d'audit réalisées, le suivi des recommandations ainsi que le programme d'audit annuel. Elle dispose également d'un accès direct au CEO et à tous les autres membres de l'ELT.

4.8. AUDIT EXTERNE

Le contrôle de la situation financière de la Société, de ses états financiers et de durabilité et la conformité de ces déclarations - ainsi que les opérations à reprendre dans les états financiers conformément au Code belge des Sociétés et des Associations et aux statuts -, est confié à un ou plusieurs auditeurs. Les auditeurs sont nommés par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et choisis parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut belge des réviseurs d'entreprises.

Les responsabilités et les pouvoirs du ou des auditeur(s) sont ceux qui leur sont reconnus par la loi.

- L'Assemblée générale annuelle des actionnaires détermine le nombre d'auditeurs et leurs honoraires, conformément à la loi. Les auditeurs ont en outre droit au remboursement de leurs frais de déplacement pour le contrôle des sites et sièges administratifs de la Société.
- L'Assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi désigner un ou plusieurs auditeurs suppléants. Les auditeurs sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable. Ils ne peuvent être révoqués par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que pour des raisons valables.
- Le Comité d'Audit et des Risques évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe eu égard aux aspects suivants :
 - le contenu, la qualité et les perspectives fournis dans les principaux plans et rapports de l'auditeur externe, en particulier ceux résumant les travaux d'audit réalisés sur les risques identifiés par la Société ;
 - l'engagement avec l'auditeur externe lors des réunions du Comité ;
 - la fiabilité de l'auditeur externe dans le traitement des principes comptables clés ;
 - la fourniture de services autres que d'audit.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les services professionnels ont été fournis par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dûment constitué et existant valablement en vertu des lois de la Belgique, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, inscrit au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'enregistrement d'entreprise 0446.334.711 et leurs affiliés respectifs.

Le mandat d'EY a été renouvelé à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2025. EY est le commissaire de la Société pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2028, qui sera appelée à approuver les comptes de l'année 2027.

4.9. DÉROGATION AU CODE DE 2020

La Société déroge à la règle 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise qui recommande qu'une partie de la rémunération versée aux administrateurs non exécutifs soit sous forme d'actions. La Société considère toutefois que ses pratiques de rémunération restent pertinentes et conformes à l'esprit de la règle 7.6, car les administrateurs non exécutifs sont tenus de détenir un nombre d'actions de la Société équivalant à 100% de leur rémunération brute annuelle fixe.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 4.6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

4.10.ÉLÉMENTS À PUBLIER EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL BELGE DU 14 NOVEMBRE 2007

Conformément aux dispositions de l'article 34 de l'Arrêté royal belge du 14 novembre 2007, la Société publie les informations suivantes :

Structure du capital

Au 31 décembre 2025, le capital de l'entreprise s'élevait à 236 583 447,18 euros, représenté par 105 876 416 actions ordinaires sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions Solvay donnent les mêmes droits. Il n'existe pas de types d'actions différentes.

Cession d'actions et accords d'actionnaires

Les Statuts de Solvay ne prévoient aucune restriction à la cession des actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords contraignants entre actionnaires relatifs à la Société pouvant entraîner des restrictions à la cessibilité des actions de la Société, ou à l'exercice des droits de vote. Néanmoins, la Société est informée que des actionnaires individuels détenant une participation directe dans Solvay pourraient décider de se consulter lorsque des questions d'une importance particulièrement stratégique viennent à être soumises par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant tout à fait libre de son vote. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence (Solvay n'ayant pas été notifié d'une telle participation).

Solvay n'a pas connaissance de quelque accord relatif à un vote parmi ses actionnaires ou de l'existence d'une concertation entre ses actionnaires.

Titulaires de titres octroyant des droits de contrôle spéciaux

De tels titres sont inexistants.

Mécanisme de contrôle de tout le système d'actionnariat des salariés dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ceux-ci

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un tel mécanisme.

Restrictions de l'exercice du droit de vote

Chaque action Solvay donne à son détenteur le droit d'exprimer une voix aux Assemblées générales.

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que cet exercice du droit de vote et des autres droits attachés aux actions détenues en copropriété ou dont l'usufruit et la nue-propriété ont été scindés, ou qui sont gagées, est suspendu jusqu'à la nomination d'un unique représentant autorisé à exercer les droits attachés aux actions.

L'exercice des droits de vote attachés aux actions Solvay détenues par Solvay Stock Option Management, une filiale indirecte détenue à 100% par l'entreprise, est, conformément à la loi, suspendu.

Désignation, renouvellement, démission et révocation des administrateurs

Les Statuts de la Société prévoient que celle-ci sera administrée par un Conseil d'administration composé de cinq membres au moins, leur nombre étant fixé par l'Assemblée générale (article 12). Les administrateurs sont, en principe, nommés par l'Assemblée générale pour un mandat (renouvelable) de quatre ans (article 13).

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination, le renouvellement, la démission, voire la révocation d'un Administrateur.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue à la majorité simple sur les propositions faites par le Conseil d'administration.

En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'administration a la faculté de nommer un nouveau membre, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivante.

Modification des Statuts de Solvay

Toute modification des Statuts de la Société doit être soumise sous forme de résolution à l'Assemblée générale, à condition qu'au moins 50% du capital social de Solvay soit présent ou représenté. En principe, les amendements doivent être adoptés à une majorité de 75% des voix exprimées.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée extraordinaire des actionnaires, une seconde Assemblée des actionnaires peut être convoquée, laquelle tranchera sans être tenue à un quorum de présence.

Pour d'autres questions (notamment, la modification de l'objet de la Société), des règles de majorité plus élevées peuvent s'appliquer.

Pouvoirs du Conseil d'administration

La Société a adopté une structure de gouvernance moniste dans laquelle le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actions que la loi ou les Statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration a délégué certains pouvoirs à l'Executive Leadership Team. Ces délégations de pouvoirs sont reflétées dans la Charte de Gouvernance.

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le Conseil d'administration travaille en collaboration étroite avec l'ELT, lequel a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de résolutions du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023 a accordé les autorisations suivantes au Conseil d'administration (dont certaines sont devenues caduques, comme indiqué ci-après) :

→ Capital autorisé :

- Autorisation d'augmenter le capital en vertu des articles 7:198 et suivants du CSA, en une ou plusieurs fois, pour une période de cinq (5) ans, jusqu'à un maximum de 23 650 000 euros (à l'exclusion de toute prime d'émission).
- Autorisation d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, en une ou plusieurs fois, pour une période de deux (2) ans, aux conditions et dans les limites prévues par le nouvel article 8 des Statuts et l'article 7:202 du CSA (cette autorisation a expiré début 2026).

→ Acquisition, cession et annulation d'actions propres :

- Autorisation d'acquérir et de mettre en gage, pour une période de cinq (5) ans, des actions propres à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à un euro (1,00 €) et qui ne peut être supérieur de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus élevé des vingt (20) derniers jours de bourse précédant la transaction, sans que Solvay ne détienne à aucun moment plus de dix pour cent (10%) du nombre total d'actions émises.
- Autorisation d'acquérir et de mettre en gage des actions propres lorsque cette acquisition ou cette mise en gage est nécessaire pour éviter un préjudice grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:215, §1, alinéas 4 et 5 du CSA (cette autorisation a expiré début 2026).
- Autorisation de céder des actions propres à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les collaborateurs, aux conditions et dans les limites prévues à l'article 7:218, §1, 4° du CSA.
- Autorisation de céder des actions propres afin de prévenir un dommage grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:218, §1, 3° du CSA (cette autorisation a expiré début 2026).
- Autorisation d'annuler à tout moment les actions propres et de modifier les Statuts pour tenir compte de la réduction du nombre total d'actions de Solvay.

Accords ou titres importants susceptibles d'être influencés par un changement de contrôle sur la Société

Accord de séparation daté du 4 décembre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord de séparation régissant certaines questions relatives à la séparation de Syensqo de Solvay et aux opérations de réorganisation antérieures, ainsi que les relations de Solvay, Syensqo et leurs affiliés respectifs à compter de la date effective de la Scission partielle, et mettant en œuvre certains arrangements supplémentaires à cet égard, y compris certains engagements d'indemnisation croisée liés à des passifs environnementaux (l'« Accord de séparation »). En vertu de la section 4.2 de l'Accord de séparation, Syensqo a le droit de résilier (pour l'avenir) ses engagements d'indemnisation envers Solvay pour les passifs environnementaux attribuables à Syensqo pour lesquels Solvay resterait responsable nonobstant la Scission Partielle, en cas de changement de contrôle de Solvay (défini comme le cas où un tiers atteint ou franchit, seul ou de concert, le seuil de 25% des titres avec droit de vote de la Société, indépendamment du fait que ce seuil soit atteint ou franchi à la suite d'une acquisition de titres avec droit de vote ou autrement, et sous réserve de certaines exceptions concernant Solvac). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée générale Extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accord sur les questions fiscales américaines daté du 31 octobre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord sur les questions fiscales américaines, régissant les droits, responsabilités et obligations respectifs de la Société et de Syensqo en ce qui concerne certaines questions fiscales américaines, y compris en ce qui concerne les obligations fiscales américaines (y compris, généralement, la responsabilité et les obligations d'indemnisation potentielles pour les impôts américains attribuables à l'activité de chaque société et les impôts et pertes découlant, dans certaines circonstances, de la scission intragroupe de certaines entités américaines (le « Spin-off des entités américaines ») et la Scission partielle (et certaines opérations connexes), les attributs fiscaux américains, les contestations fiscales américaines et les déclarations fiscales américaines (l'« Accord sur les questions fiscales américaines »). En vertu de la Section 3.02 de l'Accord sur les questions fiscales américaines, la Société peut être tenue d'indemniser Syensqo ou Solvay Holding, Inc. pour certaines conséquences fiscales fédérales américaines défavorables pouvant résulter de i) certaines actions ou omissions futures dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient pour effet que la Scission partielle ou le *Spin-off* des entités américaines (ou certaines transactions associées) ne bénéficient pas du traitement fiscal américain prévu, y compris les actions ou omissions qui entraînent ou peuvent entraîner un changement de contrôle sur la Société (au sens de l'article 1:14 et suivants du CSA), ou ii) l'acquisition par une ou plusieurs personnes d'une participation de 50% ou plus (mesurée en droits de vote ou en valeur) dans le capital de la Société, y compris, afin d'éviter toute ambiguïté, dans le cadre d'une offre publique d'achat (même si Solvay ne participe pas à l'acquisition ou ne la facilite pas d'une autre manière). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accords entre l'entreprise et ses administrateurs ou collaborateurs prévoyant une compensation en cas de démission des administrateurs, s'ils sont des good leavers ou en cas d'offre publique d'achat

Pas d'application.

5. Gestion des risques

5.1. Processus de gestion des risques	96	5.3. Autres risques	104
5.1.1. Analyse des risques et décision sur la manière de gérer les risques critiques	96	5.3.1. Marchés et croissance - Risque stratégique	104
5.1.2. Préparation à la crise	97	5.3.2. Risque lié à la fiabilité de nos chaînes d’approvisionnement et de notre production	104
5.2. Principaux risques de Solvay	98	5.3.3. Risque financier	105
5.2.1. Risques liés à la sécurité des activités	100	5.3.4. Risque informatique	106
5.2.2. Risques liés au changement climatique	100	Section Litiges	107
5.2.3. Impact environnemental et controverses liés à nos actifs	100		
5.2.4. Risques liés aux substances dangereuses	100		
5.2.5. Risques liés à la sûreté	101		
5.2.6. Risques géopolitiques	101		
5.2.7. Risques liés à la conformité des activités	101		
5.2.8. Risques liés à l’intégrité dans nos activités	102		
5.2.9. Risques liés à la cybersécurité	102		
5.2.10. Risques liés à l’humain et à la transformation numérique	103		
5.2.11. Risques liés aux passifs d’activités historiques	103		

5. Gestion des risques

Dans un contexte persistant d'incertitude économique et géopolitique mondiale élevée, de perturbations croissantes des marchés, de contraintes dans les chaînes d'approvisionnement et d'attentes complexes en matière de durabilité, nous pensons qu'un suivi et une gestion efficaces des risques sont essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques de Solvay.

5.1. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le fait de bien comprendre et gérer un risque est créateur de valeur. L'anticipation, la mesure, l'atténuation et le suivi des risques sont aussi importants pour Solvay que les actions associées consistant à identifier, gérer et optimiser les opportunités. En témoignent les nombreux processus et dispositifs liés aux risques que nous mettons en œuvre dans toute l'entreprise et le long de la chaîne de valeur, depuis les membres du Conseil d'administration jusqu'aux salariés sur le terrain, ainsi que les partenaires et les clients de la chaîne d'approvisionnement. Ces processus sont décrits ci-après.

5.1.1. Analyse des risques et décision sur la manière de gérer les risques critiques

Nous analysons les risques en trois étapes. D'abord, nous établissons leur niveau de priorité pour Solvay, en les classant en « risques principaux » (les plus critiques) ou « autres risques ». Ensuite nous identifions le domaine dans lequel le risque aurait les conséquences les plus graves : impact sur l'environnement et/ou les personnes, conséquences économiques et/ou atteinte à la réputation du Groupe. Et enfin nous classons les risques en fonction de leur horizon temporel : court terme (jusqu'à un an), moyen terme (plus d'un an et moins de cinq ans) et long terme (plus de cinq ans).

Conformément aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), nous évaluons et classons également nos principaux risques en catégories « environnementale (E) », « sociale (S) » ou « de gouvernance (G) », là où c'est applicable. Nous créons ainsi un lien direct entre la gestion des risques d'entreprise (GRE) du Groupe et le processus d'information en matière de durabilité.

Mise en œuvre de la gestion des risques

La méthodologie de gestion des risques d'entreprise de Solvay (« GRE »), qui s'inspire des principes du Committee of Sponsoring Organizations (COSO), exige que nos Global Business Units (GBU) et nos Fonctions – ainsi que le Groupe dans son ensemble – hiérarchisent les risques, élaborent et mettent en œuvre des plans d'atténuation, et analysent continuellement l'environnement pour évaluer si les risques et expositions évoluent et si les priorités et les plans restent appropriés. Ce processus est suivi de près par l'équipe de gestion des risques d'entreprise, avec des évaluations systématiquement consignées qui nous permettent de suivre les décisions et de mesurer les actions ainsi que les avancées. Le processus est régulièrement ajusté, afin d'améliorer constamment l'identification et la classification des risques.

Notre approche de la gestion des risques dans le cadre du reporting en matière de durabilité est entièrement intégrée dans les pratiques et le calendrier de gestion des risques d'entreprise (GRE) du Groupe. Il s'agit de définir le champ d'application par le biais du processus annuel d'identification et d'évaluation des risques au niveau des GBU et du Groupe, en englobant les risques ESG et non ESG, et de l'aligner sur le processus d'évaluation de la double matérialité.

Les résultats 2025 de l'évaluation de double matérialité ont de nouveau confirmé une grande adéquation entre les risques les plus critiques du Groupe (« risques du Groupe ») et les risques ESG identifiés dans le cadre de la double matérialité. Les principaux risques liés à la durabilité sont décrits dans la section 5.2 ci-après. Ils sont signalés comme risques ESG, avec un renvoi à la section correspondante des normes ESRS.

Pour plus d'informations sur l'évaluation de double matérialité, veuillez consulter le chapitre 6.1.4. « Evaluation de double matérialité » dans le chapitre Déclaration de durabilité du présent rapport.

Les dirigeants des business units et des fonctions intègrent la gestion des risques dans le processus de prise de décision pour soutenir la réalisation des objectifs

Les dirigeants des GBU et des Fonctions sont chargés d'identifier, de surveiller et de gérer les principaux risques dans leurs domaines de responsabilité. La gestion des risques est ancrée dans le fonctionnement quotidien de chaque entité et les responsables opérationnels sont censés anticiper et réagir rapidement lorsque les circonstances changent. Les matrices de risques des GBU et les mesures de suivi requises pour atténuer les risques critiques sont officiellement présentées à l'Executive Leadership Team (ELT) au moins une fois par an.

Les risques du Groupe sont supervisés au niveau de l'Executive Leadership Team

Les risques du Groupe sont gérés au plus haut niveau. Ils font l'objet d'un suivi systématique de la part du Comité des risques Groupe, qui s'assure que ces risques sont identifiés et évalués en fonction de leur criticité, puis traités en conséquence. Le Comité est composé de l'ELT, qui établit un lien direct entre la stratégie du Groupe et le processus de gestion des risques, le Chief Sustainability Officer, le Chief Information Officer, le Chief Public Affairs Officer et le Capital Markets Director. Les réunions du Comité des risques Groupe sont animées par l'Internal Audit and Risk Management Director.

Les membres de l'ELT agissent en tant que Risk sponsors en contribuant au traitement des risques et à la réponse à y apporter. En outre, les membres du Conseil d'administration fournissent une contribution indépendante basée sur leur vaste expertise.

Des informations complémentaires sont recueillies par l'équipe Gestion des risques d'entreprise, qui analyse des sources externes telles que le rapport du Forum Economique mondial sur les risques mondiaux, le rapport Risk in Focus de l'European Confederation of Institutes of Internal Auditing (ECIIA), le rapport Axa Future Risks report, le baromètre des risques d'Allianz ou les Economist Intelligence Unit Risk Outlook pour obtenir des informations pertinentes. L'équipe Gestion des risques d'entreprise procède également à un rapprochement entre les risques existants et nouvellement identifiés du Groupe et les résultats de l'évaluation de la double matérialité (en particulier pour les impacts et risques ESG), afin de garantir une cohérence au cours du cycle suivant.

Les risques du Groupe sont examinés et validés par l'ELT une fois par an, tandis que les initiatives d'atténuation des risques sont présentées au moins deux fois par an. Des mises à jour plus fréquentes sont préparées et révisées si nécessaire.

Le Conseil d'administration rencontre le CEO et le CFO au moins une fois par an pour discuter des principaux risques auxquels le Groupe est confronté. Au cours de l'année, le Comité d'Audit et des Risques examine systématiquement les progrès réalisés, et invite régulièrement les dirigeants et les Risk Owners concernés à donner un aperçu de leurs évaluations et de leurs avancées concernant les mesures d'atténuation.

Processus de gestion des risques de Solvay

	Analyse des risques et décision	Mise en œuvre	Contrôle
Conseil d'administration	Approbation de la modification des risques du Groupe sur la base des recommandations du Comité des Risques Groupe* et du Comité d'Audit et des Risques	–	Évaluation et approbation annuelles des risques du Groupe
Comité d'Audit et des Risques	Informations et feedback sur les risques du Groupe	–	- Évaluation de l'efficacité de la gestion des risques - Présentation de chaque risque principal par ses Risk Owners au moins une fois par an - Examen et évaluation périodiques des risques du Groupe (au moins deux fois par an)
Comité des Risques Groupe*	- Contribution à l'identification des risques et à leur traitement. - Décision de la définition des risques du Groupe	–	Évaluation annuelle des risques Groupe et examen des mesures d'atténuation sur la base des cartes des risques du Groupe
Executive Leadership Team (ELT)	Feedback sur les risques du Groupe établissant un lien direct entre la stratégie du Groupe, l'évaluation de la double matérialité et le processus de gestion des risques	- Supervision des progrès par les « Risk Sponsors » - Sessions ad hoc sur les risques et examen semestriel des mesures d'atténuation sur la base des cartes des risques du Groupe	
GBU et Fonctions	- Définition des risques au niveau des GBU et des fonctions - Remontée des risques critiques au niveau du Groupe	- Plan d'atténuation élaboré avec les Risk Owners, responsables de l'exécution - Mise à jour systématique des progrès en cours - Mise à jour régulière (au moins deux fois par an) et communication à l'ELT (au moins une fois par an)	

* Le Comité des Risques Groupe est composé de l'Executive Leadership Team (ELT), du Chief Sustainability Officer, du Chief Information Officer, du Chief Public Affairs Officer et du Capital Markets Director.

Contrôle interne

Le contrôle interne constitue l'un des aspects essentiels de la gestion des risques. Le chapitre Gouvernance d'Entreprise du présent rapport fournit une description détaillée du système de gestion des risques et de contrôle interne de Solvay.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 4.7 « Déclaration de Gouvernance d'Entreprise ».

5.1.2. Préparation à la crise

Il existe un réseau structuré au sein du Groupe pour assurer la préparation à la crise. Les membres de ce réseau mènent des actions et mettent en œuvre des programmes afin de s'assurer que leurs Business Units et les Fonctions sont préparées à des situations de crise spécifiques. Ces programmes comprennent des simulations de crise, une formation aux médias pour les porte-parole potentiels, la maintenance des principales bases de données et une analyse d'événements pertinents internes et externes. Les risques identifiés à l'aide de notre méthodologie GRE influencent les scénarios utilisés dans nos simulations.

5.2. PRINCIPAUX RISQUES DE SOLVAY

Le Comité des risques Groupe évalue les risques en fonction de deux dimensions : le niveau de gravité et la probabilité.

Gravité

Pour évaluer la gravité, nous utilisons une échelle à quatre niveaux : faible, moyenne, élevée ou très élevée.

Gravité	Type de perte	Faible	Moyenne	Élevée	Très élevée
Conséquences ÉCONOMIQUES	→ Perte d'EBITDA	· Moins de 10 millions d'euros	· De 10 à 50 millions d'euros	· De 50 à 100 millions d'euros	· Plus de 100 millions d'euros
Conséquences HUMAINES	→ Atteintes aux personnes	· Nuisance (bruit, fumée, odeur)	· Une ou plusieurs lésions nécessitant des premiers soins ou un périmètre de sécurité	· Une lésion irréversible ou plusieurs lésions réversibles	· Un ou plusieurs décès ou plusieurs lésions irréversibles
Conséquences ENVIRONNEMENTALES	→ Dommages environnementaux	· Dépassement des limites des permis d'exploitation non renouvelables	· Dommages limités aux alentours immédiats du site · Impact mineur sur la flore ou la faune autour du site	· Dommages hors site réversibles · Impact majeur sur la flore ou la faune autour du site	· Dommages hors site à long terme (supérieurs ou égaux à 10 ans)
Conséquences JURIDIQUES	→ Perte financière → Atteinte à la réputation	Les aspects juridiques suivants sont pris en compte pour évaluer la gravité de faible à très élevée : · Impact financier d'un règlement à l'amiable ; sanctions financières à l'issue d'un jugement défavorable (tribunal civil, administratif, fiscal, pénal) ; sanctions commerciales ou résiliation de contrat. · Impact sur la réputation du Groupe. Une affaire civile devant un tribunal local peut être considérée comme ayant moins d'impact sur la réputation du Groupe qu'une affaire internationale ou nationale dans un grand pays, ou qu'une affaire de droit pénal avec une possible mise en accusation du personnel de Solvay.			
Conséquences sur la RÉPUTATION de la part des parties prenantes ci-dessous :	→ Perte de valeur / prix de l'action → Activisme	· Perte de temps	· Baisse du prix de l'action pendant une période · Activisme sans le soutien d'une large base d'actionnaires	· Sous-évaluation continue du prix de l'action · Activisme de haut niveau	· Sous-évaluation continue du prix de l'action · Contestation lors de l'Assemblée générale des actionnaires
Perception des actionnaires					
Conséquences sur la RÉPUTATION de la part des parties prenantes ci-dessous :	→ Obstacles aux opérations ou aux projets → Examen réglementaire → Litiges/amendes	· Léger retard · Rappel des règles par les autorités locales · Montant en jeu <10 millions d'euros	· Dépréciation d'opérations ou de projets avec possibilité de solution de contournement · Contestation des autorités locales · 10 millions d'euros <Enjeu <50 millions d'euros	· Dépréciation d'opérations ou retard important de projet · Litiges au niveau national · 50 millions d'euros <Enjeu <100 millions d'euros	· Interdiction d'exploitation · Saisie d'actifs · Litiges nationaux ou multinationaux · Enjeu >100 millions d'euros
Pouvoirs publics / intervention politique / autorités de réglementation, autorités de surveillance, pouvoir judiciaire					
Conséquences sur la RÉPUTATION de la part des parties prenantes ci-dessous :	→ Reporting négatif → Listes noires	· Mention dans un rapport	· Image négative de l'entreprise	· Mise à l'index au niveau international	· Placement sur liste noire
Organisations internationales					
Conséquences sur la RÉPUTATION de la part des parties prenantes ci-dessous :	→ Manifestations, blocages → Compensations	· Article, billet ou tweet négatif à impact limité sur les réseaux sociaux, sans manifestations physiques	· Effervescence importante et durable sur les réseaux sociaux · Manifestations physiques de courte durée ou en petit nombre	· Impact étendu sur les réseaux sociaux (national). · Manifestations faisant entrave aux opérations	· Impact étendu sur les réseaux sociaux (international). · Manifestations avec attaques contre notre personnel ou nos actifs
Grand public					
Conséquences sur la RÉPUTATION de la part des parties prenantes ci-dessous :	→ Campagne négative → Coûts des relations publiques	· Fait d'actualité isolé · Réseaux sociaux limités	· Campagne d'une ONG ou événement médiatique au niveau local · Effervescence importante sur les réseaux sociaux	· Campagne d'une ONG ou événement médiatique au niveau national · Impact étendu sur les réseaux sociaux	· Médias/Campagne au niveau mondial
ONG et médias					
Conséquences sur la RÉPUTATION de la part des parties prenantes ci-dessous :	→ Résiliation ou rejet de la coopération	· Coopération mineure retardée	· Coopération importante retardée	· Arrêt d'une coopération importante	· Rupture d'un accord majeur
Partenaires commerciaux, parties contractantes					
Conséquences sur la RÉPUTATION de la part des parties prenantes ci-dessous :	→ Limitation ou perte de financement	· Problèmes mineurs avec les fournisseurs	· Problème important avec un fournisseur ou une banque, mais maintien de l'accès au financement	· Perte importante de financement	· Perte majeure de financement
Partenaires financiers					

L'analyse prend en compte tous les types de conséquences potentielles et retient le niveau le plus élevé qui s'applique au risque.

Probabilité

Pour évaluer la probabilité, le Groupe utilise une échelle de quatre niveaux, en cohérence avec l'échelle de quatre niveaux utilisée pour mesurer la gravité.

Mesures de réduction des risques

Le Comité des risques Groupe examine et approuve les mesures d'atténuation des principaux risques du Groupe qui réduisent la probabilité de survenue d'événements potentiels et leur gravité. Cette analyse pose les questions suivantes :

- Les actions et contrôles clés sont-ils clairement identifiés ?
- L'efficacité des actions et contrôles clés a-t-elle été évaluée ?
- L'environnement de contrôle était-il proportionné et en adéquation avec le risque ?
- Des mesures d'atténuation supplémentaires sont-elles appropriées ?

Principaux risques de Solvay classés par ordre de criticité

La criticité d'un risque est évaluée en combinant sa gravité et sa probabilité.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des risques les plus critiques de Solvay, ainsi que l'évolution globale des mesures d'atténuation en 2025. Il montre également le lien entre les risques ESG du Groupe et les thèmes de durabilité jugés matériels dans le cadre de l'évaluation de double matérialité (DMA). Il fait référence aux normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ESRS) identifiées dans le cadre de l'évaluation de double matérialité.

Criticité	ESG	Risque	Horizon temporel*	Évolution globale en 2025	Lien avec les thèmes de développement durable jugés matériels dans les normes ESRS
Très élevée	S	Sécurité des activités	Court à long terme	Stable	- Personnel de l'entreprise S1 - Travailleurs de la chaîne de valeur S2
	E	Changement climatique	Court à long terme	Actions soutenues dans un cadre plus strict	- Changement climatique E1 - Ressources aquatiques et marines E3
	E	Impacts et controverses environnementaux liés à nos actifs	Court à long terme	En progrès	- Pollution E2 - Biodiversité et écosystèmes E4 - Utilisation des ressources et économie circulaire E5
	E	Risques liés aux substances dangereuses	Court à long terme	Stable	Pollution E2
	N/A	Sûreté	Court à long terme	Stable	N/A
Élevée	N/A	Risques géopolitiques	Court à long terme	Stable dans un environnement de plus en plus complexe	N/A
	G	Conformité des pratiques commerciales	Court à long terme	Stable	Conduite des affaires G1
	G	Intégrité dans nos activités	Court à long terme	En progrès	- Conduite des affaires G1 - Travailleurs de la chaîne de valeur S2
	N/A	Cybersécurité	Court à long terme	Stable	N/A
	Partiellement S	Humain et transformation numérique	Court à moyen terme	En progrès	Personnel de l'entreprise S1 (pour les risques liés à l'humain uniquement)
	N/A	Risques liés aux passifs d'activités historiques (NOUVEAU)	Court à long terme		N/A

* Court terme ≤ 1 an < Moyen terme ≤ 5 ans < Long terme

5.2.1. Risques liés à la sécurité des activités

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 :
STABLE

Description :

Un accident majeur survenant sur le site (sécurité au travail, sécurité des procédés) ou en dehors (transports) entraîne des blessures irréversibles, des décès, des dommages environnementaux et des pertes d'actifs.

Commentaire :

Ces risques ESG étant considérés comme matériels selon l'évaluation de double matérialité, veuillez consulter les sections suivantes de la Déclaration de durabilité :

- Section 6.1.4 pour les enjeux matériels au titre de l'évaluation de double matérialité
- Section 6.3.1 sur la norme ESRS S1 Personnel de l'entreprise pour l'atténuation des risques
- Section 6.3.2 sur la norme ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur pour l'atténuation des risques

5.2.2. Risques liés au changement climatique

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 :
ACTIONS SOUTENUES DANS UN CADRE PLUS STRICT

Description :

1. La stratégie du Groupe pour faire face aux risques physiques liés au changement climatique (phénomènes météorologiques extrêmes et pénurie d'eau notamment) n'est pas efficace, ce qui a un impact sur la continuité des opérations.
2. La stratégie du Groupe pour gérer les risques de transition vers une économie à faibles émissions de carbone (y compris les changements et exigences réglementaires qui s'y rapportent) n'est pas efficace, ce qui a un impact sur la compétitivité, les ventes et la réputation.

Commentaire :

Ces risques ESG étant considérés comme matériels selon l'évaluation de double matérialité, veuillez consulter les sections suivantes de la Déclaration de durabilité :

- Section 6.1.4 pour les enjeux matériels au titre de l'évaluation de double matérialité
- Section 6.2.1 sur la norme ESRS E1 Changement climatique (pour les points 1. et 2.) pour l'atténuation des risques
- Section 6.2.4 sur la norme ESRS E3 Ressources aquatiques et marines (rareté de l'eau pour le point 1.) pour l'atténuation des risques

5.2.3. Impact environnemental et controverses liés à nos actifs

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 :
EN PROGRESSION

Description :

L'évolution des obligations réglementaires et les attentes croissantes de la Société concernant l'impact environnemental de tous les types d'émissions liées aux activités en cours peuvent entraîner des dommages importants pour la réputation, des réclamations de tiers et des litiges :

1. Émissions dans l'air, l'eau et le sol
2. Pression sur la biodiversité causée par un changement d'affectation des terres
3. Déchets

Commentaire :

Ces risques ESG étant considérés comme matériels selon l'évaluation de double matérialité, veuillez consulter les sections suivantes de la Déclaration de durabilité :

- Section 6.1.4 pour les enjeux matériels au titre de l'évaluation de double matérialité
- Section 6.2.3 sur la norme ESRS E2 Pollution (pour le point 1.) pour l'atténuation des risques
- Section 6.2.5 sur la norme ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes (pour le point 2.) pour l'atténuation des risques
- Section 6.2.6 sur la norme ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire (pour le point 3.) pour l'atténuation des risques

5.2.4. Risques liés aux substances dangereuses

HORIZON TEMPOREL :
COURT À LONG TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 :
STABLE

Description :

L'évolution des classifications des dangers, les nouvelles réglementations et les préoccupations croissantes du public concernant les effets sur la santé des substances utilisées et vendues par Solvay peuvent entraîner des préjudices commerciaux, réputationnels ou juridiques.

Commentaire :

Ce risque ESG étant considéré comme matériel selon l'évaluation de double matérialité, veuillez consulter les sections suivantes de la Déclaration de durabilité :

- Section 6.1.4 pour les enjeux matériels au titre de l'évaluation de double matérialité
- Section 6.2.3 sur la norme ESRS E2 Pollution pour l'atténuation des risques

5.2.5. Risques liés à la sûreté

HORIZON TEMPOREL : COURT À LONG TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 : STABLE

Description :

Un événement lié à la sûreté (terrorisme, criminalité, violence, vandalisme, vol) a un impact sur le personnel, les sites et les actifs.

Commentaire :

Solvay est exposée à des risques de sûreté, car le Groupe possède 43 sites industriels, dont une grande partie classés SEVESO de seuil haut. Un certain nombre de nos produits, s'ils sont utilisés de façon inadéquate, peuvent causer des dommages graves.

Nous avons également des sites implantés dans des pays où les préoccupations en matière de sûreté sont jugées élevées par nos fournisseurs de renseignements en sûreté.

Principaux développements en 2025

En 2025, nous avons renforcé la sûreté de nos sites et de notre personnel grâce aux initiatives suivantes :

Sûreté des sites :

- Nous avons poursuivi le renforcement de la protection de nos sites, en commençant par ceux présentant un risque élevé. Seize sites ont fait l'objet d'une auto-évaluation des vulnérabilités de sécurité (SVSA). Un seul site nécessite des mesures d'atténuation prioritaires.
- Nous avons axé nos investissements sur plusieurs niveaux de défense, allant des améliorations structurelles (clôtures, portails) aux améliorations des systèmes (caméras, contrôle d'accès, détection d'intrusion). Nous avons mis l'accent sur la standardisation afin d'assurer un niveau de sécurité homogène sur tous les sites.

Formation des salariés :

- Un programme complet couvrant la sécurité physique et la sécurité des déplacements a été lancé afin de renforcer notre devoir de vigilance et de sensibiliser l'ensemble de l'organisation.

Sécurité des déplacements des salariés :

- Nous avons déployé une nouvelle application d'alertes automatisées, de gestion des incidents, de sécurité et de conseils médicaux pour tous les collaborateurs de Solvay.

5.2.6. Risques géopolitiques

HORIZON TEMPOREL : COURT À LONG TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 : STABLE DANS UN ENVIRONNEMENT DE PLUS EN PLUS COMPLEXE

Description :

Les facteurs géopolitiques pourraient obliger le Groupe à revoir ses investissements, à ajuster sa chaîne d'approvisionnement et à réaligner son empreinte opérationnelle pour opérer dans l'environnement actuel, volatil et incertain, tout en cherchant à transformer les menaces en avantages stratégiques.

Principaux développements en 2025

- Protectionnisme américain et tensions commerciales : la guerre des tarifs douaniers en 2025 a eu un impact direct limité sur les activités de Solvay, en grande partie grâce à sa stratégie d'approvisionnement régional et à un plan d'atténuation efficace qui a minimisé les perturbations. Les contrôles des exportations de terres rares, dus à l'escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, représentent à la fois un risque croissant et une opportunité stratégique pour Solvay d'établir une chaîne d'approvisionnement durable pour les aimants permanents en terres rares.
- Relations entre la Chine et Taïwan : les tensions actuelles entre la Chine et Taïwan présentent un risque incertain et la probabilité d'un conflit ouvert reste indéterminée. Compte tenu de la présence limitée de Solvay à Taïwan, l'impact direct sur les opérations devrait être minime.

Actions de prévention et d'atténuation

L'équilibre géographique des activités de notre Groupe dans les principales régions du monde, et le fait que, dans un certain nombre de nos entités mondiales, nous servions nos clients au niveau local atténuent ces risques jusqu'à un certain point. Ces facteurs restent néanmoins limités par les caractéristiques de nos chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les décisions concernant les investissements futurs, notamment l'évaluation du potentiel commercial et le choix de l'implantation géographique des nouveaux sites industriels, continuent à tenir compte des facteurs géopolitiques.

5.2.7. Risques liés à la conformité des activités

HORIZON TEMPOREL : COURT À LONG TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 : STABLE

Description :

Une non-conformité dans la façon dont Solvay mène ses affaires (conformité des échanges commerciaux, droit de la concurrence, lutte contre les pots-de-vin/la corruption) entraîne d'importants dommages financiers et réputationnels.

Commentaire :

Ce risque ESG étant considéré comme matériel selon l'évaluation de double matérialité, veuillez consulter les sections suivantes de la Déclaration de durabilité :

- Section 6.1.4 pour les enjeux matériels au titre de l'évaluation de double matérialité
- Section 6.4.1 sur la norme ESRS G1 Conduite des affaires pour l'atténuation des risques

5.2.8. Risques liés à l'intégrité dans nos activités

HORIZON TEMPOREL : COURT À LONG TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 : EN PROGRESSION

Description :

1. Une violation majeure des normes d'intégrité de Solvay, liée à ses opérations internes, entraîne des dommages économiques et/ou réputationnels.
2. Une violation majeure des normes d'intégrité de Solvay, liée à sa chaîne de valeur, entraîne des dommages économiques et/ou réputationnels.

Commentaire :

Ces risques ESG étant considérés comme matériels selon l'évaluation de double matérialité, veuillez consulter les sections suivantes de la Déclaration de durabilité :

- Section 6.1.4 pour les enjeux matériels au titre de l'évaluation de double matérialité
- Section 6.4.1 sur la norme ESRSG1 Conduite des affaires (pour le point 1.) pour l'atténuation des risques
- Section 6.3.2 sur la norme ESRSG2 Travailleurs de la chaîne de valeur (pour le point 2.) pour l'atténuation des risques

5.2.9. Risques liés à la cybersécurité

HORIZON TEMPOREL : COURT À LONG TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 : STABLE

Description :

Un cyber-événement entraîne un accident industriel, une violation et un vol de données, une extorsion, une perturbation de l'activité et une non-conformité, avec des répercussions sur le personnel, les sites, les actifs, les informations critiques, la propriété intellectuelle et la réputation.

Commentaire :

À l'instar de la plupart des grandes entreprises, Solvay est exposée à des cyber-risques en raison de son utilisation intensive des technologies de l'information et de l'automatisation croissante de ses sites. Comme d'autres multinationales, Solvay réagit de manière proactive aux cyber-incidents afin de limiter leur impact global, et continue à mettre en œuvre et à renforcer les mesures de sécurité dans le cadre de sa politique d'amélioration continue. La direction n'a connaissance d'aucune cyber-attaque majeure.

Actions de prévention et d'atténuation

Organes de gouvernance

Solvay a une approche de la sécurité qui tient compte des risques en vue de protéger les sites, informations et personnes.

Deux organes de gouvernance pilotent les efforts de gestion des risques de sécurité :

- un Conseil de Sécurité, présidé par le Chief Operating Officer, qui fournit une orientation stratégique pour l'atténuation des risques de sécurité du Groupe ;
- un Cyber Security Leadership Committee, présidé par le Chief Security Officer, qui supervise toutes les activités liées à la cybersécurité et fournit des recommandations sur le budget et les priorités au Conseil de Sécurité.

La direction de Solvay fait le point sur la sécurité de l'information au Conseil d'administration et au Comité d'Audit et des Risques au moins une fois par an.

Programme de cybersécurité

Les deux organes de gouvernance responsables de la gestion des risques de sécurité supervisent également notre programme de cybersécurité, qui inclut :

- l'utilisation d'évaluations menées par des experts externes ;
- l'utilisation de tests d'intrusion et de simulations d'hameçonnage interne ;
- la formation de tous les professionnels de Solvay Global Business Services (GBS) et de Digital Technology (DT) et une formation obligatoire à la sécurité pour l'ensemble des collaborateurs ;
- la publication régulière de conseils en cybersécurité pour sensibiliser davantage les collaborateurs ;
- le déploiement en temps voulu des projets de sécurité, la surveillance de l'efficacité des contrôles de sécurité mis en œuvre afin d'identifier les domaines à améliorer ;
- la revue et la mise à jour régulière des politiques et procédures de cybersécurité afin de s'adapter à l'évolution des menaces.

Assurance

Solvay est assurée contre l'impact financier potentiel d'une cyberattaque. Cette assurance couvre les dommages aux actifs, l'interruption des activités, et la responsabilité civile en cas de perte d'informations confidentielles de tiers. Solvay est également un membre fondateur de Mutual Insurance and Reinsurance for Information Systems (MIRIS), une mutuelle d'assurance axée sur les cyber-risques, qui fournit une capacité d'assurance supplémentaire exclusive et des conseils en matière de prévention des sinistres à ses assurés.

Principaux développements en 2025

L'engagement de Solvay à gérer les risques liés à la sécurité reste solide, guidé par l'efficacité et par la conviction que des mesures proactives sont essentielles pour protéger son personnel et ses actifs et garantir la résilience de ses opérations.

Nous avons considérablement renforcé la culture de la cybersécurité de Solvay dans l'ensemble de l'organisation. Pour une prise de conscience et une préparation accrue, les cadres supérieurs ont participé à un exercice de simulation de cyberattaques. En outre, des exercices d'intrusion « purple team » et « red team » ont été menés afin d'identifier et de corriger les vulnérabilités de manière proactive. La rationalisation des politiques et la définition de cadres de gouvernance clairs ont renforcé les bases de la cybersécurité de Solvay. Des programmes de formation sur site à la cybersécurité ont été dispensés au personnel industriel afin de lui permettre de reconnaître les menaces potentielles et d'y répondre.

Pour améliorer la défense technique de Solvay, nous avons renforcé nos processus d'authentification, durci nos méthodes de gestion proactive des vulnérabilités et amélioré nos capacités de contrôle de la sécurité.

Afin de rationaliser et d'unifier les pratiques de cybersécurité au sein de l'organisation, nous avons élaboré une nouvelle feuille de route en matière de cybersécurité, qui intègre les exigences de la directive NIS2.

5.2.10. Risques liés à l'humain et à la transformation numérique

HORIZON TEMPOREL : COURT À MOYEN TERME

ÉVOLUTION GLOBALE EN 2025 : EN PROGRESSION

Description :

1. Risques liés au capital humain :

Notre incapacité à attirer, retenir et diversifier le capital humain pourrait mettre en péril notre avantage concurrentiel.

2. Risques liés à la transformation numérique :

L'échec de notre transformation numérique pourrait mettre en péril notre avantage concurrentiel.

Commentaire :

1. Risques liés au capital humain :

Le capital humain étant considéré comme matériel selon l'évaluation de double matérialité, veuillez consulter les sections suivantes de la Déclaration de durabilité :

- Section 6.1.4 pour les enjeux matériels au titre de l'évaluation de double matérialité
- Section 6.3.1 sur la norme ESRSS1 Effectifs de l'entreprise pour l'atténuation des risques

2. Risques liés à la transformation numérique :

Solvay, comme le reste de l'industrie chimique, subit des changements significatifs dus à l'évolution technologique qui se traduisent par des investissements importants dans la numérisation afin d'améliorer davantage l'efficacité opérationnelle, de soutenir les normes de durabilité, de promouvoir la résilience de l'entreprise et de créer des avantages concurrentiels. Toutefois, la mise en œuvre de ces initiatives de transformation peut parfois ne pas se dérouler au rythme prévu et/ou leur plein potentiel peut ne pas toujours conduire immédiatement aux résultats escomptés. En outre, les changements requis pourraient potentiellement influencer les tendances de l'emploi et entraîner des changements dans les profils de postes en raison de l'automatisation et de l'intelligence artificielle (IA). Il sera donc d'autant plus nécessaire de repenser les stratégies d'attraction, de rétention et de diversification des talents.

Actions de prévention et d'atténuation

(Risques liés à la transformation numérique)

Le Bureau en charge des transformations (qui fait fonction de Bureau de gestion des projets) conduit et gouverne les initiatives de transformation au sein de l'entreprise. L'Executive Leadership Team passe en revue les progrès réalisés tous les mois.

Des projets de transformation numérique, dont les effets et les risques sont gérés par des Risk Owners, sont en cours de mise en œuvre. Ces risques sont surveillés par le département Digital Technology ainsi que par les fonctions respectives.

Voir les risques informatiques dans la section 5.3. « Autres risques » ci-dessous.

Le programme Star Factory, lancé en 2021, est un programme stratégique pluriannuel visant à transformer les activités des sites Solvay (Voir la section 5.3. « Autres risques/Risque lié à la fiabilité de nos chaînes d'approvisionnement et de notre production »). Il intègre les technologies numériques afin de modifier radicalement notre mode de fonctionnement. Il s'agit d'un programme clé qui contribue à la transformation globale du Groupe.

Principaux développements en 2025

(Risques liés à la transformation numérique)

Un ensemble de projets numériques spécifiques a été défini et lancé pour faciliter et modifier nos méthodes de travail. Ils englobent la production, la maintenance, la planification, la logistique et les processus fonctionnels/transactionnels.

Le choix d'un nouveau système ERP a été finalisé. Une équipe de projet et de programme multifonctionnelle est mise en place pour gérer la préparation et la mise en œuvre du nouveau système ERP au cours des prochaines années. Ce nouveau système ERP joue un rôle clé dans la transformation (numérique) du Groupe.

Un programme STAR Operations Academy a été lancé afin de développer et de dispenser une formation spécialisée sur les nouveaux outils et systèmes numériques, ainsi que sur les nouvelles méthodes de travail au sein des opérations.

5.2.11. Risques liés aux passifs d'activités historiques

HORIZON TEMPOREL : COURT À LONG TERME

NOUVEAU RISQUE EN 2025

Description :

D'éventuels passifs découlant d'activités historiques, abandonnées ou cédées pourraient avoir des retombées défavorables, et accroître les obligations financières (juridiques, sociales, environnementales) du Groupe et nuire à sa réputation.

Commentaire :

Ce risque concerne exclusivement les passifs d'activités passées et abandonnées.

Les données sur l'identification et l'ampleur des risques, leur évaluation et les mesures de suivi prises par le Groupe peuvent être consultées dans les sections suivantes :

- Note F36 « Passifs éventuels et garanties financières » des États financiers
- Note F31 « Provisions » des États financiers
- Note F30 « Avantages sociaux » des États financiers
- Section Litiges de la présente section « Gestion des risques »

5.3. AUTRES RISQUES

5.3.1. Marchés et croissance - Risque stratégique

Description :

Solvay est exposée à un large éventail de marchés finaux et vise par conséquent une croissance correspondant approximativement au PIB. La capacité à saisir cette croissance dépend de notre compétitivité relative en matière de coûts et de la disponibilité de capacités de production pour approvisionner le marché. Les risques stratégiques liés au marché et à la croissance incluent l'exposition de Solvay à des applications cycliques ou en voie de suppression progressive, l'environnement concurrentiel (par exemple, exposition à des coûts élevés de l'énergie ou des matières premières), les perturbations des marchés dues à des déséquilibres durables entre l'offre et la demande, ainsi que la réalisation d'investissements inopportuns ou qui ne tiennent pas compte des décisions stratégiques en vigueur.

Actions de prévention et d'atténuation :

- Investissement continu dans l'innovation et l'amélioration des procédés afin d'atteindre et/ou de défendre les performances de référence. C'est ce que nous faisons, par exemple, avec l'introduction du procédé de carbonate de soude de nouvelle génération, e.Solvay.
- Accord contractuel à long terme avec de grands clients mondiaux ou régionaux, afin de garantir des positions et des prix stables sur le marché.
- Intégration d'une composante énergétique dans nos mécanismes de prix pour couvrir notre exposition aux coûts de l'énergie.
- Projets d'amélioration continue des coûts (programme Star Factory, optimisation du modèle d'exploitation) afin d'améliorer et de défendre notre compétitivité en matière de coûts.
- Saisie de nouvelles opportunités d'applications pour nos produits (par exemple, utilisation du bicarbonate de sodium pour le traitement des gaz de combustion, ou des terres rares pour les applications d'aimants permanents) sur des marchés finaux à croissance rapide.
- Introduction d'une offre durable pour se différencier des produits concurrents (par exemple, inauguration du premier site européen de production de silice à partir de balles de riz).
- Adaptation de nos installations aux conditions du marché pour réduire les coûts et optimiser l'efficacité des investissements.
- Analyse formelle et systématique des marchés et des enjeux en matière de marketing concernant les investissements et les lancements de projets d'innovation.
- Affectation rigoureuse de nos dépenses d'investissements et forte concentration sur la génération de liquidités.
- Ajustement de notre capacité de production afin de nous adapter à la demande du marché et équilibrer l'offre si nécessaire.

5.3.2. Risque lié à la fiabilité de nos chaînes d'approvisionnement et de notre production

Description :

Il existe plusieurs risques liés aux matières premières, à l'énergie, aux matériaux et aux équipements pour la construction et l'entretien de nos unités, aux fournisseurs, à la production, aux unités de stockage et au transport. Ces risques comprennent notamment :

- l'incapacité des fournisseurs à livrer des volumes ou des capacités contractuels conformément aux spécifications requises, par exemple en raison de force majeure, ou parce que le fournisseur n'a pas accès à des capacités de prestataire de services logistiques ;
- l'incapacité à garantir l'approvisionnement des volumes ou capacités, d'un point de vue du volume et des délais de livraison, pour répondre à notre demande ;
- les retards de livraison des volumes/capacités.

Actions de prévention et d'atténuation

Pour assurer la fiabilité de la fabrication, nous portons notre attention à :

- veiller à ce que nos unités de production soient réparties dans le monde entier ;
- appliquer les pratiques de sécurité des procédés et de sécurité au travail ;
- exécuter le programme Star Factory, un programme stratégique pluriannuel lancé en 2021, dans le but de transformer les activités des sites Solvay afin d'améliorer leurs performances, leur compétitivité et leur durabilité, tout en positionnant Solvay en tant que leader des pratiques industrielles et en intégrant les technologies numériques pour changer fondamentalement notre façon d'opérer. Voici quelques exemples d'activités d'excellence réalisées dans nos usines en 2025 :
 - identifier nos actifs critiques et définir la stratégie de maintenance appropriée (préventive, conditionnelle, stock de pièces de rechange, etc.) en fonction de l'analyse des modes de défaillance,
 - identifier en permanence nos principales pertes opérationnelles et résoudre les problèmes.
- définir les équipements et le matériel comme des éléments critiques à commander en amont pour les projets et la maintenance ;
- organiser des examens réguliers de la performance avec nos principaux fournisseurs ;
- mettre en place le programme de prévention de pertes matérielles du Groupe, qui met l'accent sur la prévention et l'atténuation des dommages aux biens et sur la perte de profit à la suite d'un incendie, d'une explosion, d'une émanation chimique accidentelle et de tout autre aléa préjudiciable, comme les événements climatiques extrêmes et la pénurie d'eau (voir la section 5.2.2 « Risques liés au changement climatique »).

Afin d'atténuer les risques de notre chaîne d'approvisionnement, nous portons notre attention à :

- utiliser les évaluations de responsabilité sociale des entreprises réalisées par des tiers ;
- évaluer les risques liés à la cybersécurité de nos fournisseurs ;
- démander à nos fournisseurs d'adhérer au Code d'intégrité des affaires des fournisseurs de Solvay ;
- appliquer les règles internes strictes relatives à la sélection des fournisseurs transportant des marchandises dangereuses, et veiller au respect de toutes les conditions légales applicables ;
- s'attacher constamment à l'amélioration de nos processus de planification pour nous aider à anticiper la demande, tant en termes de volume que de calendrier ;
- maintenir des plans d'urgence pour les fournisseurs les plus critiques.

Alors que l'incertitude et la volatilité continuent de prévaloir, les chaînes d'approvisionnement doivent poursuivre leur transformation vers plus d'agilité en revoyant leurs processus de bout en bout et en mettant en place de nouveaux outils.

Nous poursuivons sans relâche des stratégies d'approvisionnement flexibles afin de générer de la valeur, notamment des économies de coûts et des gains en matière de développement durable, tout en atténuant les risques potentiels de manière proactive.

Nous continuons d'améliorer notre gestion des stocks en vue d'une meilleure visibilité et d'un meilleur alignement de bout en bout.

5.3.3. Risque financier

Description :

Nous sommes confrontés à différents types de risques financiers, notamment :

- **Risque de liquidité** : voir la note F32, section « Instruments financiers et gestion des risques financiers », dans les Etats financiers consolidés
- **Risque de change** : voir la note F32, section « Instruments financiers et gestion des risques financiers », dans les Etats financiers consolidés
- **Risque de taux d'intérêt** : voir la note F32, section « Instruments financiers et gestion des risques financiers », dans les Etats financiers consolidés
- **Risque de contrepartie** : voir la note F32, section « Instruments financiers et gestion des risques financiers », dans les Etats financiers consolidés
- **Risque lié aux obligations de pension** : voir la note F30, section « Avantages du personnel », dans les Etats financiers consolidés
- **Risque lié aux litiges fiscaux** : voir la note F31, section « Provisions », dans les Etats financiers consolidés

Actions de prévention et d'atténuation

Un profil financier prudent et une stratégie financière conservatrice

Notation « Investment grade » : BBB-/A3 (perspective stable) par Standard & Poor's (S&P) au moment de la scission partielle qui a eu lieu le 9 décembre 2023. Cette notation a été reconfirmée en août 2024. Bien que la dette senior à long terme de Solvay ait été notée « investment grade » par S&P, aucune assurance ne peut être donnée que Solvay sera en mesure de recevoir ou de maintenir une telle notation. Une diminution des notations attribuées à Solvay par une agence de notation peut avoir un impact négatif sur l'accès de Solvay aux marchés de la dette et augmenter ses charges d'emprunt.

Solvay promeut la transparence de l'information et s'engage dans des discussions régulières avec les agences de notation.

Des réserves de trésorerie importantes

Fin 2025, le Groupe avait à sa disposition 0,54 milliards d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (notamment d'autres instruments financiers courants), ainsi que 1,3 milliard d'euros de facilités de crédit engagées (un crédit multilatéral renouvelable de 1,1 milliard d'euros et 0,2 milliard d'euros supplémentaires provenant de facilités de crédit renouvelables bilatérales avec les principaux partenaires bancaires internationaux), tous inutilisés fin 2025.

Le Groupe a accès à un programme de bons du Trésor belge pour 1 milliard d'euros, non utilisés fin 2025.

Principaux développements en 2025

- À des fins d'adéquation avec la taille et l'envergure actuelles du Groupe, Solvay a décidé de mettre fin à deux facilités de crédit bilatérales pour un total de 0,1 milliard d'euros au deuxième trimestre 2025.
- Prolongation d'un an des réserves de liquidités, y compris des facilités de crédit renouvelables de 1,1 milliard d'euros jusqu'en décembre 2030, et des accords bilatéraux à hauteur de 0,3 milliard d'euros jusqu'en 2028.
- En décembre, 159 millions de dollars de réserve acquise ont été réglés en transférant 155 millions de dollars à une compagnie d'assurance (transaction *lift-out*), améliorant ainsi le profil de risque global et le niveau de financement du régime de retraite.

Actions de prévention et d'atténuation (suite) :

Politique de couverture du risque de change

Solvay suit de près le marché des changes et prend des mesures de couverture pour :

- limiter la fluctuation de la marge brute du Groupe anticipée due à la volatilité des devises pour les expositions importantes ;
- atténuer le risque de change transactionnel au niveau du Groupe en limitant l'impact sur le compte de résultat des fluctuations de taux entre le moment de la facturation et celui du règlement en espèces.

Politique de couverture des taux d'intérêt

Solvay a souscrit la majorité de son endettement net à des taux d'intérêt fixes. Solvay suit de près le marché des taux d'intérêt et conclut des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt et collars à coût zéro) dès que c'est nécessaire.

Politique de couverture du risque CO₂ et énergétique

Les principaux objectifs de la politique de couverture du risque CO₂ et énergétique de Solvay sont les suivants :

- veiller à la visibilité des prix et s'aligner sur la stratégie commerciale de l'entreprise ;
- réduire la volatilité des prix des achats d'énergie d'une année sur l'autre ;
- gérer l'exposition aux coûts de l'énergie, y compris du gaz et de l'électricité, et les crédits de CO₂ nécessaires pour se conformer aux phases réglementaires du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (ETS).

Cette politique de couverture vise à assurer la prévisibilité du budget tout en répondant aux priorités en matière de gestion des risques énergétiques.

Contrôle des notations des contreparties du Groupe

Pour ses activités de trésorerie, Solvay travaille avec des institutions bancaires de premier ordre (investment grade - sélectionnées sur la base des principaux systèmes de notation) et réduit toute concentration du risque en limitant son exposition à chacune de ces banques à un certain seuil. Nous assurons un contrôle régulier des tendances des Credit Default Swaps pour évaluer l'évolution de la solvabilité des banques et prendre des mesures rapides en conséquence.

Pour nos activités commerciales, le risque lié aux clients externes et au recouvrement de Solvay est contrôlé grâce à un réseau professionnel de gestionnaires de crédit et de recouvrement basés dans les zones où le Groupe opère. Les processus de gestion et de recouvrement du crédit s'appuient sur un ensemble de procédures détaillées et sont gérés par des Comités de Crédits à l'échelle du Groupe et des GBU. Au cours des dernières années, ces mesures de limitation des pertes ont conduit à un taux faible record de défauts de paiement des clients.

Optimisation de la gouvernance des fonds de pension et des régimes de retraite

En ce qui concerne la gouvernance des fonds de pension, Solvay s'engage de manière proactive et constructive avec les administrateurs et les parties intéressées pour s'assurer que les politiques de financement, de gestion de la dette financière et d'investissement sont appropriées, conformes aux meilleures pratiques et en pleine conformité avec les attentes réglementaires et les lois nationales.

En termes d'optimisation des régimes de retraite, nous réduisons l'exposition du Groupe au risque lié aux plans d'avantages sociaux définis, en convertissant les plans actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre pour les services futurs ou en ne les proposant plus aux nouveaux arrivants.

Pour chacun des principaux régimes de retraite du Groupe, qui représentent environ 90% des obligations brutes ou nettes du Groupe en matière de retraite, des analyses ALM (Asset Liability Management) sont effectuées au moins tous les trois ans pour identifier et gérer les risques correspondants.

Processus de contrôle de la conformité à la réglementation fiscale et des politiques de définition des prix de transfert

Nos processus de contrôle de la conformité à la réglementation fiscale comprennent le contrôle des procédures et systèmes par le biais de revues internes approfondies et d'audits menés par des consultants externes réputés.

Les politiques, procédures et contrôles de Solvay en matière de prix de transfert visent à répondre aux exigences des normes nationales et internationales en vigueur.

Le département fiscalité de Solvay est très attentif à l'interprétation et à l'application correctes des nouvelles règles fiscales. Cela permet de respecter les règles et réglementations applicables et d'éviter les risques fiscaux et les risques de litiges futurs.

5.3.4. Risque informatique

Description : Le département Digital Technology (DT) est confronté à un paysage de risques à multiples facettes qui pourrait avoir un impact sur sa capacité à soutenir l'entreprise. Les interruptions potentielles des services informatiques critiques pourraient entraîner une inefficacité opérationnelle et des pertes financières. En outre, le département DT doit mener des initiatives de transformation complexes tout en respectant le Master Transition Services Agreement (MTSA) et en se retirant de celui-ci, ce qui accroît le risque de retards dans les projets et de contraintes en matière de ressources.	
Actions de prévention et d'atténuation Le département DT procède régulièrement à des évaluations des risques afin d'identifier et de hiérarchiser les menaces et les vulnérabilités potentielles. Un plan de réponse est en place pour minimiser l'impact des incidents. Le département investit dans des programmes de formation et de développement du personnel afin de favoriser une main-d'œuvre qualifiée et adaptable. Le département tire parti de l'expertise et des ressources de partenaires stratégiques dans le cadre de collaborations. Une culture de l'amélioration continue est encouragée afin de favoriser l'excellence opérationnelle et de s'adapter à l'évolution des besoins de l'entreprise. Pour relever les défis spécifiques décrits ci-dessus, le département DT met l'accent sur plusieurs initiatives clés. Un suivi étroit des principales initiatives de transformation garantit une livraison en temps voulu et réduit les risques. Des feuilles de route complètes post-scission sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre afin de procéder à une sortie en douceur du Master Services Transition Agreement (MTSA) conclu entre Solvay et Syensqo. Afin de renforcer la sécurité, le département DT surveille en permanence les indicateurs de sécurité et de performance, renforce les exigences de sécurité pour les fournisseurs tiers, et effectue des audits informatiques pour s'assurer de leur conformité avec les politiques de sécurité du Groupe. Pour attirer, développer et retenir les meilleurs talents, le département DT met en œuvre des stratégies qui comprennent des actions ad hoc visant à stimuler la reconnaissance, la motivation et le bien-être des salariés. En outre, le département suit étroitement les risques liés à l'informatique/aux technologies numériques à l'échelle mondiale, et met en œuvre les mesures d'atténuation appropriées (voir également Transformation numérique et humaine dans la section « Principaux risques de Solvay » ci-dessus). Le maintien des certifications ISO 27001 et ISO 9001 démontre l'engagement du département DT en matière de sécurité informatique et de gestion qualité.	Principaux développements en 2025 En 2025, le département DT a fourni des services essentiels dans le cadre du MTSA tout en se retirant en douceur de l'accord. Parallèlement, il a soutenu les initiatives ambitieuses de transformation du Groupe. Cela a nécessité une orchestration et une synchronisation minutieuses d'environ 300 projets. Afin d'améliorer la prestation de services et la réponse aux incidents, le département DT a renforcé l'Information Technology Infrastructure Library (ITIL). En outre, le département est passé avec succès à la dernière norme ISO 27001:2022, renforçant ainsi sa posture de sécurité. Le Bureau du CISO (Chief Information Security Officer) est intégré dans l'organisation du département DT. Il permet au CISO d'aligner plus efficacement les stratégies de cybersécurité sur les objectifs informatiques et commerciaux. Le département DT a maintenu son cadre de gestion des risques en 2025. Les risques liés aux technologies numériques ont été régulièrement contrôlés et réévalués, avec la volonté de synchroniser (de haut en bas et de bas en haut) les risques globaux et opérationnels. L'accent a notamment été mis sur les risques liés à la sécurité, aux projets, aux tiers et à la cybersécurité. Le taux élevé de mise en œuvre des plans d'action d'audit a démontré l'engagement du département DT à traiter les problèmes identifiés et à améliorer les performances globales. Le département DT a également lancé une initiative Performances des processus afin de favoriser l'excellence opérationnelle et la standardisation, et soutenir ainsi la transition vers le Target Operating Model (TOM) de Solvay. Cette initiative vise à optimiser les processus, et à améliorer l'efficacité et les performances globales. En 2025, Solvay a constaté qu'une modification de configuration informatique mise en œuvre par un prestataire de service tiers avait conduit à l'indisponibilité de certaines données de Solvay et de leurs sauvegardes. Notre enquête, étayée par l'avis de spécialistes externes, n'a révélé aucune trace d'accès non autorisé aux systèmes de Solvay ou de transfert de données de Solvay à des tiers. Les opérations de base se sont poursuivies sans perturbation majeure, et l'intégrité des documents financiers et comptables a été préservée. Des mesures de réparation et de récupération des documents sont en cours.

Section Litiges

INTRODUCTION

Compte tenu de la diversité de ses activités et de la couverture géographique de ses opérations, le groupe Solvay est exposé à des risques juridiques, en particulier dans le domaine de la responsabilité « produit », des relations contractuelles, des lois antitrust, des litiges concernant des brevets, des évaluations fiscales, et des questions d'hygiène, de sécurité, et d'environnement (HSE).

Dans ce contexte, les litiges sont une caractéristique normale et récurrente des activités opérationnelles du groupe Solvay, et visent à la fois à nous protéger contre les réclamations, dont nous pensons que certaines sont sans fondement, et à défendre les droits et les intérêts du groupe Solvay.

Les procédures judiciaires en cours impliquant le groupe Solvay et que l'on estime susceptibles de comporter des risques majeurs sont reprises ci-après. La liste des procédures juridiques décrites ci-après n'est pas exhaustive.

Les procédures résumées ci-dessous représentent les affaires importantes en cours contre Solvay ou ses filiales, quels que soient le bien-fondé des allégations et la force des défenses de Solvay. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue des procédures décrites ci-dessous. Le groupe Solvay continuera à se défendre vigoureusement sur la base du bien-fondé de ses arguments tout en recherchant une résolution à l'amiable dans les cas appropriés.

Dans certains cas, nous avons constitué des réserves ou des provisions conformément aux règles et politiques comptables appropriées, afin de couvrir les risques financiers et les coûts de défense. *Veillez vous référer aux notes F31 « Provisions » et F36 « Passifs éventuels et garanties financières » des états financiers consolidés de Solvay relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour des informations supplémentaires concernant ces réserves ou provisions.* Ce faisant, nous ne communiquons généralement pas le niveau des provisions constituées au titre de procédures individuelles, car cela serait préjudiciable aux intérêts de Solvay. En outre, nous maximisons toutes les couvertures d'assurance disponibles. Les décisions défavorables rendues dans des affaires majeures, individuellement ou collectivement, pourraient dépasser les montants des provisions ou des couvertures d'assurance applicables, et avoir un effet négatif important sur les revenus et les bénéfices du Groupe.

ANTITRUST - BRÉSIL

Au Brésil, le CADE (l'autorité antitrust brésilienne) a perçu des amendes infligées à l'encontre de filiales de Solvay et d'autres tierces parties en mai 2012, relatives aux activités de peroxyde d'hydrogène, et en mai 2016, relatives aux activités de perborate de sodium. La part totale de Solvay dans ces amendes s'est élevée respectivement à 29,6 millions d'euros et 3,99 millions d'euros. Nous avons intenté une action en justice devant la Cour fédérale brésilienne pour contester ces sanctions administratives. En 2024, nous avons déposé une demande au titre du « Programme extraordinaire de règlement » brésilien. En 2025, les parties ont conclu des accords de règlement, qui ont permis de clore ces affaires.

PROCÉDURES HSE - ITALIE

Site de Rosignano : entre 2019 et 2023, le ministère public de Livourne (Italie) a ouvert quatre enquêtes pénales visant, au total, quatre managers et anciens managers de la société locale, concernant une contamination présumée des eaux souterraines en dehors du site et une ancienne décharge du site de Rosignano (Lillatro).

Deux enquêtes relatives à la décharge de Lillatro ont été jointes puis classées sans suite à un stade préliminaire. Une troisième est en cours de classement, et la quatrième semble être dans sa phase finale, dans l'attente d'analyses techniques plus poussées des eaux souterraines et des sols. La Société suit de près l'évolution de l'enquête.

RÈGLEMENTATION - BULGARIE

En Bulgarie, Solvay Sodi AD, une filiale de Solvay, est soumise à certaines obligations imposées par l'État en matière de stocks pétroliers d'urgence (réserves) pour les années 2021 à 2025, auxquelles elle n'a pas été en mesure de se conformer pour partie, à savoir pour la période 2021-2023. En conséquence, l'autorité bulgare compétente a imposé à Solvay Sodi AD des amendes pour 2021 et 2022 d'environ 15 millions d'euros pour notre part des pénalités qui ont été entièrement provisionnées. Pour 2023, l'ordonnance a été suspendue. Aucune amende n'ayant été imposée, aucune provision n'a été enregistrée. Depuis 2024, Solvay Sodi AD se conforme aux exigences relatives aux stocks pétroliers d'urgence.

Solvay Sodi AD a intenté une action en justice pour contester ces amendes et toutes les obligations imposées. Elle cherche à obtenir réparation auprès des autorités nationales en faisant valoir que le système bulgare de stocks d'urgence existant n'est pas compatible avec la législation de l'UE. À compter de juin 2025, le passif éventuel lié à la période de juillet 2023 à juin 2024 n'existe plus.

ACTIVITÉS COMMERCIALES ABANDONNÉES

- Solvay SA et Solvay Argentina SA ont été parties défenderesses dans une procédure d'arbitrage confidentielle découlant de la vente, en 2016, de la totalité de la participation majoritaire de Solvay dans une filiale latino-américaine dont les activités ne font plus partie du secteur d'activité de Solvay. Le tribunal arbitral a rendu sa décision en 2025. L'affaire est close.
- Les arrangements contractuels pour la vente des activités pharmaceutiques en février 2010 ont établi les termes et conditions pour l'attribution et la répartition des responsabilités issues d'activités exercées avant la vente. Sous réserve de quelques exceptions, l'exposition de Solvay à une indemnisation d'Abbott pour des responsabilités issues des activités vendues est limitée à un montant total de 500 millions d'euros, pour une durée limitée. Toutes les demandes d'indemnisation postérieures à la clôture introduites contre Solvay ont maintenant été résolues, à l'exception des responsabilités résultant d'actions civiles privées en matière de droit de la concurrence intentées contre l'acheteur de l'entreprise. L'exposition potentielle de Solvay est limitée à une éventuelle restitution pouvant aller jusqu'à 300 millions d'euros reçus par Solvay au titre de prix d'achat complémentaire fondé sur les ventes d'ANDROGEL® postérieures à la clôture.

6. Déclaration de durabilité

6.1. Informations générales	112	6.3. Informations sociales	172
6.1.1. Base de préparation	112	6.3.1. Personnel de l'entreprise	172
6.1.2. Gouvernance	116	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur	192
6.1.3. Stratégie	119		
6.1.4. Évaluation de la double matérialité (DMA)	126	6.4. Informations sur la Gouvernance	193
6.2. Informations environnementales	130	6.4.1. Conduite des affaires	193
6.2.1. Changement climatique	130	6.5. Annexe 1 : points de données dérivés d'autres actes législatifs de l'Union européenne	198
6.2.2. Taxonomie européenne	152		
6.2.3. Pollution	156		
6.2.4. Ressources hydriques et marines	164		
6.2.5. Biodiversité et écosystèmes	167		
6.2.6. Économie circulaire	169		

6. Déclaration de durabilité

Contenu	Pages
ESRS 2 Informations générales	
BP-1 Base générale pour la préparation de la Déclaration de durabilité	112
BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	113
GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité	116
GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	118
GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	118
GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable tout au long de la chaîne de valeur	118
GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	118
SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	119
SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	121
SBM-3 Impacts, risques et opportunités (IRO) matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique de Solvay	122
IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels	126
IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise, à la suite de l'évaluation de la double matérialité	128
IRO-2 Points de données dérivés de la législation européenne	198
MDR-P Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels	129
E1 Changement climatique	
IRO liés au climat	
E1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	130
E1 IRO-1 IRO liés au changement climatique	131
Adaptation au changement climatique	
E1-2 Politique relative aux risques physiques	133
E1-3 Actions et ressources liées aux risques physiques	133
E1-4 Cibles et indicateurs liés aux risques physiques	134
E1-2 Politiques relatives aux risques et opportunité de transition	134
E1-3 Actions et ressources liées aux risques et opportunités de transition	134
E1-4 Cibles et indicateurs liés aux risques et opportunités de transition	135
Atténuation du changement climatique	
E1 GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	136
E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	136
E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique	139
E1-3 Actions et ressources liées à l'atténuation du changement climatique	139
E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique	142
E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	143
E1-6 Émissions brutes de GES des Scope 1, 2 et 3 et émissions totales de GES	145
E1-7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	151
E1-8 Tarification interne du carbone	151
E2 Pollution	
E2 IRO-1 IRO liés à la pollution	156
E2-1 Politiques en matière de pollution	156
E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution	157
E2-3 Cibles liées à la pollution	159
E2-4 Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)	160
E2-5 Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	161
E3 Ressources hydriques et marines	
E3 IRO-1 IRO liés aux ressources hydriques et marines	164
E3-1 Politiques en matière de prélèvements d'eau	164
E3-2 Actions et ressources relatives aux prélèvements d'eau	165
E3-3 et E3-4 Cibles et indicateurs en matière de prélèvements d'eau	166

Contenu	Pages
E4 Biodiversité et écosystèmes	
E4 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	167
E4-2 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	167
E4-3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	168
E4-4 Cibles et indicateurs liés à la biodiversité et aux écosystèmes	168
E5 Économie circulaire	
E5 IRO-1 IRO liés à l'économie circulaire	169
E5-1 Politiques relatives à la gestion des déchets	169
E5-2 Actions et ressources relatives à la gestion des déchets	169
E5-5 Cibles et indicateurs en matière de gestion des déchets	170
S1 Personnel de l'entreprise	
Nos employés	
S1 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	172
S1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	172
S1-2 Engagement des salariés	172
S1-3 Réponse aux préoccupations des salariés	173
S1-6 Caractéristiques des salariés de Solvay	174
Santé et sécurité au travail	
S1-1 Politiques relatives à la santé et à la sécurité au travail	178
S1-4 Actions et ressources liées à la santé et à la sécurité au travail	178
S1-5 Cibles liées à la santé et à la sécurité au travail	180
S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité au travail	180
Dialogue social	
S1-1 Politiques relatives au dialogue social	185
S1-4 Actions et ressources liées au dialogue social	185
S1-5 Cibles liées au dialogue social	186
S1-8 Conventions collectives et dialogue social	186
Égalité de traitement et des chances pour tous	
S1-1 Politiques relatives à l'égalité de traitement et des chances pour tous	187
S1-4 Actions et ressources liées à l'égalité de traitement et des chances pour tous	188
S1-5 Cibles liées à l'égalité de traitement et des chances pour tous	189
S1-9 Indicateurs de diversité	189
S1-10 Pratiques en matière d'équité de rémunération	190
S1-16 Indicateurs relatifs à la rémunération	190
S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	191
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	
ESRS 2 Informations résumées	192
G1 Conduite des affaires	
G1 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de conduite des affaires	193
G1 IRO-1 IRO liés à la conduite des affaires	193
G1-1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	193
G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	196
G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	197
Incorporation par référence	
(GOV-1) Aperçu de la gestion et des responsabilités	54
(GOV-3) Rémunération de la direction	67
(GOV-5) Gestion des risques et contrôles internes	87
(SBM-1) Stratégie, entreprise et chaîne de valeur	20
(BP-1) États financiers	201

6.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

6.1.1. Base de préparation

Cadre de reporting

- i. **CSRD/ESRS** : Solvay (ci-après « nous », « la Société », « le Groupe ») déclare avoir contrôlé et effectué le suivi des évolutions des normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) reprises dans le règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 décembre 2023 et complétant la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD). La Déclaration de durabilité a été préparée conformément aux normes ESRS développées par le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) et adoptées par la Commission européenne. Tous les points de données repris dans les sections Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G) ont été identifiés comme matériels conformément à notre évaluation de la double matérialité (DMA). Dans la section relative au changement climatique, les points de données relatifs aux gaz à effet de serre (GES des Scope 1-3) sont principalement déclarés sur la base du Protocole des GES (GHG Protocol) (voir E1-6 pour plus d'informations).
- ii. **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies** : Nous avons identifié neuf objectifs de développement durable (ODD) sur lesquels nous pouvons avoir le plus d'impact, par nos activités ou tout au long de la chaîne de valeur, conformément à notre analyse de matérialité :
- ODD3 : Bonne santé et bien-être
 - ODD5 : Égalité entre les genres
 - ODD6 : Eau propre et assainissement
 - ODD7 : Énergie propre et d'un coût abordable
 - ODD8 : Travail décent et croissance économique
 - ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure
 - ODD12 : Consommation et production responsables
 - ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
 - ODD15 : Vie terrestre
- iii. **Pacte mondial des Nations Unies** : les informations fournies servent de rapport d'étape sur la mise en œuvre des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

L'ensemble de la Déclaration de durabilité, y compris la taxonomie européenne, fait l'objet d'une révision externe (assurance limitée) réalisée par EY Réviseurs d'Entreprises SRL. Le rapport de certification limitée d'EY figure au chapitre 8.

BP-1 Base générale d'établissement de la Déclaration de durabilité

Principes de consolidation

La Déclaration de durabilité a été préparée sur une base consolidée. Cela garantit que les informations fournies couvrent l'ensemble des activités de Solvay et offrent une vue globale de la performance de la Société en matière de durabilité.

Le périmètre du reporting est aligné avec celui du reporting financier, tel que décrit dans « Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation » de la note F40 des états financiers.

La consolidation des indicateurs de durabilité comprend les entreprises entièrement consolidées (filiales) et les opérations conjointes, qui sont consolidées en fonction de la part contractuelle du Groupe dans les actifs, les passifs, les ventes et les dépenses, généralement alignée sur le taux de participation du Groupe. Solvay Sodi AD et Provadsol EAD (Bulgarie) font figure d'exception, ces entreprises étant consolidées à 75% malgré un pourcentage de participation de 73,5%. Les entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence (coentreprises et entreprises associées) sont exclues du périmètre du reporting environnemental et social. Les indicateurs relatifs aux normes environnementales ESRS couvrent les sites de production, et ceux de recherche et d'innovation, les contributions des autres sites étant considérées comme non matérielles.

Les opérations vendues ou scindées au cours de l'année sont exclues du périmètre de consolidation, sauf indication contraire. Les indicateurs climatiques et environnementaux concernant les activités nouvelles ou acquises au cours de l'année de référence sont inclus pour l'ensemble de l'année, sauf indication contraire. Les données relatives aux activités abandonnées ou clôturées sont incluses pour la partie de la période de l'exercice durant laquelle elles étaient opérationnelles, sauf indication contraire.

Un écart par rapport à ce périmètre et ces règles de consolidation s'applique aux indicateurs sociaux de l'ESRS S1. Ces derniers incluent tous les salariés disposant d'un contrat de travail chez Solvay, classé comme actif. Les indicateurs de Santé et de Sécurité de l'ESRS S1-14 englobent tous les sites sous contrôle opérationnel, quelle que soit la méthode de consolidation.

Chaîne de valeur

La Déclaration de durabilité couvre les informations matérielles relatives aux entités n'appartenant pas à Solvay en amont et en aval dans la chaîne de valeur, ainsi que les informations relatives à nos propres opérations.

Omission et dérogation

L’option permettant d’omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de nos innovations n’a pas été appliquée. Nous n’avons pas utilisé la dérogation de publication d’informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation prévue aux articles 19a, paragraphe 3, et 29a, paragraphe 3, de la directive 2013/34/UE.

L’entreprise n’est pas tenue de publier des informations classifiées ou sensibles, même si ces informations sont considérées comme matérielles. Solvay applique cette disposition pour la section E2-4 en omettant de divulguer les quantités de chlorures rejetées dans l’eau.

Veillez consulter la section E2-4 Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l’air, de l’eau et des sols) pour plus d’informations.

BP-2 Publication d’informations relatives à des circonstances particulières

Notre Déclaration de durabilité est rédigée conformément aux normes ESRS, en tenant compte de la CSRD en vigueur et des orientations à venir. Nous restons engagés à nous conformer pleinement aux normes ESRS et à la législation à venir et nous améliorerons continuellement la clarté et la qualité de notre rapport.

Préparation et présentation des informations relatives à la durabilité

Horizons temporels

Les horizons temporels pour l’occurrence des impacts, des risques et des opportunités (IRO) vont du court au moyen et au long terme, conformément à la section 6.4 Définition de la norme ESRS 1. Ces horizons temporels ont été choisis car ils correspondent aux cycles de gestion habituels de Solvay, à savoir respectivement : le cycle budgétaire, le plan à moyen terme et la revue stratégique. La Déclaration de durabilité utilise donc également ces définitions d’horizon temporel :

- Court terme : période inférieure ou égale à un an
- Moyen terme : période comprise entre un an et cinq ans
- Long terme : période comprise entre cinq ans et vingt-cinq ans

Incorporation par référence

La table d’index de la p.110 fournit une liste des obligations d’information des normes ESRS qui ont été incorporées par référence.

Recours aux dispositions transitoires

Nous avons mis en œuvre les dispositions du règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2023/2772 (appelé « Quick Fix ») afin de reporter de deux ans toute exigence supplémentaire en matière de déclaration, et d’appliquer la dérogation temporaire relative aux normes ESRS E4 et ESRS S2 pour ne déclarer que des informations synthétiques conformément à la section 17 de la norme ESRS 2 :

- **Liste des exigences de publication d’informations introduites par étapes** : ESRS 2 SBM-3 48(e), ESRS E1-9, ESRS E2-6, ESRS E3-5, ESRS E4, ESRS E5-6, ESRS S1-7, ESRS S1-12, le nombre de jours perdus en raison de blessures, d’accidents, de décès et de maladies professionnelles, et les informations relatives aux travailleurs extérieurs dans les normes ESRS S1-14 et ESRS S2.
- **Dispositions transitoires liées à la chaîne de valeur**, car nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires concernant la chaîne de valeur de Solvay en amont et en aval. Dans le cadre de la publication d’informations sur les politiques, les actions et les objectifs conformément à la norme ESRS 2 et aux autres ESRS, nous disposons de peu d’informations sur les chaînes de valeur en amont et en aval. Elles se limitent principalement aux informations disponibles en interne. Dans le cadre de la publication des indicateurs chiffrés, nous n’avons pas inclus d’informations sur la chaîne de valeur en amont ou en aval (à l’exception des émissions de GES des Scope 2 et Scope 3, conformément à leurs définitions).

Validation des indicateurs déclarés

À l’exception des mesures des indicateurs relatifs aux Salaires décents (S1-10) qui ont fait l’objet d’un appui et d’une validation externes, les mesures des indicateurs quantitatifs communiqués dans la Déclaration de durabilité ne sont pas soumises à la validation d’un organisme externe autre que les auditeurs.

Pour plus d’informations, consultez la section S1-10 Pratiques en matière d’équité de rémunération

Sources d’incertitude quant aux estimations et aux résultats

Lors de la préparation de la Déclaration de durabilité, la direction a eu recours à des hypothèses, des jugements et des estimations qui peuvent affecter certaines valeurs présentées. Par conséquent, il existe une incertitude inhérente à nos calculs en ce qui concerne ces valeurs. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes reposent sur l’expérience de la direction et sur divers autres facteurs, notamment la contribution d’experts lorsque cela s’avère nécessaire, et est considéré comme raisonnable. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fréquemment réévaluées afin d’améliorer la fiabilité des indicateurs déclarés. Dans ce cadre, nos actions comprennent, entre autres, la réduction du recours à des hypothèses ou des estimations lorsque de meilleures sources de données sont disponibles.

Aucun des indicateurs quantitatifs ni aucune des sommes publiées ne fait l’objet d’un niveau élevé/très élevé d’incertitude de mesure, à l’exception des thèmes suivants :

Thème	Source d’incertitude des mesures ou estimations	Section
Émissions de GES du Scope 1	SF6	E1-6 Émissions brutes de GES des Scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES
Émissions de GES du Scope 3	Recours à des proxys et des sources indirectes	E1-6 Émissions brutes de GES des Scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Émissions de GES du Scope 1 : veuillez consulter la section Changements par rapport à la période de référence précédente ci-dessous concernant les estimations liées au SF6 (hexafluorure de soufre).

Émissions de GES du Scope 3 : nous utilisons des données de la chaîne de valeur en amont et en aval qui sont estimées à partir de sources indirectes. Les facteurs d'émission ont été obtenus auprès de sources de données certifiées telles que Ecoinvent, Ademe, BaseEmpreinte, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) ou le GLEC 3.0. Nous avons notamment utilisé le Guide du Conseil Mondial des Affaires pour le Développement Durable (WBCSD) relatif à la comptabilisation et à la déclaration des émissions de GES des entreprises dans la chaîne de valeur de l'industrie chimique comme guide pour le calcul des facteurs d'émission appliqués aux catégories 2, 10, 11 et 12 du Scope 3. Pour la catégorie 1, dans la mesure du possible, nous collectons et utilisons les empreintes carbone de produits (PCF) fournies directement par nos fournisseurs de matières premières pour améliorer la qualité des données.

Veuillez consulter la section 6.2.1. Changement climatique pour plus d'informations.

Ressources financières

Solvay a alloué des ressources financières à ses actions, mais n'est pas encore en mesure de publier les CAPEX et OPEX avec le niveau de granularité exigé par la CSRD pour les normes ESRS E2, E3, E4 et E5. Solvay étudiera les pistes d'amélioration de cette situation pour ses futurs exercices de reporting.

Changements par rapport à la période précédente

En 2025, nous avons apporté quelques modifications à la préparation de notre Déclaration de durabilité et mis à jour nos méthodologies de reporting. Dans certains cas, à des fins de cohérence et de comparabilité de nos indicateurs ESG dans le temps, nous avons recalculé les indicateurs de l'année précédente et les indicateurs de l'année de référence pour les thématiques applicables. Nous listons ci-dessous les principales évolutions pour 2025, et le retraitement associé le cas échéant. Vous trouverez de plus amples informations sur les retraitements dans les sections thématiques respectives, comme indiqué ci-dessous.

Périmètre de consolidation

À la suite de la finalisation du rapport de durabilité de 2024 préparé selon les normes ESRS, Solvay a ré-étudié les exigences ESRS applicables. Dans le cadre de cette analyse, Solvay a ré-évalué le périmètre des obligations de divulgation, en accordant une attention particulière à la définition et à l'application du contrôle opérationnel. Solvay en a conclu que le périmètre du reporting de durabilité est aligné sur celui du groupe comptable financier (notamment pour les opérations conjointes), et que Solvay n'exerce aucun contrôle opérationnel sur d'autres sites, actifs ou entreprises (y compris des entreprises associées ou des coentreprises). Par conséquent, le périmètre du reporting 2025 correspond à ce qui a été déclaré en 2024 dans le périmètre consolidé du groupe comptable pour la norme ESRS E1, tandis que les indicateurs ESRS E2 de 2024 ont été retraités sans incidence majeure.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Retraitement des données de l'année précédente sous E2-4.

Mises à jour et améliorations des méthodologies de reporting

Changement climatique

→ Émissions de GES du Scope 1 : nous faisons évoluer notre approche en ce qui concerne les émissions de SF6 (hexafluorure de soufre). Le SF6 est fabriqué par Solvay et utilisé par ses clients pour des applications critiques de sécurité électrique. Il s'agit d'un gaz inerte et non toxique à fort pouvoir de réchauffement climatique. Il impacte notre Scope 1 en raison de ses émissions sur le site de production de Bad Wimpfen (Allemagne) et notre Scope 3 du fait des émissions générées par les applications de nos clients. À notre connaissance, il n'existe pas à ce jour de méthode standard certifiée pour mesurer les émissions de SF6. Dans ce contexte, nous affinons notre approche en matière de déclaration des émissions de SF6 en passant d'un modèle à base de calculs à un cadre enrichi qui inclut des mesures directes.

En juin 2025, ANECO, une société d'audit externe, a procédé à des mesures officielles des émissions sur notre site de Bad Wimpfen. De manière simultanée, Solvay a fait réaliser des mesures directes indépendantes en septembre. Les premiers résultats ont montré des émissions de SF6 plus élevées dans certains états d'exploitation spécifiques.

L'extrapolation en année pleine de ces mesures partielles donne lieu à une estimation de 4,9 t d'émissions de SF6, soit l'équivalent de 118,5 kt de CO₂ pour l'année 2025, contre 310 kg d'émissions de SF6, soit l'équivalent de 7,5 kt de CO₂, déclarés en 2024.

En accord avec les autorités allemandes, nous menons régulièrement des campagnes de mesure pour améliorer la précision de nos données. Le chiffre 2025 constitue notre meilleure estimation à partir de données partielles. Solvay et les autorités compétentes ont l'intention d'établir une limite formelle de débit massique de SF6 sur la base de nouveaux cycles de mesures au cours de l'année 2026.

En conséquence, les émissions de GES des Scope 1 et 2 de 2024 ont été retraitées, et sont passées de 7,46 Mt éq. CO₂ à 7,58 Mt éq. CO₂ (+0,12 Mt éq. CO₂). Les émissions de GES des Scope 1 et 2 de 2021 (année de référence) ont également été retraitées. Elles sont passées de 8,96 à 9,08 Mt éq. CO₂ (+0,12 Mt éq. CO₂).

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

→ Émissions de GES du Scope 3 : l'année dernière, nous avons procédé à une révision méthodologique majeure des catégories 1, 4 et 5 afin de nous aligner sur le Protocole des GES (GHG Protocol). Cette évolution a introduit une méthode de calcul directe qui repose sur les quantités de matières premières, les quantités de déchets et l'origine de transport des matières premières. Elle a nécessité d'importants efforts pour caractériser les matières premières, notamment pour les émissions de catégorie 1, y compris pour collecter les concentrations et les densités exactes des matières premières, afin de veiller à la cohérence entre les unités de quantité de produits et les unités des facteurs d'émission. En 2025, nous avons continué à affiner ces caractérisations pour nos matières premières les plus émettrices. Cette analyse a permis d'améliorer la précision des données et a débouché sur des découvertes importantes qui ont nécessité de retraiter à la fois les données de l'année de référence 2021 et les données de 2024. Ce retraitement a donné lieu à une diminution de 1,92 Mt éq. CO₂ pour les émissions totales du Scope 3 déclarées en 2024 (14,16 Mt éq. CO₂ contre 16,08 Mt éq. CO₂ déclarées l'année précédente) et une diminution de 1,41 Mt éq. CO₂ pour 2021 (15,05 Mt éq. CO₂ contre 16,46 Mt éq. CO₂ déclarées l'année précédente).

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section *Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence* dans E1-6.

→ Consommation d'énergie et mix énergétique : sur les sites de production concernés, nous utilisons le gaz naturel comme matière première pour la production d'hydrogène via des unités de reformage du méthane à la vapeur. Nous avons identifié que les volumes de gaz naturel consommés pour cet usage avaient été classés en énergie (sous E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique), alors qu'il s'agit d'une matière première. Nous avons modifié la classification du volume concerné et avons retraité les montants de consommation de gaz naturels en tant qu'énergie rapportés en 2021 et 2024. Ces retraitements ont ainsi donné lieu à une diminution de 865 GWh de consommation de gaz naturel comme énergie à la fois pour 2021 et 2024. Cette reclassification a également été prise en considération dans la catégorisation du Scope 3, ce qui représente 0,04 Mt éq. CO₂ reclassé de la catégorie 3 à la catégorie 1.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section *Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence* dans E1-5.

→ En 2025, nous avons mis en œuvre plusieurs améliorations afin de rendre l'évaluation Sustainable Portfolio Management (SPM) plus pertinente. Les données de 2024 ont été retraitées.

Veuillez consulter la section *Retraitement des données de l'année précédente* dans 6.2.1.2. *Adaptation au changement climatique*

Pollution

- Nous avons procédé à des ajustements sur les données collectées l'an dernier. Ces modifications ont entraîné le retraitement de certains indicateurs E2-4 initialement publiés en 2024.
- Nous avons amélioré notre processus d'identification et de quantification des SoC/SVHC (Substances préoccupantes / Substances extrêmement préoccupantes) présentes dans nos matières premières. Cela nous a permis d'étendre leur périmètre de reporting dans l'E2-5, passant d'un périmètre européen en 2024 à un périmètre global du Groupe en 2025.
- Nous avons affiné notre collecte de données concernant les SoC/SVHC dans nos émissions, lesquelles sont intégrées dans l'E2-5 pour la première fois en 2025.
- Nous avons mis à jour la méthodologie de calcul du chiffre d'affaires lié aux produits S-SRM et retraité les données de 2024.

Veuillez consulter respectivement les sections E2-4 *Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)* et E2-5 *Substances préoccupantes (SoC) et substances extrêmement préoccupantes (SVHC)* pour plus d'informations sur les méthodes de calcul des données et leur retraitement.

Ressources hydriques et marines

- Nous avons affiné la liste des sites situés dans des zones à risques hydriques sur base d'une étude des risques hydriques réalisée en 2025. Nous avons retraité les montants publiés en 2024 en conséquence.

Veuillez consulter la section 6.2.4. *Ressources hydriques et marines* pour plus d'informations sur l'évaluation des risques hydriques et le retraitement des données.

Biodiversité et écosystèmes

- Nous avons mené une analyse détaillée de nos actifs entrant dans le champ d'application de notre politique biodiversité, nous permettant ainsi de cartographier plus précisément les surfaces concernées par notre objectif en matière de biodiversité.

Veuillez consulter la section 6.2.5. *Biodiversité et écosystèmes* pour plus d'informations.

Économie circulaire

- Nous avons procédé à un léger retraitement des chiffres déclarés en 2024 grâce à l'amélioration de la précision des données.

Veuillez consulter la section *Retraitement des données de l'année précédente* dans E5-5 *Cibles et indicateurs en matière de gestion des déchets*.

Personnel de l'entreprise

- Périmètre de reporting : En 2025, nous avons inclus les stagiaires, les étudiants et les apprentis dans notre périmètre de reporting.
- Indicateurs de santé et sécurité au travail : Nous avons identifié des incohérences concernant les heures de travail de certains collaborateurs pour l'exercice 2024 et avons ajusté les données en conséquence. Les points de données correspondants pour 2024 ont été retraités en conséquence.
- Maladies professionnelles des salariés actifs et anciens salariés : En 2025, nous avons identifié trois cas de maladies imputables à l'année 2024 pour des salariés actifs, ainsi que trois cas imputables à 2024 pour d'anciens salariés. Ces cas ont été ajoutés aux cas diagnostiqués ou déclarés en 2024.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 6.3.1.2. *Santé et sécurité*.

La liste des retraitements ci-dessus n'est pas exhaustive. Elle ne présente que les indicateurs primaires. Certains de ces indicateurs sont utilisés pour calculer d'autres indicateurs et points de données, tels que des pourcentages d'évolution ou des ratios d'intensité. Ces indicateurs calculés ont également été ajustés conformément aux retraitements des indicateurs mentionnés ci-dessus, le cas échéant.

6.1.2. Gouvernance

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 6.1.4. Évaluation de la double matérialité (DMA), ainsi que les sections 4.4. Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration et 4.5. Executive Leadership Team (ELT) de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise et le chapitre 5. Gestion des risques

Les organes de gouvernance de Solvay sont composés d'un Conseil d'administration, de Comités du Conseil d'administration et de l'Executive Leadership Team (ELT).

→ *Représentation des salariés et autres travailleurs* : les salariés et autres travailleurs ne sont pas représentés au niveau du Conseil d'administration ou de l'ELT de Solvay SA. Solvay SA n'a pas de conseil de surveillance.

Pourcentage par genre et autres aspects de la diversité dont tient compte l'entreprise : veuillez consulter les sections 4.4. Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration et 4.5. Executive Leadership Team (ELT) de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

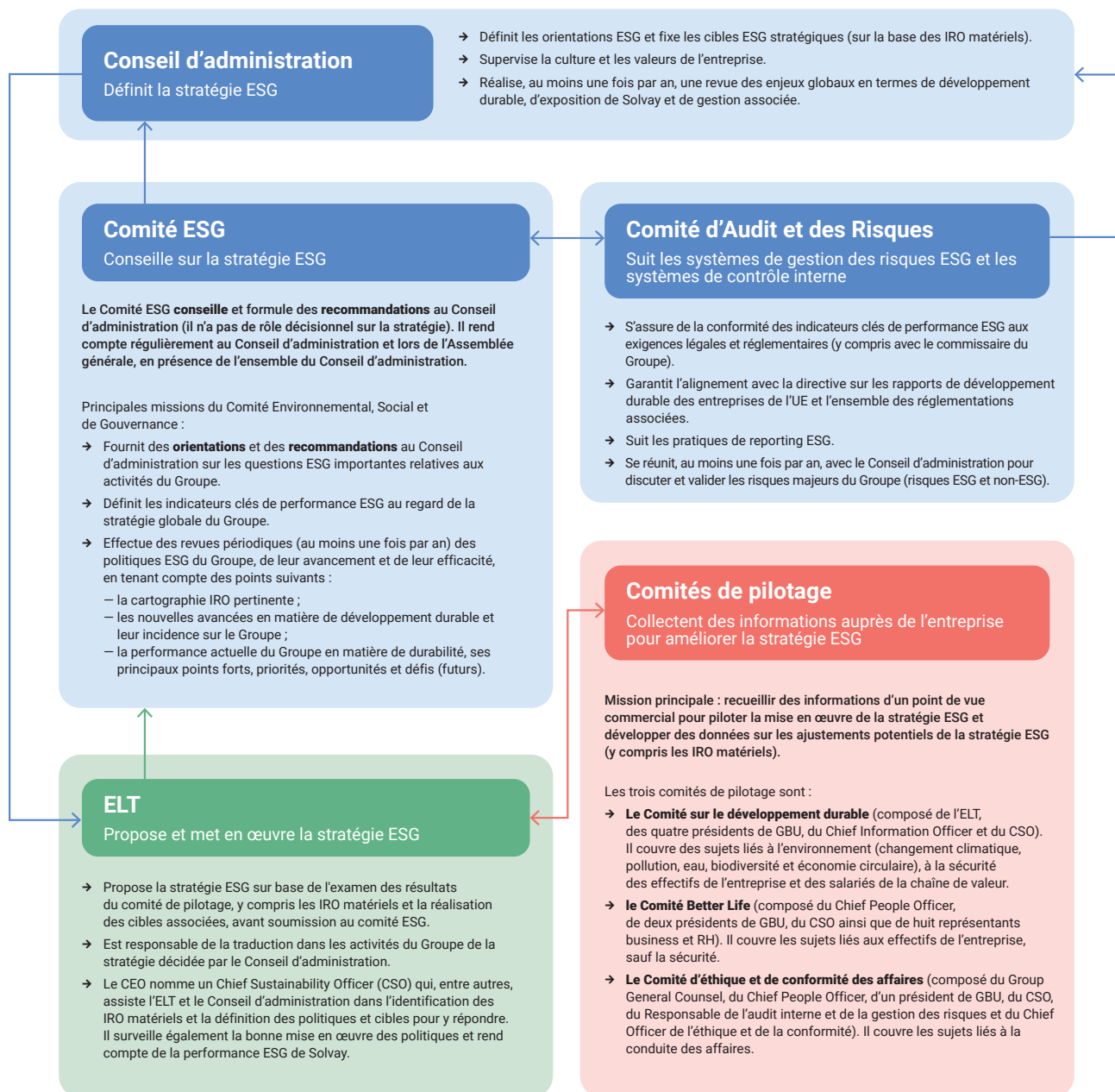
Le Conseil d'administration est l'organe de direction le plus élevé de Solvay. Il est investi de tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés, par la loi ou par les statuts, à l'Assemblée générale des actionnaires.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les différents mandats du Conseil d'administration et de ses comités en fonction de leur rôle dans la résolution des IRO matériels en matière de durabilité et les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Le Comité de Nomination passe en revue chaque année la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs telle que mentionnée à la section 4.4.1.2. de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise. En 2025, le Comité de Nomination a déterminé que six membres du Conseil d'administration étaient compétents et qualifiés sur les thèmes ESG. Le Comité ESG prévoit également des formations spécifiques pour les membres du Conseil d'administration. Par exemple, un intervenant externe de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a été invité à parler de la nature et de la biodiversité lors de la réunion du Comité ESG qui s'est tenue en juillet 2025. Par ailleurs, le Comité de Nomination a chargé un prestataire externe indépendant d'évaluer les performances du Conseil d'administration. Pour plus d'informations sur l'expérience sectorielle et géographique du Conseil d'administration et de l'ELT, veuillez consulter les sections 4.4. Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration et 4.5. Executive Leadership Team (ELT) de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Afin de garantir l'expertise des organes de gouvernance en matière de durabilité, nous avons mis en place une équipe d'experts, structurée en trois groupes différents, dont l'un des rôles est d'informer l'ELT, le Comité ESG et le Conseil d'administration afin de leur permettre d'approfondir en permanence leurs connaissances générales et leur expertise, et d'aborder des sujets jugés matériels pour le Groupe (comités de pilotage). En outre, nos politiques ESG prévoient généralement une formation de la direction et des salariés sur des thèmes ESG. Pour cela, nous nous appuyons sur la STAR Operations Academy, une nouvelle initiative de formation lancée en 2025, qui comprend des modules sur le climat et l'environnement. Nous avons lancé en 2025 de nouvelles initiatives de formation sur la santé et la sécurité, le bien-être, la diversité et l'inclusion. En outre, tous les salariés sont tenus de suivre chaque année la formation sur le Code d'Intégrité des Affaires.

Le Conseil d'administration a approuvé les résultats de l'évaluation de la double matérialité (DMA) et les IRO matériels correspondants. La supervision des IRO est assurée collectivement, selon le schéma suivant :

Gouvernance ESG : Rôles et responsabilités



GOV-2 Informations transmises aux organes d’administration, de direction et de surveillance de l’entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Veillez consulter la Déclaration de durabilité et la section thématique comprenant la liste des IRO, les sections 4.4. Conseil d’administration et comités du Conseil d’administration et 4.5. Executive Leadership Team (ELT) de la Déclaration de Gouvernance d’Entreprise et le chapitre 5. Gestion des risques

En 2025, le Conseil d’administration a revu la stratégie du Groupe en tenant compte des recommandations sur l’ambition ESG formulées par le Comité ESG en collaboration avec l’ELT. Avec l’aide et les recommandations de l’ELT et des comités, le Conseil d’administration a validé les IRO matériels à la lumière de l’analyse de double matérialité (DMA), conformément à la méthodologie décrite dans le règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d’information en matière de durabilité (les « ESRS »). La DMA a été validée par le Conseil d’administration en juillet 2025, après avoir été soumise à l’ELT et au Comité ESG.

Le Comité d’Audit et des Risques, avec l’appui du département d’Audit Interne et de Gestion des Risques, examine une fois par an les risques ESG matériels (ainsi que les risques autres qu’ESG). Le Comité ESG passe en revue une fois par an les impacts et opportunités ESG matériels. À l’occasion de leur examen, les deux Comités étudient également la mise en œuvre de la diligence raisonnable, ainsi que les résultats et l’efficacité des politiques, actions, indicateurs et cibles adoptées pour y répondre.

Dans l’ensemble du Groupe, les dirigeants et les cadres de Solvay endossent la responsabilité de la gestion des risques et du contrôle interne dans leurs GBU et leurs fonctions respectives. Cela s’applique à la fois aux questions financières et aux questions liées à la durabilité (y compris les IRO).

GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d’incitation

Depuis plusieurs années, la performance en matière de durabilité fait partie des différents plans de rémunération variable mis en place pour nos salariés. En 2025, nous avons réaffirmé l’engagement de Solvay en faveur de la durabilité dans nos mécanismes de rémunération variable à court et à long terme.

Pour plus d’informations sur l’intégration de la durabilité dans les plans de rémunération variable du Groupe, veuillez consulter la section 4.6.3.2. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d’incitation du chapitre Gouvernance et la politique de rémunération dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (tableau p. 129).

GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable tout au long de la chaîne de valeur

Le tableau suivant indique où trouver des informations sur notre processus de diligence raisonnable, notamment des informations sur les principaux aspects et étapes de ce processus, dans notre Déclaration de durabilité.

Éléments clés de la diligence raisonnable	Paragraphes de la Déclaration de durabilité
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	6.4.1. Conduite des affaires, G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs 6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur
b) Collaborer avec l’ensemble des parties prenantes concernées dans toutes les étapes clés de la diligence raisonnable	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur
d) Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur 6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur
e) Évaluer l’efficacité de ces efforts et communiquer	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l’information en matière de durabilité

Pour plus d’informations sur l’intégration de la durabilité dans le système de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, veuillez consulter la section 4.7.1. Rôles et responsabilités u chapitre Gouvernance et la section 5.1. Processus de gestion des risques

6.1.3. Stratégie

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

L'activité principale de Solvay est la production de produits chimiques essentiels. Nos produits et technologies sont destinés à des marchés finaux très divers, dans différentes zones géographiques, ce qui contribue à notre résilience. Nos principaux marchés finaux sont les suivants :

- Biens de consommation, Produits d'entretien et d'hygiène, Soins de santé ;
- Automobile ;
- Alimentation et nutrition animale ;
- Ressources, environnement et énergie ;
- Bâtiment et construction ;
- Électronique ;
- Industrie chimique et applications industrielles ;

Solvay dispose de deux secteurs d'activité essentiels avec sept mono-technologies distinctes. La segmentation n'a pas changé par rapport à la période précédente :

- Produits chimiques de base : carbonate de soude, bicarbonate de sodium (regroupés au sein de la GBU Soda Ash & Derivatives) et Peroxides.
- Produits chimiques de performance : terres rares et dérivés fluorés (regroupés au sein de la GBU Special Chem), Silica, Coatis.

En tant que producteur d'envergure internationale, Solvay vend une large gamme de produits et de services à des clients du monde entier, pour divers marchés et applications industrielles. Ses produits et services peuvent faire l'objet de restrictions commerciales en fonction de leur nature et de leur destination. Nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois et réglementations relatives au commerce international, et disposons pour ce faire d'un solide programme de conformité commerciale. Nous évaluons également régulièrement les risques liés à nos activités dans certains pays et régions.

Nous créons de la valeur à long terme en nous concentrant sur les leviers stratégiques suivants : (1) maintenir notre leadership sur le marché, (2) être la référence en matière de coûts, et (3) placer la durabilité au cœur de nos activités.

La stratégie de Solvay en matière de durabilité fait partie intégrante de la stratégie du Groupe. Nous pouvons ainsi nous assurer que les principales questions et les principaux défis en matière de durabilité sont pris en compte et intégrés dans notre feuille de route stratégique, tout en maintenant notre compétitivité.

« For Generations », notre stratégie en matière de durabilité, est définie au niveau du Groupe et repose sur deux piliers : Planet Progress et Better Life. Veuillez consulter la *politique ESG de Solvay* (tableau MDR-P de la p.129 pour plus d'informations) qui décrit la gouvernance, les engagements de Solvay, l'interaction avec les parties prenantes et le système global de gestion de la durabilité.

Notre portefeuille est aligné sur les principales mégatendances sociétales qui sous-tendent nos principaux marchés finaux : Changement climatique et rareté des ressources, Régionalisation, et IA et numérisation. Nous sommes notamment conscients du besoin croissant de produits durables et de l'accélération de la transition énergétique.

Veuillez consulter le Chapitre , page 4 pour une description de ces mégatendances.

Chaque année, nous passons en revue notre analyse Sustainable Portfolio Management (SPM). Celle-ci se concentre sur les solutions durables et vise à stimuler les performances commerciales de Solvay en évaluant deux facteurs clés : l'empreinte écologique liée à la production et les risques et opportunités associés (analyse du cycle de vie du berceau à la sortie de l'usine), et la manière dont ses applications offrent des avantages ou posent des défis sur un plan commercial.

Selon le modèle économique de nos activités, nous intervenons en amont de la chaîne de valeur (en extrayant certaines des matières premières et utilitaires que nous utilisons), ou en aval (en transformant des produits chimiques).

- La sécurité de l'approvisionnement en matières premières et en énergie est essentielle à nos yeux. Notre Politique d'Approvisionnement comporte des lignes directrices visant à garantir ces apports. Nos principaux fournisseurs sont classés en fonction de leur importance et du risque. Nous tenons à jour une liste des matières premières critiques et avons élaboré un plan d'atténuation des risques pour chacune d'entre elles.
- Nous ambitionnons d'être un fournisseur fiable pour nos clients en proposant une qualité constante, tout en restant compétitifs et en nous fixant des objectifs pour réduire notre impact environnemental.

Veuillez consulter SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes ci-dessous pour obtenir la description des principaux acteurs commerciaux et des avantages qu'ils en tirent.

Chaîne de valeur de Solvay

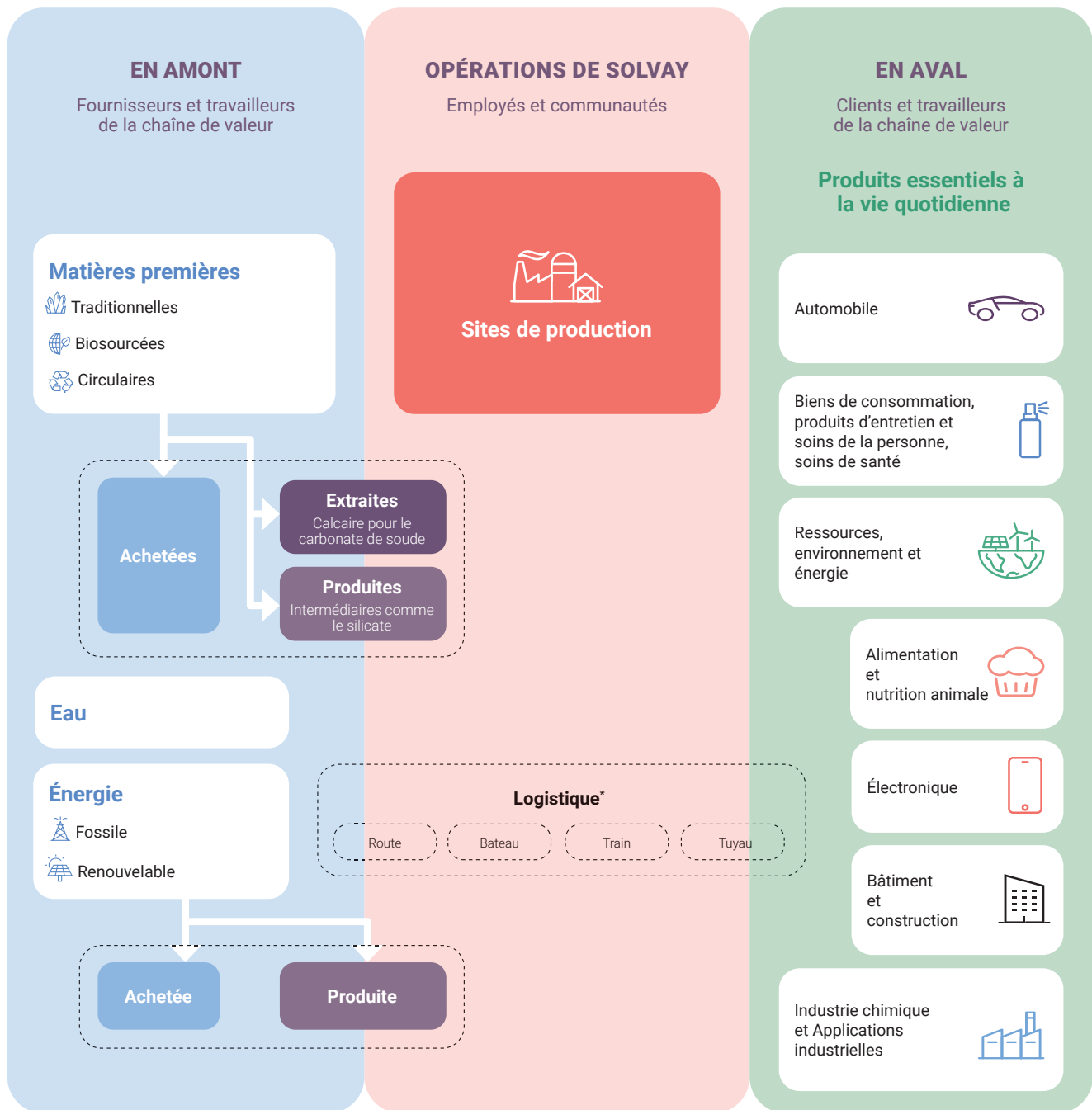


Illustration non exhaustive

*La logistique entre les opérations de Solvay et son amont d'un côté et les opérations de Solvay et son aval de l'autre.

Caractéristiques de l’entreprise

Au 31 décembre 2025, Solvay employait 8 443 salariés, dont 847 en Amérique du Nord, 1 373 en Amérique Latine, 5 230 en Europe et 993 en Asie et dans le reste du monde.

Solvay exerce dans le domaine de la fabrication de produits chimiques conformément à la division 20.2 de l’Annexe I du Règlement (CE) n° 189. La totalité de son chiffre d’affaires net peut être considérée comme de la production chimique et s’élève à 4 123 millions d’euros pour 2025.

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Nous collaborons régulièrement avec un large éventail de parties prenantes afin de comprendre leurs positions, leurs préoccupations et leurs attentes, ce qui nous permet de façonner en permanence notre modèle économique et notre stratégie. Par le biais d’un dialogue et d’une consultation continus, nous cherchons à valider notre raisonnement et à aligner notre stratégie de développement durable sur les intérêts et les points de vue de l’ensemble des parties prenantes concernées, ainsi qu’à identifier les IRO matériels en nous appuyant sur diverses méthodes. Cette interaction avec les parties prenantes comprend la satisfaction et l’engagement des salariés par le biais des enquêtes Pulse, d’événements dédiés aux investisseurs et de réunions avec les clients et les fournisseurs.

Nos principales parties prenantes sont décrites dans notre politique ESG (veuillez consulter le tableau MDR-P à la p.129 pour plus d’informations) :

Parties prenantes	Points de vue	Intérêts
Clients	Les clients recherchent des produits de haute qualité, sûrs à utiliser et à des prix compétitifs. Les clients accordent également de plus en plus d’importance aux produits durables et respectueux de l’environnement (avec une attention particulière portée au changement climatique et à la biodiversité).	Fiabilité de l’approvisionnement, performance des produits, prix compétitifs, innovation et durabilité.
Investisseurs et actionnaires	Les investisseurs et les actionnaires recherchent un bon retour sur investissement et attendent de Solvay une stabilité financière et une bonne gestion. Les investisseurs et les actionnaires s’intéressent également de plus en plus aux performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (avec une attention particulière portée au changement climatique, à la biodiversité et à la pollution).	Rentabilité, croissance, dividendes, gestion des risques et performance ESG.
Salariés	Les salariés accordent de l’importance à l’équité salariale, aux conditions de travail, aux possibilités de développement professionnel et à l’environnement de travail positif.	Sécurité de l’emploi, rémunération juste, perspectives de carrière, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et lieu de travail sûr et sain.
Communautés	Les communautés situées à proximité des usines chimiques sont préoccupées par les impacts environnementaux et sociaux éventuels. Elles souhaitent également que Solvay soit un voisin responsable et contribue à l’économie locale.	Protection de l’environnement, sécurité, engagement communautaire et développement économique local.
ONG et groupes environnementaux	Les ONG et les groupes environnementaux sont préoccupés par des questions telles que le changement climatique, la pollution et l’impact potentiel des produits chimiques sur la santé humaine et les écosystèmes.	Protection de l’environnement, durabilité, transparence et responsabilité sociale des entreprises.
Gouvernements et autorités de réglementation	Les gouvernements et les autorités de réglementation veillent à ce que les entreprises chimiques opèrent de manière sûre et responsable, en respectant les réglementations en matière d’environnement et de sécurité. Ils encouragent également l’innovation et la croissance économique dans le secteur chimique.	Sécurité publique, protection de l’environnement, développement économique et respect de la réglementation.
Fournisseurs	Les fournisseurs recherchent des relations stables et durables avec Solvay, des prix équitables pour leurs produits et des paiements dans les délais. Ils tiennent de plus en plus compte des questions de durabilité.	Stabilité de l’entreprise, prix équitables, demande fiable et partenariats à long terme.

Les points de vue et les intérêts des principales parties prenantes concernant nos questions de durabilité ont été intégrés dans la DMA. Nous avons également tenu compte de leurs commentaires lors de la définition de notre stratégie de développement durable. À l’avenir, nous continuerons à informer régulièrement notre Comité ESG des points de vue et des intérêts des parties prenantes concernées en ce qui concerne les impacts en matière de durabilité. L’évolution des tendances ou des attentes résultant de l’évaluation « outside-in » est prise en considération dans les mises à jour stratégiques et joue donc un rôle dans l’adaptation de notre modèle économique.

Veuillez consulter la section GOV-2 Informations transmises aux organes d’administration, de direction et de surveillance de l’entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes pour plus d’informations.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

La liste complète et la description des IRO matériels figurent dans les sections ESRS correspondantes de la présente Déclaration de durabilité.

La DMA identifie les IRO matériels relatifs à la durabilité sur la base de nos activités, de nos produits, de nos chaînes de valeur et de notre présence à l'échelle mondiale. Outre les normes par thème de la CSRD, Solvay considère que les éléments suivants sont matériels pour notre stratégie et notre modèle économique.

Matérialité du point de vue financier

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel/ Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	N/A	Risque	Potentiel	Des phénomènes météorologiques extrêmes plus graves et plus fréquents (sécheresses, inondations, vents, températures extrêmes) font peser un risque sur nos actifs et peuvent entraîner des dommages importants et des interruptions d'activité. Ils nécessiteront des mesures d'adaptation.	Monde	Solvay + Amont + Aval	Court terme
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	N/A	Opportunité	Réel	Solvay jouit d'une présence à l'échelle mondiale avec une implantation dans toutes les régions. Le Groupe peut ainsi surmonter les perturbations de la chaîne d'approvisionnement locale dues à des phénomènes météorologiques extrêmes en sécurisant l'approvisionnement de ses clients mondiaux, et ainsi créer un avantage concurrentiel.	Monde	Solvay	Court terme
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	N/A	Risque	Potentiel	L'évolution des réglementations et des politiques locales aura une incidence sur la compétitivité.	UE	Solvay	Court terme
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	N/A	Opportunité	Potentiel	La décarbonation peut contribuer au maintien de notre position de leader sur le marché	Monde	Solvay	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	N/A	Risque	Potentiel	L'augmentation des coûts de l'énergie a un impact sur la compétitivité de Solvay.	Monde	Solvay	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	N/A	Opportunité	Potentiel	Résilience accrue grâce au remplacement des combustibles fossiles volatils importés par des combustibles renouvelables d'origine locale.	Monde	Solvay	Moyen terme
Pollution	Pollution de l'air	N/A	Risque	Potentiel	La sensibilité accrue aux émissions de polluants dans l'air entraîne une augmentation des mesures d'adaptation au sein de nos opérations ainsi que des coûts associés.	Monde	Solvay	Moyen terme
Pollution	Pollution de l'eau	N/A	Risque	Potentiel	La sensibilité accrue aux émissions de polluants dans l'eau entraîne une augmentation des mesures d'adaptation au sein de nos opérations ainsi que des coûts associés.	Monde	Solvay	Moyen terme
Pollution	Pollution de l'eau	N/A	Risque	Potentiel	Un fournisseur de Solvay perd son permis d'exploitation en raison de contraintes environnementales croissantes, et Solvay adopte une solution de remplacement entraînant des surcoûts d'achat.	Monde	Solvay + Amont	Moyen terme
Pollution	Pollution des sols	N/A	Risque	Potentiel	Les déversements accidentels pendant des activités en cours pourraient entraîner d'importants coûts de réparation des dommages et de prévention.	Monde	Solvay	Court terme

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel/ Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Pollution	Substances préoccupantes	N/A	Risque	Potentiel	Les attentes futures concernant les substances préoccupantes (Substances of Concern, SoC) peuvent avoir un impact sur les permis d'exploitation, entraînant ainsi des besoins d'investissement et la fermeture de sites.	Monde	Solvay	Moyen terme
Pollution	Substances extrêmement préoccupantes	N/A	Risque	Potentiel	Mise à jour/évolution de la classification des dangers des substances présentes dans les produits et des émissions en tant que substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern, SVHC) et, par conséquent, soumises à des restrictions d'utilisation.	Monde	Solvay + Amont	Moyen terme
Ressources hydriques et marines	Eau	Prélèvements d'eau	Risque	Potentiel	Les sécheresses sévères entraînent des pénuries d'eau qui affectent les prélèvements d'eau sur nos sites et, par conséquent, nos capacités de production.	Sites situés dans des zones à pénurie d'eau	Solvay	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des terres	Risque	Potentiel	L'utilisation de terres à des fins industrielles dans des zones soumises à des pressions sur la biodiversité conduit à l'inexploitation de terres/sites à l'avenir.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites européens de production de carbonate de soude)	Solvay	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'impact direct sur la perte de biodiversité	Changement d'affectation des terres	Risque	Potentiel	Refus d'extension des opérations en raison de la protection du capital naturel.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites européens de production de carbonate de soude)	Solvay	Moyen terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Dialogue social	Opportunité	Potentiel	Un dialogue social efficace est un catalyseur pour la transformation en cours et l'objectif de réduction des coûts qui y est associé.	Monde	Solvay	Moyen terme
Personnel de l'entreprise	Égalité de traitement et des chances pour tous	Diversité	Opportunité	Potentiel	Les entreprises qui font preuve de diversité et d'inclusion sont plus performantes. Le fait de privilégier l'inclusion pour apporter de nouvelles perspectives et compétences permet de conserver les connaissances et de mener la transformation à bien.	Monde	Solvay	Court terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	Risque	Potentiel	Risque d'implication de Solvay dans un comportement anticoncurrentiel (participation à un cartel, abus de position dominante, etc.).	Monde	Solvay	Long terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	Risque	Potentiel	Le non-respect des règles de contrôle des exportations, de conformité commerciale ou des listes des parties soumises à des sanctions entraîne des préjudices financiers et réputationnels majeurs.	Monde	Solvay	Moyen terme

Matérialité du point de vue de l'impact

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel/ Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	N/A	Impact négatif	Réel	Les émissions de GES contribuent à l'augmentation des phénomènes liés au changement climatique.	Monde	Solvay + Amont + Aval	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	N/A	Impact négatif	Réel	La consommation d'énergie est le principal contributeur à notre impact sur le changement climatique. Elle est responsable de 70% des émissions totales de GES des Scope 1 et 2 en raison de la forte intensité énergétique de nos opérations.	Monde	Solvay	Court terme
Pollution	Pollution de l'air	N/A	Impact négatif	Potentiel	Impact sur les personnes et l'environnement en cas d'émissions de polluants dans l'air.	Monde	Solvay	Court terme
Pollution	Pollution de l'eau	N/A	Impact négatif	Potentiel	Impact sur les personnes et l'environnement en cas d'émissions de polluants dans l'eau.	Monde	Solvay	Court terme
Pollution	Substances extrêmement préoccupantes	N/A	Impact négatif	Potentiel	Impact sur l'environnement et la santé humaine en raison d'une exposition potentielle lors de la production ou d'un incident, ou d'une mauvaise manipulation ou utilisation de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).	Monde	Solvay	Moyen terme
Biodiversité et écosystèmes	Impact sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des terres	Impact négatif	Potentiel	La construction et l'utilisation à long terme des installations (opérations) pourraient entraîner une dégradation des terres et une perte de biodiversité.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites européens de production de carbonate de soude)	Solvay	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'impact direct sur la perte de biodiversité	Changement d'affectation des terres	Impact négatif	Potentiel	Les activités d'extraction risquent d'endommager les écosystèmes.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites européens de production de carbonate de soude)	Solvay	Court terme
Économie circulaire	Déchets	N/A	Impact négatif	Réel	Impact négatif lié aux déchets issus de notre propre production avec valorisation partielle uniquement.	Monde	Solvay	Court terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact positif	Potentiel	L'approche de Solvay en matière de santé et de bien-être de ses salariés (engagement, performance, satisfaction, épanouissement, santé mentale, réduction du stress) vise à avoir un impact positif sur les salariés.	Monde	Solvay	Long terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Dialogue social	Impact positif	Réel	Les interactions constructives entre la direction et les représentants des salariés ont un impact positif sur le bien-être, l'engagement et la satisfaction du personnel.	Monde	Solvay	Court terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Nos salariés sont exposés à des conditions de travail entraînant des problèmes de santé (substances dangereuses, bruit, vibrations, etc.).	Monde	Solvay	Court terme

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réel/ Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident grave potentiel (accident du travail, procédé) dans nos exploitations, mines, carrières et/ou cavités peut provoquer des décès, des blessures irréversibles et/ou des dommages environnementaux.	Monde	Solvay	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident hors site (par ex. transport, entreposage, péage) peut causer des décès ou des dommages environnementaux.	Monde	Solvay + Aval	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Des conditions de travail inadéquates dans les mines de nos fournisseurs peuvent entraîner des blessures ou des accidents mortels parmi leurs salariés.	Pays à risque	Amont	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail	Travail des enfants	Impact négatif	Potentiel	Nos fournisseurs de matières premières peuvent enfreindre les principes des droits de l'homme en ayant recours au travail des enfants dans le cadre de leurs activités.	Pays à risque	Amont	Moyen terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail	Travail forcé	Impact négatif	Potentiel	Nos fournisseurs de matières premières peuvent enfreindre les principes des droits de l'homme en ayant recours au travail forcé dans le cadre de leurs activités.	Pays à risque	Amont	Moyen terme
Conduite des affaires	Protection des lanceurs d'alerte	N/A	Impact positif	Potentiel	La ligne d'assistance éthique ouverte aux partenaires commerciaux externes traite les cas soumis à Solvay et aide à la protection des lanceurs d'alerte.	Monde	Solvay + Amont + Aval	Court terme
Conduite des affaires	Corruption et pots-de-vin	Prévention et détection, notamment par la formation	Impact positif	Réel	La mise en œuvre de pratiques de formation à l'intégrité des affaires a un impact positif en contribuant à prévenir les pratiques de corruption et à réduire les injustices.	Monde	Solvay	Court terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	Impact positif	Potentiel	Les politiques et pratiques de Solvay en matière de conformité et d'intégrité des affaires, ainsi qu'une gouvernance claire au sein du bureau de Conformité, permettent d'éviter les cas de corruption et de pots-de-vin.	Monde	Solvay	Court terme

Effets actuels et prévus sur le modèle économique

Nous procédons à une évaluation annuelle des IRO pour chacune des activités. Au cours de cette évaluation, nous tenons compte des évolutions et des changements qui se sont produits en interne et en externe dans le contexte commercial de Solvay et qui pourraient entraîner l'ajout ou la modification d'IRO pour le Groupe.

Les IRO revus sont utilisés comme intrants pour la mise à jour de la planification stratégique appelée "Plan de Création de Valeur (PCV)", et contribuent par conséquent à ajuster les priorités et les projets stratégiques sélectionnés dans le cadre de ce PCV et dans la mise à jour de la planification financière appelée "Plan à Moyen Terme sur cinq ans (PMT)". Le budget (horizon d'un an) tient compte des effets à court terme des IRO revus. Ce processus global est un exercice conjoint des fonctions centrales et des GBU.

Les politiques, actions et cibles relatives aux IRO revus sont présentées dans chaque section ESRS thématique.

Effets financiers

Notre Groupe s'appuie sur un portefeuille diversifié de sources de financement pour mener à bien sa stratégie de durabilité :

- Nous utilisons la génération interne de liquidités pour financer les projets d'investissement et d'innovation de procédés clés.
- Des investisseurs et des partenaires industriels tiers apportent un soutien financier substantiel à nos autres projets, par exemple nos projets de transition énergétique et de décarbonation.
- Le financement public (notamment les subventions gouvernementales et les crédits d'impôt) joue un rôle crucial dans la réalisation de nos objectifs de développement durable.

Cette approche de financement diversifiée garantit une mise en œuvre solide de notre stratégie globale de développement durable.

Conformément au règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2023/2772, notre Société ne communique pas les informations prescrites par la norme ESRS 2 SBM-3, paragraphe 48(e) sur les impacts financiers escomptés.

Cette approche par étapes nous permet de garantir la précision et la fiabilité des informations financières que nous publions tout en développant des méthodologies solides pour estimer et présenter ces impacts financiers escomptés. Nous nous engageons à améliorer les informations publiées d'année en année et à fournir aux parties prenantes des informations de plus en plus détaillées sur l'incidence des questions de durabilité sur notre situation financière, nos performances et la création de valeur à long terme.

Résilience de la stratégie et du modèle économique

Veuillez consulter les actions présentées dans chacune des sections ESRS.

Notre stratégie et notre modèle économique sont résilients grâce à des initiatives ciblées. Celles-ci portent sur des impacts et des risques matériels identifiés tout en nous permettant de tirer parti des opportunités émergentes de notre industrie.

À titre d'exemple, nous évaluons les actifs et les activités commerciales de Solvay afin de déterminer leur exposition potentielle aux événements de transition à l'aide de notre outil SPM (voir SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur). Ce processus évalue systématiquement les risques et les opportunités en matière de durabilité qui sont associés aux produits de l'entreprise, et ce, tout au long de leur cycle de vie et de leur évaluation sur le marché. Ce processus n'est réalisé qu'à court terme, mais il est mis à profit pour les décisions stratégiques à moyen et à long terme.

6.1.4. Évaluation de la double matérialité (DMA)

IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels

Veuillez consulter la description spécifique de l'IRO-1 dans les chapitres ESRS.

Veuillez consulter SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique RSE.

Pour examiner les questions de durabilité matérielles, nous avons mené une évaluation structurée de la double matérialité conformément aux exigences de la directive CSRD et de la norme ESRS 1. Nous avons suivi une approche en cinq étapes :

1. Définition du périmètre et de l'objectif	2. Identification des thèmes ESG et des IRO	3. Évaluation de la matérialité des IRO	4. Validation des résultats de l'évaluation de la double matérialité	5. Documentation du processus et des résultats
Nous avons revu le périmètre de l'évaluation, les principales activités, la chaîne de valeur et certaines parties prenantes.	Nous avons organisé des réunions avec des experts internes dans le cadre de cet examen annuel afin d'identifier les nouveaux IRO et de les compléter par une analyse comparative avec les DMA et les IRO de nos pairs.	Nous avons cartographié la matérialité du point de vue de l'impact et du point de vue financier de chaque IRO nouvellement identifié, reformulé les IRO existants le cas échéant, et noté les IRO pour sélectionner ceux qui sont matériels.	Nous avons fait valider les résultats de la DMA par les organes de validation : ELT, Comité d'Audit et des Risques, Comité ESG et Conseil d'administration.	Nous avons rédigé le rapport de matérialité et préparé les pièces justificatives détaillées prêtes à être certifiées.

Dans le cadre de la DMA, nous avons également identifié les impacts (inside-out) et les risques et opportunités (outside-in) pour chacune des normes de reporting ESRS, ainsi que toutes les interdépendances pertinentes. Nous avons évalué les risques et opportunités qui étaient liés à des impacts, des dépendances ou d'autres facteurs de risque.

Nous avons ensuite évalué la matérialité des IRO. Nous les avons classés comme matériels ou non. Un thème était identifié comme matériel lorsqu'au moins un IRO sous-jacent était classé comme tel. Les résultats mis à jour de la DMA ont été évalués par des experts internes et par le Comité interne de pilotage du projet CSRD, recommandés pour approbation par l'ELT, le Comité d'Audit et des Risques, le Comité ESG, et approuvés par le Conseil d'administration.

Paramètres d'entrée

La DMA a couvert l'ensemble des activités et des zones géographiques de Solvay associées à des chaînes de valeur. Les sources d'information de l'entreprise ont été collectées dans le cadre de consultations avec les principaux acteurs internes. Les données et documents accessibles au public ont également été pris en considération (presse, rapports sectoriels, documents de recherche, etc.). En l'absence d'informations directes, des estimations et/ou des hypothèses ont été utilisées, décrites avec précision et expliquées.

Présentation du processus d'évaluation des impacts

L'évaluation de chaque impact négatif sur la société et l'environnement repose sur l'ampleur, l'étendue, la remédiabilité et la probabilité. Pour l'impact positif, le critère de remédiabilité est exclu. Des critères détaillés d'évaluation des impacts ont été définis en tenant compte des thèmes E, S et G au sein de nos propres opérations et de notre chaîne de valeur. Une note de 1 à 5 a été attribuée, en considérant l'option la plus appropriée pour chaque critère d'évaluation et pour chaque impact.

Une échelle à cinq niveaux a été définie pour chaque critère. Pour les impacts positifs et négatifs, les notes ont été normalisées de manière à ce que la note maximale soit de 15. La sélection de l'option la plus appropriée pour la probabilité a donné lieu à un facteur de probabilité compris entre 1 (très élevée) et 0,6 (très faible). La note totale pour la matérialité du point de vue de l'impact est obtenue en multipliant la somme des notes de gravité par le facteur de probabilité, et a été comparée à un seuil de matérialité de 8. Les impacts ayant une note égale ou supérieure à 8 sont considérées comme matérielles.

Présentation du processus d'évaluation des risques et opportunités

Veillez consulter le chapitre 5. Gestion des risques.

Le cadre d'évaluation des risques et opportunités ESG dans le cadre de la DMA a été aligné sur (1) l'approche de Gestion des Risques d'Entreprise (GRE) utilisée par le Groupe pour les risques et (2) complété par notre exercice de revue stratégique appelé « Plan de création de valeur » pour les opportunités :

- L'ampleur et la nature des effets ont été alignées sur les échelles de gravité et sur les seuils de la GRE.
- La probabilité a été déterminée selon des critères qualitatifs d'évaluation de la probabilité, en considérant les horizons du cycle de gestion comme référence pour les seuils.

Cinq options potentielles ont été envisagées, tant du point de vue de l'ampleur que de la probabilité. En fonction de l'option choisie, les risques et opportunités ont été classés en cinq catégories. Concrètement, une note de 1 à 5 a été attribuée à l'ampleur de l'impact financier. Pour le facteur de probabilité, des valeurs identiques à celles utilisées pour la probabilité des impacts potentiels ont été appliquées. La note totale de la matérialité du point de vue financier est obtenue en multipliant le score de l'ampleur de l'impact financier par le facteur de probabilité. Les risques et opportunités dont la note totale est égale ou supérieure à 3 sont considérés comme matériels.

Les procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont intégrées dans le processus GRE global de Solvay, et utilisées pour évaluer le profil de risque global et les processus de gestion des risques du Groupe. Les critères d'évaluation de la probabilité et de l'ampleur de l'impact financier des risques ESG sont alignés sur la méthodologie GRE de Solvay. L'équipe GRE a été impliquée de manière active tout au long de la DMA, et les résultats de cette évaluation ont été intégrés dans le référentiel GRE.

Processus décisionnel

Le processus décisionnel et les procédures de contrôle interne correspondantes impliquent de multiples experts et organes au sein de Solvay. La DMA est validée à différents niveaux de l'organisation, notamment par l'ELT, le Comité ESG et le Conseil d'administration. Les auditeurs externes procèdent également à une revue de la DMA et des IRO connexes dans le cadre de la vérification de la Déclaration de durabilité.

Intégration dans la planification stratégique et le processus global de gestion des risques

Les résultats des évaluations des risques et des opportunités sont intégrés dans la planification stratégique.

Les risques ESG sont traités de la même manière que les autres risques. Les risques les plus importants sont gérés avec diligence et des mesures d'atténuation des risques sont mises en place.

Changements par rapport à la période de référence précédente

Au cours du premier semestre 2025, Solvay a réexaminé sa DMA afin d'en vérifier la pertinence et la robustesse. Ce réexamen a pris en compte les évolutions opérationnelles et organisationnelles, les mises à jour du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur, les développements en matière de gestion des risques, les retours des parties prenantes, les évolutions réglementaires et du marché, ainsi que les résultats d'analyses comparatives externes (benchmarking) par rapport aux pairs et aux normes applicables. Nous avons également réévalué les impacts (positifs et négatifs, réels et potentiels), les risques et les opportunités à la lumière des nouvelles données disponibles et des hypothèses prospectives.

Sur la base de cette revue annuelle exhaustive, nous avons conclu que le prélèvement d'eau est devenu un enjeu matériel plutôt que la consommation d'eau.

Pour les thématiques et sous-thématiques matérielles autres que l'eau, les conclusions de la DMA de l'exercice précédent restent valables et appropriées pour l'exercice de reporting actuel. Nous n'avons identifié aucun changement significatif affectant notre évaluation.

À l'issue de notre revue annuelle, des impacts et des risques associés à la pollution historique des sols ont été identifiés. Solvay gère cette pollution conformément aux exigences réglementaires environnementales. Par conséquent, ces thématiques ne sont pas incluses dans la Déclaration de durabilité, mais figurent dans la section 5.2.11. Risques liés aux passifs d'activités historiques du chapitre Gestion des risques, ainsi que dans les notes F31 Provisions et F36 Passifs éventuels et garanties financières des états financiers.

IRO-2 Résultat de l'évaluation de la double matérialité

Veillez consulter l'Annexe 1 (p. 198) qui présente une liste des points de données dérivés d'autres actes législatifs de l'Union.

La DMA définit les enjeux matériels d'une organisation, y compris ses propres opérations et la chaîne de valeur en amont et en aval. Une fois qu'un IRO devient matériel pour un sous-thème, ce dernier et le thème associé le deviennent aussi aux fins du reporting. Nos thèmes matériels sont les suivants :



La table des matières énumère les exigences de publication utilisées pour préparer la Déclaration de durabilité après l'évaluation de la matérialité, en précisant les pages ou les paragraphes où ces informations apparaissent. L'annexe 1 comprend un tableau des points de données dérivés d'autres législations européennes qui indique leur emplacement dans la Déclaration de durabilité et identifie les points de données non matériels.

MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels

Toutes les politiques énumérées dans la Déclaration de durabilité sont reprises ici. L'ELT est responsable de leur mise en œuvre. Elles sont disponibles sur le site web et l'intranet de Solvay, et sont donc accessibles à toutes nos parties prenantes.

Politique	Contenu	Périmètre
Responsabilité sociale des entreprises	Notre engagement à promouvoir une chaîne de valeur durable et responsable.	Chaîne de valeur
Responsible Care	Cette politique met l'accent sur les personnes (sécurité) et sur l'environnement (pollution, déchets, impact environnemental, y compris le product stewardship tout au long de leur cycle de vie).	Solvay
Changement climatique Émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) et énergie	Réduction des émissions (in)directes, efficacité énergétique dans le cadre du contrôle opérationnel.	Solvay
Changement climatique Émissions de gaz à effet de serre (Scope 3)	Réduction des émissions du Scope 3 et méthodes de calcul.	Chaîne de valeur
Changement climatique Risques physiques	Identification et atténuation des risques physiques liés au changement climatique sur les activités de Solvay.	Solvay
Changement climatique Transition de l'entreprise	Identification et atténuation des opportunités et risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.	Chaîne de valeur
Gestion de l'environnement	Gestion de la pollution, de l'eau et des déchets.	Solvay 13 sites Solvay prioritaires pour l'eau
Conservation et restauration de la biodiversité	Mesurer, agir et suivre nos progrès en matière de conservation et de restauration de la biodiversité.	16 sites Solvay prioritaires
Santé et sécurité	Notre engagement en faveur de la santé et la sécurité, de la réduction des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes.	Opérations de l'entreprise, y compris les sous-traitants
Dialogue social	Notre accord mondial avec une fédération syndicale et un organe représentatif mondial pour notre engagement en faveur d'un environnement collaboratif.	Solvay
Politique de rémunération	Rémunération des cadres : mécanisme de rémunération variable à court terme ; mécanisme de rémunération variable à long terme ; plan mondial de participation au bénéfice.	Solvay
Diversité, équité et inclusion	Lignes directrices et principes visant à garantir une culture et un lieu de travail inclusifs.	Solvay
Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs	Ce code traite de la conformité légale en matière d'intégrité des affaires (notamment la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts et le droit de la concurrence), de la confidentialité, du respect des droits de l'homme, de la protection de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la communication avec les salariés des fournisseurs et les sous-traitants.	Chaîne de valeur
Droits de l'homme	Droits de l'homme et éthique commerciale tout au long de la chaîne de valeur.	Chaîne de valeur
Code d'Intégrité des Affaires	Le code aborde des sujets tels que les pots-de-vin, la corruption, les paiements de facilitation, les cadeaux et les invitations à des événements (y compris dans les relations avec des représentants de l'État), les conflits d'intérêts, le commerce international, la concurrence loyale et les contributions politiques.	Solvay
Conflits d'intérêts	Règles, principes et lignes directrices visant à éviter et à divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel ou toute apparence de conflit d'intérêts.	Solvay
Lutte contre les pots-de-vin et la corruption	Notre engagement à prévenir et à éliminer les pots-de-vin et la corruption.	Solvay
Speak Up	L'engagement de Solvay en faveur d'un comportement éthique et conforme dans lequel les parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations ou de violations potentielles.	Chaîne de valeur
Politique sur les cadeaux, les divertissements, les dons caritatifs et le parrainage	Règles et procédures relatives à l'échange de cadeaux et d'invitations à des événements, aux dons et au parrainage d'événements.	Solvay
Politique de conformité aux règles commerciales du Groupe	Notre approche pour garantir le respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce international, de contrôle des exportations, de sanctions économiques, d'opérations douanières et de lutte contre le boycott.	Chaîne de valeur
Droit de la concurrence	Principes et règles visant à s'assurer que les salariés respectent les lois antitrust et le droit de la concurrence. Ils interdisent toute action susceptible de limiter une concurrence libre et équitable, comme les accords anticoncurrentiels, l'abus de position dominante sur le marché et le partage de certaines informations sensibles.	Chaîne de valeur
Achats durables	Intégration des considérations environnementales, sociales et éthiques dans la sélection et la gestion des fournisseurs pour garantir un approvisionnement responsable et soutenir les objectifs de durabilité à long terme.	Amont

6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

6.2.1. Changement climatique

6.2.1.1. IRO liés au climat

E1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Veuillez consulter SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

Solvay a identifié plusieurs risques et opportunités matériels liés au climat, qui ont des implications stratégiques pour le Groupe, et qui sont classés en deux catégories principales : les risques physiques liés au changement climatique et les risques et opportunités de transition liés au changement climatique.

Risques physiques liés au changement climatique

Les risques physiques sont associés aux impacts directs du changement climatique sur les activités et les actifs de Solvay. Ces risques comprennent des risques aigus tels que les cyclones, les ouragans, les inondations, les sécheresses et les incendies, ainsi que des risques chroniques tels que les vagues de chaleur et l'élévation du niveau de la mer.

En 2022, Solvay a mené une analyse de la résilience aux risques physiques couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, qui inclut tous les pays où Solvay possède un site, les 25 principaux pays en termes d'achats et les 25 principaux pays en termes de chiffre d'affaires.

L'analyse s'est appuyée sur le scénario climatique du **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)**, en tenant compte des différentes trajectoires représentatives de concentration (RCP) et trajectoires socio-économiques partagées (SSP). Les scénarios suivants ont été comparés à un scénario de référence du « cours normal des activités », sur trois horizons temporels (2030, 2050 et 2100), en tenant compte des changements dans la fréquence des dangers par pays, des vulnérabilités sectorielles et des scores de risque basés sur la répartition statistique mondiale par danger :

- **> 4 °C de réchauffement climatique** (correspondant aux trajectoires RCP 8.5 et SSP5-8.5 du GIEC), et
- **3 °C de réchauffement climatique** (correspondant aux trajectoires RCP 4.5 et SSP2-4.5 du GIEC).

L'analyse a conclu que :

- La chaîne de valeur en amont de Solvay est vulnérable aux inondations qui augmenteront jusqu'en 2050 dans le scénario 3 °C et le scénario > 4 °C. Ce risque est présent dans toutes les régions.
- La chaîne de valeur en aval de Solvay est vulnérable aux inondations qui augmenteront jusqu'en 2050 dans le scénario 3 °C et le scénario > 4 °C. Ce risque est notamment présent pour les pays de la zone Asie-Pacifique dans tous les scénarios.
- En ce qui concerne les activités propres de Solvay, les pays d'Asie-Pacifique sont généralement exposés à un risque plus élevé pour toutes les catégories de dangers, notamment les cyclones tropicaux. Les États-Unis et le Brésil sont également des pays à haut risque. Les inondations augmentent fortement jusqu'en 2050 dans toutes les régions et tous les scénarios.

L'analyse a par conséquent été complétée par une analyse quantitative axée sur quatre sites Solvay à forte marge de contribution (en incluant les impacts indirects sur d'autres sites), à savoir : Green River (Wyoming, États-Unis), Paulínia (Brésil), Linne Herten (Pays-Bas) et Devnya (Bulgarie). Cette analyse quantitative excluait les autres sites de Solvay ainsi que la chaîne de valeur en amont et en aval. L'analyse quantitative a conclu que les niveaux de risque globaux et les dommages potentiels resteraient modérés : dans tous les scénarios, les tempêtes convectives à Green River ont été identifiées comme présentant un risque élevé, tandis que les inondations à Paulínia ont été évaluées comme présentant un risque modéré jusqu'en 2050. Dans la région de Devnya, les vagues de chaleur sont évaluées comme présentant un risque modéré en 2030 et un risque élevé en 2050.

Risques et opportunités de transition liés au changement climatique

Les risques et opportunités de transition sont associés au passage à une économie bas carbone et aux évolutions de la réglementation, du marché et des technologies qui accompagnent cette transition.

Solvay a effectué une analyse spécifique des risques et opportunités de transition en 2022 et 2023, en se concentrant sur trois business units : Soda Ash & Derivatives, Peroxides et Special Chem, qui représentaient 73% du chiffre d'affaires de Solvay en 2022.

L'analyse a évalué les impacts potentiels à l'horizon 2030 et 2050 de l'adoption de nouvelles technologies, des dynamiques de marché, des changements politiques et réglementaires, et de l'engagement de la chaîne d'approvisionnement.

Les scénarios suivants proposés par l'**Agence internationale de l'énergie (AIE)** ont été pris en considération :

- Le **scénario à 1,5 °C**, représentant une trajectoire de réchauffement climatique limité à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels (scénario « Net Zero Emissions » 2021 de l'AIE)
- Le **scénario à 3 °C**, représentant une trajectoire avec des émissions de GES plus élevées et des incidences plus importantes sur le changement climatique (scénario déclaré par l'AIE en 2021)

L'analyse a évalué les incidences potentielles de l'adoption de nouvelles technologies (les investissements dans de nouvelles technologies à faibles émissions, y compris l'adoption de l'hydrogène vert et l'abandon progressif du charbon, ont été évalués pour leurs implications financières), de la dynamique du marché (adaptation à l'évolution du comportement des clients sur des marchés tels que l'électronique et le bâtiment), des changements de politique et de réglementation (réglementations et actions visant à limiter les émissions de CO₂, telles que l'augmentation des taxes sur le carbone, l'interdiction des moteurs à combustion interne, l'obligation d'utiliser certains types de carburant et le renforcement des normes environnementales), et l'engagement de la chaîne d'approvisionnement (l'analyse comprend une évaluation de l'engagement et de la collaboration avec les fournisseurs dans la gestion des risques et des opportunités liés au climat) sur deux horizons temporels, 2030 et 2050. Les hypothèses relatives à la variation des prix des coûts et des volumes et au potentiel d'adaptation ont été tirées des modèles du consultant, qui nous a aidés à mener cette analyse. L'ampleur des incidences de ces différents facteurs est résumée dans le tableau ci-dessous. Ils sont qualifiés sur une échelle qualitative allant de (-3) pour les plus graves à (+3) pour les plus favorables :

Vecteurs d'incidence financière		Scénario à 1,5 °C	Scénario à 3 °C
Technologies	Hydrogène vert	(-2)	0
	Suppression progressive du charbon	+2	+1
	Pétrole et gaz	+1	(-2)
Marché	Électronique	+2	+2
	Automobile	(-2)	+1
	Bâtiment	+2	+1
Politique	Prix du CO ₂	(-3)	(-2)
Réputation	Réduction des émissions de CO ₂	+2	+1
	Engagements de la chaîne d'approvisionnement	+1	+1

L'analyse a confirmé que la transition vers une économie à bas carbone présente à la fois des risques et des opportunités pour Solvay. Dans l'ensemble, la stratégie et le modèle économique de Solvay sont bien positionnés pour gérer les risques identifiés liés au climat et capitaliser sur les opportunités, et assurer ainsi la durabilité et la compétitivité du Groupe. Le portefeuille d'activités de Solvay est perçu comme robuste, les facteurs positifs l'emportant sur les facteurs négatifs.

En plus des analyses de résilience à l'adaptation au changement climatique réalisées en 2022 et 2023, Solvay met en œuvre des processus récurrents pour continuer à identifier et évaluer les risques physiques liés au changement climatique, ainsi que les opportunités et risques de transition. Ces processus récurrents nous permettent d'appréhender les zones d'incertitude de ces analyses de résilience, ainsi que les dernières tendances de la réglementation et du marché.

Pour plus d'informations sur les processus récurrents, veuillez consulter E1 IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat.

Les impacts, les risques et les opportunités à court, moyen et long terme liés au changement climatique sont intégrés dans notre stratégie et notre modèle économique, y compris l'allocation de ressources pertinentes pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation telles que la modernisation, le redéploiement ou la mise hors service d'actifs existants, la modification de notre portefeuille de produits et de services, la reconversion de notre personnel et l'accès au financement à un coût abordable.

Pour plus d'informations sur les mesures d'atténuation et les ressources, veuillez consulter les sections E1-3 dans 6.2.1.2. Adaptation au changement climatique et 6.2.1.3. Atténuation du changement climatique

E1 IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat

Veuillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

Risques physiques liés au changement climatique

En plus de l'analyse de résilience aux risques physiques réalisée en 2022 sur l'ensemble de la chaîne de valeur (voir la section E1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique), nous identifions et évaluons en permanence les risques physiques liés au changement climatique en collaboration avec notre assureur mutualiste "FM", une société indépendante spécialisée dans l'assurance de biens qui effectue des visites sur site et combine des données d'ingénierie avec des informations sur le changement climatique pour préparer à notre intention un rapport annuel sur les risques liés au changement climatique. Ce rapport évalue les risques aigus et chroniques sur les sites de Solvay à travers trois scénarios climatiques et deux horizons temporels (2030 et 2050), en tenant compte de la durée de vie à long terme de nos actifs. Les informations fournies par FM sont essentielles pour nous aider à identifier et évaluer nos risques physiques liés au changement climatique, et à construire un avenir plus résilient pour notre organisation.

FM identifie les risques liés au changement climatique en envisageant des scénarios climatiques à fortes émissions. L'entreprise utilise trois trajectoires RCP différentes pour décrire l'évolution future de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère et son incidence sur les températures mondiales :

- **Scénario climatique bas (RCP 2.6)** : ce scénario limite le forçage radiatif à 2,6 W/m² et exige des efforts considérables au niveau mondial pour réduire les émissions de GES.
- **Scénario climatique intermédiaire (RCP 4.5)** : ce scénario prévoit une stabilisation des émissions de GES d'ici 2050, suivie d'une baisse.
- **Scénario climatique élevé (RCP 8.5)** : ce scénario suppose une augmentation continue des émissions de GES. C'est le scénario le plus pessimiste.

FM a identifié les risques physiques liés au changement climatique qui peuvent causer des dommages aux actifs de Solvay et entraîner des interruptions d'activité. Les risques physiques identifiés sont définis ci-dessous :

- Précipitations extrêmes : l'augmentation du nombre ou de l'intensité des précipitations extrêmes rendra plus probables les inondations sur nos sites. Un site est exposé s'il est situé dans une zone de crue centennale ou cinq-centennale selon l'évaluation d'un ingénieur en risques.
- Vent : l'augmentation de la vitesse du vent peut endommager les toits, les équipements en toiture et compromettre l'enveloppe du bâtiment. Les dommages causés par le vent peuvent résulter de plusieurs phénomènes atmosphériques comme les tempêtes tropicales, les tempêtes hivernales, les orages et les tornades. Un site est exposé s'il est situé dans une zone d'Évaluation de Plein Vent ou dans une région où la vitesse du vent sur 100 ans est supérieure à 160 km/h, d'après les données techniques actuelles sur les risques ou les cartes des vents.
- Température : les chaleurs extrêmes provoquent un stress thermique sur les équipements extérieurs, augmentent le besoin de climatisation/refroidissement et peuvent saturer le réseau électrique. Ces facteurs augmentent la probabilité de dommages physiques ou d'interruption des activités sur nos sites. Les sites exposés sont situés dans une région où les changements futurs de température/sécheresse dépassent le 75e centile des projections du modèle climatique mondial pour l'un des trois scénarios de changement climatique et sur la base de la période choisie (à l'horizon 2030 ou 2050).
- Sécheresse : une sécheresse intense ou prolongée dans certaines régions du monde où se trouvent nos sites peut entraîner une diminution des ressources en eau nécessaires à notre production, augmenter les risques opérationnels et de sécurité, et provoquer plus d'incendies de forêt. Les sites exposés sont définis de la même manière que pour la température.
- Élévation du niveau de la mer : l'élévation du niveau de la mer, associée à des tempêtes potentiellement violentes, augmente le risque d'inondation côtière. Les sites Solvay exposés sont ceux situés dans une zone d'inondation côtière telle que déterminée par les données d'ingénierie des risques (si disponibles) ou dans une zone côtière de faible altitude (définie comme une région dont l'élévation du terrain est inférieure à 10 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer et située à moins de 100 kilomètres de la ligne côtière la plus proche).

Ces risques sont évalués en fonction de l'exposition des installations de Solvay à ces dangers, sur la base des données issues des visites d'ingénierie des risques, des cartes des risques naturels et des données des modèles climatiques globaux.

Un site exposé est une installation assurée et visitée par les ingénieurs en risques de FM au cours des cinq dernières années, et qui est exposée à au moins l'un des cinq périls climatiques énumérés ci-dessus selon les informations provenant de la visite de l'ingénieur en risques, les cartes des risques naturels et les données des modèles climatiques globaux.

En 2025, FM a investi massivement dans ses capacités liées au changement climatique. Par conséquent, la liste des actifs exposés de Solvay à l'horizon 2030 et 2050 a évolué comme suit :

Exposition						
Site	Pays	Précipitations extrêmes	Vent	Température	Sécheresse	Élévation du niveau de la mer
Curitiba	Brésil	X	X	X		
Paulínia	Brésil	X		X		
Devnya	Bulgarie			X	X	
Coronel	Chili				X	
Liyang	Chine	X				
Qingdao	Chine	X				
Quzhou	Chine	X				
Collonges	France			X		
Bernburg	Allemagne	X				
Livourne	Italie			X	X	
Massa	Italie			X	X	
Rosignano	Italie			X	X	
Anan	Japon	X				
Gunsan	Corée du Sud					X
Chicago Heights	États-Unis	X				
Deer Park	États-Unis	X				
Parachute	États-Unis	X				

Risques et opportunités de transition liés au changement climatique

En plus de l'analyse des risques et opportunités de transition réalisée en 2022 et 2023, Solvay a développé un processus récurrent appelé Sustainable Portfolio Management (SPM) qu'elle exécute pour identifier et évaluer en permanence les risques et opportunités de transition liés au changement climatique.

Ce processus implique une évaluation systématique des risques et des opportunités de durabilité associés aux produits de Solvay tout au long de leur cycle de vie et de leur application sur le marché, en se concentrant particulièrement sur l'impact environnemental de leur fabrication et sur les avantages ou les défis potentiels auxquels ces produits peuvent être confrontés sur le marché en raison des tendances en matière de durabilité. Nous utilisons également la méthodologie SPM pour évaluer les projets et les investissements.

6.2.1.2. Adaptation au changement climatique

Risques physiques liés au changement climatique

E1-2 Politique relative aux risques physiques

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Solvay a élaboré une politique pour gérer ses risques physiques matériels liés au changement climatique (définition au début de cette section sur E1).

Cette politique vise à identifier, évaluer et atténuer les risques physiques liés aux incidences naturelles du changement climatique sur les activités propres de Solvay, en veillant au respect des objectifs de durabilité de la Société et des exigences réglementaires.

Cette politique s'applique de manière universelle à toutes les entreprises du groupe Solvay et concerne les sites actifs dans toutes les régions.

Elle implique un acteur de la chaîne de valeur, notre assureur mutualiste FM.

La responsabilité de cette politique incombe à l'ELT, comme expliqué dans la section relative à la Gouvernance d'Entreprise. L'ELT assume ici la responsabilité finale de la validation de la politique, avec des examens périodiques menés en collaboration avec le service Assurance et prévention afin de maintenir son efficacité et sa pertinence d'un point de vue opérationnel.

Solvay s'engage à respecter les normes et les réglementations qui soutiennent ses objectifs en matière de changement climatique.

Pour les MDR-P, en ce qui concerne le périmètre, la publicité et l'interaction avec les parties prenantes, veuillez consulter le tableau MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

E1-3 Actions et ressources liées aux risques physiques

À l'issue de ses évaluations, FM a émis 12 recommandations actives sur le climat visant à maintenir un solide programme d'intervention d'urgence et de secours des équipements axé sur la sécurité et la prévention des sinistres, à élaborer des mesures pour adapter les actifs et les opérations à la résilience climatique, et à intégrer la résilience climatique dans la planification et la conception des infrastructures grâce à une revue systématique des projets. En outre, tous les projets des sites sont soumis à une revue préalable des ingénieurs en risques de FM afin d'intégrer une protection adéquate. L'emplacement des projets et des acquisitions de terrains vierges est évalué dès la phase initiale.

Nous avons mis en œuvre des protections anti-inondation permanentes, notamment des digues, pour les services publics et les bâtiments stratégiques de nos sites de Paulínia, Torrelavega et Qingdao, qui pourraient être exposés à des précipitations extrêmes et à des inondations à l'avenir. En 2025, d'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne les inondations à Rheinberg et Rosignano.

Besoins humanitaires liés au changement climatique

Solvay entend soutenir les personnes qui subissent les conséquences majeures du changement climatique.

En 2025, Solvay a lancé officiellement son nouveau programme de solidarité en partenariat avec le Fonds Ernest Solvay, hébergé par la Fondation Roi Baudouin. Le programme soutient notamment les salariés et les communautés qui subissent les conséquences majeures d'un événement humanitaire de grande ampleur lié au changement climatique. Le Fonds Ernest Solvay œuvre en complément du « Hannon Fund for Employees », une organisation philanthropique établie de longue date dont les statuts ont été étendus en 2023 pour venir en aide aux salariés et aux communautés souffrant de difficultés liées au changement climatique à proximité de nos sites industriels. En 2024, le groupe Solvay s'est engagé à injecter 2 millions d'euros sur cinq ans dans ce nouveau « Programme de solidarité Solvay ».

En novembre 2024, la mine Spruce Pine de Sibelco, un partenaire commercial de longue date aux États-Unis, a été sévèrement touchée par l'ouragan Helen. Au premier trimestre 2025, le groupe Solvay et le Hannon Fund ont fait deux dons financiers d'un montant de 25 000 US dollars chacun, au fonds spécialement créé par Sibelco pour soutenir la communauté environnante en cette période difficile. En 2024, le groupe Solvay et le Fonds Ernest Solvay ont fait un don financier au fonds spécial créé dans l'État du Rio Grande do Sul afin de venir en aide aux personnes touchées par la pire crise climatique jamais vue dans l'histoire du Brésil. Les bénévoles de Solvay ont également mené des campagnes de collecte d'eau potable, de denrées non périssables, de vêtements et d'articles d'hygiène, qui ont été livrés aux personnes dans le besoin par nos sociétés de transport partenaires.

E1-4 Cibles et indicateurs liés aux risques physiques

Nous nous engageons à contrôler l'efficacité de nos politiques et actions en matière de durabilité par rapport à nos risques matériels. Solvay utilise différents processus à cette fin, notamment des examens complets des politiques, des analyses stratégiques et des indicateurs.

→ Solvay alimente une matrice de résilience solide à l'échelle du Groupe et donne la priorité aux recommandations visant à améliorer l'indice de résilience de chaque site sur la base des informations fournies par notre assureur mutuel FM. Solvay s'est fixé pour objectif d'amener tous les sites à un minimum de 50% d'indice de résilience d'ici 2025 et 75% d'indice de résilience d'ici 2028.

Matrice de résilience	Sites	Pays
Indice de résilience supérieur à 75%	Curitiba	Brésil
	Devnya	Bulgarie
	La Rochelle	France
	Bad Wimpfen	Allemagne
	Rheinberg	Allemagne
	Linne Herten	Pays-Bas
	Torrelavega	Espagne
	Map Ta Phut AIE	Thaïlande
	Deer Park	États-Unis
	Green River	États-Unis
Indice de résilience entre 50% et 75%	Autres sites Solvay	
Indice de résilience inférieur à 50%	Paulinia	Brésil

En 2025, cinq sites supplémentaires ont atteint un indice de résilience de plus de 75% (Devnya, La Rochelle, Rheinberg, Linne Herten et Torrelavega), et rejoignent ainsi les cinq sites qui étaient au-dessus de ce seuil en 2024 (Curitiba, Bad Wimpfen, Map Ta Phut AIE, Deer Park et Green River). Le site de Paulinia devrait parvenir à un indice de résilience de 50% en 2026.

Risques et opportunités de transition liés au changement climatique

E1-2 Politiques relatives aux risques et opportunités de transition

Veuillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Solvay a élaboré une politique pour gérer ses risques et opportunités de transition matériels liés à l'adaptation au changement climatique (définition au début de cette section sur E1).

Cette politique vise à identifier, évaluer et atténuer les risques, et à saisir les opportunités commerciales liées à la transition vers une économie bas carbone tout au long de la chaîne de valeur, tout en veillant au respect des objectifs de durabilité de la Société et des exigences réglementaires.

Cette politique s'applique de manière universelle à toutes les entreprises du groupe Solvay et concerne les sites actifs dans toutes les régions.

Jusqu'ici, elle n'implique pas d'autres parties prenantes de notre chaîne de valeur.

La responsabilité de cette politique incombe à l'ELT, comme expliqué dans la section relative à la Gouvernance d'Entreprise. L'ELT assume à cet égard la responsabilité finale de la validation de la politique, avec des examens périodiques menés en collaboration avec le service Durabilité afin de maintenir son efficacité et sa pertinence d'un point de vue opérationnel.

Solvay s'engage à respecter les normes et réglementations qui soutiennent nos objectifs en matière de changement climatique.

Pour les MDR-P, en ce qui concerne le périmètre, la publicité et l'interaction avec les parties prenantes, veuillez consulter le tableau MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

E1-3 Actions et ressources liées aux risques et opportunités de transition

Pour les actions et ressources liées à la décarbonation et à la transition énergétique de Solvay, veuillez consulter la section consacrée à l'Atténuation du changement climatique.

Les conclusions du Sustainable Portfolio Management (SPM) sont intégrées dans les processus décisionnels stratégiques et opérationnels, afin de garantir des décisions éclairées pour un avenir durable. Solvay peut ainsi anticiper les événements de transition et les risques et opportunités qui y sont associés, par exemple :

- Exigences en matière d'efficacité énergétique et d'isolation thermique des bâtiments : augmentation de la demande de verre et de carbonate de soude.
- Électrification des véhicules : augmentation de la demande de carbonate de soude utilisé dans l'extraction minière et la production de carbonate de lithium pour les batteries Li-ion des véhicules électriques. En outre, lorsqu'elle est ajoutée à un pneu, notre silice spéciale pour véhicules électriques augmente l'autonomie des batteries jusqu'à 10%, sans compromis sur l'usure, en combinant les meilleures technologies, tout en améliorant la durée de vie et la performance en matière de sécurité liée à l'adhérence des pneus. Nous développons également une technologie permettant de séparer les terres rares destinées à la production de solutions innovantes pour les aimants permanents, qui sont essentiels pour le marché des véhicules électriques et les applications d'énergie propre comme l'énergie éolienne. En 2025, l'Europe et les États-Unis ont réalisé d'importants progrès dans le développement de plateformes régionales visant à encourager des chaînes de valeur de terres rares plus autonomes et plus durables pour les aimants permanents. Nous investissons dans notre usine de La Rochelle (France) pour contribuer à ces initiatives stratégiques.

En outre, nous soutenons la transition énergétique européenne avec nos cavernes de sel, qui offrent une solution à grande échelle, durable et facilement déployable pour le stockage des énergies propres sous forme d'air comprimé ou d'hydrogène.

E1-4 Cibles et indicateurs liés aux risques et opportunités de transition

Nous nous engageons à contrôler l'efficacité de nos politiques et actions en matière de durabilité par rapport à nos risques et opportunités de transition matériels. Solvay utilise différents processus à cette fin, notamment des examens complets des politiques, des analyses stratégiques et des indicateurs.

Pour que nos produits chimiques essentiels puissent prospérer dans le contexte de la transition vers une économie bas carbone, nous nous sommes notamment fixé des objectifs de décarbonation et de transition énergétique.

Pour les objectifs liés à la décarbonation et à la transition énergétique, veuillez consulter la section dédiée à l'Atténuation du changement climatique.

Le processus Sustainable Portfolio Management (SPM) identifie les « solutions », les « potentiels », les « transitions » ou les « défis » selon les impacts, les risques et les opportunités d'un produit spécifique dans une application spécifique :

- Les « solutions » contribuent de manière significative à la performance environnementale des clients tout en ayant une faible empreinte environnementale au niveau de leur fabrication.
- Les « potentiels » peuvent devenir des solutions si l'empreinte environnementale de leur fabrication, qui n'est actuellement ni élevée ni faible, est réduite. Les clients ont besoin de ces produits pour maintenir leur performance environnementale.
- Les « transitions » identifient des défis environnementaux modérés pour la fabrication et les applications des clients.
- Les « défis » sont soumis à des signaux négatifs forts du point de vue des tendances du marché en matière de durabilité ou l'empreinte de la fabrication, ce qui réduit les revenus escomptés au fil du temps.

La répartition du chiffre d'affaires net sous-jacent de Solvay par SPM est présentée ci-dessous :

Évaluation SPM (en % du chiffre d'affaires net sous-jacent)	2024	2025
Solutions	41%	43%
Potentiels	21%	21%
Transitions	24%	23%
Défis	11%	11%
Non évalués	3%	2%
Total	100%	100%

Les résultats 2025 montrent une amélioration dans la catégorie « Solutions » en raison de l'augmentation des ventes d'AQ (2-amylantraquinone) aux méga-usines de transformation du peroxyde d'hydrogène en oxyde de propylène (HPPPO).

En 2025, nous avons mis en œuvre plusieurs améliorations pour perfectionner l'évaluation SPM :

- Mise à jour des coûts fictifs pour les analyses du cycle de vie (ACV)
- Mise à jour des méthodes de calcul spécifiques des indicateurs utilisés dans les ACV.
- Mise à jour des tables de corrélation entre volumes de vente et combinaisons application-produit (PAC)

Retraitement des données de l'année précédente

Les résultats de l'évaluation SPM 2024 ont été retraités en conséquence pour permettre une comparaison cohérente et pertinente avec les résultats de 2025.

Évaluation SPM 2024 (en % du chiffre d'affaires net sous-jacent)	Selon le rapport annuel de 2024	Améliorations (pp)	Retraité
Solutions	51%	-10	41%
Potentiels	14%	7	21%
Transitions	21%	3	24%
Défis	10%	1	11%
Non évalués	4%	-1	3%

6.2.1.3. Atténuation du changement climatique

E1 GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Depuis plusieurs années déjà, la performance climatique fait partie des différents plans de rémunération variable que nous proposons à nos salariés. En 2025, nous avons réaffirmé l'engagement de Solvay en faveur du climat dans nos mécanismes de rémunération variable à court et à long terme.

Pour plus d'informations sur l'intégration du climat dans les plans de rémunération variable du Groupe, veuillez consulter la section 4.6.3.2. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation du chapitre sur la Gouvernance d'Entreprise et la politique de rémunération dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (tableau p.129).

Outre les objectifs climatiques collectifs, d'autres objectifs climatiques font l'objet d'un suivi en interne et sont pris en considération dans les objectifs de performance individuelle à court terme de certains salariés selon leur fonction au sein de l'organisation.

Veuillez consulter la section GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation pour plus d'informations.

E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Le plan de transition de Solvay pour l'atténuation du changement climatique vise à s'assurer que nos produits chimiques essentiels peuvent prospérer dans le contexte de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Nous avons pour objectif de devenir neutres en carbone pour les émissions des Scope 1 et 2 d'ici 2050, et de réduire de 30% nos émissions des Scope 1 et 2 et de 20% nos émissions de Scope 3 (pour les 5 catégories prioritaires) d'ici 2030 par rapport à notre niveau de référence de 2021.

Ces objectifs pour 2030 sont alignés sur un scénario scientifique limitant le réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C. Nos objectifs, qui ont pour référence l'année 2021, sont plus ambitieux que ceux validés par la SBTi en mars 2023, qui avaient pour référence l'année 2018 (voir E1-6 pour en savoir plus). Cependant, ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Afin de nous aligner sur cet objectif de 1,5 °C, nous étudions actuellement divers moyens d'accélérer la réalisation de nos projets avec le soutien de nos principales parties prenantes, parmi lesquelles nos clients et les pouvoirs publics.

Nous ne sommes pas exclus de l'indice de référence de l'Accord de Paris.

Feuille de route pour la décarbonation

Nous avons élaboré une feuille de route de décarbonation pour nous assurer d'atteindre notre objectif ambitieux de réduction des émissions.

Pour nos propres opérations liées aux émissions des Scope 1 et 2, nous nous appuyons sur plusieurs leviers clés :

- **Transition énergétique**, notamment :
 - Sortie progressive du charbon et transition vers des sources d'énergie primaire avec une teneur en carbone plus faible. En 2025, nous avons tiré profit de la sortie du charbon qui a été mise en œuvre avec succès en 2024 à Green River (Wyoming, États-Unis) et à Rheinberg (Allemagne).
 - Passage d'une énergie primaire fossile à une énergie bas carbone. Cela comprend l'utilisation de certificats d'énergie renouvelable (CER) ou de garanties d'origine (GO). L'énergie nucléaire fait partie du spectre de technologies envisagées par Solvay.
- **Efficacité énergétique** afin de consommer moins d'énergie primaire par unité de production grâce à des pratiques et des technologies qui réduisent au minimum l'utilisation d'énergie, limitent les pertes d'énergie et améliorent le contrôle des procédés industriels. Les actions clés de Solvay en matière d'efficacité énergétique sont intégrées dans le programme STAR Factory.
- **Innovation des procédés**, notamment par leur électrification, pour lutter contre les émissions produites par les procédés chimiques. En 2025, nous avons tiré profit de la technologie innovante d'oxydation thermique régénérative (RTO) que Solvay a introduite avec succès dans sa mine de trona à Green River en 2024. Solvay poursuit le développement du procédé innovant de fabrication de carbonate de soude e.Solvay, qui vise notamment à réduire jusqu'à 50% les émissions de CO₂.

Notre plan de réduction des émissions de GES du Scope 3 se concentre sur 5 catégories clés qui représentent 88% des émissions de GES du Scope 3 de Solvay en 2021 et que nous nous sommes engagés à réduire de 20% d'ici 2030 :

- En amont de notre chaîne de valeur avec la Catégorie 1 (Achats de biens et services) et la Catégorie 3 (Activités liées à l'énergie et aux combustibles) ;
- En aval de notre chaîne de valeur avec la Catégorie 10 (Transformation des produits vendus), la Catégorie 11 (Utilisation des produits vendus) et la Catégorie 12 (Fin de vie des produits vendus).

Notre plan de réduction des émissions de GES du Scope 3 repose sur les leviers de décarbonation suivants :

- **Réduction des émissions des matières premières et des carburants** : nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs à la réduction des émissions, en intégrant des solutions durables telles que le CO₂ biogénique dans les usines de Dombasle et de La Rochelle en France. Nous collectons également les empreintes carbone des produits (PCF) primaires auprès de nos fournisseurs afin de remplacer les données secondaires. En tant que membre fondateur de l'association Together for Sustainability (TfS), nous stimulons les améliorations à l'échelle du secteur.
- **Réduction des émissions issues de la transformation, de l'utilisation et de la fin de vie des produits** : nous travaillons avec nos clients à la réduction des émissions, nous encourageons les bonnes pratiques d'utilisation de nos produits, et nous innovons dans nos procédés afin d'améliorer les émissions de carbone intrinsèques de nos produits dans leur transformation et leur fin de vie.

Outre l'accent mis sur les cinq catégories susmentionnées, nous visons également à réduire les émissions de GES issues du transport de marchandises (Catégorie 4 : transport et distribution en amont et Catégorie 9 : transport et distribution en aval) et des personnes (Catégorie 6 : voyages d'affaires et Catégorie 7 : déplacements domicile-travail des salariés), qui représentent 7% des émissions de GES du Scope 3 de Solvay en 2021 :

- **Réduction des émissions liées au transport des matières premières, carburants et produits** : nous collaborons activement avec les prestataires de transport pour réduire les émissions liées à la logistique. Par exemple, nous avons conclu des partenariats avec plusieurs fournisseurs pour mettre en place un transport au biocarburant en provenance et à destination de plusieurs sites. Après les sites de Voikkaa (Finlande), Collonges (France), La Rochelle (France) et Qingdao (Chine) en 2024, nous avons poursuivi l'introduction du biocarburant en 2025 en faisant appel à un fournisseur de transport routier de premier plan pour le site de Paulínia (Brésil).
- **Réduction des émissions liées au transport des salariés** : Solvay encourage ses salariés à réduire les émissions du Scope 3 liées aux voyages d'affaires et aux déplacements domicile-travail.

En plus de ce qui précède, nous étudions d'autres leviers de décarbonation.

- Projets de captage ou de séquestration du carbone dans notre chaîne de valeur.
- Compensations responsables, notamment projets de captage et de séquestration du carbone en dehors de notre chaîne de valeur (par exemple, initiatives en faveur du développement forestier afin de compenser et de neutraliser les émissions difficiles à supprimer).

Émissions de GES verrouillées liées aux actifs

Solvay a procédé à une évaluation qualitative des potentielles émissions de GES verrouillées provenant de ses principaux actifs.

En 2021, environ 30% de nos émissions des Scope 1 et 2 étaient liées au charbon thermique utilisé pour produire de la vapeur pour les usines de carbonate de soude. Solvay est en bonne voie pour éliminer progressivement le charbon thermique de sa production d'énergie d'ici 2030, sauf sur le site de Devnya (Bulgarie), où nous avons commencé fin 2022 à remplacer le coke de pétrole par de la biomasse durable et pour lequel nous visons à augmenter la part de la biomasse durable dans le mix énergétique du site. Nous pensons que notre objectif d'élimination totale du charbon sur le site de Devnya (Bulgarie) d'ici 2030 est compromis, car il n'existe aucune possibilité d'accéder à moyen ou long terme à des sources compétitives d'approvisionnement locales et fiables en énergies renouvelables. Nous continuons à travailler avec détermination sur toutes les options, y compris de petits réacteurs nucléaires modulaires dont la mise en œuvre nécessite plus de temps.

En 2021, 40% de nos émissions des Scope 1 et 2 étaient liées à des sources d'énergie fossiles autres que le charbon. Dans le cadre de notre transition énergétique, nous passons progressivement aux énergies renouvelables ou bas carbone, tout en réduisant notre consommation d'énergie grâce à notre programme d'efficacité énergétique.

En 2021, les 30% restants de nos émissions des Scope 1 et 2 provenaient du procédé chimique de production du carbonate de soude. En 2024, nous avons introduit pour la première fois la technologie d'oxydation thermique régénérative afin de réduire les émissions de GES de la mine de trona de Solvay, située à Green River. Nous sommes en outre à la pointe de l'innovation en réinventant le procédé de production de carbonate de soude avec notre nouveau procédé breveté e.Solvay. Ce nouveau procédé est actuellement testé à Dombasle (France). Notre objectif est de commencer la mise à l'échelle industrielle avant 2030 et de la déployer jusqu'en 2050.

Émissions de GES verrouillées liées aux principaux produits

Solvay a procédé à une évaluation qualitative des potentielles émissions de GES verrouillées provenant de ses principaux produits.

En 2021, environ 35% de nos émissions du Scope 3 provenaient du traitement et de l'utilisation de nos produits, et étaient principalement liées à des fuites de SF₆ dans son application et à des émissions de CO₂ issues de l'utilisation de carbonate soude et de bicarbonate de sodium dans certaines applications :

- Le SF₆ est un GES verrouillé dans l'application pour laquelle il est utilisé, bien qu'un taux de fuite moyen soit pris en considération pour estimer son rejet dans l'atmosphère. Les futures fuites potentielles cumulées de SF₆ sont entièrement prises en considération au moment de la vente, compte tenu des fuites attendues au fil du temps. L'utilisation du SF₆ est régie par le règlement (UE) 2024/573 sur les gaz fluorés, qui prévoit une suppression progressive de son utilisation dans les équipements électriques à partir de 2026.
- Le carbonate de soude et le bicarbonate de sodium émettent du CO₂ lorsqu'ils sont utilisés dans certaines applications. Depuis le 1^{er} janvier 2025, ces émissions en aval du Scope 3 sont couvertes par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE).

Progrès dans la mise en œuvre du plan de transition

Les émissions verrouillées sont bien identifiées et traitées dans notre feuille de route et ne compromettent pas nos engagements.

- Fin 2025, le Groupe a réduit ses émissions des Scope 1 et 2 de 29% par rapport à l'année de référence 2021. Pour l'avenir, nous sommes confiants de pouvoir atteindre notre objectif de réduction de 30% d'ici 2030, et nous avons identifié des solutions pour une réduction de 80% d'ici 2050. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, nous nous appuierons sur des innovations supplémentaires et des compensations (jusqu'à 10%).
- Fin 2025, le Groupe a réduit les émissions des 5 catégories prioritaires du Scope 3 de 13% par rapport à l'année de référence 2021, progressant ainsi vers l'objectif de réduction de 20% d'ici 2030.

Approbation du Conseil d'administration

La décarbonation est un pilier clé de la stratégie de Solvay. Pour soutenir l'engagement de Solvay en faveur de la décarbonation, nous avons élaboré une feuille de route qui a été examinée par le Conseil d'administration.

Celle-ci est composée de projets de décarbonation qui peuvent être segmentés en fonction des leviers de décarbonation énumérés précédemment. Ces projets peuvent avoir des statuts différents. Ils peuvent être validés, ce qui signifie que leur construction est achevée ou en cours, ou pas encore validée, ce qui signifie que leur conception est en cours en vue d'une décision future.

Les projets dont l'incidence financière est attendue dans un horizon à cinq ans sont intégrés dans la planification financière de Solvay, à savoir dans le budget annuel et dans le plan quinquennal à moyen terme.

Les projets de décarbonation en cours de conception doivent passer par le processus d'investissement de Solvay pour décision (comme les autres projets d'investissement). Ils sont évalués par un Comité d'Investissement qui émet des recommandations pour aider l'ELT (et le Conseil d'Administration en fonction des seuils financiers) dans sa prise de décision.

Les projets de décarbonation sont évalués, remis en question et classés par ordre de priorité en fonction de leur incidence sur la compétitivité, de leur accessibilité financière et de leur coût marginal de réduction. Solvay s'engage à décarboner ses activités tout en maintenant la compétitivité de ses coûts. Il est essentiel de veiller à l'accessibilité financière des projets de décarbonation pour équilibrer l'allocation des capitaux, préserver la note de crédit « investment grade » du Groupe et garantir le rendement pour les actionnaires. Leur rentabilité, comme celle de tous les projets d'investissement, tient compte d'un prix interne du CO₂ de 100 €/t éq. CO₂ afin d'évaluer la pertinence des projets, notamment les externalités négatives ou le futur coût potentiel réglementé du CO₂.

Ce processus rigoureux de prise de décision vise à garantir que notre plan de transition est pleinement intégré et aligné sur la stratégie commerciale globale et la planification financière de Solvay.

Ressources financières pour le financement de notre plan d'action

En 2025, nous avons alloué 26 millions d'euros en dépenses d'investissements dans notre plan de transition. Nous prévoyons d'investir 25 à 35 millions d'euros par an jusqu'en 2030. Les dépenses d'exploitation liées à la transition vers des sources d'énergie bas carbone devraient rester minimales en raison notamment des gains d'efficacité dans la consommation d'énergie.

Veillez consulter la Note F16 ainsi que la Note F33 dans les états financiers.

Au cours de la période d'exercice, aucune dépense d'investissements importante n'a été consacrée à des projets liés au charbon, au pétrole ou au gaz. Les investissements liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci sont reflétés dans plusieurs notes des états financiers, notamment la note F16 (Flux de trésoreries des activités d'investissement), la note F20 (Immobilisations corporelles) et la note F21 (Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location). Les coûts de recherche et de développement qui ne sont pas capitalisés sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat consolidé, tandis que les frais de développement capitalisés et les immobilisations incorporelles liées à la technologie sont inclus dans la note F18 (Immobilisations incorporelles).

En vertu du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, nous publions les dépenses d'investissements et les dépenses opérationnelles liées aux activités économiques éligibles à la taxonomie européenne. En revanche, Solvay ne déclare pas d'activité économique alignée sur la taxonomie européenne, car certains critères de conformité restent flous. Nous avons pour objectif d'aligner les sites de production de Bernburg, de Rheinberg et de Green River et les autres sites de production de carbonate de soude à mesure que nous progressons dans notre transition énergétique, et de couvrir ainsi une part importante de nos ventes de carbonate de soude.

Ces allocations financières et ces structures de reporting soutiennent les objectifs plus globaux de Solvay en matière de durabilité. Les chiffres pertinents sont publiés dans la Section 2.2 de notre rapport sur la taxonomie européenne, ce qui garantit la transparence de nos progrès en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

En 2025, Solvay a intégré des caractéristiques de durabilité dans toutes ses réserves de liquidité à court terme (facilité de crédit renouvelable multilatérale de 1,1 milliard d'euros et facilités de crédit renouvelable bilatérales de 0,3 milliard d'euros). Ces modifications établissent un lien direct entre le coût d'emprunt de la Société et ses ambitions climatiques, notamment la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES des Scope 1 et 2, et des 5 catégories prioritaires du Scope 3.

E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique

Veuillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Solvay a élaboré des politiques distinctes pour gérer ses impacts matériels liées à l'atténuation du changement climatique. Ces politiques visent à identifier, évaluer, gérer les impacts, risques et opportunités liés au changement climatique et à y remédier, tout en veillant au respect des objectifs de durabilité de la Société et des exigences réglementaires. Ces politiques s'appliquent de manière universelle à toutes les entreprises du groupe Solvay, et concernent les sites actifs dans toutes les régions.

- Réduction des émissions de GES des Scope 1 et 2 et gestion de l'énergie : cette politique porte sur les émissions directes et indirectes associées aux activités de l'entreprise, ainsi que sur la gestion de l'énergie dans sa globalité, notamment sur l'abandon progressif du charbon thermique pour la production d'énergie, le déploiement d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Réduction des émissions de GES du Scope 3 : la politique porte sur les émissions produites par la chaîne de valeur de Solvay au sens large. Elle comprend principalement notre engagement à réduire les émissions du Scope 3 et la méthode de calcul de ces émissions.

Ces politiques impliquent également certaines parties prenantes de notre chaîne de valeur :

- La politique relative à la réduction des émissions des Scope 1 et 2 et à la gestion de l'énergie implique nos fournisseurs d'énergie ou de certificats d'attributs énergétiques.
- Les politiques relatives à la réduction des émissions du Scope 3 et à la transition de l'entreprise impliquent toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur.

La responsabilité de ces politiques incombe à l'ELT, comme expliqué dans la section relative à la Gouvernance d'Entreprise. L'ELT assume ici la responsabilité finale de la validation des politiques, avec des examens périodiques menés en collaboration avec l'équipe de la fonction d'entreprise concernée pour maintenir l'efficacité et la pertinence d'un point de vue opérationnel :

- Département de l'énergie pour la réduction des émissions de GES des Scope 1 et 2 et la gestion de l'énergie
- Département Durabilité pour la réduction des émissions de GES du Scope 3

Solvay s'engage à respecter les normes et réglementations externes qui soutiennent nos objectifs en matière de changement climatique et de gestion de l'énergie.

Pour les MDR-P, en ce qui concerne le périmètre, la publicité et l'interaction avec les parties prenantes, veuillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

E1-3 Actions et ressources liées à l'atténuation du changement climatique

Solvay a établi un plan d'action robuste en matière de climat visant la neutralité carbone pour les émissions de GES des Scope 1 et 2 d'ici 2050, ainsi qu'une réduction sélective de ces émissions et des émissions de GES des 5 catégories prioritaires du Scope 3 de 30% et 20% respectivement d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2021.

Les mesures clés prises en 2025 sont réparties entre la réduction des émissions des Scope 1 et 2 et la réduction des émissions du Scope 3. Les leviers de décarbonation attendus pour ces mesures sont déjà présentés dans E1-1 : plan de transition.

Émissions de GES des Scope 1 et 2

Transition énergétique : élimination du charbon du mix énergétique de nos usines de carbonate de soude

Solvay mène actuellement une initiative de transition énergétique afin d'éliminer l'utilisation du charbon thermique du mix énergétique de ses cinq usines de carbonate de soude situées dans différents pays. La production de carbonate de soude repose sur un procédé à forte intensité énergétique, utilisant à l'origine des sources de charbon locales. L'entreprise a réalisé des progrès considérables dans ce domaine, avec l'adoption dans chaque usine d'une approche unique d'abandon progressif du charbon et le passage à des sources d'énergie plus durables. En 2024, deux sites Solvay ont achevé leur sortie du charbon :

- Green River (Wyoming, États-Unis) : l'usine a achevé en 2024 ses investissements de substitution du charbon par du gaz naturel, ce qui a permis de réduire de façon significative les émissions d'environ 280 kt éq. CO₂ par an par rapport à la situation avant substitution du charbon, et de 190 kt par rapport à l'année de référence 2021.
- Rheinberg (Allemagne) (financement par crédit-bail) : depuis fin 2024, l'usine utilise principalement des déchets de biomasse locaux pour la production de vapeur. Le projet devrait permettre d'enregistrer une réduction notable de 480 kt éq. CO₂ par an par rapport à la situation avant substitution du charbon, et de 385 kt éq. CO₂ par an par rapport à l'année de référence 2021.

L'abandon du charbon thermique est également en cours sur d'autres sites :

- Dombasle (France) : Solvay s'est associée à Veolia et DIF Capital dans le cadre d'une coentreprise d'investissement en capital propre, afin d'éliminer complètement le charbon pour la production d'énergie et de le remplacer par des combustibles solides de récupération (CSR) d'origine locale. Une fois le projet achevé, l'usine devrait émettre environ 200 kt éq. CO₂ de moins par an. Le projet, qui devait initialement être achevé d'ici fin 2025, devrait démarrer en 2026.
- Torrelavega (Espagne) : l'usine prévoit d'abandonner progressivement le charbon grâce à l'introduction d'une nouvelle centrale de cogénération à la biomasse, qui devrait permettre de réduire les émissions d'environ 330 kt éq. CO₂ par an lorsqu'elle sera achevée en 2027. Développé par ENSO, ce projet prendra la forme d'un contrat d'achat de vapeur.
- Devnya (Bulgarie) : l'usine a déjà réduit sa consommation de charbon grâce à la co-combustion avec de la biomasse en 2022, réduisant ainsi ses émissions d'environ 150 kt éq. CO₂ par an par rapport à 2021 à niveau de production constant. Bien que nous ayons pour objectif d'augmenter la part de biomasse durable dans le mix énergétique du site tout en préservant sa compétitivité, nous pensons que notre objectif d'élimination totale du charbon d'ici 2030 est compromis, étant donné le manque de disponibilité à moyen ou long terme de sources d'approvisionnement locales fiables en énergies renouvelables. Nous continuons à travailler avec détermination sur toutes les options, y compris les petits réacteurs nucléaires modulaires dont la mise en œuvre nécessite plus de temps.

Transition énergétique vers des sources d'énergie primaire à faible teneur en carbone

- Collonges (France) : un four électrique remplacera le four à combustible existant afin de réduire les émissions du site de 20 kt éq. CO₂ par an. Le projet, qui devait initialement être achevé d'ici fin 2025, devrait démarrer en 2026.
- La Rochelle (France) : l'usine prévoit de remplacer le gaz naturel par de la biomasse avec la construction d'une nouvelle chaudière biomasse. Le projet développé par un partenaire devrait être achevé fin 2027 avec une réduction estimée de l'ordre de 10 kt éq. CO₂ par an.
- Rosignano (Italie) : le site commencera en 2026 à fabriquer du peroxyde d'hydrogène à partir d'hydrogène vert en partenariat avec Sapio grâce à l'énergie solaire générée sur site, une première européenne à une telle échelle. Nous avons l'intention d'augmenter encore la production d'énergie solaire sur site grâce à la signature d'un contrat d'achat d'électricité, avec un objectif de réduction d'environ 45 kt éq. CO₂ par an. Ce projet, qui devait initialement être achevé d'ici fin 2026, nécessitera plus de temps. Son démarrage est désormais prévu d'ici 2030. De plus, la part des énergies renouvelables augmentera progressivement à Rosignano à partir de 2025 grâce au remplacement du gaz naturel par du biométhane.
- Livourne et Massa (Italie) : la part des énergies renouvelables va également augmenter sur ces sites grâce au remplacement du gaz naturel par du biométhane.
- Paulínia (Brésil) : un projet de production de vapeur renouvelable à partir de biomasse en lieu et place du gaz naturel est en cours et devrait réduire les émissions d'environ 100 kt éq. CO₂ par an au niveau de production actuel à partir de 2028.
- Qingdao (Chine) : l'usine va remplacer sa production de vapeur à partir de gaz naturel par l'achat de vapeur par biomasse, soit une réduction d'environ 5 kt éq. CO₂ par an au niveau de production actuel à partir de 2026.

Efficacité énergétique

Les actions clés de Solvay en matière d'efficacité énergétique ont été intégrées dans le programme STAR Factory en 2022. Ces actions sont actuellement en cours. Solvay prévoit de les achever à l'horizon 2030. Le programme STAR Factory fournit un cadre permettant de mettre en œuvre efficacement des améliorations sur l'ensemble des sites de Solvay et de hiérarchiser les ressources prioritaires. Un outil de gestion de projets de portefeuille, géré à l'échelle du Groupe, a été déployé pour suivre les progrès et l'incidence des initiatives STAR Factory dans toutes leurs dimensions, le développement durable étant l'un des principaux piliers.

En 2025, les projets d'efficacité énergétique mis en œuvre sur l'ensemble de nos sites ont permis de réduire les émissions d'environ 40 kt éq. CO₂ par an grâce à plusieurs initiatives qui peuvent être classées en trois catégories principales :

- Réduction de la consommation d'énergie : mise en œuvre d'équipements tels que des variateurs de vitesse et des outils numériques pour déterminer les configurations les plus efficaces sur le plan énergétique dans tous les scénarios de production.
- Réduction ou réutilisation des pertes d'énergie : mise en place d'un système de surveillance des purgeurs de vapeur et de récupérateurs de chaleur dans diverses usines afin de prévenir et d'utiliser les pertes d'énergie.
- Contrôle des procédés : utilisation d'algorithmes avancés et d'outils d'automatisation pour ajuster les paramètres d'exploitation critiques et garantir le fonctionnement des équipements à plein rendement.

Innovation des procédés

- Le 10 octobre 2024, Solvay a inauguré sa technologie d'oxydation thermique régénérative (RTO) sur son site de Green River. Celle-ci vise à réduire les émissions de GES d'environ 500 kt éq. CO₂ par an à la capacité nominale. Cette technologie innovante est la première du genre dans l'industrie minière du trona.
- Sur le site de Dombasle, des essais pilotes du nouveau procédé de fabrication de carbonate de soude e.Solvay sont en cours. Ce procédé prévoit une réduction de 50% des émissions de CO₂ par rapport au procédé actuel, ainsi que d'autres avantages durables.
- Solvay s'engage à surveiller et à réduire ses émissions de SF₆ grâce à des mesures préventives, à l'optimisation de ses procédés et à l'amélioration de ses équipements.
- Solvay continue à suivre le développement de nouvelles technologies à faible émission de carbone.

Émissions de GES du Scope 3

Principaux leviers de décarbonation pour atteindre l'objectif de réduction du Scope 3

- En tant que membre de Together for Sustainability, Solvay collabore avec ses fournisseurs afin de réduire les émissions en amont du Scope 3 et encourage l'utilisation de ressources recyclées ou renouvelables. En 2025, nous avons engagé des discussions sur la décarbonation avec 15 nouveaux fournisseurs.
- Nous collectons des données sur l'empreinte carbone (PCF) des matières premières les plus émettrices de GES que nous achetons. Cette étape préliminaire nous permet de suivre et de gérer nos progrès. En 2025, 19 fournisseurs supplémentaires ont communiqué leurs données PCF. Nous avons ainsi pu calculer 43% des émissions de la catégorie 3.1 à l'aide de données primaires. L'ambition de Solvay est de collecter 100% des données PCF primaires.
- Solvay se concentre sur la réduction des émissions en aval du Scope 3 en collaborant avec ses clients pour promouvoir de bonnes pratiques dans l'application de ses produits et éviter les émissions de GES.

Autres actions de décarbonation

- Solvay collabore activement avec ses fournisseurs de transport afin de réduire les émissions liées à la logistique.
- Solvay mobilise ses salariés afin de réduire les émissions du Scope 3 associées aux voyages d'affaires et aux déplacements domicile-travail en adoptant des pratiques de voyage responsables et en promouvant des moyens de déplacement durables, notamment la transition vers des véhicules électriques pour la flotte de l'entreprise. Solvay surveille l'empreinte carbone liée aux déplacements et, depuis 2023, verse 100 € par tonne de CO₂ émise à un nouveau fonds nommé "Travel Carbon Fund". Ce fonds soutient des projets de développement durable axés sur la conservation de la nature et la compensation des émissions de carbone.

Projets de captage ou de stockage du carbone

Divers projets de captage ou de stockage du carbone de notre chaîne de valeur sont à l'étude.

Par exemple, nous agissons pour la nature et le climat à Paulínia (Brésil) dans le cadre d'un projet de reboisement appelé « Reserva Legal », qui consiste à planter des semis indigènes de la forêt atlantique et à entreprendre des activités de gestion forestière (lutte contre les parasites, prévention des incendies, remplacement des semis morts, etc.) afin d'assurer un développement forestier de qualité. Ce projet a débuté en 2017 et s'achèvera en 2028.

En 2025, deux projets de forestation ont démarré la plantation à Linne Herten (mini forêt) et à proximité de Map Ta Phut en Thaïlande (mangrove), and 2 autres projets de reboisement ont débuté à La Rochelle en France et à Torrelavega en Espagne. Ces projets sont financés par le Travel Carbon Fund décrit ci-dessus.

Les émissions compensées par ces projets ne sont pas prises en considération dans le rapport de Solvay.

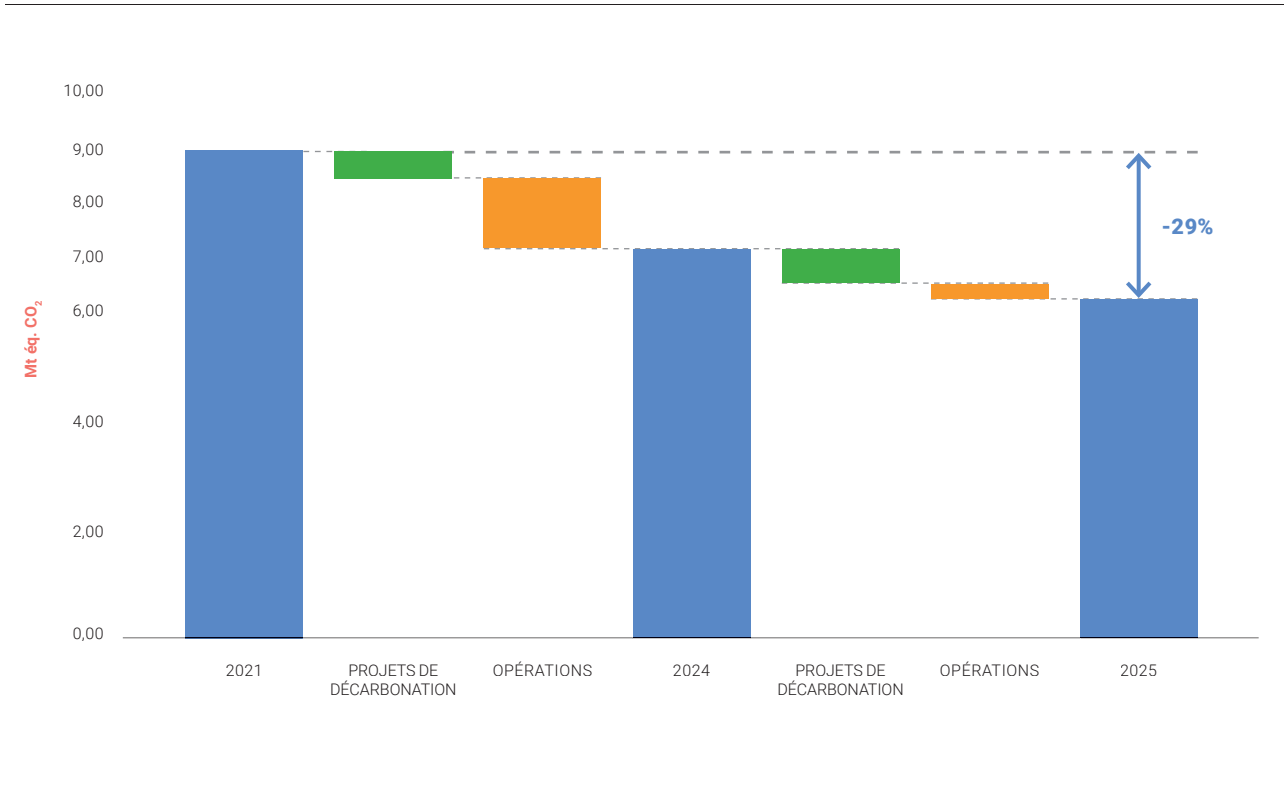
Réductions réalisées et attendues des émissions de CO₂

Émissions de GES des Scope 1 et 2

Fin 2025, la réduction cumulée des émissions des Scope 1 et 2 depuis 2021 s'élevait à 2,64 Mt éq. CO₂ (29%) à périmètre constant.

De 2024 à 2025, les émissions des Scope 1 et 2 ont baissé de 1,14 Mt éq. CO₂ (15%) à périmètre constant. Ces réductions sont dues aux projets de décarbonation (-0,64 Mt éq. CO₂) et aux opérations (-0,50 Mt éq. CO₂), notamment au changement de niveau d'activité et au changement de mix énergétique en raison d'une contrainte de maintenance ou d'arbitrages financiers.

Réduction des émissions de GES des Scope 1 et 2 fondées sur le marché



Les réductions attendues des émissions de GES des Scope 1 et 2 sont les suivantes :

	2021	2030	2050
Émissions de GES des Scope 1 et 2 (Mt éq. CO₂)	9,1	6,4	0
Transition énergétique		-2,45	-2,6
dont élimination progressive du charbon		-2,0	-0,5
dont approvisionnement en énergie renouvelable ou bas carbone		-0,45	-2,1
Efficacité énergétique		-0,05	-0,2
Innovation des procédés		-0,2	-1,8
Compensations		-	-0,9
Poursuite de l'innovation (technologie et économie pas encore matures)		-	-0,9

Note 1 : Données 2021 (année de référence) retraitées et données 2030 (objectif) ajustées en conséquence. Pour plus d'informations sur les retraitements, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente dans BP-2 et Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

Note 2 : Solvay ne peut pas établir de distinction entre la réduction des émissions du Scope 1 et celle des émissions du Scope 2 en raison du design des projets de décarbonation.

Émissions de GES du Scope 3

Fin 2025, la réduction cumulée des émissions du Scope 3 depuis 2021 s'élevait à 1,72 Mt éq. CO₂ (11%) à périmètre constant. Par rapport à l'objectif de Solvay pour les 5 catégories prioritaires, la réduction cumulée de 2021 à 2025 était de 1,72 Mt éq. CO₂ (13%).

Les réductions attendues des émissions de GES du Scope 3 sont les suivantes :

	2021	2030
Émissions de GES Scope 3 - 5 catégories prioritaires (Mt éq. CO₂)	13,2	10,5

Note : Données 2021 (année de référence) retraitées et données 2030 (objectif) ajustées en conséquence. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente dans BP-2 et Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique

Nous nous engageons à contrôler l'efficacité de nos politiques et actions en matière de durabilité par rapport à nos impacts matériels. Solvay utilise différents processus à cette fin, notamment des examens complets des politiques, des analyses stratégiques et des indicateurs qui incluent les émissions des Scope 1, 2 et 3.

En 2024, nous avons procédé à un examen complet de notre stratégie en matière de durabilité, réaffirmant et renforçant ainsi l'engagement de Solvay à réduire les émissions de CO₂. À la lumière d'une enquête menée auprès de clients et d'investisseurs et de l'analyse comparative avec nos pairs, l'Executive Leadership Team (ELT) et le Conseil d'administration ont confirmé l'engagement de Solvay à atteindre la neutralité carbone sur les émissions de GES des Scope 1 et 2 d'ici 2050, ainsi qu'à réduire les émissions de GES des Scope 1 et 2 de 30%, et les émissions de GES des 5 catégories prioritaires du Scope 3 de 20% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021. Cet objectif est directement lié à notre politique en matière de changement climatique, dans laquelle figure notre objectif de neutralité carbone. Les objectifs de Solvay sont alignés sur un scénario scientifique limitant le réchauffement de la planète bien en dessous de 2 °C. Ces objectifs 2030 sont plus ambitieux que ceux validés par la SBTi en mars 2023.

Le périmètre des objectifs de réduction des émissions des Scope 1 et 2 de Solvay sont définis selon le même périmètre que dans la section E1-6, c'est-à-dire selon le périmètre financier consolidé.

Nos déclarations des émissions du Scope 3 englobent le périmètre opérationnel mondial de Solvay, notamment tous les sites physiques et toutes les activités sous le contrôle direct de l'entreprise. Elles incluent la part des sociétés bénéficiaires des investissements sous le contrôle opérationnel de Solvay. L'objectif de Solvay en matière d'émissions du Scope 3 concerne cinq catégories clés, qui représentaient 88% des émissions de GES du Scope 3 de Solvay en 2021. Ces cinq catégories prioritaires sont situées en amont (Catégorie 1 : biens et services achetés, Catégorie 3 : activités liées aux combustibles et à l'énergie) et en aval de notre chaîne de valeur (Catégorie 10 : transformation des produits vendus, Catégorie 11 : utilisation des produits vendus, Catégorie 12 : traitement en fin de vie des produits vendus). Nos leviers de décarbonation pour atteindre nos objectifs ambitieux sont présentés dans notre feuille de route à la section E1-3.

Changements de l'année de référence

En décembre 2023, à la suite de la scission partielle du Groupe en deux sociétés cotées en bourse, Solvay SA/NV et Syensqo SA/NV, l'année de référence est passée de 2018 à 2021.

Le choix de 2021 comme année de référence garantit une représentation plus précise des niveaux d'activité de Solvay après la période COVID. Elle reflète à la fois les opérations internes et les influences externes. Cela signifie que les progrès réalisés avant 2021 ne sont plus déclarés.

En 2025, l'année de référence pour les objectifs de réduction des émissions reste 2021.

Avec ce changement d'année de référence, Solvay a confirmé son engagement à réduire de 30% les émissions des Scope 1 et 2, et de 20% les émissions des 5 catégories prioritaires du Scope 3 d'ici 2030. Ces objectifs 2030 sont plus ambitieux que ceux validés par l'initiative SBTi en mars 2023, qui étaient alignés sur un scénario limitant le réchauffement climatique à bien moins de 2 °C : -0,15 Mt éq. CO₂ pour les émissions des Scope 1 et 2 et -2,60 Mt éq. CO₂ pour les émissions du Scope 3 (nos émissions des 5 catégories prioritaires du Scope 3 ont diminué de 4,14 Mt éq. CO₂, soit 21%, de 2018 à 2021, c'est pourquoi l'adoption de l'année 2021 comme nouvelle année de référence a considérablement relevé la barre) comme détaillé ci-dessous :

Objectifs de Solvay*	Unité	Référence 2021	Objectifs 2030
Émissions des Scope 1 et 2 fondées sur le marché	Mt éq CO ₂	9,08	6,35
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2025)	Mt éq CO ₂	13,18 (0,88 x 15,05)	10,54
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2022)	Mt éq CO ₂	15,66 (0,9 x 17,40)	12,50

Objectifs précédents validés par l'initiative SBTi en mars 2023	Unité	Référence 2018	Objectifs 2030
Émissions des Scope 1 et 2 fondées sur le marché	Mt éq CO ₂	9,40	6,50
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2022)	Mt éq CO ₂	19,80 (0,9 x 22,0)	15,10

* Données 2021 (année de référence) retraitées. Pour plus d'informations sur le retraitement des données, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6. Ces nouveaux calculs ne modifient pas les engagements de réduction de Solvay exprimés en pourcentage, et les objectifs absolus pour 2030 ont été ajustés en conséquence.

E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique

Les différentes composantes de la consommation d'énergie de Solvay sont converties en sources d'énergie primaire comme suit :

- Combustibles, en utilisant les pouvoirs calorifiques nets ;
- Vapeur achetée, en tenant compte de la valeur de référence du rendement de la chaudière pour le type de combustible utilisé pour produire la vapeur, par exemple un rendement de 90% basé sur le pouvoir calorifique net du gaz naturel ; et
- Électricité achetée, en supposant un rendement moyen de 39,5% pour tous les types de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, à l'exception de l'énergie nucléaire (33%), de l'énergie hydraulique (100%), solaire (100%) et éolienne (100%), sur la base du pouvoir calorifique inférieur (source : Agence internationale de l'énergie - AIE).

Consommation d'énergie et mix énergétique pour les besoins propres de Solvay

Consommation et mix d'énergie (GWh)	Référence 2021	2024	2025
(1) Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon	7 405	5 363	4 436
(2) Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers	88	79	35
(3) Consommation de combustible provenant de gaz naturel, hors ventes de vapeur et d'électricité	7 753	7 309	6 850
(4) Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	44	27	15
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid acheté ou acquis, issus de sources fossiles	5 428	4 661	4 333
(6) Consommation totale d'énergie fossile (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	20 718	17 439	15 669
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	95,7%	90,1%	87,7%
(7) Consommation issue de sources nucléaires (GWh)	226	502	443
Part de la consommation issue de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	1,0%	2,6%	2,5%
(8) Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (et comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.)	427	768	1 213
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources renouvelables	284	652	546
(10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	0	0	0
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	711	1 420	1 759
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	3,3%	7,3%	9,8%
Consommation totale d'énergie (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)	21 655	19 361	17 871

NB : Données 2021 (année de référence) et 2024 retraitées. Pour plus d'informations sur le retraitement des données, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 ainsi que et la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-5.

Mix de production énergétique pour les tiers

Mix de production énergétique (GWh)	Référence 2021	2024	2025
Production d'énergie renouvelable	1 053	715	628
Production d'énergie non renouvelable - non incluse dans la section (9) ci-dessus	5 709	4 624	4 513

La baisse de la production d'énergie renouvelable depuis 2021 s'explique par une consommation record de bagasse au Brésil en 2021 qui a diminué depuis lors. Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation de la consommation de biomasse en Europe.

Secteurs à fort impact climatique utilisés pour déterminer l'intensité énergétique

L'intégralité des activités est considérée comme à fort impact climatique.

Intensité énergétique sur base du chiffre d'affaires *	2024	2025	% 2025 vs 2024
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact sur le climat (GWh)	24 700	23 012	-6,8%
Consommation totale d'énergie sur base du chiffre d'affaires provenant des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (MWh/€)	0,0048	0,0048	0,7%
Chiffre d'affaires total des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (en millions d'euros) **	5 130	4 746	-7,5%

* Ratio d'intensité énergétique 2024 ajusté en fonction des valeurs absolues retraitées. Pour plus d'informations sur le retraitement des données, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 ainsi que et la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-5.

** Le montant du chiffre d'affaires correspond au chiffre publié dans la note F1 Chiffre d'affaires et information par segment.

Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence

Reclassification

La reclassification du gaz naturel en tant que matière première plutôt qu'en consommation d'énergie pour la production d'hydrogène a eu une incidence de -865 GWh sur les quantités de gaz naturel en tant que consommation d'énergie de 2021 et 2024 déclarées en 2024.

Veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente pour plus d'informations sur la reclassification.

Périmètre

L'inclusion de Provia dans le périmètre de consolidation a eu une incidence de +23 GWh sur la consommation d'électricité achetée d'origine fossile et de +3 GWh sur l'électricité achetée d'origine renouvelable de 2021 et 2024 déclarées en 2024.

Veuillez consulter la note F40 - Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Consommation d'énergie et mix énergétique en 2024 (GWh)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Reclassification	Données retraitées
(3) Consommation de combustible provenant de gaz naturel, hors ventes de vapeur et d'électricité	8 174		-865	7 309
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources fossiles	4 638	23		4 661
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources renouvelables	649	3		652
Consommation totale d'énergie des activités dans les secteurs à fort impact climatique	25 539	26	-865	24 700

Consommation d'énergie et mix énergétique en 2021 (année de référence) (GWh)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Reclassification	Données retraitées
(3) Consommation de combustible provenant de gaz naturel, hors ventes de vapeur et d'électricité	8 618		-865	7 753
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources fossiles	5 405	23		5 428
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources renouvelables	280	3		284
Consommation totale d'énergie des activités dans les secteurs à fort impact climatique	29 255	26	-865	28 417

E1-6 Émissions brutes de GES des Scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Total des émissions de GES (Mt éq. CO ₂)	Rétrospective				Jalons et années cibles			
	Référence 2021	2024	2025	% 2025 / 2024	2026	2030	2050	Cibles annuelles (%) par rapport à 2021
Scope 1 et 2 fondées sur le marché	9,08	7,58	6,44	-15,0%	6,44	6,35	0	-3,3% par an jusqu'en 2030 et -3,5% par an entre 2030 et 2050
Scope 3	15,05	14,16	13,32	-5,9%	13,06	12,41		
Scope 3 - 5 catégories prioritaires	13,18	12,09	11,45	-5,3%	11,19	10,54		-2,2% par an jusqu'en 2030

Note : Données 2021 (année de référence) et données 2024 retraitées. Pour plus d'informations sur le retraitement des données, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

Émissions de GES (Mt éq. CO ₂)	Référence 2021	2024	2025	% 2025 vs 2024
Scope 1				
CO ₂	7,09	5,76	5,22	-9,4%
GES autres que le CO ₂	1,15	1,14	0,69	-39,5%
Total Scope 1	8,24	6,90	5,91	-14,3%
% de réduction des émissions du Scope 1 (par rapport à l'année de référence)	-	-16,3%	-28,3%	-
Émissions de GES provenant de systèmes réglementés d'échange d'émissions (%)	65,0%	66,0%	72,3%	9,5%

Scope 2				
Fondées sur la localisation	0,81	0,77	0,69	-10,4%
Fondées sur le marché	0,84	0,68	0,53	-22,1%
% de réduction des émissions du Scope 2 fondées sur le marché (par rapport à l'année de référence)	-	-19,0%	-36,9%	-
Total Scope 1 et 2 - fondées sur le marché	9,08	7,58	6,44	-15,0%
% de réduction des émissions du Scope 1 et 2 fondées sur le marché (par rapport à l'année de référence)	-	-16,5%	-29,1%	-

Scope 3				
1. Biens et services achetés	3,36	3,02	2,52	-16,6%
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 et 2)	1,35	1,16	1,08	-6,2%
10. Transformation des produits vendus	1,85	1,70	1,51	-11,2%
11. Utilisation des produits vendus	3,26	3,24	3,53	9,1%
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	3,35	2,97	2,80	-5,6%
Total Scope 3 - 5 catégories prioritaires	13,18	12,09	11,45	-5,3%
% de réduction des émissions du Scope 3 - 5 catégories prioritaires (par rapport à l'année de référence)	-	-8,2%	-13,1%	-
2. Biens d'investissement	0,70	0,87	0,72	-17,6%
4. Transport et distribution en amont	0,21	0,25	0,19	-22,8%
9. Transport et distribution en aval	0,78	0,76	0,78	2,9%
Autres catégories (5,6,7,8,13,14,15)	0,18	0,19	0,18	-6,6%
Total Scope 3	15,05	14,16	13,32	-5,9%
% de réduction des émissions du Scope 3 (par rapport à l'année de référence)	-	-5,9%	-11,5%	-

Total des émissions de GES (Scope 1, 2 et 3)				
Fondées sur la localisation	24,10	21,83	19,92	-8,7%
Fondées sur le marché	24,13	21,74	19,76	-9,1%
% de réduction des émissions totales fondées sur le marché (par rapport à l'année de référence)	-	-9,9%	-18,1%	-

Note : Données 2021 (année de référence) et 2024 retraitées le cas échéant. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

Les gaz à effet de serre autres que le CO₂ sont principalement le méthane (CH₄), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le protoxyde d'azote (N₂O).

Scope 1 - GES autres que le CO ₂ (Mt éq. CO ₂)	Référence 2021	2024	2025
Méthane – CH ₄	1,01	1,00	0,54
Hexafluorure de soufre – SF ₆ *	0,12	0,12	0,12
Protoxyde d'azote – N ₂ O	0,02	0,02	0,03
Autres catégories (excl. CH ₄ , N ₂ O et SF ₆)	<0,01	<0,01	<0,01
Total des émissions de GES autres que le CO ₂	1,15	1,14	0,69

* Données retraitées à la suite des mises à jour de la méthodologie SF₆. Veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 pour plus d'informations.

Intensité des émissions de GES (émissions totales de GES sur base du chiffre d'affaires)

Intensité des GES sur base du chiffre d'affaires (Scope 1, 2 et 3)*	2024	2025	% 2025 vs 2024
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) sur base du chiffre d'affaires (t éq. CO ₂ /€)	0,0043	0,0042	-1%
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) sur base du chiffre d'affaires (t éq. CO ₂ /€)	0,0042	0,0042	-2%
Chiffre d'affaires total des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (en millions d'euros)**	5 130	4 746	-7%

* Ratio d'intensité des GES ajusté en fonction des valeurs absolues retraitées des émissions de GES. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

** Le chiffre d'affaires correspond à celui publié dans la note F1 Chiffre d'affaires et information par segment.

Instruments contractuels pour les attributs énergétiques

	Référence 2021	2024	2025
Pourcentage d'instruments contractuels dans l'énergie achetée en relation avec les émissions du Scope 2	5%	11%	10%
Pourcentage d'instruments contractuels couplés à l'énergie	4%	6%	3%
Pourcentage d'instruments contractuels non couplés à l'énergie	1%	6%	7%

Les pourcentages sont calculés par rapport à la consommation totale d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés (d'origine renouvelable, nucléaire et fossile). Ces indicateurs représentent la part du mix total couverte par (i) les instruments contractuels relatifs aux énergies renouvelables, (ii) les instruments groupés et (iii) les instruments non groupés.

Les contrats d'achat d'électricité et de vapeur à base de biomasse sont considérés comme groupés avec la vente et l'achat d'énergie.

Les certificats d'électricité renouvelable et les garanties d'origine sont considérés comme non groupés avec la vente et l'achat d'énergie.

CO₂ biogénique issu de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse

	Référence 2021	2024	2025
Émissions biogéniques de CO ₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1 (Mt éq. CO ₂)	1,21	1,08	1,09

La combustion de biomasse à des fins de production d'énergie réduit nos émissions de GES des Scope 1 et 2 puisque le CO₂ biogénique n'est pas inclus dans nos émissions déclarées.

Pour le Scope 1, le CO₂ biogénique a atteint un pic en 2021 en raison d'une activité record au Brésil où de la bagasse est utilisée. La baisse de l'activité au Brésil depuis 2021 est compensée par l'augmentation de la consommation de biomasse en Europe.

Pour le Scope 2, nos fournisseurs d'énergie ne nous ont pas encore communiqué suffisamment d'informations pour que nous puissions déclarer la quantité de CO₂ biogénique. En revanche, les émissions de GES en amont liées à la production de la biomasse utilisée par nos fournisseurs d'énergie sont prises en considération dans la catégorie 3 de notre Scope 3.

Par ailleurs, la biodégradation des déchets de biomasse envoyés en décharge en fin de vie impacte les catégories 5 et 12 de notre Scope 3. Conformément aux directives du Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD), seules les émissions de méthane issues de la dégradation de la biomasse sont prises en considération à ce stade (les émissions d'oxyde nitreux ne le sont pas).

Référence aux orientations et à la méthodologie comptables

Solvay se réfère à plusieurs normes et rapports industriels pour le traitement des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment les directives « Guidance for Accounting & Reporting Corporate Greenhouse Gas Emissions (GHG) in the Chemical Sector Value Chain » publiées par le WBCSD, ainsi que les documents « Norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise » et « Corporate Value Chain (Scope 3) Standard » du Protocole des Gaz à Effet de Serre (GES). Nous intégrons en outre les potentiels de réchauffement de la planète des gaz à effet de serre fluorés du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, conformément au règlement européen (UE) n° 517/2014.

Afin de mieux refléter notre politique de durabilité, nous avons décidé d'appliquer la méthode fondée sur le marché pour calculer les émissions de CO₂ associées à l'électricité achetée (Scope 2).

Afin de respecter les normes de la Global Reporting Initiative (GRI), nous appliquons les critères suivants, par ordre décroissant de priorité, pour sélectionner le facteur d'émission de CO₂ de chaque contrat de fourniture d'électricité :

- Certificats d'attributs énergétiques : facteurs d'émission résultant d'instruments spécifiques tels que des certificats d'énergie renouvelable.
- Basé sur les contrats : facteur d'émission issu des contrats concernant des sources spécifiques pour lesquelles il n'existe pas d'émissions d'attributs spécifiques.
- Taux d'émission des fournisseurs ou des services publics : facteur d'émission publié comme résultat du mix du fournisseur.
- Mix résiduel : si aucun mix résiduel n'est disponible, des facteurs d'émission moyenne du réseau sont utilisés comme estimation.
- Localisation : si aucun des facteurs ci-dessus n'est disponible, le facteur d'émission national publié par les autorités publiques ou l'Agence Internationale de l'énergie s'applique. Aux États-Unis, nous utilisons les facteurs d'émission « Emissions and Generation Resource Integrated Database » (eGRID) publiés par l'Agence de protection de l'environnement (APE), à la place du facteur d'émission national, comme recommandé par le World Resources Institute (WRI). De même, en Chine, nous utilisons les facteurs d'émission du réseau publiés par le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement, à la place du facteur d'émission national.

L'approche de Solvay en matière d'émissions de GES reflète notre volonté de respecter les normes du secteur et d'adopter des pratiques durables et transparentes dans le calcul et la déclaration de notre impact environnemental. En s'appuyant sur des références fiables et en mettant en œuvre des critères de sélection spécifiques pour les facteurs d'émission, Solvay vise à garantir la précision et la cohérence de nos efforts de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES.

Les émissions du Scope 3 sont estimées en multipliant les données pertinentes des activités, telles que les biens et services achetés, les voyages d'affaires et autres activités indirectes, par les facteurs d'émission appropriés. Les données des activités peuvent être constituées de quantités mesurées directement (p. ex. tonnes de matières premières facturées, données considérées comme primaires) ou de valeurs financières en euros lorsque les données primaires ne sont pas disponibles. Ces données primaires d'activité représentent 91% des émissions totales du Scope 3. Les facteurs d'émission proviennent soit des fournisseurs (données primaires), soit sont calculés par Solvay pour ses propres produits et déchets, soit proviennent de bases de données reconnues comme Ecoinvent. Le facteur d'émission primaire de nos fournisseurs de matières premières représente 63% des émissions totales du Scope 3.

Les déclarations de Solvay concernant le Scope 3 portent principalement sur huit catégories, les sept autres étant déclarées ensemble sous une ligne spécifique intitulée « Autres catégories ». Ces 8 catégories représentent 99% des émissions et correspondent à la catégorie 1 pour les matières premières et services achetés, à la catégorie 3 pour les activités liées aux combustibles et à l'énergie, aux catégories 10, 11 et 12 pour la transformation, l'utilisation et la fin de vie de nos produits vendus, aux catégories 4 et 9 pour le transport et la distribution en amont et en aval et à la catégorie 2 pour les dépenses d'investissements. Dans « Autres catégories », nous incluons les catégories suivantes : 5. Déchets, 6. Voyages d'affaires, 7. Déplacements domicile-travail des salariés, 8. Actifs loués en amont, 13. Actifs loués en aval, 14. Franchises et 15. Investissements.

1. Biens et services achetés

Depuis 2024, Solvay s'appuie sur les bases de données des achats pour calculer les émissions de la catégorie 1. Pour les achats de matières premières et d'autres biens et services, nous utilisons les quantités facturées et, si celles-ci ne sont pas disponibles, des calculs basés sur les dépenses. Les facteurs d'émission proviennent de sources fiables, notamment la base de données Ecoinvent et, de plus en plus, des données primaires directement issues de l'empreinte carbone des produits (PCF) de nos fournisseurs. Cette catégorie utilise actuellement 98% de données primaires sur les activités et 39% de données primaires sur les facteurs d'émission.

2. Biens d'investissement

Conformément aux facteurs d'émission du WBCSD (Guidance for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector Value Chain), nous faisons l'hypothèse que les biens d'investissement sont constitués de 25% de béton et de 75% d'acier.

En effet, cette méthodologie a été privilégiée car les données sur la composition des biens d'investissement et/ou leurs facteurs d'émission ne sont pas disponibles. Cependant, dans le cadre de l'approche d'amélioration continue de Solvay concernant le Scope 3, nous travaillerons avec l'équipe Achats et l'équipe Industrielle afin d'utiliser des données internes pour le calcul de cette catégorie.

3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 et 2)

Pour calculer les émissions de la catégorie 3, Solvay prend en considération l'énergie achetée et consommée au cours de l'année d'exercice, en englobant les sources relevant des Scope 1 et 2. Cette catégorie comprend une gamme complète de types d'énergie, à savoir : l'électricité, le gaz (y compris l'hydrogène), la vapeur, le mazout, le charbon, le coke de pétrole et la biomasse. En suivant et en analysant la consommation de ces sources d'énergie, Solvay peut quantifier efficacement les émissions indirectes (c'est-à-dire, en amont) associées à notre utilisation de l'énergie.

4. Transport et distribution en amont

Les émissions liées au transport et à la distribution en amont couvrent l'acheminement des produits des fournisseurs jusqu'aux usines de Solvay. À l'aide des données sur les matières premières achetées (catégorie 1), nous avons cartographié leur origine et formulé des hypothèses afin de déterminer les distances et les modes de transport. Les facteurs d'émission proviennent d'Ecoinvent.

5. Déchets produits lors de l'exploitation

Pour calculer les émissions du Scope 3 associées à la gestion des déchets (catégorie 5), nous recueillons les données sur les déchets produits sur nos sites opérationnels. Ces données, notamment la quantité de déchets (matière sèche) et leur méthode de traitement final (par exemple, incinération, mise en décharge), sont communiquées chaque année. Nous estimons ensuite l'empreinte carbone de chaque type de déchet en calculant un facteur d'émission basé sur sa teneur en carbone et sur son processus de traitement spécifique. Par exemple, nous estimons la proportion de déchets qui se décomposent de manière aérobie (production de CO₂) et anaérobie (production de CH₄). En appliquant ces facteurs d'émission aux quantités de déchets déclarées, nous pouvons calculer les émissions totales du Scope 3 associées à la gestion des déchets. Cette méthode a été abordée avec les pairs de Solvay au sein du groupe de travail « Together for Sustainability ».

6. Voyages d'affaires

Les voyages d'affaires effectués par les salariés de Solvay sont enregistrés par notre agence de voyages et suivis par notre département des achats. Pour les voyages en avion et en train, les kilomètres parcourus sont enregistrés. Cela couvre plus de 95% de nos déplacements en avion et en train. Les émissions de GES calculées sont extrapolées pour représenter la totalité de nos déplacements. Pour chaque mode de transport, le kilométrage est converti en équivalent CO₂ à l'aide des facteurs d'émission de la base de données Ecoinvent.

7. Déplacements domicile – travail des salariés

Le calcul repose sur l'hypothèse que les salariés de Solvay travaillant sur les sites industriels effectuent chaque jour des trajets domicile-travail dans une voiture de type standard, fonctionnant au diesel ou à l'essence. Les salariés des sites administratifs et de R&I effectuent trois trajets domicile-travail par semaine (ils travaillent à domicile deux jours par semaine). Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue des données du Scope 3, Solvay s'efforce d'inclure des données plus représentatives, site par site.

8. Actifs loués en amont

Les émissions liées aux actifs loués en amont (catégorie 8) couvrent la flotte de véhicules loués par Solvay. Les données concernant les types de véhicules et les distances parcourues ont été fournies par la société de leasing, et les facteurs d'émission par Ecoinvent.

9. Transport et distribution en aval

Cette catégorie couvre le transport des produits Solvay de ses sites jusqu'aux clients. Les données d'activité, comprenant toutes les étapes du transport, sont extraites du système ERP (Enterprise Resource Planning) de Solvay. Un prestataire de services externe certifié effectue les calculs en utilisant la dernière version des facteurs d'émission du Global Logistics Emissions Council (GLEC).

10. Transformation des produits vendus ; 11. Utilisation des produits vendus ; et 12. Traitement en fin de vie des produits vendus

Les principes de calcul sont les mêmes pour ces trois catégories. Les émissions liées au traitement et à la transformation des produits par des tiers après leur vente par Solvay sont calculées en fonction de la composition chimique des produits et des réactions chimiques attendues qui sont susceptibles de générer des émissions pendant la transformation, l'utilisation et le traitement en fin de vie de nos produits.

13. Actifs loués en aval

Cette catégorie n'est pas applicable, car les actifs loués par Solvay ne sont pas matériels pour le Groupe.

14. Franchises

Cette catégorie n'est pas applicable, car Solvay n'a pas de franchises.

15. Participations

Les émissions des Scope 1 et 2 des entreprises non consolidées (qui ne sont pas consolidées dans les émissions des Scope 1 et 2 de Solvay) sont déclarées en fonction des participations financières de Solvay dans ces entités, afin d'assurer la cohérence avec nos états financiers.

Nous n'avons pas connaissance d'événements significatifs ou de changements de situation ayant une incidence sur les émissions de GES qui auraient pu se produire entre les dates de déclaration des entités de nos chaînes de valeur et la date de déclaration de Solvay.

Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence

Scope 1 et 2

Précision des données

Les émissions de SF6 déclarées pour l'année 2024 ont été ajustées à la hausse de 0,11 Mt éq. CO₂ afin d'obtenir une analyse cohérente, ce qui a entraîné une augmentation de 1,6% des émissions du Scope 1 de Solvay déclarées pour l'année 2024. Les chiffres révisés reflètent le passage de calculs théoriques à un cadre enrichi comprenant des mesures directes. Ce changement permet de mieux comprendre le niveau des émissions historiques.

Cette amélioration de la précision des données sur les émissions de SF6 ainsi que l'évolution du périmètre de consolidation (ci-dessous) se traduisent également par une augmentation de 0,12 Mt éq. CO₂ des émissions de l'année de référence 2021.

Veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 pour plus d'informations.

Périmètre

L'inclusion en 2025 de Providia dans le périmètre de consolidation engendre une augmentation de 5 kt éq. CO₂ en raison de la consommation électrique de ce site.

Veuillez consulter la note F40 - Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Émissions de GES en 2024 (Mt éq. CO ₂)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Précision des données	Données retraitées
Scope 1				
GES autres que CO ₂	1,03		0,11	1,14
Total du Scope 1	6,79		0,11	6,90
Scope 2				
Fondées sur le marché	0,67	0,01		0,68
Total des Scope 1 et 2	7,46	0,01	0,11	7,58
Émissions de GES en 2021 (année de référence) (Mt éq. CO ₂)				
Scope 1				
GES autres que CO ₂	1,03		0,12	1,15
Total du Scope 1	8,12		0,12	8,24
Scope 2				
Fondées sur le marché	0,84	0,01		0,84
Total des Scope 1 et 2	8,96	0,01	0,12	9,08

En conséquence du retraitement des valeurs absolues de 2024 et 2021, les pourcentages d'évolution, les ratios d'intensité et la couverture des émissions de GES par le SEQE indiqués dans le rapport ont également été recalculés le cas échéant.

De même, l'objectif 2030 a été recalculé par rapport aux données de référence retraitées afin de refléter notre engagement à réduire les émissions de GES des Scope 1 et 2 de 30% par rapport à 2021.

Scope 3

En 2024, nous avons procédé à une révision méthodologique majeure des catégories 1, 4 et 5 afin de nous aligner sur le Protocole des GES. Cette évolution a introduit une méthode de calcul directe qui repose sur les quantités de matières premières, les quantités de déchets et l'origine de transport des matières premières. Elle a nécessité d'importants efforts pour caractériser les matières premières, notamment pour les émissions de catégorie 1, en particulier pour collecter les concentrations et les densités exactes des matières premières, afin de veiller à la cohérence entre les unités de quantité de produits et les unités des facteurs d'émission.

En 2025, nous avons étendu l'examen des données à d'autres catégories. Les données de la plupart des catégories ont été retraitées comme indiqué ci-dessous.

Précision des données

Catégorie 1 : en suivant la même méthodologie que celle du rapport annuel 2024, nous avons mis au point un nouveau processus en 2025 pour extraire des données plus précises de nos bases de données des achats. À l'aide de ces nouvelles données extraites, nous avons procédé à un examen exhaustif des principales matières premières, ce qui nous a permis d'améliorer la caractérisation de chaque matière (p. ex. concentration, densité, facteur d'émission). En outre, nous avons intégré un plus grand nombre de données PCF primaires dans ce nouveau mode de calcul.

Catégorie 3 : pour garantir la cohérence entre les catégories en 2025, et conformément à la logique selon laquelle tous les produits achetés comme matières premières doivent être déclarés dans la catégorie 1, les émissions en amont liées au gaz naturel utilisé pour la production d'hydrogène ont été calculées et réaffectées à la catégorie 1. C'est ainsi qu'un volume de 0,04 Mt de CO₂ a été exclu de la catégorie 3 et ajouté à la catégorie 1.

Catégories 10, 11, 12 : nous avons identifié quelques imprécisions dans (i) les données de volume utilisées pour les calculs et (ii) les valeurs stoechiométriques de certains produits, ce qui a entraîné des inexactitudes dans le calcul des empreintes carbone des produits. Le processus a été revu et l'outil amélioré.

Catégorie 4 : les données sur les achats de la catégorie 1 servent de base à la catégorie 4. Les améliorations décrites ci-dessus en catégorie 1 ont donc une incidence directe dans le calcul de la catégorie 4. Par ailleurs, des améliorations ont été mises en œuvre afin de mieux estimer l'origine de certaines matières premières.

Catégorie 9 : en analysant les données calculées par TK Blue et en cherchant une explication aux variations, nous avons identifié des lignes présentant une distance nulle. Les données origine-destination n'étaient pas exactes. Nous avons passé en revue l'année 2024 et identifié le même problème. L'ajustement de 2024 par rapport à 2025 a été appliqué proportionnellement à 2021.

Périmètre

Catégorie 3 : en 2025, le site de Providia a été inclus dans le périmètre de consolidation et ajouté à la catégorie 3, mais n'a pas eu d'incidence matérielle sur les chiffres déclarés en 2024 et 2021 (année de référence).

Veuillez consulter la note F40 - Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Émissions de GES du Scope 3 en 2024 - Mt éq. CO ₂	Selon le rapport annuel 2024	Précision des données	Données retraitées
1. Biens et services achetés	5,24	-2,22	3,02
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 et 2)	1,19	-0,04	1,16
10. Transformation des produits vendus	1,68	0,02	1,70
11. Utilisation des produits vendus	3,14	0,10	3,24
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	2,87	0,10	2,97
Total des 5 catégories prioritaires du Scope 3	14,12	-2,03	12,09
4. Transport et distribution en amont	0,35	-0,10	0,25
9. Transport et distribution en aval	0,54	0,22	0,76
Total des émissions du Scope 3	16,08	-1,92	14,16

Émissions de GES du Scope 3 en 2021 (année de référence) - Mt éq. CO ₂	Selon le rapport annuel 2024	Précision des données	Données retraitées
1. Biens et services achetés	5,21	-1,84	3,36
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 et 2)	1,39	-0,04	1,35
10. Transformation des produits vendus	1,79	0,06	1,85
11. Utilisation des produits vendus	3,24	0,02	3,26
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	3,11	0,24	3,35
Total des 5 catégories prioritaires du Scope 3	14,74	-1,56	13,18
4. Transport et distribution en amont	0,31	-0,10	0,21
9. Transport et distribution en aval	0,53	0,25	0,78
Total des émissions du Scope 3	16,46	-1,41	15,05

En conséquences du retraitement des valeurs absolues de 2024 et 2021, les pourcentages d'évolution, les ratios d'intensité et la couverture des émissions de GES par le SEQE indiqués dans le rapport ont également été recalculés le cas échéant.

De même, les objectifs 2030 pour les émissions totales du Scope 3 et les 5 catégories prioritaires du Scope 3 ont été recalculés par rapport aux données de référence retraitées afin de refléter notre engagement à réduire les émissions de GES des 5 catégories prioritaires du Scope 3 de 20% par rapport à 2021.

E1-7 Projets d’absorption et d’atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Solvay n'utilise pas ni dans ses propres opérations, ni dans sa chaîne de valeur en amont ou en aval, de projets d'absorption ou de crédits carbone pour compenser les émissions rapportées ici.

E1-8 Tarification interne du carbone

Solvay applique un mécanisme de tarification interne du carbone de 100 EUR/t éq. CO₂ à tous les projets d'investissement, quelle que soit leur localisation géographique, afin d'intégrer les externalités négatives et les futurs coûts potentiels du CO₂ dans ses prises de décision. Ce prix est intégré dans les évaluations de rentabilité des dépenses d'investissements (CapEx) des projets ayant une incidence sur les émissions des Scope 1 et 2, tout au long de leur durée de vie. En intégrant les coûts du carbone, l'entreprise s'aligne sur les politiques et les objectifs liés au climat tout en encourageant les investissements durables.

Le prix interne du carbone de 100 €/t éq. CO₂ est également appliqué au Travel Carbon Fund en lien avec les émissions du Scope 3 de la catégorie 6.

Le prix interne du carbone est également utilisé dans le cadre de l'évaluation Sustainable Portfolio Management (SPM) qui couvre les émissions des Scope 1 et 2 ainsi que celles des catégories 1, 3, 4 et 5 du Scope 3. En 2025, nous avons mené une étude afin de mettre à jour les coûts fictifs de l'analyse SPM et monétiser les indicateurs de l'analyse du cycle de vie (ACV), y compris le potentiel de réchauffement de la planète (PRP). Ce coût fictif est passé à 130 €/t éq. CO₂ et diffère ainsi du prix du carbone utilisé pour les projets d'investissement et le Travel Carbon Fund. En effet, le processus SPM vise notamment à capter les signaux du marché à long terme. L'augmentation du prix du carbone dans le processus SPM renforce la sensibilité des signaux liés au climat dans l'évaluation de la durabilité de notre portefeuille d'activités.

Pour en savoir plus sur les hypothèses concernant les prix et les implications financières, veuillez consulter la section financière 7.2. Notes relatives aux états financiers consolidés.

La part des émissions de GES brutes des Scope 1, 2 et 3 couvertes par le mécanisme de tarification interne du carbone est indiquée ci-dessous :

Mécanisme de tarification interne du carbone	2024		2025	
		Mt éq. CO ₂		Mt éq. CO ₂
Pourcentage des émissions brutes de GES du Scope 1 couvertes	100%	6,90	100%	5,91
Pourcentage des émissions brutes de GES du Scope 2 couvertes	100%	0,68	100%	0,53
Pourcentage des émissions brutes de GES du Scope 3 couvertes	32%	4,47	29%	3,83

Note : Les montants et pourcentages indiqués dans ce tableau pour 2024 ont été ajustés conformément aux retraitements décrits à la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6. En conséquence, la couverture du Scope 3 a été retraitée et passe ainsi de 42% à 32% en 2024, tandis que celles des Scope 1 et 2 restent inchangées.

6.2.2. Taxonomie européenne

La taxonomie européenne (2020/852) est un système de classification qui établit une liste fermée d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Elle est destinée à jouer un rôle important en aidant l'UE à intensifier les investissements durables et à mettre en œuvre le Pacte vert pour l'Europe. La taxonomie européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions appropriées selon lesquelles les activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables.

Pour être éligible à la taxonomie, une activité économique doit correspondre à la description figurant dans les actes délégués C(2025)4568, (UE) 2023/2485 et (UE)2023/2486. En tant que telle, la taxonomie européenne ne concerne qu'un nombre limité d'activités de Solvay.

Pour être alignée sur la taxonomie, une activité économique doit d'abord être éligible comme décrit ci-dessus, puis remplir les critères suivants :

- L'activité économique doit apporter une contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs climatiques et environnementaux pertinents pour cette activité.
- L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux autres objectifs.
- L'activité doit répondre aux garanties minimales de protection sociale basées sur les lignes directrices de l'OCDE et des Nations Unies.

6.2.2.1. Taxonomie européenne : base d'établissement des déclarations

Nous vérifions que chaque produit et activité correspond bien à la description de la taxonomie européenne. Nous utilisons notre outil Sustainable Portfolio Management (SPM) pour identifier les ventes de chaque combinaison application-produit correspondant aux descriptions des activités de la taxonomie européenne. En 2025, Solvay applique le paquet de mesures européen Omnibus C(2025)4568. Pour chaque KPI (chiffre d'affaires/CapEx/OpEx), nous avons évalué la matérialité des activités économiques et avons exclu celles qui n'étaient pas matérielles. La valeur cumulée des activités exclues ne dépasse pas le seuil de 10% de chaque dénominateur de KPI.

Les activités économiques suivantes sont éligibles en 2025 pour leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

- Activités économiques éligibles à la taxonomie dont le chiffre d'affaires est matériel :
 - activité 3.12 : fabrication de soude
 - activité 4.30 : cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux
- Activités économiques éligibles à la taxonomie dont le chiffre d'affaires est non matériel :
 - activité 3.3 : technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport
 - activité 3.4 : fabrication de piles
 - activité 3.17 : fabrication de matières plastiques de base
 - activité 4.20 : cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie
- Activités économiques éligibles pour lesquelles les dépenses d'investissement (CapEx) sont matérielles :
 - activité 3.12 : fabrication de soude
- Activités économiques éligibles pour lesquelles les dépenses d'investissements (CapEx) sont non matérielles :
 - activité 6.2 : transports ferroviaires de fret
 - activité 7.3 : installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
 - activité 7.6 : installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables
 - activité 8.1 : traitement de données, hébergement et activités connexes
- Activités économiques éligibles pour lesquelles les dépenses d'exploitation sont matérielles :
 - activité 3.12 : fabrication de soude

Le périmètre de reporting pour les chiffres de la taxonomie européenne correspond au périmètre comptable consolidé de Solvay, et les données financières sont issues de notre système de données financières. Solvay évite la double comptabilisation de ses activités économiques en veillant à ce que les ventes, les dépenses d'investissements et les dépenses d'exploitation ne soient affectées qu'une seule fois aux activités de la taxonomie et uniquement à l'atténuation du changement climatique en tant qu'objectif environnemental.

L'indicateur de chiffre d'affaires défini dans la taxonomie européenne correspond aux ventes telles qu'elles sont déclarées dans le compte de résultat consolidé de Solvay et dans la note F1 - Chiffre d'affaires et information par segment.

Le dénominateur de l'indicateur de dépenses d'investissements défini dans la taxonomie européenne correspond aux dépenses d'investissements des activités poursuivies, qui comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et les acquisitions de droits d'utilisation. Ces éléments sont repris dans les états financiers de Solvay dans la note F1 - Chiffre d'affaires et information par segment, la note F16 - Flux de trésorerie des activités d'investissement – acquisition/cession d'immobilisations et de participations, la note F20 - Immobilisations corporelles et la note F21 - Droit d'utilisation (IFRS 16).

Le dénominateur de l'indicateur des dépenses d'exploitation, selon la définition de la taxonomie européenne, correspond aux coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, à la rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à la maintenance et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs. La définition du dénominateur de l'indicateur des dépenses d'exploitation de la taxonomie européenne diffère de la définition des dépenses d'exploitation des IFRS. Solvay a appliqué la définition de la taxonomie européenne au mieux de ses connaissances.

Solvay est organisée en interne selon les segments de reporting suivants : Basic Chemicals (GBU Soda Ash & Derivatives et Peroxides), Performance Chemicals (GBU Silica, Coatis et Special Chem) et le segment Corporate. Solvay ne dispose pas d'un système permettant de suivre directement les indicateurs des dépenses d'investissements et opérationnelles liées aux activités économiques éligibles telles que définies dans la taxonomie européenne. Ainsi, pour certaines activités économiques éligibles, la part des dépenses d'investissements (et dépenses opérationnelles) est estimée. Pour les activités de fabrication, les indicateurs sont calculés comme les dépenses d'investissements (et dépenses opérationnelles) de la GBU correspondante, au prorata du volume vendu dans cette activité économique par rapport au volume total vendu par cette GBU.

6.2.2.2. Résultats des activités économiques de Solvay éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie en 2025

Indicateurs de la taxonomie européenne

Indicateur de la taxonomie européenne	Total (millions d'euros)	Part des activités économiques éligibles à la taxonomie	Part des activités économiques non éligibles à la taxonomie	Part des activités économiques alignées sur la taxonomie	Part des activités économiques non alignées sur la taxonomie	Part des activités économiques non matérielles pour la taxonomie
Chiffre d'affaires	4746	32%	68%	0%	100%	<10%
Dépenses d'investissements (CapEx)	282	28%	72%	0%	100%	<10%
Dépenses d'exploitation (OpEx)	310	55%	45%	0%	100%	<10%

Pour une ventilation plus détaillée, veuillez consulter les tableaux aux pages suivantes.

Indicateurs des ventes (définies comme le chiffre d'affaires dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de soude (activité 3.12) est le principal contributeur aux ventes éligibles de Solvay (24,1% des ventes totales). Les chiffres communiqués correspondent à notre GBU Soda Ash & Derivatives, qui est une activité monotecnologique. Conformément au règlement (UE) 2020/852, nous publions les chiffres relatifs à la fabrication de carbonate disodique (carbonate de soude, carbonate de sodium, sel disodique de l'acide carbonique), à l'exclusion de la fabrication de bicarbonate de sodium. Nous ne déclarons pas d'activité alignée en 2025 pour notre activité de carbonate de soude, car nous ne sommes pas encore en mesure de documenter le respect des critères techniques et autres critères d'éligibilité, compte tenu de certaines ambiguïtés dans le texte actuel du règlement de l'UE sur la taxonomie européenne et les actes délégués associés.

Dans le cadre de ses activités, Solvay produit de la vapeur et de l'électricité, principalement pour son propre usage. Solvay déclare certaines ventes d'énergie à des tiers (voir la note F3 - Autres produits de l'activité dans les états financiers). La production d'énergie pour des tiers inclut principalement la chaleur produite pour des tiers et l'électricité coproduite par la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux, que Solvay exploite pour son propre usage, mais qui font parfois partie de plateformes industrielles intégrées plus vastes. Les ventes d'énergie à des tiers sont comptabilisées dans l'activité économique 4.30 « Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux » et représentent 7,8% des ventes totales de Solvay.

Solvay a lancé le programme STAR Factory, qui vise à mettre intégralement en œuvre le programme de durabilité « For Generations » au niveau des sites. Ce programme est désormais déployé dans presque toutes nos usines. Nous pensons qu'il fournira progressivement les données nécessaires pour nous permettre de qualifier certaines de nos activités comme alignées.

Indicateurs des dépenses d'investissements (CapEx) (tels que définis dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de soude est le principal contributeur aux dépenses d'investissements éligibles à la taxonomie de Solvay et représente 27,6% du total des dépenses d'investissements (281 669 k€). Les investissements dans des actifs énergétiques dans le cadre de la feuille de route de décarbonation de l'activité de carbonate de soude sont partiellement inclus dans ce chiffre.

La baisse du CapEx éligible par rapport à 2024 s'explique principalement par des mises à jour méthodologiques et par l'application d'un seuil de matérialité, conformément au paquet "Omnibus" de l'UE. Par conséquent, seul le CapEx lié à l'activité de production de carbonate de soude a été identifié comme éligible pour 2025, et ce CapEx spécifique est en baisse par rapport à 2024 (des détails complémentaires sur les principaux projets d'investissement sont fournis dans les états financiers : Note F16 – Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement).

Indicateurs des dépenses opérationnelles (OpEx) (tels que définis dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de soude est le principal contributeur aux dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie de Solvay et représente 55,3% des dépenses opérationnelles (309 774 k€).

Le Groupe s'efforce d'améliorer constamment sa part d'activités économiques considérées comme éligibles ou alignées sur la taxonomie européenne. Nous pensons que STAR Factory et d'autres programmes majeurs permettront d'atteindre ces objectifs dans les années à venir.

Part du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie - 2025

2025

KPI	Total	Part des activités éligibles à la taxonomie	Activités alignées sur la taxonomie	Part des activités alignées sur la taxonomie	Détails des activités alignées sur la taxonomie par objectif environnemental						Part des activités habilitantes	Part des activités transitoires	Activités non matérielles non évaluées	Activités alignées sur la taxonomie l'année précédente (2024)	Part des activités alignées sur la taxonomie l'année précédente (2024)
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes					
	k€	%	k€	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	k€	%
Chiffre d'affaires	4 746 106	31,9%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31,9%	<10%	0	0
CapEx	281 669	27,6%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27,6%	<10%	0	0
OpEx	309 774	55,3%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55,3%	<10%	0	0

Ventilation par activité

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie - 2025 (ventilation par activité)

2025

[illegible]

Part du CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie - 2025 (ventilation par activité)

2025

	Code	KPI éligible à la taxonomie (Proportion des CapEx éligibles à la taxonomie)	KPI aligné sur la taxonomie (valeur monétaire des CapEx)	KPI aligné sur la taxonomie (Proportion des CapEx alignées sur la taxonomie)	Objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie						Activités habilitantes	Activités transitoires	Proportion de la taxonomie alignée dans la taxonomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes			
Activités économiques		%	k€	%	%	%	%	%	%	%	H le cas échéant	T le cas échéant	%
Fabrication de soude	CCM 3.12	27,6%	0	0	0	0	0	0	0	0		T	0
Somme de l'alignement par objectif					0	0	0	0	0	0			
KPI Total (CapEx)		27,6%	0	0	0	0	0	0	0	0			0

Part de l'OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie - 2025 (ventilation par activité)

2025

	Code	KPI éligible à la taxonomie (Proportion des OpEx éligibles à la taxonomie)	KPI aligné sur la taxonomie (valeur monétaire des OpEx)	KPI aligné sur la taxonomie (Proportion des OpEx alignées sur la taxonomie)	Objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie						Activités habilitantes	Activités transitoires	Proportion de la taxonomie alignée dans la taxonomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes			
Activités économiques		%	k€	%	%	%	%	%	%	%	H le cas échéant	T le cas échéant	%
Fabrication de soude	CCM 3.12	55,3%	0	0	0	0	0	0	0	0		T	0
Somme de l'alignement par objectif					0	0	0	0	0	0			
KPI Total (OpEx)		55,3%	0	0	0	0	0	0	0	0			0

Formulaire 1 pour les activités économiques de certains secteurs de l'énergie (activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile)

Ligne Activités liées à l'énergie nucléaire

1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI*
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

* Solvay ne publie pas les tableaux selon le modèle 4 (activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci), car Solvay n'est pas en mesure de séparer les informations à ce niveau de détail en raison de l'organisation de ses segments à déclarer et de la structure correspondante de ses systèmes de données financières.

6.2.3. Pollution

E2 IRO-1 IRO liés à la pollution

Veillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels

E2-1 Politiques en matière de pollution

Les politiques de Solvay en matière de pollution visent à atténuer l'impact de ses activités sur la santé et l'environnement par le biais des émissions dans l'air, l'eau et le sol, en mettant l'accent sur les substances préoccupantes (Substances of Concern, SoC) et les substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern, SVHC).

Émissions dans l'air, l'eau et le sol

Au cours du processus de production, nous donnons la priorité à des approches plus propres, mettons en œuvre des technologies antipollution et nous efforçons de réduire les émissions. Les salariés participent à diverses formations sur les techniques de contrôle de la pollution et la gestion adéquate des substances dangereuses. Notre politique couvre également un programme complet d'intervention en cas d'urgence qui privilégie la santé humaine, la préservation de l'environnement et la sécurité de la communauté.

Les sites de Solvay gèrent les émissions dans l'air, l'eau et le sol grâce à des systèmes complets de gestion de la santé de la sécurité et de l'environnement conformes aux exigences réglementaires. Chaque site rend régulièrement compte des substances qu'il est autorisé à émettre, conformément à ses permis d'exploitation.

Solvay applique la directive relative aux émissions industrielles (Industrial Emission Directive - IED) afin d'identifier les sources d'émissions et d'évaluer les méthodes les plus efficaces sur le plan environnemental et les plus économiquement viables pour prévenir et contrôler ces émissions, en appliquant le concept des meilleures techniques disponibles (MTD). La mise en œuvre de technologies et de pratiques efficaces de lutte contre la pollution contribue à réduire les émissions de polluants dans l'environnement. En outre, l'élaboration et l'application de procédures rigoureuses pour la manipulation et l'élimination des substances dangereuses sont essentielles pour prévenir les incidents de pollution.

Une surveillance régulière de la qualité de l'air, de l'eau et du sol est nécessaire pour identifier les zones de forte pollution et les zones nécessitant un assainissement. La pérennisation d'un programme solide de mesures d'urgence axées sur la sécurité est également essentielle pour pouvoir réagir efficacement à tout incident ou accident, en privilégiant la protection de la santé humaine, de l'environnement et des communautés environnantes.

Nous veillons à la sécurité des produits Solvay tout au long de leur cycle de vie, ce qui inclut la livraison des matières premières et le transport des produits finis en toute sécurité.

Nous collaborons activement avec les parties prenantes au niveau local afin d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau aussi bien au niveau local que régional.

Pour favoriser une culture de la responsabilité environnementale, nous formons les salariés des sites et de l'entreprise aux techniques de prévention de la pollution et aux bonnes pratiques.

Notre politique s'applique à toutes les entreprises du Groupe Solvay et concerne les sites actifs dans toutes les régions. La gestion des sites fermés, communiquée séparément par l'équipe Remédiation, n'entre pas dans le champ d'application de cette politique.

Les parties prenantes concernées de Solvay n'ont pas été directement consultées lors de l'élaboration de cette politique ; toutefois, leurs intérêts et leurs points de vue ont été pris en considération dans la DMA et les IRO associés.

Cette politique fait partie de la politique de gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact environnemental conformément à la charte Responsible Care.

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Responsible Care et politique de gestion de l'environnement).

Substances préoccupantes (SoC) et extrêmement préoccupantes (SVHC)

Conformément aux exigences de la CSRD et allant même au-delà, nous avons établi depuis 2015 notre propre liste de référence de substances préoccupantes, dans le cadre du **Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM)**. Cette liste de référence est mise à jour chaque année et comprend deux catégories clés :

- Les substances « noires » font déjà l'objet d'un processus réglementaire d'abandon progressif ou de restriction en ce qui concerne les utilisations s'appliquant à Solvay, avec une date limite connue, au moins dans un pays ou une zone dans le monde.
- Les substances « rouges » sont susceptibles de faire l'objet d'un processus d'autorisation spéciale ou de restriction à moyen terme.

S-SRM permet ainsi à Solvay de contrôler le risque potentiel de mise à jour de la classification des dangers liés aux substances présentes dans les produits, en particulier avant qu'elles ne deviennent des substances extrêmement préoccupantes. La liste S-SRM permet également à Solvay d'anticiper les futures exigences réglementaires en matière de substances préoccupantes.

Nous portons notre attention sur l'identification des substances extrêmement préoccupantes, afin de les remplacer par des équivalents plus sûrs. Nous nous concentrons sur les substances extrêmement préoccupantes de l'annexe XIV du règlement européen REACH et de la liste des substances candidates. Dans le cadre de notre ambition, nous nous efforçons toujours d'aller au-delà des réglementations chimiques régionales et nationales pertinentes telles que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, les listes réglementaires officielles mondiales (REACH en Europe, REACH-like en Corée du Sud et au Royaume-Uni, listes officielles en Chine, au Japon, aux États-Unis) ou les listes d'organisations non gouvernementales (ONG) telles que la liste SIN (de ChemSec), et les substances auto-classées.

La méthodologie S-SRM fait partie de la politique globale de santé et de sécurité.

Veillez consulter MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Politique de santé et de sécurité).

E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution

Nous comprenons que nos activités ont un impact sur l'environnement, tout en dépendant d'écosystèmes en bonne santé qui jouent un rôle essentiel dans la régulation de la pollution de l'eau et de l'air. À ce titre, nous nous engageons à minimiser en permanence notre impact environnemental en mettant en œuvre des stratégies qui préviennent et atténuent la pollution, notamment un contrôle proactif et une réduction des émissions de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes afin de protéger à la fois notre Société et notre environnement.

Certaines des actions énumérées ci-dessous portent sur la mise en œuvre de technologies de contrôle de la pollution afin de minimiser les émissions de polluants dans l'environnement, ainsi que sur des investissements dans des méthodes et technologies de production plus propres afin de réduire la pollution à la source. Ces actions font l'objet d'un suivi régulier au niveau du site, des GBU et de l'entreprise et alimentent nos efforts continus pour minimiser l'impact environnemental de Solvay.

Pour ce qui est de la pollution des sols, des évaluations des risques sont réalisées par les sites industriels et la fonction corporate, et des actions sont mises en place pour prévenir la pollution. Notre évaluation des risques et notre plan d'action sont formalisés dans une procédure liée aux rejets accidentels, qui exige que les sites industriels prennent des mesures immédiates pour arrêter et contenir le rejet, documenter la substance, quantifier le volume et consigner tout événement dans un formulaire de rapport dédié. Lorsque Solvay a une obligation de remédiation, des provisions sont comptabilisées sur la base des coûts de remédiation futurs.

(voir notes F31 - Provisions et F36 - Passifs éventuels).

Programme STAR Factory

Solvay a intégré ses actions clés dans le programme STAR Factory en 2022, adoptant ainsi une approche stratégique de la gestion des émissions dans l'environnement. Ces actions sont actuellement en cours. Solvay prévoit de les achever à l'horizon 2030.

En ce qui concerne l'affectation des ressources et le suivi des actions liées à la pollution, le programme STAR Factory fournit un cadre permettant d'apporter des améliorations de manière efficace sur l'ensemble des sites de Solvay et de hiérarchiser les ressources prioritaires. Le responsable HSE du site et le responsable STAR Factory sont les principaux interlocuteurs pour les questions environnementales. Les ressources sont allouées au cas par cas en collaboration avec les responsables du département HSE et les responsables Développement Durable de chaque GBU. Ces actions peuvent entraîner des dépenses d'investissements et des dépenses d'exploitation pour les activités en cours.

Un outil de gestion de projets de portefeuille, géré à l'échelle de l'entreprise, a été déployé pour suivre les progrès et l'incidence des initiatives STAR Factory dans toutes leurs dimensions, le développement durable étant l'un des principaux piliers.

Métaux et composés

La plupart des émissions de nos métaux et composés proviennent du calcaire utilisé comme matière première dans nos usines de carbonate de soude et se retrouvent sous forme de traces encapsulées dans les résidus de calcaire rejetés par ces activités. Ces traces de métaux seront ciblées par le nouveau procédé e.Solvay qui apportera un certain nombre d'avantages sur le plan environnemental. Développée sur 30 ans et brevetée en 2014, cette nouvelle technologie vise à améliorer l'impact environnemental en réduisant la consommation de calcaire de 30% et en éliminant les résidus de calcaire, réduisant ainsi les émissions de métaux et composés dans l'eau.

Chlorures

Les chlorures sont coproduits avec le carbonate de soude dans nos usines européennes dans une proportion proche de 1 tonne de chlorure pour 1 tonne de carbonate de soude. Le marché actuel n'est pas en mesure d'absorber la majeure partie du volume de chlorures produits, ce qui nécessite des stratégies de rejet très contrôlées. Les chlorures sont inoffensifs pour la santé, mais ils ont un impact sur la salinité de l'eau. Pour plus des deux tiers de notre coproduction de chlorures, ceux-ci sont rejetés en mer ou dans l'océan et l'impact sur la salinité de l'eau est donc limité, car la salinité y est naturellement élevée. En revanche, le tiers restant est rejeté dans des rivières dont ils augmentent la salinité. Selon la concentration, ces chlorures peuvent accélérer la corrosion des infrastructures en aval et accroître les exigences techniques des installations d'eau potable.

C'est notamment le cas à Dombasle (France), où nous avons lancé en 2022 un projet, en collaboration avec les parties prenantes locales, afin de réduire les niveaux de chlorure dans la Moselle et la Meurthe. Les chlorures présents dans ces deux rivières proviennent de sources naturelles et de rejets industriels, dont ceux de Solvay. Les travaux menés en 2023 et 2024 ont permis de retenir le concept de séparation et de valorisation du chlorure de sodium par nanofiltration. Ce concept a été testé en laboratoire à l'Universitat Politècnica de Catalunya (UPC), puis expérimenté en pilote chez CETAQUA. Les obstacles techniques et financiers de sa mise à l'échelle industrielle sont actuellement à l'étude.

NMVOC (composés organiques volatils non méthaniques)

À Green River, nous avons mis en œuvre une technologie de rupture destinée à réduire les émissions des opérations d'extraction de trona. Le procédé d'oxydation thermique régénérative a été mis en service en 2025, réduisant efficacement les NMVOC.

Parallèlement, le site de Paulínia a lancé en 2023 un programme de détection et de réparation des fuites, conformément aux lignes directrices de l'Agence américaine de protection de l'environnement dans le but de traiter les émissions fugitives de NMVOC. Depuis son introduction, neuf unités de production y ont pris part, ce qui entraînera une réduction importante des émissions annuelles de NMVOC. Le programme devrait prendre fin en 2026. Nous nous sommes engagés à améliorer le contrôle des émissions atmosphériques en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles sur les sites prioritaires (Bad Wimpfen, La Rochelle et tous les sites de la GBU Peroxides).

SOx (Oxydes de soufre)

Solvay excelle dans le traitement des gaz de combustion grâce à ses solutions innovantes SOLVAir® qui permettent d'assainir efficacement les gaz d'échappement. Notre objectif est d'améliorer les performances industrielles, commerciales et environnementales de nos clients. Depuis plus de trois décennies, notre équipe internationale élabore des solutions à base de bicarbonate de sodium afin d'éliminer les gaz acides (HCl, SOx, HF) dans divers secteurs tels que la production d'énergie à partir de déchets, l'industrie, le transport maritime et la production d'énergie. Nous avons installé des solutions SOLVAir® sur nos sites de Rheinberg (Allemagne), Devnya (Bulgarie) et Torrelavega (Espagne). À Torrelavega, SOLVAir® capture le SO₂ et les particules fines.

Substances préoccupantes (SoC) et extrêmement préoccupantes (SVHC)

Nous identifions les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, et procédons à un suivi des risques pour mettre à jour nos études des risques à l'aide du processus Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM). Nous nous efforçons de remplacer ces substances par des alternatives plus sûres. Si nous ne pouvons pas les remplacer, nous visons à réduire leur utilisation.

Parmi les substances figurant sur la liste S-SRM des substances noires ou rouges, le bisphénol A est le seul de la liste européenne des substances candidates qui était commercialisé comme produit par Solvay. Le bisphénol A était fabriqué et commercialisé en dehors de l'UE. Solvay a arrêté sa production mondiale en décembre 2024 et vendu son stock restant en 2025. Depuis 2026, Solvay ne fabrique ni ne commercialise à l'échelle mondiale de bisphénol A ou toute autre substance de la liste européenne des substances candidates. Cependant, une substance figure toujours sur cette liste et fait partie d'un produit que nous fabriquons et commercialisons en dehors de l'UE. Il s'agit du peroxyde de dicumyle, une impureté présente à des niveaux inférieurs à 0,3% dans un produit fabriqué et commercialisé en dehors de l'UE. Ce produit est utilisé uniquement dans des applications industrielles.

Dans le cadre de l'analyse S-SRM, l'acide trifluoroacétique (TFA) a été identifié comme une substance surveillée. Début 2025, Solvay a cessé la production de TFA à Salindres (France), et a annoncé en septembre 2025 qu'elle cesserait la production de produits organiques liés au TFA à Bad Wimpfen (Allemagne) d'ici début 2026. Ces mesures ont été motivées par des conditions de marché défavorables et renforcent l'engagement de Solvay en faveur de la compétitivité à long terme. Les émissions de TFA dans l'environnement ont été considérablement réduites ces dernières années et continuent d'être surveillées.

Nous prenons d'autres mesures afin de garantir une gestion responsable des produits Solvay tout au long de leur cycle de vie. Nous dialoguons notamment avec les fournisseurs pour rechercher des opportunités tout au long de la chaîne de valeur. Solvay s'engage à s'approvisionner en matières premières conformes à toutes les exigences réglementaires et de sécurité applicables et dont la classification est clairement définie. Les fournisseurs sont tenus de fournir à Solvay des matières premières conformes aux exigences légales applicables en matière de sécurité des produits, et de communiquer à Solvay toutes les informations pertinentes (y compris les étiquettes et les fiches de données de sécurité) et à jour, qui reflètent la composition et les propriétés réelles. Cela s'applique notamment aux matières premières qui contiennent des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Les modifications apportées à toutes les informations pertinentes doivent être communiquées sans délai à Solvay.

De plus, nous développons des solutions basées sur nos produits chimiques essentiels pour remplacer des substances dangereuses tierces. Par exemple, Alve-One® est un nouvel agent gonflant chimique sans danger et écologique développé par Solvay à partir de bicarbonate de sodium. Alve-One® a été reconnu comme une alternative à l'azodicarbonamide (ADCA), une substance extrêmement préoccupante figurant sur la liste européenne des substances candidates en 2012 en raison de ses propriétés de sensibilisation respiratoire. Alve-One® vise à répondre à la demande croissante d'agents gonflants plus sûrs, plus sains et plus durables pour divers usages privés et industriels à travers le monde, notamment dans les secteurs de l'automobile, de la chaussure, du bâtiment et de la construction. Il réduit l'empreinte carbone des produits finis en mousse tout en améliorant les normes de santé et de sécurité qui protègent les personnes et l'environnement.

E2-3 Cibles liées à la pollution

Nous nous engageons à minimiser nos émissions et à les gérer de manière responsable. Cet engagement se traduit non seulement par le respect constant des exigences réglementaires, mais aussi par une recherche proactive d'aller au-delà de ces exigences en réduisant les émissions de substances préoccupantes pour l'environnement.

Ces efforts sont soutenus par le plan d'action décrit ci-dessus, qui comprend des initiatives propres à chaque site et des investissements dans des méthodes de production plus propres. Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons chaque année les métriques et les indicateurs de performance liés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Notre stratégie vise à améliorer sans cesse les performances de nos procédés de production, souvent grâce au programme STAR Factory. Son succès est mesuré par la conformité continue, les améliorations opérationnelles et l'exécution réussie de plans d'action spécifiques à chaque site.

Notre ambition consiste à réduire en permanence la présence de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Nous avons notamment pour objectif, pour toutes les situations où c'est possible, d'éliminer progressivement les substances noires et rouges listées par le Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM) présentes en quantité supérieure à 0,1% dans nos produits commercialisés.

Le système S-SRM répertorie au total environ 3 500 substances classées « noires » ou « rouges » dans l'univers chimique global. Parmi ces 3 500 substances, 18 ont été identifiées dans 33 produits commercialisés par Solvay à des concentrations supérieures à 0,1 % en masse (p/p), représentant 1,6 % du chiffre d'affaires net de 2025. Cela correspond à une réduction de huit substances (soit 30 %) par rapport à l'inventaire de 2024, résultant de l'arrêt de la production et de la vente de plusieurs substances dangereuses.

Depuis le début du programme en 2015, 20 analyses d'alternatives plus sûres ont été réalisées. En 2025, nous en avons passé six en revue, ce qui a permis d'aboutir aux réalisations suivantes :

- Dix analyses d'alternatives plus sûres ont donné lieu à un remplacement effectif, soit par une substitution, soit par une réduction en dessous du seuil requis, soit par un arrêt de la production, soit par un abandon parce qu'elles n'étaient plus pertinentes pour l'activité de Solvay.
- Trois analyses d'alternatives plus sûres sont en cours, ce qui signifie qu'une alternative a été identifiée et évoquée avec les clients en vue de sa mise en œuvre.
- Sept analyses d'alternatives plus sûres n'ont pas de solution de remplacement disponible, soit parce qu'aucun substitut n'est disponible, soit parce que l'utilisation d'une substance SVHC est légalement obligatoire pour certaines applications, soit parce qu'aucune alternative n'a été demandée en raison de l'application dans le produit final.

Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM) - Publication spécifique à l'entité	Unité	2024	2025
S-SRMs ^(*) des listes noires et rouges présents dans les produits commercialisés à plus de 0,1% p/p à l'échelle mondiale	nombre	26	18
Analyse d'alternatives plus sûres requise ^(**)	nombre	20	20
dont réalisées	%	100	100
dont le remplacement effectif a été réalisé ou est devenu non pertinent pour les activités de Solvay	%	25	50

(*) Selon les substances noires et rouges de la liste S-SRM. Substances de la liste S-SRM fabriquées par, ou entrant dans la composition des produits vendus par Solvay dans le monde entier. Période de référence pour l'analyse : janvier 2023 - janvier 2024 et 2025.

(**) Analyse d'alternatives plus sûres pour une substitution potentielle des substances noires et rouges de la liste S-SRM. Une substance peut être présente dans plusieurs produits différents.

E2-4 Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)

Les données d'émissions présentées dans ce rapport représentent une consolidation au niveau du Groupe des valeurs des sites qui dépassent les seuils spécifiques établis à l'annexe II du registre européen des rejets et des transferts de polluants (E-PRTR). Ces seuils sont définis pour chaque polluant et chaque milieu environnemental (air, eau, sols). Conformément aux exigences de l'E-PRTR, seules les émissions des sites dépassant ces seuils prédéterminés sont incluses dans les chiffres déclarés. D'autres polluants de l'E-PRTR sont soit en dessous des seuils, soit ne sont pas surveillés car ils ne sont pas pertinents pour nos activités.

Pour établir ce rapport, nous avons utilisé les informations de la plus haute qualité disponibles. Nos méthodes de collecte et d'analyse des données comprennent, sans s'y limiter, les données de surveillance, les facteurs d'émission, les équations de bilan massique, la surveillance indirecte ou d'autres calculs, les appréciations techniques et d'autres méthodes conformément au registre E-PRTR et aux méthodologies approuvées au niveau international, lorsqu'elles sont disponibles. Les émissions sont mesurées à l'aide de méthodes normalisées (par ex. EN ou ISO). Lorsque la mesure directe est impossible ou non praticable, des méthodes de calcul (par exemple, le bilan massique) ou des estimations (comme les facteurs d'émission) sont appliquées.

Données sur la pollution de l'air

Polluants - Rejets dans l'air (tonne)	2024	2025
Ammoniac	3 275	3 246
Benzène	68	53
Cadmium et composés	<1	<1
Monoxyde de carbone (CO)	40 710	41 356
Chlorofluorocarbures (CFC)	12	24
Dichlorométhane	4	0
Hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	<1	<1
Naphtalène	<1	0
Oxydes d'azote (NO _x /NO ₂)	2 968	2 644
Oxyde de soufre (SO _x /SO ₂)	1 845	1 704
Composés organiques volatils non méthaniques (NMVOC)	2 161	1 932

Données sur la pollution de l'eau

Polluants - Rejets dans l'eau (tonne)	2024	2025
Chlorures (Cl total)	Omission*	Omission*
Dichlorométhane (DCM)	<1	<1
Fluorures (F total)	59	61
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	<1	0
Phénols (C total)	<1	<1
Tétrachlorométhane (TCM)	0	<1
Azote total	1 634	1 755
Phosphore total	100	98
Carbone organique total (COT)	212	207
Métaux et composés		
• Arsenic et composés (As)	1	2
• Cadmium et composés (Cd)	<1	<1
• Chrome et composés (Cr)	5	6
• Cuivre et composés (Cu)	5	4
• Plomb et composés (Pb)	14	11
• Mercure et composés (Hg)	<1	<1
• Nickel et composés (Ni)	3	3
• Zinc et composés (Zn)	23	20

* Émissions de chlorures omises : les chlorures sont coproduits par nos usines européennes de carbonate de soude, dans une proportion proche de 1 tonne de chlorure émise pour 1 tonne de carbonate de soude produite. La publication des quantités de chlorure émises dans l'eau divulguerait donc la quantité de carbonate de soude produite par Solvay en Europe. Toutefois, conformément aux paragraphes 385 et 391 des « Lignes directrices de la Commission européenne sur l'applicabilité de l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux accords de coopération horizontale » (ci-après, les « Lignes directrices »), les informations sur la production et les quantités sous forme non agrégée (c'est-à-dire concernant un seul produit d'un seul producteur) sont considérées comme commercialement sensibles si les entreprises actives sur un marché véritablement concurrentiel n'auraient pas intérêt à se révéler mutuellement de telles informations. En outre, selon le paragraphe 387 desdites Lignes directrices, des raisons légitimes d'informer les actionnaires, les investisseurs potentiels ou le grand public ne peuvent être invoquées pour divulguer des informations commercialement sensibles. Par conséquent, les informations relatives aux quantités de chlorure émises dans l'eau ne doivent pas être rendues publiques.

Les métaux et composés énumérés dans le tableau ci-dessus sont principalement des traces de métaux encapsulées dans de grandes quantités de résidus calcaires rejetés par les activités de production de carbonate de soude de Solvay. Ces traces de métaux proviennent du calcaire utilisé comme matière première. Elles seront traitées par le nouveau procédé e.Solvay.

Données sur la pollution des sols

Dans des conditions normales d'exploitation, les activités industrielles de Solvay ne génèrent pas d'émissions dans le sol. Toute émission dans le sol serait due à des événements accidentels non maîtrisés (fuites, déversements de produits chimiques, etc.). En 2025, Solvay n'a pas généré d'émissions dans le sol, conformément aux définitions et seuils du registre E-PRTR qui s'appliquent.

Microplastiques

Solvay fabrique des microparticules en polymère synthétique sur son site de Santo André (Brésil). Du fait de la taille des granulés, ces matériaux relèvent de la définition des microplastiques telle qu'établie par la réglementation de l'UE, et la dérogation 4(a) relative à l'utilisation de microparticules en polymère synthétique sur des sites industriels s'applique. Conformément à l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement REACH, introduit par le règlement (UE) 2023/2055 de la Commission, Solvay veillera au respect complet des exigences d'information, y compris les instructions d'utilisation et d'élimination, et des obligations de déclaration d'ici le 31 mai 2026, le cas échéant.

Retraitement des données de l'année précédente

Périmètre

En 2024, les indicateurs déclarés en E2-4 ont été entièrement consolidés pour l'ensemble des sites de la Société. En 2025, à la suite de la réévaluation du contrôle opérationnel qui a conduit à un alignement du périmètre de consolidation sur celui du reporting financier, les volumes d'émissions déclarés en 2024 ont été recalculés à des fins de comparabilité d'une année sur l'autre.

Veillez consulter la section 6.1.1. Base de préparation pour plus d'informations sur le périmètre de consolidation.

Précision des données

Nous avons ajusté les données collectées l'année dernière, ce qui a entraîné des changements mineurs dans la déclaration des volumes des indicateurs E2-4 en 2024. Le chlore et composés inorganiques ont été ajoutés à la déclaration de 2025. Certaines émissions de poussières avaient été incorrectement classées comme PM10 en 2024. Les émissions d'oxydes de soufre (SOx) et d'azote total (TN) ont été révisées suite à l'amélioration de la méthode de calcul ; le franchissement du seuil E-PRTR sur certains sites a ainsi entraîné l'inclusion de la totalité de leurs émissions de SOx et de TN.

Seuls les volumes les plus significatifs déclarés en 2024 et retraités par rapport à la valeur déclarée en 2024 sont repris dans les tableaux ci-dessous.

Rejets de polluants dans l'air (en tonne)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Précision des données	Données 2024 retraitées
Ammoniac	3 722	-419	-27	3 275
Monoxyde de carbone (CO)	43 578	-2 857	-11	40 710
Chlore et composés inorganiques (sous forme de HCl)	-	-	12	12
Oxydes d'azote (NOx/NO ₂)	3 101	-111	-22	2 968
Particules en suspension (PM10)	194	-	-194	0
Oxydes de soufre (SOx/SO ₂)	1 789	-97	153	1 845

Rejets de polluants dans l'eau (en tonne)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Précision des données	Données 2024 retraitées
Azote total	1 785	-229	78	1 634
Carbone organique total (COT)	229	-17	0	212

Outre le retraitement des volumes de polluants rejetés dans l'eau repris dans le tableau ci-dessus, nous avons procédé aux ajustements suivants :

- Benzo[ghi]perylène : en 2024, nous avons déclaré 1,08 kg de rejets dans l'eau, mais nous avons reclassifié ce volume en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
- Tétrachlorométhane et trichlorométhane : en 2024, ces deux polluants étaient inclus dans notre tableau bien qu'aucun volume supérieur aux seuils n'ait été déclaré. Cette année, compte tenu de l'absence de rejets supérieurs aux seuils du registre E-PRTR, nous avons décidé de ne pas les faire figurer dans notre tableau.

E2-5 Substances préoccupantes (SoC) et substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

Produits commercialisés

Les calculs s'appuient sur les compositions utilisées pour tous les processus réglementaires des produits et substances de Solvay partout dans le monde (REACH, REACH-like, TSCA, etc.) et/ou pour la rédaction de nos fiches de données de sécurité. Solvay a utilisé la valeur seuil de 0,1% p/p pour les substances préoccupantes telles que référencées dans le règlement REACH relatif aux substances extrêmement préoccupantes.

La part du chiffre d'affaires net réalisée avec	Unité	2024	2025
Produits commercialisés qui sont ou qui contiennent des substances préoccupantes (SoC)	%	5,3	5,1
Produits commercialisés qui sont ou qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	%	0,3	<0,1
Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM)*	%	1,9	1,6
Chiffre d'affaires net	millions d'euros	4 540	4 123

* La part du chiffre d'affaires net réalisé avec des substances de la liste Solvay - Substance Risk Monitoring a été retraitée. Veillez consulter la section Retraitement des données de l'année précédente dans E2-5.

Quantité de substances préoccupantes commercialisées en tant que produits ou composants de produits, par catégorie de danger, telle que définie à la fin de ce chapitre Pollution :

Catégorie de classe de danger	Substances préoccupantes qui quittent les installations de Solvay	Quantité de substances préoccupantes (tonne)	
		2024	2025
Catégorie 1	En tant que produits commercialisés	8 243	271
	dont SVHC	8 243	271
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	16	24
	dont SVHC	<1	<1
Catégorie 2	En tant que produits commercialisés	112	110
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	1	1
Catégorie 5	En tant que produits commercialisés	122 113	101 908
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	2 634	4 870
Catégorie 7	En tant que produits commercialisés	4 811	3 264
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	251	210

Note 1 : Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les produits commercialisés : substances visées à l'article 59, paragraphe 10 du règlement REACH (liste des substances candidates) ainsi qu'à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des substances soumises à autorisation).

Note 2 : "En tant que produits commercialisés" s'applique lorsque la substance constitue plus de 95% de la composition du produit.

Aucune substance préoccupante des catégories des classes de danger 3, 4 et 6 ne quitte les installations de Solvay en tant que produit commercialisé ou composant de produit.

La baisse significative des produits commercialisés de la catégorie 1 s'explique par l'arrêt de la production de bisphénol A.

Voir Substances préoccupantes (SoC) et extrêmement préoccupantes (SVHC) dans E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution.

Retraitement des données de l'année précédente

En 2024, la part des ventes de produits de la liste S-SRM a été calculée à partir des données commerciales 2023 au numérateur, faute de données plus récentes. En 2025, nous avons recalculé l'indicateur 2024 en utilisant les montants des ventes 2024 de produits contenant des substances de la liste S-SRM au numérateur. En parallèle, nous avons amélioré notre méthodologie afin d'identifier plus précisément les produits contenant des substances de la liste S-SRM. Ces deux éléments combinés ont conduit à une réduction de 127 millions d'euros de ces ventes par rapport au montant déclaré en 2024. Cela s'est traduit par une baisse de 2,8 pp de la part des ventes de produits contenant des substances de la liste S-SRM dans notre chiffre d'affaires net total.

Part du chiffre d'affaires net de 2024 réalisée avec	Selon le rapport annuel 2024	Méthodologie (pp)	Données retraitées
Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM)	4,7%	-2,8	1,9%

Matières premières

Les calculs s'appuient sur les compositions communiquées par les fournisseurs dans leurs fiches de données de sécurité. Solvay a utilisé la valeur seuil de 0,1% p/p pour les substances préoccupantes telles que référencées dans le règlement REACH relatif aux substances extrêmement préoccupantes.

En 2025, le périmètre a été élargi pour inclure tous les sites industriels du périmètre financier et cartographier toutes les matières premières contenant des substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes qui sont utilisées dans la production de produits commercialisés par Solvay dans le monde entier. Il s'agit d'une amélioration significative par rapport à l'année précédente, qui se concentrait uniquement sur les usines européennes. Un processus d'évaluation structuré a été mis en œuvre afin d'évaluer chaque matière première sur la base des sources d'approvisionnement réelles, en veillant à ce que les données ne reflètent que les matières premières réellement reçues sur les sites. Un outil de cartographie numérique dédié a été utilisé pour aligner le reporting sur les catégories appliquées par le Groupe en fonction de la composition des matières premières.

Part des substances préoccupantes dans les matières premières achetées en 2024 et 2025 par principale catégorie de danger, telle que définie à la fin du présent chapitre :

Catégorie de classe de danger	Substances préoccupantes qui entrent dans les installations de Solvay	Quantité de substances préoccupantes (tonne)	
		2024	2025
Catégorie 1	Comme produits achetés	212 116	175 610
	dont SVHC	327	139
	Comme partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits achetés	452	373
	dont SVHC	<1	<1
Catégorie 2	Comme produits achetés	116	108
	Comme partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits achetés	325	337
Catégorie 5	Comme produits achetés	2 003	342
	Comme partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits achetés	<1	9
Catégorie 7	Comme produits achetés	1 837	2 085
	Comme partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits achetés	959	797

Note 1 : Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les matières premières : substances visées à l'article 59, paragraphe 10 du règlement REACH (liste des substances candidates) ainsi qu'à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des substances soumises à autorisation).

Note 2 : "Comme produits achetés" s'applique lorsque la substance constitue plus de 90% de la composition du produit.

Aucune substance préoccupante n'entre dans les installations de Solvay en tant que matière première des catégories des classes de danger 3, 4 ou 6

Émissions dans l'air et dans l'eau

Nous avons d'abord établi un inventaire se limitant aux substances liées aux émissions faisant l'objet d'un suivi. Sur la base de cet inventaire restreint, nous avons identifié les substances concernées à l'aide de leurs numéros CAS et CE, et nous les avons évaluées par rapport aux critères de l'annexe VI du règlement CLP afin de déterminer si elles possèdent le statut de substance préoccupante ou extrêmement préoccupante. Par conséquent, seules les substances pour lesquelles un numéro CAS ou CE était disponible sont incluses dans les chiffres déclarés.

Quantité de substances préoccupantes émises dans l'air et dans l'eau en 2024 et 2025 par principale catégorie de danger, telle que définie à la fin du présent chapitre :

Catégorie de classe de danger	Substances préoccupantes qui quittent les installations de Solvay en tant qu'émissions	Quantité de substances préoccupantes (tonne)	
		2024	2025
Catégorie 1	En tant qu'émissions	80	61
	dont SVHC	<1	<1
Catégorie 2	En tant qu'émissions	3	2
	dont SVHC	<1	0
Catégorie 5	En tant qu'émissions	166	139
Catégorie 7	En tant qu'émissions	19	14

Note : Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les émissions : substances visées à l'article 59, paragraphe 10 du règlement REACH (liste des substances candidates) ainsi qu'à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des substances soumises à autorisation).

Aucune substance préoccupante ne quitte les installations de Solvay en tant qu'émission des catégories des classes de danger 3, 4 ou 6.

La baisse significative des émissions des catégories 1 et 5 est principalement attribuable à l'oxydation thermique des composés organiques volatils non méthaniques (NMVOC) de Green River.

Veuillez consulter NMVOC (composés organiques volatils non méthaniques) dans E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution.

Conformément à ESRS E2-5, le monoxyde de carbone (CO) a été identifié comme substance préoccupante. Cependant, les émissions sont dirigées vers l’atmosphère par des cheminées, ce qui garantit une dispersion turbulente et rapide dans l’air. Par conséquent, les émissions de CO ne sont pas considérées comme pertinentes pour une déclaration en E2-5, mais elles sont déclarées en E2-4.

Catégories des classes de danger

Classe de danger	Danger
Catégorie 1	Cancérogénicité, catégorie 1
	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1
Catégorie 2	Danger chronique pour l’environnement aquatique, catégorie 1
Catégorie 3	Perturbation endocrinienne pour la santé humaine, catégorie 1
	Perturbation endocrinienne pour l’environnement, catégorie 1
Catégorie 4	Propriétés persistantes, mobiles et toxiques ou très persistantes et très mobiles
	Propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes, très bioaccumulables
Catégorie 5	Cancérogénicité, catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Catégorie 6	Perturbation endocrinienne pour la santé humaine, catégorie 2
	Perturbation endocrinienne pour l’environnement, catégorie 2
Catégorie 7	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
	Danger chronique pour l’environnement aquatique, catégories 2 à 4
	Dangereux pour la couche d’ozone
	Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée, catégories 1 et 2
	Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, catégories 1 et 2

6.2.4. Ressources hydriques et marines

E3 IRO-1 IRO liés aux ressources hydriques et marines

Veuillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

E3-1 Politiques relatives aux prélèvements d’eau

L’année 2025 a une nouvelle fois mis en lumière la réalité du changement climatique, avec des températures élevées prolongées, un stress hydrique mondial et une fréquence accrue des événements météorologiques extrêmes. Ces facteurs ont eu une incidence significative et tangible sur la disponibilité des eaux douces, ce qui représente un défi critique pour Solvay, car elles sont essentielles à son activité. Les épisodes répétés de sécheresse ainsi que les risques environnementaux et industriels associés ont été à l’origine de l’élaboration de notre politique relative à l’eau.

Celle-ci souligne notre engagement à surveiller et réduire les prélèvements d’eau douce sur les sites identifiés comme étant en situation de stress hydrique. Cet engagement en faveur de la préservation de l’eau se traduit par l’adoption de technologies et de méthodes avancées visant à réduire les prélèvements d’eau et à optimiser l’usage des ressources en eau. Les investissements dans des méthodes et technologies de production innovantes visent à réduire les prélèvements d’eau à la source, et à réduire ainsi les risques liés à la capacité de production et aux opérations industrielles de Solvay.

Afin de renforcer notre gestion des risques hydriques, nous avons demandé en 2025 à une société externe spécialisée de réaliser une évaluation complète des risques hydriques en deux étapes. La première étape a constitué en une analyse des bassins et a permis d’évaluer tous les sites en fonction des risques physiques externes, comme la rareté et la qualité de l’eau. La deuxième étape, une évaluation des risques opérationnels, a consisté à examiner les pratiques de gestion des sites et la résilience de leur infrastructure existante. Ce processus nous a permis d’identifier des sites prioritaires situés dans des zones exposées aux risques hydriques. Cette liste de sites prioritaires fait l’objet d’un examen régulier conformément à la politique relative à l’eau du Groupe à des fins de résilience continue.

Afin de garantir une gestion responsable des ressources en eau dans l’ensemble de l’organisation, nous formons les salariés aux techniques efficaces de gestion durable de l’eau et aux bonnes pratiques.

Afin de garantir la responsabilité et de favoriser l’investissement dans des projets économes en eau, nous appliquons une tarification interne de l’eau à toutes les évaluations d’investissements, en tenant compte des coûts futurs potentiels et des externalités négatives. Différentes tarifications de l’eau ont été définies en fonction du stress hydrique, de l’utilisation et de la qualité de l’eau (eau de refroidissement ou l’eau utilisée dans nos procédés). Ces prix de référence internes sont appliqués tout au long de la durée de vie du projet dans les scénarios de référence et de base.

La politique relative à l’eau fait partie de la politique de gestion de l’environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact environnemental.

Veuillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

E3-2 Actions et ressources relatives aux prélèvements d'eau

Le plan d'action stratégique de Solvay décrit nos méthodes de préservation de l'eau, notamment les rapports réguliers sur les prélèvements d'eau, les plans d'atténuation des risques et le lancement de projets de réduction des prélèvements d'eau sur les sites prioritaires où le stress hydrique pose problème. Ces actions couvrent tous les sites industriels de Solvay qui dépendent des prélèvements d'eau douce, en donnant la priorité aux sites menacés par une rareté de l'eau.

Programme STAR Factory

Une initiative de référence, le programme STAR Factory, vise à élaborer des stratégies de réduction des prélèvements et de la consommation d'eau sur les sites Solvay, en particulier ceux situés dans des aires exposées aux risques hydriques. Pour atténuer le risque de rareté de l'eau sur les différents sites prioritaires, plusieurs initiatives de gestion de l'eau sont en cours :

- Un rapport cohérent des prélèvements d'eau ainsi qu'un suivi direct de la consommation d'eau, donnant lieu à des mises à jour plus fréquentes en cas de crise due à la sécheresse. En 2025, nous sommes parvenus à contrôler plus de 90% de nos prélèvements quotidiens d'eau douce dans l'ensemble de nos activités, ce qui témoigne des progrès considérables accomplis dans nos efforts mondiaux de gestion de l'eau.
- Nous élaborons et révisons les schémas d'atténuation des risques hydriques.
- Nous lançons des projets visant à réduire les prélèvements d'eau douce à la source et à optimiser l'efficacité des ressources en eau grâce à la mise en œuvre de systèmes de recyclage et de réutilisation de l'eau, et de technologies de production durables.

L'incidence de nos initiatives en matière de gestion de l'eau est suivie à l'aide d'un outil centralisé, les progrès étant évalués chaque année en fonction de métriques et d'indicateurs clés de performance spécifiques. Certaines initiatives donnent déjà des résultats en 2025, comme en témoignent les progrès suivants.

Système de refroidissement en circuit fermé à Paulínia (Brésil)

Face à la rareté de l'eau et aux sécheresses fréquentes qui s'intensifient à l'échelle mondiale, le site de Paulínia a mis en place un système de refroidissement en circuit fermé permettant de réduire les prélèvements d'eau de ses usines de production de solvants et qui fonctionne à pleine capacité depuis janvier 2025. Ce projet s'appuie sur l'engagement du site en faveur de la préservation des ressources. Les prélèvements d'eau ont déjà été réduits de plus de 70% au cours des dernières décennies afin de protéger cette ressource limitée et d'assurer la résilience de l'entreprise. Dans le nouveau système en circuit fermé, l'eau circule en continu afin de refroidir les équipements industriels. Deux tours de refroidissement minimisent l'impact sur la température des rivières et les pertes par dérive, ce qui permet de réduire les prélèvements d'eau de 4 millions de m³/an par rapport à l'année de référence 2024. Cette approche permet non seulement d'économiser l'eau, mais aussi d'améliorer la qualité de l'eau utilisée dans nos procédés, de limiter l'entartrage et la corrosion afin d'allonger la durée de vie des équipements et de diminuer les coûts de maintenance.

Indépendance hydrique quasi totale à Santo André (Brésil)

Solvay s'est associée à Veolia au Brésil pour réaliser une avancée majeure en matière de résilience hydrique. L'usine de Santo André a transformé l'installation de traitement des eaux usées en un système de valorisation de grande qualité, qui réduit l'utilisation de produits chimiques et recycle la quasi-totalité de l'eau qu'elle prélève. Résultat : des économies pouvant atteindre 350 000 m³ d'eau douce chaque année. Cette réalisation répond directement au risque de sécheresse dans la région de São Paulo. Elle réduit les risques liés à l'exploitation de l'usine et rend cette dernière presque totalement indépendante sur le plan hydrique.

Réutilisation de l'eau de condensation à Qingdao (Chine)

À Qingdao (Chine), un projet a été lancé en 2024 afin de capter et réutiliser l'eau de condensation des procédés de production, réduisant ainsi les prélèvements d'eau du fleuve Jaune. En 2025, le site a économisé près de 30 000 m³ d'eau, ainsi que 175 t de CO₂. Ce projet a été financé par notre Travel Carbon Fund, un dispositif financé par Solvay basé sur les émissions liées aux déplacements professionnels. Celui-ci permet d'encourager les pratiques de voyage responsables tout en finançant des projets de développement durable qui présentent des avantages pour la nature et le climat.

Système de valorisation de la chaleur à Livourne (Italie)

Face aux difficultés croissantes liées à la rareté de l'eau, notre site de Livourne a lancé en 2025 un projet de préservation de l'eau et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le nouveau système de valorisation de chaleur, mis en service avec succès fin septembre 2025, réduit la consommation d'eau et de gaz naturel. L'innovation fondamentale réside dans la capture et la réutilisation de la chaleur de la réaction qui serait sinon perdue. Ce succès permet au site de Livourne de réduire de 20 000 m³ ses prélèvements d'eau annuels d'ici fin 2026, et d'atténuer ainsi directement la pression sur les ressources hydriques locales. De plus, grâce à la valorisation de cette chaleur, le site a besoin de moins de gaz naturel pour faire fonctionner d'autres systèmes, ce qui crée un gain d'efficacité mesurable et réduit son empreinte carbone d'environ 1 000 t CO₂. Ce projet a été financé par notre Travel Carbon Fund.

E3-3 et E3-4 Cibles et indicateurs en matière de prélèvements d’eau

Nous nous engageons à mener une gestion responsable des ressources en eau, et visons à minimiser les prélèvements d’eau douce sur les sites prioritaires soumis à un stress hydrique.

Notre stratégie met l’accent sur des projets locaux visant la réduction des prélèvements d’eau douce et l’efficacité hydrique, menés dans le cadre d’évaluations des risques spécifiques aux sites et du programme STAR Factory. Pour évaluer l’efficacité de nos politiques et de nos actions, Solvay contrôle et mesure chaque année les métriques et les indicateurs de performance liés à l’eau. Il s’agit notamment des prélèvements, des rejets, du recyclage et de la consommation d’eau (considérés comme non matériels).

	Unité	2024	2025
Total des prélèvements d’eau ^(*)	millions de m³	310	299
dont prélèvements d’eau dans les zones exposées à des risques hydriques ^(**)	millions de m³	140	132
dont prélèvements d’eau pour les sites prioritaires	millions de m³	131	123
Total de la consommation d’eau	millions de m³	24	28
dont consommation d’eau dans les zones exposées à des risques hydriques	millions de m³	18	16
dont consommation d’eau pour les sites prioritaires	millions de m³	16	15
Ratio d’intensité hydrique (par million d’euros de ventes)	m³/millions d’euros	4 738	5 922
Chiffre d’affaires ^(***)	millions d’euros	5 130	4 746

(*) L’eau contenue dans les matières premières et l’eau de pluie n’est pas prise en considération dans le total des prélèvements d’eau.
(**) Nous ne considérons pas les prélèvements d’eau de mer comme un risque. Par conséquent, nous les excluons (environ 77 millions de m³) des prélèvements totaux dans les zones exposées à des risques hydriques.
(***) Chiffre d’affaires total selon les normes IFRS tel que déclaré dans le compte de résultat consolidé dans les états financiers.

Informations contextuelles

La gestion de l’eau englobe la gestion des flux et de la qualité de l’eau, depuis le prélèvement dans son environnement naturel d’origine jusqu’à sa restitution dans le même environnement naturel ou bien dans un milieu autre que son environnement d’origine.

Le prélèvement d’eau, mesuré en mètres cubes par an, représente la quantité d’eau achetée à des tiers (eau potable provenant du réseau public) ou pompée par Solvay dans les systèmes d’eau douce (rivières et lacs), ou de sources d’eau souterraine (aquifères).

La consommation d’eau, exprimée en mètres cubes par an, désigne la somme des pertes d’eau par évaporation, fuite et par transfert via les produits commercialisés et les déchets. L’eau achetée ou pompée pour des tiers est incluse dans les prélèvements d’eau. Par exemple, l’eau qui est prélevée dans une rivière utilisée à des fins de refroidissement puis reversée dans la rivière après utilisation compte dans les prélèvements d’eau, mais pas dans la consommation d’eau.

Retraitement des données de l’année précédente

La liste des sites situés dans les zones exposées à des risques hydriques a été mise à jour à la lumière de l’évaluation des risques hydriques réalisée en 2025. À des fins de comparabilité des périodes de référence, les prélèvements d’eau de 2024 dans les zones exposées à des risques hydriques ont été retraités, passant ainsi de 163 Mm³ à 140 Mm³, et la consommation d’eau 2024 dans les zones exposées à des risques hydriques a été retraitée, passant ainsi de 13 Mm³ à 18 Mm³.

Veuillez consulter E3-1 Politiques relatives aux prélèvements d’eau pour plus d’informations sur l’évaluation des risques hydriques.

6.2.5. Biodiversité et écosystèmes

E4 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Afin de mieux comprendre la résilience de notre activité face à la nature et à la biodiversité, nous avons réalisé une évaluation spécifique des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature de nos propres opérations et de notre chaîne de valeur. Nous avons identifié les impacts et les dépendances liées à la nature, élaboré des trajectoires d'impact et évalué les risques physiques, transitoires et systémiques selon deux scénarios du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) et trois horizons temporels.

Nous avons identifié le changement d'usage et la dégradation des terres comme un thème matériel pour les sites européens de production de carbonate de soude en raison de l'extraction de ressources naturelles (calcaire et saumure) des carrières et des mines, ainsi que du rejet de résidus (calcaire).

En 2025, nous avons également identifié que les mêmes sites de production de carbonate de soude, ainsi que les mines fournissant des matières premières aux GBU de Solvay, dépendent de la capacité de l'écosystème à retenir et stabiliser les sols et les sédiments dans et autour des sites pour leur permettre d'extraire les ressources naturelles en toute sécurité.

Pour aller au-delà et mieux comprendre les impacts potentiels de Solvay sur la biodiversité, nous avons mené une analyse détaillée de nos actifs et des surfaces détenues et contrôlées financièrement par Solvay, sur la base de l'Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT – aires protégées, zones clés pour la biodiversité et liste rouge des espèces), du Biodiversity and Water Risk Filter (BrF/WrF) développé par le World Wild Fund for Nature (WWF) et des surfaces des sites (ce qui conduit à évaluer le potentiel des feuilles de route biodiversité). Cette méthodologie scientifique nous a permis de définir 16 sites prioritaires au sein du Groupe.

Grâce à ces évaluations, nous avons identifié d'autres impacts et risques matériels liés à la nature qui peuvent figurer dans les ESRS E1, E2, E3 et E5.

Veillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

E4-2 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Veillez consulter MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Conservation et restauration de la biodiversité).

Nous prenons des mesures constantes et concrètes pour aligner nos opérations actuelles et futures sur les efforts politiques mondiaux de protection et de restauration de la nature. Nous avons pris des engagements publics à travers Act4Nature International, et nous intégrons la biodiversité dans la stratégie de Solvay en adoptant la politique de conservation et de restauration de la biodiversité, la politique de gestion environnementale et les politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Afin de renforcer l'engagement de Solvay dans la préservation et la restauration de la biodiversité, conformément aux ambitions plus larges du Groupe en matière de durabilité, nous avons élaboré la politique mondiale de Solvay sur la conservation et la restauration de la biodiversité. Cette politique est inspirée des normes et accords internationaux et régionaux, tels que le cadre mondial de la biodiversité (COP15), qui prévoit l'absence de perte nette d'ici 2030 et la progression vers un impact positif net par la suite, ainsi que la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Cette politique intègre notre objectif de biodiversité 30x30 et la mise en œuvre de plans d'action à l'échelle mondiale et au niveau des sites. Cette politique couvre 16 sites prioritaires au sein de nos opérations directes, notamment des entreprises dans lesquelles Solvay détient une participation majoritaire. Elle étend ainsi notre influence au monde entier et englobe tous nos salariés.

Cette politique définit l'approche de Solvay au niveau du Groupe et des sites pour mesurer, agir et suivre nos progrès en matière de conservation et de restauration de la biodiversité. Outre la portée globale de la politique mondiale de Solvay sur la conservation et la restauration de la biodiversité au sein de nos propres activités, Solvay reconnaît également dans cette politique la pertinence d'une approche holistique de l'impact environnemental (changement climatique, pollution, eau, déchets et biodiversité). À ce titre, nous nous engageons à réaliser des analyses du cycle de vie (ACV) pour l'ensemble de notre portefeuille de produits. L'ACV joue un rôle essentiel dans l'identification et l'évaluation des impacts environnementaux réels et potentiels, y compris ceux sur la biodiversité et les écosystèmes, à chaque étape du cycle de vie d'un produit.

Elle tient compte des points de vue des parties prenantes en intégrant les IRO matériels pour lesquels plusieurs parties prenantes ont été directement impliquées.

Veillez consulter SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.

Cette politique a été validée par l'ELT, et le HSE Corporate est responsable de sa mise en œuvre.

Aucune politique n'a été engagée en ce qui concerne la déforestation et les océans, étant donné que ces enjeux n'ont pas été définis comme matériels pour Solvay.

E4-3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Nous avons défini une série complète d'actions pour atteindre l'objectif 30x30 de Solvay en matière de biodiversité (voir ci-dessous) et veiller à son alignement avec la politique de notre Groupe sur la conservation et la restauration de la biodiversité.

La réalisation d'un exercice approfondi de définition des bases de référence est une priorité essentielle pour Solvay. C'est la raison pour laquelle un inventaire des zones perméables ayant un potentiel de restauration est en cours d'élaboration. Cette mission, entamée en 2021, contribue directement à la politique et à l'objectif en matière de biodiversité en garantissant une connaissance et une documentation approfondies des possibilités de restauration disponibles.

Afin de contribuer davantage à la politique de biodiversité, Solvay a commencé à mettre en œuvre des actions définies sur ses sites prioritaires :

- Le site de Paulínia (Brésil) a ainsi renouvelé sa certification Or du Wildlife Habitat Council (WHC) en novembre 2024. Solvay y mène un projet de reforestation avec la plantation de semis natifs de la forêt atlantique et la prise en charge de l'ensemble des activités de gestion forestière afin de garantir une croissance forestière de bonne qualité.
- Le lac de Santa Luce, construit dans les années 1960 pour alimenter en eau le site de Rosignano (Italie), est devenu une réserve naturelle certifiée réserve protégée Natura 2000. En 2022, nous avons lancé une nouvelle feuille de route pour la biodiversité à Rosignano. Fin 2025, près de 2 millions d'euros ont été engagés pour repenser et végétaliser une zone de stockage, planter de la végétation autour du site, soutenir différentes actions auprès de plusieurs associations de protection de la nature, et mener des activités de formation des salariés. À l'avenir, cette feuille de route pour la biodiversité sera encore améliorée dans le cadre de notre partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
- À Dombasle (France), nous avons mis en œuvre la nouvelle approche RHINO (Rapid High-Integrity Nature-Positive Outcomes) de l'UICN en 2025. Ce projet permettra notamment de restaurer un corridor écologique entre des écosystèmes déconnectés.
- Sur le site de Torrelavega (Espagne), la restauration de la carrière de Cuchía a été récompensée par le CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique) en 2021. En 2025, un nouveau projet de reforestation et de restauration d'un écosystème a été lancé sur la carrière de San Felices. Ce projet est financé par notre Travel Carbon Fund, un dispositif financé par Solvay basé sur les émissions liées aux déplacements professionnels. La feuille de route pour la biodiversité de Torrelavega sera encore enrichie dans le cadre de notre partenariat avec l'UICN.

D'autres solutions fondées sur la nature sont promues et mises en œuvre dans le cadre de projets financés par notre Travel Carbon Fund à :

- Linne Herten (Pays-Bas), où une mini-forêt composée de 3 500 arbres indigènes a été plantée en 2025 ;
- Map Ta Phut (Thaïlande), où une nouvelle plantation de mangroves a été inaugurée en 2025 à proximité du site ;
- La Rochelle (France), où un projet d'écopâturage, de reforestation et de réhabilitation d'habitats pour les oiseaux et les reptiles a été lancé en 2025.

Toutes ces actions en faveur de la biodiversité intègrent des partenariats avec les communautés et les associations locales afin d'inclure les savoirs locaux et spécifiques aux sites. Cette approche collaborative enrichit les stratégies écologiques, et garantit que les actions de restauration s'appuient sur l'expertise locale.

E4-4 Cibles et indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes

Conformément aux IRO matériels et afin de contribuer activement au Cadre mondial pour la biodiversité et à la stratégie de l'UE en matière de biodiversité, Solvay s'est fixé pour objectif de conserver et de restaurer 30% des terres perméables situées à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, avec des impacts positifs mesurables d'ici 2030 (« objectif 30x30 »).

Pour atteindre cet objectif 30x30, nous avons signé un partenariat avec l'UICN en 2024, en complément de celui que nous avons déjà avec le WHC, et nous avons renouvelé nos engagements auprès d'Act4Nature International.

En 2025, nous avons progressé dans la cartographie des terres perméables des 16 sites prioritaires. À ce jour, nous avons cartographié 10 054 hectares de terres perméables situées à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, ce qui conduit à la définition d'un objectif de 3 016 hectares (30%). Fin 2025, 1 614 hectares (16%) étaient en cours de conservation et de restauration. Pour des raisons techniques et méthodologiques, nous ne sommes pas en mesure d'estimer les impacts positifs de ces mesures à ce stade. Mais celles-ci sont intégrées dans notre feuille de route, qui a été définie pour atteindre l'objectif de 30% d'ici 2030.

Par ailleurs, à Rosignano, Solvay s'est engagée à rendre compte publiquement au moins tous les ans de la mise en œuvre de son plan d'actions pour réduire les résidus de calcaire rejetés en mer, dans le cadre des efforts du Groupe pour optimiser en permanence l'efficacité et la durabilité de ses opérations, et conformément à son permis IPPC renouvelé en janvier 2022 pour ses opérations de production de carbonate de soude. Pour 2025, les rejets de calcaire sont inférieurs de 20% au volume maximal actuellement fixé par le permis IPPC 2022, et conformes à l'objectif 2030 de Solvay. Nous devons consolider ces résultats dans les prochaines années. Notre ambition pour 2040 est de réduire les rejets de calcaire de 40% par rapport au volume maximal actuellement défini par le permis IPPC 2022, grâce à des investissements dans la recherche et l'innovation, en collaboration avec les parties prenantes concernées et sous réserve de l'octroi du permis et des priorités d'intérêt public.

6.2.6. Économie circulaire

E5 IRO-1 IRO liés à l'économie circulaire

Veillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

E5-1 Politiques relatives à la gestion des déchets

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

La politique de Solvay en matière de déchets vise à atténuer l'impact environnemental de nos activités. Nous prenons depuis longtemps des mesures pour minimiser la production de déchets, notamment en promouvant les principes de l'économie circulaire et des initiatives pour réduire la dépendance aux matériaux vierges. Nous veillons également à ce que les déchets produits subissent un traitement adapté :

- Nous surveillons en permanence l'utilisation des ressources et la production de déchets.
- Nous investissons dans des méthodes de production durables et intégrons des technologies et des pratiques économes en ressources pour réduire au minimum les déchets.
- Nous utilisons des matériaux recyclés ou biosourcés dans la mesure du possible.
- Nous maximisons la réutilisation et le recyclage des déchets.
- Nous respectons scrupuleusement les procédures de manipulation des substances dangereuses. Notre gestion des déchets est conforme aux réglementations locales, aux lois environnementales fédérales et aux plans d'action de l'UE.

Notre politique couvre également la formation des salariés à l'efficacité des ressources et aux principes de l'économie circulaire afin de cultiver une culture de la gestion durable des ressources. Notre politique ne repose pas sur des normes ou initiatives tierces.

La politique relative aux déchets fait partie de la politique de gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact environnemental.

E5-2 Actions et ressources relatives à la gestion des déchets

Veillez consulter E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution pour en savoir plus sur le suivi des actions.

Nos actions concernant la politique de réduction des déchets englobent la mise en œuvre de pratiques et de technologies durables visant à réduire la production de déchets et à augmenter l'utilisation des ressources pour réduire au minimum les déchets destinés au rebut.

Programme STAR Factory

Des actions clés ont été intégrées dans le programme STAR Factory, Solvay visant à achever chacune d'elles à l'horizon 2030. En 2025, nous avons déployé des projets dans plus de 20 usines à travers le monde, et cette tendance devrait se poursuivre grâce au programme STAR Factory qui vise à réduire l'impact environnemental. L'impact de nos initiatives de gestion des déchets est suivie à l'aide d'un outil centralisé, les progrès étant évalués chaque année sur la base de métriques et d'indicateurs clés de performance spécifiques.

Évaluation régulière des ressources

Pour améliorer la gestion des ressources, nous évaluons de manière approfondie l'utilisation des ressources dans le cadre du programme STAR Factory, en mettant l'accent sur la production de matériaux et de déchets. Nous surveillons l'utilisation des ressources et la production de déchets afin d'identifier les axes d'amélioration. Nous avons mis en place des procédures rigoureuses de manipulation et de gestion efficaces des ressources, ce qui permettra d'optimiser leur utilisation et de minimiser les déchets. Nous visons à intégrer des technologies et des pratiques économes en ressources afin d'optimiser l'usage des ressources et de réduire leur consommation dans l'ensemble de nos activités.

Zéro déchet industriel non valorisable à Paulínia (Brésil)

Sur le site de Paulínia (Brésil), Solvay s'est engagée dans une approche durable de la gestion des déchets industriels. Grâce à différents partenariats et innovations, Paulínia a atteint son objectif de zéro déchet industriel non valorisable. Cette étape a été franchie en mai 2024 en valorisant les dernières boues issues du traitement des eaux usées comme combustible ou matière première dans le cadre d'un co-traitement pour l'industrie du ciment. Cela signifie qu'aucun déchet n'a été envoyé en décharge ou incinéré sans valorisation d'énergie, réduisant ainsi la pression sur l'environnement.

Transformation des déchets en ressources à Jubail (Arabie saoudite)

Sur le site de notre coentreprise de production de HPPO (peroxyde d'hydrogène en oxyde de propylène) à Jubail (Arabie Saoudite), nous avons remporté une victoire importante pour l'environnement. Nous avons remplacé un procédé coûteux d'incinération de nos résidus caustiques par une gestion des déchets plus durable. Une société recycle une part importante de nos déchets sous forme d'eau de procédés dans son usine, évitant ainsi leur mise en décharge ou leur élimination. Cette approche circulaire réduit l'empreinte hydrique de la société de gestion des déchets, et le volume de déchets destinés à la décharge d'environ 1 000 tonnes par an du côté de Solvay.

E5-5 Cibles et indicateurs en matière de gestion des déchets

Nous nous engageons à minimiser les déchets destinés à la décharge en 1) réduisant le volume et la dangerosité des déchets que nous produisons, et en 2) valorisant les déchets inévitables avec une approche circulaire. Nous soutenons ces efforts dans le cadre du programme STAR Factory avec la mise en œuvre de technologies économes en ressources, de systèmes efficaces de valorisation et de recyclage, afin de réduire la dépendance aux matières vierges.

Notre reporting fait la distinction entre les déchets destinés à être éliminés et les déchets recyclés. Nous classons la mise au rebut dans la catégorie des opérations de mise en décharge et d'incinération sans valorisation énergétique. Toutefois, conformément aux exigences de l'ESRS E5, l'indicateur « Déchets non recyclés » du tableau ci-dessous inclut également l'incinération avec valorisation énergétique.

Le total des déchets produits est défini comme les déchets résultant de nos activités normales de fabrication et de recherche. Il n'inclut pas les déchets domestiques, les déchets non récurrents ou les déchets provenant de projets de démolition ou de construction, car leur contribution au volume total des déchets n'est pas significative. Les déchets miniers, qui résultent des opérations de prospection et d'extraction des minéraux, sont considérés comme spécifiques à l'entité, mais sont inclus dans la quantité totale de déchets générés.

Les déchets sont principalement de nature inorganique en raison des activités principales de Solvay. Une proportion relativement faible du volume de déchets provient des boues biologiques issues du traitement des effluents de certains de nos sites.

Pour les sites de l'UE, les déchets industriels dangereux sont définis conformément à l'annexe III de la directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE). Pour les pays hors UE, la classification suit les législations locales.

	Unité	2024	2025
Total des déchets générés	Tonne	723 562	579 510
1. Quantité totale de déchets dangereux	Tonne	40 751	50 497
1.1. Total des déchets dangereux non éliminés	Tonne	32 909	43 223
1.1.1. Préparation à la réutilisation	Tonne	242	224
1.1.2. Recyclage	Tonne	25 785	39 203
1.1.3. Incinération avec récupération d'énergie	Tonne	3 646	2 441
1.1.4. Autres opérations de valorisation	Tonne	3 236	1 355
1.2. Total des déchets dangereux éliminés	Tonne	7 843	7 274
1.2.1. Incinération sans récupération d'énergie	Tonne	3 918	2 732
1.2.2. Décharge	Tonne	3 149	3 784
1.2.3. Autres opérations d'élimination	Tonne	776	758
2. Quantité totale de déchets non dangereux	Tonne	371 354	249 717
2.1. Total des déchets non dangereux non éliminés	Tonne	343 769	226 249
2.1.1. Préparation à la réutilisation	Tonne	38 720	1 888
2.1.2. Recyclage	Tonne	164 491	154 415
2.1.3. Incinération avec récupération d'énergie	Tonne	1 850	1 257
2.1.4. Autres opérations de valorisation	Tonne	138 707	68 689
2.2. Total des déchets non dangereux éliminés	Tonne	27 585	23 468
2.2.1. Incinération sans récupération d'énergie	Tonne	366	825
2.2.2. Décharge	Tonne	24 868	20 679
2.2.3. Autres opérations d'élimination	Tonne	2 351	1 964
3. Déchets miniers	Tonne	311 457	279 296
3.1. Récupération des déchets miniers non dangereux	Tonne	311 457	279 296
Déchets non recyclés (quantité et % de total des déchets générés)	Tonne	40 923	34 440
	%	5,7	5,9

→ En 2025, les volumes de déchets dangereux ont augmenté principalement en raison des développements qui soutiennent notre stratégie de décarbonation et de circularité. À Rheinberg (Allemagne), la hausse est liée à la sortie du charbon et à la transition vers des énergies renouvelables issues de déchets de bois locaux. Ce mélange de combustibles renouvelables modifie la nature des résidus des procédés, dont une partie relève de la classification de déchets dangereux.

Retraitement des données de l'année précédente

Nous avons apporté quelques ajustements aux montants de 2024 en raison de l'amélioration de la qualité de nos données et nous avons retraité les volumes en conséquence sans incidence significative. Ces corrections concernent des erreurs détectées dans les données de l'exercice précédent.

→ Le pourcentage de déchets non recyclés en 2024 n'a pas été impacté par ce retraitement et reste inchangé par rapport au volume déclaré en 2024.

	Unité	Selon le rapport annuel 2024	Précision des données	Données 2024 retraitées
Total des déchets générés	Tonne	725 934	-2 372	723 562
1. Quantité totale de déchets dangereux	Tonne	41 142	-391	40 751
2. Quantité totale de déchets non dangereux	Tonne	371 234	120	371 354
3. Déchets miniers	Tonne	313 558	-2 101	311 457
Déchets non recyclés (quantité et % du volume total des déchets générés)	Tonne	41 249	-326	40 923
	%	5,7		5,7

6.3. INFORMATIONS SOCIALES

6.3.1. Personnel de l'entreprise

6.3.1.1. Nos employés

S1 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les intérêts et points de vue de nos collaborateurs sont recueillis par le biais de différents canaux :

- **Dialogue social** : nous dialoguons avec nos salariés sur le droit du travail par le biais de divers canaux au niveau local, régional et mondial, notamment des réunions avec les syndicats, les comités d'entreprise et les comités mixtes direction-salariés. Outre le Comité d'entreprise européen (CEE), Solvay a conclu un accord mondial avec une fédération syndicale (IndustriALL) et créé un organe représentatif mondial pour promouvoir le dialogue social, le Solvay Global Forum (SGF).
- **Enquêtes Pulse** : nous évaluons de manière récurrente le bien-être et l'engagement de nos salariés par le biais d'enquêtes Pulse semestrielles. En mars, nous utilisons une version étendue de l'enquête Pulse, qui intègre également des sujets tels que la sécurité, le bien-être, la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), et la culture. Les sujets systématiquement évalués à l'occasion des deux enquêtes sont le bien-être (charge de travail, stress, équilibre) et l'engagement (motivation, recommandation, appartenance). L'enquête Pulse donne aux salariés la possibilité de commenter librement tout sujet qu'ils souhaitent mettre en avant, en toute confidentialité. L'équipe RH mondiale évalue les résultats de l'enquête avec l'ELT afin d'identifier les entités ou les pays qui affichent de bons résultats et ceux qui rencontrent des difficultés susceptibles de nécessiter des actions ciblées. L'enquête permet également d'ouvrir le dialogue au sein des équipes. Tous les managers et responsables reçoivent une boîte à outils afin de discuter des résultats et d'identifier une action à entreprendre pour améliorer les résultats avant la prochaine enquête. Les managers peuvent être soutenus par les RH tout au long de ce processus.
- **Politique Speak Up** : notre politique et notre programme Speak Up sont accessibles à tous les salariés sur l'intranet Solvay One. Speak Up favorise un dialogue ouvert au travail en encourageant les salariés à faire part de leurs préoccupations en toute confidentialité à leurs supérieurs hiérarchiques ou aux RH, au service juridique, au service Conformité ou à l'Audit interne.
- **Programme d'assistance aux employés** : grâce au programme mondial d'assistance de Solvay, nos collaborateurs du monde entier peuvent contacter un psychologue ou un coach en toute confidentialité. Les RH de Solvay reçoivent uniquement un résumé anonymisé des sujets les plus fréquemment abordés. Sur les sites de plus grande taille de la Société, nos collaborateurs ont également accès à un psychologue du travail en interne et à un réseau de médecins et d'infirmiers. Ils apportent un soutien confidentiel, évaluent les risques potentiels et recommandent des mesures préventives et correctives appropriées si nécessaire.

S1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Veillez consulter SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique pour plus d'informations.

Nous maintenons un cadre complet de politiques relatives à la main-d'œuvre afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les impacts et les risques matériels liés à nos salariés, tout en saisissant les occasions d'améliorer leur sécurité et leur bien-être.

Nos activités génèrent des résultats positifs pour notre personnel en mettant l'accent sur la santé et la sécurité, le dialogue social et la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI). Tous les salariés bénéficient de programmes de sécurité et d'initiatives sociales, et bon nombre d'entre eux sont protégés par des conventions collectives. En outre, nous avons établi des partenariats de sécurité avec diverses entreprises qui fournissent de la main-d'œuvre sur nos sites, et garantissent que ces travailleurs bénéficient du même niveau de protection et de normes de sécurité que nos propres salariés.

Nous nous engageons à trouver un équilibre entre les performances de la Société et notre responsabilité à minimiser les impacts négatifs sur notre personnel. Nous traitons les conflits potentiels entre ces priorités en adhérant aux valeurs de sécurité, d'intégrité et de durabilité, qui guident nos processus de prise de décision.

Notre évaluation de la matérialité n'a pas identifié le développement des compétences et la formation comme des thèmes matériels. Ils ne présentent donc pas d'impacts, de risques et d'opportunités pour les programmes de transition.

De même, le risque lié au travail forcé ou au travail des enfants n'est pas considéré comme matériel pour Solvay. Aucun problème ou cas de cette nature n'a été identifié dans les régions où le Groupe opère, y compris en dehors de l'Union européenne.

S1-2 Engagement des salariés

Nous cherchons activement à connaître le point de vue de notre personnel afin d'éclairer nos prises de décision et nos actions destinées à gérer les impacts sur les salariés, conformément à la politique du Groupe et à la législation locale. Nous adoptons une double approche pour favoriser l'engagement, la communication et la collaboration de nos salariés. Elle comprend des échanges directs avec l'Executive Leadership Team (ELT) et des visites de la direction générale sur les sites de production, ainsi que des réunions publiques. L'engagement indirect est facilité par les enquêtes Pulse et notre programme mondial Speak Up qui permet de recueillir des commentaires anonymes. En outre, nous reconnaissons et respectons le rôle de la représentation des salariés à travers les organes établis. Nous collaborons avec les instances représentatives du personnel par le biais de réunions formelles avec les syndicats, les comités d'entreprise et les comités mixtes direction-salariés, ainsi que des plateformes mondiales comme le Solvay Global Forum (SGF) et le Comité d'entreprise européen (CEE) afin de favoriser le dialogue social et la collaboration à l'échelle du Groupe.

L'entreprise met l'accent sur une culture de communication ouverte et de collaboration, comme en témoigne la mise en place de ces divers organes représentatifs. Les plateformes mondiales comme le SGF et le CEE permettent aux représentants des salariés de dialoguer directement avec la direction générale, y compris le CEO, le président du Conseil d'administration et l'ELT, et ainsi de se faire entendre et d'être pris en considération dans les décisions stratégiques.

La stratégie d'engagement de Solvay est conçue pour impliquer les salariés et leurs représentants à différents stades, en se concentrant principalement sur les phases d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Les organes représentatifs, tels que les syndicats et les comités d'entreprise, participent activement aux discussions et aux négociations portant sur les nouvelles politiques et procédures. Cette approche proactive nous permet de nous assurer que les préoccupations et implications potentielles sont abordées avant le déploiement des politiques, ce qui favorise un sentiment d'appropriation et de transparence.

Nous avons mis en place une gamme d'indicateurs et de mécanismes pour évaluer les besoins et les préoccupations de notre personnel et y répondre en permanence. Il s'agit notamment d'examens périodiques des politiques, de visites de sites pour vérifier le respect des accords, de canaux de feedback tels que l'enquête Pulse et le programme Speak Up, ainsi que des résultats des négociations collectives et d'autres engagements. Nous encourageons activement nos collaborateurs à identifier les leçons tirées des résultats de l'enquête Pulse et à traduire ces informations en améliorations exploitables. Pour accompagner ce processus, nous mettons à la disposition des managers une boîte à outils dédiée pour les aider à définir des points d'action à l'échelle de leur équipe. Les instances représentatives du personnel, comme le Comité d'entreprise européen (CEE), sont également impliquées pour s'assurer que les perspectives des salariés sont pleinement prises en considération dans l'identification des enseignements et le développement des solutions.

Nous avons également établi des mécanismes et des engagements tels que les groupes de ressources pour les collaborateurs, la politique Speak Up, l'accord-cadre mondial et la politique en matière de droits de l'homme, qui contribuent à la compréhension des besoins des groupes vulnérables ou marginalisés.

La fréquence de l'implication des différentes instances représentatives varie en fonction du type et du niveau d'interaction. Les forums mondiaux tels que le SGF se réunissent tous les trimestres, tandis que le secrétariat du CEE se réunit tous les mois. Des visites de sites sont effectuées chaque année par IndustriALL et par le comité restreint du CEE à des fins de communication et de collaboration permanentes.

L'accord-cadre mondial de Solvay avec IndustriALL est un élément clé de notre engagement à respecter les droits de l'homme dans le monde, et il fournit des mécanismes permettant d'obtenir des informations sur le point de vue des salariés. Cela implique des visites annuelles de sites par des représentants d'IndustriALL, la promotion de canaux de communication ouverts et l'implication active des représentants des salariés dans l'élaboration d'une politique de collaboration.

La fonction Ressources Humaines, dirigée par un cadre dirigeant tel que le Head of HR Country & Labor Relations, a la responsabilité opérationnelle de mener et d'assurer l'efficacité de nos efforts en matière d'interaction avec les parties prenantes.

S1-3 Réponse aux préoccupations des salariés

Nous avons mis en place des processus robustes et une ligne d'assistance accessible qui permet à tout le personnel, y compris les employés externes, de faire part de leurs préoccupations et de s'assurer que les impacts négatifs potentiels sont traités sans délai. Ces mécanismes comprennent des voies de réclamation sécurisées et confidentielles pour signaler des problèmes ou des pratiques contraires à l'éthique sans crainte de représailles. En intégrant ces systèmes à nos opérations, nous favorisons une culture de la transparence et de la confiance, et nous permettons à notre personnel de s'exprimer et de contribuer activement à un environnement de travail sûr et éthique.

Veillez consulter G1-1 Politiques relatives à la conduite des affaires pour plus d'informations sur le mécanisme de réclamation.

Le processus de gestion des réclamations de Solvay comprend des étapes permettant l'escalade et la résolution, qui offrent la garantie que les plaintes font l'objet d'une enquête approfondie et que des mesures adéquates sont prises pour remédier aux problèmes identifiés. Notre politique s'aligne sur les normes internationales et sur les exigences de reporting ESG, et garantit ainsi que ces processus sont fiables, bien communiqués et intégrés dans notre cadre global de ressources humaines et de gouvernance.

Nous prôtons une culture « Speak Up », dans laquelle les salariés sont encouragés à signaler toute préoccupation ou violation potentielle du Code d'Intégrité des Affaires (CoBI) ou d'autres politiques internes. Le programme Speak Up de Solvay, supervisé par le Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration, prévoit une formation complète visant à sensibiliser les salariés à l'importance du signalement et aux canaux à leur disposition. Conformément à la politique Speak Up, tous les signalements font l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective. Grâce à ce processus sécurisé et confidentiel, les salariés, y compris le personnel externe et les parties prenantes, peuvent faire part de leurs préoccupations et ont la garantie que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite.

Les salariés et les parties externes disposent de l'Ethics Helpline, une ligne d'assistance externe accessible 24 h/24 et 7 j/7 tout au long de l'année, pour signaler leurs préoccupations de manière anonyme s'ils le souhaitent. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues pour couvrir tous les sites de Solvay, et disponible dans la section Éthique et Conformité du site web de Solvay. Outre la ligne d'assistance éthique, nous disposons de plusieurs canaux de signalement internes grâce auxquels les salariés peuvent faire part de leurs préoccupations. Ces canaux, qui comprennent leur hiérarchie, le service Éthique et Conformité, le General Counsel, le service d'audit interne, les ressources humaines et les représentants des salariés, offrent la garantie que les signalements sont reçus et traités en toute confidentialité et sans crainte de représailles.

Veillez consulter G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin pour plus d'informations sur les enquêtes et signalements.

Solvay a mis en place un cadre de remédiation structuré pour traiter les impacts négatifs matériels sur notre personnel. Nous veillons à ce que toute mesure de remédiation, qu'il s'agisse d'une indemnisation, de mesures correctives ou d'une formation, soit soigneusement mise en œuvre. L'efficacité de la mesure de remédiation est évaluée dans le cadre des enquêtes Pulse afin de s'assurer que les solutions apportées atténuent le préjudice identifié et empêchent qu'il ne se reproduise. Les résultats des enquêtes permettent au Groupe, à la direction locale et à l'ensemble des responsables opérationnels de cerner les points forts et les axes d'amélioration de l'environnement de travail et de l'expérience des collaborateurs.

Nos processus de remédiation tiennent également compte des stratégies à long terme, telles que la formation du personnel et l'amélioration de la sécurité, afin de prévenir de futurs impacts. Les Life Saving Rules sont définies dans notre stratégie de sécurité et font partie de la culture de Solvay.

Leur contrôle et leur amélioration continus font partie intégrante de notre approche. Nous utilisons des indicateurs clés de performance (KPI), des audits et d'autres outils pour contrôler nos performances et identifier les axes d'amélioration. Cette approche garantit l'efficacité et la pertinence de nos actions, et démontre notre engagement fort à donner la priorité au bien-être et à la satisfaction du personnel de Solvay.

Cet engagement se reflète également dans le solide processus de gestion des risques de Solvay, qui englobe l'identification, l'évaluation et l'atténuation des impacts négatifs potentiels sur le personnel. Nous avons mis en place des procédures de signalement et d'enquête sur les incidents au travail, ce qui permet à l'entreprise d'identifier les causes profondes et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires. Nous échangeons également activement avec nos collaborateurs par le biais de divers canaux, tels que les groupes de ressources pour les collaborateurs, les enquêtes Pulse et les représentants des salariés, afin de recueillir leurs retours d'information, de comprendre leurs préoccupations et de répondre efficacement à leurs besoins. Ce dialogue inclusif permet à l'entreprise de prendre des mesures appropriées et d'améliorer sans cesse l'environnement de travail.

S1-6 Caractéristiques des salariés de Solvay

Périmètre du reporting

Solvay emploie du personnel interne (permanent) et externe (travailleurs indépendants, intérimaires, stagiaires, étudiants et apprentis). Cette composition diversifiée offre un large éventail de compétences et d'expertises qui sont essentielles à notre réussite.

Nos effectifs sont gérés selon un système de classification structuré. Les salariés possèdent l'un des statuts suivants : actif, congé actif (p. ex. absence partielle de longue durée) ou congé inactif (p. ex. absence totale de longue durée). Ils se distinguent également par leur fonction (salariés réguliers, expatriés, stagiaires, étudiants, apprentis, intérimaires).

Les données proviennent du système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) de Solvay et revêtent une dimension mondiale. Elles couvrent les périodes de décembre 2024 pour les données de fin d'année et de janvier à décembre 2025 pour les données de l'année en cours.

Aux fins du reporting relatif aux caractéristiques des salariés de Solvay, le personnel de l'entreprise (ou effectifs de l'entreprise) est défini comme l'ensemble de nos salariés internes actifs, ainsi que les stagiaires, les étudiants et les apprentis.

Il convient de noter que :

- Les effectifs externes au sens large sont exclus de nos effectifs déclarés, bien qu'ils fassent partie intégrante de nos opérations.
- Les travailleurs indépendants et autres travailleurs extérieurs ne sont pas couverts, car ils ne sont pas identifiables actuellement dans notre SIRH.

Malgré ces distinctions dans nos déclarations, nos effectifs internes et externes sont pris en considération dans nos évaluations financières et nos évaluations de matérialité du point de vue de l'impact, ce qui reflète leur importance pour notre stratégie globale et nos opérations.

Informations contextuelles

En 2025, les effectifs totaux de Solvay ont diminué de 5,2%. Cette réduction était intentionnelle, portée par une restructuration stratégique et la fin du Transition Service Agreement (TSA) entre Solvay et Syensqo. Toutefois, cette baisse a été partiellement compensée par l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis dans les indicateurs relatifs aux effectifs totaux pour la première fois.

Personnel de l'entreprise

- Nombre total de collaborateurs : celui-ci est passé de 8 905 en 2024 à 8 443 en 2025.
- Ajouts par rapport à 2024 : les effectifs 2025 incluent désormais les stagiaires, les étudiants et les apprentis. Cette catégorie représente 3% des effectifs (253 personnes). Sans leur ajout, la diminution des effectifs rapportés en 2025 aurait été plus importante.
- Note : les effectifs n'incluent pas les employés de Shandong Huatai Interlox Chemicals, Chine (JV SHIC).

Genre

La baisse des effectifs n'a pas modifié l'équilibre entre les genres. Le ratio reste stable avec environ 76% d'hommes et 24% de femmes.

Caractéristiques de l'emploi

- Postes permanents/temporaires :
 - Les postes permanents ont diminué de 7,6%.
 - Les postes temporaires ont bondi de 61%. Cette forte augmentation est due à l'ajout des stagiaires, étudiants et apprentis dans le périmètre de reporting sur les effectifs et à un besoin accru de flexibilité (travail saisonnier et projets).
- Temps plein/temps partiel :
 - Les deux catégories ont reculé, mais leur ratio est resté stable par rapport à l'année dernière.
 - Le nombre de salariés à temps partiel reflète l'engagement de Solvay en faveur du travail flexible pour les familles et la garde d'enfants.
 - Le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) de Solvay n'est actuellement pas en mesure de distinguer les salariés dont les heures ne sont pas garanties.

Zone géographique

La plupart des salariés sont situés dans deux régions clés (chiffre stable par rapport à l'année dernière) :

- Europe : 62%
- Amérique Latine : 16%

Taux de rotation

Les taux de rotation du personnel ont augmenté en 2025. Il s'agit principalement d'une hausse technique, causée par la fin du Transition Service Agreement (TSA), les initiatives de transformation de Solvay, et l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis qui partent naturellement après leur contrat.

- Rotation totale : elle est passée de 9,30% en 2024 à 16,77% en 2025.
- Rotation volontaire : celle-ci est passée de 4,10% à 5,86% en 2025.

Données chiffrées

Répartition des effectifs de l'entreprise

Effectifs totaux	2024		2025	
	Nombre de collaborateurs	%	Nombre de collaborateurs	%
Salariés actifs internes	8 905	100%	8 190	97%
Stagiaires, étudiants et apprentis	N/A	N/A	253	3%
Total	8 905	100%	8 443	100%

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre.

Pour un reporting plus complet, les effectifs 2025 de l'entreprise incluent les collaborateurs internes actifs ainsi que les stagiaires, les étudiants et les apprentis.

Effectifs moyens de l'entreprise	2024	2025
Nombre moyen d'employés	8 996	8 652

Méthode de calcul

Effectifs moyens de l'entreprise : nombre moyen de personnes employées et déclarées à la fin de chaque mois au cours de l'année. Les effectifs 2025 de l'entreprise incluent les salariés internes actifs ainsi que les stagiaires, les étudiants et les apprentis. La formule de calcul est la suivante : « *Effectifs moyens de l'entreprise = (Effectifs de départ + Effectifs de fin de mois) / 2* ».

Répartition par genre

Effectifs	2024		2025	
	Nombre de collaborateurs	%	Nombre de collaborateurs	%
Hommes	6 737	75,65%	6 432	76,18%
Femmes	2 163	24,29%	2 006	23,76%
Autres	2	0,02%	4	0,05%
Non communiqué	3	0,03%	1	0,01%
Total	8 905	100%	8 443	100%

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, répartis selon le genre. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Répartition par genre et par zone géographique

Effectifs (nombre de collaborateurs) 2024

Pays/Genre	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	Total
Brésil	260	1 068	1	0	1 329
France	294	980	0	0	1 274
Allemagne	193	1 014	0	0	1 207
États-Unis	177	717	0	1	895
Total	924	3 779	1	1	4 705

Effectifs (nombre de collaborateurs) 2025

Pays/Genre	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	Total
Allemagne	190	1 059	0	0	1 249
France	313	932	0	0	1 245
Brésil	245	974	1	1	1 221
États-Unis	163	684	0	0	847
Total	911	3 649	1	1	4 562

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, répartis selon le pays et le genre, filtrés sur les principaux pays comptant 50 employés ou plus et représentant au moins 10% des effectifs totaux de l'entreprise au cours du mois concerné. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Le nombre moyen de collaborateurs dans les pays comptant 50 employés ou plus et représentant au moins 10% des effectifs totaux est de 4 714, contre 3 844 l'an passé. Cette hausse est principalement due à l'inclusion des États-Unis dans le calcul de la moyenne 2025, puisqu'ils ont atteint le seuil de 10% cette année.

Répartition par genre et par caractéristique d'emploi

Effectifs 2024

Caractéristique d'emploi/Genre	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	Total
Nombre de collaborateurs total	2 163	6 737	2	3	8 905
Nombre de collaborateurs permanents	2 056	6 527	1	3	8 587
Nombre de collaborateurs temporaires	107	210	1	0	318
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein	2 023	6 641	2	3	8 669
Nombre de collaborateurs à temps partiel	140	96	0	0	236

Effectifs 2025

Caractéristique d'emploi/Genre	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	Total
Nombre de collaborateurs total	2 006	6 432	4	1	8 443
Nombre de collaborateurs permanents	1 818	6 109	4	1	7 932
Nombre de collaborateurs temporaires	188	323	0	0	511
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein	1 879	6 335	4	1	8 219
Nombre de collaborateurs à temps partiel	127	97	0	0	224

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, répartis selon le genre, le type de contrat et le temps de travail. Dans le système SIRH de Solvay, les salariés avec heures non garanties ne peuvent être identifiés et déclarés. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Répartition par région et par caractéristique d'emploi

Effectifs (nombre de collaborateurs) 2024

Caractéristique d'emploi/Genre	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE	ASIE-PACIFIQUE + RESTE DU MONDE	AMÉRIQUE DU NORD	Total
Nombre de collaborateurs total	5 356	1 489	1 165	895	8 905
Nombre de collaborateurs permanents	5 242	1 455	996	894	8 587
Nombre de collaborateurs temporaires	114	34	169	1	318
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein	5 121	1 489	1 165	894	8 669
Nombre de collaborateurs à temps partiel	235	0	0	1	236

Effectifs (nombre de collaborateurs) 2025

Caractéristique d'emploi/Genre	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE	ASIE-PACIFIQUE + RESTE DU MONDE	AMÉRIQUE DU NORD	Total
Nombre de collaborateurs total	5 230	1 373	993	847	8 443
Nombre de collaborateurs permanents	4 925	1 303	858	846	7 932
Nombre de collaborateurs temporaires	305	70	135	1	511
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein	5 011	1 373	993	842	8 219
Nombre de collaborateurs à temps partiel	219	0	0	5	224

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, ventilés par région, type de contrat et temps de travail. Dans le système SIRH de Solvay, les salariés avec heures non garanties ne peuvent être identifiés et déclarés. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Salariés à temps partiel (quatre principaux pays)

Collaborateurs à temps partiel (nombre de collaborateurs)	2024	2025
ALLEMAGNE	112	105
FRANCE	52	46
BELGIQUE	40	39
ESPAGNE	11	12

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, ventilés par pays (quatre principaux).

Rotation du personnel

Rotation du personnel	2024	2025
Nombre de collaborateurs qui ont quitté l'entreprise	836	1 451
% de rotation du personnel	9,3%	16,8%
% de rotation volontaire du personnel	4,1%	5,9%

Méthode de calcul

Le taux de rotation correspond au nombre de salariés qui ont quitté l'entreprise, volontairement ou involontairement, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, divisé par le nombre moyen de salariés sur cette même période.

Le taux de rotation volontaire donne un aperçu des salariés qui ont quitté volontairement l'entreprise par rapport au nombre moyen de salariés, en tenant compte de la scission entre Solvay et Syensqo et de la sortie du TSA. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

6.3.1.2. Santé et sécurité

Santé et sécurité au travail

S1-1 Politiques relatives à la santé et à la sécurité au travail

Dans toutes nos activités, nous donnons la priorité à la santé et à la sécurité des collaborateurs de Solvay, en encourageant une culture de la prévention afin de tendre vers l'absence totale de blessures et de maladies au travail. Cet engagement en faveur d'un environnement de travail sain et sûr nous pousse dans notre quête de standards d'excellence internationaux, nous incite à nous améliorer en permanence et à innover, avec l'engagement de la direction générale du Groupe, y compris l'ELT qui examine régulièrement la performance en matière de sécurité et les incidents.

La stratégie de santé et de sécurité de Solvay repose sur un système approuvé de gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (HSE), qui est mis en œuvre sur chaque site industriel (fabrication, recherche et innovation). Cela comprend la politique Responsible Care et la politique Santé et Sécurité au travail, les « Life Saving Rules » et un ensemble de procédures fondées sur le risque qui s'appliquent à tous les domaines, notamment la surveillance de la santé, l'hygiène industrielle, la sécurité au travail, ainsi que la sécurité des procédés, des transports, de l'environnement et des produits. Le Group Safety Director est responsable de la politique de santé et de sécurité et de sa mise en œuvre. Pour chaque domaine, un réseau est organisé au niveau du Groupe afin d'assurer la mise en œuvre des procédures, le respect de la réglementation et le partage des bonnes pratiques.

Le système structuré de procédures relatives à la santé et à la sécurité comprend des audits internes réguliers effectués par Solvay sur les exigences minimales, ainsi que des audits de conformité réguliers menés par des experts internes de Solvay ou par des tiers sélectionnés qui permettent à Solvay de gérer toutes ces questions. En 2025, sept sites ont été audités (Banksmeadow, Rosignano, Coronel, Green River, Rosignano, Tainan SACC, Voikkaa, et Warrington) et des actions correctives ont été mises en place pour remédier aux problèmes constatés.

Nous avons mis au point une plateforme numérique afin de proposer divers programmes de formation HSE aux salariés qui souhaitent se former ou se perfectionner dans des domaines HSE spécifiques.

La culture de la sécurité est encouragée par la mise en œuvre de la charte SAFE (Safety As First Engagement), les journées de la sécurité sur les sites, ainsi qu'un projet de transformation de la sécurité impliquant la direction et les salariés pour renforcer la culture de la sécurité dans les usines.

Le système de gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (HSE) de Solvay est défini conformément aux définitions des normes ISO 45001 et ISO 14001, ainsi qu'à notre politique Responsible Care. À travers ces normes, nous nous engageons à protéger les personnes, les communautés et l'environnement en améliorant sans cesse nos performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité, la sécurité de nos sites, procédés et technologies, ainsi que la sécurité et la gestion des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La politique de prévention des accidents de Solvay met l'accent sur une culture de la sécurité, dans laquelle chaque salarié a les moyens de contribuer à un environnement de travail sûr. L'entreprise a mis en place un système de gestion en vue de soutenir cette politique. Celui-ci comprend des évaluations régulières des risques, des programmes de formation à la sécurité, des procédures de signalement des incidents et d'enquête.

Nous sommes déterminés à améliorer en permanence nos performances en matière de sécurité. Nous passons régulièrement en revue nos politiques de sécurité et notre système de gestion afin de nous assurer qu'ils demeurent efficaces et conformes aux bonnes pratiques.

Solvay maintient une politique et un système de gestion solides et complets en matière de prévention des accidents au travail. La Société s'engage à garantir la santé et la sécurité de tous ses salariés, sous-traitants et visiteurs. Cet engagement se reflète dans nos initiatives proactives d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques sur le lieu de travail.

S1-4 Actions et ressources liées à la santé et à la sécurité au travail

Sur tous nos sites opérationnels, grâce à un cadre de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité, un ensemble de règles, de procédures, de directives, d'audits, de mesures disciplinaires, de métriques ou d'outils numériques, nous visons le respect total des législations applicables, des exigences de Solvay et des normes internationales reconnues, telles que la norme ISO 45001 et Responsible Care. Nos installations sont conçues et exploitées de manière à préserver la santé et la sécurité, des éléments essentiels au succès durable de notre entreprise. Les effectifs de l'entreprise et les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent bénéficier cette politique. Toutes nos entités sont impliquées dans le respect des normes, procédures, règles et processus. Tous les salariés ont droit à un lieu de travail sûr et sain.

À ce titre, nous énumérons ci-dessous les actions clés qui sont au cœur de nos systèmes de gestion de la santé et de la sécurité.

Sécurité

- Suite aux trois décès tragiques survenus en 2024, Solvay a mis en place une équipe spécifique pour la sécurité du Groupe, dirigée par un Group Safety Director qui rend compte au COO, ce qui a été confirmé dans l'organigramme du Groupe. Cette équipe a entrepris une transformation de la sécurité afin d'améliorer la culture de la sécurité, l'engagement de tous les dirigeants et la discipline opérationnelle dans les usines (processus d'autorisation de travail et gestion des sous-traitants, par exemple). Cette transformation est soutenue par une société externe de conseil en culture de la sécurité. Notre nouvelle organisation de la sécurité a été lancée en janvier 2025, et le travail avec la société de conseil s'est poursuivi tout au long de l'année.
- Nos dix Life Saving Rules sont obligatoires pour tous. Partout, nous mettons en œuvre une approche fondée sur les risques afin de prendre des mesures pour prévenir et atténuer les impacts ou y remédier. Les Solvay Life Saving Rules mises à jour sont entrées en vigueur en novembre 2025 et doivent faire l'objet d'une surveillance constante.
- Formations de sensibilisation à la sécurité comme la charte SAFE (Safety As First Engagement) lancée en 2024, ou les Life Saving Rules, tout au long de 2025.
- Plans d'intervention d'urgence et premiers secours au niveau des sites tout au long de l'année 2025, lors des exercices d'évacuation d'urgence.
- Consignation, analyse et mesures correctives des incidents et accidents tout au long de l'année 2025 chaque fois que des blessures/incidents à déclarer se sont produits.

Santé

- Plans d'action de réduction de l'exposition au niveau des sites tout au long de l'année 2025 pendant le processus d'évaluation des risques.
- Évaluations des risques pour la santé : chimiques, physiques, ergonomiques, biologiques et psychosociaux.
- Surveillance médicale initiale et périodique des salariés fondée sur les risques.
- Processus d'aménagement du retour au travail et de protection de la maternité.
- Promotion de la santé physique et mentale. En 2025, nous avons lancé une campagne sanitaire mondiale de promotion sur la prévention de l'hypertension artérielle et une autre sur la prévention du stress thermique.
- Observatoire de l'épuisement professionnel : il est géré et détenu par le réseau de médecins du travail sur nos principaux sites, avec une approche harmonisée visant à prévenir le stress et l'épuisement professionnel.
- Conseils et soutien d'experts à l'attention des salariés, des sites et de l'entreprise.
- Programme d'assistance aux salariés : psychologues et coaches externes pour les questions liées au travail et à la vie privée. Écoute individuelle des salariés par un psychologue du travail (interne), des médecins du travail et des infirmiers, ou le programme d'assistance aux salariés (externe).

Bien-être

- Formation de sensibilisation à différents sujets liés au bien-être, notamment l'identification des signes avant-coureurs d'un stress excessif.
- Ambassadeur du bien-être sur site : sensibilisation aux outils permettant d'améliorer le bien-être.
- Programme Make Life Easier : tout au long de l'année, Solvay applique des règles d'entreprise visant à faciliter la vie des salariés et à assurer leur productivité. Le programme prévoit des vendredis après-midi sans réunion et une période de repos entre chaque réunion, et guide les salariés sur la manière de définir des attentes claires en ce qui concerne les réunions. En outre, nous avons récemment lancé la version industrielle de Make Life Easier pour les salariés de nos usines afin de réduire leur stress et d'améliorer leur bien-être. Le programme comprend un processus de simplification, des journées bien-être pour sensibiliser à la santé mentale et à la sécurité psychologique, ainsi que des actions pour améliorer la communication et la collaboration au sein des équipes.
- Outil d'évaluation de la charge de travail : pour évaluer les problèmes liés à la charge de travail et identifier des solutions.
- Groupes de ressources pour les collaborateurs : depuis leur mise en œuvre et tout au long de l'année 2025, notre Groupe sollicite sans cesse l'avis de ses salariés.
- Enquête Pulse : pour évaluer et mesurer l'évolution du bien-être et de l'engagement deux fois par an. Cette enquête est accompagnée d'un outil permettant d'ouvrir le dialogue. L'objectif est de permettre aux équipes d'échanger sur les résultats, de les analyser et d'identifier des mesures d'amélioration. Nous avons activement impliqué notre personnel dans l'identification des enseignements tirés des enquêtes Pulse. Nous avons également fourni une boîte à outils aux managers afin qu'ils puissent identifier les mesures à prendre à partir de ces résultats au niveau de l'équipe, avec la collaboration d'organes représentatifs du personnel tels que le CEE pour les aider à identifier les leçons tirées. Les résultats Pulse sont analysés par un psychologue du travail, qui peut procéder à l'évaluation des risques psychosociaux, le cas échéant ou sur demande des salariés.
- Solvay Solidarity Program : en 2025, Solvay a relancé son Solidarity Program pour soutenir les salariés et les communautés confrontés à des difficultés imprévues liées à une crise humanitaire, une catastrophe naturelle ou une maladie grave, si celle-ci n'est pas couverte par l'assurance médicale.

Suivi

Des mesures sanitaires sont déjà mises en œuvre. Elles font l'objet d'un suivi et d'un examen continu tout au long du cycle de reporting annuel.

Solvay suit étroitement toutes ses actions en faveur de la santé et de la sécurité grâce aux données suivantes :

- Taux de blessures à déclarer (RIR) ;
- Taux d'accidents avec arrêt de travail (LTIR) ;
- Accidents mortels ;
- Taux d'accidents de gravité majeure à déclarer (H-RIR) ;
- Taux de maladies professionnelles à déclarer : nombre, causes, décès, jours perdus ;
- Indicateurs de la surveillance médicale fondée sur le risque ;
- Indicateurs de promotion de la santé ;
- Indicateurs de santé mentale et de bien-être au travail ;
- Perception générale de la santé ;
- Enquêtes Pulse régulières ;
- Rotation et absentéisme (pour cause de maladie).

Ressources spécifiques

En 2025 et dans le cadre des actions décrites ci-dessus, nous avons continué à donner la priorité à l'intégrité physique et au bien-être de notre personnel à travers des engagements financiers importants. Nos dépenses d'investissements (CapEx) en matière de santé et de sécurité se sont élevées à 10 millions d'euros, et ont porté sur la modernisation à long terme des infrastructures et des équipements. Par ailleurs, nous avons eu en 2025 une dépense opérationnelle (OpEx) exceptionnelle de 4 millions d'euros affectée à la transformation de notre culture de la sécurité avec l'appui d'une société de conseil externe. Cet investissement stratégique souligne notre engagement à faire évoluer notre culture de la sécurité grâce à des analyses menées par des experts afin d'améliorer considérablement nos performances en matière de sécurité à partir de 2025.

ETP	2024	2025
Santé, sécurité et environnement (HSE)	261	259

Toutes les ressources dédiées doivent être maintenues pour la période de référence 2026, en surveillant de près tout écart éventuel.

S1-5 Cibles liées à la santé et à la sécurité au travail

Cible	% ou nombre	Description
Gestion de l'hygiène et de la sécurité	0 accident	Nous renforçons l'engagement de Solvay à suivre et à déployer des actions préventives pour améliorer la santé et la sécurité dans le monde entier, avec un objectif zéro accident : · Blessure à déclarer : blessure résultant d'un accident au travail et nécessitant un traitement plus important que des premiers soins. · Accident avec arrêt : accident au travail entraînant une interruption de travail d'un ou plusieurs jours, sans compter le jour de l'accident. · Accident mortel : accident du travail entraînant un décès.
Amélioration du bien-être des salariés	Qualitatif	En encourageant l'engagement et les initiatives HSE telles que les programmes d'assistance aux salariés inclus dans le programme Solvay Cares, Solvay utilise les enquêtes Pulse pour évaluer l'engagement (%) et la charge de travail (%) de ses salariés afin de permettre la mise en place de mesures préventives et d'orientations politiques en vue de créer un environnement favorable. Aucun objectif quantitatif n'a été défini, mais un suivi continu est assuré.
Programme Make Life Easier	Qualitatif	Déploiement de l'initiative Solvay visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous les salariés grâce à une boîte à outils qui aide notre personnel à mieux équilibrer sa charge de travail.

En matière de sécurité, nous constatons jusqu'à présent des progrès limités dans la réalisation de notre objectif zéro accident, puisque nous passons de 45 blessures à déclarer pour les salariés et les sous-traitants en 2023 (1,35 blessure par million d'heures de travail) à 44 en 2025 (1,77 blessure par million d'heures de travail). En 2025, Solvay a lancé une transformation majeure de la sécurité afin d'améliorer considérablement ses performances dans ce domaine.

S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité au travail

Sécurité au travail	2024	2025
Effectifs de l'entreprise et sous-traitants (Total)		
Taux d'accidents au travail à déclarer	1,55	1,77
Nombre d'accidents au travail à déclarer	41	44
Nombre de décès découlant de blessures et de problèmes de santé au travail	3	0
Heures de travail (millions d'heures)	26,4	24,8
Effectifs de l'entreprise		
Taux d'accidents au travail à déclarer	1,48	1,71
Nombre d'accidents au travail à déclarer	24	26
Nombre de décès découlant de blessures et de problèmes de santé au travail	0	0
Heures de travail (millions d'heures)	16,2	15,2
Pourcentage des effectifs propres couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	73,9%	78,4%
Sous-traitants		
Taux d'accidents au travail à déclarer	1,66	1,87
Nombre d'accidents au travail à déclarer	17	18
Nombre de décès découlant de blessures et de problèmes de santé sur des sites de Solvay	3	0
Heures de travail (millions d'heures)	10,2	9,6

Note 1 : le nombre total d'heures de travail est désormais exprimé en millions (p. ex. 1,2 million) afin de s'aligner sur les conventions standard en matière d'information financière. Les périodes précédentes ont été retraitées dans ce format par souci de cohérence. Pour tous les salariés dont les données relatives à la gestion du temps ne sont pas disponibles dans le système de paie, une estimation par pays est appliquée afin de déterminer leurs heures de travail. Cette estimation s'appuie sur le nombre moyen d'heures de travail de chaque pays, tel que déclaré par des sources officielles comme les gouvernements nationaux, l'OCDE ou la législation du travail applicable.

Note 2 : En raison d'une erreur de traitement dans les données 2024, nous avons dû ajuster un nombre limité d'heures de travail des collaborateurs, sans impact significatif sur le résultat global. Les heures de travail de nos effectifs propres ont été ajustées de 16,3 millions à 16,2 millions d'heures. En conséquence, le taux d'accidents du travail à déclarer pour nos effectifs propres en 2024 est passé de 1,47 à 1,48.

En 2025, Solvay a poursuivi ses efforts en faveur de la sécurité de ses salariés et de ses sous-traitants. Après les trois décès tragiques survenus en 2024, Solvay a lancé en 2025 une transformation majeure dans le domaine de la sécurité, et augmenté le pourcentage de salariés couverts par les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité de 73,9% en 2024 à 78,4% en 2025. Même si aucun décès n'a été à déplorer en 2025, le Groupe a constaté une augmentation du taux de blessures de ses salariés et sous-traitants de 1,55 blessure par million d'heures de travail en 2024 à 1,77 en 2025. Le nombre de blessures à déclarer pour les salariés et les sous-traitants était de 44 en 2025, contre 41 en 2024, ce qui souligne l'importance de nos efforts continus pour harmoniser les normes de sécurité au sein de tous les sites. La tendance à la hausse du nombre de blessures s'applique aussi aux effectifs propres de Solvay, qui est passé de 1,48 par million d'heures de travail en 2024 à 1,71 en 2025, principalement en raison de 26 blessures en 2025 contre 24 en 2024. Cette augmentation est également impactée par la réduction du nombre total d'heures de travail des effectifs de l'entreprise (de 16,2 millions en 2024 à 15,2 millions en 2025) et des sous-traitants (de 10,2 millions en 2024 à 9,6 millions en 2025), ce qui reflète une tendance plus générale d'optimisation des opérations des sites. Solvay reste engagé à poursuivre sa feuille de route For Generations, en mettant l'accent sur l'inversion de la tendance du taux de blessures tout en maintenant l'absence totale de décès sur tous les sites.

Maladies professionnelles des employés actifs

	Unité	Diagnostiquées ou déclarées en 2024	Autres cas des années précédentes connus en 2024	Diagnostiquées ou déclarées en 2025	Autres cas des années précédentes connus en 2025
Troubles auditifs	Nombre	0	0	0	1
Maladies musculosquelettiques	Nombre	3	0	2	1
Autres maladies non cancérigènes	Nombre	8	0	4	2
Maladies et cancers liés à l'amiante	Nombre	0	0	0	0
Autres cancers	Nombre	0	0	1	0
Maladies inconnues ou non précisées	Nombre	0	0	0	0
Total	Nombre	11	0	7	4

Les chiffres du tableau ci-dessus concernent les maladies professionnelles à déclarer contractées par les employés de Solvay qui sont actifs.

Sept nouvelles maladies professionnelles à déclarer ont été diagnostiquées ou déclarées en 2025 parmi les salariés de Solvay. En 2025, nous avons identifié trois autres cas de maladies attribuables à 2024 (une maladie musculosquelettique et deux autres maladies non cancérigènes) et un autre cas attribuable à 2023. Nous pouvons en conclure que le nombre de maladies professionnelles à déclarer parmi les salariés de Solvay a diminué en 2025 par rapport à 2024.

Maladie professionnelle des anciens employés

	Unité	Diagnostiquées ou déclarées en 2024	Autres cas des années précédentes connus en 2024	Diagnostiquées ou déclarées en 2025	Autres cas des années précédentes connus en 2025
Troubles auditifs	Nombre	1	0	1	0
Maladies musculosquelettiques	Nombre	0	0	0	0
Autres maladies non cancérigènes	Nombre	0	1	0	0
Maladies et cancers liés à l'amiante	Nombre	15	11	5	6
Autres cancers	Nombre	0	0	1	1
Maladies inconnues ou non précisées	Nombre	0	0	1	0
Total	Nombre	16	12	8	7

Les chiffres du tableau ci-dessus concernent les maladies professionnelles à déclarer contractées par d'anciens employés de Solvay qui sont à la retraite ou ont quitté l'entreprise.

Huit nouvelles maladies professionnelles à déclarer ont été diagnostiquées ou déclarées en 2025 parmi les anciens salariés de Solvay. En 2025, nous avons identifié sept nouvelles maladies professionnelles à déclarer ayant débuté en 2024 (trois cas), 2023 (deux cas), 2022 (un cas) et 2002 (un cas). Nous pouvons en conclure que le nombre de maladies professionnelles à déclarer parmi les anciens salariés de Solvay a nettement diminué en 2025 par rapport à 2024, et la majorité d'entre elles étaient liées à l'amiante.

Retraitement des données de l'année précédente

Les données de l'année précédente ont été ajustées afin d'intégrer les cas 2024 identifiés en 2025, tant pour les salariés actifs (trois cas) que pour les anciens salariés (trois cas).

Sécurité des procédés

Politiques relatives à la sécurité des procédés

Veuillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Politique de santé et de sécurité).

La gestion de la sécurité des procédés est mise en œuvre pour superviser les procédés industriels nécessitant la manipulation de produits chimiques dangereux afin de prévenir et de gérer les incidents. Ce thème s'applique à tous les sites de production et aux centres de recherche et d'innovation de Solvay qui présentent un risque pour la sécurité des procédés. Pour la prévention et le contrôle des incidents dans les procédés industriels, Solvay applique les principes Process Safety Management (PSM) sur tous les sites industriels, qu'ils soient couverts ou non par des exigences réglementaires.

Des procédures spécifiques complètent la politique de santé et de sécurité et guident la mise en œuvre de la gestion de la sécurité des procédés, notamment les analyses des dangers des procédés (Process Hazard Analyses, PHA) fondées sur les risques et les plans d'intervention d'urgence en matière de transport au sein des GBU/sur les sites.

Considérations relatives aux parties prenantes

Les directeurs de sites Solvay sont responsables de l'application de cette politique et de la mise en œuvre des procédures du Groupe au sein de leurs sites. Les équipes HSE veillent à la mise en œuvre de la politique par le biais d'une supervision opérationnelle quotidienne, avec l'aide de correspondants présents sur chaque site opérationnel. L'équipe HSE du Groupe se charge de communiquer la politique et les procédures connexes du Groupe à chaque GBU et à chaque site industriel en vue de leur mise en œuvre. Les représentants des salariés sont également encouragés à donner leur avis sur la politique. D'autres parties prenantes clés, telles que les autorités locales, les communautés locales et les entités externes chargées des situations d'urgence, sont impliquées dans les différentes étapes du processus : analyse et contrôle des risques, gestion des risques, conformité réglementaire et plans d'urgence.

Actions et ressources liées à la sécurité des procédés

Veillez consulter les actions des sections S1 et S2 développées pour remédier aux dommages causés par les impacts matériels.

Nous avons créé et utilisé un système de sécurité des procédés. Ce système comprend entre autres :

- Une approche préventive des risques, fondée sur une utilisation systématique des analyses des dangers liés aux procédés (Process Hazard Analyses, PHA) et sur l'identification de scénarios critiques dans le cadre desquels des mesures d'atténuation doivent être mises en œuvre dans un délai déterminé. Le Group Safety Director est responsable de la politique de santé et de sécurité et de sa mise en œuvre.
- Une équipe d'experts en sécurité des procédés, formés et qualifiés pour l'application des méthodologies des PHA. Dans certains cas, des consultants externes qualifiés collaborent avec Solvay.
- Un réseau de personnes est chargé de la sécurité des procédés. Il couvre toutes les zones afin de gérer et de déployer la sécurité des procédés sur tous les sites.

Vous trouverez ci-dessous une description des éléments clés du système de gestion de la sécurité des procédés et de certaines actions routinières ou ponctuelles, applicables à tous les sites, en fonction de la nature de l'événement (par ex. gestion du changement ou projets d'investissement) et/ou de la gravité d'un incident.

Actions de routine

- Réalisation d'analyses des dangers liés aux procédés (PHA), afin d'identifier les situations à haut risque. Celles-ci sont effectuées sur chaque unité avec une matrice de risque unique afin de quantifier le niveau de risque de chaque scénario d'accident potentiel, en combinant des facteurs de gravité et de probabilité. La politique du Groupe exige une revalidation périodique de l'analyse PHA tous les cinq ans minimum.
- La conclusion de l'analyse PHA peut conduire à des mesures de prévention et de protection afin d'empêcher et de réduire l'incidence des scénarios les plus graves. Ces mesures peuvent nécessiter des investissements supplémentaires. Les actions sont suivies et mises en œuvre en permanence.
- La gestion du changement est un système de gestion visant à garantir que les modifications apportées aux procédés sont correctement analysées, documentées et communiquées au personnel concerné.
- Un examen de sécurité préalable à la mise en service (PSSR) est effectué pour les projets et les modifications afin de s'assurer que la construction, l'installation, la maintenance ou le procédé répond aux spécifications de conception initialement prévues avant la mise en service d'un nouveau procédé ou d'un nouvel équipement.
- Les salariés participent aux activités liées à la sécurité des procédés (analyse des risques des procédés, enquête sur les incidents de sécurité des procédés, validation des procédures opérationnelles standard et/ou des instructions d'utilisation, etc.).
- L'intégrité mécanique est vérifiée en permanence sur les équipements des procédés critiques afin de garantir une installation, un fonctionnement et une maintenance appropriés.
- Des permis de travail sont nécessaires pour autoriser les travaux et gérer les risques liés à certaines activités dans la zone de production. Ils sont directement liés aux Solvay Life Saving Rules. La procédure d'autorisation de travaux fait l'objet d'un audit constant.
- Des contrats sont conclus avec des entreprises qualifiées afin qu'elles interviennent en cas d'urgence liée à la sécurité des transports.
- Publication de bulletins relatifs à la sécurité des procédés pour les incidents les plus significatifs, distribués à tous les sites. Ces bulletins sont utilisés par les sites comme supports pour les conférences sur la sécurité afin d'accroître les connaissances des salariés en matière de sécurité des procédés.
- Formation de la main-d'œuvre et des sous-traitants. Des modules/vidéos de formation sur la sécurité des procédés sont disponibles pour tous les salariés de Solvay et pour les sous-traitants concernés travaillant sur nos sites industriels. Les sites évaluent régulièrement les besoins de formation de manière à ce qu'au moins un responsable sécurité des procédés soit formé sur chaque site.
- Les performances en matière de sécurité des procédés sont régulièrement mesurées par la réalisation d'audits de conformité réglementaire et des exigences du groupe HSE de Solvay, conformément à la procédure d'audit de conformité HSE et des exigences du groupe de Solvay.
- Reporting centralisé des incidents liés à la sécurité des procédés et des transports. La gravité de l'incident (moyenne, majeure ou catastrophique) est évaluée en appliquant des critères internes, notamment les conséquences sur le site ou hors site, les dommages du voisinage immédiat et la quantité de matière déversée, le cas échéant (voir les indicateurs de la sécurité des procédés dans la section ci-dessous). Des bulletins d'analyse des causes profondes et des enseignements tirés sont publiés pour chaque incident et parfois pour les presque-accidents majeurs.

Actions ponctuelles (en cas de survenue d'un incident ou d'un événement spécifique)

- Étude de sécurité lors de la phase de conception de nouvelles installations ou de modifications d'équipements existants.
- Activation d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'incidents graves sur le site. Les parties internes et externes concernées sont informées par l'application de la procédure de gestion de crise de Solvay. En cas de besoin, la cellule de crise du Groupe (service d'alerte de crise, 24 h/24, 7 j/7) est également activée.
- En cas d'accident (lié aux procédés ou aux transports), l'analyse des causes, y compris des actions visant à prévenir la récurrence, et des bulletins sur les enseignements tirés sont obligatoires pour tous les incidents de gravité majeure et catastrophique, ainsi que les incidents de gravité moyenne entraînant un incendie ou une explosion, et les événements à haut potentiel de gravité (HSPo). Les presque-accidents sont également analysés au niveau des sites. Le système de gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement est un système dynamique de gestion des risques, qui s'enrichit continuellement des expériences passées.

Objectifs et indicateurs liés à la sécurité des procédés

Notre ambition

Nous visons le zéro accident dans nos locaux et dans le cadre de nos opérations. Nous nous consacrons à la prévention et à l’atténuation des incidents. Ces efforts sont guidés par nos plans d’action mondiaux et locaux.

Pour évaluer l’efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons périodiquement les métriques et les indicateurs de performance liés à la sécurité des procédés.

Ces derniers sont contrôlés à l’aide d’un outil de suivi de projet centralisé, et les progrès sont évalués tous les ans selon des métriques et des indicateurs clés de performance définis.

Indicateurs de sécurité des procédés

Nos installations sont conçues et exploitées dans le respect de la santé et de la sécurité, qui sont au cœur de notre stratégie de durabilité. Plus spécifiquement, nous visons à n’enregistrer aucun incident de gravité moyenne ou élevée (voir définition ci-dessous) au cours de l’année de référence, et à réduire le nombre d’incidents de faible gravité et le taux d’incidents de sécurité des procédés par rapport à l’année précédente.

Tous les cas sont enregistrés, gérés et suivis au niveau des sites. La procédure de reporting HSE du Groupe explique comment chaque site doit centraliser le reporting des incidents égaux ou supérieurs au niveau de gravité moyen et/ou des incidents HSPo.

Les incidents sont classés selon l’échelle de gravité suivante :

- Gravité élevée ou catastrophique : blessures réversibles hors site, blessures irréversibles sur site, dommages environnementaux réversibles hors site ou dommages aux équipements dont le coût direct est supérieur à 2 millions d’euros.
- Incident de gravité moyenne : blessures nécessitant des premiers soins hors site, blessures réversibles sur site, dépassement des limites du permis d’exploitation, incendie, explosion, rupture d’une pièce d’équipement dont les dommages sont supérieurs à 2 500 euros, ou rejet de produits chimiques dont la quantité est supérieure aux seuils de l’ICCA
- Incident de faible gravité : aucun des critères de gravité élevée ou moyenne n’est rempli.

SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS	Unité	2024	2025
Incidents de sécurité des procédés de classe C (gravité catastrophique)	Nombre	0	0
Incidents de sécurité des procédés de classe H (gravité élevée)	Nombre	0	0
Incidents de sécurité des procédés de classe M (gravité moyenne)	Nombre	59	65
Nombre total d’incidents de sécurité des procédés (gravité moyenne, élevée ou catastrophique)	Nombre	59	65
Incidents de sécurité des procédés (gravité moyenne, élevée ou catastrophique) avec conséquences environnementales (gravité moyenne, élevée ou catastrophique) avec dépassement des limites du permis d’exploitation à déclarer	Nombre	5	2
Incidents de sécurité des procédés (gravité moyenne, élevée ou catastrophique) avec conséquences environnementales (gravité moyenne, élevée ou catastrophique) sans dépassement du permis d’exploitation à déclarer	Nombre	7	1

En 2025, la fréquence des incidents de sécurité des procédés de gravité moyenne (PSI-M) a connu une légère augmentation, mais elle est restée globalement conforme à la tendance de 2024. Pour 2026, le groupe Solvay vise à réduire ce taux en améliorant de manière ciblée son processus de gestion de la sécurité des produits (PGSP).

Sécurité des transports

Politiques relatives à la sécurité des transports

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Politique de santé et de sécurité).

La sécurité des transports englobe la prévention et la gestion des incidents qui pourraient survenir pendant l'acheminement d'un produit chimique sur un site Solvay, et en dehors lorsqu'il est acheminé par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou maritime, ou durant le chargement ou le déchargement hors site, uniquement si Solvay ou un prestataire logistique sous contrat avec Solvay effectue le chargement ou le déchargement.

Actions et ressources liées à la sécurité des transports

Veillez consulter les actions des sections S1 et S2 développées pour remédier aux dommages causés par les impacts matériels.

L'objectif principal du système de gestion de la sécurité des transports est d'éviter des incidents susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques. Nous avons mis en place un certain nombre d'outils et de procédures qui nous permettent d'identifier et de prendre des mesures pour atténuer les risques liés aux transports.

Vous trouverez ci-dessous une description des éléments clés et de certaines actions routinières ou ponctuelles, en fonction de la nature de l'incident :

- conformité réglementaire et respect des réglementations applicables en matière de transport ;
- standard de qualification pour les transporteurs de marchandises dangereuses ;
- processus de sélection des prestataires de services logistiques, sur la base d'une évaluation des dangers et des risques ;
- mise en œuvre de procédures et directives en matière de sécurité ;
- gestion opérationnelle des opérations quotidiennes de transport, y compris le chargement et le déchargement ;
- préparation et gestion des situations d'urgence de niveaux 1, 2 et 3 ;
- mise à disposition de lignes téléphoniques d'intervention d'urgence dans le monde entier et dans de nombreuses langues ;
- rapports et enquêtes sur les incidents ;
- formation de la main-d'œuvre et des sous-traitants ;
- audits.

Suivi des actions

- Nous contrôlons l'efficacité des mesures prises dans le cadre de la gestion de la sécurité des procédés et des transports au moyen d'une série d'indicateurs présentés dans la section ci-dessous. Les mesures prises au cours de l'année de référence font également l'objet d'un examen systématique conformément aux principes de la norme ISO45001 (cf. Système de gestion dynamique des risques).
- L'équipe centrale organise également des audits périodiques de tous les sites industriels pour s'assurer du respect des exigences du Groupe.

Cibles et indicateurs liés à la sécurité des transports

Notre ambition

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons périodiquement les métriques et les indicateurs de performance liés à la sécurité des transports.

Ces derniers sont contrôlés à l'aide d'un outil de suivi de projet centralisé, et les progrès sont évalués tous les ans selon des métriques et des indicateurs clés de performance définis.

Indicateurs de sécurité des transports

Un incident à haut potentiel de gravité (HSPo) est un incident ou presque accident de gravité faible ou moyenne qui aurait pu être plus grave (gravité élevée ou catastrophique) si les circonstances avaient été légèrement différentes.

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS	Unité	2024	2025
Incidents de sécurité des transports de gravité catastrophique	Nombre	0	0
Incidents de sécurité des transports de gravité élevée	Nombre	0	0
Incidents de sécurité des transports de gravité moyenne	Nombre	3	2

Entre 2024 et 2025, le groupe Solvay n'a enregistré aucun changement significatif dans les incidents liés à la sécurité des transports. Il convient de noter qu'aucun événement de gravité élevée ou catastrophique ne s'est produit. Ce résultat est lié à la mise en œuvre rigoureuse de nos normes de sécurité des procédés et transports.

6.3.1.3. Dialogue social

Notre engagement en faveur du dialogue social favorise un environnement constructif, transparent et collaboratif à tous les niveaux de l'organisation. Dans le cadre de notre accord-cadre mondial avec IndustriALL Global Union, nous veillons à la protection des droits du travail, des droits de l'homme et du bien-être de notre personnel. Les initiatives clés ayant un impact positif sont notamment la promotion de la liberté d'association et de la négociation collective, ainsi qu'un engagement actif auprès de nos salariés par le biais de forums européens et mondiaux (comme le Comité d'entreprise européen et le Solvay Global Forum). Nous encourageons également nos salariés à signaler toute infraction ou préoccupation potentielle par le biais de la politique Speak Up ou de leurs organes de représentation.

Lorsque des pressions commerciales se font sentir, par exemple lors de périodes de restructuration, d'expansion rapide, de mise en œuvre de nouvelles technologies ou de mesures de réduction des coûts, nous donnons la priorité au bien-être de nos salariés et à la responsabilité environnementale. Cet engagement s'inscrit dans notre cadre de gouvernance structuré et dans nos politiques éthiques, notamment le Code d'Intégrité des Affaires (CoBI), la politique Speak Up et le programme d'assistance aux salariés. Le CoBI, par exemple, fournit des lignes directrices pour la prise de décisions éthiques dans les situations où les besoins de l'entreprise peuvent entrer en conflit avec le bien-être des salariés, et met l'accent sur la transparence et le respect des droits des salariés.

Nous identifions proactivement les impacts négatifs potentiels matériels sur le personnel résultant de pressions commerciales, en nous concentrant sur des domaines tels que le bien-être, la sécurité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des salariés. Nous anticipons les impacts potentiels sur la charge de travail des salariés et la sécurité de l'emploi. Cette identification est menée de manière centralisée par les équipes Dialogue social, RH et Transformation, ainsi que par le biais d'une collecte continue de retours d'information via les enquêtes Pulse et la politique Speak Up. Cette approche multidimensionnelle nous permet d'acquérir une compréhension globale des difficultés potentielles qui nous attendent. Une fois les impacts potentiels identifiés, Solvay consulte les divers organes représentatifs, d'abord au niveau mondial et européen, puis au niveau local, pour discuter et convenir de mesures d'atténuation appropriées. Ces mesures ont pour objectif de minimiser les impacts négatifs sur les salariés, conformément aux normes de travail mondiales et locales.

Nous tenons également compte de l'impact sur nos propres salariés lorsque nous devons mettre fin à une relation d'affaires. Pour ce faire, nous veillons au respect des clauses contractuelles existantes, des bons de commande et du CoBI des Fournisseurs signé. Le CoBI renforce notre engagement en faveur d'une conduite éthique dans toutes nos relations commerciales, et intègre notamment le traitement responsable des salariés concernés par les décisions de l'entreprise. Concrètement, dans le cadre de la résiliation d'une relation d'affaires, nous collaborons avec l'autre entité, dans la mesure du possible, afin d'assurer une transition responsable.

En contrôlant, consultant et adaptant sans cesse notre approche, nous nous efforçons d'équilibrer efficacement les pressions commerciales et le bien-être de notre personnel pour créer une entreprise durable et responsable.

S1-1 Politiques relatives au dialogue social

La politique de dialogue social de Solvay garantit l'identification, l'évaluation et la gestion proactives des impacts liés au personnel lors de transformations organisationnelles en encourageant une communication et une collaboration ouvertes entre la direction, les salariés et leurs représentants. Grâce à un dialogue structuré, à la transparence des décisions stratégiques et à la co-crédation de politiques, nous facilitons la détection précoce des difficultés potentielles et atténuons les impacts négatifs sur les salariés pour favoriser une transition en douceur, conforme aux droits de l'homme, aux normes du travail et aux objectifs de transformation de Solvay. En outre, la politique Speak Up offre aux salariés un moyen formel de faire part directement de leurs préoccupations, qui font ensuite l'objet d'une enquête et de mesures correctives.

Le dialogue social est une pierre angulaire de la culture et du modèle opérationnel de Solvay. Nous veillons à ce que les représentants des salariés soient informés de l'orientation stratégique et des décisions clés de l'entreprise en organisant un dialogue structuré à ce sujet. Les organes représentatifs constituent une caisse de résonance pour les projets de politiques avant leur mise en œuvre, ce qui se traduit par un niveau élevé de maturité, de transparence et de confiance entre la direction générale et les salariés. Notre conviction que l'on peut aller plus loin ensemble se reflète dans nos organes et nos pratiques de dialogue social, qui s'appuient sur plusieurs niveaux de dialogue (mondial, régional, local, site) et divers forums.

S1-4 Actions et ressources liées au dialogue social

Nous avons mis en œuvre des plans d'action complets et alloué des ressources spécifiques à la gestion des IRO matériels liés au dialogue social. Ces plans d'actions sont décrits ci-dessous :

- Programmes d'engagement des salariés : les plateformes telles que le Solvay Global Forum ou les initiatives promues par le CEE et IndustriALL favorisent la communication et la collaboration, tandis que les visites de sites permettent également de suivre de près les risques et les opportunités matériels.
- Sollicitation de l'avis des représentants des salariés par le biais de différents forums tels que le Comité d'entreprise européen, le Solvay Global Forum et d'autres organes locaux.
- Différents mécanismes de remontée d'information tels que le programme Speak Up et les enquêtes Pulse permettent également à nos salariés d'exprimer leurs préoccupations.
- Les Accords Solvay Cares garantissent à l'ensemble du personnel des prestations sociales minimales, notamment un congé parental, une assurance maladie, une assurance invalidité et une assurance vie, reflétant ainsi notre engagement de longue date en faveur du bien-être social.

Pour rester en adéquation constante avec les salariés et maintenir un dialogue social solide, le Groupe a mis en place un cadre d'engagement structuré sur des horizons à court terme définis. Celui-ci comprend des consultations mensuelles avec le comité restreint du Comité d'entreprise européen et des sessions trimestrielles avec le Solvay Global Forum. Au niveau local, la direction organise régulièrement des réunions mensuelles avec les représentants des salariés. En complément de ces canaux de dialogue formels, les RH locales ont mis en place une enquête Pulse mensuelle afin d'évaluer quantitativement le climat social et le niveau d'engagement des salariés. Toutes les autres actions sont appliquées en continu, sans limite de temps.

Impacts négatifs de la transition écologique sur nos collaborateurs

Veuillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Tout en mettant en œuvre la transition énergétique de nos usines, nous cherchons à atténuer les impacts négatifs potentiels sur nos effectifs. Par exemple, le personnel exploitant les nouvelles unités de production d'énergie de Dombasle et de Torrelavega sera transféré à des partenaires tiers afin d'assurer la continuité de leur emploi tout en décarbonant nos opérations.

Nous facilitons également l'adaptation des salariés à la transition vers le développement durable grâce à des programmes de perfectionnement des compétences comme la STAR Operations Academy.

Ressources spécifiques

Conformément à son engagement de 2024 consistant à mettre en œuvre des politiques et des plans d'action ambitieux en matière de dialogue social, le Groupe a renforcé son vivier de ressources spécifiques de 21 à 24 ETP. Cette augmentation de 14% reflète notre investissement constant dans la promotion de relations industrielles solides et offre la garantie que nos mécanismes de dialogue social disposent de ressources suffisantes pour gérer l'évolution des exigences réglementaires et renforcer l'engagement à tous les niveaux de l'organisation.

ETP	2024	2025
Dialogue social	21	24

Toutes les ressources spécifiques publiées doivent être maintenues pour la période de référence 2026, en surveillant de près tout écart éventuel.

S1-5 Cibles liées au dialogue social

Cible	% ou nombre	Description
Accords Solvay Cares	Qualitatif	Solvay a renforcé son engagement d'employeur responsable en garantissant un niveau minimal de protection en matière de bien-être et de santé à tous ses salariés du monde entier. Ce niveau minimal couvre les coûts de santé importants, les congés pour invalidité, les congés de maternité et de paternité, les congés pour adoption, le décès d'un salarié, le soutien au bien-être des salariés et les congés payés des aidants.

Les Accords Solvay Cares sont mis en œuvre avec effet immédiat et appliqués de manière continue, ce qui constitue un engagement durable sans date de fin ni objectif d'achèvement.

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

Dans la mesure du possible, nous suivons et rendons compte régulièrement des indicateurs clés de performance en matière de dialogue social, principalement ceux liés aux conventions collectives, étant donné que tous les salariés de Solvay sont couverts par une convention collective cadre.

Le principe général veut que les conventions collectives exercent une influence considérable sur les pratiques en matière d'emploi conformément à la législation locale du travail, bien qu'à des degrés divers selon la catégorie d'employé et l'entité juridique spécifique. Ces conventions s'appliquent à toutes les entités et font la distinction entre les salariés non cadres, cadres et dirigeants, garantissant ainsi des dispositions adaptées à chaque groupe. Pour la plupart de nos salariés, à l'exception des dirigeants, les conventions collectives constituent le fondement des conditions d'emploi. L'interaction entre les conventions collectives, les règlements internes du travail et les contrats individuels garantit une approche équilibrée et équitable de l'emploi, indépendamment du poste occupé ou des dispositions contractuelles.

Alors que les effectifs sont passés de 8 905 à 8 443, la part des salariés couverts par des conventions collectives a légèrement augmenté au niveau mondial, passant de 74,8% en 2024 à 75,6% en 2025. Cette légère fluctuation est principalement due à des changements dans la composition des effectifs de nos entités existantes plutôt qu'à une modification de notre stratégie de couverture sous-jacente ou de notre présence au niveau national. En 2025, Solvay a conservé une empreinte géographique cohérente en ce qui concerne son cadre de dialogue social. De 2024 à 2025, la couverture des effectifs dans nos principaux pays n'a pas évolué.

Couverture des conventions collectives et représentation sur le lieu de travail dans les principaux pays

2025	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Collaborateurs - EEE (pour les pays avec >50 collaborateurs représentant >10% de l'effectif total)	Collaborateurs - hors EEE (estimation pour les régions avec >50 collaborateurs représentant >10% de l'effectif total)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec >50 collaborateurs représentant >10% de l'effectif total)
Couverture de l'effectif			
0-19%		AMÉRIQUE DU NORD (USA)	
20-39%			
40-59%			
60-79%	Allemagne		
80-100%	France	AMÉRIQUE LATINE (Brésil)	France, Allemagne

Méthode de calcul

Solvay calcule le taux de couverture des conventions collectives sur la base des effectifs internes actifs au 31 décembre.

Le taux de couverture est le ratio entre les salariés couverts par une convention collective et les effectifs totaux au sein des entités du périmètre. Cette méthodologie a été appliquée en 2024 et 2025 à des fins de comparabilité des données d'une année sur l'autre.

Les données sont collectées dans le cadre d'un processus de reporting décentralisé dans lequel les responsables RH de chaque pays identifient les conventions collectives spécifiques applicables à leurs effectifs. Ces entités locales déclarent le pourcentage de couverture totale de ces conventions, en agrégeant les données au niveau du Groupe.

Conformément à l'approche de matérialité du Groupe et à la définition de travail significatif, cette publication privilégie les principaux pays, ceux de 50 salariés ou plus, représentant au moins 10% des effectifs totaux.

6.3.1.4. Égalité de traitement et des chances pour tous

S1-1 Politiques relatives à l'égalité de traitement et des chances pour tous

La politique de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et de non-discrimination de Solvay est fondamentale pour créer un lieu de travail véritablement équitable et inclusif. C'est grâce à elle que nous gérons les programmes qui stimulent l'innovation, retenons les connaissances critiques et développons activement les compétences de nos salariés. En favorisant cet environnement diversifié, nous pouvons tirer parti de la force collective des différences de point de vue pour rendre l'organisation plus compétitive et plus agile. Grâce à des efforts ciblés, nous aidons les salariés à développer les compétences dont ils ont besoin pour créer un environnement de travail inclusif et dynamique, ce qui se traduit naturellement par de meilleures performances et un flux d'innovation constant. En complément, la politique Solvay Cares garantit des prestations sociales minimales pour tous dans le monde entier, notamment un congé parental, une assurance maladie, une assurance invalidité et une assurance vie. Elle est le reflet de notre engagement profond et de longue date en faveur de la protection sociale.

Nous promouvons activement une culture de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de la non-discrimination. La politique de Solvay en matière de DEI & de non-discrimination souligne notre engagement à assurer l'égalité des chances, à favoriser un environnement inclusif et à contribuer de manière positive aux communautés dans lesquelles nous opérons.

La politique de DEI et de non-discrimination de Solvay formule explicitement la valeur que nous accordons à nos salariés et à leurs diverses contributions. Elle reconnaît l'importance des différences individuelles, des expériences de vie, des origines et des talents pour façonner la culture et les succès de Solvay. Nous considérons la diversité comme la force motrice de notre esprit d'innovation et de notre avantage concurrentiel dans le secteur. Notre politique met l'accent sur la célébration et le soutien des différences, visibles ou non, de nos salariés, qu'elles portent sur leurs origines, leur âge, leur identité de genre, leur appartenance ethnique, leur religion, leur orientation sexuelle ou leurs aptitudes.

La politique DEI met également l'accent sur l'importance de l'équité et de l'inclusion au sein de Solvay. Elle vise à assurer l'égalité des chances et une représentation équitable de tous les salariés, tout en reconnaissant que certains groupes peuvent avoir besoin d'un soutien additionnel pour garantir leur pleine inclusion. Nous définissons l'équité comme la promotion de l'impartialité et de la justice tout en reconnaissant et en gérant les obstacles auxquels certains salariés peuvent être confrontés. La Société collabore activement avec des personnes aux profils variés, et encourage la formation de groupes de ressources pour les collaborateurs afin de contribuer à une culture inclusive pour tous les salariés.

En outre, en 2025, Solvay a tenu son engagement sur le salaire décent dans le cadre de l'initiative des Nations Unies avec un an d'avance. Désormais, 100% de nos effectifs perçoivent un salaire décent, ce qui constitue une démonstration tangible de notre engagement en faveur de l'équité économique et d'une plus grande justice sociale.

Notre politique de DEI et de non-discrimination a pour objectif de prévenir, d'atténuer et de lutter contre la discrimination au sein de Solvay. Le Head of Talent et le Chief People Officer gèrent notre stratégie de DEI et de non-discrimination, mais la création d'un lieu de travail sûr et inclusif est une responsabilité collective qui incombe à tous les membres de l'équipe. Tous les salariés ont la responsabilité partagée de traiter les autres avec dignité et respect, et de contribuer collectivement aux objectifs de l'entreprise.

Cette politique s'applique dans le monde entier et exige des salariés qu'ils incarnent les principes de DEI dans leur comportement au travail, dans leurs fonctions et lors des événements hors site. Nous dispensons une formation sur le leadership inclusif afin de sensibiliser les dirigeants et les salariés aux préjugés inconscients et aux pratiques d'inclusion, de les encourager à instaurer une culture de confiance et de respect, et de leur donner les moyens de remettre en question les comportements non inclusifs ou discriminatoires. Grâce à ces formations, nous avons formé 611 responsables d'équipe et employés au total en 2025, et nous continuerons à le faire en 2026.

S1-4 Actions et ressources liées à l'égalité de traitement et des chances pour tous

Nous avons mis en œuvre des plans d'action complets et alloué des ressources spécifiques à la gestion des IRO matériels liés à l'égalité de traitement et des chances pour tous.

Diversité et inclusion

Les actions suivantes favorisent un environnement de travail diversifié et inclusif et s'attaquent aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes :

- Créer un environnement inclusif afin d'accroître l'engagement des salariés par le biais d'une nouvelle culture et d'un nouvel ensemble de comportements afin que chaque salarié puisse s'épanouir.
- Offrir des opportunités de développement équitables à tous les salariés afin de leur garantir des opportunités égales de progresser au sein de l'organisation (par exemple, par le biais du programme Star Factory).
- Intégrer la DEI dans notre processus d'évaluation des performances et de promotion afin de garantir un processus équitable et de réduire les préjugés.
- Promouvoir la diversité dans le recrutement grâce à des panels de recrutement diversifiés.
- Impliquer notre personnel dans la définition des efforts et des objectifs importants à travers les sept groupes de ressources pour les collaborateurs (ERG) actifs. Ces ERG incarnent un état d'esprit inclusif et accueillent tous les membres, y compris ceux qui n'appartiennent pas directement au groupe démographique spécifique des ERG. La liste des ERG est disponible sur notre site Internet ([Environnement de travail inclusif - Groupes de ressources pour les collaborateurs \(ERG\) | Solvay](#)).
- Mesurer tous les trimestres les progrès réalisés grâce au suivi de la diversité dans les recrutements et parmi les cadres intermédiaires et supérieurs.

La mise en œuvre de nos actions fait l'objet d'un suivi et d'un examen continus tout au long du cycle de reporting annuel afin de garantir leur adéquation constante avec nos objectifs en matière de diversité et d'inclusion.

Salaire décent

En mars 2025, Solvay a accompli son engagement sur le salaire décent lié à l'initiative des Nations Unies avec un an d'avance. Depuis mars 2025, 100% de nos effectifs perçoivent un salaire décent :

- Analyse du salaire décent : à la suite de l'analyse exhaustive des écarts de salaire menée en octobre 2024 dans les pays et régions d'exploitation de la Société, Solvay a procédé à des ajustements de rémunération ciblés tout au long de l'année 2025 afin de combler les écarts identifiés.
- Suivi du salaire décent : Solvay ayant comblé les écarts de salaire pour atteindre un salaire décent en 2025, le Groupe prévoit de s'aligner sur une base de référence pour tous les futurs recrutements afin d'éviter que le salaire d'entrée soit inférieur au salaire décent dans les pays à risque, et de mener des examens annuels et des ajustements périodiques proactifs en réponse à l'évolution des salaires décents de référence au sein de ses activités mondiales.

Développement et formation

Nous nous engageons à favoriser le développement professionnel de nos salariés en leur proposant des programmes ciblés de perfectionnement et de reconversion adaptés aux besoins actuels et futurs de la Société. En intégrant une compréhension approfondie des besoins spécifiques de nos salariés dans notre stratégie, nous favorisons un modèle économique plus durable et plus inclusif.

Solvay investit dans des programmes de formation et des opportunités de développement afin d'améliorer les compétences et les connaissances de ses effectifs, favorisant ainsi les évolutions de carrière et le développement personnel. Le développement est mesuré par le nombre d'heures d'apprentissage par salarié.

Nous nous engageons à favoriser le développement professionnel de notre personnel en proposant des programmes ciblés de développement des compétences et de reconversion adaptés aux besoins actuels et futurs de la Société. Notre équipe RH chargée du développement et de la formation joue un rôle stratégique en veillant à la pleine intégration de notre stratégie de formation dans les exigences de l'entreprise, ce qui permet aux salariés d'acquérir les compétences pour répondre à l'évolution des demandes du marché et des opérations. Voici quelques exemples d'initiatives :

- Formation à la transformation numérique pour renforcer les capacités de données et d'analyse ;
- Programmes de développement sur le leadership pour préparer les futurs dirigeants ;
- Formation technique spécialisée sur les procédés avancés de fabrication avancée et de développement durable.

Ressources spécifiques

1,5 ETP sont consacrés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) avec l'appui des équipes RH locales (60 ETP) et des sept groupes de ressources pour les collaborateurs (ERG) actifs.

S1-5 Cibles liées à l'égalité de traitement et des chances pour tous

Cible	% ou nombre	Description
Cible en matière de diversité (parité)	30% d'ici 2030	Objectif stratégique de 30% de femmes aux postes de cadres intermédiaires et supérieurs d'ici 2030. Objectif annuel d'amélioration de la représentation des femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs en lien avec le plan de rémunération variable à court terme.
Offrir un salaire décent équitable	100% d'ici 2026	Solvay s'engage et travaille activement à verser un salaire décent à 100% de ses effectifs d'ici 2026, s'alignant ainsi sur l'initiative Forward Faster du Pacte mondial des Nations Unies.
Garantir l'équité salariale	Qualitatif	Depuis 2024, Solvay s'est engagé avec d'autres initiatives à évaluer comment améliorer la transparence et conduire à un changement culturel afin d'accroître l'équité salariale de son personnel d'ici 2026. En outre, Solvay s'est engagée à intégrer l'équité salariale dans ses processus de recrutement, de promotion interne et d'augmentation annuelle au mérite.
Développement et formation des salariés	Conformément à la réglementation locale	Solvay assure le suivi des heures de formation de ses salariés afin de garantir le respect des règles et normes locales tout au long de l'année. Ces formations comprennent des sessions obligatoires sur des sujets tels que la confidentialité, la conformité et la protection de la vie privée, ainsi que des programmes volontaires visant à aider les salariés à développer de nouvelles compétences, telles que le leadership, les cours de langue et l'apprentissage lié à la durabilité.

En ce qui concerne la diversité, nous progressons vers notre objectif 2030 avec une augmentation de 2,5 points de pourcentage, passant ainsi de 26,3% de femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs fin 2023 à 28,8% fin 2025.

En ce qui concerne le salaire décent, à la suite de notre première évaluation en octobre 2024, nous avons réussi à atteindre notre objectif à 100% en 2025, soit avec un an d'avance. De plus, nous avons mis en place des mécanismes de surveillance continue pour assurer le maintien de cette norme à l'avenir.

Les méthodologies de mesure des deux cibles ont été appliquées de manière cohérente, sans écart par rapport au début de la période de référence.

S1-9 Indicateurs de diversité

Répartition par genre des cadres dirigeants ou supérieurs (échelon de rémunération égal ou supérieur à S23)

Cadres supérieurs	2024		2025	
	Nombre de collaborateurs	%	Nombre de collaborateurs	%
Hommes	76	73,1%	72	73,5%
Femmes	28	26,9%	26	26,5%

La diversité est restée stable au sein des cadres supérieurs par rapport à l'année précédente. Toutefois, nos efforts en faveur des engagements Solvay For Generations sont clairs, puisque la diversité au sein des postes de cadres intermédiaires et supérieurs a augmenté de 1,5 point de pourcentage, passant de 27,3% en 2024 à 28,8% en 2025.

Méthode de calcul

Les effectifs (nombre de collaborateurs) sont ceux au 31 décembre 2025.

Les niveaux de direction chez Solvay sont définis par des échelons de rémunération sur la base de la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay. Pour les cadres supérieurs, le niveau de rémunération est égal ou supérieur à S23 (points Hay supérieurs à 924) et pour les cadres intermédiaires et supérieurs, il est égal ou supérieur à S19 (points Hay supérieurs à 530).

Répartition par âge des salariés

Effectifs	2024		2025	
	Nombre de collaborateurs	%	Nombre de collaborateurs	%
Collaborateurs âgés de moins de 30 ans (jusqu'à 29 ans inclus)	931	10,5%	1 047	12,4%
Collaborateurs âgés de 30 à 50 ans (de 30 à 49 ans inclus)	4 819	54,1%	4 414	52,3%
Collaborateurs âgés de plus de 50 ans (50 ans et plus)	3 147	35,3%	2 982	35,3%

Le nombre de collaborateurs de moins de 30 ans a augmenté de 1,9 point de pourcentage entre 2024 et 2025, ce qui témoigne de nos efforts pour renforcer notre diversité générationnelle. Cette hausse est soutenue par les efforts de recrutement de talents et plus particulièrement par notre programme Young Graduates. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Méthode de calcul

Les effectifs sont ceux au 31 décembre 2025.

S1-10 Pratiques en matière d'équité de rémunération

Solvay s'engage à ce que tous les salariés perçoivent une rémunération qui respecte ou dépasse les normes du salaire décent et favorise un niveau de vie digne. Dans notre analyse de mars 2025, les données des salariés, y compris le salaire de base annuel et les primes et indemnités garanties, ont été évaluées à la lumière des références ville-région fournies par notre prestataire externe, WageIndicator. Il en ressort que tous les salariés de Solvay dans le monde perçoivent une rémunération égale ou supérieure aux normes locales de salaire décent.

Toujours en mars 2025, Solvay a tenu son engagement sur le salaire décent lié à l'initiative des Nations Unies avec un an d'avance. Désormais, 100% de ses effectifs perçoivent un salaire décent. Un salaire décent garantit à chaque salarié de Solvay une rémunération suffisante pour vivre dans la dignité et la sécurité, et couvrir les dépenses fondamentales de sa famille, notamment le logement, la nourriture, la santé et l'éducation. Il est supérieur aux salaires décents de référence, ce qui reflète l'engagement de Solvay à verser une rémunération équitable et digne au-delà des exigences minimales.

À la suite de l'analyse exhaustive des écarts de salaire menée en 2024 dans les pays et régions d'exploitation de la Société, Solvay a procédé à des ajustements de rémunération ciblés tout au long de l'année 2025 afin de combler le nombre limité d'écarts identifiés. La Société s'engage à maintenir cette norme à l'avenir par le biais d'examen annuels et d'ajustements proactifs en réponse à l'évolution des salaires décents de référence au sein de ses activités mondiales.

Pour l'évaluation 2025, nous avons préservé la cohérence en ayant recours au même fournisseur externe d'analyses comparatives et à la même source de données que l'année précédente. En nous appuyant sur l'expérience acquise et avec l'appui de notre partenaire externe, nous avons affiné la méthodologie d'évaluation et le processus de collecte des données.

Les indicateurs du salaire décent ont été élaborés à partir de données comparatives fournies par WageIndicator, une organisation internationalement reconnue qui soutient activement le Pacte mondial des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD) 1, 8 et 10. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec WageIndicator pour que notre analyse et notre utilisation des données soient conformes à sa méthodologie et aux normes mondiales en matière de rémunération équitable. En tirant parti de ses données et de son expertise, nous nous assurons que notre approche reflète les pratiques et les normes internationalement reconnues.

S1-16 Indicateurs relatifs à la rémunération

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

L'écart salarial non ajusté entre les hommes et les femmes est un indicateur clé qui reflète l'engagement de Solvay à surveiller et à faire progresser la parité hommes-femmes dans l'ensemble de ses activités mondiales. Cette mesure fournit un aperçu des différences de rémunération entre les sexes au sein de l'organisation, influencées par des facteurs structurels, notamment la répartition hommes-femmes au sein des postes, l'ancienneté, la spécialisation professionnelle et la situation géographique.

Performance et progrès

L'écart salarial non ajusté précédemment déclaré entre les hommes et les femmes (sur la base des données de 2024) était de 6,21%. Cette référence reflète à la fois les progrès réalisés et les efforts structurels qui restent à faire pour parvenir à une égalité totale entre les sexes. Pour la période de référence 2025, l'écart salarial non ajusté entre les hommes et les femmes est de 1,00%. Cette amélioration d'une année sur l'autre témoigne de la poursuite de la dynamique positive en faveur d'une plus grande égalité hommes-femmes et reflète l'effet conjugué des initiatives de la Société, de la dynamique des effectifs et de la transformation culturelle du Groupe.

Engagements et actions stratégiques

Solvay reste fermement engagée à garantir une rémunération équitable grâce à des actions intégrées couvrant trois piliers : la dignité, la transparence et l'équité.

Dignité : nous veillons à ce que chaque salarié de Solvay gagne un salaire décent, suffisant pour couvrir les dépenses fondamentales de sa famille (logement, nourriture, santé et éducation), qui favorise ainsi la sécurité et la dignité.

Transparence : nous avons renforcé notre transparence salariale dans nos recrutements en incluant des fourchettes de salaire dans les offres d'emploi. Notre processus d'entretien repensé se concentre uniquement sur les compétences et l'expérience, et non sur l'historique salarial, afin d'éliminer tout préjugé initial en matière de rémunération. De plus, nous mettons en place divers panels d'entretien pour éviter les préjugés dans le processus de sélection. Chez Solvay, nous accélérons l'évolution de carrière grâce à des programmes de mentorat et de parrainage spécialement conçus pour soutenir l'avancement et le maintien en poste des groupes sous-représentés.

Équité : nous garantissons l'équité salariale grâce à une évaluation continue de nos cadres de rémunération, qui élimine activement les disparités fondées sur le sexe, l'origine ou d'autres facteurs sans lien avec l'emploi afin de maintenir l'équité et l'homogénéité des pratiques de rémunération pour des rôles de valeur égale.

Informations contextuelles et compilation des données

La méthodologie de calcul de l'écart salarial entre les hommes et les femmes en 2025 est identique à celle de l'année précédente. Elle applique les mêmes processus de collecte de données, le même périmètre des composantes de la rémunération et la même méthode de calcul. Ce chiffre repose sur le salaire de base annuel total et la rémunération variable de tous les salariés concernés à la date de déclaration, ce qui garantit une comparabilité avec nos données de référence de 2024. Aucun changement significatif n'a été apporté à la méthodologie de compilation des données sous-jacentes ni au périmètre des entités incluses dans le calcul.

Amélioration de l'infrastructure de données

Afin de renforcer la précision, la normalisation et le caractère auditable des données pour les futurs cycles de reporting, Solvay a lancé un projet de transformation de la paie en 2025. Cette initiative vise à consolider et harmoniser les systèmes de paie disparates afin de faire évoluer le Groupe vers un modèle opérationnel mondial unifié. Bien que cette transformation n'ait pas d'incidence majeure sur la méthodologie de données 2025, elle représente un investissement important dans l'infrastructure de données qui devrait permettre d'obtenir une plus grande cohérence et une couverture centralisée quasi-complète des composantes de la rémunération à partir de la période de référence 2026, avec une mise en œuvre complète prévue pour 2027. Grâce à cette initiative, les futures publications d'informations CSRD bénéficieront d'une précision, d'une fiabilité et d'une audibilité accrues des données.

Ratio de rémunération totale

Pour l'exercice 2025, le ratio entre la rémunération totale du CEO et la rémunération médiane mondiale non ajustée est de 54, contre 50 en 2024. Cette variation d'une année sur l'autre est attribuable au fait que la rémunération variable à court terme (STI) du CEO est supérieure à l'objectif pour l'année. Le ratio continue d'être calculé selon la méthode de rémunération globale introduite en 2024, avec une amélioration de la méthode de calcul de la rémunération du CEO, comme indiqué ci-dessous.

Changement significatif dans le calcul de la rémunération du CEO

En 2024, Solvay a appliqué une rémunération totale à l'objectif pour le CEO. Cette approche a été adoptée afin de fournir une représentation juste et exacte de la structure de rémunération du poste de CEO lors d'un changement de direction, le CEO en exercice ayant rejoint Solvay en décembre 2023. Le recours à une rémunération variable à court et à long terme pour 2024 n'aurait pas reflété de manière appropriée le cadre de rémunération du poste de CEO.

Pour la période de référence 2025, le CEO ayant effectué une année complète au poste, Solvay est passée à une méthodologie qui combine salaire de base annuel réel, rémunération variable à court terme réelle et prime et avantages à long terme à l'objectif. Cette approche fournit une vision plus représentative de la rémunération tout en maintenant une cohérence dans le traitement des rémunérations variables à court terme, qui, de par leur nature, sont acquises sur plusieurs années et sont donc déclarées à leur valeur cible à des fins de comparabilité et de transparence entre les périodes de référence.

Informations contextuelles et compilation des données

Outre l'affinement du calcul de la rémunération du CEO décrit ci-dessus, les données 2025 ont été compilées en utilisant la même méthodologie, le même périmètre de composantes de la rémunération, les mêmes sources de données et la même méthode de calcul que l'année précédente, ce qui garantit une comparabilité d'une année sur l'autre. Conformément à la méthodologie appliquée l'année précédente, les étudiants, stagiaires et apprentis sont exclus de ce calcul.

S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Nous nous engageons fermement à faire respecter les droits de l'homme au sein de nos effectifs. En ce qui concerne le Code d'Intégrité des Affaires et la Politique de dialogue social, nous avons mis en œuvre une politique globale en matière de droits de l'homme au sein de l'entreprise, qui prévoit le respect strict des droits du travail, de la sécurité et de la non-discrimination dans toutes nos activités. Notre approche comprend des mécanismes de réclamation et un engagement continu auprès des parties prenantes pour répondre à toute préoccupation liée aux droits de l'homme.

L'approche générale de Solvay en matière de respect des droits de l'homme et du travail se concentre sur la promotion de la culture d'un environnement de travail sûr, inclusif et respectueux pour tous les salariés. Nous accordons la priorité au traitement équitable, à la liberté d'association et à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants. Ces principes sont intégrés dans nos activités mondiales par le biais d'une évaluation régulière des pratiques de Solvay, qui s'assure du respect des normes de travail locales et internationales, et encourage une culture de la responsabilité et de la responsabilisation. Nous utilisons un mécanisme de réclamation robuste qui permet aux salariés et aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations concernant d'éventuelles violations des droits de l'homme. Ce mécanisme comprend des canaux de signalement accessibles et garantit à ceux qui se manifestent une protection contre les représailles. Nous menons également des enquêtes approfondies sur les incidents signalés et prenons des mesures correctives, y compris des ajustements de politique ou des mesures correctives, afin de remédier à tout impact négatif sur les droits de l'homme.

Les politiques de Solvay abordent explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé, le travail obligatoire et le travail des enfants. La politique de l'entreprise en matière de droits de l'homme et son Code d'Intégrité des Affaires interdisent sans équivoque toute forme de traite des êtres humains et de travail forcé ou obligatoire. Ils sont également soutenus par une politique de dialogue social. Ces documents ont pour but de garantir qu'aucun salarié n'est soumis à un travail involontaire ou à l'exploitation. L'entreprise adhère aux normes internationales et aux exigences légales visant à protéger les droits des jeunes travailleurs et à s'assurer que tous les salariés ont l'âge minimum requis.

En outre, la politique prévoit des mesures disciplinaires pour les salariés qui auraient un comportement inapproprié ou pratiqueraient une forme quelconque de discrimination. Solvay encourage ses salariés et partenaires à s'exprimer s'ils sont témoins ou victimes d'une forme quelconque de discrimination, en mettant à leur disposition différents canaux pour signaler leurs préoccupations et rechercher du soutien, y compris de manière anonyme. Les salariés peuvent consulter le guide Speak Up de l'entreprise afin d'obtenir des informations supplémentaires sur le signalement de problèmes. Ils peuvent également contacter le département Conformité pour obtenir de l'aide.

Les sites de production de Solvay, avec des opérations de fabrication et d'exploitation minière, peuvent être exposés à des violations des droits de l'homme, comme le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants, mais les évaluations approfondies réalisées n'ont identifié aucun risque ou incident significatif au sein des opérations de l'entreprise.

Nous avons acquis une compréhension approfondie des risques potentiels auxquels sont confrontés des segments spécifiques du personnel de Solvay. Cette compréhension est le fruit des évaluations des risques, de l'engagement des salariés et de l'analyse des données. Pour développer cette compréhension, nous surveillons sans cesse les risques grâce à une plateforme de gestion des risques ESG, Dow Jones, qui identifie des facteurs tels que les conditions socioéconomiques, les cadres réglementaires locaux et la nature spécifique du travail effectué. En outre, notre équipe d'audit interne évalue l'efficacité des politiques spécifiques aux sites et des processus d'engagement des salariés, en veillant à ce que ces derniers aient tous accès à des voies de réclamation et que leurs préoccupations soient rapidement prises en considération. Les risques et opportunités matériels liés aux effectifs de l'entreprise s'appliquent à l'ensemble du personnel de Solvay (pas à un groupe de salariés en particulier). Toutefois, les mesures d'atténuation applicables sont adaptées à des groupes de personnes spécifiques, le cas échéant. Par exemple, à des fins de rétention des connaissances et d'approfondissement des compétences, les programmes de formation sont adaptés aux besoins de groupes spécifiques (par exemple, intégration des nouveaux salariés, apprentissage tout au long de la vie pour les personnes expérimentées).

En 2025, 121 plaintes ont été déposées par le biais de la ligne Solvay's Ethics Helpline, dont 87 par des salariés internes, et aucun cas n'a été transmis aux points de contact nationaux conformément aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous avons recensé 38 signalements de discrimination, y compris de harcèlement, et aucun cas de violation des droits de l'homme. Les indicateurs déclarés s'appuient sur le suivi interne via le canal de signalement interne et externe Speak Up. Leur mesure n'est pas validée par un organisme externe. Solvay n'a encouru aucune amende, pénalité ou indemnité importante pour des violations des droits sociaux et des droits de l'homme. Il n'y a eu aucun cas de travail forcé, de traite des êtres humains, de travail des enfants ou de violation des principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE. Solvay n'a fait l'objet d'aucune amende ni sanction en lien avec des cas potentiels de discrimination ou de harcèlement au travail. Dans de rares cas, un petit nombre de salariés ont contesté les mesures disciplinaires imposées par Solvay dans ce contexte. Toutefois, ces litiges ne concernent pas des cas de harcèlement. Par conséquent, ces informations ne sont pas considérées comme pertinentes pour Solvay.

6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur

Les travailleurs de la chaîne de valeur sont considérés comme matériels, mais nous avons mis en œuvre les dispositions du règlement délégué de la Commission qui modifie le règlement délégué (UE) 2023/2772 (appelé « Quick Fix ») afin de ne communiquer que des informations synthétiques conformément à la section 17 de la norme ESRS 2.

Le modèle économique et la stratégie de Solvay sont liés à la promotion d'une chaîne de valeur durable et responsable. Notre approche consiste à intégrer la gestion des impacts négatifs potentiels sur les salariés dans notre cadre de gestion des risques. L'engagement à promouvoir des pratiques d'achat responsables est essentiel pour bâtir des relations d'affaires résilientes et assurer la pérennité de nos opérations.

Solvay a mis en place des métriques et des KPI internes pour gérer sa chaîne de valeur. Notre objectif est de nous assurer que 100% de nos principaux fournisseurs font l'objet d'une évaluation ESG par un tiers et d'un audit en cas de mauvais score en matière de droits de l'homme. En outre, tous les fournisseurs principaux et les fournisseurs situés dans un pays et une chaîne de valeur à risque doivent faire l'objet d'une vérification. Nous procédons également à une veille des articles de presse concernant les fournisseurs faisant affaire avec nos entités juridiques allemandes, conformément à la loi allemande sur la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement (LkSG).

L'engagement de Solvay à respecter les droits de l'homme est formalisé dans plusieurs politiques clés, notamment la politique de l'entreprise en matière des droits de l'homme, le Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs et la politique d'achats durables. Ces documents décrivent notre engagement à respecter les normes internationalement reconnues, telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et définissent des attentes claires à l'égard de nos fournisseurs en matière de droits du travail, de sécurité et de conduite éthique.

Solvay a pris les mesures suivantes pour identifier, surveiller, prévenir et atténuer les impacts négatifs :

- Identification et surveillance : nous utilisons une plateforme tierce de gestion des risques pour la veille médiatique. En 2025, une sélection de fournisseurs, y compris des fournisseurs stratégiques et à haut risque, a été soumise à cette veille.
- Évaluation et engagement : notre stratégie d'évaluation et d'engagement des fournisseurs repose sur une méthodologie basée sur des plateformes tierces spécialisées. Nous faisons appel à EcoVadis pour réaliser des évaluations ESG, qui incluent des tableaux de bord normalisés nous permettant d'évaluer systématiquement la performance des fournisseurs. Ces tableaux de bord sont essentiels pour identifier les risques, déterminer la fréquence de réévaluation et déclencher des mesures pour les moins performants. Par exemple, pour les fournisseurs identifiés comme à haut risque, notamment ceux dont le score EcoVadis est inférieur à 30 en matière de droits de l'homme, nous renforçons notre diligence raisonnable en commandant des audits sur site dans le cadre de l'initiative Together for Sustainability (TfS). Cette approche à deux niveaux garantit un engagement ciblé et efficace en fournissant un aperçu objectif des pratiques de nos fournisseurs et en constituant la base de notre engagement envers les travailleurs de la chaîne de valeur. Par ailleurs, en 2025, nous avons intensifié nos efforts pour inciter les fournisseurs les moins performants à mettre en place des plans d'actions correctives. Tous les fournisseurs dont la note EcoVadis est inférieure à 54, ainsi que tous les fournisseurs dont les manquements sont critiques et/ou majeurs, ont été invités à prendre des mesures d'amélioration et de suivi.
- Mesures correctives et gouvernance : un mécanisme confidentiel de réclamation, la ligne d'assistance Speak Up, est à la disposition 24 h/24 et 7 j/7 de toutes les parties prenantes, y compris les salariés des fournisseurs, comme mentionné dans le Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs. La gestion des enquêtes relève de la responsabilité du service Éthique et Conformité indépendant, les cas à haut risque étant signalés au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration de Solvay.
- Plans d'action : un projet global de diligence raisonnable concernant la chaîne de valeur est en cours. L'objectif final est de prendre des mesures à partir de 2026 pour renforcer la prévention ou l'atténuation des impacts potentiels et réels.

Nous utilisons des indicateurs clés pour suivre l'efficacité de nos actions et nos progrès. Ces indicateurs sont publics et mis à jour régulièrement sur notre site Internet.

6.4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

6.4.1. Conduite des affaires

G1 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de conduite des affaires

En tant que géant mondial de la chimie opérant dans de nombreux secteurs avec un grand nombre de partenaires commerciaux, il est essentiel que nous adoptions un comportement éthique et conforme pour notre personnel et pour notre manière de travailler chez Solvay. Nous avons mis en place une organisation pour renforcer la culture d'éthique et de conformité à l'échelle du Groupe. Le service Éthique et Conformité est placé sous la direction du Group General Counsel et Corporate Secretary General. Il se compose de responsables de l'éthique et de la conformité couvrant les régions où le Groupe opère, ainsi que d'experts en Éthique et Conformité qui rendent compte au Chief Ethics & Compliance Officer. Ce service est chargé de promouvoir la culture d'intégrité de Solvay, d'instaurer une forte culture du signalement, de traiter et d'atténuer les risques de conformité, de superviser la mise en œuvre du Code d'Intégrité des Affaires et des politiques d'éthique et de conformité de Solvay, d'accroître la surveillance par des tiers, de fournir des orientations et des conseils à la direction et aux opérations du Groupe, et d'enquêter sur toutes les violations ou préoccupations portées à son attention, seul ou avec l'aide d'autres départements, et de les gérer.

Nous disposons également d'un expert juridique spécialisé dans le droit de la concurrence au sein de la fonction « General Counsel ». Il est chargé de mettre en œuvre la politique du droit de la concurrence et du programme de conformité au droit de la concurrence, de fournir des conseils et des orientations en matière de droit de la concurrence, ainsi que de mettre en place des communications et des formations efficaces et régulières sur des sujets liés au droit de la concurrence.

Le Chief Ethics & Compliance Officer rend compte tous les ans au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration de Solvay sur les principales réalisations, les priorités en matière d'atténuation des risques ainsi que les tendances et les données liées au programme Speak Up, dans le respect des normes de confidentialité. Comme indiqué dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Comité d'Audit et des Risques veille à ce que les états financiers et les communications du Groupe soient conformes aux normes comptables, surveille l'efficacité des contrôles internes et de la gestion des risques (y compris les risques ESG), supervise les systèmes générant des données financières et vérifie les principaux indicateurs ESG. Il évalue les risques qui ont une incidence sur la situation financière du Groupe, évalue les processus d'audit interne et veille à ce que la direction tienne compte des conclusions des audits. Le Comité traite également les questions relatives à l'information financière, recommande le commissaire aux comptes au Conseil d'administration, surveille la mise en œuvre des audits externes et s'assure de l'indépendance du commissaire aux comptes. Il se réunit au moins quatre fois par an, avant chaque réunion du Conseil d'administration. Le Comité d'Audit et des Risques invite le Chief Financial Officer, le Head of Group Accounting & Reporting, les responsables de la fonction d'audit interne et de gestion des risques, le Group General Counsel, le commissaire aux comptes du Groupe et le Chief Ethics & Compliance Officer à présenter leurs rapports respectifs au cours de ces réunions, ou le cas échéant.

Le Chief Ethics & Compliance Officer préside le Comité d'Éthique Commerciale et de Conformité, notamment composé du Group General Counsel, du Chief People Officer, du Chief Sustainability Officer (CSO), du Président d'une GBU et du Head of Internal Audit & Risk. Ce Comité organise des réunions semestrielles et son ordre du jour est organisé par le Chief Ethics & Compliance Officer, qui rend compte de la stratégie en matière d'éthique et de conformité, évalue les politiques et les procédures et veille à ce que Solvay respecte les règles, les réglementations et les exigences applicables au sein de l'entreprise. Le Chief Ethics & Compliance Officer veille également à ce que les normes éthiques de Solvay soient claires, documentées et respectées, le cas échéant.

Le Comité disciplinaire en matière d'Éthique et de Conformité supervise les enquêtes et approuve les conclusions et les sanctions potentielles des affaires présentant des risques et impacts majeurs sur les personnes ou la réputation du Groupe, notamment les rapports liés à des allégations de corruption, d'ententes illicites, de violations des droits de l'homme, ou tout signalement relatif à la direction du Groupe. Le Comité disciplinaire est composé de cadres supérieurs possédant une expertise spécifique en matière de gouvernance, d'affaires juridiques, de ressources humaines et de gestion d'entreprise, ce qui garantit une approche globale et éclairée pour l'évaluation des cas graves en matière d'éthique et de conformité. Il est constitué du Group General Counsel, du Chief People Officer et du Chief Ethics & Compliance Officer, qui en sont les membres votants. Les invités, comme les présidents de GBU ou les responsables des fonctions concernés, ainsi que l'Ethics & Compliance Officer chargé de l'enquête, apportent leur contribution et leur point de vue. Ces derniers donnent leur avis, mais ne participent pas au processus décisionnel.

G1 IRO-1 IRO liés à la conduite des affaires

Veillez consulter la section IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

G1-1 Politiques relatives à la conduite des affaires

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Code d'Intégrité des Affaires

Le Code d'Intégrité des Affaires de Solvay sert de cadre fondamental. Il guide la prise de décisions responsables, renforce la responsabilité et met en avant l'engagement de l'entreprise en faveur de l'intégrité, de la durabilité et de l'interaction avec les parties prenantes. Le code aborde des sujets tels que les pots-de-vin, la corruption, les paiements de facilitation, les cadeaux et les invitations à des événements (y compris dans les relations avec des représentants de l'État), les conflits d'intérêts, le commerce international, la concurrence loyale et les contributions politiques.

Ce code ainsi que les politiques et les procédures adoptées pour renforcer la bonne gouvernance s'appliquent à tous les salariés, où qu'ils se trouvent. Les coentreprises à participation majoritaire sont tenues d'adhérer au Code d'Intégrité des Affaires de Solvay ou de posséder un code adopté selon des principes similaires. Nous attendons des partenaires commerciaux de Solvay qu'ils respectent toutes les lois et réglementations régissant leurs activités, à la fois sur leurs propres sites et sur ceux de Solvay, et qu'ils encouragent l'adhésion à l'esprit du Code d'Intégrité des Affaires dans l'ensemble de leurs opérations.

Aux fins de sensibilisation des salariés et de communication efficace du programme d'éthique et de conformité, du Code d'Intégrité des Affaires et des politiques de Solvay, des campagnes de sensibilisation globales sont mises en œuvre de manière périodique. Les documents sont accessibles sur l'intranet de Solvay pour les salariés, et sur le site web pour l'ensemble des parties prenantes. Tous les salariés sont également tenus de suivre la formation au Code d'Intégrité des Affaires dans le cadre de leur intégration, puis chaque année. En 2025, Solvay a lancé une initiative ciblée visant à étendre la formation au Code d'Intégrité des Affaires à tous les prestataires externes qui possèdent un compte de messagerie Solvay pour fournir leurs services à notre entreprise, en veillant à ce qu'ils connaissent les principes, les valeurs et le règlement interne de Solvay applicables dans leurs activités quotidiennes. À la suite de cette campagne, tout nouveau prestataire de services externe disposant d'un compte e-mail Solvay qui commence à fournir des services à notre Société est tenu de suivre la formation sur le Code d'Intégrité des Affaires dans le cadre de son processus d'intégration.

Pour renforcer ses normes juridiques éthiques, ses engagements à intégrer la durabilité économique, sociétale et environnementale dans ses activités et ses partenariats dans la chaîne d'approvisionnement, Solvay dispose également d'un Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs. Ce Code des fournisseurs s'applique à tous les fournisseurs de biens ou de services de Solvay et à tous les sous-traitants sous le contrôle de ces derniers. Il définit les exigences minimales en matière de comportement éthique et de conformité légale pour être fournisseur de Solvay, et traite de la conformité légale en matière d'intégrité des affaires (y compris la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts, le droit de la concurrence), de confidentialité, de respect des droits de l'homme, de durabilité et de communication avec les salariés des fournisseurs et les sous-traitants.

Il appartient en premier chef à l'ELT de valider et d'approuver le Code d'Intégrité des Affaires et les politiques qui font partie du programme d'éthique et de conformité. Le Chief Ethics & Compliance Officer est le plus haut responsable de la mise en œuvre de ces politiques au sein de l'organisation. Les mécanismes d'élaboration de politiques de Solvay n'intègrent pas directement les intérêts des principales parties prenantes. C'est notre processus complet de DMA qui nous permet d'obtenir cet engagement. Ce processus valorise les points de vue des parties prenantes, utilise ces informations pour élaborer notre Code d'Intégrité des Affaires et veille à ce que les intérêts des parties prenantes soient pris en considération dans le cadre de nos ambitions stratégiques.

Le programme d'éthique et de conformité, le Code d'Intégrité des Affaires et les politiques de Solvay sont à la disposition de toutes nos parties prenantes sur l'intranet et le site web de l'entreprise. Nous organisons également des formations d'orientation consacrées aux nouveaux salariés et des remises à niveau annuelles. Il est possible de signaler toute infraction par le biais du programme Speak Up, un mécanisme de réclamation accessible aux parties prenantes internes et externes. Pour plus d'inclusivité, nous avons mis en place une ligne d'assistance externe disponible 24 h/24, 7 j/7, ainsi qu'un système en ligne permettant de signaler anonymement des préoccupations dans plusieurs langues, garantissant ainsi la mise en œuvre et le respect de cette politique à l'échelle mondiale.

Droits de l'homme

La politique des droits de l'homme de l'entreprise démontre l'engagement fort de Solvay en matière de responsabilité sociale des entreprises, notamment sur le plan de la protection et de la promotion des droits de l'homme, en établissant les principes qui garantissent le respect des droits de l'homme.

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Solvay démontre un engagement ferme en faveur de la prévention et de l'élimination des pots-de-vin et de la corruption. Le Code d'Intégrité des Affaires de Solvay énonce clairement que le Groupe interdit les pots-de-vin et la corruption, sous toutes leurs formes. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés par Solvay. La dissimulation de cadeaux ou d'invitations à des événements sous couvert de dons caritatifs constitue également une violation du Code d'Intégrité des Affaires. Notre approche de la prévention de la corruption et des pots-de-vin est étayée par des politiques et des éléments plus détaillés, notamment la politique contre la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons et de parrainage, la politique en matière de conflits d'intérêts, la formation et la communication, ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes. Plus précisément, notre politique contre la corruption reflète les bonnes pratiques conformes aux normes mondiales, telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption. Conformément aux normes et réglementations mondiales, la politique contre la corruption de Solvay fournit un cadre de règles et de procédures pour détecter, prévenir et traiter les violations potentielles prévues par les lois de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Notre plan d'action s'applique à tous les salariés de Solvay, y compris les cadres, et aux tiers agissant au nom de Solvay. La politique contient la définition et l'interdiction stricte de la corruption et des paiements de facilitation, ainsi que les procédures pour les transactions à haut risque telles que la rétention d'intermédiaires, les fusions et acquisitions, et l'obligation de déclaration.

Cadeaux, divertissements, dons caritatifs et parrainage

La politique relative aux cadeaux, aux divertissements, aux dons de bienfaisance et au parrainage fixe des règles strictes pour les salariés en ce qui concerne l'acceptation ou l'offre de cadeaux et d'invitations. Cette politique garantit que les cadeaux ou les invitations à des divertissements, qu'ils soient reçus ou offerts, n'influencent pas les décisions commerciales et ne créent pas de conflits d'intérêts. La politique interdit également l'échange de cadeaux et d'invitations à des divertissements avec des fonctionnaires, des personnes politiquement exposées ou des membres de leur famille proche, sauf dans des circonstances limitées décrites dans le document et après approbation du service Éthique et Conformité. À des fins de respect de la politique et de la loi, l'analyse et l'approbation préalable du service Éthique et Conformité sont également requises lorsque des dons caritatifs dépassent un seuil défini. Solvay utilise par ailleurs un système de suivi en ligne (Gifts and Entertainment Tracking System, GETS), accessible à tous les salariés sur l'intranet de Solvay, pour contrôler ces transactions, garantissant ainsi leur traçabilité, leur transparence, leur analyse et leur approbation par la direction et le service Éthique et Conformité. L'utilisation de ce système de suivi fait partie du processus d'audit interne de Solvay et est conforme aux normes éthiques.

Conflit d'intérêts

Le Code d'Intégrité des Affaires définit les scénarios considérés comme des conflits d'intérêts, notamment les relations intimes ou familiales avec des partenaires commerciaux. Il est complété par la politique en matière de conflits d'intérêts, qui détaille les scénarios à risque et la conduite attendue. Les salariés sont tenus de signaler immédiatement les conflits d'intérêts potentiels à la direction, aux ressources humaines ou au service Éthique et Conformité, afin que tout risque d'influence indue ou de biais dans la prise de décision soit traité rapidement. Les salariés et les tiers agissant en notre nom font preuve d'un jugement équitable, objectif et impartial dans toutes les transactions commerciales et placent les intérêts de Solvay au-dessus de tout intérêt personnel dans les questions relatives aux activités de Solvay.

Droit de la concurrence et droit antitrust

Le respect des exigences en matière de droit de la concurrence et de droit antitrust est une priorité pour Solvay. C'est pourquoi nous avons renouvelé en 2024 notre politique en matière de droit de la concurrence (*voir le tableau MDR-P pour plus d'informations*), qui applique une tolérance zéro à l'égard des infractions au droit de la concurrence. Cette politique formelle a été approuvée par l'ELT et est publiée sur notre intranet, auquel tous les salariés de Solvay ont accès. Toute violation de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, dans les conditions prescrites par les lois applicables, conformément aux procédures définies dans la présente section.

Pour mettre en œuvre la politique de Solvay en matière de droit de la concurrence, nous disposons d'un programme d'action concret de conformité au droit de la concurrence visant à atténuer les risques spécifiques identifiés par le Groupe. Ce plan est en vigueur depuis 2003 et revu tous les ans. Il comprend une boîte à outils sur le droit de la concurrence disponible sur notre intranet, qui propose des lignes directrices actualisées sur des domaines spécifiques du droit de la concurrence, notamment les accords de distribution, l'échange d'informations dans les coentreprises et les swaps. Pour réduire au minimum les risques de cartel, nous avons mis en place un système informatique qui retrace tous les contacts des salariés concernés avec des concurrents à travers une procédure d'approbation par le supérieur hiérarchique. Solvay propose des cours de formation en ligne sur (i) le droit de la concurrence en général, et (ii) l'utilisation du système informatisé de suivi des contacts avec les concurrents, que nous jugeons particulièrement importants pour les salariés dont les fonctions impliquent une probabilité accrue de rencontrer des concurrents et une exposition aux risques liés au droit de la concurrence. En 2025, Solvay a également réalisé un exercice d'auto-évaluation en matière de droit de la concurrence des ressources humaines, avec l'appui de l'expert juridique en droit de la concurrence de Solvay.

Les litiges antitrust illustrent la raison pour laquelle le respect du droit de la concurrence reste une priorité pour le Groupe. Au Brésil, le CADE (l'autorité antitrust brésilienne) a infligé des amendes à des filiales de Solvay et d'autres tierces parties concernant leurs activités de peroxyde d'hydrogène en mai 2012, et leurs activités de perborate de sodium en mai 2016. La part totale de Solvay dans ces amendes s'élève respectivement à 29,6 millions d'euros et 3,99 millions d'euros. Solvay a intenté des poursuites pour contester ces sanctions administratives. En 2024, Solvay a soumis une demande au Programme brésilien de règlement extraordinaire. En 2025, les parties ont conclu des accords de règlement, qui ont permis de clore ces affaires.

Conformité aux règles commerciales

Dans un environnement commercial de plus en plus complexe, nous avons mis en œuvre une politique de conformité aux règles commerciales du Groupe (*veuillez consulter le tableau MDR-P pour plus d'informations*) afin de garantir le respect de toutes les lois et réglementations applicables liées au commerce international, au contrôle des exportations, aux sanctions économiques, aux opérations douanières et à la lutte contre le boycott, et éviter ainsi des risques financiers et réputationnels majeurs pour Solvay. Pour assurer sa mise en œuvre pratique et efficace, cette politique est complétée par le programme de conformité aux règles commerciales du Groupe, qui constitue un ensemble d'exigences, de lignes directrices, de missions et de modèles détaillés, regroupés dans un seul document.

Speak Up

L'engagement de Solvay en faveur d'un comportement éthique et conforme est matérialisé par notre politique Speak Up, qui est supervisée par le Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration et qui promeut une culture dans laquelle les parties prenantes sont encouragées à signaler toute préoccupation ou infraction potentielle via des canaux internes ou le mécanisme de réclamation de Solvay, accessibles aux parties prenantes internes et externes. L'entreprise a mis en place des mécanismes solides permettant d'identifier et de signaler des comportements illégaux ou des actions qui enfreignent le Code d'Intégrité des Affaires, les politiques et les autres règles internes de Solvay, et de mener une enquête. Le Code et la politique Speak Up garantissent que chaque incident est examiné et, le cas échéant, fait l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective. Ce processus sécurisé et confidentiel permet aux salariés et aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations, tout en garantissant que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite.

Solvay propose différents canaux internes par le biais desquels les salariés peuvent faire part de leurs préoccupations. Il s'agit notamment des supérieurs hiérarchiques, du service Éthique et Conformité, de la fonction « General Counsel », du service d'audit interne, des ressources humaines et des représentants des salariés. En outre, Solvay a mis en place une ligne d'assistance externe, qui est à la disposition des salariés et des parties externes 24 h/24 et 7 j/7 tout au long de l'année, pour leur permettre de signaler leurs préoccupations de manière anonyme s'ils le souhaitent. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues pour couvrir tous les sites de Solvay, et disponible dans la section Éthique et conformité du site web de Solvay.

La politique Speak Up de Solvay repose sur trois principes clés : la confidentialité, l'anonymat et l'absence de représailles. L'entreprise veille à ce que les signalements et les informations personnelles restent confidentiels dans la mesure du possible, et ne soient divulgués qu'en cas de besoin ou conformément à la législation locale. Si les personnes peuvent choisir de rester anonymes, les signalements sont traités avec le même sérieux. Le système externe de signalement en ligne de Solvay et la ligne d'assistance gérée par un tiers sont mis en place et possèdent des caractéristiques techniques qui garantissent la confidentialité et l'anonymat. Solvay a établi des procédures claires pour protéger l'identité des personnes qui signalent des problèmes à l'entreprise, notamment en limitant l'accès aux informations des signalements et en réduisant au minimum les données personnelles tout au long du processus d'enquête. Toutes les personnes sont protégées contre les représailles lorsqu'elles signalent de bonne foi des violations de la loi, de la politique ou du Code d'Intégrité des Affaires, conformément à la loi applicable transposant la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil. La politique stricte de Solvay en matière de non-représailles est détaillée dans le Code d'Intégrité des Affaires et la politique Speak Up.

Les salariés et les dirigeants sont formés à l'identification et à la lutte contre les représailles par le biais d'un module spécifique proposé dans le cadre de la formation annuelle sur le Code d'Intégrité des Affaires. Nous encourageons nos salariés à signaler les représailles par le biais du mécanisme de réclamation de Solvay, qui inclut le type de problème « Harcèlement, y compris représailles ». Les actes de représailles à l'encontre de personnes ayant signalé des problèmes de bonne foi entraînent des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Dès réception d'un rapport signalant un comportement illégal ou une violation du Code d'Intégrité des Affaires et des politiques, Solvay passe rapidement en revue les informations et, le cas échéant, lance une enquête. Celle-ci est menée par des professionnels de la conformité, indépendants, dévoués et formés, qui font partie du service Éthique et Conformité et rendent compte au Chief Ethics & Compliance Officer. Il s'agit de professionnels expérimentés dans la conduite d'enquêtes, qui actualisent et développent continuellement et activement leurs connaissances sur les lois, réglementations et pratiques pertinentes, notamment en consultant les publications du secteur, en assistant à des séminaires en ligne et à des conférences et en prenant part à des groupes de professionnels en matière de conformité afin de discuter des tendances du marché et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Nous démontrons l'engagement de Solvay en matière de responsabilité par notre approche de la résolution des problèmes identifiés. Des mesures adéquates sont prises sur la base des conclusions de l'enquête. Il peut s'agir de mesures disciplinaires, de mises à jour de la politique ou d'autres mesures correctives, qui mettent l'accent sur l'amélioration continue afin d'atténuer les risques et de garantir l'application des normes les plus élevées en matière de comportement éthique.

Les salariés bénéficient d'une formation et d'informations sur la culture du signalement (Speak Up), sur les canaux internes de signalement et sur le système de réclamation grâce aux modules spécifiques inclus dans la formation au Code d'Intégrité des Affaires, à des formations ponctuelles en présentiel ou à distance, de communications internes régulières et d'informations accessibles sur l'intranet de l'entreprise (Solvay ONE).

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Le cadre de Solvay pour la prévention et la détection de la corruption et des pots-de-vin repose sur plusieurs politiques clés, qui garantissent un comportement éthique dans l'ensemble de l'organisation. Notre plan d'action prévoit la mise en œuvre et le maintien d'un cadre solide pour prévenir, détecter et traiter les violations potentielles des lois contre la corruption et les pots-de-vin. À la base de ce cadre se trouve le Code d'Intégrité des Affaires, qui définit les principes éthiques de l'entreprise. Il est complété par des politiques plus spécifiques, telles que la politique contre la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons caritatifs et de parrainage, la politique en matière de conflits d'intérêts et la politique Speak Up. Ensemble, ces politiques constituent une approche globale visant à atténuer les risques liés à un comportement contraire à l'éthique.

Pour plus d'informations sur ces politiques, veuillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

L'approche de Solvay en matière de prévention de la corruption et des pots-de-vin est étayée par des politiques et des éléments plus détaillés, notamment la politique contre la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons caritatifs et de parrainage, la politique en matière de conflits d'intérêts, la formation et la communication, ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes. Plus précisément, la politique contre la corruption reflète les bonnes pratiques conformes aux normes mondiales, telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption.

En matière de détection, la politique Speak Up de Solvay fournit aux salariés, aux partenaires commerciaux et à toutes les parties prenantes des canaux confidentiels par lesquels ils peuvent faire part de leurs préoccupations quant à des conduites contraires à l'éthique (Ethics Helpline). La gestion des enquêtes sur les cas potentiels de pots-de-vin ou de corruption relève de la responsabilité directe du service Éthique et Conformité, qui est une fonction indépendante au sein de Solvay, comme indiqué dans le Code d'Intégrité des Affaires. Ce service supervise tous les aspects du processus d'enquête, de l'évaluation initiale à la résolution finale, dans le strict respect de la confidentialité, des politiques internes de Solvay et des normes juridiques. Les enquêtes sur les signalements relatifs à des allégations ou cas de corruption qui sont reçus par le service Éthique et Conformité, directement ou par l'intermédiaire du système de réclamation, sont supervisées et approuvées par le Comité disciplinaire en matière d'éthique et de conformité, qui garantit l'implication de la direction générale et une gestion efficace des risques. Les actions approuvées par le Comité peuvent inclure des mesures disciplinaires, des contrôles renforcés ou des formations supplémentaires. Nous veillons à ce que les personnes qui mènent, supervisent et approuvent les enquêtes soient indépendantes de l'affaire en question.

Les cas à haut risque et à fort impact impliquant des allégations ou des incidents de corruption, en particulier ceux qui présentent des risques juridiques ou réputationnels, sont signalés par le Chief Ethics & Compliance Officer au Comité d'Éthique Commerciale et de Conformité et au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration de Solvay.

Communication et formation

L'un des principaux piliers du cadre anti-corruption de Solvay est la formation continue des salariés, afin de maintenir notre culture d'intégrité. Une formation obligatoire au Code d'Intégrité des Affaires et aux politiques est dispensée régulièrement, afin que l'ensemble du personnel, de l'ouvrier au cadre, connaisse parfaitement les risques potentiels, les scénarios, la conduite attendue, l'obligation de signalement et les canaux de signalement. Pour obtenir le certificat de réussite, les participants doivent obtenir une note comprise entre 80 et 100%, selon les chapitres.

Une formation en ligne sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption est organisée tous les deux ans pour une population cible pré-identifiée, qui comprend tous les salariés à partir du grade S15, quelle que soit leur fonction, y compris tous les cadres de l'entreprise, afin que tous les salariés exposés à un risque soient périodiquement formés. Les salariés cibles qui sont en congé (par exemple, congé maladie, congé parental) doivent justifier leur absence et suivre la formation à leur retour. La dernière formation en ligne, disponible en 16 langues, date de 2023. Elle avait été suivie par 98,80% de la population cible. La prochaine formation est prévue en 2026.

La formation en ligne sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption traite de la définition de la corruption, des transactions à haut risque, du travail avec des tiers, des distributeurs et des agents commerciaux, et de la procédure de signalement d'infractions potentielles. Pour obtenir le certificat de réussite, les salariés doivent tester leurs connaissances et répondre correctement à au moins 80% des questions du test.

Lorsqu'une politique Solvay est mise en œuvre ou révisée, une campagne de communication en informe tous les salariés. Outre les informations disponibles sur le site web de Solvay, les partenaires commerciaux sont informés des normes d'intégrité et de conformité de l'entreprise par le biais du Code d'Intégrité des Affaires, du Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs et des clauses de conformité intégrées dans les accords dont Solvay est partie.

Solvay propose des cours de formation en ligne sur (i) le droit de la concurrence en général, et (ii) l'utilisation du système informatisé de suivi des contacts avec les concurrents, que nous jugeons particulièrement important pour les salariés dont les fonctions impliquent une probabilité accrue de rencontrer des concurrents et une exposition aux risques liés au droit de la concurrence. En 2025, le taux de participation aux deux cours en ligne de la campagne de formation des nouveaux arrivants a été de 100%. Nous avons également organisé une formation supplémentaire, sur mesure et en face à face, pour 165 personnes à haut risque.

La formation sur le Code d'Intégrité des Affaires est disponible en ligne, dans 16 langues. Elle couvre un large éventail de sujets, y compris les risques comportementaux tels que les pots-de-vin, la corruption, le harcèlement, la culture « Speak Up » et les représailles, ainsi que le système de réclamation, avec des modules spécifiques pour les dirigeants, notamment Listening Up. Cette formation est dispensée chaque année à tous les salariés de Solvay, qui doivent répondre à un test à la fin de chaque module et confirmer leur adhésion au Code d'Intégrité des Affaires et leur engagement à signaler les violations par l'un des canaux disponibles afin d'obtenir le certificat de réussite. Pour obtenir le certificat de réussite, les salariés doivent répondre à un test à la fin de chaque module, et confirmer leur adhésion au Code d'Intégrité des Affaires et leur engagement à signaler les violations par l'un des canaux disponibles. En 2025, 98,72% de la population cible a été formée au Code d'Intégrité des Affaires. Le service d'audit interne examine régulièrement la mise en œuvre et les taux d'achèvement des modules de formation dans le cadre de ses missions d'audit.

Ressources

Bien que la conduite des affaires et la détection et la prévention de la corruption et des pots-de-vin soient une priorité absolue pour nous (et que nous ayons déjà mis en place une équipe consacrée à l'éthique et à la conformité dans le cadre de nos ressources internes), nous n'avons pas encore affecté de ressources financières, telles que des dépenses d'investissements et des dépenses d'exploitation, à notre plan d'action. De ce fait, nous ne pouvons pas relier nos ressources financières aux montants figurant dans les états financiers.

G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

Les salariés de Solvay ou les parties prenantes disposent de plusieurs canaux pour faire part à l'entreprise de leurs préoccupations concernant un comportement illégal ou un comportement enfreignant le Code d'Intégrité des Affaires et d'autres politiques de conduite des affaires de l'entreprise. Dans le cadre du programme Speak Up, les préoccupations font l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une enquête, le cas échéant, par le service Éthique et Conformité. Conformément à notre engagement de transparence, le système de réclamation de Solvay, facilement accessible pour les salariés et les tiers par le biais de notre site web ou d'un numéro vert, est utilisé pour rendre compte de l'avancement des enquêtes et donner un retour d'information aux personnes concernées, le cas échéant.

Nous avons continué à sensibiliser à la nécessité de s'exprimer et de faire part de ses préoccupations sans craindre de représailles. Speak Up a également fait partie de la formation annuelle obligatoire pour tous nos salariés, afin de les sensibiliser au fait que la prise de parole s'applique à l'ensemble des sujets mentionnés dans le Code d'Intégrité des Affaires, notamment les pots-de-vin et la corruption. Les signalements permettent au service Éthique et Conformité d'enquêter sur des préoccupations ou des infractions potentielles et d'y répondre. Aucun des cas signalés et examinés en 2025 n'était critique pour notre activité ni n'a entraîné d'ajustements de nos résultats financiers.

En 2025, Rhodia Brasil SA, une filiale brésilienne de Solvay, a conclu un accord à l'amiable avec le Bureau du contrôleur général brésilien afin de clore une procédure administrative portant sur des allégations selon lesquelles, entre 2013 et 2017, la Société aurait acquis des rapports commerciaux contenant des données confidentielles provenant de cabinets de conseils (intermédiaires) sur des responsables gouvernementaux. Malgré l'absence de condamnation ou de constatation formelle de culpabilité par les autorités, en vertu de la loi brésilienne sur les entreprises propres, Rhodia Brasil a été jugée strictement responsable de l'obtention de ces rapports commerciaux, bien qu'elle ignorait que ces informations avaient été obtenues illégalement par des cabinets de conseil tiers. Aux termes de l'accord, Rhodia Brasil a accepté de payer une amende de 3,965 millions de Reals brésiliens (0,6 million d'euros) et s'est engagée à coopérer pleinement avec les autorités.

Rhodia Brasil n'entretient plus aucune relation ni aucun lien avec les personnes et les intermédiaires mentionnés dans ces allégations. Dans le cadre de l'examen préalable au règlement, les autorités brésiliennes ont évalué en toute indépendance notre programme de conformité et d'éthique, qui a reçu l'une des notes les plus élevées qu'elles aient jamais attribuées, ce qui a fortement contribué à l'imposition de l'amende minimale autorisée par la loi brésilienne sur les entreprises propres. Cet accord de règlement à l'amiable reflète l'engagement continu de Solvay en matière de pratiques commerciales éthiques, d'intégrité et de transparence.

Nonobstant l'accord à l'amiable susmentionné qui a mis fin à la procédure administrative à l'encontre de Rhodia Brasil, Solvay n'a pas été condamnée pour violation des lois de lutte contre les pots-de-vin et la corruption sur la période 2025.

Solvay n'a pas fixé d'objectifs spécifiques en matière de conduite des affaires, de lutte contre la corruption ou d'autres aspects liés à l'éthique et à la conformité, bien que ces thèmes fassent l'objet d'une surveillance constante. Nous restons déterminés à respecter les bonnes pratiques et à adhérer à notre cadre rigoureux de conduite des affaires afin de préserver notre intégrité et nos normes éthiques.

6.5. ANNEXE 1 : POINTS DE DONNÉES DÉRIVÉS D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

Exigence de publication et données correspondantes ^(*)	SFDR	Pilier 3	Règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat	Section dans la Déclaration de durabilité
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	X		X		Gouvernance - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			X		Gouvernance - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	X				Gouvernance - Déclaration sur la vigilance raisonnable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	X	X	X		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	X		X		Base d'établissement de la déclaration - Les objectifs Développement Durable des Nations unies
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	X		X		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			X		Non matériel
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				X	ESRS E1 : changement climatique - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence "Accord de Paris", paragraphe 16, point g)		X	X		ESRS E1 : changement climatique - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	X	X	X		ESRS E1 : changement climatique - Cibles
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	X				ESRS E1 : changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	X				ESRS E1 : changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	X				ESRS E1 : changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de Scope 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	X	X	X		ESRS E1 : changement climatique - Émissions de GES
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	X	X	X		ESRS E1 : changement climatique - Intensité des émissions de GES
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				X	ESRS E1 : changement climatique - Absorptions de GES et crédits carbone
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			X		Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			X		Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	X				ESRS E2 : pollution - Indicateurs

Exigence de publication et données correspondantes ^(*)	SFDR	Pilier 3	Règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat	Section dans la Déclaration de durabilité
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	X				ESRS E3 : actions et ressources liées à l'eau
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	X				ESRS E3 : politiques de l'eau
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	X				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	X				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation totale d'eau en m³ par rapport au chiffre d'affaires général par les activités propres paragraphe 29	X				ESRS E3 : eau - Indicateurs
ESRS 2- SBM 3 - E4, paragraphe 16, point a) i)	X				ESRS E3 : biodiversité et écosystèmes - Politiques et actions
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	X				ESRS E3 : biodiversité et écosystèmes - Indicateurs
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	X				ESRS E3 : biodiversité et écosystèmes - Indicateurs
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	X				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	X				Non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	X				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	X				ESRS E5 : gestion des déchets - Indicateurs
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	X				ESRS E5 : gestion des déchets - Indicateurs
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Stratégie
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Stratégie
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			X		ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Actions liées aux IRO
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Actions liées aux IRO
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	X		X		ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Indicateurs de santé et de sécurité
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Indicateurs de santé et de sécurité
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	X		X		ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Indicateurs de rémunération
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Indicateurs de rémunération
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Exigence de publication et données correspondantes ^(*)	SFDR	Pilier 3	Règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat	Section dans la Déclaration de durabilité
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	X		X		ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	X				ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Stratégie
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	X				ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Politiques
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18					ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Politiques
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	X		X		ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Politiques
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			X		ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Politiques
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	X				ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Plan d'action et ressources
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	X				Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X		Non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	X				Non matériel
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	X				Non matériel
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X		Non matériel
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	X				Non matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	X				ESRS G1 : conduite des affaires - Politiques
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	X				ESRS G1 : conduite des affaires - Politiques
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	X		X		ESRS G1 : conduite des affaires - Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	X				ESRS G1 : conduite des affaires - Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

(*) Ce tableau énumère tous les autres points de données dérivés d'autres législations de l'UE, comme indiqué dans l'annexe de l'ESRS 2. Il indique où ils peuvent être trouvés dans notre rapport annuel intégré 2025 et quels points de données sont « non matériels » ou soumis à une « mise en œuvre progressive »

7. États financiers

7.1 États financiers consolidés	202		
Informations sur l'entreprise	202		
Principaux événements et changements dans le périmètre de consolidation	202		
Compte de résultat consolidé	205		
État consolidé du résultat global	206		
État consolidé des flux de trésorerie	207		
État consolidé de la situation financière	208		
État consolidé des variations des capitaux propres	209		
7.2 Notes relatives aux états financiers consolidés	210		
Méthode de préparation	210		
Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois en 2025	210		
Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois après le 1 ^{er} janvier 2025	210		
Méthode d'évaluation et de présentation	212		
Principes de consolidation	212		
		Subventions publiques	214
		Monnaies étrangères	214
		Considérations relatives au changement climatique	214
		Principales sources d'incertitude en matière d'estimations	216
		Jugements comptables significatifs	217
		Indicateurs non IFRS (sous-jacents)	217
		Indice des informations	219
		Notes relatives au compte de résultat consolidé	220
		Notes relatives à l'état consolidé du résultat global	238
		Notes relatives à l'état consolidé des flux de trésorerie	240
		Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière	243
		Autres notes	303
		7.3 États financiers abrégés de Solvay SA/NV	311

7. États financiers

7.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Informations sur l'entreprise

Solvay SA/NV (la « Société » ou « Solvay ») est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles et sur Euronext Paris. Les activités principales de la Société, de ses filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées (dénommées collectivement le « Groupe ») sont décrites à la note F1 Chiffre d'affaires et information par segment.

Le groupe Solvay, présent sur 43 sites de production et 6 centres de recherche dans plus de 41 pays, emploie environ 8 400 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires net de 4,1 milliards d'euros en 2025. Solvay SA/NV est la société mère ultime du groupe Solvay et son siège social est situé 310 rue Ransbeek, B-1120 Bruxelles, Belgique.

Le 23 février 2026, le Conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés.

Principaux événements et changements dans le périmètre de consolidation

Règlements de litiges

En 2016, Solvay a introduit contre un concurrent plusieurs procédures en contrefaçon de l'un de ses brevets sur les matériaux de catalyse automobile. Fin février 2025, le tribunal a accordé à Solvay 10,3 millions d'euros de dommages et intérêts et 1,3 million d'euros d'intérêts procéduraux supplémentaires pour la première affaire. La décision du tribunal est devenue définitive à la fin du mois de mars et les dommages et intérêts ont été perçus par Solvay le 31 mars 2025. Leur incidence a été enregistrée dans les états financiers du premier trimestre 2025.

Le 3 avril 2025, Solvay a reçu la sentence finale du tribunal arbitral dans le cadre d'une procédure relative à une ancienne fusion-acquisition impliquant la cession d'une participation dans une activité commerciale abandonnée. Le montant définitif s'est avéré inférieur à la provision existante et une incidence de 7 millions d'euros a été enregistrée dans les états financiers du premier trimestre 2025. Le montant a été classé comme « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure ». Le paiement de 23 millions d'euros a été réglé au deuxième trimestre 2025 et a été exclu du free cash flow, car il était lié à une opération de fusion et d'acquisition antérieure.

Activité Fluorine de Special Chem

Après la résiliation d'un contrat commercial, Solvay a comptabilisé un gain de compensation d'environ 20 millions d'euros dans le chiffre d'affaires net et l'EBITDA sous-jacent et a procédé à un nouveau test de dépréciation de l'activité Fluorine Europe de Special Chem au niveau de l'UGT, ce qui a donné lieu à une dépréciation d'actifs de (12) millions d'euros sur les actifs de production concernés. Le test reposait sur l'évaluation de la valeur d'utilité.

En septembre 2025, Solvay a annoncé que certains produits du site de Bad Wimpfen seraient abandonnés, notamment les produits organiques liés à l'acide trifluoroacétique (TFA) et certains de ses produits inorganiques (dont le fluorure d'hydrogène). Le centre technologique Nocolok® et les activités de production seront transférés de Garbsen à Bad Wimpfen. Le site de Garbsen devrait cesser ses activités d'ici à 2028. À la suite de ces changements, une provision pour restructuration d'environ 20 millions d'euros a été enregistrée au troisième trimestre 2025.

Après le test annuel de dépréciation effectué en décembre 2025, une dépréciation du goodwill de (29) millions d'euros a été comptabilisée dans les impacts du portefeuille et les restructurations majeures liées à Special Chem Fluorine Europe (voir également la note F19 Goodwill).

Transformation du Groupe

Target Operating Model (TOM) et sortie du Transition Services Agreement (TSA)

En 2024, Solvay a lancé le processus de sortie du TSA et de refonte de son organisation Global Business Services (GBS) et Digital Technology (DT), ce qui constitue une étape initiale importante dans la conception du nouveau futur Target Operating Model (TOM) de Solvay. À la fin du TSA, qui était prévue pour le quatrième trimestre 2025, les salariés qui ne feront pas partie de la future organisation Solvay et qui ne seront pas transférés à Syensqo seront touchés par le plan de restructuration. En 2024, une provision pour restructuration estimée à 28 millions d'euros a été comptabilisée et peut être réduite si les collaborateurs de Solvay sont transférés à Syensqo conformément aux termes du TSA.

Tout au long de l'année 2025, Solvay a poursuivi l'exécution de sa transformation stratégique après le lancement en 2024 du processus de sortie du Transition Services Agreement (TSA). Cette initiative comprend la simplification de toutes les fonctions de support grâce à des mesures de transformation stratégique, des fermetures de sites, la rationalisation de notre structure organisationnelle et l'examen de l'implantation de nos effectifs. L'achèvement de la sortie du TSA en 2025 marque la phase finale de la séparation organisationnelle. Les salariés qui ne sont ni intégrés à la future structure Solvay ni transférés à Syensqo sont soumis au plan de restructuration du Groupe.

À la fin de l'année 2025, la provision pour restructuration était estimée à 45 millions d'euros, au titre de laquelle 20 millions d'euros supplémentaires ont été enregistrés dans les Autres créances, soit le remboursement anticipé de Syensqo, conformément au TSA. Dans le même sens, en 2025, Solvay a perçu auprès de Syensqo 14 millions d'euros à titre de dédommagement des coûts de restructuration supportés.

Transformation informatique

Solvay a lancé un projet visant à remplacer le système ERP existant par un nouveau système unique basé sur une licence SAP S/4 HANA. Le nouveau système ERP est en cours de configuration et de personnalisation par un intégrateur de système et son déploiement est prévu pour 2028.

Conformément à la norme IFRS 16 *Contrats de location*, Solvay a évalué que le contrat de licence SAP contenait un contrat de location de logiciel - à savoir un droit d'utilisation du logiciel SAP - et a ainsi comptabilisé un actif et un passif de location. Solvay comptabilise également l'immobilisation incorporelle ERP ainsi développée comme un actif en construction jusqu'au déploiement du système.

Vente des actifs immobiliers de NOH

NOH est le siège historique de Solvay situé à Neder-Over-Heembeek (« NOH »). Après la scission des activités de spécialité, le site a été jugé surdimensionné et la direction a décidé de procéder à la vente de l'ensemble du site et à la cession-bail du bâtiment concerné.

Au quatrième trimestre 2024, Solvay a décidé d'engager le projet de transformation du site NOH. Ce projet comprenait la transition vers une position de locataire, l'optimisation du résultat financier et la réduction des coûts prévue à compter de 2027. À l'issue de la Due diligence, les actifs immobiliers du site NOH ont été classés comme détenus en vue de la vente.

Les actifs immobiliers de NOH ont été réévalués à leur juste valeur diminuée des coûts de cession, estimée en fonction des recettes prévues de la vente des actifs. Le prix de cession comprend des montants de complément de prix, qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de Solvay. Par conséquent, Solvay a appliqué un seuil de probabilité élevé à ces compléments de prix, ce qui a donné lieu à une dépréciation de (28) millions d'euros des actifs immobiliers de NOH au cours du second semestre 2025. Lorsque la probabilité de percevoir le produit de cession sera plus forte, Solvay comptabilisera le gain de manière prospective.

Optimisation du portefeuille de droits d'émission de CO₂

Grâce aux progrès réalisés dans les projets de transition énergétique et compte tenu des faibles niveaux de production actuels en Europe, Solvay a décidé d'optimiser son portefeuille de droits d'émission de CO₂ en 2025 et de céder une partie de son inventaire existant de certificats EUA, sans modifier son profil de risque et sans affecter les quotas alloués dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE). L'opération a eu un impact positif de 42 millions d'euros sur l'EBITDA sous-jacent et de 50 millions d'euros sur le free cash flow.

Transfert du régime de retraite à prestations définies aux États-Unis

Dans le but de réduire la volatilité de ses flux de trésorerie futurs liés aux retraites, Solvay a transféré en décembre 2025 les risques liés à une partie de son régime de retraite aux États-Unis à Midland National Life Insurance Company, une compagnie d'assurance. Cette transaction est appelée « transfert du régime de retraite » et, par conséquent, les retraités concernés par la transaction recevront leurs prestations de retraite directement de la compagnie d'assurance, qui est désormais seule responsable de la gestion des prestations et des investissements sous-jacents. Cette transaction a entraîné une réduction de 159 millions d'euros de l'obligation au titre des prestations définies, de 155 millions d'euros des actifs du régime et un impact de 3,2 millions d'euros sur le résultat. Solvay a ainsi considérablement réduit son risque lié aux retraites.

Contexte lié aux tarifs douaniers et aux taux de change

Depuis mars 2025, Solvay a connu une détérioration de l'environnement de marché, sous l'effet des discussions en cours sur les tarifs douaniers à l'échelle mondiale, des tensions géopolitiques accrues et de la volatilité des taux de change. Cette situation est à l'origine d'une réduction de la demande et d'un ralentissement des carnets de commandes, en particulier sur certains marchés finaux du carbonate de soude et dans la business unit Coatis à la fin du premier semestre et tout au long du second semestre 2025.

En ce qui concerne l'incidence des taux de change, Solvay est exposée à différentes devises. Une fluctuation de (0,10) du taux de change dollar/euro devrait générer en 2025 une variation de l'EBITDA d'environ 23 millions d'euros (33 millions d'euros pour 2024). Par ailleurs, 60% de cette variation se situent au niveau de la conversion et 40% au niveau de la transaction, cette dernière étant en grande partie couverte. Une fluctuation de 10% du taux de change Réal brésilien/Euro générerait en 2025 une variation d'approximativement 19 millions d'euros de l'EBITDA, tandis qu'une fluctuation de 10% du taux de change Yuan chinois/Euro générerait en 2025 une variation d'approximativement 21 millions d'euros.

Le taux de change annuel moyen euro/dollar américain s'élevait à 1,13 en 2025 contre 1,08 en 2024.

Gestion de la dette financière

Début février 2025, Syensqo a remboursé les obligations seniors à 3,95% émises par Cytec Industries Inc. (CUSIP : 232820 AK6) (les « Obligations Cytec 2025 »), avec échéance en 2025. Ces obligations seniors ont été transférées au Groupe Syensqo lors de la réalisation de la Scission partielle avec Cytec Industries Inc. - filiale indirecte de Syensqo SA/NV. Les Obligations Cytec 2025 étaient en circulation pour un montant de 163,5 millions de dollars américains. Solvay SA/NV est restée garant d'origine des Obligations Cytec 2025. En février 2025, après le remboursement, Solvay SA a été libérée de la garantie accordée à l'origine aux détenteurs d'obligations.

En mars 2025, Solvay a décidé de clôturer deux lignes de crédit bilatérales pour un montant de 0,1 milliard d'euros afin d'optimiser les lignes de crédit et les charges financières.

En septembre 2025, Solvay a modifié sa ligne de crédit renouvelable multilatérale de 1,1 milliard d'euros et ses lignes de crédit renouvelables bilatérales de 0,3 milliard d'euros afin d'intégrer des caractéristiques liées au développement durable, s'alignant ainsi sur la feuille de route *For Generations* et renforçant son engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces modifications introduisent des indicateurs clés de performance (ICP) axés sur les principaux objectifs de Solvay en matière de développement durable : la réduction des émissions de GES dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur. Les indicateurs clés de performance concernent les émissions de GES des périmètres 1 et 2, ainsi que les émissions de GES du périmètre 3. Les indicateurs clés de performance recouvrent cinq catégories, conformément à la feuille de route globale de Solvay sur le plan climatique.

En outre, en octobre 2025, ces mêmes lignes de crédit ont été prolongées une seconde fois, jusqu'en 2030 pour la ligne de crédit renouvelable multilatérale et jusqu'en 2028 pour les lignes de crédit renouvelables bilatérales.

Pour plus de détails, voir la note F32 Instruments financiers.

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	(F1)	4 746	5 130
dont autres produits de l'activité	(F3)	623	590
dont chiffre d'affaires net		4 123	4 540
Coût des ventes		-3 743	-3 984
Marge brute		1 003	1 146
Frais commerciaux		-96	-93
Frais administratifs	(F2)	-393	-326
Frais de recherche et développement		-23	-34
Autres gains et pertes d'exploitation	(F4)	-21	-91
Résultats des entreprises associées et coentreprises	(F22)	39	38
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	(F5)	-164	-134
Résultats d'assainissements historiques et principaux litiges juridiques	(F5)	-76	-73
EBIT		269	433
Charges d'emprunts	(F6)	-99	-108
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	(F6)	10	17
Autres gains et pertes sur endettement net	(F6)	3	15
Coût d'actualisation des provisions	(F6)	-26	-15
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à juste valeur	(F6)	-1	-22
Profit / perte de l'année avant impôts		157	320
Impôts sur le résultat	(F7)	-120	-87
Profit / perte de l'année des activités poursuivies		37	233
Profit / perte de l'année		37	233
attribué :			
- à Solvay - activités poursuivies		30	223
- aux participations ne donnant pas le contrôle - activités poursuivies		7	10
Résultat de base par action des activités poursuivies (€)		0,28	2,12
Résultat de base par action (€)	(F9)	0,28	2,12
Résultat dilué par action des activités poursuivies (€)		0,28	2,10
Résultat dilué par action (€)	(F9)	0,28	2,10

État consolidé du résultat global

En millions d'euros	Notes	2025	2024
Profit / perte de l'année		37	233
Autres éléments du résultat global			
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	(F10)	11	48
Écarts de conversion - Filiales et entreprises communes	(F10)	-130	4
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(F10)	-4	-11
Éléments recyclables		-124	41
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(F10)	49	60
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(F10)	1	0
Éléments non recyclables		50	60
Impôts sur le résultat relatif aux éléments recyclables et non recyclables	(F10)	-29	-24
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés	(F10)	-102	76
Résultat global de l'année		-66	309
attribué :			
- à Solvay		-70	298
- aux participations ne donnant pas le contrôle		5	11

État consolidé des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	2025	2024
Profit / perte de l'année		37	233
Ajustements sur le profit / perte de l'année			
- Amortissements et dépréciations d'actifs	(F11)	404	362
- Résultats des entreprises associées et coentreprises	(F22)	-39	-38
- Autres éléments non opérationnels et non cash	(F12)	-20	-48
- Dotations et reprises d'avantages au personnel et autres provisions	(F15)	163	250
- Charges financières nettes		112	111
- Charges/produits d'impôts sur le résultat	(F13)	120	87
Variation du fonds de roulement	(F14)	189	1
Paievements liés aux avantages sociaux et utilisation des provisions	(F15)	-285	-225
Utilisation des provisions pour contributions volontaires supplémentaires (plans de pension)	(F15)	0	-30
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises	(F22)	58	21
Impôts payés (hors impôts payés sur cession de participations)	(F13)	-55	-109
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		682	615
<i>dont flux de trésorerie liés à la gestion de portefeuille et exclus du Free Cash Flow</i>		<i>-50</i>	<i>-87</i>
Acquisition (-) de participations - Autres	(F16)	0	-13
Prêts aux entreprises associées et aux sociétés non-consolidées		-4	1
Cession (+) de filiales et de participations	(F16)	5	1
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	(F16)	-191	-272
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	(F16)	-29	-13
<i>dont dépenses d'investissements requises par un contrat de vente d'actions et exclues du Free Cash Flow</i>		<i>0</i>	<i>-2</i>
Cession (+) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F16)	18	11
<i>dont flux de trésorerie relatifs à des ventes d'actifs dans un contexte de restructuration/démantèlement/remédiation</i>		<i>4</i>	<i>0</i>
<i>dont flux de trésorerie liés à la gestion de portefeuille et exclus du Free Cash Flow</i>		<i>2</i>	<i>0</i>
Dividendes des instruments de capitaux propres évalués à juste valeur		1	1
Variation des actifs financiers non courants		0	3
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-200	-281
Remboursement d'obligations hybrides perpétuelles	(F27)	0	-1
Acquisition (-) / cession (+) d'actions propres	(F29)	-12	-16
Nouveaux emprunts	(F33)	342	1 683
Remboursements d'emprunts	(F33)	-384	-1 743
Variation des autres actifs financiers	(F33)	-4	58
Paiement de passifs locatifs	(F33)	-61	-63
Intérêts nets payés		-88	-57
Dividendes payés		-261	-260
Autres	(F17)	-1	34
Flux de trésorerie des activités de financement		-468	-364
Variation nette de trésorerie		13	-30
Ecart de conversion		-16	-15
Trésorerie à l'ouverture		539	584
Trésorerie à la clôture	(F33)	536	539

État consolidé de la situation financière

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	(F18)	202	217
Goodwill	(F19, F23)	753	782
Immobilisations corporelles	(F20)	1 994	2 150
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	(F21)	329	264
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur	(F32)	61	63
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	(F22)	193	216
Autres participations		17	29
Actifs d'impôt différé	(F7)	221	301
Prêts et autres actifs	(F32)	226	221
Actifs non courants		3 996	4 243
Stocks	(F24)	587	623
Créances commerciales	(F32)	622	826
Créances d'impôt		34	51
Autres instruments financiers	(F33)	18	16
Autres créances	(F25)	346	396
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(F33)	536	539
Actifs détenus en vue de la vente	(F26)	14	0
Actifs courants		2 156	2 451
Total de l'actif		6 153	6 694
PASSIF			
Capital social	(F27)	237	237
Primes d'émission		174	174
Autres réserves		609	928
Participations ne donnant pas le contrôle	(F28)	62	65
Total des capitaux propres		1 082	1 404
Provisions liées aux avantages du personnel	(F30)	627	674
Autres provisions	(F31)	580	556
Passifs d'impôt différé	(F7)	120	136
Dettes financières	(F32)	1 838	1 983
Autres passifs		62	54
Passifs non courants		3 226	3 402
Autres provisions	(F31)	196	315
Dettes financières	(F32)	332	155
Dettes commerciales	(F32)	773	810
Dettes fiscales		55	43
Dividendes à payer		107	107
Autres passifs	(F34)	382	458
Passifs courants		1 845	1 888
Total des dettes		5 071	5 290
Total du passif		6 153	6 694

État consolidé des variations des capitaux propres

En millions d'euros	Notes	Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère							Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres	
		Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Résultats non distribués	Réserves de réévaluation (juste valeur)		Plans de pension à prestations définies			Total autres réserves
						Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie				
31 décembre 2023		237	174	-15	1 683	-253	-103	-459	853	42	1 305
Profit de l'année					223				223	10	233
Autres éléments du résultat global	(F10)					-9	38	46	75	1	76
Résultat global				0	223	-9	38	46	298	11	309
Coût des plans de paiement fondés sur des actions					5				5		5
Dividendes					-197				-197	-4	-201
Acquisition (-) / cession (+) d'actions propres				-29	-2				-31		-31
Autres (*)					1	0	0	0	1	16	17
31 décembre 2024		237	174	-44	1 713	-263	-65	-413	928	65	1 404

(*) L'augmentation du poste « Autres » est principalement liée aux actions des participations ne donnant pas le contrôle de Shandong Huatai Interco Chemical Company (Shandong) (40%) réévaluées à leur juste valeur en raison de l'acquisition par étapes (voir également « Principaux événements »).

Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère									Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres	
En millions d'euros	Notes	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Résultats non distribués	Réserves de réévaluation (juste valeur)		Plans de pension à prestations définies			Total autres réserves
						Ecarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie				
31 décembre 2024		237	174	-44	1 713	-263	-65	-413	928	65	1 404
Profit de l'année					30				30	7	37
Autres éléments du résultat global	(F10)					-132	-3	34	-100	-2	-102
Résultat global					30	-132	-3	34	-70	5	-66
Coût des plans de paiement fondés sur des actions					6				6		6
Dividendes					-254				-254	-7	-261
Acquisition (-) / cession (+) d'actions propres				0	-4				-4		-4
Autres					3	0			3	0	3
31 décembre 2025		237	174	-44	1 494	-394	-68	-379	609	62	1 082

7.2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Méthode de préparation

Ces informations ont été préparées conformément au règlement européen (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne.

Les normes comptables appliquées aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont cohérentes avec celles utilisées pour préparer les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le Groupe n'a adopté aucune autre norme, interprétation ou modification qui a été publiée, mais qui n'est pas encore en vigueur.

Le Groupe a préparé les états financiers sur la base de l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois en 2025

Les normes, interprétations et modifications qui sont entrées en vigueur pour les états financiers à compter du 1^{er} janvier 2025 ou plus tôt et qui sont pertinentes pour le Groupe sont présentées ci-dessous. Il a été évalué que ces modifications n'avaient pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Modifications apportées à l'IAS 21 *Absence de convertibilité*

En août 2023, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* afin de préciser la manière dont une entité doit évaluer le caractère échangeable d'une monnaie et doit déterminer le taux de change au comptant à appliquer lorsqu'elle n'est pas échangeable. Les modifications imposent également de fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers de comprendre comment la monnaie non échangeable dans l'autre monnaie affecte, ou est susceptible d'affecter, la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de l'entité.

Les modifications sont en vigueur depuis les périodes de référence annuelles à compter du 1^{er} janvier 2025. Lorsqu'elle applique les modifications, une entité ne peut pas retraiter les informations comparatives.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Normes, interprétations et modifications applicables pour la première fois après le 1er janvier 2025

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe et qui peuvent avoir un impact sur le Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

L'application de la norme IFRS 18 devrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés du groupe Solvay. Le groupe a évalué les éventuelles incidences de la nouvelle norme, ainsi que des modifications afférentes à d'autres IFRS applicables, tels qu'en vigueur au moment de leur première application. La norme IFRS 18 introduit un nouveau système de classification en cinq catégories qui modifiera fondamentalement la structure du compte de résultat consolidé. Cette norme définit une catégorie opérationnelle qui englobe l'ensemble des postes de revenus ou de charges ne figurant dans aucune autre catégorie. Ainsi, la plupart des postes qui figurent actuellement dans l'EBIT du groupe seront désormais classés dans cette catégorie, aux côtés des postes tels que les produits et charges liés aux opérations de couverture et les écarts de change liés aux créances ou dettes commerciales.

Les autres catégories comprennent l'investissement et le financement. La catégorie des investissements comprendra pour l'essentiel les produits et charges d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie actuellement présentés dans le résultat financier. La catégorie des financements comprendra les opérations de levée de fonds, telles que les charges d'intérêts sur les obligations convertibles et les passifs locatifs, ainsi que les écarts de change correspondants. Cela étant, la catégorie des impôts sur les bénéfices restera limitée aux postes figurant actuellement dans cette rubrique et la catégorie des activités abandonnées, bien qu'exigée par la norme IFRS 5, ne devrait pas concerner le groupe Solvay.

Ces changements de classification nécessitent trois nouveaux sous-totaux : le résultat d'exploitation, le résultat avant financement et impôts, ainsi qu'un sous-total final de résultat égal au résultat net. Il convient de souligner que le nouveau sous-total du résultat avant financement et impôts n'est pas équivalent à l'EBIT actuel du groupe en raison de la reclassification d'éléments du résultat financier dans les catégories d'exploitation ou d'investissement. En outre, les modifications apportées à l'IAS 7 auront une incidence sur l'état consolidé des flux de trésorerie. Dans le cadre de la méthode indirecte, le point de départ du flux de trésorerie d'exploitation passe du résultat net au nouveau sous-total du résultat d'exploitation. En outre, les intérêts payés seront comptabilisés dans les activités de financement, tandis que les intérêts et les dividendes reçus seront comptabilisés dans les activités d'investissement, ce qui aura une incidence sur le calcul du free cash flow.

De nouvelles obligations d'information entreront également en vigueur, notamment en ce qui concerne les dépenses par nature et les mesures de performance définies par la direction, telles que l'EBIT ajusté. Le groupe Solvay adoptera la norme IFRS 18 pour la période de rapport annuel à compter du 1^{er} janvier 2027. Conformément à l'IAS 8, la norme sera appliquée de manière rétrospective, ce qui nécessitera un rapprochement pour chaque poste de la période antérieure présentée dans le rapport annuel 2027. Cette transition s'appliquera également aux états financiers intermédiaires tout au long de l'exercice 2027. Ces incidences prévues reposent sur des informations raisonnables disponibles avant l'autorisation de publication du présent rapport et sont susceptibles d'être modifiées au fur et à mesure de la disponibilité d'informations supplémentaires.

Modifications apportées à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7 Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature

Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des modifications pour aider les entreprises à mieux rendre compte des effets financiers des contrats d'électricité dont la production dépend de la nature, lesquels sont souvent structurés comme des contrats d'achat d'énergie. Les modifications clarifient l'application des exigences relatives à l'« usage propre », autorisent la comptabilité de couverture si ces contrats sont utilisés comme instruments de couverture, et imposent de nouvelles obligations d'information pour permettre aux investisseurs de comprendre l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie d'une entreprise.

Ces modifications doivent être appliquées pour les périodes de référence annuelles commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date.

Le Groupe a estimé que l'incidence des modifications sur les états financiers consolidés n'était pas significative.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 Modification de la classification et de l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications visant à revoir les exigences relatives au règlement des passifs financiers à l'aide d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques du flux de trésorerie contractuel des actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG). L'IASB a également modifié les obligations d'information relatives aux investissements dans des instruments de capitaux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et a ajouté des obligations d'information pour les instruments financiers présentant des caractéristiques conditionnelles qui ne sont pas directement liées aux risques et aux coûts de base des prêts.

Ces modifications doivent être appliquées pour les périodes de référence annuelles commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date.

Le Groupe a estimé que l'incidence des modifications sur les états financiers consolidés n'était pas significative, mais cette modification aura pour effet de renforcer les exigences en matière d'information sur les actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'ESG.

Améliorations annuelles - Volume 11

En juillet 2024, l'IASB a publié neuf modifications de portée limitée dans le cadre de la mise à jour périodique des normes comptables IFRS. Les modifications comprennent des clarifications, des simplifications, des corrections ou des changements visant à améliorer la cohérence de l'IFRS 1 *Première adoption des normes internationales d'information financière*, de l'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et son guide d'application, IFRS 9 *Instruments financiers*, IFRS 10 *États financiers consolidés* et IAS 7 *États des flux de trésorerie*.

Les modifications entreront en vigueur pour les périodes de référence à compter du 1^{er} janvier 2026. Une application anticipée est autorisée et doit être divulguée.

Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié l'IFRS 19, qui permet aux entités éligibles de choisir d'appliquer ses exigences réduites en matière d'informations à fournir tout en continuant d'appliquer les exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation prévues par d'autres normes comptables IFRS. Pour être éligible, à la fin de la période de référence, une entité doit être une filiale telle que définie dans la norme IFRS 10, ne peut avoir d'obligation d'information du public et doit disposer d'une société mère (ultime ou intermédiaire) qui prépare des états financiers consolidés, accessibles au public et conformes aux normes comptables IFRS.

L'IFRS 19 entrera en vigueur pour les périodes de référence ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027, une application anticipée étant autorisée.

Les instruments de capitaux du Groupe étant cotés en bourse, celui-ci ne peut choisir d'appliquer la norme IFRS 19.

Informations sur les incertitudes dans les états financiers

L'IASB a publié des modifications aux exemples illustratifs des normes IFRS 7, IFRS 18, IAS 1, IAS 8, IAS 36 et IAS 37 - Informations à fournir sur les incertitudes dans les états financiers (« les exemples »), qui ajoutent des exemples illustratifs à plusieurs normes comptables IFRS. Ces exemples visent à améliorer la présentation des incertitudes liées au climat et d'autres incertitudes dans les états financiers, notamment pour répondre aux préoccupations des parties intéressées concernant la cohérence des informations dans les rapports financiers à usage général et l'existence d'informations suffisantes sur les risques liés au climat et d'autres incertitudes dans les états financiers. Les exemples illustrent les obligations existantes dans les normes comptables IFRS. Ils n'ajoutent ni ne modifient les obligations existantes.

Les thèmes abordés dans les exemples sont notamment les suivants :

- jugements sur l'importance relative ;
- hypothèses : obligations spécifiques concernant les tests de dépréciation ;
- hypothèses : obligations générales ;
- risque de crédit ;
- provisions pour démantèlement ou remise en état ;
- fourniture d'informations ventilées dans les notes.

Ces exemples n'ont pas de date d'entrée en vigueur et ne sont pas soumis à des obligations de transition. Les entités ont droit à un délai suffisant pour mettre en œuvre tout changement résultant des exemples illustratifs.

Méthode d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société mère. Des écarts d'arrondi peuvent se produire au niveau des montants ou des pourcentages individuels.

La préparation des états financiers consolidés nécessite de retenir des estimations et hypothèses qui affectent les modalités d'application des principes comptables ainsi que l'évaluation des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les domaines pour lesquels les estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans la section « Principales sources d'incertitude en matière d'estimations ».

Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et :

- des entités contrôlées par la société, qui sont donc considérées comme des filiales, et des entités contrôlées par les filiales de la société, qui sont également considérées comme des filiales ;
- des partenariats dans lesquels la Société (ou ses filiales) exerce un contrôle conjoint et qui sont ainsi classés comme des entreprises communes ;
- des partenariats dans lesquels la Société (ou ses filiales) exerce un contrôle conjoint et qui sont classés comme des coentreprises ;
- des entités dans lesquelles la société (ou ses filiales) exerce une influence notable et qui sont donc classées comme des entreprises associées.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités précitées afin que leurs principes comptables concordent avec ceux utilisés par le Groupe.

Conformément aux principes de matérialité, certaines sociétés non significatives en termes de taille n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation. Les sociétés sont considérées comme n'étant pas significatives lorsqu'elles ne dépassent aucun des trois seuils suivants durant deux années consécutives, s'agissant de leur contribution aux comptes du Groupe :

- un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros ;
- un total de l'actif de 11 millions d'euros ;
- un effectif de 100 personnes.

Les sociétés ne répondant pas à ces critères sont néanmoins consolidées lorsque le Groupe estime qu'elles ont un potentiel de développement rapide, ou qu'elles détiennent des titres d'autres sociétés consolidées conformément aux critères susmentionnés.

En données cumulées, les sociétés qui ne sont pas consolidées ont un impact négligeable sur les états financiers consolidés du Groupe.

La liste complète des sociétés peut être obtenue auprès du siège de la Société.

Participations dans des filiales

Une filiale est une entité sur laquelle le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est atteint lorsque le Groupe a (a) le pouvoir sur une société détenue, (b) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société détenue, et (c) a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société détenue de manière à influencer sur le montant des rendements que la Société obtient. Pour déterminer si le Groupe détient le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Les filiales sont entièrement consolidées. Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date effective de l'acquisition et jusqu'à la date effective de la cession.

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intragroupe est éliminé en consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales sont présentées séparément des capitaux propres du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise (méthode du goodwill partiel). Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas pour chaque acquisition. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la comptabilisation initiale de ces participations à laquelle s'ajoute la part de ces participations dans les variations ultérieures de capitaux propres. Le résultat global est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Les changements dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des opérations de capitaux propres. Les valeurs comptables des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour tenir compte des changements survenant dans leurs participations respectives dans la filiale. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte sur cette cession est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Les montants relatifs à la filiale antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global sont comptabilisés (c'est-à-dire reclassés en résultat ou transférés directement en résultats non distribués) de la même manière que celle qui serait requise si les actifs ou passifs concernés étaient cédés. La juste valeur d'une participation conservée dans une ancienne filiale à la date de perte du contrôle est considérée être la juste valeur de la comptabilisation initiale pour évaluation ultérieure conformément à IFRS 9 Instruments financiers ou, le cas échéant, le coût lors de la comptabilisation initiale d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise conformément à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.

Participations dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et les obligations au titre des passifs du partenariat. Un contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Dans ses états financiers consolidés, le Groupe comptabilise sa quote-part contractuelle des actifs, passifs, produits et charges de l'entreprise commune, qui est généralement alignée sur son pourcentage de participation dans l'entreprise commune.

Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans un partenariat. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise concernée sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets du partenariat. Un contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente ; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée conformément à IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente* et activités abandonnées. Selon la méthode de la mise en équivalence, lors de la comptabilisation initiale, les investissements dans les entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût, et la valeur comptable est ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans les actifs nets de l'entreprise associée ou de la coentreprise, diminuée de toute dépréciation des investissements individuels. Les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise supérieures à la participation du Groupe dans celle-ci (qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, constitue une partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée ou la coentreprise) sont comptabilisées uniquement dans la mesure où le Groupe a des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs (éventuels) repris de l'entreprise associée ou de la coentreprise constaté à la date d'acquisition est comptabilisé au titre de goodwill. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation et il fait l'objet de tests de dépréciation, étant partie de cette participation.

Les gains et pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ou une coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans l'entreprise associée ou coentreprise concernée.

Après l'application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe examine ses investissements dans les entreprises associées et les coentreprises afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe des preuves objectives que la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise s'est dépréciée. S'il existe une telle preuve, le Groupe effectue son analyse et calcule toute dépréciation comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée ou de la coentreprise et sa valeur comptable, et comptabilise ensuite la perte dans le compte de résultat consolidé.

Subventions publiques

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées en l'absence d'assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions qui y sont attachées et que les subventions seront perçues.

Les subventions publiques relatives à l'achat d'immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces actifs. Elles sont comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière à leur valeur prévue lors de la comptabilisation initiale. La subvention est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé sur la période de dépréciation des actifs sous-jacents comme réduction de la charge d'amortissement.

Les autres subventions publiques sont comptabilisées en produits de manière systématique sur les périodes au cours desquelles sont comptabilisés les coûts correspondants, qu'elles sont censées compenser. Les subventions publiques à recevoir en compensation de dépenses ou de pertes déjà engagées ou dans le but d'apporter un soutien financier immédiat au Groupe sans futurs coûts y afférents sont comptabilisées dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle elles deviennent exigibles.

Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chaque entité du Groupe sont établis dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel cette entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité du Groupe sont libellés en euros (EUR), monnaie de présentation des états financiers consolidés du Groupe.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de référence, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf dans les cas suivants :

- les écarts de change sur des éléments monétaires – à recevoir d'où payables à – un établissement à l'étranger, dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de se produire dans un avenir proche (faisant ainsi partie intégrante de l'investissement net dans l'établissement à l'étranger), qui sont comptabilisés initialement en autres éléments du résultat global au titre d'« écarts de conversion » ; et
- les écarts de change sur les transactions réalisées pour couvrir certains risques de change (voir Note F32 Instruments financiers et gestion des risques financiers pour les politiques de comptabilité de couverture).

Les principaux taux de change utilisés sont :

		Cours de clôture		Cours moyen	
1 Euro =		31 décembre 2025	31 décembre 2024	2025	2024
Réal brésilien	BRL	6,4426	6,4210	6,3093	5,8244
Yuan Renminbi	CNY	8,2160	7,5865	8,1211	7,7878
Livre Sterling	GBP	0,8730	0,8295	0,8567	0,8467
Roupie indienne	INR	105,6712	88,9827	98,5196	90,5498
Yen japonais	JPY	184,1147	163,0481	168,9933	163,8445
Won coréen	KRW	1 693,6547	1 530,0792	1 605,1279	1 474,9032
Peso mexicain	MXN	21,1221	21,5452	21,6778	19,8164
Dollar américain	USD	1,1757	1,0394	1,1301	1,0823

Considérations relatives au changement climatique

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction a pris en compte les effets du changement climatique, notamment dans le contexte des informations incluses dans le Rapport sur les risques et la Déclaration de durabilité. L'objectif de Solvay est d'atteindre la neutralité carbone pour les émissions de gaz à effet de serre des Scope 1 et 2 d'ici à 2050, et de réduire de 30% nos émissions des Scope 1 et 2 et de 20% nos émissions de Scope 3 (5 catégories prioritaires) d'ici à 2030 par rapport au niveau de référence de 2021. Ces objectifs pour 2030 sont alignés sur un scénario fondé sur la science limitant le réchauffement de la planète bien en dessous de 2 °C.

Nous prévoyons d'investir en moyenne 25 à 35 millions d'euros par an dans le plan de transition de Solvay entre 2021 et 2030.

Les investissements du Groupe dans ce domaine sont en partie soutenus par des investissements de tiers dans des participations mises en équivalence et comprennent un financement sans recours, des subventions publiques et des crédits d'impôt, permettant ainsi à Solvay de rester compétitif. Des études complémentaires sur l'innovation technologique permettront au Groupe de réévaluer ses besoins futurs en investissement.

Depuis 2015, le Groupe a adopté un prix interne du carbone et l'a imputé comme un coût d'intrant dans toutes les décisions d'investissement discrétionnaires, indépendamment des prix du marché en vigueur. Le Groupe utilise un coût de 100 euros la tonne depuis 2022. La rentabilité de tous les projets d'investissement discrétionnaire tient également compte d'un prix interne de l'eau afin d'englober les externalités négatives ou l'évolution potentielle du coût de l'eau dans l'évaluation du projet. Différentes tarifications de l'eau ont été définies en fonction du stress hydrique, de l'utilisation et de la qualité de l'eau (eau de refroidissement ou eau de traitement). Cette approche garantit que tous les investissements contribuent de manière positive à la résilience du Groupe face aux risques liés au changement climatique et qu'ils sont orientés vers la neutralité carbone et la réduction des prélèvements d'eau douce dans les endroits où l'eau est considérée comme rare.

Outre la direction stratégique, les politiques et les engagements, il est important de noter que Solvay prend des mesures concrètes alignées sur ses engagements en matière de changement climatique. Celles-ci sont développées en détail dans la Déclaration de durabilité. À titre d'exemple de l'engagement du Groupe à réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre des Scope 1 et 2 d'ici à 2030, plusieurs projets d'investissement ont été lancés ou achevés au 31 décembre 2025.

- À Green River, dans le Wyoming (États-Unis), Solvay a engagé des dépenses d'investissement pour faire passer ses chaudières du charbon au gaz naturel en mars 2024. Depuis cette date, Solvay a totalement abandonné le charbon aux États-Unis. Solvay a également investi dans un nouveau projet technologique révolutionnaire destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations d'extraction de Trona, et qui a été mis en service en octobre 2024 et est pleinement opérationnel depuis 2025. Cette innovation fait de Solvay l'une des premières entreprises à utiliser une technologie d'oxydation thermique régénérative pour réduire les émissions d'une mine de Trona.
- Collonges, France. Solvay a construit un nouveau four électrique dans son usine de silice de Collonges. Ce nouvel équipement sera mis en service en 2026. Cette réorientation stratégique vers des sources d'énergie propres table sur une réduction de 20% des émissions de CO₂ liées aux activités de production de la silice.
- Livourne, Italie. La production circulaire de Livourne lancée en janvier 2026 marque une étape décisive dans la transition vers la circularité. En tant qu'inventeurs de la silice hautement dispersible (HDS), nous faisons un pas en avant audacieux en produisant la première HDS bio-circulaire d'Europe. Cette avancée sera rendue possible par l'utilisation de cendres de balle de riz - sous-produit de l'industrie du riz et d'origine locale - comme matière première des produits de qualité Zeosil®. En transformant des sous-produits agricoles en silice haute performance, nous optimisons non seulement la consommation des ressources, mais réduisons également de manière significative l'empreinte environnementale de la production de pneus. Cette transition permettra de réduire de 35% les émissions de CO₂ par tonne de silice produite.
- À Dombasle (France) - Prise de participation dans une unité de cogénération de Dombasle Énergie fonctionnant avec des combustibles solides de récupération, dont Solvay détient une part de 10%. Le projet est financé en grande partie par une dette sans recours exécutée en février 2022 et des subventions publiques. Le projet n'a pas été déployé en 2025, mais devrait l'être entièrement d'ici la fin 2026.

Solvay a également engagé plusieurs autres investissements pour continuer à réduire son empreinte carbone. Voir note E1-1 Déclaration de durabilité. Voir note F16 Flux de trésorerie des activités d'investissement.

Lorsque de tels investissements sont réalisés, le Groupe vérifie la durée de vie utile des actifs qui sont remplacés et ajuste la durée de vie utile estimée si nécessaire. Le Groupe travaille également activement sur l'approvisionnement de ses besoins en énergie à partir de ressources plus respectueuses de l'environnement, y compris des solutions de production d'énergie renouvelable à long terme sur site et hors site dans certaines installations. Il s'agit notamment de contrats d'achat d'énergie solaire et éolienne à long terme généralement comptabilisés comme des contrats « usage propre » exécutoires.

En 2025, Solvay atteindra 9,8% de sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie.

En outre, le programme STAR Factory intègre la conception et l'exécution de la feuille de route ESG de chaque site industriel, en incluant un effort spécifique sur les initiatives d'efficacité énergétique en plus des projets de transition énergétique.

La Direction a également pris en compte l'impact du changement climatique dans la réalisation de certaines estimations clés dans les états financiers consolidés, y compris l'exécution de la stratégie de Solvay en matière de durabilité, qui est incluse dans les budgets, le plan à moyen terme et les prévisions à long terme, qui sont utilisés pour :

- estimer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les évaluations de la dépréciation de la valeur comptable des actifs non courants (tels que les immobilisations incorporelles et le goodwill) (voir Note F23 Dépréciation) ;
- estimer la rentabilité future utilisée dans l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés (voir Note F7.C. Impôts différés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière).

Les droits d'émission de CO₂ du Groupe et les prix de l'énergie (gaz/électricité/charbon) sont un élément important de la structure des coûts, notamment pour l'activité de carbonate de soude (Soda Ash). Le Groupe a couvert une partie de son utilisation prévue jusqu'en 2030. Les couvertures ont été prises en considération dans le test de dépréciation du goodwill effectué et les hypothèses à long terme ont pris en compte l'augmentation des dépenses d'investissements requises par la transition énergétique de l'entreprise après la période couverte. Voir la Note F23 Dépréciation pour une discussion sur l'évaluation de la dépréciation du carbonate de soude.

Le même exercice a été effectué pour les autres unités génératrices de trésorerie et la Direction estime qu'il n'y a pas de scénarios réalistes concernant le changement climatique aujourd'hui susceptibles d'entraîner une dépréciation de ces actifs. En résumé, les considérations relatives au changement climatique du Groupe mentionnées ci-dessus n'ont pas eu d'impact significatif sur les jugements et les estimations de l'information financière au cours de l'année, à l'exception des dépenses d'investissement prises en compte dans l'exercice de dépréciation du goodwill, comme indiqué dans la Note F23. En outre, le Groupe conclut que les risques liés au changement climatique n'ont pas d'impact sur l'évaluation de la continuité d'exploitation du Groupe pour décembre 2025.

Voir la note F32 pour une discussion sur les prévisions de Solvay concernant les EUA utilisés dans la documentation de couverture.

Principales sources d'incertitude en matière d'estimations

Dépréciation

Le Groupe effectue chaque année des tests de dépréciation sur des UGT auxquelles un goodwill a été alloué, et chaque fois que des indices tendent à démontrer que la valeur comptable des UGT pourrait excéder leur valeur recouvrable. Cette analyse exige que la Direction estime les flux de trésorerie futurs attendus provenant des UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle. La valeur recouvrable est très sensible aux taux d'actualisation et de croissance.

De plus amples détails sont fournis dans les Notes F19 Goodwill et regroupements d'entreprises et F23 Dépréciation.

Actifs d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces pertes pourront être imputées, seront disponibles. Un jugement important de la part de la Direction est nécessaire pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé qui peuvent être comptabilisés, sur la base du calendrier probable et du niveau des bénéfices imposables futurs.

Le Groupe a 927 millions d'euros (2024 : 706 millions d'euros) de pertes fiscales reportées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes concernent des filiales qui ont un historique de pertes, n'expirent pas et ne peuvent pas être utilisées pour compenser des revenus imposables ailleurs dans le Groupe. Les filiales n'ont pas de différences temporaires imposables qui pourraient justifier en partie la comptabilisation de ces pertes en tant qu'actifs d'impôt différé. Sur cette base, le Groupe a déterminé qu'il ne peut pas reconnaître d'actifs d'impôt différé sur ces pertes fiscales reportées.

Les objectifs mentionnés dans la note Considérations relatives au changement climatique peuvent avoir un impact sur l'estimation de la probabilité future utilisée dans l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé.

De plus amples détails sont fournis dans la Note F7 Impôts sur le résultat.

Obligations au titre des prestations définies – Généralités

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2025 ainsi que leur coût annuel figurent dans la Note F30 Avantages du personnel. L'ensemble des régimes d'avantages du personnel est évalué annuellement par les actuaires indépendants. Les taux d'actualisation et les taux d'inflation sont définis au niveau central par la Direction. Les autres hypothèses (telles que les hausses de salaires futures et les taux attendus d'accroissement des dépenses médicales) sont définies au niveau local. Tous les régimes sont supervisés par le département central des Ressources humaines du Groupe, avec l'aide d'un actuaire central pour contrôler la recevabilité des résultats et garantir l'uniformité des rapports. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date de clôture.

Davantage de détails sont fournis à la Note F30 Avantages du personnel.

Provisions environnementales

Les provisions environnementales sont gérées et coordonnées conjointement par le département Réhabilitation environnementale et le département Finance. Dans le cas d'impacts environnementaux issus d'activités historiques de production, en général, aucune provision pour les travaux d'assainissement au-delà de 20 ans n'est comptabilisée, en raison de la grande incertitude inhérente au calendrier et au montant.

Les prévisions de dépenses sont actualisées à leur valeur actuelle. Les taux d'actualisation fixés par zone géographique correspondent au taux moyen de placement sans risque d'une obligation d'État à 10 ans ou au taux d'inflation s'il est supérieur. Ces taux sont fixés annuellement par le département Finance et peuvent être révisés en fonction de l'évolution des paramètres économiques du pays concerné. Afin de refléter le temps qui passe, les provisions sont majorées chaque année sur base des taux d'actualisation décrits précédemment.

Davantage de détails sont fournis à la note F31 Provisions.

Provisions pour litiges

Tous les litiges importants (après fusions et acquisitions et autres, y compris toute menace de litige) sont examinés par les juristes d'entreprise de Solvay, avec l'aide, le cas échéant, de conseillers externes, au moins tous les trimestres, avec les départements Finance et Assurance. Cet examen comprend une évaluation de la nécessité de comptabiliser des provisions et/ou de divulguer des passifs éventuels.

De plus amples détails sont fournis dans les Notes F31 Provisions et F36 Passifs éventuels, garanties financières et actifs éventuels.

Contrats de location

Identifier si un contrat contient un contrat de location

Le Groupe conclut divers contrats pour obtenir des biens et des services. Déterminer si ces contrats contiennent un contrat de location nécessite un jugement. Les éléments qui sont pris en compte comprennent l'évaluation de l'existence d'un actif identifié. Pour le déterminer, le Groupe examine s'il a ou non le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'actif ou des actifs tout au long de la période d'utilisation. En outre, le Groupe évalue l'étendue de ses droits de décision et l'existence de tout droit de substitution substantiel. Tous les faits et circonstances pertinents pour l'évaluation sont pris en compte et l'identification d'un contrat de location est déterminée en collaboration avec les départements compétents, et qui comprennent principalement la Direction des GBU. Se reporter à la note F21 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location pour les contrats de location qui ont été identifiés par le Groupe et comptabilisés conformément à la norme IFRS 16 Contrats de location.

Évaluation de la durée des contrats de location

La détermination de la durée du bail nécessite un jugement. Les éléments pris en compte incluent la possibilité que des options de résiliation anticipée ou des options d'extension soient exercées. Tous les faits et circonstances pertinents pour l'évaluation sont pris en considération, et les principaux sont décrits dans la Note F21 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location. Les durées des contrats de location sont déterminées avec l'aide des départements disposant des connaissances pertinentes, à savoir, principalement, le département Achat et le département Facility.

Contrats d'achat d'électricité

Pour se conformer à ses obligations environnementales, Solvay a lancé une série de projets visant à limiter ses émissions de dioxyde de carbone (voir la Note Considérations relatives au changement climatique). Ces projets visent à fournir de l'énergie aux sites de production de Solvay (électricité ou vapeur) et nécessitent une évaluation pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location conformément à la norme IFRS 16 - puis pour comptabiliser un actif et un passif de location - ou s'ils sont qualifiés de contrats à exécuter. Pour ces derniers, les contrats sont également évalués pour déterminer s'ils peuvent bénéficier de l'exemption pour « usage propre » (IFRS 9) et s'ils contiennent des dérivés incorporés significatifs (IFRS 9) - qui doivent être évalués à la juste valeur. Ces évaluations nécessitent un jugement significatif et introduisent une incertitude dans les estimations.

Quotas européens d'émission de dioxyde de carbone - EUA

Solvay couvre son risque lié à l'émission de dioxyde de carbone dans l'Union européenne, pour toute la période de la phase 4 du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE), c'est-à-dire jusqu'à fin 2030. Solvay applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie à une série d'instruments afin de minimiser le risque d'exposition et de déterminer le coût futur lié au remboursement obligatoire des quotas. Toutefois, le volume des futures émissions de CO₂ et les futurs quotas gratuits accordés par les États de l'UE doivent être estimés, ce qui introduit un risque d'incertitude. En outre, en raison de la liquidité insuffisante du marché des EUA pour les dernières années de la période couverte, Solvay a décidé de reconduire (« roll over ») les instruments existants jusqu'à ce qu'ils atteignent la date de livraison souhaitée. Cela introduit une incertitude supplémentaire en matière d'estimation et d'affectation des coûts.

Voir également les informations sur les risques liés aux utilités et au prix du CO₂, à la Note F32.D.Gestion des risques financiers.

Jugements comptables significatifs

Location de logiciels

En 2025, Solvay a conclu un accord de licence à long terme pour l'utilisation du logiciel SAP 4/HANA, qui constitue la base du développement du système ERP. Solvay a estimé que la norme IFRS 16 *Contrats de location* n'exclut pas ce type d'accords. Solvay a décidé d'appliquer la norme IFRS 16 à l'accord de licence avec SAP et a, sur la base des critères IFRS 16 pour les contrats de location, comptabilisé un actif de logiciel de location et un passif de location.

Indicateurs non IFRS (sous-jacents)

Outre les comptes IFRS, Solvay présente également des indicateurs de performance alternatifs afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance sous-jacente du Groupe, de sa situation financière, ainsi que de ses flux de trésorerie. Ces indicateurs fournissent une vue équilibrée des opérations du Groupe et sont considérés comme utiles aux investisseurs, aux analystes et aux agences de notation de crédit dans la mesure où ils fournissent des informations pertinentes sur la performance, la situation ou les flux de trésorerie passés ou futurs du Groupe. Ces indicateurs sont généralement utilisés dans le secteur dans lequel il opère et sont donc utiles aux investisseurs pour comparer la performance du Groupe avec celle de ses pairs.

Voir la Note F1 Chiffre d'affaires et information par segment pour le rapprochement de l'indicateur de l'EBITDA sous-jacent. De plus amples informations sur les définitions des ajustements (indicateurs IFRS vs. indicateurs sous-jacents) sont disponibles dans les paragraphes suivants et dans le Glossaire, et de plus amples informations sur le rapprochement des indicateurs non IFRS (sous-jacents) avec les chiffres IFRS sont disponibles dans le chapitre « Performance des activités » du présent rapport annuel intégré.

EBITDA : Résultat avant intérêts, impôts et amortissements. Le Groupe a inclus l'EBITDA comme indicateur de performance alternatif, car la direction estime que la mesure fournit des informations utiles pour évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels.

Free cash flow : flux de trésorerie des activités d'exploitation (hors flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de filiales, hors sorties de trésorerie des contributions volontaires aux pensions dans la mesure où elles ont un caractère de désendettement en tant que remboursement de dette et hors flux de trésorerie liés à la gestion interne du portefeuille tels que coûts externes ponctuels de carve-out interne et taxes liées, etc.), les flux de trésorerie des activités d'investissement (hors flux de trésorerie provenant de ou liés aux acquisitions et cessions de filiales et flux de trésorerie liés à la Scission partielle), et hors prêts aux entreprises associées et aux sociétés non consolidées, ainsi que les éléments taxes relatifs et la comptabilisation de créances affacturées), le paiement des passifs locatifs et les augmentations/ diminutions des emprunts relatifs à de la remédiation environnementale.

La principale différence par rapport au flux de trésorerie des activités d'exploitation tel que défini par les normes IFRS est due à l'effet de la scission partielle, de l'accord de séparation et des activités de fusion-acquisition.

Les **ajustements** suivants sont nécessaires pour obtenir les mesures sous-jacentes :

Chacun de ces ajustements apportés aux résultats IFRS est considéré comme étant de nature et / ou de valeur significative. L'exclusion de ces éléments de la mesure des profits fournit aux lecteurs des informations supplémentaires pertinentes sur la performance sous-jacente du Groupe au fil du temps, car elle est cohérente avec la manière dont la performance de l'entreprise est rapportée au Conseil d'administration et à la Executive Leadership Team. Ces ajustements comprennent :

- les résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure ;
- les résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques ;
- le changement majeur de provision environnementale sur les sites ouverts ;
- les amortissements d'immobilisations incorporelles résultant de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) et les réévaluations de stocks dans la marge brute ;
- les résultats financiers nets relatifs aux changements de taux d'actualisation et aux impacts de la gestion de la dette (incluant principalement les gains/(pertes) relatifs au remboursement anticipé de dette) ;
- les ajustements des résultats mis en équivalence pour les gains ou pertes de dépréciation et les gains ou pertes de change non réalisés sur la dette et contribution aux résultats IFRS mis en équivalence des investissements en capital propre cédés au cours de la période ;
- les résultats des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur et réévaluation des plans d'incitation à long terme liés aux actions du Groupe Syensqo et des instruments de couverture correspondants ;
- les gains et pertes, liés à la gestion des couvertures de CO₂ non comptabilisées en tant que couverture de flux de trésorerie, sont reportés en ajustements jusqu'à l'échéance de la couverture économique ;
- les effets d'impôts sur les éléments précités et les charges ou produits d'impôts des années antérieures ;
- l'impact de la part du groupe dans les participations significatives dans les états financiers consolidés.

Indice des informations

Notes relatives au compte de résultat consolidé 220

NOTE F1	Chiffre d'affaires et information par segment	220
NOTE F2	Compte de résultat consolidé par nature	227
NOTE F3	Autres produits de l'activité	227
NOTE F4	Autres gains et pertes d'exploitation	228
NOTE F5	Résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure, des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	229
NOTE F6	Charges financières nettes	230
NOTE F7	Impôts sur le résultat dans le compte de résultat et dans l'état de la situation financière	231
NOTE F8	Activités abandonnées	237
NOTE F9	Résultat par action	237

Notes relatives à l'état consolidé du résultat global 238

NOTE F10	État consolidé du résultat global	238
-----------------	-----------------------------------	-----

Notes relatives à l'état consolidé des flux de trésorerie 240

NOTE F11	Amortissements et dépréciations d'actifs	240
NOTE F12	Autres éléments non opérationnels et non cash	240
NOTE F13	Charges d'impôts dans l'état des flux de trésorerie	240
NOTE F14	Variation du fonds de roulement	240
NOTE F15	Dotations, reprises et utilisation des provisions	241
NOTE F16	Flux de trésorerie des activités d'investissement – Acquisition/cession d'immobilisations et de participations	241
NOTE F17	Autres flux de trésorerie liés aux activités de financement	242

Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière 243

NOTE F18	Immobilisations incorporelles	243
NOTE F19	Goodwill et regroupements d'entreprises	245
NOTE F20	Immobilisations corporelles	247
NOTE F21	Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location	249
NOTE F22	Participations dans des entreprises associées et coentreprises	251
NOTE F23	Dépréciation	255
NOTE F24	Stocks	257
NOTE F25	Autres créances (courantes)	257
NOTE F26	Actifs détenus en vue de la vente	258
NOTE F27	Capitaux propres	259
NOTE F28	Participations ne donnant pas le contrôle	260
NOTE F29	Paiements fondés sur des actions	261
NOTE F30	Avantages du personnel	267
NOTE F31	Provisions	276
NOTE F32	Instruments financiers et gestion des risques financiers	278
NOTE F33	Endettement net	300
NOTE F34	Autres passifs (courants)	302

Autres notes 303

NOTE F35	Engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	303
NOTE F36	Passifs éventuels, garanties financières et actifs éventuels	303
NOTE F37	Parties liées	305
NOTE F38	Dividendes proposés à la distribution	306
NOTE F39	Événements postérieurs à la date de clôture	306
NOTE F40	Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation	307
NOTE F41	Honoraires d'audit	311

Notes relatives au compte de résultat consolidé

NOTE F1

CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATION PAR SEGMENT

☛ Méthodes comptables

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés des contrats conclus avec des clients :

- identification du contrat ;
- identification des obligations de prestation ;
- détermination du prix de transaction ;
- répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation dans le contrat ;
- comptabilisation des produits lorsque ou quand le Groupe remplit une obligation de prestation.

Suivant IFRS 15, le produit est constaté au montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de biens ou de services fournis à un client.

Vente de produits : les contrats peuvent être à court terme (y compris ceux qui ne reposent que sur une commande d'achat) ou à long terme et d'autres contiennent des clauses de volumes minimum garantis. Les contrats qui contiennent des provisions « take-or-pay » obligent les clients à verser des paiements compensatoires si les volumes requis, tels que définis dans les contrats, ne sont pas achetés. Les paiements compensatoires sont comptabilisés en produits lorsque la probabilité que le client achète le volume minimal devient faible, sous réserve de la renégociation du contrat et de la recouvrabilité. Étant donné que les activités du Groupe consistent en la vente de produits chimiques essentiels ainsi que de produits chimiques de performance, les contrats conclus avec les clients portent généralement sur la vente de biens. Par conséquent, le chiffre d'affaires est comptabilisé en général au moment où le contrôle des produits chimiques passe au client, en général à la livraison des biens.

Éléments distincts : un bien ou un service promis à un client est distinct si les deux conditions suivantes sont remplies : (a) le client peut bénéficier du bien ou du service seul ou conjointement avec d'autres ressources qui sont facilement accessibles au client (à savoir le bien ou le service est susceptible d'être distinct) ; et (b) la promesse du Groupe de transférer le bien ou le service au client est identifiable séparément des autres promesses du contrat (à savoir la promesse de transfert du bien ou du service est distincte dans le cadre du contrat).

Le chiffre d'affaires du Groupe consiste principalement en la vente de produits chimiques. Ces ventes sont des obligations de prestation distinctes. Les services à valeur ajoutée, principalement, des services d'assistance aux clients, correspondant au savoir-faire de Solvay sont largement rendus sur la période pendant laquelle les biens correspondants sont vendus au client.

Contrepartie variable : certains contrats conclus avec des clients prévoient des remises commerciales ou des rabais sur volume. Ce type de clauses génère des contreparties variables suivant IFRS 15 qui doivent être estimées à la date de signature du contrat et par la suite à chaque date de clôture. IFRS 15 stipule de limiter les contreparties variables estimées, afin d'éviter une surestimation du chiffre d'affaires.

Moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque (ou au fur et à mesure que) le Groupe satisfait à une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis (c'est-à-dire un actif) à un client. Un actif est transféré lorsque (ou au fur et à mesure que) le client obtient le contrôle de cet actif. La quasi-totalité du chiffre d'affaires provient d'obligations de prestation satisfaites à un moment donné, c'est-à-dire la vente de biens. La vente de biens. La comptabilisation du produit tiré de ces ventes tient compte des éléments suivants :

- le Groupe a un droit actuel au paiement pour l'actif ;
- le client a le titre de propriété sur l'actif ;
- le Groupe a transféré la possession physique de l'actif ;
- le client détient les principaux risques et avantages inhérents à la propriété du bien (à cet égard, il est tenu compte des Incoterms) ; et
- le client a accepté l'actif.

Les produits vendus aux clients ne peuvent généralement pas être retournés, sauf en cas de défaut de performance. Les clauses d'acceptation par le client sont dans de nombreux cas une formalité qui n'affecte pas la détermination par le Groupe du moment où le client a obtenu le contrôle des biens. Le produit issu des services est comptabilisé dans la période au cours de laquelle ces services ont été rendus.

Le Groupe vend ses produits à ses clients (a) directement, (b) par l'intermédiaire de distributeurs, et (c) avec l'aide d'agents. Lorsque le Groupe livre un produit à des distributeurs pour la vente aux clients finaux, il évalue si le distributeur a obtenu le contrôle du produit à ce moment-là. Aucun produit n'est comptabilisé lors de la livraison d'un produit à un client ou à un distributeur si le produit livré est détenu en consignation. Les indicateurs de stocks en consignation sont les suivants :

- le produit est contrôlé par le Groupe jusqu'à ce qu'un événement spécifié se produise, comme, par exemple, la vente du produit à un client du distributeur, ou à l'expiration d'un délai spécifié ;
- le Groupe est en mesure d'exiger la restitution du produit ou le transfert du produit à un tiers (comme un autre distributeur) ;
- le distributeur n'a pas d'obligation inconditionnelle de payer pour le produit (même s'il peut être requis d'effectuer un dépôt de garantie).
- les agents facilitent les ventes, ils n'achètent et ne revendent pas les produits au client final.

Garanties : les garanties fournissent au client l'assurance que le produit concerné fonctionnera conformément à l'intention des parties, parce qu'il remplit les spécifications convenues. Dans la pratique, les garanties ne prévoient pas toutes un service au client en plus de l'assurance que le produit remplit les spécifications convenues. Par conséquent, elles sont comptabilisées conformément à IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

Licences : En cas d'obligations de prestation liées à la concession de licences de propriété intellectuelle (PI), le Groupe évalue s'il accorde un droit d'accès à la PI telle qu'elle existe tout au long de la période de licence ou un droit d'utilisation de la PI telle qu'elle existe au moment où la licence est accordée. Si l'obligation de prestation consiste à accorder un droit d'accès, le produit correspondant est comptabilisé sur la période de licence ; sinon, il est comptabilisé à un moment donné, c'est-à-dire lorsque la période de licence commence ou lorsque le client commence à utiliser la PI. Le Groupe évalue si la licence fournie peut être considérée comme distincte dans le contexte du contrat. Sinon, la licence devra être associée à d'autres biens ou services prévus dans le contrat. Actuellement, le Groupe accorde un droit d'utilisation de la PI, ce qui signifie que la comptabilisation des produits a lieu à un moment donné.

Un Segment opérationnel est une composante du Groupe qui est engagée dans des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

Informations générales

Solvay organise sa structure et regroupe les activités en fonction de leurs similitudes en termes de performances financières, qui sont systématiquement examinées par le principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel de Solvay est le Chief Executive Officer.

En 2024 et 2025, le groupe a été organisé en interne selon les segments de suivants :

- **Basic Chemicals** héberge des activités de produits chimiques intermédiaires axées sur des marchés matures et résilients. Solvay est un leader mondial du carbonate de soude, du bicarbonate et des peroxydes. Ces activités mondiales partagent des caractéristiques économiques similaires et desservent des marchés majeurs tels que le bâtiment et la construction, les biens de consommation et l'alimentation.
- **Performance Chemicals** héberge une gamme plus large de produits (dans nos activités Silica, Coatis et Special Chem) qui peuvent être personnalisés sur la base de formulations uniques et d'une expertise en matière d'applications. Ces activités partagent des caractéristiques économiques similaires et constituent des actifs de grande qualité avec des positions fortes sur leurs marchés.
- **Corporate** comprend les services aux entreprises et d'autres services commerciaux, tels que Global Business Services, ainsi que l'expertise en matière d'Achats et d'Énergie.

Chiffre d'affaires net externe par segment

En millions d'euros	2025	2024
Soda Ash & Derivatives	1 713	1 907
Peroxides	778	789
Basic Chemicals	2 491	2 695
Silica	515	543
Coatis	470	631
Special Chem	647	660
Performance Chemicals	1 632	1 834
CBS	0	10
Corporate	0	10
Total	4 123	4 540

Aucun client individuel ne contribue à hauteur de 10% ou plus au chiffre d'affaires du Groupe ou d'un segment individuel en 2025 ou 2024.

Le chiffre d'affaires des autres produits de l'activité est présenté dans la Note F3 Autres produits de l'activité.

Chiffre d'affaires par marché

Le chiffre d'affaires par marché est présenté dans la section Performance des activités, voir Note P1.

Chiffre d'affaires net par pays et par région

Le chiffre d'affaires net indiqué ci-après est alloué suivant la localisation du client.

En millions d'euros	2025	%	2024	%
Belgique	95	2%	100	2%
Allemagne	389	9%	390	9%
Italie	222	5%	221	5%
France	234	6%	212	5%
Pays-Bas	40	1%	37	1%
Espagne	85	2%	96	2%
Union Européenne - Autres	360	9%	379	8%
Union Européenne	1 424	35%	1 435	32%
Europe - Autres	92	2%	91	2%
États-Unis	750	18%	839	18%
Canada	54	1%	58	1%
Mexique (*)	100	2%	118	3%
Amérique du Nord	905	22%	1 015	22%
Argentine	43	1%	42	1%
Chili	36	1%	85	2%
Brésil	477	12%	590	13%
Amérique Latine - Autres	47	1%	49	1%
Amérique Latine	603	15%	765	17%
Australie	24	1%	24	1%
Chine	276	7%	284	6%
Égypte	35	1%	35	1%
Inde	53	1%	43	1%
Indonésie	47	1%	60	1%
Israël	36	1%	41	1%
Japon	61	1%	73	2%
Malaisie	31	1%	71	2%
Philippines	19	0%	21	0%
Arabie Saoudite	97	2%	111	2%
Afrique du Sud	7	0%	20	0%
Corée du Sud	112	3%	97	2%
Thaïlande	114	3%	134	3%
Turquie	33	1%	37	1%
Vietnam	36	1%	38	1%
Autres	118	3%	147	3%
Asie et reste du monde	1 099	27%	1 235	27%
Total	4 123	100%	4 540	100%

(*) Le Mexique est considéré comme un pays d'Amérique du Nord en 2025. Les chiffres comparatifs de 2024 ont été adaptés.

Informations par segment

2025 - En millions d'euros	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
Compte de résultats				
Chiffre d'affaires	3 016	1 663	67	4 746
dont				
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersegments)	2 497	1 632	0	4 130
- Ventes intersegments	-7	0	0	-7
Chiffre d'affaires net	2 491	1 632	0	4 123
Autres produits de l'activité	525	31	67	623
Marge brute	573	381	50	1 003
Dépréciations et amortissements	203	143	58	404
Résultats des entreprises associées et coentreprises	39	1	0	39
<i>EBITDA sous-jacent ⁽¹⁾</i>	<i>614</i>	<i>307</i>	<i>-40</i>	<i>881</i>
EBIT	333	128	-192	269
Charges financières nettes				-112
Impôts sur le résultat				-120
Profit / perte de l'année				37
31 décembre 2025 - En millions d'euros	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
Éléments de l'état de la situation financière et autres éléments				
Dépenses d'investissements ⁽²⁾	155	95	32	282
Investissements	0	0	0	0
Fonds de roulement				
Stocks	303	272	11	587
Créances commerciales	430	174	18	622
Dettes commerciales	425	227	121	773

2024 - En millions d'euros

	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
Compte de résultats				
Chiffre d'affaires	3 218	1 877	35	5 130
<i>dont</i>				
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersegments)	2 706	1 834	10	4 550
- Ventes intersegments	-10	0	0	-10
Chiffre d'affaires net	2 695	1 834	10	4 540
Autres produits de l'activité	523	43	25	590
Marge brute	735	404	7	1 146
Dépréciations et amortissements	221	106	34	362
Résultats des entreprises associées et coentreprises	38	1	0	38
<i>EBITDA sous-jacent ⁽¹⁾</i>	<i>786</i>	<i>324</i>	<i>-58</i>	<i>1 052</i>
EBIT	499	165	-230	433
Charges financières nettes				-113
Impôts sur le résultat				-87
Profit / perte de l'année				233

31 décembre 2024 - En millions d'euros

	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
Eléments de l'état de la situation financière et autres éléments				
Dépenses d'investissements ⁽²⁾	226	90	33	349
Investissements	5	0	8	13
Fonds de roulement				
Stocks	311	293	19	623
Créances commerciales	496	212	118	826
Dettes commerciales	452	247	111	810

(1) L'EBITDA sous-jacent est un indicateur clé de performance suivi par la Direction et qui comprend d'autres éléments que ceux présentés plus haut. Voir ci-après pour le rapprochement entre l'EBITDA et l'EBIT sous-jacents. Voir la section Performance des activités pour le rapprochement des chiffres sous-jacents avec les chiffres IFRS.

(2) Les dépenses d'investissements des activités poursuivies comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et les acquisitions d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation.

Rapprochement de l'EBITDA sous-jacent

2025 - En millions d'euros	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
EBIT	333	128	-192	269
Frais administratifs			1	1
Autres frais			-2	-2
Autres gains et pertes d'exploitation			38	38
Résultats de la coentreprise Peroxidos do Brasil	-34			-34
Consolidation proportionnelle de Peroxidos do Brasil	49			49
Amortissements	212	79	29	320
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure et résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	54	100	86	241
EBITDA sous-jacent	614	307	-40	881

Les autres gains et pertes d'exploitation se composent principalement du résultat de la gestion de la couverture du CO₂ (34 millions d'euros).

Les résultats des entreprises associées et des coentreprises et la Consolidation proportionnelle de Peroxidos do Brasil sont liés à la variation des ajustements, comme expliqué dans le glossaire.

Pour les éléments de rapprochement « Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure, et résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques », voir la Note F5.

Le poste « Amortissements et dépréciations » d'un montant de 320 millions d'euros exclut 84 millions d'euros, dont 4 millions d'euros d'impact non monétaire de l'allocation du prix d'acquisition (PPA), 1 million d'euros de charges d'amortissement sur les immobilisations incorporelles et 87 millions d'euros pour ajuster l'impact de la dépréciation d'autres actifs non générateurs de trésorerie, et comprennent les amortissements et dépréciations pour 9 millions d'euros liés à Peroxidos do Brasil (voir également la note F5).

2024 - En millions d'euros	Basic Chemicals	Performance Chemicals	Corporate	Total Groupe
EBIT	499	165	-230	433
Frais administratifs			-5	-5
Autres frais			-11	-11
Autres gains et pertes d'exploitation			89	89
Résultats de la coentreprise Peroxidos do Brasil	-34			-34
Consolidation proportionnelle de Peroxidos do Brasil	52			52
Amortissements	205	85	30	320
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure et résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	64	74	68	207
EBITDA sous-jacent	786	324	-58	1 052

Actifs non courants et dépenses d'investissements, par pays et par région

En millions d'euros

	Actifs non courants				Dépenses d'investissement			
	31 décembre 2025	%	31 décembre 2024	%	2025	%	2024	%
Belgique	205	6%	228	6%	-21	7%	-29	8%
Allemagne	411	12%	346	9%	-42	15%	-48	13%
Italie	265	7%	264	7%	-33	12%	-32	9%
France	682	19%	633	17%	-43	15%	-50	14%
Espagne	115	3%	124	3%	-7	3%	-12	3%
Union Européenne - Autres	589	17%	694	19%	-12	4%	-18	5%
Union Européenne	2 267	64%	2 289	62%	-158	56%	-189	52%
Europe - Autres	2	0%	2	0%	-1	0%	-2	1%
États-Unis	728	21%	813	22%	-79	28%	-112	31%
Mexique ^(*)	10	0%	8,9	0%	-3	1%	-2	1%
Amérique du Nord	738	21%	822	22%	-82	29%	-114	31%
Brésil	223	6%	245	7%	-23	8%	-25	7%
Amérique Latine - Autres	2	0%	2	0%	0	0%	0	0%
Amérique Latine	225	6%	247	7%	-23	8%	-25	7%
Thaïlande	59	2%	66	2%	-4	1%	-5	1%
Chine	112	3%	122	3%	-8	3%	-20	5%
Corée du Sud	32	1%	41	1%	-2	1%	-3	1%
Singapour	1	0%	0	0%	-1	0%	0	0%
Japon	13	0%	14	0%	-1	0%	-1	0%
Autres	102	3%	117	3%	-2	1%	-3	1%
Asie et reste du monde	317	9%	360	10%	-17	6%	-32	9%
Total	3 549	100%	3 720	100%	-282	100%	-362	100%

(*) Le Mexique est considéré comme un pays d'Amérique du Nord en 2025. Les chiffres comparatifs de 2024 ont été adaptés.

Les actifs non courants sont ceux qui ne sont pas des actifs d'impôt différé, des prêts et des autres instruments financiers. Les dépenses d'investissements comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et les participations dans les filiales ainsi que les autres participations (entreprises communes, coentreprises et entreprises associées). Tous deux excluent les activités abandonnées et les actifs au titre des prestations définies.

NOTE F2

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR NATURE

En millions d'euros	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires net	(F1)	4 123	4 540
Autres produits de l'activité	(F3)	623	590
Matières premières, services et consommables utilisés		-2 036	-2 208
Variation de stocks		-42	-18
Charges de personnel		-823	-823
<i>Salaires et avantages sociaux directs</i>		-613	-615
<i>Cotisations de l'employeur à la sécurité sociale</i>		-161	-157
<i>Pensions et assurances</i>		-29	-30
<i>Autres charges du personnel</i>		-19	-21
Amortissements et dépréciations	(F11)	-404	-362
Autres coûts variables de logistique		-535	-615
Autres coûts fixes		-509	-445
Additions et reprises de provisions (hors provisions pour avantages du personnel)	(F31)	-156	-235
Frais de fusion et acquisition et gains et pertes sur cessions	(F5)	-12	-29
Résultats des entreprises associées et coentreprises	(F22)	39	38
EBIT		269	433

Les autres coûts fixes comprennent principalement les coûts des services, les licences et les honoraires professionnels. L'augmentation de 445 millions d'euros en 2024 à 509 millions d'euros en 2025 est principalement due à l'incidence temporaire des coûts orphelins du Transition Services Agreement (TSA) (23 millions d'euros) et des coûts de mise en service du Nouveau système ERP (5 millions d'euros). Pour la même raison, les coûts administratifs ont augmenté de 326 millions d'euros en 2024 à 393 millions d'euros en 2025, tel que présenté dans le compte de résultat consolidé.

La variation des matières premières, des services aux collectivités et des consommables utilisés s'explique en grande partie par la baisse du volume.

NOTE F3

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Ces produits comprennent essentiellement les transactions de négoce de matières premières et d'utilités, les transactions de concession de licences non essentielles et les autres revenus considérés comme ne correspondant pas au savoir-faire et au cœur de métier de Solvay (principalement en France et en Italie).

En 2025, les ventes des autres produits de l'activité comprennent principalement 533 millions d'euros de ventes d'utilités.

En 2024, les ventes des autres produits de l'activité comprenaient principalement 469 millions d'euros de vente d'utilités et 25 millions d'euros de transactions de concession de licences.

L'augmentation d'une année sur l'autre est principalement liée à la vente de droits d'émission de carbone pour un montant de 52 millions d'euros au cours du troisième trimestre, conséquence de la réduction des niveaux de production de Soda Ash & Derivatives en Europe. Ainsi, Solvay a révisé ses projets de transition énergétique et a décidé de rééquilibrer son portefeuille de droits d'émission de carbone.

NOTE F4**AUTRES GAINS ET PERTES D'EXPLOITATION**

En millions d'euros	2025	2024
Frais de démarrage et d'études préliminaires	-3	-3
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	16	6
Résultat net de change	-1	0
Amortissement d'immobilisations incorporelles résultant de PPA	-4	-4
Profit (Perte) lié à la gestion de couvertures de CO ₂	-31	-69
Résultats financiers liés à l'opérationnel	10	14
Charges liées à projet de transition énergétique	0	-29
Autres	-8	-6
Autres gains et pertes d'exploitation	-21	-91

La variation de la perte liée à la gestion de couverture de CO₂ comprend l'effet de reclassification des autres éléments du résultat global (38 millions d'euros) lié au changement de stratégie de couverture.

Les plus ou moins-values sur la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2025 comprennent principalement la vente de terrains au Mexique pour 4 millions d'euros et la vente de terrains en Allemagne pour 5 millions d'euros.

NOTE F5

RÉSULTATS DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE RESTRUCTURATION MAJEURE, DES ASSAINISSEMENTS HISTORIQUES ET DES PRINCIPAUX LITIGES JURIDIQUES

Méthodes comptables

Les résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure comprennent :

- les gains et pertes sur ventes de filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées qui ne sont pas qualifiés en tant qu'activités abandonnées ;
- les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- les coûts opérationnels uniques liés à la gestion interne du portefeuille (filialisation de lignes d'activité principales) ;
- les gains et pertes sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- les coûts de restructuration induits par la gestion et les réorganisations majeures des activités commerciales, y compris les dépréciations d'actifs résultant de la cessation d'une activité ou de la fermeture d'un site ;
- les dépréciations d'actifs (reprises) résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT ;
- Ils ne comprennent pas les impacts comptables non cash des amortissements résultant du PPA des acquisitions.

Les résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques comprennent :

- les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des actifs de production en activité (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années antérieures) ; et l'impact des principaux litiges juridiques.

Résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure

En millions d'euros	2025	2024
Frais de restructuration et dépréciation	-152	-107
<i>Dépréciation</i>	-87	-45
<i>Frais de restructuration</i>	-65	-62
Frais de fusion et acquisition et gains et pertes sur cessions	-12	-27
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-164	-134

En 2025, la dépréciation comprend principalement une dépréciation du goodwill dans l'UGT Special Chem pour l'activité Fluorine Europe à hauteur de (29) millions d'euros, la dépréciation de certaines immobilisations corporelles et incorporelles dans l'activité Special Chem Fluorine pour (18) millions d'euros, la dépréciation des actifs du site de Neder-Over-Heembeek pour (28) millions d'euros, ainsi que d'autres actifs non générateurs de trésorerie pour (12) millions d'euros, voir la Note F23 pour plus de détails sur la dépréciation et la Note F36 pour plus de détails sur les actifs éventuels.

Les frais de restructuration sont principalement liés à l'activité Special Chem Fluorine pour (19) millions d'euros, au programme de rationalisation de l'empreinte Peroxide pour (7) millions d'euros et au processus de la sortie du TSA pour (27) millions d'euros.

En 2024, le Groupe a déprécié certaines immobilisations corporelles de l'activité Special Chem Fluorine pour (9) millions d'euros et d'autres actifs non générateurs de trésorerie pour (36) millions d'euros.

En 2024, les coûts de restructuration sont principalement liés à la fermeture du site de Salindres pour (31) millions d'euros, au programme de rationalisation de l'empreinte Peroxide pour (13) millions d'euros, et à la sortie du TSA (28 millions d'euros compensés par un actif d'indemnisation de 22 millions d'euros).

Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques

En millions d'euros	2025	2024
Principaux litiges juridiques	2	-1
Coûts environnementaux et autres coûts non générés par des actifs de production en activité	-78	-72
Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques	-76	-73

Pour plus de détails, voir la Note F31 Provisions - Provisions environnementales.

NOTE F6

CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Méthodes comptables

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges d'emprunt lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés (voir Note F20 Immobilisations corporelles).

Les pertes ou gains nets de change sur éléments financiers ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés liés à l'endettement net sont présentés dans « Autres gains et pertes sur endettement net », à l'exception des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie et qui sont comptabilisées dans la même ligne que la transaction couverte, lorsque cette dernière affecte le résultat.

En millions d'euros	2025	2024
Charges d'emprunts	-85	-96
Charges d'intérêt sur passifs locatifs	-14	-12
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	10	17
Autres gains et pertes sur endettement net	3	15
Charges d'emprunts nettes	-85	-76
Coût d'actualisation des provisions	-42	-41
Impact du changement de taux d'actualisation sur les provisions	16	25
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à juste valeur	-1	-22
Charges financières nettes	-112	-113

De plus amples détails sont inclus dans la Note F33 Endettement net.

La variation des charges d'emprunts nettes s'explique principalement de la façon suivante :

- Le coût des emprunts a été normalisé en 2025, car 2024 prévoyait des dépenses liées à la scission partielle, à savoir des éléments exceptionnels (payés et partiellement amortis) et l'incidence d'un financement à court terme, depuis remplacé par des obligations seniors. L'effet combiné s'est traduit par une réduction de 11 millions d'euros des coûts de financement en 2025.
- La baisse du produit financier sur les prêts et les dépôts à court terme est due à la diminution des rendements à court terme dans les principales devises (euro et dollar américain) et au rapatriement en Europe de liquidités provenant de régions à plus haut rendement telles que l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique.

La diminution des autres gains et pertes sur l'endettement net de 15 millions d'euros en 2024 à 3 millions d'euros en 2025 est principalement imputable à la variation de la juste valeur des plans d'options sur actions (12 millions d'euros) qui comprennent des options sur les actions de Syensqo SA.

Les coûts d'actualisation des provisions concernent les avantages postérieurs à l'emploi pour (20) millions d'euros et les provisions environnementales pour (22) millions d'euros.

L'impact du changement de taux d'actualisation de 16 millions d'euros est attribuable à l'évolution des taux d'actualisation (voir Note F31 - partie sur les provisions environnementales).

Le résultat des instruments de capitaux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est lié à la variation du prix de l'action Syensqo SA, dans le contexte de la couverture des plans de rémunération variable à long terme (LTI) avant la Scission partielle.

NOTE F7

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT ET DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

🔗 Méthodes comptables

Impôts exigibles

L'impôt exigible est basé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé car des éléments de produits et de charges sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt courant du Groupe est calculé sur la base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de référence.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur base des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront disponibles.

En général, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé suite à la comptabilisation initiale du goodwill. De plus, aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé en ce qui concerne la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettront de récupérer l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé autres que les pertes fiscales reportées sont analysés au cas par cas, en tenant compte de tous les faits et circonstances pertinents. Par exemple, un bénéfice imposable égal à zéro, déduction faite des montants versés aux retraités bénéficiant d'un plan d'avantages sociaux définis et pour lequel une différence temporaire déductible a existé, peut justifier la comptabilisation des actifs d'impôt différé sous-jacents. La comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales reportées nécessite un bénéfice imposable positif au cours de l'exercice qui permette l'utilisation des pertes fiscales qui ont été générées dans le passé. En raison des incertitudes inhérentes à la prévision d'un tel bénéfice imposable positif, la comptabilisation des actifs d'impôt différé résultant de reports de pertes fiscales repose sur une analyse au cas par cas, qui est généralement basée sur des prévisions de bénéfices à cinq ans, sauf en ce qui concerne les sociétés financières pour lesquelles des prévisions de bénéfices financiers à dix ans sont considérées comme hautement prévisibles et sont par conséquent utilisées.

L'équipe corporate tax reporting, qui a une vue d'ensemble des positions d'impôt différé du Groupe, participe à l'évaluation des actifs d'impôt différé.

De plus amples détails sont fournis dans la Note F7.C.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de référence. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résultent de la façon dont le Groupe s'attend, au terme de la période de référence, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat, prélevés par la même administration fiscale et, que le Groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice sont comptabilisés en produits ou en charges, dans le résultat net, sauf s'ils concernent des montants comptabilisés hors résultat net (soit en autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres), auquel cas l'impôt est également comptabilisé hors résultat net, ou lorsque l'impôt est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est pris en compte dans la comptabilisation de ce regroupement d'entreprises.

Exception faite de ce qui précède, depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique les modifications apportées à IAS 12 qui s'appliquent aux conséquences fiscales relatives à l'impôt sur le résultat des dividendes comptabilisés à compter de l'ouverture de la première période comparative, soit le 1^{er} janvier 2018. En 2018, les conséquences fiscales des coupons sur les obligations hybrides perpétuelles classées en tant que capitaux propres étaient comptabilisées dans les capitaux propres. Suite à l'adoption de la modification, ces conséquences fiscales sont désormais comptabilisées dans le compte de résultat.

F7.A. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat (charge nette) comptabilisés dans le compte de résultat consolidé ont augmenté de 33 millions d'euros en 2025 par rapport à 2024.

Les impôts sur le résultat (charge nette) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ont augmenté de 5 millions d'euros en 2025 par rapport à 2024, principalement en raison de l'évolution des provisions pour avantages du personnel (voir note F30 Avantages du personnel) et de la variation des instruments financiers sur les matières premières (voir note F32 Instruments financiers et gestion des risques financiers) par rapport à 2024.

En € million	2025	2024
Impôts exigibles relatifs à l'année en cours	-76	-107
Provisions pour litiges fiscaux	0	-9
Autres impôts exigibles relatifs aux années antérieures	-6	14
Impôts exigibles	-82	-102
Variation des actifs d'impôt différés non comptabilisés	-57	-13
Produit d'impôts différés sur l'amortissement des réévaluations liées aux PPA	1	1
Impact sur les impôts différés des changements de taux d'impôts nominaux	6	0
Impôts différés relatifs aux années antérieures	-14	6
Autres impôts différés	26	21
Impôts différés	-38	15
Impôts sur le résultat comptabilisés au compte de résultat consolidé	-120	-87
Impôts sur le résultat des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global	-29	-24

Les impôts courants (charge nette) relatifs à l'exercice en cours ont diminué de 20 millions d'euros en raison de la baisse des bénéfices imposables dans les pays où les taux d'imposition courants sont élevés (Italie, Belgique, France et Allemagne), compensée par certains ajustements fiscaux défavorables relatifs aux années antérieures (principalement en Allemagne pour 10 millions d'euros). La charge fiscale courante est également améliorée par la diminution des provisions pour litiges fiscaux par rapport à 2024.

- i. En 2025, l'impact résulte principalement de la dépréciation de l'actif d'impôt différé en Belgique de (39) millions d'euros et de la non-comptabilisation de l'actif d'impôt différé en France de (25) millions d'euros au résultat de l'exercice et (19) million d'euros au niveau des autres éléments du résultat global, pour tenir compte des prévisions fiscales modifiées. En 2024, la variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à (13) millions d'euros et résulte principalement de la non-comptabilisation d'impôts différés en France et d'une révision des résultats imposables prévus en Afrique du Sud.
- ii. En 2025, les 26 millions d'euros d'autres impôts différés sont principalement liés aux provisions autres que les avantages du personnel et aux pertes fiscales reportées générées au cours de l'année. En 2024, les autres produits d'impôts différés (21 millions d'euros) ont principalement concerné les provisions autres que les avantages du personnel.

F7.B. Rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat

L'impôt effectif a été rapproché avec la charge d'impôt théorique obtenue en appliquant, dans chaque pays où le groupe Solvay est implanté, le taux d'imposition nominal en vigueur au résultat avant impôts de chacune des entités du Groupe.

En € million	2025	2024
Profit/(Perte) de l'année avant impôts	157	320
Résultat des entreprises associées et coentreprises	39	38
Profit / (Perte) de l'année avant impôts hors résultat des entreprises associées et coentreprises	118	282
Réconciliation du revenu/charge d'impôt		
Produit/charge total(e) d'impôt des entités du Groupe calculé(e) sur la base des taux locaux nominaux respectifs	-26	-69
Taux nominal moyen pondéré	22%	25%
Retenues à la source	-9	-11
Effet d'impôt des changements de taux d'impôts nominaux	6	0
Variation des actifs d'impôt différés non comptabilisés	-57	-13
Effet d'impôt des différences permanentes	-2	23
Gains et pertes sans charge ni produit d'impôt	-3	-10
Taxes déconnectées du profit de l'année avant impôts	-3	-12
Provisions pour litiges fiscaux	-1	-8
Autres effets d'impôt des ajustements d'impôts exigibles et différés relatifs aux exercices antérieurs	-20	20
Effet d'impôt lié aux distributions de dividendes	-4	-8
Produit / charge d'impôts effectif	-120	-87
Taux d'impôt effectif	76%	27%

Le taux nominal moyen pondéré a diminué de 2024 (25%) à 2025 (22%). Cela s'explique principalement par des effets de mixité entre les pays où les taux d'imposition sont réduits, en particulier la Bulgarie et la Pologne, qui contribuent davantage au résultat avant impôts du Groupe en 2025.

Le taux d'imposition effectif plus élevé en 2025 est principalement lié à la décomptabilisation d'actifs fiscaux en France et en Belgique (principalement des reports de pertes fiscales et des instruments financiers) et aux ajustements fiscaux des années précédentes en Allemagne, associés à un niveau d'EBT plus faible qu'en 2024, ce qui accroît la volatilité du taux d'imposition effectif.

L'incidence significative de la variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés de (57) millions d'euros reflète principalement la décomptabilisation des actifs d'impôts en France et en Belgique. Pour plus de détails, voir la Note F7.A.

L'ajustement négatif de (20) millions d'euros relatif aux années précédentes est principalement dû à des ajustements de régularisation finalisés lors du dépôt des déclarations fiscales, notamment en Allemagne (10 millions d'euros), en Belgique (5 millions d'euros) et aux États-Unis (2 millions d'euros).

F7.C. Impôts différés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

2025 - En millions d'euros

	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Autres	Solde de clôture
Différences temporaires						
Obligations en matière d'avantages du personnel	86	-12	-18	-1	0	55
Provisions autres que pour les avantages du personnel	39	24	-14	-2	0	48
Immobilisations corporelles	-49	-3	-1	8	0	-44
Immobilisations incorporelles	3	1	0	0	0	4
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-38	4	-1	4	0	-32
Passifs locatifs	42	-3	1	-4	0	36
Instruments financiers	22	-64	-5	0	0	-48
Autres différences temporaires	-40	42	11	-1	2	14
Pertes fiscales	94	-26	-2	-2	0	64
Crédits d'impôt	5	-2	0	0	0	3
Total (montant net)	165	-39	-30	2	2	101

2024 - En millions d'euros

	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Autres	Solde de clôture
Différences temporaires						
Obligations en matière d'avantages du personnel	98	4	-13	-3	0	86
Provisions autres que pour les avantages du personnel	35	8	0	-5	0	39
Immobilisations corporelles	-44	-1	0	-4	0	-49
Immobilisations incorporelles	7	-2	0	0	-1	3
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-40	4	0	-2	0	-38
Passifs locatifs	43	-2	0	2	0	42
Instruments financiers	35	5	-19	0	0	22
Autres différences temporaires	-50	-2	7	0	5	-40
Pertes fiscales	99	-2	0	0	-3	94
Crédits d'impôt	2	4	0	0	0	5
Total (montant net)	186	15	-24	-13	1	165

Les principaux composants des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé à la fin 2025 et 2024 sont les suivants :

2025 - En millions d'euros

	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Impôts différés nets avant provision	Actifs d'impôt différé non comptabilisés	Impôts différés nets
Obligations en matière d'avantages du personnel	155	-36	118	-63	55
Provisions autres que pour les avantages du personnel	170	-41	129	-81	48
Immobilisations corporelles	46	-100	-54	9	-44
Immobilisations incorporelles	8	-14	-5	9	4
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-2	-35	-37	5	-32
Passifs locatifs	42	0	42	-5	36
Instruments financiers	14	-56	-41	-7	-48
Autres	57	-31	25	-12	14
Différences temporaires	490	-313	177	-144	33
Pertes opérationnelles	238	0	238	-226	11
Pertes non-opérationnelles	67	-2	65	-12	53
Pertes fiscales	304	-2	303	-238	64
Crédits d'impôt reportés	3	0	3	0	3
Compensation des impôts différés	-194	194	0	0	0
Impôts différés	603	-120	483	-382	101

2024 - En millions d'euros

	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Impôts différés nets avant provision	Actifs d'impôt différé non comptabilisés	Impôts différés nets
Obligations en matière d'avantages du personnel	187	-34	153	-68	86
Provisions autres que pour les avantages du personnel	175	-49	127	-87	39
Immobilisations corporelles	48	-107	-59	10	-49
Immobilisations incorporelles	10	-16	-6	9	3
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-4	-41	-45	7	-38
Passifs locatifs	50	0	49	-7	42
Instruments financiers	109	-89	21	1	22
Autres	39	-71	-32	-8	-40
Différences temporaires	615	-406	208	-143	66
Pertes opérationnelles	205	-2	203	-171	32
Pertes non-opérationnelles	76	-2	74	-12	62
Pertes fiscales	281	-4	277	-183	94
Crédits d'impôt reportés	5	0	5	0	5
Compensation des impôts différés	-274	274	0	0	0
Impôts différés	627	-136	491	-326	165

Les passifs d'impôt différé sur les bénéfices non versés ont été comptabilisés dans les Autres différences temporaires pour (15) millions d'euros à la fin de l'année 2025 ((16) millions d'euros à la fin de l'année 2024). Les montants des passifs d'impôt différé non comptabilisés, pour autant que le Groupe contrôle le moment de la reprise des différences temporaires et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible, s'élevaient à 41 millions d'euros à la fin de l'année 2025 (37 millions d'euros à la fin de l'année 2024).

Les impôts différés comptabilisés dont l'utilisation dépend de bénéfices imposables futurs excédant les bénéfices générés par la reprise des différences temporaires imposables existantes au sein des entités ayant subi une perte fiscale au cours de l'année en cours ou précédente dans la juridiction fiscale qui s'applique, s'établissent à 79 millions d'euros, principalement en Belgique (156 millions d'euros en 2024). Cette comptabilisation est soutenue par des prévisions en matière de bénéfices imposables futurs.

Dans l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé, la Direction a également pris en compte l'impact du changement climatique dans la réalisation de certaines estimations clés dans les états financiers consolidés, y compris l'exécution de la stratégie de Solvay en matière de durabilité.

F7.D. Autres informations

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour la majorité des pertes fiscales reportées du Groupe. Les pertes fiscales non comptabilisées se situent pour la plupart dans des pays où elles peuvent être reportées indéfiniment.

Les pertes fiscales reportées ayant généré des actifs d'impôt différé sont présentées ci-après en fonction de leur date d'expiration.

En € million	2025	2024
Endéans 1 an	8	2
Endéans 2 ans	9	2
Endéans 3 ans	26	1
Endéans 4 ans	12	4
Endéans 5 ans ou plus	29	4
Non limitées dans le temps	266	347
Total des pertes fiscales reportées qui ont généré des actifs d'impôt différé comptabilisés	349	360
Pertes fiscales reportées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	810	706
Total des pertes fiscales reportées	1 160	1 065

Les pertes fiscales reportées de 349 millions d'euros (360 millions d'euros en 2024) ont généré des actifs d'impôt différé pour un montant de 64 millions d'euros (94 millions d'euros en 2024).

L'augmentation des pertes fiscales reconnues expirant « Endéans 5 ans ou plus » est principalement attribuable à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés en Corée du Sud. La diminution des pertes fiscales reconnues « sans limite de temps » est principalement due à la Belgique, à la suite de la révision de l'horizon de recouvrabilité décrit à la note F7.A, qui a été partiellement compensée par la comptabilisation de pertes fiscales supplémentaires aux États-Unis.

Solvay exerce ses activités dans de multiples juridictions dont l'environnement juridique et fiscal est souvent complexe. Le Groupe entretient des relations constructives avec les autorités fiscales et, le cas échéant, fait appel à des conseillers et experts juridiques locaux afin de se positionner au mieux au regard de la législation fiscale et des principes qui la régissent.

Les estimations sont fondées sur une approche offrant la meilleure prévision de résolution des incertitudes avec l'administration fiscale et sont calculées à l'aide de la méthode du montant unique le plus probable ou de la valeur attendue, conformément à l'IFRIC 23. Les estimations sont basées sur les faits et circonstances existant à la fin de la période de référence. Actuellement, les principales positions fiscales incertaines liées à des litiges fiscaux potentiels en cours concernent l'Allemagne, la France et l'Inde.

F7.E. Développements en matière de fiscalité internationale

Les règles du deuxième pilier ont été adoptées en Belgique fin 2023 et s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2024. Selon ces règles, le Groupe est considéré comme une entreprise multinationale à laquelle s'appliquent les règles du deuxième pilier. Parallèlement, la législation du deuxième pilier a été adoptée ou quasi adoptée dans la plupart des juridictions dans lesquelles le groupe évolue.

Le Groupe a procédé à une évaluation de son exposition potentielle aux impôts sur le résultat du deuxième pilier sur la base des informations financières de 2025 concernant les Entités Constitutives du Groupe. Toutes les juridictions, à l'exception de l'Autriche, de la Thaïlande, de la Corée du Sud et de la Bulgarie, ont été en mesure d'invoquer l'une des zones de sécurité transitoires de la CbCR, de sorte qu'il n'y a pas eu d'exposition à l'impôt complémentaire dans ces juridictions. Pour ces quatre juridictions, un risque d'impôt complémentaire d'environ 1 million d'euros a été comptabilisé pour 2025 (contre 2 millions d'euros en 2024).

À mesure que d'autres pays adoptent les règles types du deuxième pilier, le Groupe continue de suivre l'évolution de cette législation afin d'en évaluer l'impact potentiel sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses flux de trésorerie consolidés.

F7.F. Accord sur les questions fiscales aux États-Unis (US Tax Matters)

Solvay a procédé à la Scission partielle et à la Scission des entités aux États-Unis de sorte qu'elle soit qualifiée de restructuration exonérée d'impôt en vertu des articles 368(a)(1)(D) et 355 du Code des impôts aux États-Unis. Solvay a reçu de l'IRS une décision par lettre privée, ainsi qu'un avis fiscal d'un avocat américain confirmant cette qualification (sous réserve des exceptions ordinaires).

Afin de préserver ce traitement fiscal, Solvay et Syensqo ont conclu un accord sur les questions fiscales aux États-Unis (le « U.S. TMA »). En vertu du U.S. TMA, chacune des parties doit indemniser l'autre au titre des impôts aux États-Unis et des pertes connexes résultant du fait que l'opération puisse ne pas remplir les conditions requises pour bénéficier du traitement fiscal prévu, lorsque ces impôts sont imputables : (1) à des déclarations inexactes ou à des violations d'engagements ; (2) à l'application de certaines lois fiscales aux États-Unis (par exemple, concernant un changement de contrôle) ; ou (3) à d'autres actions ou omissions relevant du contrôle d'une partie.

En vertu du U.S. TMA Solvay et Syensqo ont interdiction de prendre des mesures raisonnablement susceptibles de compromettre le traitement fiscal prévu ou la décision de l'IRS. Plus précisément, pendant la période de deux ans suivant la Scission partielle, il est généralement interdit aux parties de procéder à certaines acquisitions, fusions, liquidations ou opérations importantes sur les actifs ou les actions qui pourraient les empêcher de bénéficier de l'exonération fiscale. Les obligations attachées au U.S. TMA ne sont pas limitées dans leur montant et ne sont soumises à aucun plafond.

Au 31 décembre 2025, Solvay n'avait connaissance d'aucune violation de ses obligations prévues par le TMA aux États-Unis.

NOTE F8
ACTIVITÉS ABANDONNÉES

À la fin des années 2025 et 2024, aucun composant significatif du Groupe n'a été cédé ou classé comme détenu en vue de la vente.

Les actifs qui ne font pas partie du Groupe et qui sont classés comme détenus en vue de la vente sont présentés dans la Note 26 Actifs détenus en vue de la vente.

NOTE F9
RÉSULTAT PAR ACTION

🔗 Méthodes comptables

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de référence. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires exclut les actions propres détenues par le Groupe au cours de la période de référence.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice, ajusté des effets des actions potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, également ajusté du nombre d'actions potentiellement dilutives liées à l'émission d'options sur actions.

Le nombre d'actions potentiellement dilutives est calculé pour le nombre moyen pondéré d'options sur actions en circulation au cours de la période de référence comme la différence entre le cours moyen des actions ordinaires pendant la période de référence et le prix d'exercice de l'option sur action. Les options sur actions n'ont un effet dilutif que lorsque le cours moyen est supérieur au prix d'exercice (les options sur actions sont alors « dans la monnaie »).

Pour le calcul du résultat dilué par action, aucun ajustement n'a été effectué au résultat net de l'année (action Solvay).

Les montants de base et dilués par action pour les activités abandonnées sont présentés dans le compte de résultat consolidé.

Nombre d'actions (en unités)	2025		2024	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (base)	104 471 924		105 000 897	
Effet dilutif	1 024 791		1 053 934	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	105 496 714		106 054 832	

	2025		2024	
	Base	Dilué	Base	Dilué
Profit / (perte) de l'année (part Solvay), y compris les activités abandonnées (en milliers d'euros)	29 754	29 754	223 000	223 000
Profit / (perte) de l'année (part Solvay), hors activités abandonnées (en milliers d'euros)	29 754	29 754	223 171	223 171
Résultat par action (en euros)	0,28	0,28	2,12	2,10

De plus amples informations concernant les actions, y compris le dividende par action, sont disponibles dans la section Performance des activités.

En 2025, le cours moyen du marché s'élevait à 29,37 euros par action Solvay.

Toutes les options sur actions en circulation au 31 décembre 2025 étaient dans la monnaie et donc dilutives. Le plan 2022 n'a pas été scindé et le sous-jacent est un instrument combiné d'actions Solvay SA/NV et Syensqo SA/NV. Par conséquent, le prix d'exercice (84,34 euros) n'a pas été ajusté.

Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

NOTE F10

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

🔗 Méthodes comptables

Conformément à IAS 1 *Présentation des états financiers*, le Groupe a choisi de présenter deux états, c'est-à-dire un compte de résultat consolidé suivi immédiatement par un état consolidé du résultat global.

Les composantes des autres éléments du résultat global sont présentées avant effets d'impôt liés, en présentant par ailleurs le montant total d'impôt relatif à ces éléments. Les impacts fiscaux sont détaillés dans cette note.

Présentation de l'effet d'impôt pour chaque composante des autres éléments du résultat global

Note : le tableau ci-dessous illustre le total des autres éléments du résultat global pour l'ensemble des actions de Solvay et des participations ne donnant pas le contrôle.

2025

En millions d'euros	Montant avant impôts	Charge (-) / produit d'impôts	Montant après impôts
Partie efficace des gains et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	-3	-13	-16
Reclassification vers le compte de résultat	14	0	14
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie (voir note F32)	11	-13	-2
Écarts de conversion survenus dans l'année	-127	0	-127
Autres mouvements des écarts de conversion (participations ne donnant pas le contrôle) liés à des établissements à l'étranger	-3	0	-3
Écarts de conversion - Filiales et entreprises communes	-130	0	-130
Écarts de conversion survenus dans l'année	-4	0	-4
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	-4	0	-4
Éléments recyclables	-124	-13	-137
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (voir notes F7 et F30)	49	-16	33
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	1	0	1
Éléments non recyclables	50	-16	34
Autres éléments du résultat global	-73	-29	-102

2024

En millions d'euros	Montant avant impôts	Charge (-) / produit d'impôts	Montant après impôts
Partie efficace des gains et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	-7	-11	-18
<i>Reclassification vers le compte de résultat</i>	55	0	55
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie (voir note F32)	48	-11	37
Écarts de conversion survenus dans l'année	2	0	2
Autres mouvements des écarts de conversion (participations ne donnant pas le contrôle) liés à des établissements à l'étranger	1	0	1
Écarts de conversion - Filiales et entreprises communes	4	0	4
Écarts de conversion survenus dans l'année	-11	0	-11
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	-11	0	-11
Éléments recyclables	41	-11	30
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (voir notes F7 et F30)	60	-13	46
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	0	0	0
Éléments non recyclables	60	-13	46
Autres éléments du résultat global	100	-24	76

Écarts de conversion

🔗 Méthodes comptables

Pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés à la date de clôture de chaque période de référence, les éléments d'actif et de passif des établissements du Groupe à l'étranger sont libellés en euros en appliquant les cours de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au taux de change moyen pour la période, sauf lorsque l'application du cours moyen donne un résultat significativement différent de l'application du cours spot à la date des transactions respectives, auquel cas ce dernier est appliqué. Les écarts de conversion constatés, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre d'« écarts de conversion ».

Les écarts de conversion sont reclassés de capitaux propres en résultat en cas de :

Cession de l'intégralité d'une participation du Groupe dans un établissement à l'étranger. Dans ce cas, tous les écarts de change cumulés relatifs à cette opération et attribuables au Groupe sont reclassés en résultat. Tous les écarts de change attribués auparavant aux participations ne donnant pas le contrôle sont décomptabilisés, mais ne sont pas reclassés en résultat.

À la fin de 2025, la valeur comptable de la conversion des devises se compose principalement de (336) millions d'euros pour le réal brésilien (BRL), de (204) millions d'euros liés à la conversion de devises d'États membres en euros et de 213 millions d'euros pour le dollar américain (USD).

À la fin de 2024, la valeur comptable de la conversion des devises se compose de (339) millions d'euros pour le réal brésilien (BRL), de (190) millions d'euros liés à la conversion de devises d'États membres en euros et de 303 millions d'euros pour le dollar américain (USD).

Notes relatives à l'état consolidé des flux de trésorerie

NOTE F11
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Le tableau ci-dessous présente les montants du total des amortissements et dépréciations d'actifs (reprise) des activités poursuivies incluses dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé.

En millions d'euros	2025	2024
Coût des ventes	263	267
Frais administratifs	34	35
Frais de recherche et développement	9	9
Autres gains et pertes d'exploitation	10	6
dont PPA (voir note F4)	4	4
Total des amortissements et dépréciations	316	317
Dépreciation du goodwill	29	0
Autres dépreciation nette	58	45
Total des amortissements et dépréciation (reprise)	404	362

Pour plus de détails sur la dépréciation, veuillez vous référer à la Note F5 Résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure, des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques.

NOTE F12
AUTRES ÉLÉMENTS NON OPÉRATIONNELS ET NON CASH

En 2025, (20) millions d'euros se rapportent principalement à la facturation du TSA, ainsi qu'à des gains en capital non cash sur la cession d'actifs immobilisés et à d'autres résultats liés à des opérations de fusion et d'acquisition.

En 2024, (48) millions d'euros se rapportent principalement à la facturation du Transition Services Agreement, ainsi qu'à des gains en capital non cash et à d'autres résultats liés à des opérations de fusion et d'acquisition.

NOTE F13
CHARGES D'IMPÔTS DANS L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les charges d'impôts en 2025 s'élèvent à 120 millions d'euros (87 millions d'euros en 2024).

L'impôt sur le résultat payé en 2025 s'élève à 55 millions d'euros (109 millions d'euros en 2024). L'impôt sur le résultat payé à diminué par rapport aux années précédentes en raison de la baisse des bénéfices imposables dans les pays où les taux d'imposition actuels sont élevés.

Les principales composantes des charges d'impôts sont présentées dans la Note F7 Impôts sur le résultat dans le compte de résultat et dans l'état de la situation financière.

NOTE F14
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

En millions d'euros	2025	2024
Stocks	42	18
Créances commerciales	204	3
Dettes commerciales	-68	17
Autres créances et dettes	11	-37
Variation du fonds de roulement	189	1

La variation de la valeur des créances commerciales de 2025 à 2024 est principalement due à la réduction du niveau d'activité, à la sortie du TSA avec Syensqo et à la variation de l'utilisation de la facilité d'affacturage (50 millions d'euros).

La variation des stocks et des dettes commerciales en 2025 résulte d'une réduction de l'activité commerciale.

NOTE F15**DOTATIONS, REPRISES ET UTILISATION DES PROVISIONS**

En millions d'euros	2025	2024
Dotations et reprises d'avantages au personnel et provisions	163	250
Dont :		
Avantages sociaux	7	15
Restructurations	82	89
Environnement	78	86
Litige et autres	-3	60
Palements liés aux avantages sociaux et utilisation des provisions	-285	-225
Dont :		
Avantages sociaux	-41	-38
Restructurations	-83	-73
Environnement	-63	-66
Litige et autres	-98	-48
Utilisation des provisions pour contributions volontaires supplémentaires (plans de pension)	0	-30

Pour plus d'informations, voir les notes F30 Avantages du personnel et F31 Provisions.

NOTE F16**FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT – ACQUISITION/CESSION D'IMMOBILISATIONS ET DE PARTICIPATIONS**

2025 - En millions d'euros	Acquisitions	Cessions	Total
Total participations	0	5	6
Filiales	0	5	5
Autres	0	0	0
Immobilisations corporelles/incorporelles	-220	18	-202
Total	-220	23	-197

2024 - En millions d'euros	Acquisitions	Cessions	Total
Total participations	-13	1	-12
Filiales	-4	1	-3
Autres	-9		-9
Immobilisations corporelles/incorporelles	-285	11	-274
Total	-298	12	-286

2025

L'acquisition concerne principalement les deux groupes suivants :

- Projets de transition énergétique (15 millions d'euros), dont :
 - Silica : nouveau four électrique à Collonges pour réduire les émissions de GES ;
 - Silica : à Livourne, nouvelle capacité de production de silice circulaire à partir de cendre de son de riz ;
- Autres projets :
 - Soda Ash & Derivatives : augmentation des capacités de production à Green River, Wyoming (États-Unis) ;
 - Peroxides : nouvelle capacité de production de produits pré-EG (pré-qualité électronique) en Chine ;
 - Special Chem : séparation des terres rares pour aimants à La Rochelle ;
 - Corporate : mise en œuvre d'un nouveau système ERP.

2024

Les acquisitions concernent principalement les deux groupes suivants :

- Projets de transition énergétique (15 millions d'euros), dont :
 - Soda Ash & Derivatives : unité OTR (oxydation thermique régénérative) (réduction des GES) à Green River ;
 - Silica : nouveau four électrique à Collonges pour réduire les émissions de GES ;
 - Silica : à Livourne, nouvelle capacité de production de silice circulaire à partir de cendre de son de riz ;
- Autres projets :
 - Soda Ash & Derivatives : augmentation des capacités de production à Green River, Wyoming (États-Unis) ;
 - Peroxides : nouvelle capacité de production de produits pré-EG (pré-qualité électronique) en Chine ;
 - Special Chem : séparation des terres rares pour aimants à La Rochelle.

NOTE F17

AUTRES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les autres flux de trésorerie de (1) million d'euros liés aux activités de financement en 2025 sont principalement dus à l'incidence des taux de change sur les opérations financières.

En 2024, les 34 millions d'euros d'autres flux de trésorerie liés aux activités de financement sont principalement liés aux appels de marge sur les instruments de couverture dans le cadre des activités d'Energy Services pour 38 millions d'euros.

Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière

NOTE F18

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Méthodes comptables

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Elle est identifiable lorsqu'elle est séparable, c'est-à-dire qu'elle peut être séparée ou dissociée du Groupe ou lorsqu'elle résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux. Une immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si :

- (a) il est probable que les avantages économiques futurs attendus attribuables à cet actif iront au Groupe ; et
- (b) le coût des actifs peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise comprend le prix d'acquisition, y compris les droits d'importation et taxes non remboursables, après déduction des remises commerciales et escomptes, et tout coût directement attribuable à sa préparation en vue de son utilisation prévue. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement s'il est probable qu'elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût après déduction du cumul des amortissements et des dépréciations d'actifs, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui, le cas échéant, n'excède pas la période contractuelle. La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque année, et tout changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Brevets et marques	2-20	ans
Logiciels	3-5	ans
Frais de développement	2-5	ans
Relations commerciales	5-29	ans
Autres immobilisations incorporelles - Technologies	5-20	ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultat consolidé sur les lignes « coût des ventes », « frais administratifs », « frais de recherche et de développement » et « autres gains et pertes d'exploitation ».

L'actif fait l'objet de tests de dépréciation (a) s'il existe un quelconque indice de dépréciation et (b) tous les ans pour tous les projets en cours de développement (voir Note F23 Dépréciation).

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Le gain ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle est comptabilisé en résultat au moment de la décomptabilisation.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont remplies :

- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit a été démontrée ;
- le produit ou procédé sera commercialisé sur le marché ou utilisé en interne ;
- les actifs généreront des avantages économiques futurs (un marché potentiel existe pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité future a été démontrée) ;
- les ressources techniques, financières et autres nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les frais de développement englobent les frais de personnel, le coût des matières premières et des services directement attribuables aux projets, et une portion appropriée des coûts fixes directement attribuables, y compris le coût des emprunts le cas échéant. Les immobilisations incorporelles sont amorties à compter du moment où elles sont prêtes à être utilisées, c'est-à-dire lorsqu'elles se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. Les frais de développement qui ne répondent pas aux conditions susmentionnées sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Brevets, marques et relations clients

Ces immobilisations incorporelles ont principalement été acquises par le biais de regroupements d'entreprises. Les relations clients consistent en des listes de clients.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les technologies acquises séparément ou lors d'un regroupement d'entreprises.

En millions d'euros

	Frais de développement	Brevets et marques	Relations commerciales	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute					
31 décembre 2023	98	573	248	92	1 010
Acquisitions	9	0	0	4	13
Cessions et désaffectations	-2	0	0	0	-3
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	3	3
Écarts de conversion	-1	3	0	1	4
Autres	1	25	0	7	33
31 décembre 2024	105	601	248	107	1 060
Acquisitions	7	1	0	21	29
Cessions et désaffectations	-1	-8	0	-3	-12
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	-20	0	-3	-23
Autres	1	4	0	-4	0
31 décembre 2025	112	577	248	118	1 055
Amortissements cumulés					
31 décembre 2023	-45	-465	-244	-54	-808
Amortissements	-7	-14	-1	-6	-29
Dépréciations d'actifs	0	-1	0	-1	-1
Cessions et désaffectations	2	0	0	0	2
Écarts de conversion	0	2	0	-1	1
Autres	0	-8	0	-1	-9
31 décembre 2024	-50	-486	-245	-62	-843
Amortissements	-7	-12	-1	-6	-26
Dépréciations d'actifs	0	0	0	-4	-5
Cessions et désaffectations	1	7	0	2	9
Écarts de conversion	0	10	0	3	13
Autres	0	0	0	0	0
31 décembre 2025	-56	-481	-247	-68	-853
Valeur nette comptable					
31 décembre 2023	52	107	4	38	201
31 décembre 2024	55	115	2	45	217
31 décembre 2025	55	96	1	50	202

En 2025, la ligne Acquisitions comprend principalement les coûts capitalisés liés à la mise en œuvre du nouveau système ERP. La ligne « Autres » comprend principalement les changements consécutifs à des transactions de portefeuille.

NOTE F19

GOODWILL ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Méthodes comptables

Goodwill

Le goodwill constaté lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est mesuré comme l'excès de la somme de :

- (a) la contrepartie transférée ;
- (b) le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- (c) dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise, sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité à la date d'acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle et plus fréquemment s'il existe un quelconque indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie) du Groupe, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes d'autres groupes d'actifs.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs ou d'une (d'un groupe d') UGT avec leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une (d'un groupe d') UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation d'actifs est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et elle est, par la suite, imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les dépréciations d'actifs affectées à un goodwill ne sont pas réversibles au cours d'une période ultérieure.

Les actifs détenus en vue de la vente comprennent leur goodwill.

En cas de cession d'une activité au sein d'une UGT à laquelle du goodwill a été attribué, le goodwill associé à l'activité cédée est pris en compte, dans le calcul du gain ou de la perte de cession. Il est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la partie de l'UGT conservée, à moins qu'une autre méthode ne reflète mieux le goodwill associé à l'activité cédée.

Goodwill – aperçu

En millions d'euros	Total
31 décembre 2023	764
Acquisition	18
Dépréciations d'actifs	0
31 décembre 2024	782
Acquisition	0
Dépréciations d'actifs	-29
31 décembre 2025	753

Voir la Note F23 pour plus de détails sur les tests de dépréciation.

Goodwill par UGT

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie du regroupement d'entreprises.

En 2025, les récentes initiatives de restructuration de l'activité Fluor européenne ont nécessité la réaffectation du goodwill précédemment présenté dans la GBU Special Chem aux unités génératrices de trésorerie des GBU sur la base des valeurs d'acquisition historiques et de la valeur d'utilité estimée.

2025

En millions d'euros	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transfert	Dépréciation	Écarts de conversion	Solde de clôture
Special Chem	275		-275			0
Fluorine Europe	0		46	-29		17
HF North America	0		12		0	12
Quzhou Fluorine	0		8			8
Rare Earth	0		201			201
Rare Earth Massa	0		8			8
Soda Ash and Derivatives	237					237
Coatis	82					82
Silica	72					72
Energy Services	0					0
Hydrogen Peroxide Europe	37					37
Hydrogen Peroxide Mercosul	27					27
Hydrogen Peroxide Nafta	15					15
Hydrogen Peroxide Asia	37	0			0	37
Total goodwill	782	0	0	-29	0	753

2024

En millions d'euros	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dépréciation	Écarts de conversion	Solde de clôture
Special Chem	275			-1	275
Soda Ash and Derivatives	237				237
Coatis	82				82
Silica	72				72
Energy Services	0				0
Hydrogen Peroxide Europe	37				37
Hydrogen Peroxide Mercosul	27				27
Hydrogen Peroxide Nafta	15				15
Hydrogen Peroxide Asia	19	18		0	37
Total goodwill	764	18	0	0	782

Voir également Note F23 Dépréciation.

NOTE F20

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Méthodes comptables

Généralités

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou services, en vue de la location à autrui, ou à des fins administratives ;
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Les éléments d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisés en tant qu'actifs corporels lorsqu'ils satisfont aux conditions suivantes :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe ;
- le coût des actifs peut être évalué de façon fiable.

Les éléments d'immobilisations corporelles sont initialement évalués au coût. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à la mise en place de l'actif à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. Le cas échéant, le coût comprend le coût des emprunts durant la période de construction.

Après comptabilisation initiale, les éléments d'immobilisations corporelles sont évalués au coût, après déduction des amortissements cumulés et dépréciations d'actifs, le cas échéant.

Les éléments d'immobilisations corporelles sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les composantes d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont amorties distinctement. Les terrains ne sont pas amortis. La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées chaque fin d'année, en prenant également en compte l'impact potentiel du changement climatique, en ce compris l'exécution de la stratégie de Solvay en matière de durabilité (voir la note sur les Considérations relatives au changement climatique dans les principaux principes comptables IFRS). Tout changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Au sein du groupe Terrains et bâtiments

Bâtiments	30-40	ans
-----------	-------	-----

Au sein du groupe Agencements et matériel

Matériel informatique	3-5	ans
Machines et installations	10-20	ans
Matériel de transport	5-20	ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultat consolidé sur les lignes « coût des ventes », « frais administratifs » et « frais de recherche et développement ».

L'actif est soumis à un test de dépréciation s'il existe un élément déclencheur de dépréciation (voir Note F23 Dépréciation).

Les éléments d'immobilisations corporelles sont décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Le gain ou la perte qui résulte de la décomptabilisation d'un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé dans le compte de résultat au moment de la décomptabilisation.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles ne sont inscrites à l'actif que s'il est probable qu'elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles lorsqu'elles respectent les critères de comptabilisation susmentionnés. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat consolidé au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Dans le cadre de son activité industrielle, Solvay engage des dépenses de réparations majeures sur plusieurs années sur la plupart de ses sites. Ces dépenses ont pour but de maintenir le bon fonctionnement de certaines installations sans modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme une composante spécifique de l'immobilisation corporelle et sont amorties sur la période au cours de laquelle les avantages économiques sont attendus, à savoir l'intervalle entre les réparations majeures.

Coûts de démantèlement et de réhabilitation

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

En général, Solvay n'a d'obligation de démantèlement ou de remise en état de ses sites en exploitation que lors de la cessation définitive des activités d'un site. Une provision pour démantèlement des sites ou des installations abandonnées est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations abandonnés.

En millions d'euros	Terrains et bâtiments	Agencements et matériel	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur comptable brute					
31 décembre 2023	1 593	5 379	246	483	7 700
Acquisitions	8	39	4	201	252
Cessions et désaffectations	-6	-87	-5	0	-99
Écarts de conversion	3	24	-1	12	39
Autres	42	136	15	-160	33
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
31 décembre 2024	1 640	5 491	260	536	7 925
Acquisitions	46	91	3	61	201
Cessions et désaffectations	-10	-58	-6	0	-74
Écarts de conversion	-40	-192	-6	-32	-270
Autres	31	155	11	-167	29
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	-121	-22	-3	0	-146
31 décembre 2025	1 546	5 463	259	397	7 666
Amortissements cumulés					
31 décembre 2023	-1 027	-4 323	-206	0	-5 556
Amortissements	-35	-178	-13	0	-226
Dépréciations	-6	-36	0	0	-42
Reprises de dépréciations	0	1	0	0	1
Cessions et désaffectations	6	86	5	0	97
Écarts de conversion	-2	-20	1	0	-21
Autres	-3	-27	0	0	-29
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
31 décembre 2024	-1 066	-4 496	-213	0	-5 776
Amortissements	-38	-165	-15	0	-218
Dépréciations	-17	-33	-1	0	-51
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	9	58	6	0	73
Écarts de conversion	24	158	4	0	187
Autres	-1	-18	0	0	-19
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	107	22	3	0	132
31 décembre 2025	-981	-4 474	-217	0	-5 672
Valeur comptable nette					
31 décembre 2023	566	1 056	39	483	2 145
31 décembre 2024	574	995	46	536	2 150
31 décembre 2025	565	990	42	397	1 994

En 2025 et 2024, aucun coût d'emprunt n'a été capitalisé.

Voir la Note F1 pour la répartition des dépenses d'investissement par segment et la Note F26 pour les Actifs détenus en vue de la vente et les principaux événements concernant la dépréciation de l'activité Fluorine de Special Chem

La ligne « Autres » comprend principalement des changements suite à des activités de cessions et d'acquisitions et à des reclassifications d'immobilisations corporelles en cours de construction aux catégories appropriées lorsque ces immobilisations sont prêtes pour l'usage envisagé.

NOTE F21

ACTIFS COMPTABILISÉS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET OBLIGATIONS DE LOCATION

● Méthodes comptables

Définition d'un contrat de location

À la date de conclusion d'un contrat, qui coïncide généralement avec sa date de signature, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Un actif est typiquement identifié lorsqu'il est explicitement spécifié dans un contrat. Il peut toutefois également être identifié en étant spécifié implicitement au moment où il est mis à la disposition du client. Si le fournisseur dispose d'un droit de substitution substantiel, l'actif n'est pas identifié. Un droit de substitution substantiel signifie que (a) le fournisseur a la capacité pratique de remplacer l'actif par un autre tout au long de la durée d'utilisation et que (b) l'exercice du droit de substitution fournirait un avantage économique au fournisseur.

Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe apprécie si, tout au long de la durée d'utilisation, il a :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif identifié ;
- le droit de décider de l'utilisation de l'actif identifié. C'est généralement le cas lorsque le Groupe possède les droits décisionnels quant au mode et à la finalité de l'utilisation de l'actif.

Les actifs loués du Groupe sont principalement des bâtiments, ainsi que des équipements de transport et industriels.

Durée du contrat de location

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, à laquelle s'ajoutent les périodes suivantes :

- toute option de renouvellement du contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ;
- toute option de résiliation du contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Dans cette évaluation, le Groupe considère l'impact des facteurs suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

- les termes et conditions contractuels pour les périodes optionnelles comparés aux prix du marché locatif ;
- les aménagements importants de locaux loués entrepris (ou qu'il est prévu d'entreprendre) au cours de la durée du contrat ;
- les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, tels que les coûts de déménagement, les coûts relatifs à la recherche d'un autre actif sous-jacent adapté aux besoins du Groupe, les coûts relatifs à l'intégration d'un nouvel actif aux activités du Groupe ainsi que les pénalités relatives à la résiliation ;
- l'importance que présente l'actif sous-jacent pour les activités du Groupe, y compris la disponibilité de solutions de rechange valables ;
- la conditionnalité liée à l'exercice de l'option (c'est-à-dire lorsque l'option ne peut être exercée que si une ou plusieurs conditions sont remplies) et la probabilité que ces conditions soient remplies ; et
- les pratiques du passé.

Actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation et passif locatif

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif à la date de prise d'effet, qui est la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition du Groupe, à l'exception des contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location avec actifs de moindre valeur. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière et les passifs locatifs sont présentés en dettes financières.

Actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le Groupe.

Après la date de prise d'effet du contrat, l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est évalué au coût diminué du montant cumulé des amortissements et du montant cumulé des dépréciations d'actifs. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la période allant de la date de prise d'effet du contrat (a) jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, si le contrat de location a pour effet, avant la fin de la durée du contrat de location, de transférer au Groupe la propriété juridique de l'actif sous-jacent ou contient une option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou (b) à la date au plus tôt entre le terme de la durée d'utilité de l'actif ou le terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, dans tous les autres cas.

Passif locatif

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés à la date de prise d'effet, actualisé en appliquant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux n'a pas pu être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal de l'entité concernée du Groupe. Les loyers pris en compte dans l'évaluation du passif locatif comprennent :

- les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes que le Groupe devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ;
- le prix d'exercice de toute option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer l'option de résiliation.

Les composantes de service (par exemple, eau/gaz/électricité, entretien, assurance, etc.) sont exclues de l'évaluation du passif locatif.

Après la date de prise d'effet du contrat, le passif locatif est évalué :

- en augmentant la valeur comptable pour prendre en compte les intérêts dus au titre de passif locatif ;
- en réduisant la valeur comptable pour prendre en compte les loyers déjà payés ;
- en réévaluant la valeur comptable pour prendre en compte, le cas échéant, la réestimation du passif locatif ou des modifications du contrat de location, ou encore pour prendre en compte l'impact d'une révision de l'indice ou du taux.

Location d'immobilisations incorporelles

Pour les contrats de licence de logiciel et les contrats d'utilisation d'immobilisations incorporelles, Solvay applique les exigences de l'IFRS 16 comme expliqué au début de la présente note. L'actif correspondant au droit d'utilisation (DDU) est présenté et divulgué séparément du DDU des immobilisations corporelles.

Solvay a décidé d'appliquer la norme IFRS 16 à l'accord de licence avec SAP, étant donné que la norme ne recouvre pas ce type d'accords. En conséquence, un actif correspondant au droit d'utilisation d'une licence de logiciel et un passif locatif ont été comptabilisés.

Location de palladium

Le Groupe utilise du palladium, un métal précieux, pour certaines de ses activités. Outre l'achat de ce palladium, le Groupe conclut également divers contrats de « location » avec des institutions financières qui lui donnent le droit d'utiliser le palladium pendant une période donnée et de le restituer à la fin du contrat de location. Sur la base de notre analyse de ces accords, ces contrats n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16 *Contrats de location* ni de l'IFRS 9 *Instruments financiers*. En raison de l'absence de directives claires dans les IFRS, le Groupe a fait preuve de jugement pour déterminer si ces droits et obligations doivent être comptabilisés sur une base brute ou nette. Étant donné que le Groupe ne supporte aucun risque de prix pendant la durée du contrat de location et qu'il n'a pas le contrôle total de l'actif (conformément au cadre conceptuel des IFRS), le Groupe estime qu'une présentation nette offre une meilleure vision de la substance économique de la transaction. Par conséquent, seules des charges à payer sont enregistrées pour les pertes de production et les coûts de régénération et les frais du contrat de location sont comptabilisés dans le coût des ventes.

En millions d'euros	Terrains	Bâtiments	Matériel de transport	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Logiciel	Total
Valeur comptable brute							
31 décembre 2023	8	73	261	128	8	0	479
Additions	0	2	38	7	3	0	50
Cessions et désaffectations	0	-3	-16	-5	0	0	-25
Écarts de conversion	0	0	11	1	0	0	13
Autres	0	-1	2	2	2	0	5
31 décembre 2024	9	70	296	134	13	0	522
Additions	0	5	21	92	1	21	140
Cessions et désaffectations	0	-3	-25	-7	0	0	-35
Écarts de conversion	0	-1	-24	-5	0	0	-30
Autres	0	3	13	-2	0	0	15
31 décembre 2025	9	74	281	214	14	21	611
Amortissements cumulés							
31 décembre 2023	-2	-38	-122	-45	-5	0	-213
Amortissements	0	-10	-33	-16	-2	0	-62
Dépréciations	0	-4	0	0	0	0	-4
Cessions et désaffectations	0	3	16	5	0	0	25
Écarts de conversion	0	0	-5	-1	0	0	-5
31 décembre 2024	-3	-48	-144	-56	-7	0	-258
Amortissements	-1	-10	-35	-24	-2	-2	-74
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	0	3	25	7	0	0	35
Écarts de conversion	0	1	10	3	0	0	15
31 décembre 2025	-3	-54	-143	-71	-9	-2	-283
Valeur comptable nette							
31 décembre 2023	6	34	139	83	3	0	267
31 décembre 2024	6	22	152	78	6	0	264
31 décembre 2025	6	20	138	143	5	18	329

Le Groupe loue principalement des bâtiments, incluant immeubles de bureaux et entrepôts. Ces contrats de location sont généralement des contrats à long terme et peuvent inclure des options d'extension.

Le Groupe loue des équipements de transport, qui se composent essentiellement de wagons et conteneurs pour transporter les produits du Groupe. Les acquisitions d'équipements industriels sont principalement liées à la chaudière à déchets de bois en Allemagne (86 millions d'euros). L'ajout de logiciels est lié à la licence SAP (20 millions d'euros), comme décrit dans la section Principaux événements - Transformation informatique.

Les contrats de location sont généralement négociés par les équipes locales et contiennent un large éventail de conditions différentes. De nombreux contrats de location contiennent des options d'extension et/ou des options de résiliation anticipée destinées à offrir une flexibilité opérationnelle au Groupe. De telles options sont prises en compte lors de la définition de la durée du contrat de location et du passif locatif lorsqu'il y a une certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

Si le Groupe exerçait ses options d'extension n'étant pas actuellement incluses dans le passif locatif, la valeur actuelle des paiements additionnels s'élèverait à 13 millions d'euros au 31 décembre 2025 (25 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le montant des contrats de location signés et non encore commencés s'élève à 108 millions d'euros au 31 décembre 2025 (203 millions d'euros au 31 décembre 2024) et concerne principalement des installations industrielles en France et des wagons de chemin de fer aux États-Unis.

Le décaissement total pour les contrats de location s'élève à 61 millions d'euros pour 2025, dont 76 millions d'euros ont trait au paiement de passifs locatifs et 14 millions d'euros à des charges d'intérêt. Les informations sur les passifs de location correspondants (partie à long terme de 306 millions d'euros et partie à court terme de 73 millions d'euros) se trouvent dans la Note F32 Instruments financiers. De plus amples informations se trouvent à propos des charges d'intérêt sur passifs locatifs dans la Note F6 Charges financières nettes.

Contrats de location de faible valeur et contrats de location à court terme

En 2025, les dépenses liées aux contrats de location de faible valeur et à court terme s'élèvent à 9 millions d'euros (5 millions d'euros en 2024).

Location de palladium

À la fin de 2025, la valeur totale (brute) du palladium loué restant à restituer s'élevait à 36 millions d'euros (fin 2024 : 28 millions d'euros).

NOTE F22

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

La liste des entreprises associées et des coentreprises est disponible à la Note F40 Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Les entreprises associées et coentreprises qui ne sont pas classifiées comme détenues en vue de la vente/activités abandonnées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions d'euros	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	39	154	193	47	169	216
Résultat des entreprises associées et coentreprises	2	37	39	4	35	38

Participations dans des entreprises associées

En millions d'euros	2025	2024
1 ^{er} janvier	47	42
Profit de l'année	2	4
Dividendes reçus	-5	-1
Écarts de conversion	-5	3
31 décembre	39	47

Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières résumées de toutes les sociétés associées et les informations financières résumées des principales sociétés associées. Les entreprises associées n'ont pas de passif éventuel ni d'engagement de capitaux aux 31 décembre 2025 et 2024.

En millions d'euros

31 décembre 2025

31 décembre 2024

	Total	Dont Qingdao Hiwin Solvay Chemicals	Dont Solvay (Zhenjiang) Chemicals	Autres	Total	Dont Qingdao Hiwin Solvay Chemicals	Dont Solvay (Zhenjiang) Chemicals	Autres
Part d'intérêt		30%	9%			30%	9%	
Segment opérationnel		Performance Chemicals	Basic Chemicals			Performance Chemicals	Basic Chemicals	
État de la situation financière								
Actifs non courants	173	21	121	31	169	22	137	10
Actifs courants	224	17	186	21	242	22	211	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	4	1	1	9	7	1	1
Passifs non courants	4	1	1	2	4	1	1	1
Dettes financières non courantes	2	0	0	1	2	0	1	1
Passifs courants	84	11	58	15	89	16	68	5
Dettes financières courantes	3	2	1	0	4	4	1	0
Actif net	310	26	248	35	319	27	279	13
Valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée	39	8	23	8	47	8	26	13

Compte de résultats

2025

2024

Chiffre d'affaires	281	34	235	12	340	52	276	12
Amortissements	3	3	0	0	3	3	0	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	3	0	0	3	1	0	0	1
Profit de l'année des activités poursuivies	18	2	13	4	29	3	25	1
Profit de l'année	18	2	13	4	29	3	25	1
Résultat global	18	2	13	3	29	3	25	1
Dividendes reçus	5	0	2	3	1	0	1	0

Participations dans des coentreprises

En millions d'euros	2025	2024
1 ^{er} janvier	169	188
Profit de l'année	37	35
Dividendes reçus	-53	-20
Écarts de conversion	-1	-13
Autres	2	-21
31 décembre	154	169

Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières résumées des coentreprises importantes. Les coentreprises n'avaient pas de passif éventuel ni d'engagement en capital aux 31 décembre 2025 et 2024.

31 décembre 2025		Peroxidos do Brasil Ltda	Aqua Pharma Group	Shinsol Advanced Chemicals	Devnya Limestone AD, Liouliaka ^(*)
En millions d'euros	Total				
Part d'intérêt		69,40%	50%	51,0%	36,73%
Segment opérationnel		Basic Chemicals	Basic Chemicals	Basic Chemicals	Basic Chemicals
État de la situation financière					
Actifs non courants	177	129	19	21	8
Actifs courants	150	109	36	4	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84	63	20	1	0
Passifs non courants	25	17	1	7	1
Dettes financières non courantes	16	9	0	7	0
Passifs courants	61	49	7	3	2
Dettes financières courantes	8	8	0	0	0
Actif net	242	173	47	14	7
Valeur comptable de la participation dans la coentreprise	154	120	24	7	3
Compte de résultats 2025					
Chiffre d'affaires	218	162	44	4	8
Dépréciations et amortissements	-9	-7	-1	0	0
Charges d'emprunts	-2	0	0	-1	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	11	10	1	0	0
Impôts sur le résultat	-25	-23	-2	0	0
Profit de l'année des activités poursuivies	52	49	8	-6	1
Profit de l'année	52	49	8	-6	1
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0
Résultat global	52	48	8	-6	1
Dividendes reçus	53	51	1	0	0

(*) Devnya Limestone AD, consolidée pour la première fois en 2025

Les autres éléments du résultat global comprennent principalement les écarts de conversion.

31 décembre 2024

	Total	Peroxidos do Brasil Ltda	Aqua Pharma Group	Shinsol Advanced Chemicals
En millions d'euros				
Part d'intérêt		69,40%	50%	51,0%
Segment opérationnel		Basic Chemicals	Basic Chemicals	Basic Chemicals
État de la situation financière				
Actifs non courants	168	125	20	24
Actifs courants	185	152	30	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113	95	17	1
Passifs non courants	16	8	2	6
Dettes financières non courantes	6	1	0	6
Passifs courants	76	69	6	2
Dettes financières courantes	11	11	0	0
Actif net	261	199	42	20
Valeur comptable de la participation dans la coentreprise	169	138	21	10
Compte de résultats 2024				
Chiffre d'affaires	227	176	51	0
Dépréciations et amortissements	-10	-7	-4	0
Charges d'emprunts	0	0	0	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	9	9	0	0
Impôts sur la résultat	-26	-24	-2	0
Profit de l'année des activités poursuivies	49	49	6	-6
Profit de l'année	49	49	6	-6
Autres éléments du résultat global	-6	-12	5	0
Résultat global	42	38	11	-6
Dividendes reçus	20	20	0	0

Les autres éléments du résultat global comprennent principalement les écarts de conversion.

NOTE F23
DÉPRÉCIATION

🔗 Méthodes comptables

Généralités

À la fin de chaque période de référence, le Groupe examine s’il existe un quelconque indice que les actifs ont subi une dépréciation. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l’actif est estimée afin de déterminer l’ampleur de la dépréciation (le cas échéant). S’il est impossible d’estimer la valeur recouvrable de l’actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l’UGT à laquelle appartient cet actif. Si un mode d’affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs communs sont également affectés à des UGT prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d’UGT pour lequel un mode d’affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la cession et la valeur d’utilité. Lors de l’évaluation de la valeur d’utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d’un taux d’actualisation avant impôt. Les flux de trésorerie futurs sont ajustés des risques non intégrés dans le taux d’actualisation.

Si la valeur recouvrable d’un actif (ou UGT) est estimée inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l’actif (ou UGT) est alors diminuée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur d’actifs est immédiatement comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur d’actifs est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l’actif (ou UGT) est augmentée à hauteur de l’estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n’est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d’amortissement) si aucune perte de valeur n’avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours d’exercices antérieurs. La reprise d’une perte de valeur d’actifs est immédiatement comptabilisée en résultat. Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles au cours d’une période ultérieure.

Actifs autres que les actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d’actifs*, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des actifs comptabilisés au titre du droit d’utilisation, des UGT ou groupes d’UGT, y compris le goodwill, et des sociétés mises en équivalence correspond à la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d’utilité. Cette dernière correspond à la valeur actualisée de flux de trésorerie futurs devant être générés par chaque actif, UGT ou groupe d’UGT et sociétés mises en équivalence, et est calculée à partir des éléments suivants :

- un plan d’affaires approuvé par la Direction, basé sur des hypothèses de croissance et de rentabilité, en prenant en compte les performances passées, les évolutions prévisibles du contexte économique et les développements attendus sur les marchés, y compris l’opportunité et les risques découlant des changements climatiques (en ce compris la stratégie de Solvay en matière de durabilité - voir la note sur le Changement climatique dans les principaux principes comptables IFRS) et les réglementations environnementales comme la suppression progressive de produits. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section Gestion des risques. Ce plan d’affaires couvre généralement cinq ans, à moins que la Direction ne soit convaincue que les projections sur une période plus longue sont fiables ;
- la prise en compte d’une valeur terminale déterminée sur la base des flux de trésorerie généralement obtenus par extrapolation des flux de trésorerie des dernières années du plan d’affaires susmentionné, affectés d’un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l’activité et la localisation des actifs ;
- une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital.

Taux d’actualisation

Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) a été estimé sur la base d’une analyse comparative approfondie avec des pairs, sur la base de laquelle la Direction a conclu ce qui suit :

- Un CMPC à court terme de 8,59% a été utilisé en 2025 pour actualiser les flux de trésorerie attendus pour les quatre premières années, et a été calculé sur la base des taux d’actualisation en vigueur ;
- Un CMPC à long terme de 8,48% a été utilisé en 2025 pour actualiser les flux de trésorerie attendus de la cinquième année et la Valeur terminale. Il est basé sur les moyennes sur trois ans des paramètres clés (taux sans risque, bêtas, spreads).

	2025	2024
Taux d’actualisation court terme (CMPC)	8,6%	7,9%
Taux d’actualisation long terme (CMPC)	8,5%	8,2%

L’augmentation du CMPC à court terme est principalement due à la volatilité des marchés boursiers et à l’augmentation des taux d’intérêt.

Taux de croissance à long terme

Après avoir réévalué les perspectives de croissance à long terme, le Groupe a fixé les taux suivants :

- Coatis – 0%
- Peroxides – 0,5%
- Silica – 0,5%
- Soda Ash – 0,5%
- Spec Chem – 0,5%

Une autre hypothèse clé concerne la marge d’EBITDA, et d’autres hypothèses sont formulées dans les résultats prévisionnels pour chaque UGT, telles que le prix d’utilités, les volumes, la marge, etc.

Tests de dépréciation 2025

Les tests de dépréciation effectués au niveau des UGT au 31 décembre 2025 ont été basés sur le budget 2026 approuvé par le Conseil d'administration et le plan à moyen terme 2026-2030.

En ce qui concerne le test de dépréciation de 2025, les récentes initiatives de restructuration de l'activité Fluor en Europe ont entraîné la réaffectation du goodwill précédemment présenté dans la GBU Special Chem aux unités génératrices de trésorerie des GBU sur la base des valeurs d'acquisition historiques et de la valeur d'utilité estimée.

Les tests de dépréciation effectués au niveau des UGT au 31 décembre 2025 ont conduit à une dépréciation de (29) millions d'euros pour l'activité Fluorine en Europe. Aucun autre actif n'a dû être déprécié, les valeurs recouvrables des UGT étant supérieures à leurs valeurs comptables.

En raison de conditions de marché difficiles et d'un taux de croissance à long terme réduit, la différence entre la valeur d'utilité des UGT et leur valeur comptable (marge) a été ramenée à moins de 10% de leur valeur comptable pour Soda Ash. Par conséquent, une analyse de sensibilité a été réalisée pour Soda Ash & Derivatives, concluant qu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé relative à la valeur recouvrable n'entraînerait pas de dépréciation d'actifs.

Soda Ash & Derivatives (en %)	Changement pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable ^(a)
Taux de croissance à long terme	-1%
Taux d'actualisation (CMPC)	1%
Marge d'EBITDA	-1%

(a) Diminution appliquée à chaque année de la période de projection, y compris la valeur terminale, les autres hypothèses restant stables.

La sensibilité de la valeur recouvrable aux changements dans les hypothèses clés, le taux de croissance à long terme, le taux d'actualisation CMPC et la marge EBITDA, pour les UGT Soda Ash & Derivatives et Fluor Europe sont présentés dans le tableau suivant :

(en %)	Soda Ash & Derivatives	Fluor Europe
Sensibilité au taux de croissance à long terme - 0,5%.	-4,0%	-3,2%
Sensibilité au taux de croissance à long terme +0,5%	4,5%	3,6%
Sensibilité au taux d'actualisation (CMPC) - 0,5%.	6,3%	7,1%
Sensibilité au taux d'actualisation (CMPC) +0,5%.	-5,5%	-6,3%
Sensibilité à la marge d'EBITDA -1%	-6,1%	-16,5%
Sensibilité à la marge d'EBITDA +1%	6,1%	16,5%

Compte tenu de la marge significative pour les autres UGT, aucune autre évaluation de sensibilité n'a été effectuée.

Comme détaillé dans la note sur le changement climatique, la Direction a pris en compte l'impact du changement climatique, et plus spécifiquement l'impact de l'exécution de la stratégie de Solvay en matière de durabilité, dans l'évaluation de la dépréciation. On estime que jusqu'en 2030, entre 25 et 35 millions d'euros de dépenses d'investissement seront engagés chaque année. En outre, les hypothèses comptables à long terme, y compris les droits d'émission de CO₂ et les prix de l'énergie pour l'UGT Soda Ash & Derivatives à forte intensité énergétique ont été pris en compte avec les couvertures pertinentes appliquées. La direction estime qu'elle reste bien positionnée pour absorber différents scénarios de changement climatique, pour lesquels les dépenses d'investissement liées aux projets de transition énergétique varieront en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions du marché.

Le même exercice a été effectué pour les autres unités génératrices de trésorerie et la Direction estime qu'il n'y a pas de scénarios réalistes concernant le changement climatique aujourd'hui susceptibles d'entraîner une dépréciation de ces actifs.

Autres petits groupes d'actifs

En 2025, le Groupe a déprécié certaines immobilisations corporelles dans l'UGT Special Chem Fluorine Europe pour un montant de (14) millions d'euros, dans l'UGT Special Chem Quzhou Fluor pour un montant de (4) millions d'euros, dans les actifs du site de Neder-Over-Heembeek pour un montant de (28) millions d'euros et dans d'autres actifs non générateurs de trésorerie pour un montant de (12) millions d'euros. Pour plus de détails sur les actifs de Neder-Over-Heembeek, veuillez également consulter les Principaux événements au début du présent chapitre.

NOTE F24

STOCKS

Méthodes comptables

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent. Le coût des stocks est généralement déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des droits d'émission de CO₂ (voir ci-dessous).

Les stocks sont évalués au plus faible du coût d'achat (matières premières et marchandises) ou du coût de production (travaux en cours et produits finis) et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Droits d'émission de CO₂

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est vu octroyer gratuitement des droits d'émission de dioxyde de carbone (CO₂).

En l'absence de toute norme IFRS régissant le traitement comptable des droits d'émission de CO₂, le Groupe applique le modèle commerce/production, selon lequel les droits d'émission de CO₂ sont présentés comme des stocks s'ils sont consommés dans le processus de production au cours des 12 prochains mois, ou dans la rubrique « Prêts et autres actifs » au-delà de 12 mois. Les stocks EUA sont comptabilisés selon la formule du coût moyen pondéré.

Le résultat des activités de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, tandis que la reclassification est comptabilisée dans les « Autres gains et pertes d'exploitation ».

Compte tenu de la gestion centralisée du portefeuille de droits d'émission de CO₂, pour les droits d'émission qui sont substituables entre les filiales, les états financiers du Groupe reflètent la position nette du Groupe. Si cette position nette est négative, une provision est comptabilisée, évaluée sur la base du coût attendu des certificats EUA remboursés.

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Les certificats d'économies d'énergie sont présentés comme des éléments de stock dans les produits finis. Ils sont évalués au coût moyen pondéré. Comme leur coût n'est pas identifiable séparément et qu'il s'agit de sous-produits, ils sont évalués à leur valeur nette de réalisation lors de la comptabilisation initiale.

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits finis	326	343
Matières premières et fournitures	295	305
Encours de fabrication	8	6
Total	628	655
Réductions de valeur	-41	-32
Total net	587	623

Les droits d'émission de CO₂ s'élèvent à 10 millions d'euros fin 2025 (14 millions d'euros en Stock et 24 millions d'euros en Prêts et autres actifs fin 2024).

Le coût des stocks est communiqué dans la Note F2 Compte de résultat consolidé par nature, à la ligne Matières premières, services et consommables utilisés.

Les dépréciations de stocks sont incluses dans le coût des marchandises vendues dans le compte de résultat consolidé.

Voir la note F32 Instruments financiers pour plus de détails sur la couverture du CO₂.

NOTE F25

AUTRES CRÉANCES (COURANTES)

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
TVA et autres taxes	161	192
Avances fournisseurs	53	32
Instruments financiers - opérationnel (see Note F32)	34	67
Primes d'assurances	19	23
Créances financières	5	3
Autres	75	80
Autres créances courantes	346	396

La variation de la TVA et des autres taxes en 2025 est principalement en raison de la TVA à recevoir auprès des autorités mexicaines, dont une partie de 16 millions d'euros a été reclassée en prêts à long terme et autres actifs. Les avances versées aux fournisseurs comprennent une avance liée à l'activité Peroxide pour un montant de 16 millions d'euros.

NOTE F26

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

● Méthodes comptables

Un groupe destiné à être cédé est un groupe d'actifs à céder conjointement, dans le cadre d'une vente ou autre, en tant que groupe, sous une opération unique, ainsi que des passifs directement liés à ces actifs qui seront transférés dans le cadre de l'opération. Le groupe inclut le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises si le groupe est une unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté ou s'il s'agit d'une activité au sein d'une telle unité génératrice de trésorerie.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente dans les cas où leur valeur comptable sera principalement recouvrée dans le cadre d'une opération de vente plutôt que d'une utilisation continue. Cette condition n'est réputée remplie que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue d'une vente immédiate et en l'état. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit s'engager à respecter un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), un programme actif de recherche d'un acquéreur et d'achèvement du plan doit être lancé, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle, la vente doit être conclue dans un délai d'un an à compter de la date de classification et les mesures requises pour achever le plan doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements significatifs soient apportés au plan ou que le plan soit abandonné.

Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de cession entraînant la perte de contrôle d'une filiale, l'ensemble des actifs et passifs de cette filiale sont classés comme détenus en vue de la vente si les critères décrits ci-dessus sont remplis et ce, que le Groupe conserve ou non une participation minoritaire dans son ancienne filiale après la cession.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur diminuée des coûts de vente est comptabilisé comme une dépréciation d'actifs. L'amortissement de ces actifs est interrompu à partir du moment où ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Les états consolidés de la situation financière de la période précédente ne sont pas retraités afin de tenir compte de la nouvelle classification d'un actif non courant (ou de groupes destinés à être cédés) comme détenu en vue de la vente.

En 2025, le groupe Solvay a décidé de vendre certains actifs immobiliers du segment Corporate liés au site de NOH. Ces actifs ont été classés comme détenus en vue de la vente au troisième trimestre 2025. Fin 2025, Solvay a procédé à la finalisation du compromis de vente qui entrera en vigueur après la satisfaction de certaines conditions liées aux décisions administratives qui devraient être satisfaites au plus tard 12 mois après la période de référence. Ces actifs sont présentés comme des actifs détenus en vue de la vente dans l'état de la situation financière pour une valeur comptable de 14 millions d'euros (Voir aussi la note sur les principaux événements).

Après cette classification, les actifs ont été réévalués à leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La juste valeur a été estimée à la valeur actuelle des composantes de contrepartie hautement probables. Les autres composantes de la contrepartie seront comptabilisées lorsqu'elles deviendront quasiment certaines, conformément au traitement des actifs éventuels.

De plus amples informations sont disponibles dans la Note F36 sur les Actifs éventuels.

À la fin de 2024, il n'y avait pas d'actifs ni de passifs classés comme détenus en vue de la vente.

NOTE F27

CAPITAUX PROPRES

🔗 Méthodes comptables

Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres.

Les coûts supplémentaires directement imputables à l'émission de nouveau capital social sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, en déduction, net d'impôts, du produit de l'émission de capitaux propres.

Réserves

Les réserves comprennent :

- les actions propres ;
- les obligations hybrides perpétuelles qui sont classées en capitaux propres, étant donné l'absence d'obligation contractuelle inévitable de rembourser le principal et les intérêts des obligations hybrides perpétuelles (pas d'échéance, intérêts payables annuellement, mais susceptibles d'être reportés indéfiniment à la discrétion de l'émetteur) ;
- les résultats non distribués ;
- les écarts de conversion provenant du processus de consolidation relatifs à la conversion des états financiers d'établissements étrangers établis dans une monnaie fonctionnelle autre que l'euro ;
- les impacts de la réévaluation à la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les impacts de la réévaluation à la juste valeur des instruments financiers documentés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ;
- les gains et pertes actuariels liés aux plans d'avantages sociaux définis.

Participations ne donnant pas le contrôle

Celles-ci représentent la part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et le résultat global des filiales du Groupe et correspondent aux participations dans les filiales qui ne sont pas détenues par la Société ou ses filiales.

Nombre d'actions (en unités)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actions émises et entièrement payées	105 876 416	105 876 416
Actions propres détenues	1 398 438	1 411 344

Les actions propres détenues par le Groupe ont été déduites des fonds propres consolidés.

Les actions émises par Solvay n'ont pas de valeur nominale.

Actions propres

En 2025, Solvay a acheté 7 millions d'euros d'actions propres afin de couvrir son exposition dans le cadre des plans LTI et d'options sur actions. Au cours de la même période, Solvay a vendu 3 millions d'euros d'actions propres en règlement de ses obligations au titre des plans d'options sur actions et a livré 3 millions d'euros d'actions en exécution de ses obligations attachées aux plans LTI.

En 2024, Solvay a acheté 39 millions d'euros d'actions propres afin de couvrir son exposition dans le cadre des plans ESPP et LTI. En 2024, Solvay a également vendu 13 millions d'euros d'actions propres afin de remplir ses obligations dans le cadre des plans de stock-options et a livré 91 718 actions aux participants du plan ESPP.

NOTE F28
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les montants figurant ci-dessous sont intégralement consolidés et ne reflètent pas les impacts de l'élimination des transactions intragroupe.

Fin 2025, les filiales les plus importantes suivantes possédaient des participations ne donnant pas le contrôle totalisant 58 millions d'euros (sur un total de 62 millions d'euros).

En millions d'euros	Total	Solvay Lantian (Quzhou) Chemicals	Salzgewinnungsgesel lschaft Westfalen	Shandong Huatai Interox Chemicals	Autres
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle		45%	35%	40%	
État de la situation financière					
Actifs non courants	320	15	53	41	210
Actifs courants	357	64	43	12	238
Passifs non courants	87	2	48	1	36
Passifs courants	131	19	6	9	97
Compte de résultats					
Chiffre d'affaires	461	75	12	27	348
Profit de l'année	50	4	8	5	34
Autres éléments du résultat global	-14	-4	0	-2	-9
Résultat global	36	0	8	3	25
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	7	3	-	2	1
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le profit de l'année	7	2	3	2	1
Participations ne donnant pas le contrôle (cumul)	62	26	15	17	5

Fin 2024, les filiales les plus importantes suivantes possédaient des participations ne donnant pas le contrôle totalisant 60 millions d'euros (sur un total de 65 millions d'euros).

En millions d'euros	Total	Solvay Lantian (Quzhou) Chemicals	Salzgewinnungsgesel lschaft Westfalen	Shandong Huatai Interox Chemicals	Autres
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle		45%	35%	40%	
État de la situation financière					
Actifs non courants	328	25	55	33	215
Actifs courants	376	60	37	21	258
Passifs non courants	74	4	51	1	19
Passifs courants	147	14	6	7	120
Compte de résultats					
Chiffre d'affaires	504	86	11	28	378
Profit de l'année	79	13	3	16	47
Autres éléments du résultat global	-15	2	1	1	-18
Résultat global	64	15	4	17	29
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	4	2	-	-	3
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le profit de l'année	10	6	1	2	1
Participations ne donnant pas le contrôle (cumul)	65	30	12	18	5

NOTE F29

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Méthodes comptables

Solvay a mis en place des programmes de rémunération, notamment des plans de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, et d'autres réglés en trésorerie.

Dans ses plans réglés en instruments de capitaux propres, le Groupe reçoit des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres (à savoir par l'émission d'options sur actions). La juste valeur des services rendus par les collaborateurs en contrepartie des instruments de capitaux propres qui leur sont attribués représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultat consolidé tout au long des périodes d'acquisition des droits relatifs à ces instruments de capitaux propres, l'ajustement y afférent étant comptabilisé en capitaux propres. La juste valeur des services rendus est évaluée sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Aucune réévaluation n'est effectuée ultérieurement. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation du nombre d'options sur actions susceptibles d'être acquises. L'impact de la révision de cette estimation est comptabilisé en résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Dans ses plans réglés en espèces, le Groupe achète des services en s'engageant à transférer aux collaborateurs qui rendent ces services des montants qui reposent sur le prix (ou la valeur) des instruments de capitaux propres (y compris les actions ou options sur actions) du Groupe (à savoir par émission d'unités d'actions de performance). La juste valeur des services rendus par les collaborateurs en contrepartie des paiements fondés sur des actions représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultat consolidé tout au long de la période d'acquisition des droits relatifs à ces paiements fondés sur des actions, l'ajustement y afférent étant comptabilisé au passif. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation des options susceptibles d'être acquises, l'impact des estimations révisées étant comptabilisé en résultat. Le Groupe évalue les services acquis et le passif encouru, à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, le Groupe en révalue la juste valeur à la fin de chaque période de référence ainsi qu'à la date de règlement, en comptabilisant en résultat de la période toute variation de juste valeur.

Les conditions de service et de performance hors marché ne sont pas prises en compte lors de la détermination de la juste valeur à la date d'attribution, mais la probabilité que les conditions soient remplies est évaluée dans le cadre de la meilleure estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront finalement acquis. Les conditions de performance du marché sont reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution. Toutes les autres conditions liées à une attribution, mais sans exigence de service associée, sont des conditions de non-acquisition. Les conditions de non-acquisition sont reflétées dans la juste valeur d'une attribution et entraînent sa comptabilisation en charges immédiate, sauf s'il existe également des conditions de service et/ou de performance. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions qui ne sont finalement pas acquises dans la mesure où les conditions de performance et/ou de service hors marché n'ont pas été remplies. Lorsque les attributions comprennent une condition de marché ou de non-acquisition, les transactions sont traitées comme acquises indépendamment du fait que la condition de marché ou de non-acquisition soit satisfaite, à condition que toutes les autres conditions de performance et/ou de service soient satisfaites.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété comme une dilution supplémentaire des actions dans le calcul du résultat dilué par action (de plus amples détails sont donnés dans la note F9 Résultat par action).

Attribution d'actions de Syensqo SA/NV

Les attributions d'actions du groupe Syensqo n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 2 « *Paiements fondés sur des actions* ». C'est la raison pour laquelle la Direction a établi la méthode comptable applicable à ces attributions.

Pour les attributions d'actions du groupe Syensqo, un passif est comptabilisé et mesuré en fonction de la juste valeur des actions du groupe Syensqo attribuées à chaque date de clôture. Lors de la comptabilisation initiale du passif à la date de la Scission partielle, une écriture correspondante est comptabilisée dans les capitaux propres pour la période d'acquisition des droits qui s'est écoulée à ce jour et le montant restant est comptabilisé en tant qu'Autres créances. Cet actif représente les services qui doivent encore être rendus par les bénéficiaires. L'actif sera amorti dans le compte de résultat consolidé tout au long de la période d'acquisition restante de ces plans.

Les coûts des attributions d'actions liées au groupe Syensqo sont présentés dans les dépenses opérationnelles (administratives). La fluctuation de la juste valeur du passif sera présentée dans les résultats financiers en même temps que la fluctuation de la juste valeur des options/actions de couverture, qui couvriront partiellement l'impact.

Le passif sera réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture. Cela s'applique également aux plans dont les droits sont acquis tant qu'il reste des options en circulation (non exercées).

Les passifs liés aux plans dont les droits sont entièrement acquis sont présentés comme courants étant donné que les bénéficiaires peuvent exercer leurs droits à tout moment. Les passifs liés aux plans dont les droits ne sont pas acquis sont présentés comme non courants.

Plans de stock-options - (options sur actions) - (approche actionnariale)

Toutes les stock-options (options sur actions) en circulation ont été converties en options sur les actions du groupe Solvay et du groupe Syensqo, comme décrit ci-dessus. Les options peuvent être exercées individuellement sur les actions de chaque groupe, à l'exception du SOP 2022, qui est une « basket option » (option panier), autrement dit l'option est exercée simultanément sur les actions de Solvay et de Syensqo.

Depuis la Scission partielle de 2023, le SOP 2022 n'est plus classé comme un plan réglé en instruments de capitaux propres en raison de la caractéristique de « basket option ». Ce plan est traité à l'identique des attributions d'actions de Syensqo.

Les prix d'exercice de toutes les stock-options (à l'exception du SOP 2022) ont été réinitialisés à la date de la Scission partielle en tenant compte des cours de clôture des actions Solvay et Syensqo au 11 décembre 2023. Conformément aux exigences de la législation belge, la somme des nouveaux prix d'exercice des options Solvay et Syensqo est égale au prix d'exercice d'origine des plans.

Comptabilisation des modifications

Conformément aux exigences de la norme IFRS 2 relative à la comptabilisation des modifications, le Groupe a obtenu des justes valeurs actualisées à l'aide de modèles Black-Scholes pour tous les plans de paiement fondés sur des actions à la date de la Scission partielle, sur la base (i) des conditions initiales, mais actualisées à la date de la Scission partielle, et (ii) des conditions modifiées. Les justes valeurs ont été comparées et en cas d'augmentation de la juste valeur dans le cadre des conditions modifiées, le Groupe comptabilisera ce coût supplémentaire sur la période d'acquisition restante des plans dont les droits ne sont pas acquis. Le coût supplémentaire lié aux plans dont les droits sont acquis a été intégralement comptabilisé dans les dépenses administratives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'impact de l'augmentation de la juste valeur pour les plans non acquis et acquis n'est pas significatif pour le Groupe.

PSU et Unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU) 2023 (approche de l'employeur)

Les indicateurs de performance ont été mesurés pour l'ensemble des années 2023, 2024 et 2025. Les PSU et RSU ont été acquises à la fin du mois de décembre 2025 et les actions Solvay seront livrées aux bénéficiaires au cours du premier trimestre 2026.

PSU et Unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU) 2024 (approche de l'employeur)

Les indicateurs de performance ont été mesurés pour l'ensemble des années 2024 et 2025. Les PSU et RSU seront acquises à la fin du mois de décembre 2026 et les actions Solvay seront livrées aux bénéficiaires au cours du premier trimestre 2027.

PSU et Unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU) 2025 (approche du salarié)

Les indicateurs de performance ont été mesurés pour l'ensemble de l'année 2025. Les PSU et RSU seront acquises à la fin du mois de décembre 2027 et les actions Solvay seront livrées aux bénéficiaires au cours du premier trimestre 2028.

Attributions d'actions Syensqo

Pour les attributions d'actions Syensqo, un passif est comptabilisé et évalué à 4 millions d'euros le 31 décembre 2025 (9 millions d'euros le 31 décembre 2024).

En 2024, les coûts des attributions liées aux actions Syensqo se sont élevées à 1 million d'euros (0 million d'euros en 2025) et sont présentés dans les dépenses opérationnelles (administratives) du compte de résultat consolidé. La fluctuation de la juste valeur du passif (5 millions d'euros) en 2025 (19 millions d'euros en 2024) est présentée dans les résultats financiers.

Plan de stock-options

Avant la Scission partielle, tous les plans de stock-options étaient réglés en instruments de capitaux propres. Suite à la Scission partielle, le Groupe doit également comptabiliser les attributions d'actions Syensqo (voir Approche actionnariale). Le tableau ci-dessous comprend à la fois les options sur les actions Solvay et les actions Syensqo. Aucun plan de stock-options n'a été accordé en 2025.

Plans d'options sur actions	2021	2020	2019	2018 - 2	2018 - 1	2017
Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2024	99 162	33 658	39 927	0	89 007	35 391
Options sur actions attribuées						
Pertes de droits et options expirées						-22 153
Options sur actions exercées	-45 919	-4 268	-6 221		-25 995	-13 238
Nombre d'options sur actions Solvay au 31 décembre 2025	53 243	29 390	33 706	0	63 012	0
Options sur actions Solvay exerçables au 31 décembre 2025	53 243	29 390	33 706	0	63 012	0
Prix d'exercice (en euros)	16,49	16,52	16,74	18,69	19,51	19,19
Juste valeur des options à la date d'évaluation (en euros)	4,56	4,42	4,16	2,68	2,68	2,25
Nombre d'options Syensqo sur actions au 31 décembre 2024	99 162	124 708	123 021	48 052	266 889	214 042
Pertes de droits et options expirées						-214 042
Options sur actions exercées						
Nombre d'options sur actions Syensqo au 31 décembre 2025	99 162	124 708	123 021	48 052	266 889	0
Options sur actions Syensqo exerçables au 31 décembre 2025	99 162	124 708	123 021	48 052	266 889	0
Prix d'exercice (en euros)	79,09	79,28	80,31	89,69	93,60	92,08
Juste valeur des options à la date d'évaluation (en euros)	22,45	21,76	20,50	13,37	13,37	11,27

Plans d'options sur actions

2022

Nombre d'options sur actions attribuées et encore en circulation au 31 décembre 2024	102 336
Options sur actions attribuées	
Pertes de droits et options expirées	
Options sur actions exercées	
Scission Partielle de Syensqo	
Nombre d'options sur actions au 31 décembre 2025	102 336
Options sur actions exerçables au 31 décembre 2025	0
Prix d'exercice (en euros)	84,34
Juste valeur des options à la date d'évaluation (en euros)	30,58

Les options du SOP 2022 ont un prix d'exercice plus élevé que les autres SOP car ce plan a été converti en utilisant l'approche panier et pour chaque option exercée, le détenteur acquerra une action Solvay SA/NV et une action Syensqo SA/NV contre le paiement du prix d'exercice.

	2025		2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
1 ^{er} janvier	399 481	34,81	1 145 091	21,82
Attribuées durant l'année	0		0	
Pertes de droits et options expirées pendant l'année	-22 153	19,19	-42 683	16,25
Exercées pendant l'année	-95 641	17,70	-702 927	17,82
31 décembre	281 687	41,85	399 481	34,81
Exerçables au 31 décembre	179 351		197 983	

Approche actionnariale

- Options sur actions Solvay	179 351	17,60	297 145	17,75
- Options sur actions Solvay exerçables au 31 décembre 2025	179 351		197 983	
- Options sur actions Syensqo ⁽¹⁾	661 832	85,97	875 874	87,47
- Options sur actions Syensqo exerçables au 31 décembre 2025	661 832		776 712	

Approche panier ⁽²⁾

- Options panier sur actions	102 336	84,34	102 336	84,34
- Options panier sur actions exerçables au 31 décembre 2025	0		0	

(1) Avant la Scission partielle, seules des options sur les actions Solvay existaient.

(2) Après la réalisation de la Scission partielle, l'approche actionnariale ou l'approche panier ont été appliquées aux plans SOP.

En 2024, les options sur actions se sont traduites par une charge de 1 million d'euros (0 million d'euros en 2025) comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre des frais administratifs. La valeur comptable du passif pour les stock-options de Syensqo au 31 décembre 2024 s'élève à 9 millions d'euros (5 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Durée contractuelle moyenne pondérée restante des plans de stock-options

En années	2025	2024
2017	0,0	0,2
2018-1	0,2	1,2
2018-2	0,6	1,6
2019	1,2	2,2
2020	2,2	3,2
2021	3,1	4,1
2022	2,0	3,0

Plan d’unités d’actions de performance (Performance Share Units Plan, PSU)

Performance share units	Plan 2025	Plan 2024	Plan 2023
Nombre de PSUs	214 574	265 834	190 156
Date d'attribution	27/03/2025	21/03/2024	07/03/2023
Date d'acquisition	01/01/2028	01/01/2027	01/01/2026
Période d'acquisition des droits	27/03/2025 au 31/12/2027	21/03/2024 au 31/12/2026	07/03/2023 au 31/12/2025
Conditions de performance	40% des PSUs initialement attribués sont sujets à l'accomplissement de l'objectif de croissance de l'EBITDA sus-jacent pour l'année 2027 et qui se termine le 31 décembre 2027	40% des PSUs initialement attribués sont sujets à l'accomplissement de l'objectif de croissance sur l'année de l'EBITDA sous-jacent pour les 3 années (2024, 2025, 2026) et qui se termine le 31 décembre 2026	40% des PSUs initialement attribués sont sujets à l'accomplissement de l'objectif de croissance sur l'année de l'EBITDA sous-jacent pour les 3 années (2023, 2024, 2025) et qui se termine le 31 décembre 2025
	40% des PSU initialement attribués sont sujets au maintien et/ou à l'amélioration du % de ROCE de l'entreprise pour 2027	40% des PSU initialement attribués sont sujets au maintien et/ou à l'amélioration du % de ROCE de l'entreprise pour chacune des 3 années de performance (2024, 2025, 2026)	40% des PSU initialement attribués sont sujets au maintien et/ou à l'amélioration du % de ROCE de l'entreprise pour chacune des 3 années de performance (2023, 2024, 2025)
	20% des PSUs initialement attribués sont sujets à la réduction des émissions de gaz à effets de serre pour 2027	20% des PSUs initialement attribués sont sujets à la réduction des émissions de gaz à effets de serre durant les 3 mêmes années (2024, 2025, 2026)	20% des PSUs initialement attribués sont sujets à la réduction des émissions de gaz à effets de serre durant les 3 mêmes années (2023, 2024, 2025)
	L'accomplissement du plan est mesuré pour 2027	L'accomplissement du plan est mesuré pour chaque année séparément. Le score obtenu pour chaque année individuelle est acquis définitivement quel que soit le résultat des autres années	L'accomplissement du plan est mesuré pour chaque année séparément. Le score obtenu pour chaque année individuelle est acquis définitivement quel que soit le résultat des autres années
Validation des conditions de performance	Par le Conseil d'administration	Par le Conseil d'administration	Par le Conseil d'administration

En 2025, le Conseil d'administration a mis en place un nouveau plan d'unités d'actions de performance afin de renforcer la réussite à long terme et d’affecter aux cadres davantage d'objectifs de croissance durable du Groupe. Ce plan a introduit un cadre renforcé en établissant une période de performance intégrée de trois ans (2025-2027), remplaçant les évaluations annuelles des objectifs des cycles précédents afin de réduire la volatilité et d'améliorer l'alignement de la valeur à long terme. Tous les cadres éligibles ont souscrit à l'attribution de 2025, dont la juste valeur à la date d'attribution était de 30,87 euros, en fonction de la moyenne des cours de clôture sur Euronext Brussels au cours des trois mois précédant l'approbation du plan par le Conseil d'administration, soit le 4 mars 2025. Bien que l'acquisition des droits dépende de l'horizon complet de trois ans, la condition de performance TSR a été partiellement remplie en décembre 2025.

Le plan PSU 2024 est régi par des principes similaires à ceux du plan 2025, privilégiant la réussite à long terme et la performance durable. Tous les cadres éligibles ont souscrit à l'attribution de 2024, dont la juste valeur d'attribution, basée sur le prix moyen du marché boursier sur 30 jours, s'établissait à 24,83 euros. Actuellement dans sa deuxième année du cycle de performance, la condition TSR du plan 2024 a été partiellement remplie au 31 décembre 2025. Le Groupe continue de suivre les progrès réalisés par rapport à ces objectifs pluriannuels afin de garantir une rémunération variable cohérente pour les cadres.

Pour le plan PSU 2023, les participants qui sont également membres de l'équipe dirigeante Executive Leadership Team (y compris le CEO) à la date d'attribution doivent remplir une condition de performance supplémentaire. Si la réalisation des conditions de performance décrites dans le tableau ci-dessus est positive (supérieure à 0), la livraison des PSU est soumise à un ajustement supplémentaire basé sur la performance du rendement total pour les actionnaires (TSR) du Groupe par rapport au TSR des sociétés de l'indice Stoxx 600 pour la période équivalente à la période de performance. La condition de performance TSR a été remplie en partie à la fin de l'année 2025. Les actions seront livrées en mars 2026.

En 2025, l'impact des PSU sur le compte de résultat consolidé s'élève à un coût de (3) millions d'euros, contre (2) millions d'euros en 2024.

Au 31 décembre 2025, 210 117 PSU 2025, 259 373 PSU 2024 et 220 785 PSU 2023 étaient en circulation. Afin de régler le plan PSU 2023 intégralement en actions Solvay, un ratio de conversion de 4,53 a été utilisé et le résultat du calcul a été arrondi pour obtenir un nombre entier d'actions.

Unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU)

En 2025, le Conseil d'administration a offert au personnel exécutif des Plans d'unités d'actions restreintes (RSU), avec l'objectif d'encourager les bénéficiaires à rester employés par le Groupe en leur permettant de devenir actionnaires du Groupe. Tous les cadres concernés ont souscrit aux RSU qui leur ont été proposées en 2025 avec une juste valeur à la date d'attribution de 30,87 euros représentant le cours boursier moyen de l'action du groupe Solvay sur les 30 jours précédant l'offre.

Les Unités d'actions restreintes sont des plans fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, avec une date d'acquisition fixée au 31 décembre 2027, après laquelle des actions seront émises si les conditions d'acquisition des droits sont remplies.

En 2025, l'impact des RSU sur le compte de résultat consolidé s'élève à un coût de (3) millions d'euros, contre (6) millions d'euros en 2024.

Au 31 décembre 2025, 90 091 RSU 2025, 111 203 RSU 2024 et 100 798 RSU 2023 étaient en circulation. Afin de régler le plan RSU 2023 intégralement en actions Solvay, un ratio de conversion de 4,53 a été utilisé et le résultat du calcul a été arrondi pour obtenir un nombre entier d'actions.

Programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions a permis au Groupe d'acquérir 175 300 actions Solvay en 2025, dans le but d'honorer toute obligation de livraison d'actions Solvay découlant de l'attribution de ses plans de rémunération variable à long terme 2025 (Unités d'actions liées à la performance et unités d'actions restreintes).

Le programme de rachat d'actions a permis au Groupe d'acquérir 1 241 675 actions Solvay en 2024, dans le but d'honorer toute obligation de livraison d'actions Solvay découlant de l'attribution de ses plans de rémunération variable à long terme 2022, 2023 et 2024 (Unités d'actions liées à la performance, unités d'actions restreintes et ESPP).

Flux de trésorerie sur actions propres et actions Syensqo

L'acquisition/la vente d'actions propres en 2025 comprend :

- l'acquisition d'actions Solvay pour 7 millions d'euros pour couvrir les obligations liées aux règlements des plans de rémunération variable à long terme et aux plans de stock options, la cession d'actions propres pour 3 millions d'euros pour le règlement des plans stocks options et la remise des actions Solvay pour 3 millions d'euros dans le cadre du règlement liés aux plans de rémunération variable à long terme.
- le montant payé pour l'acquisition des actions Syensqo pour 8 millions d'euros pour le règlement des plans de rémunération variable à long terme.

L'acquisition/la vente d'actions propres en 2024 comprend :

- les produits en espèces de la vente d'actions Solvay liée au règlement des plans de rémunération variable à long terme pour 7 millions d'euros et des transactions de rachat d'actions pour (37) millions d'euros.
- les produits en espèces reçus de la vente d'actions Syensqo liée au règlement des plans de rémunération variable à long terme pour 15 millions d'euros.

NOTE F30

AVANTAGES DU PERSONNEL

Méthodes comptables

Généralités

Le Groupe offre à ses membres du personnel différents avantages postérieurs à l'emploi, d'autres avantages à long terme et des avantages liés à la cessation d'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays, d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses membres du personnel ou d'obligations implicites.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en plans à cotisations définies ou en plans d'avantages sociaux définis.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies impliquent le versement de cotisations fixes à une entité distincte, libérant ainsi l'employeur de toute obligation ultérieure. Cette entité distincte est seule responsable du versement aux membres du personnel des sommes qui leur sont dues. La charge est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe durant la période.

Plans d'avantages sociaux définis

Les plans d'avantages sociaux définis désignent tous les plans autres que les plans à cotisations définies et incluent :

- les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, autres obligations postérieures à l'emploi ; et avantages complémentaires comme les régimes médicaux postérieurs à l'emploi.

En considérant les projections de salaires de fin de carrière sur une base individuelle, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode (méthode des unités de crédit projetées) qui se base sur des hypothèses en termes de taux d'actualisation, d'espérance de vie, de rotation du personnel, de salaires, de revalorisation des rentes et de l'inflation des coûts médicaux. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les taux d'actualisation sont les taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront versés, et qui présentent des échéances proches de la durée de l'engagement de retraite correspondant.

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime finançant le régime, le cas échéant. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est comptabilisée au passif. Dans le cas contraire, un actif net limité au montant le plus faible entre l'excédent du plan d'avantages sociaux définis et la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime est comptabilisé. Par conséquent, le montant auquel un tel actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière peut être soumis à un plafond.

Le coût des prestations définies se compose du coût des services et des charges d'intérêts nets (basés sur le taux d'actualisation) sur le passif net ou l'actif net, comptabilisés tous deux en résultat, et des réévaluations du passif net ou de l'actif net, comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services se compose du coût des services actuels, du coût des services passés résultant des modifications ou réductions du régime et des gains et pertes sur liquidation.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation des obligations au titre des prestations, les produits financiers sur les actifs des régimes (obtenus en multipliant la juste valeur des actifs des régimes par le taux d'actualisation), ainsi que les intérêts sur l'effet du plafond des actifs sont comptabilisés sur une base nette, en charges financières nettes (coût d'actualisation des provisions).

Les réévaluations du passif net ou de l'actif net se composent :

- des gains et pertes actuariels portant sur les obligations au titre des prestations résultant des ajustements liés à l'expérience ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) comptabilisés en autres éléments du résultat global ;
- des changements liés aux modifications du régime, comptabilisés en résultat ;
- du rendement des actifs du régime (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé.

Autres avantages du personnel à long terme et avantages liés à la cessation d'emploi

- D'autres avantages à long terme liés à l'ancienneté sont accordés aux salariés en fonction de leurs années d'ancienneté au sein du Groupe. Les avantages liés à la cessation d'emploi comprennent les régimes de retraite anticipée. Les autres avantages du personnel à long terme et les avantages liés à la cessation d'emploi sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en charges financières nettes dans la période au cours de laquelle elles surviennent.
- Les calculs actuariels des principales obligations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme sont réalisés par des actuaires indépendants.

Aperçu

Provisions par type d'avantages

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avantages postérieurs à l'emploi	566	596
Autres avantages à long terme	40	44
Indemnités de cessation d'emploi	21	33
Total avantages du personnel	627	674

A. Avantages postérieurs à l'emploi - régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, Solvay verse des contributions à des fonds de pension sous administration publique ou privée ou à des compagnies d'assurance.

B. Avantages postérieurs à l'emploi - plans d'avantages sociaux définis

Les plans d'avantages sociaux définis sont soit financés par des fonds de pension ou des compagnies d'assurance externes (« plans capitalisés »), soit financés au sein du Groupe (« plans non capitalisés »). Les régimes non capitalisés n'ont pas d'actifs de régime qui leur sont dédiés.

Le passif net résulte de la compensation des provisions et de l'excédent des actifs du régime.

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Provisions	566	596
Excédent des actifs du régime	-84	-67
Passif net	482	529
	2025	2024
Charge opérationnelle	7	9
Charge financière	21	22

La charge opérationnelle comprend les coûts des services actuels de 11 millions d'euros (12 millions d'euros en 2024) (voir également B.3.) et un gain lié au règlement d'un plan aux États-Unis pour (3) millions d'euros au titre du transfert du régime de retraite à prestations définies.

B.1. Gestion des risques

Ces dernières années, le Groupe a minimisé son exposition aux obligations au titre des plans d'avantages sociaux définis découlant de services futurs en convertissant les plans actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre (les plans hybrides, les plans de retraite à solde de caisse, les plans à cotisations définies) ou en les fermant aux nouveaux arrivants.

Solvay procède à un suivi permanent de son exposition aux risques, en particulier pour les risques suivants :

Volatilité des actifs

Bien qu'ils soient censés surpasser les obligations d'entreprises sur le long terme, les instruments de capitaux propres créent une volatilité et un risque à court terme. Pour atténuer ce risque, l'allocation aux instruments de capitaux propres est contrôlée à l'aide de techniques de gestion de l'actif et du passif, afin de s'assurer de son adéquation avec les objectifs à long terme du Groupe et des régimes respectifs.

Variation du rendement des obligations

Une baisse des rendements des obligations d'entreprises entraînera une augmentation de la valeur comptable des passifs du régime. Pour les régimes capitalisés, cet impact sera partiellement compensé par une augmentation de la juste valeur des actifs du régime.

Les rendements des obligations d'entreprises dépendent fortement de la situation des marchés mondiaux et locaux, des décisions des banques centrales et de la situation politique.

Les événements qui ont actuellement un impact sur les marchés financiers sont les suivants :

- la perspective d'une croissance lente dans le monde avec une fragmentation par zones géographiques ;
- une transition vers des politiques plus prudentes de la part des banques centrales, la BCE et la Banque d'Angleterre maintenant des taux stables après les réductions de 2025 ;
- une réduction de l'inflation, mais avec des signes de résistance de certains éléments de l'inflation sous-jacente ;
- l'instabilité politique persistante due à la guerre à Gaza, à l'Ukraine, aux frictions commerciales avec la Chine et aux changements de politique fiscale de l'administration Trump.

Par conséquent, dans les principales zones monétaires (zone euro, Royaume-Uni et États-Unis), l'environnement des taux d'intérêt présente des trajectoires divergentes : les rendements de la zone euro sont supérieurs d'environ 50 points de base à ceux du 31 décembre 2024, tandis que les taux britanniques restent globalement stables et que les taux américains reflètent une réduction de 20 points de base après une tendance baissière tout au long de 2025 (voir Hypothèses actuarielles retenues pour déterminer le passif). Le résultat est une diminution des obligations du Groupe au titre des prestations définies en 2025.

Risque d'inflation

Les obligations au titre des prestations définies sont liées à l'inflation. Par conséquent, une inflation plus importante pourra entraîner une augmentation de l'obligation en matière de prestations (bien que, dans la plupart des cas, des plafonnements soient mis en place concernant le niveau des hausses de l'inflation afin de constituer une protection en cas d'inflation particulièrement importante). Une partie limitée des actifs n'est pas affectée par l'inflation ou n'y est que partiellement corrélée. De ce fait, une hausse de l'inflation provoquera également la hausse des passifs nets du plan.

Le taux d'inflation de chaque pays est basé sur le Global Economic Consensus Forecast (GCF), à l'exception du Royaume-Uni, dont les informations proviennent de la Banque d'Angleterre. Les hypothèses d'inflation à long terme restent stables dans la zone euro par rapport à 2024. Au Royaume-Uni, les perspectives pour l'indice des prix de détail et l'indice des prix à la consommation ont légèrement augmenté par rapport à 2024.

Espérance de vie

La plupart des obligations des régimes visent à apporter des avantages aux bénéficiaires durant leur vie. L’allongement de l’espérance de vie va dès lors augmenter le passif des régimes.

Risque réglementaire

En ce qui concerne de manière spécifique les régimes capitalisés, le Groupe est exposé au risque d’un financement externe soumis à des contraintes réglementaires. Cela ne devrait pas avoir d’incidence sur les obligations au titre des prestations définies, mais pourrait exposer le Groupe à d’importantes sorties de trésorerie.

B.2. Description des obligations

Ces provisions sont constituées pour la couverture d’avantages postérieurs à l’emploi, accordés par la plupart des sociétés du Groupe, soit en accord avec les règles locales ou avec les pratiques établies qui génèrent des obligations implicites.

En 2025, les régimes d’avantages postérieurs à l’emploi les plus importants se trouvent au Royaume-Uni, aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Belgique et au Brésil. Ces six pays représentent 97% du total des obligations au titre des prestations définies et 99% du total des actifs comptabilisés au titre des régimes.

31 décembre 2025							
En millions d'euros	Obligations à prestations définies	En %	Actifs du régime comptabilisés	Passif net/(Actif)	En %	Ratio des actifs du régime sur obligations à prestations définies	dont Actif Surplus reconnu au Bilan
Royaume-Uni	121	8%	123	-2	-1%	102%	2
États-Unis	68	5%	56	11	2%	83%	12
France	522	36%	263	260	54%	50%	31
Allemagne	333	23%	155	178	37%	46%	0
Belgique	281	19%	305	-24	-5%	108%	38
Brésil	100	7%	66	34	7%	66%	0
Autres pays	38	3%	13	25	5%	33%	0
Total	1 463	100%	981	482	100%	67%	84

L’excédent d’actifs représente un avantage économique pour le Groupe ou peut revenir à la société en cas de liquidation des régimes. Les principaux pays où les actifs reconnus sont excédentaires sont la Belgique et la France. En Belgique, l’excédent peut être utilisé pour compenser les cotisations de l’employeur. Pour la France, l’excédent concerne les créances pour les pensionnés dont les rentes sont administrées par le Groupe, mais sont partiellement prises en charge par des sociétés tierces.

31 décembre 2024							
En millions d'euros	Obligations à prestations définies	En %	Actifs du régime comptabilisés	Passif net/(Actif)	En %	Ratio des actifs du régime sur obligations à prestations définies	dont Actif Surplus reconnu au Bilan
Royaume-Uni	134	8%	131	4	1%	97%	0
États-Unis	231	13%	208	23	4%	90%	3
France	574	33%	293	282	53%	51%	34
Allemagne	362	21%	175	187	35%	48%	0
Belgique	284	17%	298	-15	-3%	105%	29
Brésil	93	5%	66	27	5%	71%	0
Autres pays	37	2%	15	23	4%	39%	0
Total	1 714	100%	1 185	529	100%	69%	67

France

Solvay finance plusieurs régimes à prestations définies en France, dont le régime obligatoire de départ à la retraite et trois régimes complémentaires fermés.

Le principal régime complémentaire est destiné à tous les anciens collaborateurs de Rhodia qui ont cotisé au régime avant sa fermeture dans les années 1970. Il offre une garantie de prestations complète basée sur le salaire de fin de carrière ; plus de 99% des passifs sont imputables aux retraités actuels. Le régime est partiellement capitalisé. Fin décembre 2024, une contribution volontaire de 30 millions d’euros a été versée au régime, tandis qu’aucune contribution n’a été versée en 2025.

Conformément à la législation française, des garanties suffisantes ont été fournies aux membres retraités des régimes complémentaires.

Allemagne

Solvay contribue à plusieurs plans d'avantages sociaux définis en Allemagne. Le régime le plus important correspond à l'association d'un régime fermé basé sur le salaire de fin de carrière et d'un régime ouvert à solde de caisse. Au 31 décembre 2025, environ 79% des engagements du régime sont imputables aux retraités actuels. Les régimes sont partiellement capitalisés.

Belgique

Solvay contribue à deux plans d'avantages sociaux définis en Belgique. Il s'agit de régimes de retraite capitalisés. Le régime destiné aux cadres est fermé depuis la fin de 2006 et celui destiné aux employés et aux ouvriers, depuis 2004. Les prestations pour services passés associées à ces régimes sont adaptées chaque année en fonction de l'augmentation de salaire annuelle et de l'inflation (« gestion dynamique »). Comme c'est l'usage en Belgique, en raison d'une imposition forfaitaire favorable pour les retraites, la plupart des prestations font l'objet d'un versement unique.

De plus, Solvay contribue à deux plans ouverts d'avantages sociaux définis, classifiés comme plans d'avantages sociaux définis pour des raisons comptables en raison des garanties minimum expliquées ci-après. Ce sont des régimes de retraite capitalisés ouverts depuis début 2007 pour celui destiné aux cadres, et depuis début 2005 pour celui destiné aux employés et aux ouvriers. Les participants ont le choix d'investir leurs contributions entre quatre types de fonds d'investissement (de « prudent » à « dynamique »). Toutefois, indépendamment de leur choix, la loi belge prévoit l'obligation pour l'employeur de garantir un rendement sur la contribution de l'employeur et sur la contribution personnelle, ce qui crée un passif potentiel pour le Groupe. Depuis 2016, le rendement a été fixé à 1,75% pour les deux types de contributions, qui est le minimum de la fourchette prévue par la loi depuis le 1^{er} janvier 2016 (1,75% à 3,75%). À partir du 1^{er} janvier 2025, le rendement minimum sera fixé à 2,50%. À la fin de 2025, le passif net comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière sur ces régimes n'était pas significatif.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, les régimes de Solvay sont administrés par le biais de Towers Watson LifeSight OFP (fonds de pension multi-employeurs) qui opère conformément aux législations locales en matière de financement minimum, de principes d'investissement, d'états financiers audités, de dépôts auprès d'organismes gouvernementaux et de principes de gouvernance.

Solvay contribue à quelques régimes de retraite de plus petite taille. Tous ces régimes sont assurés.

États-Unis

Solvay a contribué à deux régimes de retraite à prestations définies aux États-Unis, un régime qualifié et un régime non qualifié.

Un régime qualifié est un régime de retraite financé par l'employeur qui qualifie pour un traitement fiscal spécial en vertu de la Section 401(a) de l'Internal Revenue Code. Les plans d'avantages sociaux définis sont fermés aux nouveaux arrivants. Les collaborateurs nouvellement embauchés sont éligibles pour participer à un plan à cotisations définies. Le régime de retraite qualifié à prestations définies est capitalisé alors que le régime de retraite non qualifié à prestations définies n'est pas capitalisé.

Les régimes de Solvay sont conformes aux législations locales concernant les états financiers audités, le dépôt auprès d'agences gouvernementales et les primes d'assurance de Pension Benefit Guaranty Corporation, le cas échéant. Ces régimes sont revus et suivis au niveau local par des comités fiduciaires en ce qui concerne les investissements et les questions administratives.

En ce qui concerne le régime américain qualifié, les cotisations de Solvay tiennent compte des exigences de financement minimum (déductibles des impôts) ainsi que du plafond des contributions déductibles, tous deux réglementés par les autorités fiscales.

Certains participants éligibles peuvent également choisir de recevoir leur retraite sous forme d'un versement unique au lieu de paiements mensuels.

En décembre 2025, aux États-Unis, Solvay a transféré les risques associés à une partie de son régime de retraite à la compagnie d'assurance Midland National Life Insurance Company. Cette opération est appelée « transfert de régime » et, par conséquent, les retraités concernés par l'opération percevront leurs prestations de retraite directement de la compagnie d'assurance, laquelle est désormais seule responsable de la gestion des prestations et des investissements sous-jacents. Solvay a réalisé une réduction significative de son risque de pension. Voir les tableaux ci-dessous concernant les variations de règlement des engagements au titre des prestations définies et des actifs au titre des prestations définies.

Au 31 décembre 2025, après le transfert du régime, environ 87% des engagements restants concernent le régime qualifié et 13% le régime non qualifié.

Royaume-Uni

Solvay contribue à un plan d'avantages sociaux définis, le Fonds de pension à prestations définies (Solvay Defined Benefits Pension Fund). Il s'agit d'un régime de retraite financé par le salaire final, qui donne le droit d'accumuler un pourcentage du salaire par année de service. Il a été fermé aux nouveaux arrivants en 2005 et remplacé par un régime à cotisations définies.

Au 31 décembre 2025, environ 1% du passif est imputable aux membres du personnel actuels, 26% aux anciens membres du personnel et 73% aux retraités actuels.

Le Fonds de pension Solvay fonctionne et se conforme à la législation locale dans un vaste cadre réglementaire. L'autorité de tutelle des régimes de retraite applique une approche fondée sur les risques ainsi qu'un code de pratique qui fournit des conseils aux mandataires et aux employeurs des régimes à prestations définies sur la façon de respecter les exigences de financement des régimes. En vertu de la législation britannique, il est soumis à une obligation de financement spécifique qui exige que les régimes de retraite soient capitalisés prudemment.

Le Fonds de pension est dirigé par un Conseil de mandataires. Ils gèrent le fonds de pension de manière prudente et équitable. Les mandataires déterminent les passifs utilisés pour répondre aux objectifs de financement obligatoire sur la base d'hypothèses économiques et actuarielles prudentes. Toute insuffisance ou tout déficit, une fois que ces passifs ont été déduits des actifs du fonds, doit être réduit par des cotisations supplémentaires dans un délai correspondant à la capacité de l'employeur à payer et à la solidité des engagements ou des sûretés conditionnelles proposés.

Le Fonds de pension est soumis à un cycle d'évaluation triennal à des fins de financement. Cette évaluation est effectuée par l'actuaire du régime conformément à la réglementation britannique et elle fait l'objet d'une discussion entre les mandataires et l'employeur finançant le régime afin de convenir des hypothèses d'évaluation et d'un plan de financement.

La dernière évaluation a été réalisée le 31 mars 2022 et a établi un taux de cotisation fixe de la rémunération ouvrant droit à pension pour les membres actifs ainsi qu'un plan de recouvrement des déficits. Le plan de recouvrement prévoyait le paiement de cotisations au titre du déficit par la société jusqu'au 30 juin 2023. En mai 2023, une contribution volontaire exceptionnelle a été versée par la société au fonds (10 millions de livres sterling), ce qui a conduit à un accord selon lequel aucune autre cotisation au titre du déficit ne doit être versée par l'entreprise au fonds après juin 2023. Le résultat de l'évaluation du financement au 31 mars 2025 est attendu avant la fin du mois de juin 2026.

Autres régimes

La majorité des obligations sont associées à des régimes de retraite. Dans certains pays (principalement en Belgique, au Brésil et aux États-Unis), il existe également des régimes médicaux postérieurs à l'emploi, qui représentent 5% (4% en 2024) du total des obligations au titre des régimes à prestations définies.

B.3. Impacts financiers

Évolution du passif net

En millions d'euros	2025	2024
Montant net comptabilisé au début de la période	529	614
Charge nette comptabilisée au compte de résultats - Régimes à prestations définies	28	31
Contributions réelles de l'employeur / avantages payés directement	-24	-52
Réévaluations avant l'impact de la limite du plafond des actifs	-49	-60
Reclassements et autres mouvements	0	1
Écarts de conversion	-3	-5
Montant net comptabilisé en fin de période	482	529

Les réévaluations avant l'impact de la limite du plafond des actifs de (49) millions d'euros incluent :

- le rendement favorable des actifs des régimes (hors intérêts comptabilisés au compte de résultat consolidé) de (21) millions d'euros ;
- une augmentation des taux d'actualisation de (38) millions d'euros, principalement dans la zone euro ;
- une diminution du taux d'inflation de (2) millions d'euros pour le Royaume-Uni ;
- d'autres réévaluations dues aux changements dans les autres hypothèses financières, la démographie et les effets de l'expérience de 12 millions d'euros.

Charge nette

En millions d'euros	2025	2024
Coût des services rendus au cours de la période	11	12
Coût des services passés (y compris les réductions de régime et liquidations de plans)	-6	-5
Coût des services rendus	5	7
Coût financier	70	67
Produit financier	-49	-45
Intérêts nets	21	22
Frais administratifs payés	2	2
Charge nette reconnue au compte de résultats - Régimes à prestations définies	28	31
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	-49	-60

Le coût des services rendus et les frais administratifs de ces plans d'avantages sociaux sont comptabilisés en coût des ventes, en frais administratifs, en frais de recherche et développement, en gains et pertes d'exploitation et en résultat des assainissements historiques. Les intérêts nets sont comptabilisés en charges financières.

En 2025, les coûts des services rendus au cours de la période du Groupe se sont élevés à 11 millions d'euros (12 millions d'euros en 2024), dont 8 millions d'euros (10 millions d'euros en 2024) se rapportaient à des régimes capitalisés et 3 millions d'euros (3 millions d'euros en 2024) à des régimes non capitalisés.

Passif net

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Obligations à prestations définies - Régimes capitalisés	1 328	1 579
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	-981	-1 185
Déficit des régimes capitalisés	347	394
Obligations à prestations définies - Régimes non capitalisés	135	135
Déficit / surplus (-)	482	529
Montants non comptabilisés comme actifs suite au plafonnement des actifs (comptabilisés en autres éléments du résultat global)	0	0
Obligation nette (actif net)	482	529
Obligation comptabilisée	566	596
Actif comptabilisé	-84	-67

Changements dans les obligations à prestations définies

En millions d'euros	2025	2024
Obligations à prestations définies en début de période	1 714	1 836
Coût des services rendus au cours de la période	11	12
Coût des services passés (y compris les réductions de régime)	-2	-5
Coût financier	70	67
Contributions de l'employé	2	2
Liquidations de plans	-141	0
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	-28	-54
Gains et pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses économiques	-36	-100
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	8	45
Avantages payés	-133	-147
Écarts de conversion	-29	0
Reclassements et autres mouvements	0	3
Obligations à prestations définies en fin de période	1 463	1 714
Obligations à prestations définies - Régimes capitalisés	1 328	1 579
Obligations à prestations définies - Régimes non capitalisés	135	135

Variation de juste valeur des actifs du régime

En millions d'euros	2025	2024
Juste valeur des actifs du plan en début de période	1 185	1 222
Produit financier	49	45
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	21	6
<i>Rendement sur régimes d'actifs (hors montant en intérêts nets inclus dans le surplus d'actifs)</i>	<i>21</i>	<i>6</i>
Contributions de l'employeur	24	52
Contributions de l'employé	2	2
Frais administratifs payés	-2	-2
Liquidations de plans	-137	0
Avantages payés	-133	-147
Écarts de conversion	-26	5
Reclassements et autres mouvements	-1	2
Juste valeur des actifs du plan en fin de période	981	1 185
Rendement réel des actifs du plan (inclus dans le surplus d'actif)	70	51

En 2025, le rendement total des actifs des régimes, y compris le produit financier, correspond à un gain de 70 millions d'euros, contre 51 millions d'euros en 2024.

En 2025, les contributions en espèces du Groupe s'élevaient à 24 millions d'euros et concernaient des paiements de prestations directes et des contributions obligatoires à des fonds. En 2024, les contributions en espèces s'élevaient à 52 millions d'euros, dont 30 millions d'euros de contributions volontaires en espèces et 22 millions d'euros de prestations directes et de contributions obligatoires à des fonds.

Catégories d'actifs du régime

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actions	20%	17%
Obligations	70%	71%
Immobilier et infrastructures	2%	2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1%	3%
Dérivés	0%	0%
Autres	7%	7%
Total	100%	100%

Concernant les actifs investis, il faut souligner que ces actifs ne comprennent pas de participation directe dans les actions de Solvay ni dans des biens immobiliers ou d'autres actifs occupés ou utilisés par Solvay. Ceci n'exclut pas la présence d'actions Solvay dans des investissements de type « fonds commun de placement ».

Variation du plafonnement des actifs

Au 31 décembre 2025, le plafond des actifs n'a entraîné aucun changement ni aucun effet sur les réévaluations.

Hypothèses concernant les prestations futures versées

Les prestations attendues du plan d'avantages sociaux définis pour les années à venir sont les suivantes :

Période	Total	Zone Euro	Royaume-Uni	États Unis	Autres
2026	140	114	8	6	12
2027	136	109	8	6	13
2028 - 2030	383	300	26	18	39
2031 - 2035	516	378	46	31	61

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer le passif

Certains régimes de retraite chez Solvay prévoient des paiements en rentes, ajustés régulièrement pour atténuer les effets de l'augmentation du coût de la vie.

L'hypothèse relative à l'augmentation des salaires est utilisée pour déterminer ce que sera le salaire des collaborateurs en fin de carrière, puisque les plans d'avantages sociaux définis tiennent compte du dernier salaire. Cette hypothèse comprend l'impact de l'inflation et des augmentations de salaire.

L'hypothèse de croissance des retraites définit les ajustements futurs attendus pour ces paiements de rentes. Le régime définit comment ces paiements de rente seront ajustés et peuvent être indexés à l'inflation. Les hypothèses sur l'accroissement des retraites s'appliquent principalement aux régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

L'hypothèse sur l'inflation à long terme est présentée séparément étant donné que les hypothèses sur les augmentations de salaire et sur l'accroissement des retraites englobent plus de variables que l'inflation.

	Eurozone		Royaume-Uni		États-Unis	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Taux d'actualisation	3,90%	3,40%	5,50%	5,50%	5,20%	5,40%
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	1,80% - 4,00%	1,80% - 4,00%	2,70%	3,00%	3,10%	3,10%
Inflation à long terme	1,80% - 2,00%	1,80% - 2,00%	2,70%	3,00%	2,40%	2,20%
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00% - 2,00%	0,00% - 2,00%	2,60%	2,90%	N/A	N/A

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer la charge annuelle

	Eurozone		Royaume-Uni		États-Unis	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Taux d'actualisation	3,40%	3,00%	5,50%	4,50%	5,40%	4,75%
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	1,80% - 4,00%	2,00% - 4,00%	3,00%	2,75%	3,10%	3,10%
Inflation à long terme	1,80% - 2,00%	2,00% - 2,25%	3,00%	2,75%	2,20%	2,25%
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00% - 2,00%	0,00% - 2,25%	2,90%	2,55%	N/A	N/A

Les hypothèses actuarielles concernant la mortalité future sont fondées sur les tables de mortalité nationales récentes. Ces hypothèses se traduisent au 1^{er} janvier 2025 par une espérance de vie résiduelle moyenne en années pour une personne prenant sa retraite à 65 ans :

En années	Belgique	France	Allemagne	Royaume-Uni	États-Unis
Pensionné au terme de l'exercice					
Homme	20	25	21	21	21
Femme	23	29	24	23	23
Pensionné 20 ans après la fin de l'exercice					
Homme	21	28	24	22	22
Femme	25	32	26	25	24

Dans la plupart des pays, les hypothèses de mortalité reflètent les données effectives actuelles du régime ou les prévisions de Solvay en termes d'évolution de la mortalité.

Les hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer l'obligation au titre des prestations au 31 décembre 2025 sont fondées sur la durée suivante des engagements en matière d'avantages du personnel :

	Eurozone	Royaume-Uni	États-Unis
Durée en années	8,9	11,3	8,1

Sensibilités sur l'obligation de prestations définies pour les avantages postérieurs à l'emploi

Chaque sensibilité est calculée en partant du principe que toutes les autres hypothèses restent constantes. Les facteurs et conditions économiques affectent souvent plusieurs hypothèses simultanément.

Sensibilité à un changement de pourcentage des taux d'actualisation :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25%	Diminution de 0,25%
Zone Euro	-22	23
Royaume-Uni	-3	3
États-Unis	-1	1
Autres pays	-2	2
Total	-28	29

Sensibilité à un changement de pourcentage des taux d'inflation :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25%	Diminution de 0,25%
Zone Euro	19	-18
Royaume-Uni	2	-2
États-Unis	0	0
Autres pays	2	-2
Total	23	-22

Sensibilité à un changement de pourcentage des taux d'augmentation des salaires :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25%	Diminution de 0,25%
Zone Euro	2	-2
Royaume-Uni	0	0
États-Unis	0	0
Autres pays	0	0
Total	2	-2

Sensibilité à un changement d'un an sur les tables de mortalité – le tableau présente les impacts quand l'âge de tous les bénéficiaires augmente ou diminue d'un an :

En millions d'euros	Augmentation de 1 an	Diminution de 1 an
Zone Euro	-45	45
Royaume-Uni	-4	4
États-Unis	0	0
Autres pays	-3	3
Total	-52	52

NOTE F31

PROVISIONS

● Méthodes comptables

Généralités

Les provisions sont comptabilisées (a) si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, (b) s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et (c) si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de référence, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant correspond à la valeur actualisée des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation. Les effets des modifications des taux d'actualisation sont généralement comptabilisés dans le résultat financier.

S'il est prévu qu'une partie ou que la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu si le Groupe éteint l'obligation.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a mis au point un plan formel détaillé pour la restructuration et qu'il a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il procèdera à la restructuration, soit en commençant à mettre en œuvre le plan, soit en annonçant ses principales caractéristiques aux personnes concernées. L'évaluation d'une provision pour restructuration doit uniquement tenir compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Coûts d'assainissement de l'environnement

Les passifs environnementaux sont principalement liés à des activités non courantes (sites fermés, activités abandonnées ou activités cédées pour lesquelles Solvay maintient certains engagements) et, dans une moindre mesure, aux activités poursuivies (voir les commentaires ci-dessous).

Une provision environnementale est comptabilisée, conformément à la norme IAS 37, lorsqu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînera une sortie probable de ressources (dépenses/décaissements) pour la régler et pour laquelle une estimation fiable de ces sorties et du moment où elles se produiront peut être effectuée.

Les dépenses environnementales comprennent, sans s'y limiter, les éléments clés suivants :

- coûts d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance des sols et des eaux souterraines ;
- coût lié au démantèlement lorsqu'il est nécessaire pour satisfaire à une obligation d'assainissement ou de permis ;
- le désamiantage lorsque la réglementation l'impose ;
- enquêtes et études environnementales (évaluations des risques, phases I et II, sol et eaux souterraines).

Le montant des provisions environnementales à la clôture est basé sur la valeur actuelle nette des futurs flux de trésorerie nécessaires, pour les années en cours et à venir, pour régler les obligations d'assainissement. Les prévisions de dépenses sont basées sur les estimations de consultants externes, lorsque cela est approprié et possible. Les dépenses futures sont prévues et révisées, deux fois par an, et validées trimestriellement par des experts financiers de Solvay Finance et des experts industriels qualifiés dirigés par le directeur de la réhabilitation environnementale du Groupe, et bénéficient des apports du personnel du département juridique pour l'évolution de la réglementation environnementale.

En l'absence d'obligations probables, un passif éventuel peut être indiqué pour représenter le passif futur possible. Dans certains cas, les passifs éventuels ne peuvent pas être quantifiés. Voir la Note F36 Passifs éventuels et garanties financières.

En millions d'euros	Restructurations	Environnement	Litiges	Autres	Total
31 décembre 2024	99	511	55	205	871
Dotations	120	83	10	15	227
Reprises de montants non utilisés	-38	-5	-10	-19	-71
Utilisations	-83	-63	-6	-91	-245
Effet de la désactualisation	0	5	1	0	6
Réévaluations	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-1	-2	0	-2	-6
Acquisitions et variations de périmètre	0	1	0	0	1
Cessions	0	0	0	0	0
Transferts aux passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	-7	-7
31 décembre 2025	97	529	49	102	776
Dont provisions courantes	68	58	21	49	196

Les provisions ont diminué de (95) millions d'euros en 2025, dont une baisse de (109) millions d'euros pour litiges et autres provisions et de (2) millions d'euros pour Restructuration, en partie compensés par une hausse de 18 millions d'euros pour l'environnement.

Les informations relatives à la comptabilisation et aux ajouts aux provisions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

La Direction estime l'utilisation (décaissements) des provisions (autres que les avantages du personnel) comme suit :

En millions d'euros	Endéans 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Au-delà de 10 ans	Total
Total provisions environnementales	254	84	191	529
Total provisions pour litiges et autres provisions	145	5	0	150
Total provisions pour restructuration	97			97
31 décembre 2025	495	89	191	776

Provisions pour restructuration

En 2025, ces provisions s'élèvent à 97 millions d'euros contre 99 millions d'euros fin 2024.

Les provisions à la fin de 2025 concernent principalement les charges de restructuration liées à la sortie du Groupe du TSA conclu avec Syensqo (voir Note F5), à la simplification et aux programmes de transformation. Ces charges soutiennent la simplification de toutes les fonctions support grâce à des mesures de transformation stratégique, des fermetures de sites, la sortie de l'accord sur les services de transition (TSA), la rationalisation de la structure organisationnelle et l'examen de l'implantation des effectifs. En vertu du TSA, Solvay sera dédommagée par Syensqo au titre des frais de restructuration, dont 20 millions d'euros restent à recevoir à la fin 2025 (dans Autres créances).

Provisions environnementales

Ces provisions s'élèvent à 529 millions d'euros à fin 2025, contre 511 millions d'euros à fin 2024 et concernent :

- L'exploitation des mines et forages dans la mesure où la législation et/ou les permis d'exploitation relatifs aux carrières, mines et forages contiennent des obligations de dédommagement des tiers. Ces provisions s'élèvent à 184 millions d'euros à la fin de 2025 et la plupart d'entre elles, sur la base d'avis d'experts locaux, devraient être utilisées dans un horizon de 20 ans.
- Les digues à chaux (bassins de décantation liés principalement à des usines de carbonate de soude), les décharges sur sites ou les décharges de tiers (liées à plusieurs activités industrielles). Ces provisions s'élèvent à 21 millions d'euros et ont un horizon de 1 à 20 ans.
- Divers types de pollution (organique, inorganique) résultant de diverses productions chimiques. Elles couvrent principalement les activités abandonnées ou les sites fermés. La plupart de ces provisions ont un horizon de 1 à 20 ans.

L'ajout net d'une provision environnementale de 78 millions d'euros est principalement lié à des obligations découlant d'activités anciennes, telles que des décharges historiques (par exemple à Rosignano) et des responsabilités contractuelles découlant de garanties de fusions et d'acquisitions.

La variation des provisions environnementales a également été influencée par l'augmentation du taux d'actualisation, qui a réduit la valeur actuelle du passif global de (16) millions d'euros. Cet effet, combiné à l'actualisation du passif d'ouverture pour 22 millions d'euros, a entraîné une hausse nette de 5 millions d'euros liée à l'actualisation. Les montants estimés sont actualisés sur la base de la date probable de règlement et sont périodiquement ajustés pour refléter le passage du temps.

La répartition des provisions environnementales pour les principaux pays/régions est la suivante :

31 décembre 2025					31 décembre 2024			
En millions d'euros	Provisions	En %	Provisions activités continuées	Utilisation des provisions	Provisions	En %	Provisions activités continuées	Utilisation des provisions
France	143	27%	0	-25	154	30%	0	-26
Allemagne	131	25%	48	-7	135	26%	46	-12
Reste de l'Europe	208	39%	7	-21	167	33%	6	-18
Amérique du Nord	3	1%	0	-1	4	1%	0	-1
Reste du monde	44	8%	1	-9	51	10%	1	-9
Total	529	100%	56	-63	511	100%	53	-66

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges se rapportent aux risques fiscaux et juridiques indirects. Ils s'élèvent à 49 millions d'euros en 2025 (55 millions d'euros en 2024). Le solde à la fin de 2025 concerne les risques relatifs à la fiscalité indirecte (13 millions d'euros) et les actions en justice (36 millions d'euros).

Autres provisions

Les Autres provisions s'élèvent à 102 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 205 millions d'euros en 2024. Ces provisions concernent principalement les risques liés (i) à l'arrêt ou à la cession d'activités et (ii) à l'exécution ou à la résiliation de contrats. Une provision a été constituée pour les litiges et garanties postérieurs à la réalisation des fusions et acquisitions, y compris la remise en état de l'environnement des sites cédés. Conformément à l'accord de séparation, la provision est étayée par un actif d'indemnisation (comptabilisé dans la rubrique « Prêts et autres actifs »), dont le montant restant de la deuxième tranche s'élève à 23 millions d'euros et correspond à la valorisation garantie contractuellement. Le Groupe a également comptabilisé et réglé par la suite une provision liée à des retards et à des dépassements de coûts sur le site de Dombasle, où le total des paiements effectués au cours de la période s'est élevé à 60 millions d'euros.

NOTE F32

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

🔍 Méthodes comptables

Généralités

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés uniquement à partir du moment où Solvay devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et, dans le cas d'un actif financier, ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures sorties ou entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif ou d'un passif financier, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie attendus en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de paiement anticipé, de prolongation, de rachat, etc.), mais ne tient pas compte des pertes de crédit attendues. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des frais proportionnels, payés ou reçus par les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes.

Actifs financiers

Les créances commerciales sont initialement évaluées à leur prix de transaction, si elles ne comportent pas une composante importante de financement, ce qui est le cas pour pratiquement toutes ces créances. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

Un actif financier est qualifié de courant lorsque les flux de trésorerie attendus de l'instrument viennent à échéance dans l'année.

Tous les actifs financiers comptabilisés seront ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à leur juste valeur, selon IFRS 9 *Instruments financiers*, spécifiquement :

- Un instrument d'emprunt qui (i) s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui (ii) a des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, est évalué au coût amorti (net de toute réduction de valeur pour dépréciation), sauf si cet actif est désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net sous l'option de juste valeur.
- Tous les autres instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.
- Tous les instruments de capitaux propres sont évalués dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, et leurs profits ou pertes constatés en résultat, sauf si un instrument en capitaux propres n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, auquel cas un choix irrévocable peut être effectué, lors de la comptabilisation initiale, d'évaluer l'instrument à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et de constater le produit tiré du dividende en résultat. Cette classification est faite instrument par instrument. Lors de la décomptabilisation, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats non distribués.
- Les participations dans des partenariats de fonds d'investissement sont évaluées dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, les gains et les pertes étant comptabilisés en résultat. Sur la base de l'analyse des caractéristiques de ces fonds, le Groupe a déterminé qu'ils n'étaient pas éligibles à une évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et sont dès lors comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à un prix de marché (niveau 1). Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales de concurrence ou à des transactions sur des instruments similaires en substance (niveau 2), ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant, le plus possible, des hypothèses cohérentes avec les données observables sur les marchés (niveau 3). Toutefois, dans des circonstances limitées, il peut arriver que le coût des instruments de capitaux propres constitue une estimation appropriée de la juste valeur. Ce peut être le cas lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir suffisamment d'informations plus récentes pour évaluer la juste valeur ou lorsqu'il existe une large fourchette d'évaluations possibles de la juste valeur et que le coût représente la meilleure estimation de la juste valeur dans cette fourchette.

Dépréciation des actifs financiers

- La dépréciation d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues, représentant la moyenne pondérée des pertes de crédit, dont les pondérations sont les risques de défaillance respectifs. Les pertes de crédit attendues sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée avec une approximation du taux d'intérêt effectif initial.
- Pour les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative (c'est-à-dire substantiellement toutes les créances commerciales), la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ces dernières sont les pertes de crédit attendues résultant de la totalité des cas de défaut dont une créance commerciale pourrait faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue, en utilisant une matrice de provision qui tient compte d'informations historiques sur les défauts, ajustées des informations prospectives par client. Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsque les paiements contractuels sont en retard de 60 jours. Toutefois, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est en défaut lorsque des informations, internes ou externes, indiquent que le Groupe ne pourra probablement pas recouvrer dans leur totalité les montants contractuels restant dus avant de tenir compte, le cas échéant, des rehaussements de crédit détenus par le Groupe. Un actif financier est entièrement déprécié lorsque le Groupe estime raisonnablement ne pas recouvrer les flux de trésorerie contractuels.

Les dépréciations d'actifs sont comptabilisées au compte de résultat consolidé, sauf pour les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dans ce cas, la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'exception des :

- passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation ultérieure de ces passifs, y compris ceux qui sont des dérivés, est effectuée à la juste valeur ;
- contrats de garantie financière. Après la comptabilisation initiale, les garanties sont ultérieurement évaluées au plus élevé des pertes attendues et du montant initialement comptabilisé.

Instruments financiers dérivés

Un instrument financier dérivé est un instrument financier ou autre contrat entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 *Instruments financiers* et présentant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction de la variation d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du cours d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit, d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun investissement net initial ou un investissement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des comportements similaires face à l'évolution des facteurs du marché ;
- son règlement se fait à une date ultérieure.

Le Groupe conclut divers instruments financiers dérivés (contrats à terme de gré à gré, futures, collars, options et swaps) pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de matières premières (principalement les risques de volatilité des prix de l'énergie et des droits d'émission de CO₂).

Comme expliqué ci-dessus, les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de chaque période de référence. Le résultat obtenu est comptabilisé en gain ou en perte, sauf si l'instrument dérivé est désigné comme instrument de couverture efficace. Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net (couvertures de flux de trésorerie).

Un dérivé avec une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé avec une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Les instruments dérivés (ou des portions de ceux-ci) sont présentés comme des actifs ou des passifs non courants si l'échéance résiduelle des règlements sous-jacents est supérieure à douze mois après la période de référence. Les autres instruments dérivés (ou portions de ceux-ci) sont présentés comme actifs ou passifs courants.

Comptabilité de couverture

Le Groupe désigne certains instruments dérivés et instruments dérivés incorporés liés aux risques de taux d'intérêt, de change, de cours de l'action Solvay, et de matières premières (principalement les risques de volatilité des prix de l'énergie et des droits d'émission de CO₂) comme instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

La relation de couverture fait l'objet, dès son origine, d'une désignation formelle et d'une documentation structurée, décrivant la relation de couverture, ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Pour appliquer la comptabilité de couverture : (a) il y a un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, (b) l'effet du risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de valeur qui résultent de ce lien économique, et (c) le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert réellement couverte par le Groupe et la quantité de l'instrument de couverture utilisée réellement par le Groupe pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Pour qu'il existe un lien économique tel que mentionné sous (a) ci-dessus, il faut pouvoir s'attendre à ce que la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert évolueront systématiquement dans des directions opposées en réponse aux fluctuations dans le même sous-jacent (ou les sous-jacents économiquement liés de telle sorte qu'ils réagissent de la même façon au risque couvert).

Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture qui sont désignés dans une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en résultat.

Tant que la couverture de flux de trésorerie continue à satisfaire aux critères d'applicabilité, la relation de couverture est comptabilisée comme suit :

- La composante distincte des capitaux propres associée à l'élément couvert (la réserve de couverture de flux de trésorerie) est ajustée au plus faible (en valeur absolue) des montants suivants :
 - le gain ou la perte cumulé dégagé sur l'instrument de couverture depuis le commencement de la couverture ;
 - la variation cumulée de la juste valeur (en valeur actualisée) de l'élément couvert (c'est-à-dire la valeur actualisée de la variation cumulée des flux de trésorerie attendus qui sont couverts) depuis le commencement de la couverture.
- la part du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considérée comme une couverture efficace (c'est-à-dire la part compensée par la variation de la réserve de couverture des flux de trésorerie calculée conformément au point (a)) est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ;
- tout gain ou perte résiduel sur l'instrument de couverture (ou tout gain ou perte nécessaire pour équilibrer la variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie, calculée conformément au point (a)) représente une inefficacité de la couverture et est comptabilisé en résultat net.
- le montant cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie conformément au point (a) est comptabilisé comme suit :
 - lorsqu'une transaction prévue couverte conduit à comptabiliser ultérieurement un actif non financier ou un passif non financier, le Groupe sort ce montant de la réserve de couverture de flux de trésorerie et l'incorpore directement dans le coût initial ou toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif. Il ne s'agit pas d'un ajustement de reclassement et, par conséquent, les autres éléments du résultat global ne sont pas touchés.
 - dans le cas des couvertures de flux de trésorerie autres que celles visées au point i), ce montant est sorti de la réserve de couverture de flux de trésorerie et reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement dans la période ou les périodes durant lesquelles les futurs flux de trésorerie attendus couverts influent sur le résultat net (par exemple, les périodes où le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisée, ou lorsque la vente prévue se réalise).
 - toutefois, si ce montant est une perte et que le Groupe s'attend à ce que la totalité ou une partie de cette perte ne puisse pas être recouvrée au cours d'une ou de plusieurs périodes futures, le montant qu'il prévoit ne pas pouvoir recouvrer est immédiatement reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement.

La plupart des éléments couverts sont liés à une transaction. La valeur temps des options, des éléments à terme des contrats à terme, et des spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaies étrangères d'instruments financiers qui couvrent les éléments influent sur le résultat net en même temps que ces éléments couverts.

La comptabilité de couverture cesse prospectivement d'être utilisée dans le cas où la relation de couverture (ou une partie de la relation de couverture) cesse de satisfaire aux critères d'applicabilité (après prise en compte de tout rééquilibrage de la relation de couverture, s'il y a lieu). Cela comprend les situations où l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé.

Lorsque le Groupe met fin à la comptabilité de couverture pour une couverture de flux de trésorerie, il comptabilise comme suit le montant cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie :

- si les futurs flux de trésorerie couverts sont encore susceptibles de se produire, le montant demeure dans la réserve de couverture de flux de trésorerie jusqu'à ce que ces flux de trésorerie se produisent. Toutefois, si ce montant est une perte et que le Groupe s'attend à ce que la totalité ou une partie de cette perte ne puisse pas être recouvrée au cours d'une ou de plusieurs périodes futures, le montant qu'il prévoit ne pas pouvoir recouvrer est immédiatement reclassé en résultat net au titre d'ajustement de reclassement.
- si les futurs flux de trésorerie couverts ne sont plus susceptibles de se produire, ce montant est immédiatement sorti de la réserve de couverture de flux de trésorerie et reclassé en résultat net à titre d'ajustement de reclassement. Un futur flux de trésorerie couvert dont la réalisation n'est plus hautement probable peut encore se produire.

Dérivés incorporés

Le dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier qui modifie les flux de trésorerie d'un contrat hôte d'une manière similaire à un dérivé autonome en fonction d'un taux d'intérêt spécifié, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat. La valorisation du dérivé incorporé repose sur un modèle de valorisation fondé sur le modèle Black-Scholes, qui simule les volumes et les prix tout au long de la durée du contrat hôte à l'aide d'une simulation Monte Carlo. La technique de valorisation intègre toutes les données significatives que les acteurs du marché prendraient en compte pour fixer un prix de transaction pour le dérivé incorporé dans le cadre d'une opération de marché ordonnée.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers comme courants ou non courants en fonction de leur classification selon la norme IFRS 9.

		31 décembre 2025	31 décembre 2024
En millions d'euros	Classification	Valeur comptable	Valeur comptable
Actifs non courants - Instruments financiers		204	194
Actifs financiers disponibles à la vente			
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8	8
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53	55
Prêts et autres actifs non courants (à l'exception des excédents de fonds de pension et des stocks à long terme)	Actifs financiers évalués au coût amorti	110	118
Instruments financiers - Opérationnel		32	13
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	0	0
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	32	13
Actifs courants - Instruments financiers		1 210	1 448
Créances commerciales	Actifs financiers évalués au coût amorti	622	826
Autres instruments financiers		18	16
Autres valeurs mobilières de placement > 3 mois	Actifs financiers évalués au coût amorti	9	4
Swaps de devises	Détenus à des fins de transaction	1	1
Autres créances financières courantes	Actifs financiers évalués au coût amorti	8	11
Instruments financiers - Opérationnel		34	67
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	2	2
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	32	64
Trésorerie et équivalents de trésorerie		536	539
Total actif - Instruments financiers		1 413	1 642
Passifs non courants - Instruments financiers		1 887	2 017
Dettes financières		1 838	1 983
Emprunts obligataires	Passifs financiers évalués au coût amorti	1 494	1 492
Autres dettes non courantes	Passifs financiers évalués au coût amorti	38	253
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	0	2
Passifs locatifs IFRS 16 - Partie long terme	Passifs locatifs évalués au coût amorti	306	236
Autres passifs	Passifs financiers évalués au coût amorti	14	21
Instruments financiers - Opérationnel		35	13
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	11	1
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	24	11
Passifs courants - Instruments financiers		1 262	1 170
Dettes financières		332	155
Dettes financières à court terme	Passifs financiers évalués au coût amorti	258	83
Swaps de devises	Détenus à des fins de transaction	0	2
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie		0
Passifs locatifs - Partie court terme	Passifs locatifs évalués au coût amorti	73	70
Dettes commerciales	Passifs financiers évalués au coût amorti	773	810
Instruments financiers - Opérationnel		51	98
Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	7	24
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	44	74
Dividendes à payer	Passifs financiers évalués au coût amorti	107	107
Total passif - Instruments financiers		3 149	3 187

En 2025, il n'existe pas de stocks d'émission de CO₂ à long terme.

En 2024, les stocks de CO₂ à long terme déclarés ne sont pas des actifs financiers et ne sont donc pas inclus dans le tableau ci-dessus. Ils sont présentés comme autres actifs non courants.

F32.A. Aperçu des instruments financiers

Le tableau suivant donne un aperçu de la valeur comptable de tous les instruments financiers par catégorie telle que définie par IFRS 9.

Instruments financiers

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
En millions d'euros	Valeur comptable	Valeur comptable
À juste valeur par le biais du résultat net	57	59
Détenus à des fins de transaction (instruments financiers - opérationnel)	2	2
Détenus à des fins de transaction (autres instruments financiers - voir note F33 tableau Changements dans la dette financière)	1	1
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53	55
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 284	1 497
Actifs financiers évalués au coût amorti (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales, les prêts et autres actifs court/long terme à l'exception des excédents de fonds de pension et des stocks à long terme)	1 284	1 497
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	72	85
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	64	78
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8	8
Total actifs financiers	1 413	1 642
À juste valeur par le biais du résultat net	-18	-27
Détenus à des fins de transaction (instruments financiers - opérationnel - voir note F34)	-18	-26
Détenus à des fins de transaction (dette financière - voir note F33, tableau changements dans la dette financière)	0	-2
Passifs financiers évalués au coût amorti	-2 684	-2 766
Passifs financiers évalués au coût amorti (sauf les dividendes à payer et des dettes de location-financement IFRS 16)	-2 577	-2 659
Dividendes à payer	-107	-107
Passifs locatifs évalués au coût amorti	-379	-306
Passifs locatifs IFRS16 évalués au coût amorti	-379	-306
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat global	-68	-88
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie (voir note F34)	-68	-88
Total passifs financiers et locatifs	-3 149	-3 187

La catégorie « Détenus à des fins de transaction » comporte des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de gestion des risques de change, aux prix des services aux collectivités, aux droits d'émission de CO₂, aux indices et aux actions. Les contrats documentés comme instruments de couverture (comptabilité de couverture en vertu d'IFRS 9 Instruments financiers) ou qui répondent aux critères d'exemption pour usage propre ne sont pas inclus dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction ».

À la fin de 2025, 53 millions d'euros (2024 - 55 millions d'euros) d'instruments à la juste valeur par le biais du compte de résultat se rapportent à des instruments de capitaux propres liés au groupe Syensqo.

F32.B. Juste valeur des instruments financiers

Techniques d'évaluation et hypothèses utilisées afin de déterminer la juste valeur.

🔗 Méthodes comptables

Les cotations de marché sont disponibles pour les actifs et passifs financiers avec des modalités standard et négociés sur des marchés actifs. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés correspondent à leurs cotations sur le marché, lorsque celles-ci sont disponibles. Lorsque les cotations ne sont pas disponibles, la juste valeur des instruments financiers est calculée sur la base de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant la courbe de rendement applicable dérivée des taux d'intérêt cotés dont les échéances correspondent à celles des contrats pour les dérivés hors options. Les dérivés optionnels sont évalués à la juste valeur sur la base de modèles d'évaluation des options en tenant compte de la valeur actuelle des gains prévus pondérés selon les probabilités, en utilisant des formules de référence du marché.

Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers sont déterminées conformément aux modèles d'évaluation généralement admis sur la base d'analyses de flux de trésorerie actualisés.

Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti (hors passifs locatifs IFRS 16)

En millions d'euros	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs non courants - Instruments financiers	110	110	118	118
Prêts et autres actifs non courants (à l'exception des excédents de fonds de pension et des stocks à long terme)	110	110	118	118
Passifs non courants - Instruments financiers	-1 546	-1 583	-1 766	-1 814
Emprunts obligataires	-1 494	-1 530	-1 492	-1 540
Autres dettes non courantes	-38	-38	-253	-253
Autres passifs	-14	-14	-21	-21

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers courants sont estimés à un montant raisonnablement proche de leur juste valeur, en raison de leur courte échéance.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de situation financière

Le tableau « Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière » fournit une analyse des instruments financiers qui, après la comptabilisation initiale, sont évalués à leur juste valeur et regroupés en niveaux de 1 à 3 en fonction du degré de juste valeur observable. Les instruments financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie sont principalement regroupés dans les niveaux 1 et 2. Ils sont évalués à la juste valeur sur la base d'une fixation de prix à terme et suivant des modèles de swaps utilisant des calculs de valeur actualisée. Les modèles incorporent plusieurs données y compris le cours de change spot et les taux d'intérêt des devises respectives, les écarts de base entre les devises respectives, les courbes des taux d'intérêt, et les courbes des taux à terme des matières premières sous-jacentes. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global relèvent des niveaux 1 et 3. La juste valeur des instruments présentés au niveau 3 est mesurée sur la base des directives recommandées par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV).

Conformément aux règles internes du Groupe, la responsabilité de l'évaluation du niveau de juste valeur relève (a) du département Trésorerie pour les instruments financiers dérivés hors énergie et les passifs financiers non dérivés, (b) du département Développement durable et Énergie pour les instruments financiers dérivés relatifs à l'énergie et (c) du département Finance pour les actifs financiers non dérivés.

Le Groupe détermine si des transferts doivent avoir lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base du niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de référence. Au cours de l'année, aucun transfert de ce type n'a eu lieu.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de situation financière

31 décembre 2025

En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Détenus à des fins de transaction	0	3	0	3
Risque de change	0	2	0	2
Risque d'énergie	0	0	0	0
Risque CO ₂	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0
Indice	0	1	0	1
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais du compte de résultat	53	0	0	53
Actions	53	0	0	53
Couverture de flux de trésorerie	0	64	0	64
Risque de change	0	3	0	3
Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
Risque d'énergie	0	6	0	6
Risque CO ₂	0	55	0	55
Actions	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	8	8
Actions	0	0	8	8
Total (actif)	53	67	8	129
Détenus à des fins de transaction	0	-18	0	-18
Risque de change	0	-1	0	-1
Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
Risque d'énergie	0	0	0	0
Risque CO ₂	0	-17	0	-17
Actions	0	0	0	0
Indice	0	-1	0	-1
Couverture de flux de trésorerie	0	-68	0	-68
Risque de change	0	0	0	0
Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
Risque d'énergie	0	-50	0	-50
Risque CO ₂	0	-18	0	-18
Actions	0	0	0	0
Total (passif)	0	-86	0	-86

31 décembre 2024

En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Détenus à des fins de transaction	0	4	0	4
Risque de change	0	1	0	1
Risque d'énergie	0	1	0	1
Risque CO ₂	0	0	0	0
Actions	0	1	0	1
Indice	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais du compte de résultat	55	0	0	55
Actions	55	0	0	55
Couverture de flux de trésorerie	0	78	0	78
Risque de change	0	1	0	1
Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
Risque d'énergie	0	53	0	53
Risque CO ₂	0	23	0	23
Actions	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	8	8
Actions	0	0	8	8
Total (actif)	55	81	8	144
Détenus à des fins de transaction	0	-27	0	-27
Risque de change	0	-4	0	-4
Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0
Risque d'énergie	0	-2	0	-2
Risque CO ₂	0	-18	0	-18
Actions	0	0	0	0
Indice	0	-3	0	-3
Couverture de flux de trésorerie	0	-87	0	-87
Risque de change	0	-7	0	-7
Risque de taux d'intérêt	0	-2	0	-2
Risque d'énergie	0	-47	0	-47
Risque CO ₂	0	-32	0	-32
Actions	0	0	0	0
Total (passif)	0	-115	0	-115

La juste valeur des instruments financiers destinés à gérer le risque d'énergie a diminué en 2025. Cela s'explique principalement par la combinaison de la baisse des prix du gaz et de la hausse des prix de l'électricité par rapport à 2024.

Mouvements de la période

Réconciliation des évaluations à la juste valeur de niveau 3 des actifs et passifs financiers.

31 décembre 2025			
	À juste valeur par le biais du résultat net	À juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
En millions d'euros	Instruments de capitaux propres	Instruments de capitaux propres	
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	0	8	8
Pertes ou gains totaux			0
- Comptabilisés dans le compte de résultats consolidé			0
- Comptabilisés en autres éléments du résultat global			0
Acquisitions		0	0
Diminutions de capital			0
Reclassement hors du niveau 3			0
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture			0
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente			0
Solde de clôture au 31 décembre	0	8	8

31 décembre 2024			
	À juste valeur par le biais du résultat net	À juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
En millions d'euros	Instruments de capitaux propres	Instruments de capitaux propres	
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	0	1	1
Pertes ou gains totaux			0
- Comptabilisés dans le compte de résultats consolidé			0
- Comptabilisés en autres éléments du résultat global			0
Acquisitions		7	7
Diminutions de capital			0
Reclassement hors du niveau 3			0
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture			0
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente			0
Solde de clôture au 31 décembre	0	8	8

Produits et charges sur instruments financiers comptabilisés au compte de résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	2025	2024
Comptabilisé dans le compte de résultats consolidé		
Reclassification depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		
Risque de change	3	-7
Risque d'énergie	-14	-4
Risque de taux d'intérêt		
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		
Risque de change		
Risque d'énergie	0	-2
Risque CO ₂		
Comptabilisé dans la marge brute	-11	-14
Reclassification depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		
Risque de change	0	0
Risque d'énergie	0	0
Risque CO ₂	3	-38
Actions	0	0
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		
Risque d'énergie	0	0
Risque CO ₂	1	8
Actions	3	-3
Gains et pertes (valeur temps) sur instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		
Risque de change	0	0
Risque d'énergie	0	0
Risque CO ₂		
Gains et pertes de change d'exploitation	-1	0
Comptabilisé dans les autres gains et pertes d'exploitation	6	-33
Reclassification depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		
Risque de change	0	0
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		
Risque d'énergie	0	0
Actions	0	0
Reclassification des couvertures de flux de trésorerie (Dérivés)		
Risque de change	0	0
Comptabilisé dans les résultats de gestion et de réévaluation de portefeuille	0	0
Charge d'intérêt nette	-75	-79
Charges financières des dettes de leasing	-14	-12
Autres gains et pertes sur endettement net (hors gains et pertes liés à des éléments non liés aux instruments financiers)		
Risque de change	-1	-3
Élément d'intérêts des dérivés	1	1
Autres	-2	-3
- Dont Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction (swap de taux d'intérêt)		
- Dont reclassification des capitaux propres des couvertures de flux de trésorerie des swaps de taux d'intérêt		
Comptabilisé dans les charges sur endettement net ^(*)	-91	-97
Dividendes des instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Plus-value sur participations disponibles à la vente comptabilisée dans le compte de résultats		
Reclassification des capitaux propres des pertes et gains non réalisés liés à la cession d'actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Reclassification des capitaux propres des pertes de valeur (dépréciations) sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Total comptabilisé dans le compte de résultats consolidé	-96	-144

(*) La Note F6 Charges financières nettes fait apparaître un montant de (85) millions d'euros pour 2025 ((76) millions d'euros pour 2024) reporté sous « Charges nettes sur emprunts ». Ce montant inclut (2) millions d'euros pour 2025 ((3) millions d'euros pour 2024) de charges financières non liées à des instruments financiers qui sont exclues dans ce tableau de la ligne « Comptabilisé dans les charges sur endettement net ».

La perte sur les ventes hautement probables en devises étrangères comptabilisée dans la marge brute pour (3) millions d'euros tient essentiellement à la couverture du dollar américain et la perte comptabilisée sur les instruments liés aux services aux collectivités pour à hauteur de (14) millions d'euros.

En 2025, le gain de 6 millions d'euros comptabilisé dans les Autres gains et pertes d'exploitation est attribuable au dénouement d'instruments dérivés à terme portant sur 780 kts d'EUA. Voir également la note F32.D Autres risques de marché.

En 2025, dans la rubrique Autres gains et pertes sur l'endettement net, la perte de change a diminué de 2 millions d'euros par rapport à 2024. Le gain de 1 million d'euros (1 million d'euros en 2024) est lié à l'élément d'intérêt des dérivés financiers (points à terme). Les autres coûts ont augmenté de 2 millions d'euros en 2025 par rapport à 2024 en raison des coûts liés à la livraison des actions au titre du PSU 2022.

Les produits et charges sur instruments financiers comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont les suivants :

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change		Risque de taux d'intérêt ^(*)		Risque de matières premières		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Solde au 1^{er} janvier	-5	1	-33	-61	-60	-87	-99	-148
Reclassement depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	-3	7	7	5	11	43	14	55
Partie efficace des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	11	-13	2	23	-17	-15	-4	-6
Solde au 31 décembre	2	-5	-24	-33	-66	-60	-89	-99

(*) Les charges d'intérêts nettes en 2025 de 75 millions d'euros (79 millions d'euros en 2024) comprennent 7 millions d'euros (5 millions d'euros en 2024) recyclés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat en lien avec les instruments Flexi-swap désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie et réglés en 2024.

F32.C. Gestion du capital

Voir le point 2 Capital, actions et actionnaires dans la section « Gouvernance d'entreprise » du présent rapport annuel.

Le Groupe gère sa structure de financement avec l'objectif de sauvegarder sa capacité à poursuivre ses activités, d'optimiser le rendement pour les actionnaires, de maintenir sa notation « Investment Grade » et de minimiser le coût de l'endettement.

La structure du capital du Groupe se compose de capitaux propres et de dette net (voir Note F33 Endettement net).

En dehors des exigences légales en matière de financement minimum en capital s'appliquant aux filiales de la Société dans les différents pays, Solvay n'est soumis à aucune exigence légale supplémentaire concernant ses capitaux propres.

Le département Trésorerie revoit la structure du capital en permanence sous l'autorité et la supervision du Chief Financial Officer. Le cas échéant, le département Juridique est impliqué pour garantir la conformité avec les obligations légales et contractuelles.

F32.D. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à des risques de marché liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et d'autres prix du marché (énergie, droits d'émission de CO₂ et actions). La Direction générale du Groupe supervise la gestion de ces risques, assistée du département Trésorerie (risques non liés aux matières premières) et du département Développement durable et Énergie, qui conseille sur les risques financiers et le cadre de gouvernance approprié dans ce domaine pour le Groupe. Les deux départements fournissent l'assurance à la Direction générale du Groupe que les activités de gestion des risques financiers du Groupe sont régies par des politiques et des procédures appropriées et que les risques financiers sont identifiés, mesurés et gérés conformément aux politiques et aux objectifs de risque du Groupe. Solvay a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre des risques de change, de taux d'intérêt, de prix de l'énergie et de droits d'émission de CO₂ clairement identifiés (instruments de couverture). Toutes les activités sur produits dérivés à des fins de gestion des risques sont effectuées par une équipe de spécialistes qui possèdent les qualifications, l'expérience et la supervision appropriées. Cependant, les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture ne sont pas remplis dans tous les cas.

En outre, le Groupe est également exposé au risque de liquidité et au risque de crédit.

Risque de change

Le Groupe est un fabricant de produits chimiques essentiels dont les activités à l'échelle mondiale donnent lieu à des transactions libellées en devises étrangères. Il est à ce titre exposé aux fluctuations des taux de change. En 2025, le Groupe était principalement exposé au dollar américain, au yuan chinois et au réal brésilien.

Pour atténuer son risque de change, le Groupe a défini une politique de couverture qui repose essentiellement sur le principe du financement de ses activités en monnaie locale et couvre le risque de change transactionnel au moment de la facturation (risque certain). Le Groupe surveille en permanence ses activités en devises étrangères et couvre, le cas échéant, les risques de change sur les flux de trésorerie attendus (risque hautement probable).

Les expositions aux taux de change sont gérées dans le cadre de paramètres approuvés en utilisant des contrats de change à terme ou, le cas échéant, d'autres dérivés tels que des options de change.

Au cours de l'année 2025, le taux de change €/USD est passé de 1,0394 au début du mois de janvier à 1,1757 à la fin du mois de décembre (de 1,1052 à 1,0394 en 2024).

Une fluctuation de (0,10) dans la parité dollar/euro devrait générer en 2025 une variation de l'EBITDA d'environ 23 millions d'euros (33 millions d'euros pour 2024). 60% de cette variation se situent au niveau de la conversion et 40% au niveau de la transaction, cette dernière étant en grande partie couverte. L'EBITDA est la mesure clé non-IFRS de la performance opérationnelle telle que définie dans le glossaire.

Fin 2025, un renforcement du dollar américain par rapport à l'euro a augmenté la dette nette d'environ 3 millions d'euros (8 millions d'euros en 2024) par 0,10 de variation dans la parité dollar/euro. Inversement, l'affaiblissement du dollar américain par rapport à l'euro a fait baisser la dette nette d'environ 2 million d'euros (7 millions d'euros en 2024) par 0,10 de variation dans la parité dollar/euro.

Le risque de change du Groupe peut être divisé en deux catégories : le risque de conversion et le risque transactionnel.

Risque de conversion

Le risque de conversion représente le risque pesant sur les états financiers consolidés du Groupe associé aux participations dans des sociétés opérant dans une monnaie autre que l'euro (la monnaie de présentation du Groupe).

Durant les années 2024 et 2025, le Groupe n'a pas couvert le risque de change des établissements à l'étranger.

Risque transactionnel

Le risque transactionnel est le risque de change lié à une transaction spécifique comme l'achat ou la vente par une entité du Groupe dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque transactionnel sur les créances et les emprunts de façon centralisée, et localement lorsque la centralisation n'est pas possible.

Le choix de la devise d'emprunt dépend essentiellement des opportunités offertes sur les différents marchés. Cela signifie que la monnaie choisie n'est pas nécessairement celle du pays dans lequel les fonds seront investis. Néanmoins, les entités opérationnelles sont essentiellement financées dans leur monnaie fonctionnelle.

Dans les pays émergents, il n'est pas toujours possible d'emprunter en monnaie locale, soit parce que les fonds ne sont pas disponibles sur les marchés financiers locaux, soit parce que les conditions financières sont trop onéreuses. Dans de tels cas, le Groupe doit emprunter dans une monnaie différente. Néanmoins, le Groupe envisage les opportunités de refinancer en monnaie locale ses emprunts dans les pays émergents.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont classés parmi une des deux catégories décrites ci-après.

Détenus à des fins de transaction

Le risque transactionnel est géré soit par des contrats au comptant, soit par des contrats à terme. Sauf s'ils sont documentés en tant qu'instruments de couverture (voir ci-dessus), les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction.

En 2025, les montants notionnels négociés pour gérer le risque transactionnel sont les suivants :

- une position longue de 224 millions d'euros (contre 368 millions d'euros en 2024) ;
- une position courte de (252) millions d'euros (contre (239) millions d'euros en 2024) ;
- par rapport à 2024, le passage à l'euro pour la Bulgarie en 2026 et l'optimisation du modèle de centralisation des liquidités ont entraîné une diminution nette des positions courtes de 159 millions d'euros (principalement en lev bulgare et en dollar américain).

Le tableau suivant présente les montants notionnels des contrats dérivés du Groupe existants à la fin de la période :

En € million	Montant notionnel ⁽¹⁾		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs	
31 décembre	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Détenus à des fins de transaction	224	368	1	1	0	-1
Détenus à des fins de transaction	-252	-239	1	1	-1	-3
Total	-28	129	2	2	-1	-4

(1) Position longue/(courte) (si la transaction de change n'implique pas la monnaie fonctionnelle, les deux montants notionnels sont considérés).

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe utilise des produits dérivés pour couvrir les risques de change identifiés. Il les documente en tant qu'instruments de couverture, à moins qu'ils ne couvrent un actif ou un passif financier comptabilisé, auquel cas aucune relation de couverture des flux de trésorerie n'est généralement documentée. La plupart des couvertures sont liées à une transaction.

Fin 2025, le Groupe avait principalement couvert des ventes hautement probables en devises (position courte) pour un montant nominal de 138 millions de dollars américains (USD) (117 millions d'euros) et 55 millions de zloty polonais (PLN) (7 millions d'euros). Tous les contrats de couverture de flux de trésorerie existants fin décembre 2025 seront réglés au cours des 12 prochains mois et auront un impact sur le résultat au cours de cette période.

Le tableau suivant présente les montants notionnels des contrats dérivés de Solvay existants à la fin de la période :

Montants notionnels

31 décembre 2025							
En millions d'euros	Montant notionnel de l'instrument ⁽¹⁾	Montant notionnel de l'exposition au risque ⁽¹⁾	Pourcentage d'exposition couverte	Taux de change moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture	
					Capitaux propres	Actifs	Passifs
Couvertures de flux de trésorerie - Ventes et achats prévus ⁽³⁾							
EUR/PLN	-7	-20	37% ⁽²⁾	4,36	1	1	0
Total EUR	-7	-20			1	1	0
USD/BRL	-43	-72	60% ⁽²⁾	5,60	0	0	0
USD/CNY	-34	-89	38% ⁽²⁾	7,01	0	0	0
USD/EUR	-26	-66	38% ⁽²⁾	1,17	1	1	0
USD/MXN	-5	-14	38% ⁽²⁾	20,07	1	1	0
USD/THB	-9	-27	34% ⁽²⁾	31,90	0	0	0
Total USD	-117	-269			1	1	0
Total	-125	-289			1	2	0

(1) Positions longues/(courtes).

(2) Conformément à la Politique du Groupe sur la Trésorerie, le pourcentage de l'exposition couverte atteindra le niveau minimum de mise progressive en conformité de 60 % en 2025.

(3) Les instruments de couverture figurent dans les rubriques « Autres créances » et « Autres passifs » de l'état de la situation financière.

31 décembre 2024							
En millions d'euros	Montant notionnel de l'instrument ⁽¹⁾	Montant notionnel de l'exposition au risque ⁽¹⁾	Pourcentage d'exposition couverte	Taux de change moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture	
					Capitaux propres	Actifs	Passifs
Couvertures de flux de trésorerie - Ventes et achats prévus ⁽³⁾							
EUR/PLN	-13	-20	65% ⁽²⁾	4,37	0	0	0
Total EUR	-13	-20			0	0	0
USD/BRL	-51	-85	1 ⁽²⁾	5,40	-2	0	2
USD/CNY	-60	-113	53% ⁽²⁾	7,00	-2	0	2
USD/EUR	-42	-82	52% ⁽²⁾	1,10	-2	0	2
USD/MXN	-13	-18	68% ⁽²⁾	19,69	-1	0	1
USD/THB	-17	-35	50% ⁽²⁾	34,77	0	1	0
Total USD	-183	-332			-6	1	7
Total	-196	-352			-6	1	7

(1) Positions longues/(courtes).

(2) Conformément à la Politique du Groupe sur la Trésorerie, le pourcentage de l'exposition couverte atteindra le niveau minimum de mise progressive en conformité de 60 % en 2024.

(3) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état de la situation financière.

Les relations de couverture sont rarement parfaites. Par conséquent, le fait que les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables à un risque couvert et à l'instrument de couverture ne se compensent pas au cours d'une période donnée, peut donner lieu à une certaine inefficacité. Les sources d'inefficacité de la couverture qui pourraient potentiellement affecter la relation de couverture pendant sa durée sont énumérées ci-dessous :

- Une réduction du montant des ventes prévues résultant de différences dans la quantité ou le montant notionnel - l'élément couvert et l'instrument de couverture sont basés sur des quantités ou des montants notionnels différents.
- Un changement significatif du risque de crédit des parties.

Des différences temporelles - l'élément couvert et l'instrument de couverture se produisent ou sont réglés à des dates différentes.

En 2025, aucune inefficacité de couverture significative n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Risque de taux d'intérêt

Voir Risque financier dans la section « Gestion des risques » du présent rapport annuel pour plus d'informations sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

- Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau du Groupe.
- Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les entités du Groupe empruntent des fonds à des taux d'intérêt fixes et variables. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux flottant.

L'exposition aux taux d'intérêt par monnaie est résumée ci-dessous :

En millions d'euros						
31 décembre 2025			31 décembre 2024			
Devise	Taux fixe	Taux flottant	Total	Taux fixe	Taux flottant	Total
Dettes financières						
EUR	-1 802	-215	-2 017	-1 721	-216	-1 937
USD	-124	0	-123	-146	0	-146
BGN	-1	0	-1	-1	-21	-22
GBP	-8	0	-8	-8	0	-8
KRW	0	0	0	-1	-3	-4
THB	-11	0	-11	-8	0	-9
BRL	-3	0	-4	-5	-2	-7
Autres	-4	-1	-6	-5	-1	-5
Total	-1 953	-217	-2 170	-1 895	-243	-2 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
EUR		285	285		271	271
USD		94	94		68	68
CAD		0	0		0	0
THB		27	27		30	30
SAR		4	4		5	5
BRL		38	38		74	74
CNY		35	35		23	23
KRW		16	16		6	6
JPY		4	4		4	4
Autres		34	34		57	57
Total		536	536		539	539
Autres instruments financiers						
CNY		10	10		4	4
EUR		4	4		7	7
SAR		3	3		4	4
Autres		1	1		1	1
Total		18	18		16	16
Total	-1 953	338	-1 615	-1 895	312	-1 583

Fin 2025, 1 953 millions d'euros de la dette brute du Groupe étaient à taux fixe, et comprenaient notamment :

- Deux obligations de premier rang émises en avril 2024 pour un montant total de 1 500 millions d'euros et arrivant à échéance en 2028 et 2031 (valeur comptable de 1 494 millions d'euros) ;
- Un passif locatif IFRS 16 pour un total de 379 millions d'euros (valeur comptable de 379 millions d'euros).

La dette à taux variable est principalement constituée d'un prêt à terme d'un montant de 200 millions d'euros arrivant à échéance en 2026, qui fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt par le biais de swaps de taux d'intérêt réduisant la volatilité des fluctuations des taux d'intérêt (voir ci-dessous).

La sensibilité à la volatilité des taux d'intérêt de la dette financière brute à taux variable reste insignifiante à la fin de 2025 du fait que la dette n'est pas à taux variable.

Risque de taux d'intérêt couvert par instrument classé comme détenus à des fins de transaction

En 2025 et 2024, il n'y a pas d'encours d'instruments de taux d'intérêt classés comme détenus à des fins de transaction.

Risque de taux d'intérêt couvert par instrument classé comme instrument de couverture dans une couverture de flux de trésorerie

Par rapport à 2024, la couverture de taux d'intérêt restante est la couverture exécutée sur le prêt à terme à taux variable de 200 millions d'euros qui couvre les flux de trésorerie de novembre 2025 jusqu'à l'échéance.

31 décembre 2025							
	Montant notionnel de l'instrument	Montant notionnel de l'exposition au risque	Pourcentage d'exposition couverte	Taux d'intérêt de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture	
Couvertures de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts variables						Actifs	Passifs
Dette à taux variable (Euribor6M)	200	200	100%	1,99%	0	0	0
					0		
Total	200	200			0	0	0

Au 31 décembre 2025, la réserve de couverture de flux de trésorerie pour le risque de taux d'intérêt comprend également un montant de 25 millions d'euros lié aux instruments de couverture flexi-swap dénoués et est recyclée en résultat sur la durée des deux obligations. Dans l'état de la situation financière, les instruments de couverture flexi-swap ont été remplacés par deux nouveaux instruments classés comme dettes financières, présentés dans les « Autres prêts auprès de tiers » à la Note F33.

31 décembre 2024							
	Montant notionnel de l'instrument	Montant notionnel de l'exposition au risque	Pourcentage d'exposition couverte	Taux d'intérêt de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument de couverture	
Couvertures de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts variables						Actifs	Passifs
Dette à taux variable (Euribor6M)	200	200	100%	3,52%	-2	0	-2
				1,99%	0	0	0

Autres risques de marché

Risques liés aux utilités et aux prix du CO₂

Le Groupe achète une grande partie de ses besoins en charbon, gaz et électricité en Europe et aux États-Unis sur la base d'indices de marché liquides et volatils. En outre, le Groupe achète des matières premières dont la formule de prix se réfère à des indices de marché. Afin de réduire la volatilité des coûts, le Groupe a mis en place une politique d'échange de prix variables contre des prix fixes par le biais d'instruments financiers dérivés. La plupart de ces instruments de couverture peuvent être documentés comme des instruments de couverture des contrats d'achat sous-jacents. Les contrats d'achats d'énergie à prix fixe avec livraison physique pour utilisation dans les opérations du Groupe sont qualifiés de contrats « utilisation propre » (et pas de dérivés), et constituent une couverture naturelle. Ils n'ont pas été inclus dans cette note.

La couverture financière des risques liés à l'énergie et au prix des droits d'émission de CO₂ est gérée de façon centralisée par Energy Services pour le compte des entités du Groupe.

Energy Services effectue également des transactions de négoce de CO₂ et de l'énergie.

Les tableaux suivants présentent les montants notionnels et les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur l'énergie et le CO₂ en cours au terme de la période de référence :

Détenus à des fins de transaction	Montant notionnel ⁽¹⁾		Montant notionnel (en unités)			Juste valeur de l'instrument - Actif		Juste valeur de l'instrument - Passif	
31 décembre	2025	2024	2025	2024		2025	2024	2025	2024
En millions d'euros (sauf mention contraire)									
Électricité	0	0	0		MWh	0	0	0	0
Gaz de qualité standard	0	1	0	10 220	MWh	0	1	0	-1
CO ₂	9	9	293 750	360 250	Tonnes	0	0	-17	-18
Total	9	10				0	1	-17	-19

(1) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état consolidé de la situation financière.

Les montants présentés dans les tableaux ci-après comprennent les besoins de couverture des GBU du Groupe qui s'approvisionnent par l'intermédiaire d'Energy Services et ne comprennent pas la totalité des besoins de couverture en énergie du Groupe.

31 décembre 2025

Couverture de flux de trésorerie	Montant notionnel ⁽¹⁾	Montant notionnel (en unités)		Montant notionnel de l'exposition au risque	Montant notionnel de l'exposition au risque (en unités)		Pourcentage d'exposition couverte	Prix moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument - Actif	Juste valeur de l'instrument - Passif
En millions d'euros (sauf mention contraire)											
Électricité	167	1 440 821	MWh	295	3 034 392	MWh	47%	116 EUR/MWh	1	6	-5
Gaz de qualité standard	283	8 001 962	MWh	567	25 172 000	MWh	32%	35 EUR/MWh	-45	0	-45
CO ₂ ⁽²⁾	343	4 224 000	Tonnes	515	5 927 000	Tonnes	71%	81 EUR/Tonnes	37	55	-18
Total	793			1 377					-7	61	-68

(1) Les instruments de couverture se trouvent dans la ligne : « Autres créances » et « Autres passifs » dans l'état consolidé de la situation financière.

(2) À l'exclusion de la réserve gelée dans les autres éléments du résultat global, suite aux opérations de roll-over ((59) millions d'euros).

31 décembre 2024

Couverture de flux de trésorerie	Montant notionnel ⁽¹⁾	Montant notionnel (en unités)		Montant notionnel de l'exposition au risque	Montant notionnel de l'exposition au risque (en unités)		Pourcentage d'exposition couverte	Prix moyen de couverture par catégorie de risque	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Juste valeur de l'instrument - Actif	Juste valeur de l'instrument - Passif
En millions d'euros (sauf mention contraire)											
Électricité	224	2 205 840	MWh	417	3 772 347	MWh	58%	102 EUR/MWh	-29	0	-29
Gaz de qualité standard	361	13 463 715	MWh	1 056	26 558 004	MWh	51%	22 EUR/MWh	35	53	-18
CO ₂ ⁽²⁾	341	4 292 750	Tonnes	872	10 616 000	Tonnes	40%	75 EUR/Tonnes	-9	23	-32
Total	926			2 345					-3	76	-79

(1) Les instruments de couverture figurent dans les rubriques « Autres créances » et « Autres passifs » de l'état consolidé de la situation financière.

(2) À l'exclusion de la réserve gelée dans les autres éléments du résultat global, suite aux opérations de roll-over ((57) millions d'euros).

Solvay couvre sa demande nette planifiée d'EUA ; par conséquent, Solvay contrôle étroitement l'efficacité de sa couverture chaque fois qu'elle atteint ou dépasse le niveau de 90% de la demande planifiée. En 2025, conformément à la relation de couverture de flux de trésorerie, le Groupe a ajusté sa quantité de couverture en dénouant 80 kts de contrats à terme au cours de l'exercice. La perte correspondante de (1) million d'euros été comptabilisé en autres gains et pertes d'exploitation dans le compte de résultat consolidé.

Introduction du MACF

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières européen (MACF), qui vise à la fixation d'un prix approprié pour les émissions de carbone générées lors de la production de biens à forte intensité de carbone, oblige Solvay et d'autres industries concernées à supprimer progressivement les allocations gratuites d'émissions de carbone sur une période de 9 ans. En 2024, Solvay s'attendait à ce que les producteurs de carbonate de soude entrent dans le système MACF en 2028, ce qui entraînerait la perte de ses quotas d'émission gratuits. Or, à la suite d'une information du Coordinateur du règlement en 2025, et du fait de l'absence de communication officielle de la Commission européenne concernant la nouvelle période ETS (2026-2030), l'introduction du MACF pour Soda Ash pourrait être reportée à 2031. Ce délai de grâce éventuel et prolongé pourrait contraindre Solvay à revoir son portefeuille de couverture pour les années 2028-2030.

Couverture de la juste valeur

Le Groupe a couvert une partie de ses émissions de CO₂ en stock par des ventes à terme de droits d'émission de CO₂ à une partie liée. Le Groupe qualifie cette stratégie de couverture de la juste valeur. La variation de la juste valeur des ventes à terme est comptabilisée dans le compte de résultat, en même temps que la réévaluation des droits d'émission de CO₂ détenus en stock.

Le Groupe a établi un ratio de couverture de 1:1 pour le risque sous-jacent des ventes à terme de droits d'émission de CO₂ à la partie liée qui est identique à la composante de risque couverte.

L'impact de l'instrument de couverture sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 est le suivant :

31 décembre 2025							
	Valeur comptable			Ligne(s) du bilan	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité de la couverture		
	Notionnel	Actifs	Passifs			Actifs	Passifs
	En tonnes	En million d'euros	En million d'euros			En million d'euros	
Couverture de juste valeur							
Droits d'émission de CO ₂ à terme	0	0		0	Instruments financiers	0	

31 décembre 2025					
	Valeur comptable			Ligne(s) du bilan	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité de la couverture
	Notionnel		Actifs	Passifs	
	En tonnes	En million d'euros	En million d'euros		En million d'euros
Couverture de juste valeur					
Droits d'émission de CO ₂ à terme	0	0	0	Stocks	0

31 décembre 2024							
			Valeur comptable		Ligne(s) du bilan	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	
Notionnel			Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
En tonnes	En million d'euros		En million d'euros			En million d'euros	
Couverture de juste valeur							
Droits d'émission de CO ₂ à terme	25 000	0		-1	Instruments financiers		0

31 décembre 2024							
			Valeur comptable		Ligne(s) du bilan	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	
Notionnel			Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
En tonnes	En million d'euros		En million d'euros			En million d'euros	
Couverture de juste valeur							
Droits d'émission de CO ₂ à terme	25 000	0	2		Stocks	0	

Les sensibilités des instruments financiers dérivés sur matières premières au 31 décembre 2025 sont présentées ci-dessous.

Les sensibilités ont été définies sur la base des niveaux de prix et de volatilité de chaque matière première. Ces hypothèses ne constituent pas une estimation des prix futurs du marché et les sensibilités présentées ne sont pas représentatives des variations futures des capitaux propres et des résultats de Solvay.

31 décembre 2025

	Changement de prix	Autres éléments du résultat global	Profit ou perte
En million d'Euro			
Gaz naturel	+10% /MWh	-32	0
Gaz naturel	-10% /MWh	32	0
Électricité	+10% /MWh	-28	0
Électricité	-10% /MWh	28	0
Droits d'émission de CO ₂	+5€ /T	-20	-1
Droits d'émission de CO ₂	-5€ /T	20	1

Risque du plan d'unités d'actions de performance (PSU) et d'unités d'actions restreintes (RSU) sur le cours des actions Solvay et Syensqo

En mars 2025, des actions au titre des plans PSU et RSU 2022 ont été livrées à leurs bénéficiaires. Le plan RSU 2022 a permis la livraison d'actions Solvay et Syensqo, ce qui constitue la dernière livraison d'actions Syensqo en lien avec la scission. Les plans PSU et RSU attribués en 2023, 2024 et 2025 permettront la livraison exclusive d'actions Solvay. Au 31 décembre 2025, il est prévu que tous les plans PSU et RSU en cours ne donnent droit qu'à des actions Solvay. Le Groupe a entièrement couvert les sorties de trésorerie futures correspondantes par des rachats d'actions sur le marché, assurant ainsi une couverture complète. À la fin de l'exercice 2025, tous les PSU/RSU sont réglés en actions.

Risque de crédit

Voir Risque financier dans la section « Gestion des risques » du présent rapport annuel pour plus d'informations sur la gestion du risque de crédit.

Le Groupe suit en permanence le risque de crédit de ses partenaires importants.

Le Groupe n'effectue des transactions qu'avec des institutions financières jouissant d'une bonne notation de crédit. Le Groupe surveille et gère les expositions aux institutions financières dans des limites de crédit liées aux contreparties et avec des paramètres de risque de crédit approuvés afin d'atténuer le risque de défaut. Pour les garanties financières, voir la Note F36 Passifs éventuels et garanties financières.

Le Groupe comptabilise les pertes de crédit attendues sur toutes ses créances commerciales : le Groupe applique la méthode simplifiée et comptabilise les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances commerciales, en utilisant une matrice de provision afin de calculer ces pertes de crédit attendues, en utilisant l'information historique sur les défauts, ajustées des informations prospectives.

Le Groupe classe les clients et les créances qui leur sont associées dans différentes catégories de notation, sur la base de la classification des risques attribués aux clients et de l'ancienneté des créances. Ainsi, pour toutes les créances échues depuis moins de six mois, le Groupe attribue des pourcentages compris entre 0,005% et 4,031%, en fonction de la catégorie de notation. Pour toutes les créances échues depuis plus de six mois, le Groupe attribue un taux de 50% ou de 100%, en fonction de la catégorie de notation. Le classement des clients est revu annuellement pour les clients évalués comme présentant un profil de risque faible, et tous les six mois pour les clients évalués comme présentant un profil de risque plus élevé.

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe dans la mesure où le risque lié aux créances est réparti sur un grand nombre de clients et de marchés.

L'ancienneté des créances commerciales, instruments financiers – opérationnels, prêts et autres actifs non courants se présente comme suit :

31 décembre 2025

Avec correction de valeur pour pertes attendues, pas dépréciées

En millions d'euros	Total	dépréciées	non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	échues depuis plus de 90 jours
Créances commerciales	654	28	600	24	1	0	1
Créances commerciales - réductions de valeur	-32	-28	-1	0	0	0	-3
Créances commerciales - nettes	622	0	599	24	1	0	-3
Instruments financiers - opérationnel	66		66				
Prêts et autres actifs non courants ⁽¹⁾	109	4	105	0	0	0	0
Prêts et autres actifs non courants - réductions de valeur	-4	-4	0	0	0	0	0
Prêts et autres actifs non courants - nets ⁽¹⁾	105	0	105	0	0	0	0
Total	793	0	770	24	1	0	-3

(1) Les prêts et autres actifs non courants ne comprennent pas les excédents des fonds de pension et les stocks de CO₂ à long terme.

31 décembre 2024

Avec correction de valeur pour pertes attendues, pas dépréciées

En millions d'euros	Total	dépréciées	non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	échues depuis plus de 90 jours
Créances commerciales	850	22	804	18	1	2	2
Créances commerciales - réductions de valeur	-23	-20	-1				-2
Créances commerciales - nettes	826	2	803	18	1	2	0
Instruments financiers - opérationnel	80		80				
Prêts et autres actifs non courants ⁽¹⁾	116	4	111	0			
Prêts et autres actifs non courants - réductions de valeur	-4	-4					
Prêts et autres actifs non courants - nets ⁽¹⁾	112	0	111	0	0	0	0
Total	1 018	3	994	18	1	2	0

(1) Les prêts et autres actifs non courants ne comprennent pas les excédents des fonds de pension et les stocks de droits d'émission de CO₂.

Le tableau suivant illustre les réductions de valeur sur créances commerciales :

En millions d'euros	2025	2024
1^{er} janvier	-23	-54
Augmentations	-18	-3
Utilisations	6	12
Reprises	4	15
Écarts de conversion	0	2
Autres	0	5
31 décembre	-32	-23

Risque de liquidité

Voir Risque financier dans la section « Gestion des risques » du présent rapport annuel pour plus d'informations sur la gestion du risque de liquidité.

Le risque de liquidité concerne la capacité de Solvay à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis), ainsi qu'à financer ses activités. Cela dépend de sa capacité à générer des liquidités à partir de ses opérations et à ne pas surpayer les acquisitions. En outre, des facteurs externes ayant un impact sur les marchés mondiaux des liquidités peuvent également rendre les sources de financement moins accessibles.

Le Comité des finances donne son opinion sur la gestion adéquate du risque de liquidité pour gérer le financement à court, moyen et long terme du Groupe ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités.

Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves appropriées, en maintenant des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels, ainsi qu'en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers. Le Groupe échelonne dans le temps les échéances de ses sources de financement afin de limiter les montants à refinancer chaque année.

Les tableaux ci-après présentent le détail des échéances contractuelles résiduelles du Groupe pour ses passifs financiers ayant des périodes de remboursement contractuelles.

Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie actualisés liés aux passifs financiers selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

Les tableaux suivants présentent les montants actualisés (valeurs comptables) :

En millions d'euros

31 décembre 2025

Sorties de trésorerie :	Total	Endéans dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans	Après 5 ans
Dettes commerciales	773	773	0	0	0
Dividendes à payer	107	107	0	0	0
Instruments financiers - opérationnel	86	51	18	17	0
Autres passifs non courants	14	0	5	3	6
Dettes financières	1 790	259	14	768	751
Dettes de leasing	379	73	44	117	145
Total	3 149	1 262	80	904	902

En millions d'euros

31 décembre 2024

Sorties de trésorerie :	Total	Endéans dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans	Après 5 ans
Dettes commerciales	809	809	0	0	0
Dividendes à payer	107	107	0	0	0
Instruments financiers - opérationnel	111	98	13	0	0
Autres passifs non courants	21	0	5	5	11
Dettes financières	1 831	84	217	777	753
Dettes de leasing	306	70	36	92	108
Total	3 186	1 169	271	874	872

Les tableaux suivants présentent les montants non actualisés (valeur nominale) :

En millions d'euros

31 décembre 2025

Sorties de trésorerie :	Total	Endéans dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans	Après 5 ans
Dettes commerciales	773	773	0	0	0
Dividendes à payer	107	107	0	0	0
Instruments financiers - opérationnel	86	68	18	0	0
Autres passifs non courants	14	0	5	3	6
Dettes financières	1 797	259	14	771	754
Dettes de leasing	379	73	44	117	145
Total	3 156	1 279	80	890	906
Intérêts relatifs aux dettes financières et aux passifs locatifs	355	80	72	146	58
Sortie totale de trésorerie	3 511	1 359	152	1 036	964

En millions d'euros

31 décembre 2024

Sorties de trésorerie :	Total	Endéans dans l'année	Dans 2 ans	Dans 3 à 5 ans	Après 5 ans
Dettes commerciales	809	809	0	0	0
Dividendes à payer	107	107	0	0	0
Instruments financiers - opérationnel	111	98	13	0	0
Autres passifs non courants	21	0	5	5	11
Dettes financières	1 842	84	219	781	757
Dettes de leasing	306	70	36	92	108
Total	3 196	1 169	273	878	876
Intérêts relatifs aux dettes financières et aux passifs locatifs	412	75	71	174	91
Sortie totale de trésorerie	3 608	1 244	345	1 052	967

Les liquidités de Solvay s'élèvent à 1,9 milliards d'euros, dont 0,6 milliard d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière et 1,3 milliards d'euros de facilités de crédit engagées et entièrement non utilisées (1,1 milliard d'euros de FCR multilatéral arrivant à échéance en 2030, et 0,2 milliards d'euros de FCR multilatéral arrivant à échéance en 2028 et 2029) non utilisées à la fin du mois de décembre 2025.

En outre, Solvay a accès à un programme de bons du Trésor belge pour 1,0 milliard d'euros (aucun solde impayé au 31 décembre 2025). Le programme est couvert par une ligne de crédit de back-up.

Voir ci-dessous (section F32.E) pour plus de détails sur les programmes de financement des fournisseurs dans les dettes commerciales.

F32.E. Accords de financement des fournisseurs

🔗 Méthodes comptables

Généralités

Le Groupe classe les passifs financiers résultant d'accords de financement des fournisseurs en dettes commerciales et autres dettes dans l'état de la situation financière s'ils ont une nature et une fonction similaires à celles des dettes commerciales. C'est le cas si l'accord de financement des fournisseurs fait partie du fonds de roulement utilisé dans le cycle d'exploitation normal du Groupe, si le niveau de garantie fourni est similaire à celui des dettes commerciales et si les conditions des passifs qui font partie de l'accord de financement de la chaîne d'approvisionnement ne sont pas substantiellement différentes des conditions des dettes commerciales qui ne font pas partie de l'accord. Les flux de trésorerie liés aux passifs découlant des accords de financement des fournisseurs qui sont classés en dettes commerciales et autres dettes dans l'état consolidé de la situation financière sont inclus dans les activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Première application en 2024

Cette obligation d'information a été introduite par les modifications apportées aux *Accords de financement des fournisseurs* (modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7), publiées en mai 2023 par l'IASB. Ces modifications sont applicables aux périodes de référence commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date. Dans l'année de la première application, les exigences ne s'appliquent qu'au rapport financier annuel et il n'est pas nécessaire de fournir des chiffres comparatifs.

Informations qualitatives

Conditions générales

Le Groupe a mis en place un accord de financement des fournisseurs qui est proposé à certains de ses principaux fournisseurs. La participation à cet accord est laissée à la discrétion des fournisseurs. Les fournisseurs qui participent à l'accord reçoivent, de la part du prestataire externe de services de financement du Groupe, un paiement anticipé sur les factures envoyées au Groupe. Si les fournisseurs choisissent de recevoir un paiement anticipé, ils paient une commission au prestataire de financement, avec laquelle le Groupe n'a aucun lien. Pour que le bailleur de prestataire de financement puisse régler les factures, les marchandises doivent avoir été reçues ou fournies et les factures approuvées par le Groupe. Les paiements aux fournisseurs effectués avant la date d'échéance de la facture sont traités par le prestataire de financement et, dans tous les cas, le Groupe règle la facture originale en payant ledit prestataire conformément à la date d'échéance de la facture d'origine décrite ci-dessus.

Le Groupe évalue chaque accord en fonction d'indicateurs afin de déterminer si les passifs que les fournisseurs ont cédés à la banque partenaire dans le cadre du programme de financement des fournisseurs continuent de répondre à la définition des dettes commerciales ou doivent être classés en tant que dettes financières. Aux 31 décembre 2025 et 2024, toutes les dettes commerciales découlant des accords de financement des fournisseurs répondent aux critères des dettes commerciales et sont incluses dans les dettes commerciales de l'état consolidé de la situation financière.

Informations quantitatives

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur comptable des passifs financiers		
Présentés dans les dettes commerciales et autres dettes	49	62
Dont les fournisseurs ont reçu un paiement d'un organisme financier	37	47
Période de dates d'échéance de paiements (jours après la date de facturation)		
Dettes faisant partie de l'accord	99-103 jours	102-106 jours
Dettes commerciales comparables ne faisant pas partie de l'accord	44-48 jours	45-49 jours

NOTE F33
ENDETTEMENT NET

L'endettement net du Groupe correspond au solde entre ses dettes financières et les autres instruments financiers ainsi que la trésorerie et équivalents trésorerie.

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes financières	2 170	2 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-536	-539
Autres instruments financiers	-18	-16
Endettement net	1 615	1 583

La dette financière à la fin de l'année 2025 comprend :

- deux obligations de premier rang pour un montant total de 1 500 millions d'euros (750 millions d'euros à échéance 2028 et 750 millions d'euros à échéance 2031) ;
- un prêt à terme d'un montant de 200 millions d'euros ;
- la dette locative IFRS16 (379 millions d'euros) ;
- les autres dettes financières (97 millions d'euros, hors dette locative), principalement des dettes financières courantes.

Solvay est noté Investment Grade BBB-/A3 (perspective stable) par Standard & Poor's (au 4 décembre 2024). Cette note n'a pas changé à la fin de l'année 2025.

Dette financière : principaux emprunts

					31 décembre 2025		31 décembre 2024	
En millions d'euros (sauf mention contraire)	Montant nominal	Coupon	Échéance	Sécurisé	Montant au coût amorti	Juste valeur	Montant au coût amorti	Juste valeur
2028 obligation senior (750 millions d'euros)	750	3,875%	2028	Non	747	764	746	766
2031 obligation sénior (750 millions d'euros)	750	4,250%	2031	Non	746	766	746	774
Total des dettes séniors en euro	1 500				1 493	1 530	1 492	1 540
Tirage sur les lignes de crédit (1 345 millions d'euros)*		Taux variable	2030	Non	0	0	0	0
Total des lignes de crédit	0				0	0	0	0
Dette à terme (200 millions d'euros)	200	Taux variable	2026		200	200	200	200
Autres prêts auprès de tiers	98				98	98	140	140
Dette de leasing IFRS16	379				379	379	306	306
Total	2 177				2 170	2 207	2 138	2 186

(*) en 2024, le tirage de la ligne de crédit s'est établi à 1 445 milliards d'euros.

Il n'y a pas de cas de défaillance sur les dettes financières susmentionnées. Il n'y a pas de violations des engagements financiers, que ce soit de Solvay SA/NV ou d'une autre société holding détenue par le Groupe.

Autres instruments financiers

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Autres instruments financiers non courants	0	0
Autres instruments financiers courants	18	16
Swaps de devises	1	1
Autres valeurs mobilières à plus de 3 mois	9	4
Autres actifs financiers courants	8	11
Autres instruments financiers	18	16

Les autres valeurs mobilières à plus de 3 mois incluent la position en traites de banques.

En 2025, l'augmentation des autres actifs financiers courants s'explique par l'augmentation des positions de traites bancaires pour 3 millions d'euros sur l'année et la diminution des autres actifs financiers courants pour (2) millions d'euros est liée au swap de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2025.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie	204	211
Dépôts à terme	333	328
Trésorerie et équivalents de trésorerie	536	539

Par leur nature, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents trésorerie est égale à leur juste valeur ou en est une très bonne approximation.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents trésorerie n'étaient soumis à aucune restriction légale, réglementaire ou contractuelle et aucune limite significative n'était fixée pour le transfert de trésorerie ou d'équivalents trésorerie au sein du Groupe.

Changements dans la dette financière et dans les autres instruments financiers liés aux activités de financement

En millions d'euros	31 déc. 2024	2025									Total
	Total	Flux de trésorerie relatifs aux nouveaux emprunts	Flux de trésorerie relatifs aux remboursements d'emprunts	Variations des cours des monnaies étrangères	Variation des autres actifs financiers courants	Autres dans les flux de trésorerie des activités de financement	Transfert de non courant à courant	Paie ment de passifs locatifs	Autres	Variation de périmètre	
Emprunts obligataires	1 492	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1 494
Autres dettes non courantes	255	0	0	0	0	0	-215	0	-2	0	38
Dettes de location-financement à long terme	236	0	0	-14	0	0	-70	0	154	0	306
Swaps de taux	2	0	0	0	0	0	0	0	-2	0	0
Dettes financières non courantes	1 985	0	0	-14	0	0	-285	0	152	0	1 838
Dettes financières courantes	156	342	-384	-4	0	0	285	-61	-2	0	332
Total dettes financières	2 138	342	-384	-18	0	0	0	-61	150	0	2 170
Autres instruments financiers non courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de devises	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1
Autres valeurs mobilières à plus de 3 mois	-4	0	0	1	-6	0	0	0	0	0	-9
Autres actifs financiers courants	-11	0	0	0	2	0	0	0	0	0	-9
Autres instruments financiers	-16	0	0	1	-4	0	0	0	0	0	-20
Total	2 122	342	-384	-17	-4	0	0	-61	150	0	2 150

La dette financière a diminué, passant de 2 138 millions d'euros fin 2024 à 2 170 millions d'euros fin 2025.

La dette financière non courante en 2025 a diminué de (147) millions d'euros par rapport à 2024. Cela s'explique par :

- le transfert vers les dettes financières à court terme de (285) millions d'euros s'explique principalement par l'emprunt à terme de 200 millions d'euros arrivant à échéance en 2026 et de (70) millions d'euros sur les passifs locatifs ;
- l'augmentation de la dette liée aux contrats de location à long terme (IFRS 16) pour 154 millions d'euros en raison principalement du projet Woodpower 2 en Allemagne ;
- la variation des taux de change pour (14) millions d'euros.

La dette financière courante a augmenté de 176 millions d'euros, ce qui résulte principalement des éléments suivants :

- l'augmentation des emprunts de 342 millions d'euros, principalement due à des tirages supplémentaires sur des lignes de crédit, qui ont été entièrement remboursées au cours de l'année, ainsi qu'au remboursement d'autres dettes à court terme. Cette augmentation et cette diminution reflètent les besoins de financement à court terme ;
- le transfert des dettes financières non courantes pour un montant de 285 millions d'euros, principalement lié à un emprunt à terme de 200 millions d'euros arrivant à échéance en 2026 et à 70 millions d'euros de passifs locatifs ;
- le remboursement de dettes de location de (61) millions d'euros (dont 11 millions d'euros consacrés à des projets de transition énergétique).

NOTE F34
AUTRES PASSIFS (COURANTS)

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Salaires et dettes de personnel	105	123
TVA et autres taxes	92	105
Sécurité sociale	22	18
Instruments financiers - opérationnel	51	98
Primes d'assurances	9	14
Avances clients	39	21
Incentive à Long Terme - partie à court terme	5	17
Autres	58	61
Autres passifs courants	382	458

Le poste « Instruments financiers - opérationnel » comprend les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et pour la couverture de flux de trésorerie (voir Note F32.A. Aperçu des instruments financiers).

Les avances de clients comprennent une avance de 16 millions d'euros liée à l'activité Peroxide.

Autres notes

NOTE F35
ENGAGEMENTS D'ACHATS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	64	101

Le montant est lié principalement aux engagements pris pour l'acquisition d'immobilisations corporelles industrielles.
Le montant en 2024 était plus élevé qu'en 2025, principalement en raison des dépenses liées à l'augmentation des capacités de production de carbonate de soude sur le site de Green River tout au long de l'année 2024.

NOTE F36
PASSIFS ÉVENTUELS, GARANTIES FINANCIÈRES ET ACTIFS ÉVENTUELS

🔗 Méthodes comptables

- Un passif éventuel est :
- (a) une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ; ou
 - (b) une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - (i) il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou
 - (ii) le montant de l'obligation ne peut pas être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont décrits sauf si la probabilité d'une sortie d'avantages économiques est très faible.

Les *garanties financières* sont des contrats qui obligent le Groupe à faire des paiements spécifiés pour rembourser le détenteur pour un préjudice encouru par celui-ci parce qu'un débiteur spécifié manque à son obligation de paiement à l'échéance conformément aux conditions originales ou modifiées d'un titre de créance.

Afin d'éviter un double comptage, seules les garanties excédant les passifs comptabilisés ou les informations fournies ailleurs dans les états financiers consolidés du Groupe sont présentées dans cette note. En ce qui concerne les garanties financières, toutes les garanties financières du Groupe sont présentées dans la présente note.

Un *actif potentiel* est un actif possible, résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité. Solvay ne comptabilise pas d'actifs éventuels. Toutefois, lorsque la probabilité de réalisation de l'actif devient pratiquement certaine, l'actif n'est plus un actif éventuel et il convient dès lors de le comptabiliser.

Un actif éventuel est indiqué lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable.

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Garanties pour pensions	55	58
Passifs éventuels d'environnement ⁽¹⁾	217	210
Garanties pour emprunts 2025 Cytec ⁽²⁾	0	157
Passifs éventuels	272	425

(1) Comprend les déchets radioactifs à faible activité et à longue durée de vie stockés en France (site de La Rochelle).
(2) Garantie sur Obligations Cytec 2025 - voir le commentaire ci-dessous sur les garanties financières.

Passifs éventuels

En règle générale, conformément aux bonnes pratiques commerciales, pour toute procédure en cours ou menace de procédure, qui n'est pas arrivée à échéance, et lorsqu'il est plus probable qu'aucune obligation actuelle n'existe à la fin de la période de référence, ou dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite, Solvay divulgue un passif éventuel, à moins que la possibilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ne soit faible.

Passifs éventuels d'environnement

Les passifs éventuels de 217 millions d'euros mentionnés ci-dessus concernent des questions d'assainissement de l'environnement pour des obligations éventuelles découlant d'événements passés. L'existence de ces obligations sera confirmée par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe. Bien que les flux de trésorerie nominaux puissent être estimés avec suffisamment de fiabilité, un certain degré d'incertitude subsiste.

Le Groupe a également des obligations actuelles qui ne peuvent être estimées de manière fiable et qui sont mentionnées ci-après :

- Sur le site de Pont de Claix, en France, Solvay est tenu de remédier à plusieurs impacts historiques dans le sous-sol et procède en conséquence. Les montants correspondants ont été provisionnés (voir Note F31 - Provisions environnementales). Dans un certain nombre de sites, les impacts ne peuvent être caractérisés ni traités en raison de la présence de plusieurs unités exploitées par des tiers. L'estimation correspondante n'est donc pas disponible. Les activités de Vencorex, actuellement en liquidation, à Pont de Claix ont été rachetées à Solvay en 2008. Cependant, Solvay a conservé des unités de production d'énergie, la propriété du sous-sol et met en œuvre certaines activités d'assainissement.
- Site de Salindres, France : suite à l'annonce de la fermeture du site en 2024, Solvay réalise une étude pour déterminer les travaux d'assainissement à entreprendre à l'attention de la Direction régionale française de l'environnement (DREAL). Certains de ces travaux d'assainissement ont fait l'objet d'une provision (voir Note F31 - Provisions environnementales) et sont en cours d'exécution, car leurs coûts ont pu être estimés de manière fiable. Toutefois, certaines zones du site devront faire l'objet d'analyses plus approfondies afin de déterminer si des mesures d'assainissement supplémentaires sont nécessaires et quel en sera le coût. Dans le cadre de l'étude, Solvay pilote actuellement une nouvelle technologie de réduction pour traiter le TFA historique dans ses effluents. Elle s'engagera en outre auprès des collectivités locales et des parties intéressées par la plateforme pour définir un plan concernant les méthodes d'assainissement appropriées, l'échelle et les coûts associés.
- Le Groupe a également des obligations liées à ses installations de carbonate de soude, notamment en ce qui concerne la fermeture et l'assainissement des principaux bassins et digues en Europe et aux États-Unis, pour lesquelles il n'est pas encore possible d'estimer l'impact des prescriptions à l'avenir.

Procédures liées à l'environnement, la santé et la sécurité

Site de Rosignano en Italie : entre 2019 et 2023, le ministère public de Livourne (Italie) a ouvert quatre enquêtes pénales concernant la contamination présumée des eaux souterraines à l'extérieur de l'installation et d'une ancienne décharge du site de Rosignano (Lillatro), à l'encontre de quatre managers et anciens managers de l'entreprise. Deux enquêtes sur la décharge de Lillatro ont été jointes puis rejetées à un stade précoce, une autre est en cours de rejet et la quatrième semble être dans sa phase finale, dans l'attente d'une analyse technique plus poussée des eaux souterraines et des analyses de sol. La société suit de près l'évolution de l'enquête.

Bulgarie

En Bulgarie, Solvay Sodi AD, filiale de Solvay, est soumise à certaines obligations imposées par l'État en matière de stocks pétroliers d'urgence (réserves) pour les années 2021 à 2025, dont une partie à laquelle Solvay n'a pas été en mesure de se conformer, à savoir de 2021 à 2023. En conséquence, les autorités bulgares ont imposé à Solvay Sodi AD des amendes au titre de 2021 et 2022 d'environ 15 millions d'euros pour notre part des pénalités qui ont été entièrement provisionnées. Pour 2023, l'ordonnance a été suspendue et, en conséquence, aucune amende n'a été imposée et aucune provision n'a été comptabilisée. Depuis 2024, Solvay Sodi AD se conforme aux exigences relatives aux stock pétrolier d'urgence. Solvay Sodi AD a intenté une action en justice pour contester ces amendes et toutes les obligations imposées. Elle cherche à obtenir réparation auprès des autorités nationales en faisant valoir que le système bulgare de stocks d'urgence existant n'est pas compatible avec la législation de l'UE. À partir de 2025, le passif éventuel qui couvre la période de juillet 2023 à juin 2024 n'existe plus.

Garanties financières

Obligations Cytec 2025

Les obligations senior à 3,95% arrivant à échéance en 2025 émises par Cytec Industries Inc. (les « Obligations Cytec 2025 ») ont été transférées à Syensqo SA/NV avec Cytec Industries Inc. à compter du 8 décembre 2023, pour un montant de 163,5 millions de dollars américains (équivalant à 157,4 millions d'euros au 31 décembre 2024). Une contre-garantie a été émise par Syensqo SA/NV en faveur de Solvay SA/NV, Solvay SA/NV restant le garant initial. Dans la mesure où Syensqo SA/NV, la société mère ultime de Cytec Industries, Inc, est une société « Investment Grade » et que le délai de remboursement des obligations est court, le Groupe a estimé que le risque de défaillance était faible et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée.

Syensqo SA/NV a remboursé ces obligations de premier rang en février 2025. La garantie a donc été libérée à ce moment-là.

Garanties du fonds de pension britannique

La garantie concernant les pensions est liée aux principaux fonds de pension au Royaume-Uni (55 millions d'euros) - Voir Note F32. Elle correspond à l'excédent des actifs du régime comptabilisés au 31 décembre 2025 ou au montant par lequel la garantie dépasse le passif de retraite comptabilisé (au 31 décembre 2024). Cette garantie s'applique au passif de retraite évalué conformément à la réglementation locale britannique (base prudentielle) avec une allocation pour le risque de marché, ce qui se traduit par une valeur d'évaluation plus élevée par rapport aux exigences de l'IAS 19. La probabilité que les garanties soient appelées est considérée comme faible.

Actifs éventuels

En règle générale, conformément aux bonnes pratiques commerciales, Solvay comptabilise les créances commerciales qui ne sont pas pleinement certaines, mais dont l'entrée d'avantages économiques est probable. Ces créances sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent quasiment certaines.

Prix à recevoir au titre des actifs détenus en vue de la vente

Au quatrième trimestre 2024, Solvay a décidé d'engager le projet de transformation du site NOH. Ce projet comprenait la transition vers une position de locataire, l'optimisation du résultat financier et la réduction des coûts prévue à compter de 2027. À l'issue de la Due diligence, les actifs immobiliers du site NOH ont été classés comme détenus en vue de la vente. Les actifs immobiliers de NOH ont été réévalués à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, estimée en fonction des recettes hautement probables. Cette évaluation a permis de déterminer qu'une partie du prix (15 millions d'euros) n'était pas entièrement sous le contrôle de Solvay et n'atteignait donc pas le seuil élevé de la quasi-certitude. Lorsque la probabilité de percevoir les recettes deviendra pratiquement certaine, Solvay comptabilisera le prix à titre de créance.

Règlement des litiges

Fin décembre 2025, Solvay a reçu une offre de règlement transactionnel définitif de la part d'un concurrent, dans le but de mettre un terme à l'ensemble des litiges liés à la contrefaçon de brevets dans les matériaux catalytiques automobiles, moyennant un montant à régler de 7,1 millions d'euros et un montant de 0,7 million d'euros déjà perçu en 2025. En 2026, ce règlement a été suivi d'une série de mesures prises par chacune des parties, dont l'abandon de certaines procédures judiciaires. Solvay a comptabilisé le montant du règlement transactionnel du litige en actif éventuel. Voir la mise à jour dans F39 Événements postérieurs à la date de clôture.

NOTE F37
PARTIES LIÉES

Les soldes et transactions entre Solvay SA/NV et (a) ses filiales et (b) ses entreprises communes pour la part du Groupe dans les entreprises communes respectives, qui sont des parties liées de Solvay SA/NV, ont été éliminés en consolidation et ne sont pas inclus dans la présente note. Les détails des transactions entre le Groupe et d'autres parties liées sont présentés ci-après.

Opérations de vente et d'achat

En millions d'euros	Vente de biens		Achat de biens	
	2025	2024	2025	2024
Entreprises associées	8	6	-52	-54
Coentreprises	3	2	-3	0
Autres parties liées	11	11	-2	-18
Total	21	19	-57	-72

En millions d'euros	Montants dus par des parties liées		Montants dus à des parties liées	
	2025	2024	2025	2024
31 décembre				
Entreprises associées	0	0	4	7
Coentreprises	0	0	1	0
Autres parties liées	43	48	8	5
Total	43	48	13	12

Prêts à des parties liées

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Prêts aux entreprises associées	0	1
Prêts à d'autres parties liées	12	18
Total	12	19
Prêts d'autres parties liées	-3	-3

Rémunération du personnel de Direction

Les principaux dirigeants regroupent tous les membres du Conseil d'administration et les membres de l'Executive Leadership Team.

Montants dus au titre de l'exercice (rémunérations) et des passifs existants à la fin de l'exercice dans l'état consolidé de la situation financière :

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Salaires, charges et avantages à court terme	2	2
Avantages à long terme	0	0
Dette relative aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	0	0
Total	2	2

Charges de l'année (hors charges sociales et fiscales de l'employeur) :

En millions d'euros	2025	2024
Salaires, charges et avantages à court terme	-7	-5
Avantages à long terme	-1	-1
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	-2	-1
Total	-10	-7

NOTE F38

DIVIDENDES PROPOSÉS À LA DISTRIBUTION

Lors de l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration proposera un dividende brut de 2,43 euros par action.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,97 euro par action, distribué en janvier 2026 euro par action, les dividendes proposés, mais non encore comptabilisés à titre de distribution aux actionnaires, s'élèvent à 152 millions d'euros.

NOTE F39

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

🔍 Méthodes comptables

Les événements postérieurs à la période de référence qui fournissent des preuves des conditions qui existaient à la fin de la période de référence (événements d'ajustement) sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les événements indiquant des conditions qui sont apparues postérieurement à la période de référence ne sont pas des événements donnant lieu à un ajustement et sont présentés dans les notes s'ils sont significatifs.

Règlement des litiges

Le montant de 7,1 millions d'euros relatif au règlement définitif des litiges liés à la contrefaçon de brevets dans les matériaux de catalyseurs automobiles a été reçu fin janvier 2026 (voir également F36 sur les actifs éventuels).

Annnonce d'une restructuration de la production de carbonate de soude sur le site de Torrelavega

Le 23 février 2026, Solvay a annoncé son intention de réajuster structurellement la capacité de production de carbonate de soude de son site de Torrelavega en Espagne à 420 kilotonnes (contre 600 kilotonnes auparavant). Le projet visant à renforcer la compétitivité des actifs mondiaux du Groupe entrera en vigueur au troisième trimestre 2026.

La crise au Moyen-Orient

L'impact direct de la situation au Moyen-Orient est considéré comme limité à ce stade, bien qu'elle soit suivie de près, notamment s'agissant de notre entreprise commune située à Jubail en Arabie Saoudite.

NOTE F40

LISTE DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe est constitué de Solvay SA/NV et d'un ensemble de 139 participations.

Parmi ces 139 participations, 70 sont intégralement consolidées, 8 le sont par intégration proportionnelle et 17 le sont par la méthode de mise en équivalence, tandis que les 44 autres ne sont pas significatives pour le Groupe et n'entrent donc pas dans le périmètre de consolidation.

Ces autres investissements, qui ne sont pas significatifs, sont évalués au coût et font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle, ce qui est considéré comme une bonne approximation de leur juste valeur. Pour de plus amples informations, voir *Principes de consolidation*.

Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation

Pays	Société	Commentaire
BULGARIE	Provadsol EAD, Provadia	Atteint les critères de consolidation
	Devnya Limestone AD, Liouliaka	Atteint les critères de consolidation

Sociétés sortant du périmètre de consolidation

Pays	Société	Commentaire
PAYS-BAS	Solvin Holding Nederland B.V., Linne-Herten	Liquidée
NORVÈGE	Haugaland Shipping A.S., Haugesund	Fusionnée avec Aqua Pharma AS
ROYAUME-UNI	Aqua Pharma Technical Ltd, Inverness	Fusionnée avec Aqua Pharma Ltd
	Pulcea Ltd, Edinburgh	Vendue
ÉTATS-UNIS	Aqua Pharma U.S. Inc, Kirkland	Liquidée

Liste des filiales

Indication du pourcentage détenu.

Le pourcentage de droits de vote est très proche du taux de détention.

ARGENTINE	
Solvay Argentina SA, Buenos Aires	100
Quimicos Esenciales de Argentina SA, Buenos Aires	100
AUSTRALIE	
Solvay Interox Pty Ltd, Banksmeadow	100
AUTRICHE	
Solvay Österreich GmbH, Wien	100
BELGIQUE	
Carrières les Petons S.P.R.L., Walcourt	100
Solvay Chemicals International S.A., Brussels	100
Solvay Chimie S.A., Brussels	100
Solvay Pharmaceuticals S.A. - Management Services, Brussels	100
Solvay Stock Option Management S.P.R.L., Brussels	100
BRÉSIL	
Cogeracao de Energia Electricica Rhodia Brotas SA, Brotas	100
Rhodia Brasil SA, Sao Paolo	100
Rhodia Poliamida Brasil Ltda , Sao Paolo	100
Rhopart-Participacoes Servidos e Comercio Ltda, Sao Paolo	100
BULGARIE	
Solvay Bulgaria EAD, Devnya	100
CANADA	
Solvay Canada Inc, Toronto	100
CHILI	
Rhodia Chile Ltda, Santiago	100

CHINE	
Essential (Shanghai) Enterprise Management Co. , Shanghai	100
Liyang Solvay Rare Earth New Material Co., Ltd, Liyang City	96,3
Shandong Huatai Interrox Chemical Co. Ltd, Dongying	60
Solvay (Shanghai) International Trading Co., Ltd, Shanghai	100
Solvay Chemicals (Shanghai) Co. Ltd, Shanghai	100
Solvay Fine Chemical Additives (Qingdao) Co., Ltd, Qingdao	100
Solvay Lantian (Quzhou) Chemicals Co., Ltd, Zhejiang	55
FINLANDE	
Solvay Chemicals Finland Oy, Voikkaa	100
FRANCE	
Rhodia Chimie S.A.S. , Aubervilliers	100
Rhodia Operations S.A.S. , Aubervilliers	100
Solvay - Opérations - France S.A.S., Paris	100
Solvay Finance S.A., Paris	100
ALLEMAGNE	
Cavity GmbH, Hannover	100
Horizon Immobilien AG, Hannover	100
Salzgewinnungsgesellschaft Westfalen GmbH & Co KG, Hannover	65
Société de droit allemand qui fait usage de l'exemption permise par la section 264(b) du Code de Commerce allemand de ne pas publier ses états financiers.	
Solvay GmbH, Hannover	100
INDE	
ES Essential Chemicals Private Limited, Mumbai	100
ITALIE	
Cogeneration Rosignano S.r.l., Rosignano	100
Essentials Chemicals Italy S.p.a., Livorno	100
Solvay Chimica Italia S.p.A., Milano	100
Solvay Energy Services Italia S.r.l., Bollate	100
JAPON	
Nippon Solvay KK, Tokyo	100
Solvay Special Chem Japan Ltd, Anan City	100
LUXEMBOURG	
Renestia S.A., Capellen	100
Solvay Chlorovinyls Holding S.a.r.l., Luxembourg	100
MEXIQUE	
Solvay Fluor Mexico S.A. de C.V., Ciudad Juarez	100
Solvay Mexicana S. de R.L. de C.V., Monterrey	100
PAYS-BAS	
Solvay Chemicals and Plastics Holding B.V., Linne-Herten	100
Solvay Chemie B.V., Linne-Herten	100
POLOGNE	
Solvay Poland Sp. z o.o. , Gorzow Wielkopolski	100
PORTUGAL	
Solvay Business Services Portugal Unipessoal Lda, Carnaxide	100
Solvay Peroxidos Portugal Unipessoal LDA , Povoá	100
SINGAPOUR	
Solvay Fluor Holding (Asia-Pacific) Pte. Ltd., Singapore	100
AFRIQUE DU SUD	
Solvay Polymers and Chemicals South Africa (PTY) Ltd, Johannesburg	100

CORÉE DU SUD	
Special Chem Korea Co. Ltd, Gunsan	100
Solvay Chemical Services Korea Co. Ltd, Seoul	100
Solvay Silica Korea Co. Ltd , Incheon	100
ESPAGNE	
Solvay Quimica S.L., Barcelona	100
SUISSE	
Solvay Vinyls Holding AG, Bad Zurzach	100
THAÏLANDE	
Solvay Asia Pacific Company Ltd, Bangkok	100
Solvay Peroxythai Ltd, Bangkok	100
TURQUIE	
Essential Istanbul Chemical Items Industry and Trade Limited Company, Istanbul	100
ROYAUME-UNI	
Rhodia Limited , Watford	100
Solvay Interlox Ltd, Warrington	100
Solvay UK Holding Company Ltd, Warrington	100
ÉTATS-UNIS	
American Soda LLC, Houston, TX	100
Essential Finance (America) LLC, Wilmington DE	100
Essential Holding America, LLC, Wilmington, DE	100
Essential Elements USA LLC, Wilmington, DE	100
Essential Chemicals USA LLC, Wilmington, DE	100
Rocky Mountain Coal Company, LLC, Houston, TX	100
Solvay America Holdings, Inc., Houston, TX	100
Solvay Chemicals, Inc., Houston, TX	100
Solvay Fluorides, LLC., St Louis, IL	100

Liste d'entreprises communes

Indication du pourcentage détenu.

AUTRICHE	
Solvay Sisecam Holding AG, Wien	75
BELGIQUE	
BASF Interlox H2O2 Production N.V., Brussels	50
BULGARIE	
Solvay Sodi AD, Devnya	73,5
Provasol EAD, Provadia	73,5
PAYS-BAS	
MTP HP JV C.V., Weesp	50
MTP HP JV Management bv, Weesp	50
ARABIE SAOUDITE	
Saudi Hydrogen Peroxide Co, Jubail	50
THAÏLANDE	
MTP HP JV (Thailand) Ltd, Bangkok	50

Liste des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Indication du pourcentage détenu.

Coentreprises

AUSTRALIE	
Aqua Pharma Australia Pty Ltd, Armidale	50
Aquatiq Prawns Ltd, Launceston	50
BELGIQUE	
Aqua Pharma Belgium Srl, Herent	50
BRESIL	
Peroxidos do Brasil Ltda, Sao Paulo	69,4
BULGARIE	
Devnya Limestone AD, Liouliaka	36,73
CANADA	
Aqua Pharma Inc, Saint John	50
CHILI	
Aqua Pharma Chile Spa, Puerto Montt	50
EQUATEUR	
Aqua Pharma Ecuador S.A, Guayas	50
INDONESIE	
PT Aqua Pharma Indonesia Ltd, Jakarta	50
NORVEGE	
Aqua Pharma Group A.S., Lillehammer	50
Aqua Pharma A.S., Lillehammer	50
TAIWAN	
Shinsol Advanced Chemicals Corporation, New Taipei	51
ROYAUME-UNI	
Aqua Pharma Ltd, Inverness	50

Entreprises associées

CHINE	
Qingdao Hiwin Solvay Chemicals Co. Ltd, Qingdao	30
Solvay (Zhenjiang) Chemicals Co., Ltd, Zhenjiang New area	9,35
FRANCE	
GIE Chime Salindres, Salindres	50
MEXIQUE	
Silicatos y Derivados S.A. DE C.V., Estado de Mexico	20

NOTE F41

HONORAIRES D'AUDIT

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les services professionnels ont été fournis par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dûment constitué et existant valablement en vertu des lois de la Belgique, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, inscrit au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'enregistrement d'entreprise 0446.334.711 et leurs affiliés respectifs.

Les honoraires annuels d'audit de Solvay SA pour 2025 ont été fixés à 1,4 million d'euros (1,2 million d'euros en 2024). Ils comprennent l'audit des comptes statutaires et consolidés de Solvay SA. Les honoraires d'audit des filiales de Solvay en 2025 s'élèvent à 2,1 millions d'euros (2,1 millions d'euros en 2024). Les honoraires pour la mission d'assurance limitée de la CSRD 2025 s'élèvent à 0,6 million d'euros. Des honoraires supplémentaires liés à l'audit de 0,7 million d'euros et des honoraires non liés à l'audit de 0,8 million d'euros ont été engagés par Solvay SA et ses filiales, dont :

- Autres missions de services d'assurances
 - Facturés par le commissaire du groupe (1,3 million d'euros) ;
 - Facturés par d'autres entités EY (0,2 million d'euros).

7.3. ÉTATS FINANCIERS ABRÉGÉS DE SOLVAY SA/NV

Les états financiers annuels de Solvay SA/NV sont présentés ci-après de manière abrégée. Conformément au Code belge des sociétés et des associations, les états financiers annuels de Solvay SA/NV, le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes seront déposés à la Banque nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles gratuitement sur Internet ou sur demande adressée à :

Solvay SA/NV
Rue de Ransbeek 310
B - 1120 Bruxelles

Note introductive

Le bilan de Solvay SA à la clôture de l'exercice 2025 présenté ci-après est présenté après affectation du résultat et se base sur une distribution de dividende de 2,43 euros par action.

À la fin de l'exercice 2025, Solvay SA dispose encore d'une succursale, Solvay S.A. Italia (Via Piave, 657016 Rosignano, Italie).

Les comptes de Solvay SA sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique.

Les principales activités de Solvay SA consistent, d'une part, à détenir et gérer un certain nombre de participations dans des sociétés du Groupe et, d'autre part, à financer les activités du Groupe à partir des marchés bancaires et obligataires. Solvay SA a également une activité d'affacturage interne au Groupe sans recours. Par conséquent, Solvay SA possède et gère les créances commerciales du Groupe pour des clients établis en Europe et en Asie. Elle gère un centre de recherche à Neder-Over-Heembeek (Bruxelles, Belgique) et un nombre très limité d'activités commerciales non couvertes par des filiales.

Bilan abrégé de Solvay SA/NV - après affectation du résultat

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF		
Actifs immobilisés	4 057	4 536
Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	57	53
Immobilisations corporelles	34	56
Immobilisations financières	3 966	4 427
Actifs circulants	823	1 040
Stocks	3	4
Créances commerciales	307	474
Autres créances	232	272
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	263	264
Charges à reporter et produits acquis	18	26
Total de l'actif	4 880	5 576
PASSIF		
Capitaux propres	1 630	1 825
Capital	237	237
Primes d'émission	179	179
Réserves	180	177
Bénéfice reporté	1 034	1 232
Provisions et impôts différés	195	197
Dettes financières	1 569	1 577
- à plus d'un an	1 501	1 504
- à un an au plus	68	73
Dettes commerciales	91	95
Autres dettes	1 329	1 808
Charges à imputer et produits à reporter	66	74
Total du passif	4 880	5 576

La diminution du total des actifs de (696) millions d'euros est essentiellement consécutive à la baisse des créances commerciales de (167) millions d'euros et à la diminution des actifs financiers de (461) millions d'euros, principalement due au remboursement des prêts à long terme accordés aux filiales (250) millions d'euros, à la réduction du capital d'une filiale (50) millions d'euros et à la dépréciation des actions des filiales (144) millions d'euros, notamment en Italie et aux États-Unis.

La diminution des mouvements de capitaux propres de (195) millions d'euros est la conséquence du bénéfice de 59 millions d'euros de l'année et du dividende 2025 à distribuer en 2025, soit 254 millions d'euros.

La dette financière reste stable (1 569 millions d'euros, contre 1 577 millions d'euros fin 2024). En 2024, la société a émis deux nouvelles obligations de 750 millions d'euros chacune avec des échéances respectives en 2028 et en 2031.

La diminution des autres passifs de (479) millions d'euros est principalement due à la réduction des comptes courants avec les filiales.

Compte de résultat abrégé de Solvay SA/NV

En millions d'euros	2025	2024
Chiffres d'affaires	72	84
Autres produits d'exploitation	594	684
Charges d'exploitation	-691	-684
Profit / (perte) d'exploitation	-25	84
Charges et produits financiers	88	148
Profit / perte de l'exercice avant impôts	63	232
Charges d'impôts	-4	-5
Bénéfice / perte de l'exercice	59	227
Bénéfice / perte de l'exercice à affecter	59	227

En 2025, le résultat net de l'exercice de Solvay SA est un bénéfice qui s'élève à 59 millions d'euros, contre un bénéfice de 227 millions d'euros en 2024.

Ce résultat comprend :

- Le résultat d'exploitation est une perte d'exploitation 25 millions d'euros, contre une bénéfice d'exploitation de 84 millions d'euros en 2024. En 2025, la perte est principalement due aux coûts supportés dans le cadre du Transition Services Agreement avec la société Syensqo après la Scission partielle intervenue en décembre 2023.
- Les produits et charges financiers (88 millions d'euros), contre 148 millions d'euros en 2024, s'expliquent par les dividendes perçus en 2025 à hauteur de 289 millions d'euros (270 millions d'euros en 2024) et par des charges financières nettes de 202 millions d'euros (122 millions d'euros en 2024). Les charges financières nettes comprennent une dépréciation des actions pour un montant de 144 millions d'euros.

Bénéfice disponible aux fins de distribution

En millions d'euros	2025	2024
Bénéfice / perte de l'exercice à affecter	59	227
Report à nouveau	1 232	1 298
Total disponible pour l'Assemblée Générale des Actionnaires	1 291	1 525
Affectations		
Dividende brut (*)	254	257
Transfert du report à nouveau aux réserves indisponibles	3	36
Report à nouveau	1 034	1 232
Total	1 291	1 525

(*) Le dividende brut en 2025 a été déterminé après déduction des dividendes non distribués sur les actions propres détenues par la société.

8. Rapports du commissaire et Déclaration de responsabilité

Rapports du commissaire

316

Déclaration de responsabilité

327



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com/be

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Solvay SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 13 mai 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Solvay SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 6.153 millions et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 37 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Rapport du commissaire du 19 mars 2026 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des obligations à prestations définies

Description du point clé de l'audit

Les obligations à prestations définies concernent principalement les régimes de retraite postérieurs à l'emploi et s'élèvent à € 482 millions au 31 décembre 2025, et sont présentées à la note F30 des états financiers consolidés. Les obligations se composent d'engagements bruts au titre des prestations définies (€ 1.463 millions) partiellement compensés par les actifs des plans (€ 981 millions). Les plans les plus importants en 2025 se situent au Royaume-Uni, en France, aux États-Unis, en Allemagne, au Brésil et en Belgique et représentent 97 % de l'obligation totale au titre des prestations définies du Groupe. Ce domaine est important pour notre audit en raison de l'ampleur des montants, du jugement de la direction dans la détermination des hypothèses actuarielles (en particulier le taux d'actualisation et le taux d'inflation) et de la juste valeur des actifs des plans, ainsi que de l'expertise technique requise pour évaluer ces obligations et refléter correctement les impacts dans les états financiers consolidés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel ».

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons acquis une compréhension du processus d'estimation du Groupe pour évaluer les obligations à prestations définies et les actifs des plans ainsi que les contrôles y liés;
- ▶ Nous avons évalué et effectué une revue de la conception des contrôles établis par le Groupe pour assurer (i) le maintien des données sous-jacentes relatives aux participants et (ii) que les changements apportés aux plans soient comptabilisés correctement dans les Comptes Consolidés;
- ▶ Nous avons réconcilié, sur la base d'un échantillon, la juste valeur des actifs des plans avec des confirmations externes ;
- ▶ Nous avons évalué l'expertise, l'indépendance et l'intégrité des actuaires externes engagés par le Groupe;
- ▶ Avec l'aide de nos actuaires internes, nous avons évalué les rapports actuariels préparés par les actuaires externes engagés par le Groupe pour nous assurer que les principaux changements apportés aux plans étaient correctement pris en compte dans les calculs actuariels;
- ▶ Nous avons comparé les données de base utilisées, sur la base d'un échantillon, par l'actuaire externe pour le calcul des provisions (telles que la population, l'âge, le nombre d'années de service, le salaire,...) avec les données du département des ressources humaines de la Société;
- ▶ Nous avons évalué la pertinence des principales hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux d'inflation) avec l'assistance de nos propres actuaires;
- ▶ Nous avons vérifié que les calculs actuariels sont correctement reflétés dans les provisions comptabilisées dans les Comptes Consolidés conformément à IAS 19;
- ▶ Nous avons évalué le mouvement des provisions pour comprendre les changements dans l'évaluation des provisions par rapport à l'année dernière;
- ▶ Nous avons contrôlé la pertinence et l'exhaustivité des informations reprises dans la Note F30 des Comptes Consolidés compte tenu des exigences prévues dans la norme IAS19.



Rapport du commissaire du 19 mars 2026 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

Perte de valeur du goodwill pour les UGT's "Soda Ash and Derivatives", "Coatis", "Fluorine Europe" and "Rare Earth"

Description du point clé de l'audit

Suite aux acquisitions passées du Groupe, des goodwill significatifs ont été comptabilisés, s'élevant à € 753 millions au 31 décembre 2025, représentant 12% du total des actifs consolidés. Tel que décrit dans les notes F19 (Goodwill et regroupements d'entreprises) et F23 (Dépréciation), la Société revoit la valeur nette comptable de ses unités génératrices de trésorerie ("UGTs") chaque année ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Compte tenu de l'importance du goodwill par UGT, de la valeur excédentaire qui existe par UGT ainsi que des analyses de sensibilité effectuées sur l'évaluation et les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la dépréciation, nous avons déterminé que la dépréciation de goodwill était un domaine d'intérêt de notre audit des UGT suivantes : « Soda Ash and Derivatives », « Coatis », « Fluorine Europe » and « Rare Earth ». Le test de perte de valeur consiste en une comparaison entre l'estimation de la valeur d'utilité de l'UGT et sa valeur nette comptable. L'évaluation de valeur d'utilité est un jugement qui requiert des estimations concernant les projections de flux futurs associés aux UGTs, le coût moyen pondéré du capital ("CMPC") et le taux de croissance des revenus et des coûts. Nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants, des jugements, et de l'expertise technique requise pour réaliser les tests de dépréciation.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons obtenu une compréhension des tests de dépréciation et des processus du Groupe;
- ▶ Nous avons évalué et remis en question la détermination par la direction des UGT's et de l'affectation de l'écart d'acquisition à ces UGT's aux fins des tests de dépréciation;
- ▶ Nous avons évalué le taux d'actualisation par comparaison avec (i) les informations sur les groupes de pairs, (ii) le coût du capital du Groupe et (iii) les facteurs de risque pertinents, et le taux de croissance à long terme en le comparant avec le calcul miroir effectué par nos experts en valorisation;
- ▶ Nous avons évalué l'exactitude mathématique et la conformité à la norme IAS 36 du modèle de valorisation utilisé par le Groupe ;
- ▶ Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie futurs utilisés sur base des données historiques disponibles et rapproché les données prévisionnelles utilisées avec le budget 2025 approuvé par le Conseil d'Administration et les plans à moyen terme y compris en ce qui concerne l'impact du changement climatique et l'alignement avec les objectifs de Solvay For Generations;
- ▶ Nous avons inclus nos spécialistes de l'évaluation interne dans notre équipe pour analyser et tester le modèle d'évaluation et les hypothèses critiques susmentionnées utilisées dans le modèle d'évaluation et le caractère raisonnable des pertes de valeur comptabilisées lors de l'exercice;
- ▶ Nous avons analysé et testé l'analyse de sensibilité préparée par la direction afin de comprendre l'incidence de changements raisonnables apportés aux principales hypothèses sur la marge disponible pour les quatre UGT's;
- ▶ Nous avons évalué la réconciliation effectuée par le Groupe entre la valeur d'utilité dérivée des tests de dépréciation et la capitalisation boursière;
- ▶ Nous avons examiné la présence d'indicateurs de dépréciation ou de reprise de dépréciation en lisant les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, et nous avons tenu des discussions régulières avec la direction et le comité d'audit;
- ▶ Nous avons évalué la pertinence et l'exhaustivité des informations fournies dans les notes afférentes aux états financiers consolidés conformément à IAS 36.



Rapport du commissaire du 19 mars 2026 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;



Rapport du commissaire du 19 mars 2026 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des

travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.



Rapport du commissaire du 19 mars 2026 sur les Comptes Consolidés de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Solvay en bref
- Stratégie

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Solvay SA au 31 décembre 2025 repris dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 19 mars 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

26EVH0004



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com/be

Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Solvay SA

A l'attention de l'Assemblée Générale des actionnaires

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée relative à l'information consolidée en matière de durabilité de Solvay SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 13 mai 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise de Solvay SA pour réaliser une mission d'assurance limitée portant sur l'information en matière de durabilité de la Société, incluse dans la section 6, Déclaration de durabilité du rapport annuel intégré 2025 pour l'année clôturée le 31 décembre 2025 (ci-après l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité de Solvay S.A durant deux exercices consécutifs.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de la Société.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité de la Société, dans tous ses aspects significatifs :

- ▶ n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (« ESRs »)) ;
- ▶ n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par la Société « le Processus » pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux ESRs, comme repris dans section 6.1.4 évaluation de la double matérialité; et
- ▶ ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans section 6.2.2 Reporting conformément à la taxonomie européenne.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (« ISQM 1 »), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.



**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information consolidée en matière de durabilité
de Solvay S.A. pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 (suite)**

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Paragraphe d'observation

Sans modifier notre conclusion formulée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les informations fournies par la direction dans les sections 'Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats' et 'Mises à jour et améliorations des méthodologies de reporting' de la section 'BP-2 6.1.1. Base d'établissement des déclarations pour plus d'informations sur le périmètre de consolidation. Ces informations décrivent l'incertitude significative liée à l'estimation des émissions SF6 et les impacts qui en résultent sur les émissions de GES du scope 1 et 2 déclarées. Notre conclusion n'est pas modifiée à cet égard.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration de la Société est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note « 6.1.4 évaluation de la double matérialité » de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- ▶ la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires de la Société et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- ▶ l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière de la société, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- ▶ l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et

- ▶ la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration de la Société est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- ▶ conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, - y compris aux ESRS ; et
- ▶ en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans la section « 6.2.2 Taxonomie Européenne » de la partie informations environnementales du rapport annuel intégré.

Cette responsabilité comprend :

- ▶ la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- ▶ la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration de la Société est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part de la Société. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et les écarts pourraient être significatifs.



**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information consolidée en matière de durabilité
de Solvay S.A. pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 (suite)**

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, pour lesquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués » sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans les informations en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, se rapportent à l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives des informations de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- Comprendre le Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et

- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société comme indiqué dans la note « 6.1.4 Evaluation de la double matérialité ».

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de la Société, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place.,
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire au niveau de l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.



**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information consolidée en matière de durabilité
de Solvay S.A. pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 (suite)**

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- ▶ Acquis une compréhension du Processus en :
 - ▶ effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) et en examinant la documentation interne de la Société relative à son Processus ; et
- ▶ Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la note « 6.1.4 Evaluation de la double matérialité ».

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons :

- ▶ Acquis une compréhension des processus de reporting de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en :
 - ▶ Réalisant des entretiens avec la direction et le personnel responsable de la consolidation et de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne relatives aux informations sur en matière de durabilité ; et
 - ▶ Lorsque cela est jugé approprié, obtenant les documents justificatifs relatifs aux processus de reporting.
- ▶ Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;

- ▶ Évalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS ;
- ▶ Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Concernant les sites contribuant aux informations quantitatives en matière de durabilité, nous avons procédé à des tests de détails limités à la revue du processus de collecte de l'information et de calcul des données, ainsi qu'à des procédures de validation liées aux informations quantitatives, sur place ou à distance, sur la base d'un jugement professionnel et sur la base d'un échantillon incluant les sites suivants : La Rochelle, Devnya, Bernburg, Voikkaa, Paulinia, Qindgao, Linne-Herten, et Green River ;
- ▶ Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;
- ▶ Rapproché les données relatives aux recettes, aux dépenses d'investissement et aux charges d'exploitation avec les informations financières sous-jacentes de la Société.



**Rapport relatif à l'assurance limitée de
l'information consolidée en matière de durabilité
de Solvay S.A. pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 (suite)**

Déclarations concernant l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée, et notre cabinet de révision est resté indépendant de la société pendant la durée de notre mandat.

Diegem, le 19 mars 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par

Eric Van Hoof*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

26EVH0006

Déclaration de responsabilité

Le Conseil d'administration déclare qu'à sa meilleure connaissance :

- Les États financiers, préparés conformément aux normes comptables IFRS, donnent une image fidèle de l'actif, du passif, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation ;
- La Déclaration de durabilité, préparée conformément aux normes européennes relatives à l'information sur le développement durable, comme l'exige l'article 3:32/2 du Code belge des sociétés et des associations, ainsi que l'article 8 du règlement UE 2020/852, représente fidèlement la performance du Groupe en matière de durabilité dans tous ses aspects significatifs ;
- Le rapport de gestion comprend un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation financière de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ces entités sont confrontées.



Pierre Gurdjian

Président du Conseil d'administration



Philippe Kehren

Chief Executive Officer, administrateur

Glossaire

Accident du travail

Accident survenu lors de l'exécution d'un contrat de travail avec Solvay. Les accidents survenant sur le chemin du domicile ne sont pas considérés comme liés au travail, sauf si, au moment de l'accident, le travailleur voyageait pour Solvay.

Activités abandonnées

Composante du Groupe dont le Groupe s'est séparé ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- Représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Agence américaine de protection de l'environnement (US EPA)

L'Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency – EPA ou parfois USEPA) est une agence du gouvernement fédéral des États-Unis qui a été créée dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement, en rédigeant et en veillant à faire appliquer des réglementations basées sur des lois adoptées au Congrès.

Ajustements

Chacun de ces ajustements apportés aux résultats IFRS est considéré comme étant de nature et / ou de valeur significative. L'exclusion de ces éléments de la mesure des profits fournit aux lecteurs des informations supplémentaires pertinentes sur la performance sous-jacente du Groupe au fil du temps, car elle est cohérente avec la manière dont la performance de l'entreprise est rapportée au Conseil d'Administration et à l'Executive Leadership Team. Ces ajustements comprennent :

- Les résultats de gestion de portefeuille et de restructuration majeure ;
- Les résultats d'assainissements historiques et principaux litiges juridiques ;
- Les changements majeurs sur les provisions environnementales pour les sites encore en activité ;
- Les amortissements d'immobilisations incorporelles résultant de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) et les réévaluations de stocks dans la marge brute ;
- Les résultats financiers nets relatifs aux changements de taux d'actualisation, aux coupons des obligations hybrides perpétuelles déduits des capitaux propres en IFRS, et aux impacts de gestion de la dette (incluant principalement les gains/pertes relatifs au remboursement anticipé de dette) ;
- Les ajustements des résultats mis en équivalence pour les gains ou pertes de dépréciation et les gains ou pertes de change non réalisés sur la dette et contribution aux résultats IFRS mis en équivalence des investissements en capital propre cédés au cours de la période ;
- Résultats des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur et réévaluation des plans d'incitation à long terme liés aux actions du Groupe Syensqo et des instruments de couverture correspondants ;
- Les gains et pertes, liés à la gestion des couvertures de CO₂ non comptabilisées en tant que couverture de cash flow, sont reportés en ajustements jusqu'à l'échéance de la couverture économique ;
- Les effets d'impôts sur les éléments précités et les charges ou produits d'impôts des années antérieures ;
- L'impact de la part du groupe dans les participations significatives dans les états financiers consolidés.

Tous les ajustements précités s'appliquent aux activités poursuivies et aux activités abandonnées, et incluent les impacts sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Autres produits de l'activité

Produits comprenant essentiellement les transactions de négoce de matières premières et d'utilités, les autres revenus de licence, et les autres revenus qui sont considérés comme ne correspondant pas au cœur de métier de Solvay.

Charges financières nettes

Charges nettes sur emprunts et coûts d'actualisation des provisions (à savoir celles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et aux engagements HSE).

Charges nettes sur emprunts

Coûts des emprunts, nets des intérêts sur prêts et produits de placement à court terme et autres gains et pertes sur la dette nette.

Chiffre d'affaires net

Vente de biens et prestations de services à valeur ajoutée liées au savoir-faire et aux métiers de Solvay. Le chiffre d'affaires net exclut les Autres produits de l'activité.

CMPC

Coût moyen pondéré du capital.

Code de conduite

Solvay exprime son engagement en matière de comportement responsable et d'intégrité, tout en s'appuyant sur la croissance durable de ses activités et sur sa bonne réputation dans les communautés où le Groupe opère.

Contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés

Pour les régimes capitalisés, les contributions aux actifs des régimes correspondent aux montants devant être versés au cours de la période considérée, conformément aux accords passés avec les fiduciaires ou la réglementation, ainsi que, pour les régimes non capitalisés, les prestations versées aux bénéficiaires.

Conversion en cash

Il s'agit d'un ratio utilisé pour mesurer la conversion d'EBITDA en cash. Il est défini comme suit : (EBITA sous-jacent + Capex des activités poursuivies) / EBITDA sous-jacent.

Cotisations volontaires de retraite

Contributions aux actifs du régime en sus des contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés. Ces paiements sont discrétionnaires et motivés par l'objectif de création de valeur. Ces contributions volontaires sont exclues du free cash flow disponible, car elles sont de nature à réduire l'effet de levier en tant que remboursement de la dette.

Croissance organique

Croissance du chiffre d'affaires net ou de l'EBITDA sous-jacent hors effets de conversion de devises et de changements de périmètre. Le calcul est effectué en redéterminant la période précédente au périmètre d'activités et aux taux de conversion de la période en cours.

CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive. Directive européenne 2022/2464/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 entrée en vigueur le 5 janvier 2023. La directive a été transposée en droit belge le 24 novembre 2024.

CTA

Currency Translation Adjustment : écart de conversion.

DEI

Diversité, Équité et Inclusion.

Dette financière nette

Dette financière nette (IFRS) = Dettes financières non courantes + Dettes financières courantes – Trésorerie & équivalents de trésorerie – Autres instruments financiers (courants et non courants). La dette nette financière sous-jacente a pour effet de retrancher en dette 100% des obligations hybrides perpétuelles, considérées comme des capitaux propres selon les normes IFRS, et inclut la quote-part du Groupe dans la dette nette des participations significatives (voir Ajustements ci-dessus). C'est un indicateur clé de la solidité de la situation financière du Groupe, et qui est largement utilisé par les agences de notation.

EBIT

Résultat avant intérêts et impôts. C'est un indicateur de performance qui mesure la rentabilité opérationnelle du Groupe quelle que soit la structure de financement.

EBITDA

Résultat avant intérêts, impôts et amortissements. Le Groupe a inclus l'EBITDA comme indicateur de performance alternatif, car la direction estime que la mesure fournit des informations utiles pour évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe ainsi que sa capacité à générer des cash flows opérationnels.

Effet de levier

Dette nette / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois. Effet de levier sous-jacent = dette nette sous-jacente / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois.

Effet net des prix

Différence entre la variation des prix de vente et la variation des coûts variables.

ELT

Executive Leadership Team. En tant que principal organe exécutif de gouvernance de Solvay, l'Executive Leadership Team (ELT) est collectivement responsable de la performance globale de Solvay, de la protection des intérêts du Groupe et de la garantie de sa vision à long terme. Il donne forme à la stratégie, pilote le portefeuille d'activités du Groupe et veille à ce que les objectifs de création de valeur soient atteints. Une description exhaustive peut être trouvée dans la Charte de gouvernance d'entreprise du Groupe.

ESG

Environnement, social et gouvernance. Il s'agit d'un cadre utilisé pour mesurer la performance non financière d'une entreprise.

ESRS

European Sustainability Reporting Standards. L'ESRS fait référence au règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023.

EURONEXT

Opérateur mondial de marchés financiers et fournisseur de technologies de négociation sur titres.

Evaluation de la double matérialité

Dans le cadre de la CSRD, la double matérialité a deux dimensions : la matérialité de l'impact et la matérialité financière. Une question de développement durable répond au critère de la double matérialité si elle est matérielle du point de vue de l'impact ou du point de vue financier, ou des deux.

Fonds de roulement net

Le fonds de roulement net comprend les stocks, créances commerciales et autres créances courantes, moins les dettes commerciales et autres passifs courants.

Free Cash Flow

Cash flow des activités d'exploitation (hors flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de filiales, hors flux de trésorerie des contributions volontaires aux pensions dans la mesure où elles ont un caractère de désendettement en tant que remboursement de dette et hors flux de trésorerie liés à la gestion interne du portefeuille tels que coûts externes ponctuels de carve-out interne et taxes liées), les flux de trésorerie des activités d'investissement (hors flux de trésorerie provenant de ou liés aux acquisitions et cessions de filiales et d'autres participations), et hors prêts aux entreprises associées et aux sociétés non consolidées, ainsi que les éléments taxes relatifs et la comptabilisation de créances facturées), le paiement des passifs locatifs et les augmentations/ diminutions des emprunts relatifs à de la remédiation environnementale.

Free cash flow aux actionnaires de Solvay

Free cash flow après le paiement des intérêts nets, des coupons sur obligations hybrides perpétuelles et des dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle. Cela représente le cash flow disponible aux actionnaires Solvay pour payer le dividende et / ou réduire la dette financière nette.

GBU

Global business unit.

GRE

La gestion des risques d'entreprise (GRE) désigne les méthodes et les processus utilisés par les organisations pour gérer les risques et saisir les opportunités liés à la réalisation de leurs objectifs.

HPPO

Peroxyde d'Hydrogène pour Oxyde de Propylène, nouvelle technologie pour produire de l'oxyde de propylène à partir de peroxyde d'hydrogène.

ICCA

International Council of Chemistry Associations (Conseil international des associations chimiques).

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière).

Investissements (CAPEX)

Montants payés pour l'acquisition d'actifs incorporels et corporels présentés dans les cash flows des activités d'investissement et le montant des passifs locatifs payé (en excluant les intérêts payés), présenté dans le cash flow des activités de financement. Cet indicateur est utilisé pour gérer les capitaux employés dans le Groupe.

IRO

Identification des impacts, des risques et des opportunités (IRO), dans le contexte de la directive européenne sur la CSRD. L'accent est mis sur l'environnement et la population.

ISO 9001

La norme ISO 9001 définit un ensemble de conditions pour l'instauration d'un système de gestion de la qualité au sein d'une organisation, quelle que soit sa taille ou son activité.

ISO 14001

La famille ISO 14001 répond à diverses problématiques liées au management environnemental. Elle propose aux entreprises et organisations des outils pratiques visant à identifier et à contrôler leur impact environnemental et à constamment améliorer leur performance environnementale.

ISO 14040

La norme ISO 14040 couvre les études d'analyse du cycle de vie et les études d'inventaire du cycle de vie.

ISO 27001

La norme ISO 27001 est la norme internationale pour la gestion de la sécurité de l'information.

ISO 45001

La norme ISO 45001 est une norme internationale pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Matérialité

Les entreprises peuvent publier des rapports sur un grand nombre de sujets. Les thèmes pertinents sont ceux qui pourraient raisonnablement être considérés comme importants pour refléter les impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'entreprise, ou qui influencent les décisions des parties prenantes, et qui méritent donc d'être inclus dans un rapport annuel. La matérialité est le seuil au-delà duquel un élément devient assez important pour faire l'objet d'un reporting.

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques.

OCI

Other Comprehensive Income - Autres éléments du résultat global.

PP

Unité de points de pourcentage, utilisée pour exprimer l'évolution des ratios.

PPA

Purchase Price Allocation (PPA), allocation du prix d'acquisition, c'est-à-dire les impacts comptables des acquisitions.

Presqu'accident

Accident ou collision évités de justesse.

Product stewardship

Approche responsable de la gestion des risques tout au long du cycle de vie d'un produit, de sa conception à sa fin de vie.

Ratio de Conversion en Free Cash Flow

Il est calculé comme le rapport entre le free cash flow disponible aux actionnaires de Solvay sur les 12 derniers mois en glissement (avant compensation des dividendes versés aux actionnaires ne donnant pas le contrôle) et l'EBITDA sous-jacent sur les 12 derniers mois en glissement.

REACH

REACH est le règlement de la Communauté européenne sur les substances chimiques et leur utilisation en toute sécurité (CE 1907/2006). Il concerne l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Recherche et Innovation

Coûts de recherche et développement reconnus dans le compte de résultat et en tant que capex, avant déduction des subsides, royalties et des charges d'amortissements y relatifs. Cet indicateur mesure l'effort de trésorerie total dans la recherche et l'innovation, que les coûts aient été passés en charges ou capitalisés.

Réglementation Seveso

Réglementation sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Ces réglementations (souvent dénommées « Réglementation COMAH » ou « Directive Seveso ») mettent en œuvre la Directive européenne 96/82/CE. Elles s'appliquent uniquement aux sites où d'importantes quantités de substances dangereuses sont stockées.

Rendement du dividende

Dividende par action divisé par le cours de clôture au 31 décembre (ou au dernier jour de bourse de l'année)

Résultat de base par action

Résultat net (part Solvay) divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions, après déduction des actions propres rachetées pour couvrir les programmes de stocks options.

Résultat dilué par action

Résultat net (part Solvay) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, ajusté pour tenir compte des effets de dilution.

Résultats de gestion et de réévaluations de portefeuille

Ils comprennent :

- Les gains et pertes sur ventes de filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées qui ne sont pas qualifiés en tant qu'activités abandonnées ;
- Les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- Les coûts externes opérationnels uniques liés à la gestion interne du portefeuille (filialisation de lignes d'activité principales) ;
- Les gains et pertes sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- Les coûts de restructuration induits par la gestion et les réévaluations de portefeuille, y compris les pertes de valeur résultant de la cessation d'une activité ou de la fermeture d'un site ; et
- Les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT.

Ils ne comprennent pas les impacts comptables non cash des amortissements résultant du PPA des acquisitions.

Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques

Ils comprennent :

- Les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des actifs de production en activité (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années antérieures), et
- L'impact des principaux litiges juridiques.

ROCE

Le rendement sur capitaux employés (ROCE), est calculé comme le ratio entre l'EBIT sous-jacent (avant ajustement pour l'amortissement du PPA) et les capitaux employés. Les capitaux employés comprennent le fonds de roulement net, les immobilisations corporelles et incorporelles, le Goodwill, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, les participations dans des entreprises associées et les coentreprises et d'autres participations. Ils sont calculés comme la moyenne de la situation à la fin des 4 derniers trimestres.

SBTI

Science Based target initiative.

Sous-jacent

Les résultats sous-jacents sont censés fournir une indication davantage comparable de la performance fondamentale de Solvay sur les périodes de référence. Ils sont définis comme étant les chiffres IFRS, ajustés pour les « Ajustements » définis ci-dessus. Ils fournissent aux lecteurs des informations supplémentaires sur la performance sous-jacente du Groupe dans le temps, ainsi que sur sa situation financière, et sont cohérents avec la manière dont la performance et la situation financière de l'entreprise sont communiquées au Conseil d'Administration et à l'Executive Leadership Team.

SPM

La gestion durable du portefeuille (Sustainable Portfolio Management, SPM) aide à alerter nos entreprises sur les signaux du marché en matière de durabilité afin d'anticiper leur impact et de développer les bonnes réponses en temps utile. La SPM est une boussole robuste, factuelle et tournée vers l'avenir qui permet à Solvay de prendre un instantané des risques et des opportunités de durabilité des produits dans leur environnement commercial.

SoC

Substance of Concern, Substance préoccupante: toute substance, autre que la substance active, intrinsèquement capable de provoquer un effet néfaste, immédiat ou à plus long terme, sur l'homme, en particulier sur les groupes vulnérables, les animaux ou l'environnement, et qui est contenue ou produite dans un produit biocide à une concentration suffisante pour représenter un risque de provoquer un tel effet.

SVHC

Substance of Very High Concern, Substance Extrêmement Préoccupante : substance chimique pour laquelle il a été proposé que son utilisation au sein de l'Union européenne soit soumise à autorisation légale au titre du règlement REACH.

Taux d'impôts sous-jacent

Charges d'impôts / (résultat avant impôts – résultats des entreprises associées et des co-entreprises) – toutes déterminées sur une base sous-jacente. L'ajustement du dénominateur relatif aux entreprises associées et aux co-entreprises est dû au fait que leur contribution est déjà nette d'impôts. Cette mesure fournit une indication du taux d'imposition au sein du Groupe.

Taxonomie de l'UE

La taxonomie de l'UE fait référence au règlement sur la taxonomie (2020/852/UE) publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020 et entré en vigueur le 12 juillet 2020, ainsi qu'à toute modification ultérieure.

UGT

Unité génératrice de trésorerie.

YOY

Comparaison d'une année sur l'autre.

Agenda des actionnaires

7 MAI 2026

Résultats du premier trimestre 2026

12 MAI 2026

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

18 MAI 2026

Date ex-coupon

20 MAI 2026

Dividende final : date de paiement

29 JUILLET 2026

Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2026

6 NOVEMBRE 2026

Résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2026

À propos de ce rapport

Le Rapport Annuel Intégré 2025 de Solvay fournit des informations importantes sur Solvay pour l'année échue au 31 décembre 2025. Il comprend notre rapport de gestion, conformément à l'article 12 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé. Les informations requises par les articles 3:6 et 3:32 du Code belge des sociétés et des associations figurent dans les différents chapitres du rapport. Ceux-ci comprennent notre Déclaration de gouvernance d'entreprise, notre Rapport de rémunération, le rapport sur la Gestion des risques, la revue de Performance de nos activités, la Déclaration de durabilité, préparée conformément à la directive européenne sur le reporting en matière de durabilité des entreprises (CSRD) et aux exigences de la taxonomie européenne, et les États financiers, préparés conformément aux normes comptables IFRS. Le Rapport Annuel Intégré 2025 a été approuvé par l'Executive Leadership Team et le Conseil d'administration de Solvay.

Mise en page, conception et réalisation : WordAppeal, France / **Impression** : Usolution, Belgique / **Direction de la publication** : Solvay Communication

Crédits : ©Solvay; Cedric Arnold ; Julien Lutt, Alexandre Dupeyron et Gabo Morales for CAPA PICTURES ; ©CS/CAPA PICTURES ; Didier vandenbosche ; Alexandre Darmon ; ©Shutterstock ; Valerii Apetroaiei, Danila Shtantsov, Katarzyna Bialasiewicz, nrqemi, supergenijalac for ©iStock ; Soren H for ©Unsplash ; BW PRODUCTIONS.

This report is also available in English.

Imprimé sur papier FSC.

SOLVAY SA
Rue de Ransbeek, 310 – 1120 Bruxelles, Belgique
+32 2 264 2111

www.solvay.com

